MOUSCRON

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

Prise d'acte par le Conseil communal en date du 01/09/2025






MOUSCRON

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

Documents constitutifs :

- Livre introductif
- Livre I – Analyse contextuelle
- Livre II – Programme Stratégique Transversal
- Livre III – Perspective de Développement Urbain
- Annexes

MOUSCRON

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# LIVRE INTRODUCTIF

# -

# Cadre général de l'élaboration du Programme Stratégique Transversal 2025-2030

## TABLE DES MATIÈRES


**Edito de Mme la Bourgmestre** p. 2

**Cadre légal du Programme Stratégique Transversal et de la Perspective de Développement Urbain** p. 5

**Contexte introductif** p. 7

**Méthodologie de mise en œuvre du PST 2024-2030** p. 11

**De la Déclaration de Politique Communale au Programme Stratégique Transversal** p. 13

## EDITO de Mme la Bourgmestre

Par cet édito, j'ai le plaisir de vous présenter notre **Programme Stratégique Transversal** (PST) **2025-2030**.

Il s'agit de l'outil de planification stratégique par lequel notre Collège communal a défini ses objectifs à long terme et les actions que nous mettrons en œuvre pour les atteindre.

Notre PST couvre notre législature 2024-2030 et constitue la déclinaison opérationnelle de notre **Déclaration de Politique communale** (DPC) présentée au Conseil communal en date du 27 janvier 2025.

Notre DPC, fruit du dialogue étroit entre les partenaires et notre Collège communal, a été élaborée à la lumière de l'évaluation du PST de la législature précédente. Mais aussi d'un inventaire des enjeux des Plans d'Actions établis, à l'automne 2024, par nos services techniques et administratifs.

Notre PST est une démarche qui s'inscrit dans la continuité de l'action publique, via une collaboration étroite et continue avec notre Administration. Evidemment au service de nos citoyens.

Notre PST est incarné. Il s'appuie sur une **analyse contextuelle** pointue tant socio-économique et que territoriale. De cette analyse sont extraits les enjeux essentiels auxquels nous voulons répondre via les projets que nous mettrons en œuvre.

**Le Livre I** offre ainsi une photographie de Mouscron selon les données disponibles fin 2024, mises en perspective avec celles de 2018. Ce Livre I, sera actualisé à mi-mandat et en fin de mandat ce qui nous permettra de mesurer la santé socio-économique et territoriale de Mouscron au fil de la législature, tenant compte de la mise en œuvre des projets mais aussi des aléas communaux et extra-communaux auxquels nous devrons faire face.

Le **Livre II** qui suit est **le corps du PST**.

C'est notre **programme**.

Il inventorie et décrit les 77 Plans-programmes thématiques comprenant 288 projets qui se poursuivent ou s'initient, et qui seront mis en œuvre au fil des besoins, des opportunités et des moyens qui s'offriront à nous pour les activer. Ces projets sont des actions de service public, des projets en faveur de nos citoyens. Il s'agit du « volet externe » de notre PST.

D'autres projets composent notre programme. Ils portent sur l'organisation de notre Administration. C'est le « volet interne » de notre PST. Ces projets permettront à notre administration de remplir ses missions de la manière la plus efficace. Grâce à des agents motivés, soutenus et reconnus dans leurs actions.

Notre programme est **stratégique**. Ce n'est pas une somme d'intentions mais une réelle coordination de multiples projets ou actions qui se succèdent ou se répondent en formant un tout cohérent. Notre but : faire de notre Ville un territoire de projets ambitieux en faveur de notre population. Notre programme s'appuie sur 8 objectifs stratégiques qui se déclinent en 33 objectifs opérationnels.

Notre **dynamique est transversale.** Elle se met en œuvre par l'investissement des membres du Collège Communal couplé aux compétences des agents de notre administration. Nos

services communaux se complètent et se mobilisent afin que la mise en œuvre de leurs projets respectifs génère des effets multiplicateurs en répondant aux besoins identifiés par d'autres services ou par leurs partenaires externes.

C'est sur cette transversalité que repose l'intérêt d'élaborer cet outil de gestion communale.

Cette transversalité présente 5 dimensions :

- Au travers de nos 11 projets phares qui s'inscrivent au sein des quartiers. Ces projets sont la colonne vertébrale de notre **Perspective de Développement Urbain (PDU)**, elle-même partie intégrante de notre PST.

  Mouscron, au titre de « Grande Ville » wallonne et grâce à sa PDU, aura accès à des financements importants dans le cadre de la Politique des Grandes Villes (PGV) portée par la Région wallonne. Cela nous permettra de requalifier certains de nos quartiers et d'assurer à leurs habitants des équipements nécessaires à leur qualité de vie et au bien vivre-ensemble. Bien que constitutive de notre PST, notre PDU répond à un cadre légal spécifique et est exposée dans un livre distinct (**Livre III**).

  Notre PDU met l'accent sur la revitalisation du centre-ville, des cœurs de villages et des quartiers périphériques, ainsi que sur la cohésion sociale et la gestion dynamique de notre patrimoine et de nos infrastructures communales.

- A travers nos projets transversaux et nos partenariats clairement identifiés. Pour que chacun de nos services sache où, comment et pourquoi il est un maillon essentiel de la mise en œuvre de nos actions de service public.

- Notre administration a un rôle social important. Il est exercé en étroite collaboration avec notre CPAS. Les synergies Ville-CPAS sont à ce titre un volet spécifique et important de notre PST.

- Penser la Ville, concevoir des projets repose naturellement sur la concertation au sein de différents dispositifs qui intègrent tous nos partenaires, en ce compris les citoyens. Ces dispositifs constituent la colonne vertébrale de notre PST. C'est à travers eux que s'affineront, s'évalueront, se réorienteront nos projets au fil de la législature.

- Enfin, notre Ville est un maillon au sein d'un écheveau complexe de compétences fédérales, régionales, parastatales, intercommunales, etc. Mener une mobilisation politique de tiers publics ou privés est indispensable pour amener ces acteurs à se saisir de nos préoccupations locales et réaliser à leur niveau des projets qui assurent le bien-être de notre population et la prospérité de notre territoire.

Aujourd'hui, notre action publique ne peut plus s'envisager sans mesurer notre impact sur notre environnement. Nous y parviendrons via les **Objectifs de Développement Durable**. Si les 17 ODD définis par l'Organisation des Nations Unies (ONU) ne peuvent être rencontrés simultanément par chacune de nos actions communales, il est indispensable d'identifier là où nous sommes en mesure de les impacter positivement et d'évaluer comment nous y contribuons, à notre mesure. Ce point constitue un chapitre important de notre PST et trouvera tout son sens lors des évaluations, à mi-mandat et en fin de mandat, prévues par le Décret.

Notre action communale repose sur nos moyens humains et nos moyens financiers. Nous mènerons une approche rigoureuse de la gestion de nos moyens financiers et nous assurerons une recherche permanente de subventions auprès des instances régionales,

fédérales, voire européennes. **Le suivi financier** de notre PST s'opèrera à travers nos exercices budgétaires annuels. Ils définissent le cap financier de nos choix stratégiques. La mise en œuvre de notre PST se réévaluera à la faveur nos budgets initiaux et de nos deux modifications budgétaires annuelles.

Notre PST constitue notre feuille de route pour les années à venir. Il guidera nos actions et nos décisions politiques. Son élaboration est le fruit de 18 rencontres-ateliers entre notre Collège communal et notre Administration. Notre volonté est également de renforcer la transparence et la participation citoyenne en impliquant les acteurs locaux dans notre processus de planification.

Notre PST nous permettra de mettre en œuvre nos politiques de manière plus efficace et plus transparente.

Au bénéfice de Mouscron.

Au bénéfice de nos citoyens.

Bonne lecture !

Ann CLOET, Bourgmestre

## CADRE LÉGAL DU PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL (PST) ET DE LA PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN (PDU)

La réalisation du Programme Stratégique Transversal est régie par les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que par le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

De même, la Perspective de Développement Urbain est inscrite dans ce décret du 19 juillet 2018. Elle est complétée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018 relatif à la perspective de développement urbain et en précisant les modalités de mise en œuvre ainsi que, pour les grandes villes bénéficiant d'un subside, par le décret du 20 décembre 2018 et l'arrêté du 28 février 2019 spécifiques « Subventions Grandes Villes » déterminant les conditions et modalités d'octroi d'un soutien financier de la Wallonie aux Grandes Villes compte tenu des enjeux spécifiques qui leur sont associés.

À l'aube de la nouvelle législature 2024-2030, l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2024 est venu actualiser ces dispositions en fixant les modalités du droit de tirage attribué à chaque grande ville pour soutenir les initiatives locales et les projets de développement urbain sur la période de programmation 2024-2030.

L'article L1123-27 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit que dans les deux mois suivant la désignation des échevins, le collège communal soumette au conseil communal une Déclaration de Politique Communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques.

Cette Déclaration de Politique Communale a ainsi été approuvée par le conseil communal en sa séance du 27 janvier 2025.

L'article L1123-27 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit quant à lui que le conseil communal prenne acte du Programme Stratégique Transversal que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins, et prévoit également qu'au cours de la même séance du conseil communal, le Programme Stratégique Transversal est débattu publiquement.

De facto, le collège communal dispose de 6 mois pour élaborer sa Perspective de Développement Urbain et la présenter au conseil communal pour prise d'acte.

Il est toutefois à noter que pour le Programme Transversal de la législature 2024-2030 (et pour la Perspective de Développement Urbain liée), ce délai de 6 mois est porté à 9 mois (décret du 28 mars 2024 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux), comme ce fut le cas lors de la législature 2019-2024.

La Perspective de Développement Urbain est obligatoire pour toutes les communes qui bénéficient du subside « Politique des Grandes Villes » (c'est-à-dire les communes ayant une population de plus de 50.000 habitants et un revenu moyen net par habitant inférieur au revenu moyen net wallon). Elles sont au nombre de 7 : Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Seraing et Verviers. La Perspective de Développement Urbain est par contre facultative pour l'ensemble des autres villes wallonnes.

La Ville de Mouscron, en tant que Grande Ville, est ainsi éligible pour les années 2025 à 2030, pour un montant total de subvention s'élevant à 6.930.069,22 €, conditionnée à

l'approbation de notre Perspective de Développement Urbain, et le cas échéant, versée annuellement et par tranche.

La Perspective de Développement Urbain fait dès lors partie intégrante de notre Programme Stratégique Transversal.

Toutes deux sont le résultat d'une étroite collaboration entre le Collège communal et l'administration.

Intégrée au Programme Stratégique Transversal, la Perspective de Développement Urbain vise à formaliser une vision stratégique transversale territorialisée du développement urbain au départ des ressources locales et portées par les acteurs en charge de la politique de la ville de chaque commune.

Elle est un outil de gouvernance pour les communes dites « à caractère urbain », leur permettant de planifier et gérer plus efficacement l'ensemble des actions contribuant à leur dynamisme et leur rayonnement afin de renforcer leur vocation de pôle structurant.

Elle apparaît, selon la volonté du Gouvernement, comme l'instrument de mise en œuvre de la Politique de la Ville en Wallonie.

Si le Programme Stratégique Transversal doit être communiqué au Gouvernement wallon, la Perspective de Développement Urbain doit également être transmise au Pôle Aménagement du Territoire du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, en parallèle à sa diffusion vers le Gouvernement wallon, et ce dans les 10 jours qui suivent la prise d'acte du PST (et de la PDU) par le conseil communal.

Le Pôle dispose d'un délai de 45 jours pour remettre son avis au Gouvernement, qui dispose lui-même d'un délai de 90 jours pour se prononcer sur la recevabilité de la Perspective de Développement Urbain.

En cas de refus ou d'approbation partielle, le collège communal dispose d'un délai de 60 jours pour envoyer la Perspective de Développement Urbain rectifiée au Gouvernement qui, dès réception, dispose d'un délai de 30 jours pour une approbation ou un refus définitif.

Enfin, le Programme Stratégique Transversal et la Perspective de Développement Urbain seront tous deux soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature (le cas échéant, des adaptations seront apportées à cette même échéance pour intégrer de nouvelles opportunités, des nouvelles priorisations ou des nouvelles sources de financement possibles) et au terme de celle-ci.

## CONTEXTE INTRODUCTIF

(Source : http://pouvoirslocaux.wallonie.be/pst/outils.html - Guide Méthodologique)

*LE PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL : UN OUTIL DE GOUVERNANCE AU SERVICE DE LA MODERNISATION DE LA GESTION PUBLIQUE LOCALE*

*Quels sont les avantages du PST ?*

*Il fixe le cadre. Le PST est un outil de gouvernance locale qui permet de fixer le cap de l'action locale ainsi que le périmètre des actions et projets que l'on souhaite réaliser au cours de la législature pour atteindre les objectifs que l'on s'est fixés.*
*Il induit une nouvelle culture de gestion. Développer un PST suppose de remettre en question ses pratiques et d'adopter une nouvelle culture de gestion fondée sur la planification, l'évaluation et la communication.*
*Il implique une vision à long terme, prospective. La démarche PST permet d'identifier les enjeux pour mieux anticiper.*
*Il implique une gestion transversale, décloisonnée, coordonnée, voire transcommunale des projets.*
*Il est conçu en vue d'optimaliser le service rendu au citoyen.*
*Il fédère tous les plans sectoriels existants (le plan communal de mobilité, le plan d'ancrage du logement, le plan communal de développement de la nature, etc.) dans un document unique qui définit la politique locale pour la législature.*
*Il repose sur un dialogue constructif entre mandataires politiques et grades légaux.*
*Afin de traduire la vision politique en projets et actions concrets. Le PST est un outil partagé qui fixe les objectifs politiques et la manière de les atteindre.*
*Il fédère les acteurs. Le PST fédère l'autorité politique, l'administration et les partenaires autour d'un projet en leur offrant un cadre mobilisateur. La mobilisation de toutes les compétences, celles du corps politique, celles de l'administration ainsi que celles des partenaires (associations, institutions paralocales, syndicats, citoyens, etc.) est une des clefs du succès du PST.*
*Il vise à optimaliser et coordonner l'utilisation de toutes les ressources (budgétaires, patrimoniales, humaines) et, à terme, à gagner du temps.*
*Il permet d'augmenter la légitimité de l'action communale :*

- *le PST reprend dans un document unique et public l'ensemble des projets et actions qui seront développés au cours de la législature, favorisant ainsi la transparence de l'action publique locale ;*
- *la démarche PST encourage l'association des citoyens, partenaires et forces vives de la commune au travail de constitution du PST, favorisant ainsi la participation citoyenne ;*
- *la démarche PST favorise la communication vis-à-vis des citoyens, forces vives et partenaires de la commune.*

*Quelles sont les étapes de la Démarche PST ?*

*Il s'agit d'une méthodologie en 10 étapes adaptée si nécessaire aux réalités et aux besoins de la commune.*
*Les 10 étapes de la méthodologie PST peuvent être regroupées en 4 catégories : les étapes préalables à la définition du PST (4), l'étape de définition du PST (1), l'étape de finalisation du PST (1) et les étapes du « cycle de vie » PST (4).*

*Les 4 étapes préalables à la définition du PST*

*Au nombre de 4, leur réalisation va permettre de préparer le travail de définition du PST.*
*La commune identifie :*

- *les enjeux stratégiques auxquels elle est confrontée (par exemple, par le biais d'une récolte de données relatives à la commune et/ou du débat) ;*

- *les ressources disponibles pour le PST, entre autres sur les plans budgétaires et humains ;*
- *les valeurs de l'administration qui guideront notamment l'action de cette dernière dans le cadre de la mise en œuvre du PST ;*
- *la vision exprimée par le politique.*

*<u>L'étape de définition du PST</u>*

*La commune va définir les objectifs stratégiques, traduits comme « Ambitions », les objectifs opérationnels traduits comme «objectifs transversaux » dans notre PST, ainsi que les projets et leurs indicateurs de résultat, qui vont constituer son PST. Ces objectifs, projets et actions seront répartis entre les deux volets du PST : le volet interne du PST, qui concerne l'administration générale, et le volet externe du PST, qui concerne le développement des politiques. Le PST de Mouscron évalue aussi comment les projets s'inscrivent dans les 17 Objectifs du Développement durable des Nations Unies, auxquels est associé un 18ème objectif « Partage et Transmission ». En effet, celui-ci constitue un enjeu important dans le contexte d'une administration dont le cadre est de plus en plus mouvant et dans celui du rythme des législatures.*

*<u>L'étape de finalisation du PST</u>*

*Une fois les projets et actions du PST définis :*

- *le cadre et le périmètre de chacun(e) de ces projets/actions sont précisés les « thèmes » et « sujet » des différents projets ;*
- *chacun(e) de ces projets/actions est planifié(e) dans le temps ;*
- *les ressources (humaines et financières) disponibles pour le PST sont réparties entre ces divers projets et actions et soumis à l'avis du CRAC.*

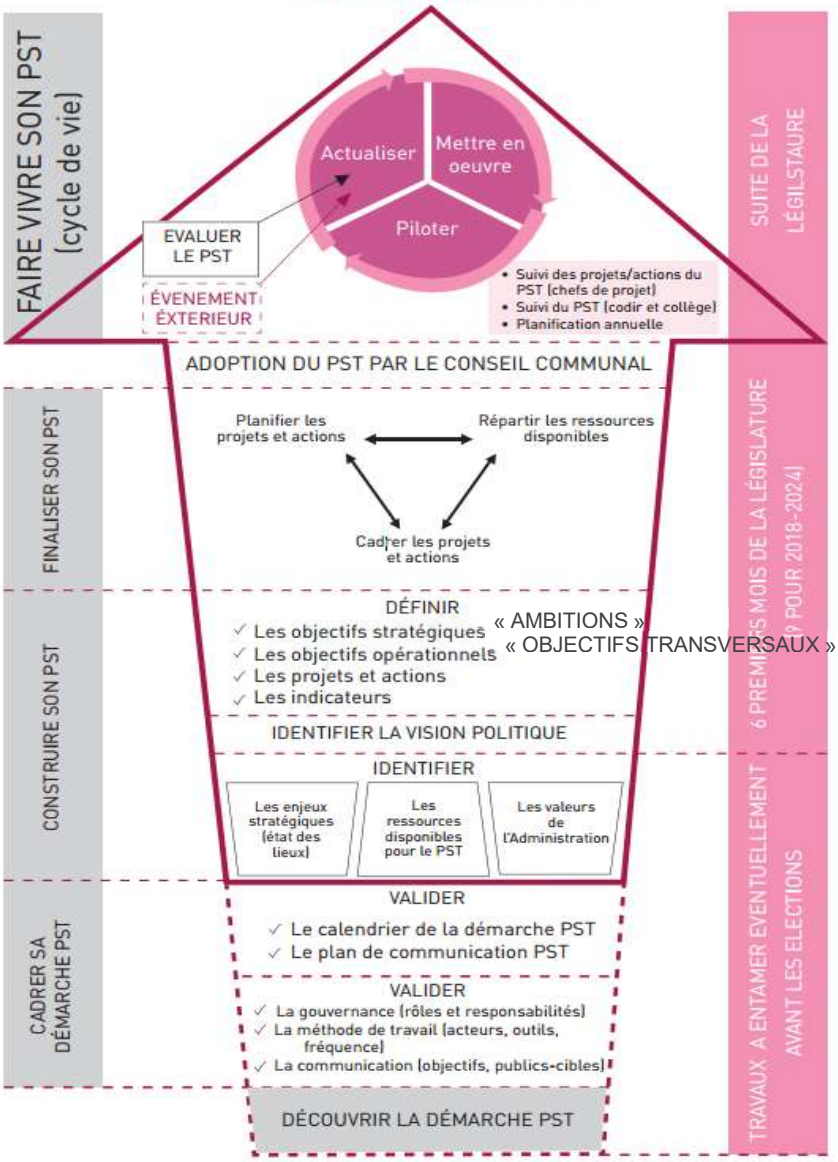
*<u>Les 4 étapes du « cycle de vie » PST</u>*

*Une fois le PST finalisé, débute l'étape de sa mise en œuvre. Les projets et actions qu'il contient seront réalisés par les différents acteurs identifiés comme ressources humaines disponibles.*
*Au fil de sa mise en œuvre, le PST sera piloté conjointement par les membres du Collège et par les Chefs de Division et Chefs de projet, avec l'appui de l'ensemble des services concernés et, le cas échéant, des partenaires externes. Cette étape de la démarche PST est constituée de 3 types d'exercices :*

- *le suivi « au quotidien » de la mise en œuvre des projets et actions du PST par les chefs de projet ;*
- *le suivi de la mise en œuvre du PST par le CODIR et le Collège ;*
- *et l'évaluation annuelle ;*

*Chacun de ces trois exercices est susceptible de faire évoluer le PST. Les actualisations constituent également une étape de la méthodologie PST. A noter que l'étape d'évaluation du PST, idéalement réalisée annuellement, peut elle aussi, mener à l'actualisation du PST.*

# - LA DÉMARCHE PST -



*Plus qu'un simple chapitre du Programme Stratégique Transversal (PST), la Perspective de Développement Urbain (PDU) est définie par le Code de Démocratie Locale et de Décentralisation, à l'instar du PST, comme un « outil stratégique et opérationnel de gouvernance interne », visant à identifier les grands enjeux et la transversalité qui s'opèrent entre les différentes politiques communales développées et à contextualiser les actions menées dans différents domaines, et de surcroît, répondre à la question : « Comment la Ville à caractère urbain se projette-t-elle ? ».*
*Dans ce contexte, là où le Programme Stratégique Transversal articule un volet interne et un volet externe, la Perspective de Développement Urbain vise spécifiquement à contextualiser la façon dont la Ville se déploie vers l'hinterland dont elle est le point structurant, et dans le réseau de ces pôles urbains qui constituent la trame du développement territorial de la Wallonie.*

*Historiquement créée au niveau fédéral pour répondre aux difficultés rencontrées par les Villes (déclin économique, perte d'attractivité…), la* ***Politique de la Ville, régionalisée,*** *se doit désormais de répondre à deux objectifs interdépendants, à savoir : le renforcement de « l'Attractivité » et l'amélioration de la « Cohésion sociale ». L'interdépendance de ces deux axes doit en outre permettre de regrouper certains moyens financiers et de fédérer les compétences des acteurs mettant en œuvre les politiques de la ville.*

*Si le contenu de la* ***Perspective de Développement Urbain*** *est défini dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 08 novembre 2018 relatif à la Perspective de Développement Urbain (M.B. du 13 décembre 2018), sa démarche vise notamment à identifier, au regard des objectifs fixés par la Région wallonne pour le développement urbain des Grandes Villes, les éléments contextuels sur base desquels la Ville dégage les ambitions qu'elles se donnent pour la législature en cours et au-delà, et à cibler les quartiers prioritaires de son déploiement urbain, et les actions à mettre en œuvre pour contribuer à ses objectifs.*

## MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PST 2024-2030

L'élaboration du PST 2024-2030 (PST 2.0) s'appuie sur l'évaluation du PST de la législature précédente, présentée au Conseil communal du 24 juin 2024, et sur les dispositifs de concertation avec les services mis en place les 10 septembre 2024 et 5 novembre 2024, qui ont permis de produire à l'attention du nouveau Collège communal un inventaire des enjeux des Plans d'Actions à envisager pour la législature 2024-2030, tels que perçus par les agents.

Il s'agissait d'envisager les **enjeux immobiliers et dérivés** (patrimoine, espaces publics, etc), les **enjeux thématiques** (Energie-Climat, Développement territorial et commercial, affaires sociales, jeunesse et sports, instruction publique, ASBL, équipements culturels, etc) et les **enjeux transversaux** (informatique, communication, gestion du personnel, etc) dans le cadre des missions menées et à mener durant la législature 2024-2030 et d'en déduire des orientations stratégiques en termes de transversalités et de rationalisation.

Ce travail avait pour objectif d'assurer la mission d'aide à la décision qui incombe à l'Administration et ce dans la perspective de l'élaboration par le Collège communal de sa Déclaration de Politique Communale (DPC).

Une fois cette DPC soumise au Conseil communal par le Collège communal en sa séance du 27 janvier 2025, la **collaboration entre le Collège communal et l'Administration** s'est mise en place en vue de l'élaboration du nouveau PST.

Cette collaboration s'est organisée autour de deux types de séances de travail :

- Des **séances internes à l'administration**, destinées à nourrir la réflexion de la coordinatrice du PST chargée de soumettre ses propositions au Collège communal ;

  Séances internes à l'administration :
  - 19 février 2025
    - Présentation de la DPC par le Collège aux services communaux
  - 16 avril 2025
    - Atelier transition & société
    - Atelier Attractivité/Festivités
  - 17 avril 2025
    - Atelier immobilier référentiel
    - Atelier gestion immobilière + Atelier immobilier culturel
  - 24 avril 2025
    - Atelier espaces ouverts / extérieurs / publics
    - Atelier Communication
  - 13 mai 2025
    - Atelier Ressources humaines
  - 15 mai 2025
    - Atelier DATA

- Des **rencontres** entre le Collège communal, la Directrice générale, la Directrice générale adjointe, la Directrice financière, les Cheffes de Division Administrative 2 et Division technique 3 et la coordinatrice du PST.

  Rencontres avec le Collège communal :
  - 26 mars 2025
    - Avant-projet de structure du PST : Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels – Inventaire des Plans-Programmes
  - 23 avril 2025
    - PDU

    - Etat des lieux socio-économique et territorial : Volet 1 Aspects socio-économiques
- 14 mai 2025
    - Etat des lieux socio-économique et territorial : Volet 2 Aspects territoriaux
    - Projets Phare
- 4 juin 2025
    - Projets par objectifs stratégiques et opérationnels
    - PDU (suite)
- 17 juin (en présence du CODIR) 2025
    - Projets transversaux et projets phare
- 25 juin 2025
    - Projets par objectifs stratégiques et opérationnels
    - Dispositifs de concertation
    - Synergies Ville-CPAS
- 03 juillet 2025
    - PDU (1ère version)
- 16 juillet 2025
    - Partenariats dans la mise en œuvre des plans/programmes
    - Synergies Ville-CPAS
- 13 août 2025
    - Suivi financier
    - PDU (final)

Outre ces séances de travail, les services ont été invités à mettre à jour les fiches établies dans le cadre de l'identification des enjeux et à préciser, au vu de la DPC, les Plans-Programmes à mettre en œuvre ainsi que, pour chacun d'entre eux, à identifier les actions à mener, les décrire et sélectionner les indicateurs qui permettront d'évaluer leur mise en œuvre.
Le Collège communal a pris connaissance et amendé ces fiches constitutives du PST (voir annexe 2).
Le 18 août 2025 s'est tenu le Comité de Concertation Ville/CPAS, avec à l'ordre du jour les synergies Ville-CPAS dans le cadre des PST respectifs des deux entités.
Le Collège communal a validé son PST le 18 août 2025 et l'a présenté en Commission du Conseil communal le 25 août 2025.
Le Collège communal a finalement soumis, à prise d'acte, son PST au Conseil communal en séance du 1er septembre 2025.

## DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE AU PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Le Programme Stratégique Transversal s'appuie sur la Déclaration de Politique Communale DPC (voir annexe 1).

La déclinaison de la DPC en Programme stratégique transversal repose sur un volet externe et un volet interne qui répondent à 8 objectifs stratégiques.

**Volet Externe**

1 ASSURER LA DIGNITÉ DE CHACUN
2 GARANTIR LE BIEN-ETRE COLLECTIF ET INDIVIDUEL : UNE QUESTION D'ANTICIPATION
3 PRENDRE SOIN DE NOTRE JEUNESSE C'EST PRENDRE SOIN DE NOTRE AVENIR
4 PROMOUVOIR UN ECLECTISME CULTUREL, FESTIF ET TOURISTIQUE
5 ASSURER UN AVENIR TERRITOIRE RESILIENT
6 PARTAGER LA GOUVERNANCE ENTRE ELUS, ADMINISTRATION ET CITOYENS

**Volet Interne**

7 POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU BIEN-ÊTRE
8 DÉVELOPPER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

Ces objectifs stratégiques s'appuient eux-mêmes sur des objectifs opérationnels auxquels répondent les actions inscrites dans divers documents.

Certains sont cadrés par des outils émanant d'instances supérieures tels des appels à projets ou constituent des obligations légales.
Ceux-ci sont validés par le Conseil communal et leurs échéanciers respectifs sont indépendants de l'échéancier de la législature 2024-2030.
Certains de ces documents devront d'ailleurs être révisés endéans la législature en cours.
Le tableau suivant inventorie les Plans – Programmes portés par nos services et répondant à un cadre formel spécifique.

| Volet Externe | |
|---|---|
| **1** | **ASSURER LA DIGNITÉ DE CHACUN** |
| | PAC – Plan d'Actions Coordonnées (Santé) |
| | Espace rencontre |
| | Plan de Cohésion Sociale |
| **2** | **GARANTIR LE BIEN-ETRE COLLECTIF ET INDIVIDUEL : UNE QUESTION D'ANTICIPATION** |
| | Programme Housing First |
| | Règlement général de police (RGP) |
| | Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention |
| | Plan Bien-être animal |
| **3** | **PRENDRE SOIN DE NOTRE JEUNESSE C'EST PRENDRE SOIN DE NOTRE AVENIR** |
| | Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (PCLE) |

| | |
|---|---|
| **4** | **PROMOUVOIR UN ECLECTISME CULTUREL, FESTIF ET TOURISTIQUE** |
| | Bibliothèque - Plan de développement de la lecture |
| | CCM - Contrat Programme FWB |
| | MUSEF - Convention de reconnaissance FWB, subventions et missions muséales |
| | Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA in Pacte pour un Enseignement d'excellence) |
| **5** | **ASSURER UN AVENIR TERRITOIRE RESILIENT** |
| | Plan d'Actions Energie Durable et Climat (PAEDC) |
| | Politique Locale Energie et Climat (POLLEC) |
| | Plan Biodiversité Mouscron |
| | PLAN DECHET (Plan Local Propreté & Plan zéro déchets) |
| | Plan local de Propreté (PLP) |
| | Plan 0 déchets |
| | Plan H2O |
| | Plan Communal développement de l'Agriculture |
| | Plan bien-être animal |
| | Schéma de Développement Communal (SDC) & Guide d'Urbanisme |
| | Plan de Gestion Différenciée |
| | PLAN COMMUNAL DE MOBILITE – PCM |
| **6** | **PARTAGER LA GOUVERNANCE ENTRE ÉLUS, ADMINISTRATION ET CITOYENS** |
| | / |
| **Volet interne** | |
| **7** | **POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU BIEN-ÊTRE** |
| | Programme de prévention des risques professionnels et protection de la santé du personnel |
| **8** | **DÉVELOPPER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL** |
| | / |

Le PST fait aussi référence à d'autres documents qualifiés de « Plans », « Programmes », etc. qui sont propres à la Ville de Mouscron :

| |
|---|
| Programme de dématérialisation des processus |
| Programme « Management & politique salariale » |
| Programme de prévention des risques professionnels et protection de la santé du personnel |
| Liste protocolaire conforme au RGPD, par catégories de personnes visées par les activités des services de l'administration et ayant accordé leur consentement spécifique |
| Plan de gestion des données natives numériques |
| Plan de gestion de l'infrastructure informatique du patrimoine immobilier |
| Plan de développement de logiciels maison « sur mesures » |
| Centr'expo - programme de rénovation énergétique et de mise en conformité |
| Plan de versement, de gestion et conservation des données au format papier |
| Programme d'inventorisation et suivi des fonds d'archives |

| |
|---|
| Programme de valorisation des fonds d'archives |
| Bibliothèque - plan de gestion des infrastructures |
| Maison picarde & ancienne Piscine : programme de rénovation et de mise en conformité des infrastructures |
| Programme annuel des festivités locales |
| Centre Marcel Marlier - programme de valorisation et réhabilitation du site château des comtes - Marlier – mesures conservatoires |
| Centre marcel Marlier - programme des animations y compris anniversaire des 10 ans de l'inauguration du centre |
| Centre marcel Marlier - programme de renouvellement décennal de l'attractivité du centre |
| MUSEF - programme d'attractivité |
| MUSEF - programme de maintenance |
| PCC – plan de cohésion communale (hors Plan de Cohésion Sociale |
| Faîtière sociale – abri de jour et abri de nuit |
| Faîtière sociale – programme du travail social de rue |
| Programme de sensibilisation à l'alimentation saine en milieu scolaire |
| Espace rencontres Mouscron |
| Plan de communication et programme de soutien handicontact |
| Plan de communication centralisée |
| Plan de communication interne |
| Politique locale de sécurité intégrale et intégrée locale |
| Planification d'urgence et événements |
| Plan de gestion des infrastructures – rénovation et construction de crèche |
| Construction d'une nouvelle Ecole des Ssports |
| Programme pédagogique handisport |
| Programme de consolidation de l'ICET |
| Programme de rénovation globale de l'école de Luingne |
| Programme de verdurisation des cours d'école |
| Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA) |
| Programme de digitalisation et numérisation des écoles communales |
| Programme de redynamisation de l'école communale de Dottignies |
| Plan de gestion des infrastructures et programme de migration académie |
| Programme des animations plaines de jeux communales |
| Grange/Coquinie/Barnabites/sous-sol Ressourcerie et autres locaux dédiés aux mouvements de jeunesse |
| Programme de construction – rénovation lourde, entretien et gestion des infrastructures jeunesse |
| Programme citoyenneté |
| Programme « Hurlusbus » |
| Programme « carrefour jeunesse » |
| Programme des animations ZAP's et pôle Event |
| Programme d'animations sportives |
| Programme de création, d'amélioration et de contrôle des infrastructures sportives |

| |
|---|
| Programme de soutien financier aux clubs, associations sportives et aux usagers, destiné à promouvoir la pratique sportive |
| Programme des activités de jumelage |
| Plan de communication et programme d'intervention égalités des chances |
| Budgétisation/priorisation/planification/coordination des interventions sur le patrimoine immobilier |
| Etat des lieux global et actualisé du patrimoine communal mobilier & immobilier |
| Programme de gestion du patrimoine végétal |
| Programme d'information géographique et de cartographie |
| Programme de mobilité urbaine (infrastructures de voiries et assimilés) |
| Programme de rénovations et de mise en conformité des logements communaux |
| Programme « lutte contre l'insalubrité des logements » |
| Conscientisation aux économies d'énergie |
| Plan de relance et de pérennisation du commerce local |
| Plan biodiversité Mouscron (2025-2050) |
| Schéma de développement communal (SDC) et guide d'urbanisme |
| Plan d'Actions Zone de Police |
| Programme « optimalisation des synergies avec le CPAS » |

L'ensemble constitue le « Recueil des Plans - Programmes » joint en annexe 2 et présentant chacun de ces Plans – Programmes sous forme de fiches comportant deux volets :

Volet 1
- Diagnostic
- Atouts et Faiblesses
- Enjeux

Volet 2
- Description du Plan – Programme
- Objectifs SMART
- Indicateurs

Ils contextualisent et décrivent les projets qui contribuent à la réalisation des missions des services et des ambitions posées par le Collège communal, constituant le Programme Stratégique Transversal en tant que tel.

La mise en œuvre de ces deux catégories des documents requiert nombre de partenariats. Ceux-ci sont identifiés dans l'annexe 3.

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# LIVRE I

# -

# Analyse contextuelle

# TABLE DES MATIÈRES


**VOLET 1 – Aspects socio-économiques** p. 4

**1.1. Démographie** p. 4

Population globale p. 4

Population étrangère : impact frontalier et demandeurs d'asile ou de protection p. 5

Réfugiés p. 6

Pyramide des âges p. 6

Vieillissement de la population p. 7

Natalité p. 10

Répartition des ménages p. 11

**1.2. Profil socio-économique de la population** p. 12

Revenus p. 12

Précarité p. 13

Sans-abrisme et sans chez-soirisme p. 13

Bénéficiaires du RIS/BIM et GRAPA p. 14

Taux d'emploi p. 15

Familles monoparentales p. 15

Mineurs vivant dans un ménage sans revenu du travail p. 15

Ménages isolés de 65 ans et plus p. 15

**1.3. Santé** p. 16

Equipements de santé p. 16

Profil socio-sanitaire – Etat de santé p. 22

Indice de qualité de l'air p. 22

Santé mentale p. 23

Maison de la Santé p. 23

Alimentation saine p. 24

**1.4. Education** p. 25

Accueil de la petite enfance p. 25

Niveau d'instruction de la population p. 26

Réseaux d'enseignement p. 27

Etablissements et implantations scolaires p. 27

**1.5. Accès au logement** p. 30

Nombre de logements à Mouscron p. 30

Secteur acquisitif p. 32
Pression immobilière sur le logement locatif p. 34
Acteurs publics p. 36
Société de Logements de Mouscron (SLM) p. 36
CPAS p. 39
Patrimoine locatif communal p. 39
AIS p. 40

**1.6. Cohésion sociale** p. 43
Accès aux droits fondamentaux p. 43
Plan de Cohésion Sociale p. 45

**1.7. Emploi** p. 46
Taux d'emploi et taux de chômage p. 46
Population active occupée p. 47
Population active inoccupée p. 51
Mobilité de travail p. 51

**1.8. Données d'insécurité** p. 52

**VOLET 2 – Aspects territoriaux** p. 54

**2.1. Imbrications territoriales** p. 54
Fusion de 4 anciennes communes au 01/01/1977 p. 54
De la Flandre à la Wallonie p. 55
Rattachement au Hainaut en 1963 p. 56
Localisation aux confins de la Wallonie p. 56
Pôle régional versus bi-pôle majeur Tournai-Mouscron p. 56
Wallonie picarde p. 58
Eurométropole p. 59
Plan de structure spatiale de la Flandre Occidentale p. 60
Schéma de Cohérence de Lille Métropole p. 61

**2.2. Mobilité** p. 61
Réseaux viaires p. 61
Transports publics p. 63
Mobilité partagée p. 63
Soutien à la mobilité active p. 64

**2.3. Physiologie du territoire** p. 64

Géologie et hydrologie p. 64

Topographie p. 65

Intensité urbaine p. 66

Intensité démographique p. 67

Intensité résidentielle p. 68

Intensité commerciale p. 70

Espaces ouverts « publics » p. 71

Patrimoine végétal p. 72

**2.4. Histoire & Identités territoriales** p. 73

Du passé au présent p. 73

Du patrimoine majeur au petit patrimoine p. 73

Les lieux de la Culture p. 76

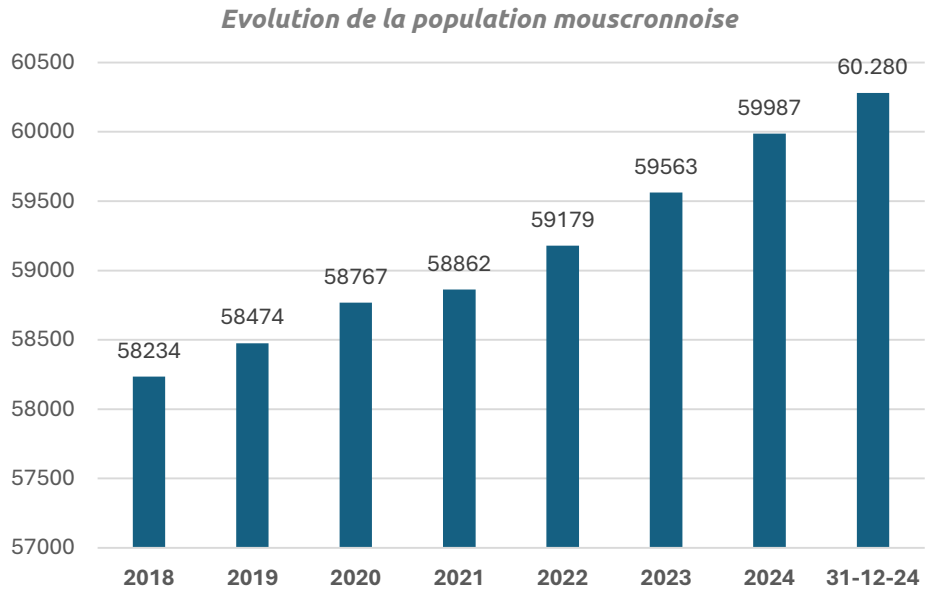
La fête réinventée p. 76

Identité spatialisée p. 77

# VOLET 1 - ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

## 1.1. DÉMOGRAPHIE

### Population globale




*Source : https://www.hainautstat.be/#c=report&chapter=demo&report=r02&selgeo1=com.57096 / Ville de Mouscron - Service population (31-12-2024)*

Au 1/1/2018, la commune de Mouscron comptait 58.234 habitants
Au 1/1/2024, la commune de Mouscron comptait 59.563 habitants
Au 31/12/2024, la commune de Mouscron comptait 60.280 habitants (hors registre d'attente)
Ce qui représente 2.046 habitants sur la législature (+ 3%) et 717 habitants supplémentaires sur 2024 (+1.2 %).

*Enjeux*

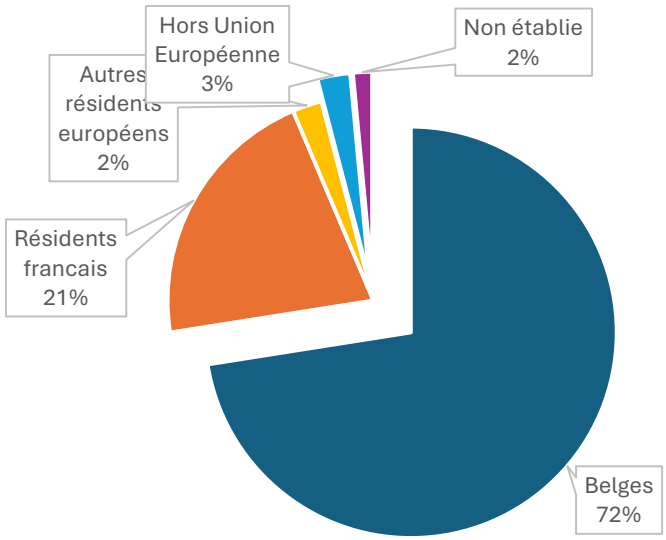
- *Le rythme de croissance démographique est très soutenu.*
- *Cela induit une forte pression sur le logement dont le parc n'est pas adapté en taille et loyer aux revenus de la population de souche dans un contexte de paupérisation. Vu la position de confins de Mouscron, la population de souche est captive d'un territoire assez étroit.*
- *S'ensuit une augmentation du prix des logements, toutes catégories confondues.*
- *La croissance démographique qui s'accélère provoque une pression sur les services (Santé, médecine libérale, CHM , crèches, écoles, sports, loisirs, …)*
- *Le caractère « captif » de la population peut se traduire par une pression sur l'emploi, nonobstant le taux de chômage ou de non-emploi (RIS).*

**Population étrangère : impact frontalier et demandeurs d'asile ou de protection**

En 2024, les résidents étrangers de Mouscron représentent 27,5% de la population totale, soit un taux nettement supérieur à ceux observés pour le Hainaut (12,6%), la Wallonie (11%) et la Belgique (13,7%). La majorité des personnes étrangères rencontrées à Mouscron est de nationalité française (78,6% de l'ensemble de la population étrangère). Viennent ensuite les autres nationalités – indéterminés, apatrides (8,3%) et italienne (2,6%).

| | | |
|---|---|---|
| Belges | 43.490 | 72% |
| Résidents français | 12.666 | 21% |
| Autres résidents européens | 1.386 | 2% |
| Hors Union Européenne | 1.544 | 3% |
| Non établie | 901 | 2% |
| **TOTAL (1-1-2024)** | **59.987** | |

*Population étrangère*




*Source : Ville de Mouscron*

L'évolution de la proportion de population étrangère sur la période 2008-2018 a été très importante (+6,9%) ce qui est à mettre en perspective avec l'ouverture du centre d'accueil pour demandeurs d'asile sur l'ancien site « le Refuge » de novembre 2015 à novembre 2016. Il est réouvert depuis février 2019. L'accroissement de population entre 2018 et 2024 est de 2.468 personnes dont 901 dont la nationalité n'est pas établie et correspond pour l'essentiel aux demandeurs d'asile.

Entre 2018 et 2024 près de 500 nouveaux résidents français se sont établis à Mouscron. En ce qui concerne cet impact frontalier, un certain nombre de phénomènes ont peut-être pu ou exerceront peut-être une influence sur les mouvements de population entre la France et la Belgique. Depuis 2012 les nouveaux travailleurs frontaliers ne bénéficient plus du statut fiscal de frontalier. L'intérêt pour les Français qui travaillent en Belgique de rester résidant Français a nettement diminué. 2022 a vu le début du gel des loyers pour les passoires thermiques en France et en 2023 l'interdiction progressive de la mise en location des logements les plus énergivores en France. Ces dernières années, les prix du logement français ont moins évolué que les prix du logement belge (la Belgique est alourdie par l'indexation automatique et le gouvernement français a pris des mesures pour contenir les prix de l'énergie). Ces dernières années, la France initie des mesures visant à redomicilier en France les Français résidant dans des établissements de soins belges (institut de soins de santé mentale, maison de repos).

**Réfugiés**

Entre 2022 et 2025 le nombre d'**Ukrainiens domiciliés sur le territoire était de**
- décembre 2022 : 75
- décembre 2023 : 192
- février 2024 : 244
- **mars 2025 : 278.**

Les noyaux familiaux sont majoritairement composés de 2 à 3 personnes, enfants compris.

**FEDASIL** accueillait 850 personnes en mars 2025.
Les familles y représentent environ 45% (selon la fluctuation des inscriptions).

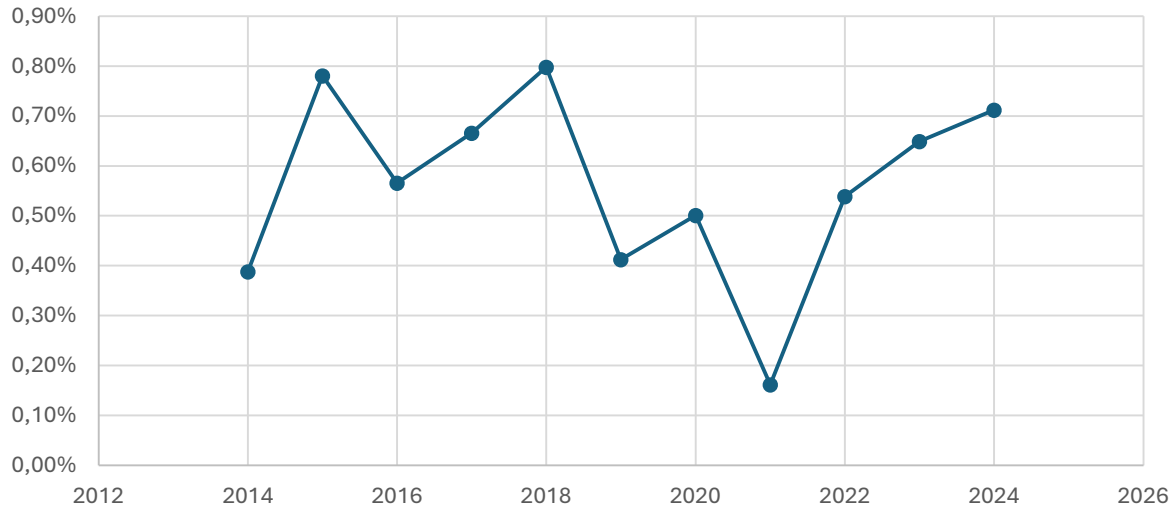
*Enjeux*

- *Le rythme de croissance démographique est très soutenu.*
  *Il provoque un renchérissement foncier lié à l'arrivée de français et flamands ayant un plus grand pouvoir d'achat et la difficulté de se loger pour la population locale au pouvoir d'achat plus limité.*
  *Et donc une pression croissante sur le logement public.*
- *D'autres problématiques surgissent telles la communication avec les allophones et l'évolution des services ayant une dimension culturelle importante (alimentation, pratiques sportives, …)*

**Pyramide des âges**

Depuis 2018 la commune poursuit un rythme de croissance démographique soutenu et un glissement de la concentration de la population vers des catégories d'âge plus élevées, même si la pyramide des âges témoigne d'une grande proportion de jeunes et donc d'un taux de natalité conséquent.
Toutefois, l'accroissement n'est pas linéaire. On distingue deux pics en 2015 et 2018 suivies d'une nette chute en 2021 dans le contexte de la pandémie. Depuis il remonte sensiblement.

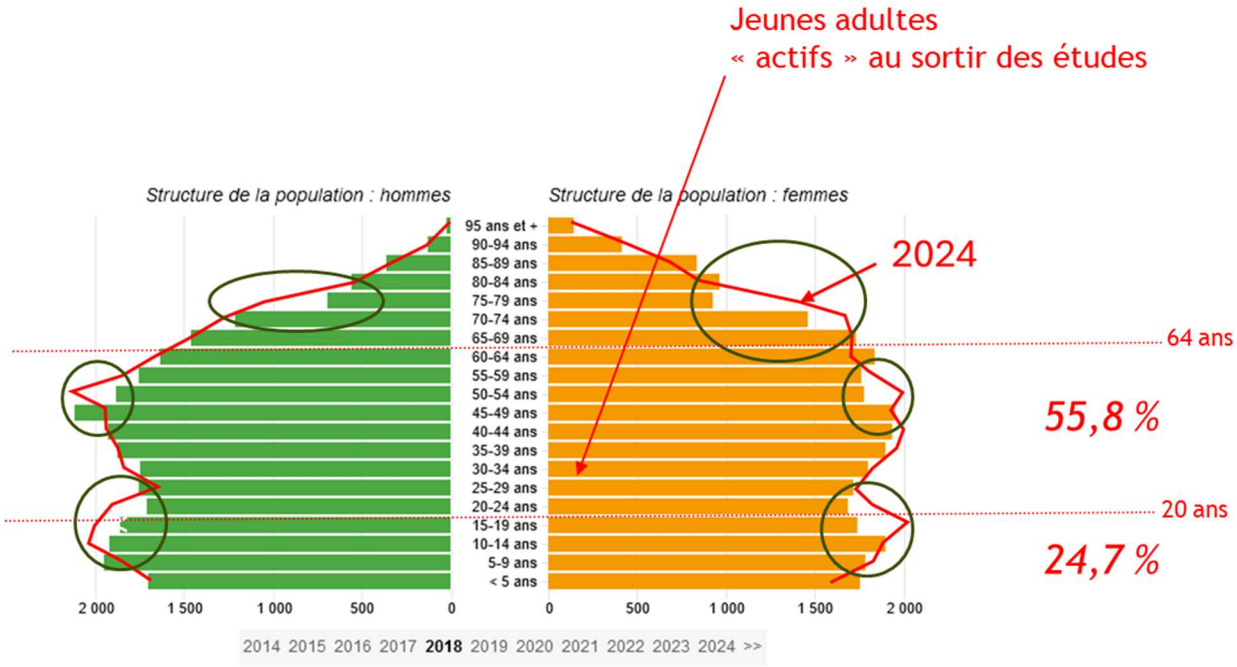
*Pourcentage d'accroissement de la population d'une année à l'autre*




*Source : StatBel 2014 à 2024*

La plus forte progression de la population de Mouscron ces dernières années est principalement due au solde migratoire. Ce dernier a été fluctuant au cours de la période 2014-2023 tout en restant positif.
Néanmoins, le solde naturel a quant à lui été positif pendant toute la période considérée à l'exception de 2014, 2019 et 2021.

*Evolution de la pyramide des âges entre 2018 et 2024*




*Source : SPF Economie (StatBel 2018 et 2024)*

Au 1er janvier 2024, la part de la population de 20-64 ans représente 55,8% des résidents. 19,5% de la population est âgée de 65 ans et plus tandis que les jeunes de moins de 20 ans constituent 24,7% de la population. Ce taux est supérieur au Hainaut (22,6%), à la Wallonie (22,5%) et à la Belgique (22,1%).
Sur la législature 2018-2024, le nombre d'habitants s'est accru de 3 %, ce qui est un peu plus faible que la Belgique mais nettement supérieur au Hainaut et à la Wallonie

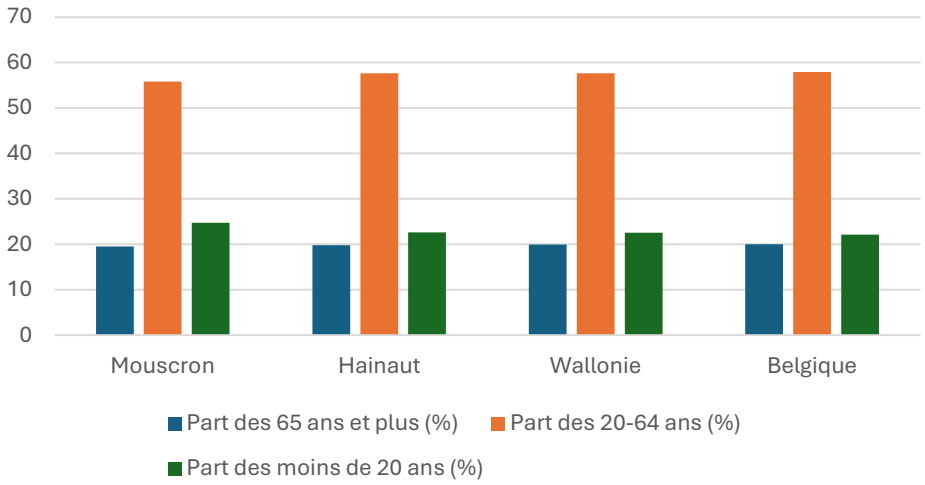
*Enjeux*

- *Malgré un glissement de la concentration de la population vers des catégories d'âge plus élevées on observe une grande proportion de jeunes étudiants ou accessibles à l'emploi en attente d'offre d'enseignement, de formation ou de travail.*
- *La population des « seniors actifs » qui font face aux enjeux de fin de carrière (retraite, licenciement, maladie liée à la pénibilité, etc.) s'accroît comme celle de « jeunes retraités », en attente de services adaptés (santé, loisirs, mobilité …).*

**Vieillissement de la population**

Le vieillissement de la population est lié d'une part à la diminution de la natalité et d'autre part à l'augmentation de l'espérance de vie. Sur un plan sanitaire, on peut se réjouir de l'accroissement de la longévité, en revanche sur un plan économique, la croissance de la proportion de personnes âgées augmente les dépenses qui devront être supportées par la population en âge de travailler.
La part des aînés s'est manifestement accrue entre 2018 et 2024 mais moins vite qu'en Hainaut toute fois la proportion des différentes classes d'âges est très proche de celle des autres territoires.

*Part des Aînés au sein de la population (2024)*

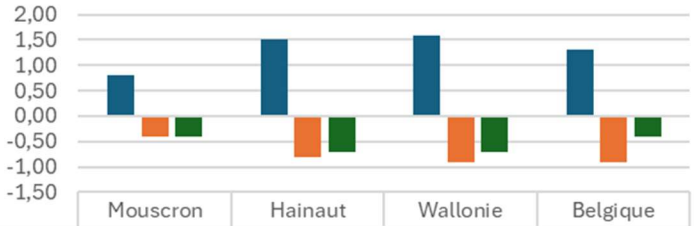



*Source : StatBel 2024*

Au 1er janvier 2024, l'indice de vieillissement de la commune de Mouscron est de 0,79.
Cela signifie que pour 100 jeunes de moins de 20 ans on compte 79 personnes âgées de 65 ans et plus.
Cet indice est similaire à celui du Hainaut (0,87) et moins élevé que celui de la Wallonie (0,88).
En 10 ans, l'indice de vieillissement de la commune est passé de 0,73 à 0,79.

L'indice d'intensité du vieillissement correspond à la part des personnes âgées de 80 ans et plus parmi les personnes de 65 ans et plus. Il mesure la part des personnes les plus âgées, qui ont un plus grand risque de perte d'autonomie.
Au 1er janvier 2024, l'indice d'intensité du vieillissement de la commune de Mouscron est similaire à celui du Hainaut (0,24) et similaire à celui de la Wallonie (0,25).
En 10 ans, l'indice d'intensité du vieillissement de la commune est passé de 0,34 à 0,27.

*Evolution de la population par classe d'âge entre 2018 et 2024*




| | Mouscron | Hainaut | Wallonie | Belgique |
|---|---|---|---|---|
| Part des 65 ans et plus (%) | 0,80 | 1,50 | 1,60 | 1,30 |
| Part des 20-64 ans (%) | -0,40 | -0,80 | -0,90 | -0,90 |
| Part des moins de 20 ans (%) | -0,40 | -0,70 | -0,70 | -0,40 |



*Source : SPF Economie (Statbel) - 2024*

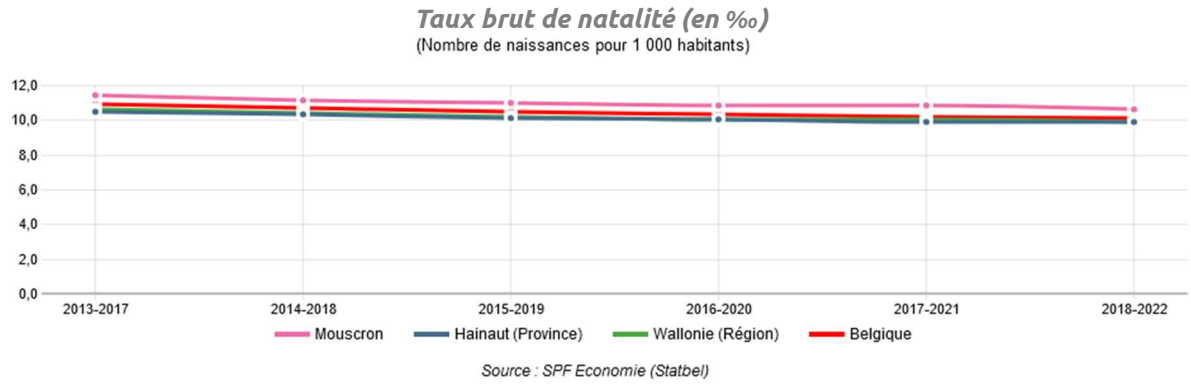
Sur la législature précédente on observe que la part de la population de plus de 80 ans qui représente 5,2 % de la population a diminué de 10,1 %, ce qui s'observe en comparant la pyramide des âges des femmes entre 2018 et 2024. On peut vraisemblablement y voir l'impact du Covid 19.

*<u>Enjeux</u>*

- *Le phénomène du vieillissement de la population est le résultat de deux principaux facteurs : la baisse de la natalité et l'augmentation de l'espérance de vie. Ce vieillissement démographique représente un défi majeur pour la durabilité de notre modèle social. Outre l'impact sur l'équilibre financier entre actifs et inactifs, il engendre de nouveaux besoins au sein de la population : logements adaptés, accessibilité des commerces et services, offre médicale, mobilité, entre autres.*
- *Toutefois, le vieillissement de la population présente également des opportunités, notamment dans le domaine de la "Silver économie", en favorisant le développement de nouvelles activités créatrices d'emplois notamment dans le secteur du « care ».*
- *Mouscron n'y échappant pas, le vieillissement de la population est une tendance fondamentale en Belgique :*
  *« À **l'instar** de la plupart des pays développés, la Belgique se trouve en pleine phase de transition démographique, combinant une diminution du taux de fécondité à une augmentation considérable de l'espérance de vie. Les nouvelles prévisions démographiques du Bureau fédéral du Plan font état d'une croissance de la population belge de 11,75 millions en 2024 à 12,85 millions en 2070 (+9.3 %), mais également d'un glissement de la concentration de la population vers des catégories d'âge plus élevées (avec une part de 38% pour les personnes de 68 ans et plus – âge de la retraite porté à 67 ans) ».*
  *(Source : Profil socio-démographique 2018 de la Ville de Mouscron - Belfius) actualisé à partir des données du bureau du Plan)*
- *L'indice d'intensité du vieillissement (part des + de 80 ans parmi les + de 65 ans) est passé de 0,34 à 0,27 en 10 ans (Wall : 0,25) ce qui traduit une moindre proportion de personnes âgées de plus de 80 ans (risque de perte d'autonomie).*

**Natalité**

Sur la période quinquennale de 2018-2022, le taux brut de natalité de la commune de Mouscron est de 10,6 ‰. Ce taux est similaire à celui du Hainaut (9,9 ‰) et similaire à celui de la Wallonie (9,9 ‰).
L'évolution future de la population dépend notamment du nombre moyen d'enfants par femme qui influence à son tour le nombre de naissances. Le nombre moyen d'enfants par femme est en diminution depuis plus de 10 ans, passant de 1,86 enfant par femme en 2008 à 1,52 en 2022. Ceci s'explique notamment par un report des naissances en période de crise(s), mais aussi par une diminution du nombre d'enfants souhaités par les couples suite à l'évolution sociétale. Par conséquent, le Bureau fédéral du Plan a revu à la baisse l'hypothèse de fécondité retenue depuis 2020 dans ses projections démographiques. La croissance positive de la population résidant en Belgique d'ici à 2070 est cependant maintenue. Au niveau régional, la croissance annuelle de la population reste également positive dans la Région Flamande sur l'ensemble de la période de projection (jusque 2070). Par contre, ce n'est pas le cas pour la Région wallonne (à partir de 2045) et la Région de Bruxelles Capitale (à partir de 2035).
*Source : https://www.plan.be/publications/publication.php?lang=fr&TM=46*

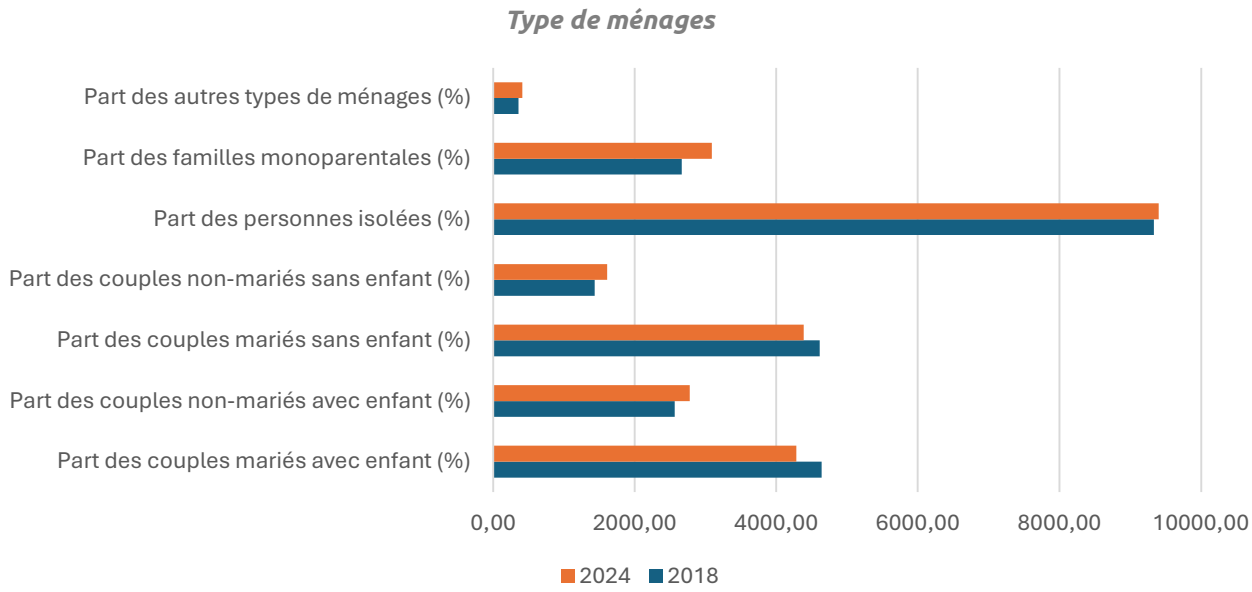



*Source : SPF Economie (Statbel)*

*<u>Enjeux</u>*

- *Si l'affaiblissement de la natalité engendre globalement une diminution des besoins pour la petite enfance, en réalité les besoins existants ne sont pas complètement rencontrés : places en crèche et enseignement fondamental (abaissement à 5 ans de l'âge depuis 2020), accueil temps libre des enfants, pédiatres, etc. ce qui fait que l'on constate encore des besoins importants à assurer.*
- *A noter que nombre de grands-parents sont encore actifs, ce qui rend impossible de garder les petits-enfants, nonobstant des changements culturels et l'évolution de leurs centres d'intérêt dans un contexte où le développement personnel peut primer sur les solidarités familiales.*

**Répartition des ménages**




*Source : SPF Economie (Statbel) – 2018-2024*

Au 1er janvier 2018, la commune comptait un total de 25.646 ménages privés et en 2024, un total de 25.975 ménages privés. Sur la législature précédente, le nombre de ménages s'est donc accru de 329 ménages (1,28 % et autant de logements supplémentaires nécessaires) ce qui est à mettre en parallèle avec l'accroissement de la population durant la même période qui est de 2.046 habitants (3%). C'est la taille des ménages qui s'est globalement légèrement accrue du fait de mise en couples et de naissances. L'accroissement du nombre de ménages d'une personne est plus marginal.
En termes de catégories de ménage, bien que les proportions restent relativement stables on constate à une même hauteur la diminution des couples mariés avec ou sans enfant et celle des familles monoparentales. Ceci correspond à l'évolution sociétale.
Le nombre de ménages comprenant un couple ou une personne isolée, donc à priori en besoin de logements de 1 chambre s'est accru de 16 ménages. Cependant, les ménages avec enfants, les familles monoparentales et les autres types de ménages donc à priori en besoin de logements de 2 chambres ou plus s'est accru de 339 ménages.
Sur la législature précédente, les familles monoparentales se sont accrues de 424 ménages. A noter que leur situation financière est généralement moins favorable que celle des couples avec enfants.

*<u>Enjeux</u>*

- *L'accroissement du nombre de ménages a un impact sur le besoin de logement et leur taille vu l'accroissement concomitant de la taille des ménages. Celui-ci est lié à la décohabitation (séparations, divorces). Ainsi, la demande de logements évolue vers des logements de 2 chambres et plus. Dans ce contexte il faut signaler le phénomène des gardes partagées qui impose deux logements de même taille aux parents décohabitant et celui des recompositions familiales qui requiert des grands logements alors que cette demande décroissait dans un contexte de rétrécissement de la taille des familles.*
- *Tandis que l'on a vu dans un passé récent l'accroissement du besoin de logements d'une personne, celui-ci est désormais plus marginal. Toutefois s'observe l'évolution culturelle vers la non-cohabitation des couples (jeunes couples et cinquantenaires). Le concept d' « Apart Together » se développe et pourrait croître en parallèle avec la désaffection des couples pour la procréation dans un contexte d'incertitudes multiples.*

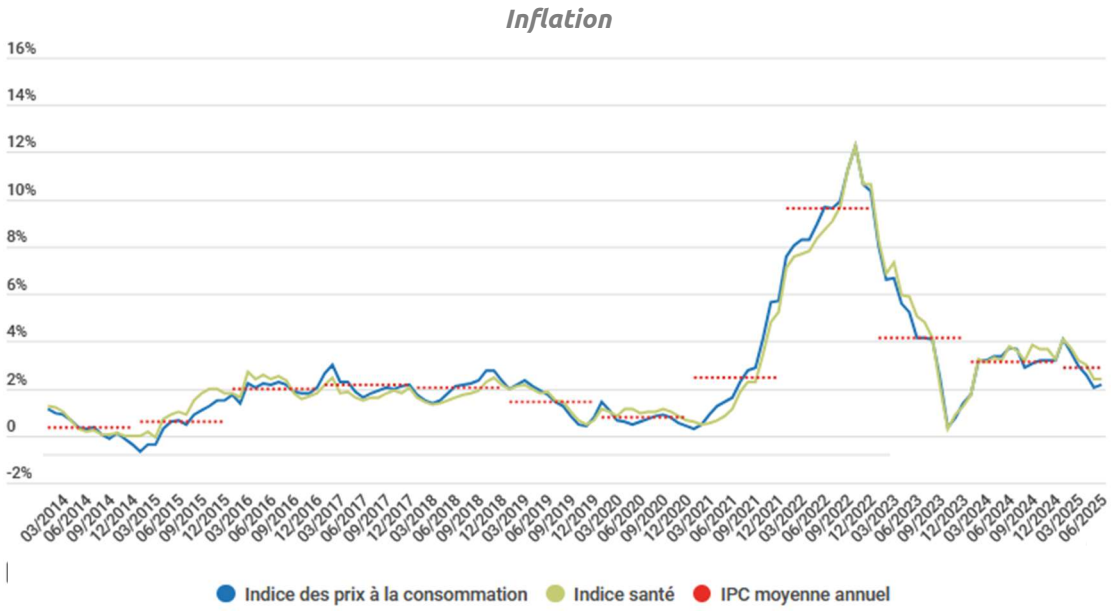
## 1.2. PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION

Parmi les facteurs influençant la santé, le contexte socio-économique dans lequel un individu évolue est celui qui a le plus d'impact. L'environnement physique, le système de soins de santé ainsi que les facteurs génétiques et biologiques ont une influence moindre.

**Revenus**

Le ***revenu médian*** représente le montant qui divise en deux les déclarations fiscales : 50 % des déclarations déclarent un revenu inférieur au revenu médian, tandis que 50 % déclarent un revenu supérieur.
En 2022 (exercice 2023), la commune de Mouscron présente un revenu médian de 24.753 €. Ce revenu est similaire à celui du Hainaut (25.205 €) et inférieur à ceux de la Wallonie (26 496 €) et de la Belgique (28 145 €).
Il a augmenté de 2.732 € (+12.5 %) entre 2018 (22.021 €) et 2022 tandis que sur la même échéance l'inflation a augmenté de 8 % ce qui s'est traduit par un appauvrissement des ménages.
*Source : https://economie.fgov.be/fr/themes/analyses-et-etudes/tableau-de-bord-de-la/determinants-de-la/inflation*

A noter que l'indice santé a connu un pic à 12,27 en octobre 2022 pour retomber à 0,30 en octobre 2023 pour remonter à 3.20 en octobre 2024. Ceci a induit des hausses de salaire importantes depuis 2022 concomitant à une forte inflation.




*Source : https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-des-prix-la-consommation*

Le ***revenu moyen*** est obtenu en divisant la somme totale des revenus par le **nombre de déclarations fiscales**.
En 2022, le revenu moyen par déclaration s'établit à Mouscron à 30.016,9 €, ce qui représente une évolution de 7% sur la législature précédente (28.030.5 en 2018 soit 1.986,4 € en plus), évolution à relativiser du fait de l'inflation. Il est inférieur au revenu moyen du Hainaut (32.559,6 €), et à ceux de la Wallonie (35.185,2 €) et de la Belgique (37.593,8 €).
En termes de déclarations des revenus de 2022, 14,9 % des ménages de la commune de Mouscron ont rentré une déclaration supérieure à 50 000 €, ce qui est similaire au Hainaut (14,9 %), inférieur à la Wallonie (22,8 %) et à la Belgique (18 %).

A noter qu'en 2020, le revenu net imposable moyen **par habitant** s'élevait à 21.372 € en Flandre occidentale alors qu'il était de 17.118 € en Hainaut, un différentiel de 12 % au bénéfice de la Flandre occidentale. Ceci nous renseigne quant à la différence du niveau de vie de ces deux territoires voisins.
*Source : https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/le-revenu-moyen-des-belges-selevait-20357-euros-en-2021*

*Enjeux*

- *Ce très faible revenu moyen par habitant traduit une paupérisation de la population dans un contexte de pression sur le chômage, sinon sur l'emploi.*
    - *Cette double pression risque de se transmettre aux finances communales et au CPAS et peser sur les ressources humaines des CPAS et des services communaux sollicités entre autres par ce public (affaires sociales, logement, taxes, etc.);*

**Précarité**

Trois indicateurs de mesure du risque de précarité pour la commune ont été retenus par l'observatoire de Hainaut développement sur base des données du SPF Economie (Statbel).

- Les bénéficiaires du *revenu d'intégration sociale* (RIS). Ce revenu minimal est accordé par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de revenus suffisants et qui ne peuvent se les procurer.

- les *bénéficiaires de l'intervention majorée* (BIM). Cette aide est octroyée aux revenus faibles bénéficiant de certains avantages tels qu'un remboursement plus important des soins de santé ou une réduction sur les déplacements en transports en commun.

- Les bénéficiaires de la *garantie de revenus aux personnes âgées* (GRAPA). Il s'agit d'un revenu accordé aux plus de 65 ans dont les revenus sont insuffisants.

**Sans abrisme et sans chez-soirisme**

La typologie ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion) définit 13 situations de vie classées en 4 catégories :
· Sans-abrisme : personnes vivant à la rue ou en hébergement d'urgence, de crise ou de nuit.
· Sans logement : personnes vivant dans des structures d'hébergement (pour SDF, pour femmes, pour immigrés, pour sortant d'institution, pour bénéficiaires d'un accompagnement au logement à long terme).
· Logement précaire : personnes en habitat précaire, menacées d'expulsion ou de violences domestiques.
· Logement inadéquat : personnes vivant dans des structures provisoires/ non conventionnelles, en logement indigne ou dans des conditions de surpeuplement sévère.

En outre, une volonté d'harmoniser la définition du sans-abrisme se manifeste peu à peu au travers des opérations de dénombrement effectuées en Belgique. Cette définition s'appuie sur les catégories de la typologie dite ETHOS Light, une version simplifiée à des fins statistiques compatibles au niveau européen.
Cette typologie, incluant également le sans-abrisme « caché », se décline au travers de 7 catégories :
- être dans l'espace public ;
- être en hébergement d'urgence ;
- être en centre d'hébergement ou en séjour temporaire ;
- être en institution ;
- être en logement non-conventionnel ;
- être chez des amis/familles ;
- être menacé d'expulsion.

Au niveau belge, la définition utilisée dès 2004 et inscrite dans l'AR visant l'octroi d'une prime d'installation par le CPAS est la suivante :

« Sans-abrisme et l'absence de chez-soi : situation dans laquelle une personne ne dispose pas de son logement, n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition »
*Source :*
*https://www.cesewallonie.be/sites/default/files/uploads/avis/A%201528%20concernant%20la%20strate%CC%81gie%20wallonne%20de%20sortie%20du%20sans-abrisme.pdf*

Un dénombrement sera réalisé conjointement par l'UCL et la KUL dans la nuit du 17 au 18 octobre 2025 sur l'arrondissement Tournai-Mouscron et visera à quantifier
- Les sans-abris ;
- Les sans chez soi, aux profils hétéroclites mais surtout représentés par les femmes et enfants) ;
- Les personnes en institution.

Mouscron dispose d'un abri de nuit depuis le 1er novembre 2018.
Sa capacité est de 9 lits (7 hommes et 2 femmes).
En période de Plan Grand Froid, cette capacité peut évoluer pour absorber une éventuelle augmentation de la demande, moyennant aménagements infrastructurels.
En 2024, 154 personnes différentes ont été hébergées dans l'abri de nuit avec une moyenne de 10, 8 (hommes) et 7 (femmes) nuits par an (2022, 2023 et 2024).
En règle générale, l'accueil est limité à 30 nuits / an / personne.
Ce nombre de nuits peut être augmenté jusqu'à 90 nuits / an dès lors que la personne effectue des démarches sociales quant à sa situation.
Toutefois, depuis novembre 2024, ce quota ne s'applique pas pendant le Plan Grand Froid (les nuits sont alors comptabilisées mais uniquement à des fins statistiques et de reporting), l'accueil étant bien inconditionnel.

L'abri de jour est ouvert depuis le début novembre 2021 et offre une capacité de 20 places.

**Bénéficiaires du RIS/BIM et GRAPA**

En 2023, on recensait 1 593 bénéficiaires du RIS âgés de 18 à 64 ans au sein de la commune. Ramenée au nombre d'habitants de la commune, la part des bénéficiaires du RIS s'élève à 4,6%. Elle est de 5,1% en Hainaut.
Entre 2018 et 2023, le nombre de bénéficiaires du RIS âgés de 18 à 64 ans au sein de la commune a augmenté de 0,5 % alors que sur un an, entre 2022 et 2023, le nombre de bénéficiaires du RIS a augmenté de 4% dans la commune. Il a augmenté de 3% en Hainaut.
Les crises économiques successives ainsi que la réforme des allocations de chômage peuvent expliquer en grande partie cette augmentation.
En 2018, 23,2 % bénéficiaient de l'Intervention Majorée (BIM) dans la commune et en 2022, 24,9 en bénéficiaient.
Ce taux est inférieur à ceux du Hainaut (24,9%), de la Wallonie (22,4%) et de la Belgique (20,0%). Sur une période de 10 ans, une augmentation de la proportion des BIM a été constatée dans la commune (+3,8 points).
En 2018, en ce qui concerne la Garantie aux Personnes Âgées (GRAPA) (personnes âgées de 65 ans et plus), 4,9 % de la population était concernée. En 2021, il s'agissait de 4,6 % qui en bénéficiaient dans la commune. Ce taux est inférieur à ceux du Hainaut (6,1%), de la Wallonie (5,9%) et de la Belgique (5,0%).

Sur une période de 10 ans, la proportion des bénéficiaires de la GRAPA a diminué dans la commune de 0,5 point.

Globalement, la part des bénéficiaires d'allocations sociales est en nette augmentation, toutes catégories confondues.
*<u>Enjeux</u>*
*Si, entre 2022 et 2023, le nombre de bénéficiaires du RIS a augmenté de 4% dans la commune, la réforme du chômage risque de démultiplier encore leur nombre dans les prochaines années. S'ensuivra, à défaut*

*de transferts adhoc vers les communes une pression financière supplémentaire à leur charge, une pression sur les ressources humaines des CPAS et des services communaux sollicités entre autres par ce public (affaires sociales, logement, taxes, etc.) S'il ne peut être répondu à cette pression par l'accroissement des ressources humaines, elle portera sur le personnel en place en termes de charge mentale, stress, etc.*

### Taux d'emploi

| Indicateur | 2018 | 2022 | Evolution |
|---|---|---|---|
| Taux d'emploi (%) | 59,2 | 61,2 | 2 |

*Source : Steunpunt Werk - 2018/2022*

Le taux d'emploi correspond à la proportion de personnes occupées parmi la population active. Il donne une description plus stable que le taux de chômage qui est soumis aux fluctuations des politiques de l'emploi.

### Familles monoparentales

| Indicateur | 2018 | 2024 | Evolution |
|---|---|---|---|
| **Part des familles monoparentales (%)** | 10,4 | 11,9 | 1,5 |

*Source : SPF Economie (Statbel) - 2018/2024*

En 2024, dans la commune de Mouscron, la proportion de familles monoparentales est de 11,9 %. Cette proportion est moins élevée que celle du Hainaut (13,3 %) et similaire à celle de la Wallonie (12,2 %).

### Mineurs vivant dans un ménage sans revenu du travail

Au 31 décembre 2020 dans la commune de Mouscron, la proportion de mineurs vivant dans un ménage sans revenu du travail est de 11,8 %.
Elle est moins élevée que celle du Hainaut (15,5 %) et similaire à celle de la Wallonie (12,5 %).
*Source : IWEPS – 2020 - pas de données en 2018*

### Ménages isolés de 65 ans et plus

En 2024, dans la commune de Mouscron, la part des ménages isolés de 65 ans et plus est de 14,8 %. Cette proportion est similaire à celle du Hainaut (14,8 %) et similaire à celle de la Wallonie (14,7 %).
*Source : SPF Economie (Statbel – 2024 – pas de données en 2018)*

## 1.3. SANTÉ

**Equipements de santé**

Maison de repos pour personnes âgées

**Nombre de lits en maison de repos (MR) et en maisons de repos et de soins (MRS)**

| Indicateurs | Mouscron | Hainaut (Province) | Wallonie (Région) | Belgique |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de lits en MR | 653 | 10 658 | 25 903 | 25 903 |
| Offre de lits en MR (lits/1000 hab. 80+) | 190 | 152 | 137 | 137 |
| Nombre de lits en MRS | 583 | 9 292 | 23 048 | 23 048 |
| Offre de lits en MRS (lits/1000 hab. 80+) | 170 | 132 | 122 | 122 |
| Nombre de lits en MR et MRS | 1 236 | 19 950 | 48 951 | 48 951 |
| Offre de lits en MR et MRS (lits/1000 hab. 80+) | 361 | 284 | 259 | 259 |

2014 2015 2016 2017 **2018** 2019 2020 2021 2022 2023 2024

**Nombre de lits en maison de repos (MR) et en maisons de repos et de soins (MRS)**

| Indicateurs | Mouscron | Hainaut (Province) | Wallonie (Région) | Belgique |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de lits en MR | 493 | 9 252 | 21 877 | 21 877 |
| Offre de lits en MR (lits/1000 hab. 80+) | 158 | 141 | 119 | 119 |
| Nombre de lits en MRS | 716 | 10 750 | 27 354 | 27 354 |
| Offre de lits en MRS (lits/1000 hab. 80+) | 230 | 163 | 148 | 148 |
| Nombre de lits en MR et MRS | 1 209 | 20 002 | 49 231 | 49 231 |
| Offre de lits en MR et MRS (lits/1000 hab. 80+) | 388 | 304 | 267 | 267 |

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 **2024**

*Source : IWEPS (2024) https://www.hainautstat.be/#c=report&chapter=offre_soin&report=r02&selgeo1=com.57096*

En 2024, la commune de Mouscron présente une densité de lits de maison de repos pour personnes âgées de 158 lits pour 1 000 habitants de 80 ans ou plus. Cette densité est plus élevée que celle du Hainaut (141) et plus élevée que celle de la Wallonie (119).
En 2024, la commune de Mouscron présente une densité de lits de maison de repos et de soins de 230 lits pour 1 000 habitants de 80 ans ou plus. Cette densité est plus élevée que celle du Hainaut (163) et plus élevée que celle de la Wallonie (148). (Données Observatoire de la santé)

Entre 2018 et 2024 Mouscron a perdu160 lits en maison de repos et gagné 133 lits en maison de repos et de soins.

Le CPAS gère 4 Maisons de repos et de maisons de repos et de soins (Home Joseph Vandevelde, Maison de retraite Dusollier, Home Pierre Mullie (Herseaux), Reposoir St Antoine (Dottignies)) où les mouscronnois sont prioritaires et majoritaires. Leur capacité d'accueil totale est de 402 résidents dont 224 en MRS et 1 lit de court séjour. Elles accueillentles personnes âgées de plus de 65 ans, sans limite d'âge maximal. Chaque MR possède un référent pour la démence (formation spécialisée). En

outre, le Centre d'accueil et de soins de jour du Home Vandevelde a une capacité d'accueil de 15 personnes. Le CPAS ne possède pas de résidences services. (Données CPAS)

Le secteur privé possède 6 maisons de repos (Seigneurerie du Val, Maison Saint Joseph, Les Orchidées, L'Âge tranquille, Ma Maison, Les Glycines, Amadeus) qui représentent une capacité de l'ordre de 850 personnes et 3 résidences services (Vivaldi, Maison Saint Joseph et Seigneurerie du Val) qui représentent 125 appartements (125 à 250 résidents).
(Données ZSWAPI)

Etablissements pour personnes handicapées

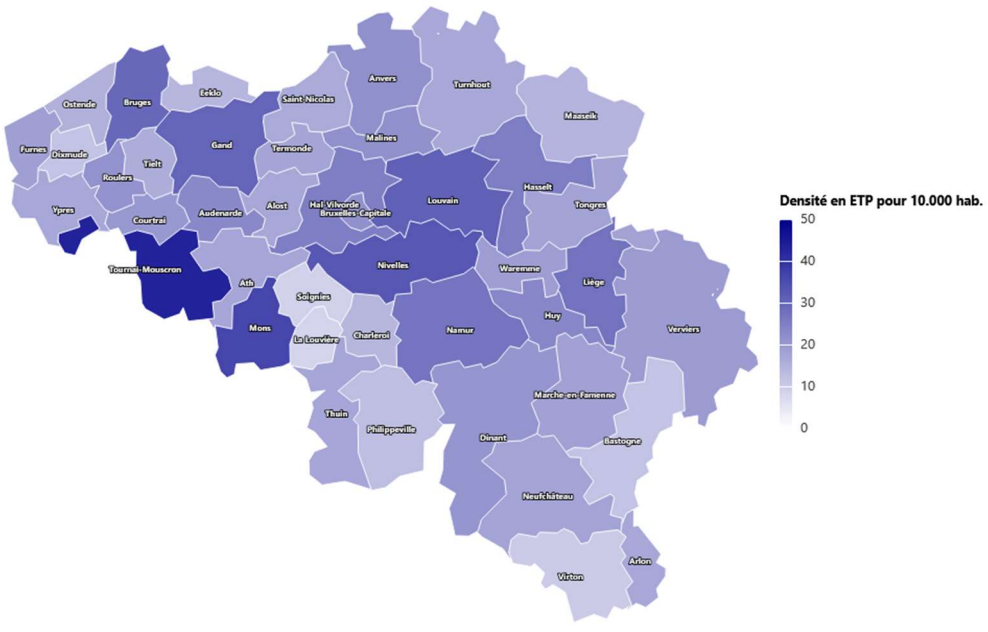
| | | **Capacité** *Source : Attestation de sécurité ZSWAPI* | **Résidents** *Source : Ville de Mouscron - Service PlanU* |
|---|---|---|---|
| Association Corail (Léopold) | Rue Léopold, 20 et 36 (Mouscron) | 14 | 14 |
| Maison Moulinsart | Rue des Moulins, 25 (Mouscron) | 15 | 15 |
| L'Envol (ASBL) | Rue de la Vellerie, 131 (Mouscron) | 45 en jour<br>20 en nuit | 43 en jour<br>20 en nuit |
| La Cigalière | Boulevard des Canadiens, 84 (Dottignies) | 30 | 28 |
| Foyer Tibériade | Rue Julien Mullie, 12 (Dottignies) | 18 | 18 |
| Montfort (Les Projets, ACIS) | Rue du Crétinier, 184 (Herseaux) | 222 | 220 |

La Ville dispose d'une capacité de 344 places en journée et 319 de nuit, réparties sur 6 institutions.

Médecins

Mouscron avait en 2021, avec Mons et Comines, le plus haut taux de médecins, toutes catégories confondues par 10.000 habitants.
*Source : https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/hspa/accessibilite-des-soins/repartition-du-personnel-de-sante*

**Figure A10a - Répartition des médecins en activité pour 10 000 habitants (en ETP), par arrondissement, 2021**
Source de données: Données INAMI, Calculs du KCE



Médecins généralistes

Les statistiques renseignaient pour 2018, 44 médecins généralistes donc 1 médecin pour 1.324 habitants ce qui dépassait le seuil des critères de 1.111 habitants par médecin généraliste des mesures IMPULSEO qui visent à encourager l'installation des médecins généralistes dans les zones en pénurie.
Pour 2024, elles en renseignent 56 c'est-à-dire 1 généraliste pour 1.071 habitants, passant en dessous du seuil IMPULSEO.
Ce nombre est similaire à celui du Hainaut (1.013 habitants/MG) et similaire à celui de la Wallonie (983 habitants/MG).
*Source : https://www.hainautstat.be/#c=report&chapter=offre_soin&report=r02&selgeo1=com.57096*

Pénurie

L'Associations des Médecins Généralistes de Mouscron et Estaimpuis (AMG) rassemble actuellement 62 praticiens dont 2 médecins sur Estaimpuis, pour 75.000 habitants. En 5 ans, ils ont perdu 40% de leurs effectifs.
Si ceci semble avoir amélioré le score, dans les faits la couverture s'est affaiblie dans la mesure où certains médecins plus âgés continuent à travailler mais en n'assurant que 5 à 10 patients par jour. De plus, les jeunes générations parmi lesquelles nombre de femmes, ont adopté des horaires qui ménagent leur vie privée. Ainsi il faut désormais compter 3 jeunes médecins pour remplacer 2 anciens. En termes de répartition spatiale, Estaimpuis, Herseaux, Dottignies restent fort déficitaires.

La moyenne d'âge des médecins est importante. On observe un gros creux entre les 30-35 ans et ceux qui ont la soixantaine. Certains médecins en âge de retraite continuent de prester pour soutenir les jeunes médecins. Les urgences sont surchargées de « non-urgences » issues des patients qui n'ont pas de médecin de famille.
Nombre de médecins généralistes ne prennent pas de nouveaux patients. Le délai pour ne plus avoir de place pour une patientèle est de 3 à 6 mois pour un jeune médecin qui s'installe.
Il reste encore dans la population mouscronnoise des patients qui n'ont pas de médecin de famille. La maison de la santé est contactée en moyenne par 5 patients par jour qui sollicitent les coordonnées d'un médecin traitant. A savoir que sur Mouscron-Estaimpuis, il ne reste plus que sur les 62 médecins généralistes, 6 qui prennent encore de nouveaux patients.
Si, d'une manière générale il y a de moins en moins de médecins, avec 20% des jeunes médecins abandonnant la profession dans les 5 ans de leur prise de fonction. La problématique s'accroît sur la région. Ni les stagiaires, ni les praticiens originaires de Mouscron ne s'installent dans leur territoire. Les tentatives d'attirer de nouveaux médecins ont peu de succès. Les jeunes étudiants en médecine déplorent le manque d'offre culturelle à Mouscron par rapport à des villes comme Mons ou Ath.
Certains médecins décédés sont encore comptabilisés. Les anciens médecins gardent généralement leurs numéros d'INAMI pour soigner leur famille, ce qui fausse le comptage et a pour effet que le territoire n'ait pas été considéré comme en pénurie. S'il a été suggéré à l'INAMI de leur attribuer un numéro spécifique qui ne rentre pas dans le quota, c'est sans retour à ce jour.
Accessoirement, il est fait état d'une proportion de 20 % de jeunes diplômés qui quittent la pratique au bout de quelques années. Cela est lié à l'installation en solo, la charge de travail, la charge administrative augmentant, le téléphone, séparation vie pro/vie privée compliquée, les gardes, …
*Source : AGME – Association des généralistes de Mouscron & Estaimpuis*
*https://dulbea.ulb.be/wp-content/uploads/2024/02/DULBEA_PolicyBrief_Penuries_medecins_generalistes.pdf*

Féminisation de la profession

« Si les médecins hommes sont globalement plus nombreux que les femmes on observe, depuis 30 ans environ, une féminisation de la profession. En 2022, pour les médecins de 55 ans et plus, qui ont donc terminé leurs études il y a au moins 30 ans, le ratio femme / homme est en faveur des hommes

(3 fois plus d'hommes que de femmes). Pour les médecins de 45-54 ans, il y a quasiment autant de médecins femmes que de médecins hommes (ratio femme/homme de 1,2). Pour les tranches d'âge plus jeunes le ratio est inversé et il y a plus de femmes que d'hommes : 2,1 femmes pour un homme chez les 35-44 ans et 2,3 chez les 25-34 ans. »

*Source : https://www.aviq.be/sites/default/files/documents_pro/2024-01/Cadastre%20M%C3%A9decins%20Generalistes%20Wallonie-2016-2022%20RAPPORT.pdf*

*Enjeux :*

- *Mener une réflexion commune sur comment attirer les médecins sur le territoire mouscronnois.*
    - *Attirer les jeunes vers la formation de médecin, sensibiliser à la vocation*
    - *Offrir des facilités de logement.*
    - *Communiquer quant à l'attractivité réelle de la commune (Centre culturel, équipements sportifs, offre petite enfance et scolaire) et son hinterland (Lille, Tournai, notamment sur le plan culturel) afin d'encourager l'installation des jeunes médecins*
- *Relayer la problématique*
    - *Auprès de la conférence des Bourgmestres de WAPI*
    - *Auprès du Fédéral et du Régional.*
- *Critères IMPULSEO*
    - *Le quota est faussé car les médecins généralistes retraités sont encore comptabilisés dans les médecins actifs. Idéalement, le cadastre devrait être mise à jour correctement en séparant les médecins actifs des retraités.*

Gardes

Si 62 médecins sont inscrits au rôle de garde, 23 ont plus de 60 ans et sont donc dispensés des gardes de nuit. 1 médecin externe et 10 assistants suppléent dans le cadre du rôle de garde. En ce qui concerne les gardes, sachant que les médecins de + de 60 ans ne peuvent pas les faire, cette charge repose sur 39 praticiens. Outre qu'elles sont de plus en plus nombreuses, ces gardes sont dangereuses. Si les ambulanciers sont 2 ou 3 comme les pompiers et les policiers qui interviennent toujours en binôme, les médecins interviennent seuls durant leur garde.
(Article de l'ordre des médecins sur l'agression des soignants : https://ordomedic.be/fr/avis/maladies/toxicomanie/agressions-sur-les-m%C3%A9decins)
La garde est liée au numéro 1733. En semaine, il y a un médecin de permanence de 18h à 8h du matin
Les weekends, il y a 6 médecins mobilisés (3 le samedi et 3 le dimanche) répartis comme ceci :

- 1 médecin de garde mobile (qui se déplace au domicile des patients/maisons de repos) de 20h à 8h le lendemain. Il couvre toute la zone de Mouscron et une partie d'Estaimpuis. (Mouscron-Dottignies-Luingne-Herseaux, Estaimpuis- Evregnies- Saint-Léger)
- 2 médecins au poste de garde (Poste Médical de Garde (PMG) près du CHM), répartis en 2 plages : 8h-14h et 14h-20h. Tout le monde peut s'y rendre, aussi on y voit des cominois et des français qui n'ont pas de système de garde aussi complet en France. Une centaine de patient sont vus sur le weekend.

*Source : AGME – Association des généralistes de Mouscron & Estaimpuis*

Les appels de garde se font de 18h à 8h le matin. Légalement, les médecins doivent se déplacer car leur responsabilité est engagée s'il arrive quelque chose au patient chez qui ils ne se seraient pas présentés, c'est leur responsabilité qui est engagée.

*Source : https://ordomedic.be/fr/avis/specialite/medecin-generaliste/service-de-garde-des-medecins-generalistes-obligation-de-deplacement-du-medecin-de-garde#:~:text=L'obligation%20de%20d%C3%A9placement%20dans,poste%20de%20garde%20de%20m%C3%A9decine*

Ce système est appliqué dans toute la Wallonie. A noter que, à la différence de grandes zones comme Charleroi où l'on trouve des « gardistes », aucun médecin mouscronnois ne fait que des gardes.

Le Ministère de la santé veut instaurer la coopération fonctionnelle (CF), c'est à dire la fusion des zones de garde, de sorte à ce qu'il y ait un PMG de nuit (avec un médecin disponible) et un médecin en mobile la nuit, en semaine et le weekend pour 350.000 habitants, en l'espèce, la région de Comines à Ath (2 heures de trajet**)**.

*Source : article du GBO (syndicat des médecins) qui explique les grandes lignes de la Coopération Fonctionnelle (CF) : https://www.le-gbo.be/nouveau-modele-de-financement-des-pmg-le-point-sur-les-futures-cooperations-fonctionnelles/*

Une idée développée par l'Association des médecins généralistes du Mouscron et d'Estaimpuis serait d'intégrer les gardes dans le CHM et d'accompagner les médecins de garde par la police, qui peut être sollicitée en cas de craintes et/ou pour appuyer le médecin et calmer les esprits.
S'agissant de la problématique des numéros Inami, certains diplômés n'ont pas de numéro INAMI définitif. S'ils ont leur diplôme de médecine ils n'ont pas encore de spécialisation, la médecine générale en étant désormais une.
S'ils peuvent pratiquer sans tuteur, les assurances refusent de les couvrir.
*Source : https://www.reseausantelouvain.be/sites/default/files/2020-01/000.pdf*

Le CHM accueille nombre de praticiens étrangers, de spécialisations différentes et de niveaux de formation différents par rapport aux standards belges.

*Enjeux :*

- *Réinstauration du tri nuit noire via le 1733*
- *Refus de la mise en place du système "poste de garde" pour 175.000 habitants*
- *Assurer l'accompagnement des (jeunes dames) médecins via une disponibilité policière.*
- *Diffuser l'information selon laquelle la police peut toujours être appelée pour les visites difficiles*
- *Mener une réflexion quant à la problématique de l'accompagnement des médecins lors des gardes ou des interventions difficiles. Protocole à conclure avec la Zone de police et la ville de Mouscron.*

Hôpitaux

En 1995, la fusion "CHR-Le Refuge" donne naissance au Centre Hospitalier de Mouscron et en janvier 2010, les deux sites (CHM et Le Refuge) sont regroupés, avenue de Fécamp.
Le CHM a une capacité de 355 lits agréés (299 lits d'hospitalisation aigue, 20 lits d'hospitalisation chronique et 36 lits psychiatriques.). Ce nombre n'inclut pas les places en hôpital de jour médical (38), en hôpital de jour chirurgical (69), en dialyse (63), etc…
Il compte 45 services (203 médecins) et 21 spécialisations (29 médecins), un Centre de Soins Ambulatoires Spécialisés (CSAS destiné à accueillir des patients atteints de maladies chroniques), un Centre Ouïe et Parole (COP), un Centre de Formation et de Partage de Compétences, un centre de consultations spécialisées à Comines, une Crèche "Les P'tits Loups" avec 36 places. Cet établissement est hautement spécialisé dans le traitement du cancer avec notamment un service de radiothérapie (3 accélérateurs).

L'extension de deux zones administratives et techniques devrait être terminée après l'été 2025 et permettra d'implémenter divers développements en matière de cybersécurité, d'améliorer l'ergonomie de travail et d'assurer de meilleures synergies au sein des équipes.
Dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone du CHM, un parking de 75 places comportant des bornes de recharge électriques et couvert d'une structure intégrant des panneaux photovoltaïques devrait se terminer à l'aube de 2026. L'eau de pluie sera quant à elle récupérée et stockée dans une grande citerne construite sous les places de stationnement. Le CHM est l'une des seules institutions hospitalières à offrir gratuitement le parking.
Des panneaux photovoltaïques seront également posés sur l'ensemble des toits de l'hôpital.
En 2027 sera érigé un nouveau bâtiment destiné, entre autres, aux activités ambulatoires.
Différentes collaborations sont assurées entre la Maison de la Santé et le CHM.

En termes de coopération transfrontalière, le CHM fait partie de la Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST MRTW-URSA). Cette convention entre des établissements belges et Français permet aux assurés sociaux frontaliers de bénéficier d'une continuité des soins ambulatoires et hospitaliers dans les deux pays. La coopération est particulièrement forte entre le CHM et le Centre Hospitalier de Tourcoing mais également avec le Centre Hospitalier de Roubaix dans le domaine très spécifique du laboratoire d'anatomie pathologique.
Le CHM collabore avec l'hôpital de Courtrai « AZ Groeninge » depuis de nombreuses années dans le domaine de la neuro-chirurgie. Depuis 2019, le CHM fait partie du réseau PHARE, réseau hospitalier locorégional comprenant le CHWAPI, EPICURA et le CHR Haute Senne à Soignies.
Le CHM dispose du label "Cantines durables" pour la restauration des patients et des collaborateurs ainsi que de l'accréditation « niveau Diamant » de l'organisme Accréditation Canada qui évalue la qualité et la sécurité des soins hospitaliers.

Le CHM à l'instar de nombreux hôpitaux en Région wallonne fait face à une pénurie importante de médecins spécialistes. Le nombre de spécialistes diplômés en Belgique ne suffit pas à compléter les équipes médicales. Le CHM se rend attractif pour l'engagement de médecins issus d'autres pays afin de préserver la continuité des soins et le développement de ses services. Par ailleurs, le CHM est également très actif en matière de formation, soit continue à l'attention de ses propres collaborateurs, soit pour former des futurs collaborateurs dans différents domaines et métiers. Le CHM est reconnu comme lieu de stage pour les médecins en formation que ce soit dans la médecine générale ou dans la médecine spécialisée. Le CHM a également un rôle très actif au niveau local en matière de prévention à la santé, de sensibilisation, … Il se développe comme centre de référence des activités innovantes dans le domaine du diabète par exemple.
*Source : CHM*

A noter que les Mouscronnois vont au CHM mais se rendent également sur Courtrai à l'AZ Greoninge et à Tournai au CHWAPI. Par ailleurs énormément de français viennent au CHM ce qui tend à saturer le système de soins de santé belge.

*Enjeux :*
*Le CHMouscron est un établissement en croissance tant sur le plan de sa capacité que de l'éventail des prestations médicales offertes. Les collaborations menées avec la Ville sont à poursuivre notamment dans une perspective de prévention. Les coopérations transfrontalières et transrégionales sont à garantir sur le long terme bien qu'elles puissent être sujettes à l'évolution des politiques de soin des différents territoires concernés.*

**Profil Socio-sanitaire – État de santé**

État de santé

| Indicateurs | Mouscron | Hainaut (Province) | Wallonie (Région) | Belgique |
|---|---|---|---|---|
| Statut affection chronique (%) | 12,6 | 12,8 | 12,0 | 11,3 |
| Situation de dépendance malades chroniques (%) | 5,5 | 5,4 | 5,0 | 5,0 |
| Part de personnes traitées pour diabète (%) | 7,4 | 7,6 | 7,8 | 6,3 |

2013 2014 2015 2016 2017 **2018** 2019 2020 2021 2022

| Indicateurs | Mouscron | Hainaut (Province) | Wallonie (Région) | Belgique |
|---|---|---|---|---|
| Statut affection chronique (%) | 18,5 | 18,4 | 17,5 | 16,9 |
| Situation de dépendance malades chroniques (%) | 5,5 | 5,5 | 5,0 | 5,1 |
| Part de personnes traitées pour diabète (%) | 7,7 | 8,4 | 8,6 | 7,1 |

2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 **2022**

*Source : Agence Intermutualiste (2018-2022)*

En 2022, 18,5 % de la population de la commune de Mouscron souffre de maladies chroniques. Ce pourcentage est similaire à celui du Hainaut (18,4 %) et similaire à celui de la Wallonie (17,5 %).
En 9 ans, cette proportion a augmenté de 85 %.

*Liste des maladies chroniques*

- *Asthme ;*
- *Arthrite, excluant la fibromyalgie ;*
- *Maux de dos, excluant la fibromyalgie et l'arthrite ;*
- *Hypertension ;*
- *Migraine ;*
- *Bronchite chronique ;*
- *Emphysème ;*
- *Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC).*

La proportion de bénéficiaires se trouvant dans une situation de dépendance donnant droit à un forfait malade chronique (5,5 %) est similaire à celle du Hainaut (5,5 %) et similaire à celle de la Wallonie (5,0 %).
La proportion de personnes traitées pour diabète dans la commune de Mouscron est passée de 7 % en 2013 à 7,7 % en 2022. Cette proportion est moins élevée que celle du Hainaut (8,4 %) et moins élevée que celle de la Wallonie (8,6 %).

**Indice de qualité de l'air**

L'indice de qualité de l'air est un indicateur qui permet de mesurer la pollution de l'air et de quantifier le niveau de pollution. Un indice plus élevé signifie une concentration plus importante de polluants dans l'air, ce qui est susceptible d'engendrer des problèmes de santé

Sur la période 2020-2022, l'indice moyen de qualité de l'air (à long terme) était de 6,4 au sein de la commune, soit un indice moins favorable que la médiane des communes en Hainaut (5,2) et moins favorable que la médiane des communes en Wallonie (5,0). Il est important de préciser qu'au plus l'indice est élevé, au moins la qualité de l'air est bonne, ce qui peut engendrer des impacts sur la santé à plus long terme. (Hainaut Stat)

Il faut noter que la qualité de l'air est doublement impactée. D'une part du fait de la forte densité des zones d'activités économiques dans un contexte de forte densité urbaine, et d'autre part la conurbation avec La Métropole de Lille, fortement urbanisée.

A noter que la législation relative aux permis d'environnement est de plus en plus sévère tandis que la technologie permet de maîtriser de mieux en mieux les effluents industriels dans l'air et l'eau ainsi que de gérer les impacts sonores.

*Enjeux :*
*Si la population Mouscronnoise se situe dans les moyennes hennuyères et wallonne en matière d'affections chroniques de nature pulmonaire, l'accroissement est interpellant. Elles peuvent être liées, outre au tabagisme, à la problématique de la qualité de l'air. Celle-ci est liée notamment à la densité urbaine, aux modes de chauffage et, de manière prégnante, aux moteurs thermiques des véhicules.*

**Santé mentale**

La consommation d'antidépresseurs est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.
En 2022, la proportion de personnes qui consomment des antidépresseurs dans la commune de Mouscron atteint 15,5 %.
Cette proportion est similaire à celle du Hainaut (16,1 %) et similaire à celle de la Wallonie (16,2%).
En 2022, la proportion de personnes qui consomment des médicaments antipsychotiques dans la commune de Mouscron atteint 3,3 %.
Cette proportion est moins élevée que celle du Hainaut (3,7 %) et que celle de Wallonie (3,7%).

**Maison de la Santé**

En 2007, la Ville de Mouscron a créé la Maison Communale de Promotion de la Santé et adhéré au réseau des Villes-Santé qui est obtenu lorsqu'une commune fait partie du 'Réseau Belge Francophone des Villes Santé OMS' et met en place des projets de promotion de la santé sur son territoire.
Le transfert de compétences à fait naitre les agréments en Promotion de la santé.
Après avoir obtenu des subsides facultatifs depuis plus de 18 ans, un premier agrément a été obtenu pour 5 ans du 01/01/2023 au 31/12/2027.
Une subvention annuelle couvrant la durée de l'agrément est accordée pour les projets, le fonctionnement de la maison de la Santé et les salaires du personnel. Ce projet a pour objectif général l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Une Ville-Santé, c'est une ville qui :

- S'engage dans un réseau : le réseau des "Villes-Santé" et "Villages-Santé" de l'organisation mondiale de la santé ;
- Adhère à des principes fondamentaux de la stratégie OMS ;
- Intègre cette dynamique à sa politique publique locale, et donc il s'agit d'un projet politique ;
- Situe le citoyen au cœur du projet.

En adhérant à ce réseau, les autorités locales se sont engagées à protéger la santé et le bien-être de leurs concitoyens ;
Depuis l'adhésion au réseau francophone belge, la Ville de Mouscron a réalisé plusieurs actions indispensables dans le cadre d'une Ville-Santé :

- Création de la Maison Communale de Promotion de la Santé accessible à tous ;

- Mise en place d'un Comité de Pilotage, celui-ci est composé de représentants des divers champs du réseau socio-sanitaire mouscronnois, des pouvoirs locaux, etc.
- Réflexions et projets autour de trois thématiques prioritaires visant l'amélioration de la qualité de vie des habitants : la communication, la santé mentale et l'alcool.

Objectifs :

- Mener des activités communautaires sur le territoire mouscronnois afin de favoriser le bien-être global et l'empowerment;
- Améliorer le niveau d'information et renforcer les aptitudes de la population dans le but de rendre les citoyens acteurs des décisions concernant leur propre santé;
- Actions de promotion de la santé (alimentation, lutte contre tabagisme, bien-être global, prévention maladies chroniques, prévention maladies infectieuses).
  Une vingtaine d'activités réparties sur 6 fiches-actions pour agir sur 5 axes définis dans le cadre de l'agrément :
  - Modes de vie : alimentation, activité physique et sédentarité
  - Mode de vie : lutte contre le tabagisme
  - Promotion d'une bonne santé mentale et du bien-être global
  - Prévention des maladies chroniques
  - Prévention des maladies infectieuses, y compris la vaccination.

  On citera : le Cycle de conférences santé, le Fibrocafé, les animations tabac, Octobre Rose, les stands de sensibilisation lors des évènements mouscronnois, les animations hygiène, la table slips, la journée diabète, le stage nature & santé,…

*Enjeux :*
*L'enjeu est de conserver l'agrément. Une nouvelle demande d'agrément est à introduire tous les 5 ans. La première reconduction dans ce nouveau fonctionnement sera fin 2027.*
*Il est utile de consolider la subvention au-delà de 2027 si la RW lance un nouvel appel à candidature. L'objectif wallon à ce jour est de limiter sinon supprimer les subsides facultatifs pour privilégier les agréments.*

**Alimentation saine**

La Ville de Mouscron s'engage à plusieurs niveaux sur le plan de l'alimentation.
Elle a créé en 2018 le Hall du terroir qui propose les productions de plus de 50 producteurs locaux (fruits, légumes, viande, boissons, produits laitiers, savons et produits transformés).
Si un Marché du terroir a été organisé sur la Grand'Place, il est supprimé en 2023 au profit des mini-marchés du Terroir organisés à la Cité Gosserie au Pignon Noir. Ils ont existé durant 6 mois n'ont pas été poursuivis faute de participants.
La vente directe s'est naturellement recentrée sur le Hall du terroir.
*Source : https://www.terroirmouscron.be/*

La Ville a rejoint le programme Viasano dès 2007, en tant que ville-pilote. Viasano est un programme d'intervention communautaire mis en place par les autorités locales pour les citoyens. Son objectif est la prévention de l'obésité et du surpoids par la promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique quotidienne.
Dans ce cadre, elle assure des actions de sensibilisation à l'alimentation saine en milieu scolaire. Une autre action est la vérification et la correction des menus dans les écoles en fonction des recommandations de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Toutes les cantines des écoles sont contrôlées ainsi que les repas servis et les menus affichés, en fonction des remarques formulées.
La ville a acquis un foodtruck Viasano. Cette cuisine ambulante facilite la promotion et la sensibilisation à une alimentation saine, variée et plaisante et à une activité physique quotidienne dans les quartiers et lors d'évènements.

*Enjeux :*
*L'enjeu est la pérennisation du programme d'animation alimentation santé/santé.*

## 1.4. EDUCATION

### Accueil de la petite enfance

| Indicateurs | Mouscron | Hainaut (Province) |
|---|---|---|
| Nombre de places d'accueil de la petite enfance en 2024 | 620 | 10 548 |
| Taux de couverture d'accueil de la petite enfance (%) en 2024 | 40,5 | 31,7 |

*Source : ONE - 2024*

En 2025, 606 places d'accueil sont assurées par l'ensemble des acteurs.
Le taux de couverture, même s'il ne répond pas à l'ensemble de la demande est très nettement supérieur au taux de couverture moyen en Hainaut.
Les seules crèches communales représentent 285 places et les accueillantes communales 40 places.
Le réseau d'accueillantes ASBL Age d'Or et Famille assure 72 places.
L'ASBL crèches Saint Achaire gère deux crèches qui représentent 56 places d'accueil avec un financement par l'IEG.
Le CHM gère une crèche de 36 places.
Le CPAS gère une crèche de 63 places.
Les crèches communales représentaient 279 places d'accueil en 2018. Seules 6 places ont été créées sur la législature 2018-2024, sachant que la législature précédente avait vu la construction de la crèche « A petits pas » pour 36 places d'accueil, élargies ensuite à 42. La Ville n'a pas été retenue dans le dernier plan cigogne.
Par ailleurs le SASPE La Farandole (Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance - ex - Centres d'accueil et pouponnières) que prend en charge des enfants de moins de 7 ans dont la famille est en situation de crise. Il offre 16 places d'accueil.

| | | 2018 | | 2024 | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Crèches communales** | | **normal** | **accueil d'urgence** | **normal** | **accueil d'urgence** |
| Auboldair | 7700 Mouscron | 24 | 10 | 24 | 10 |
| Bamby | 7700 Mouscron | 48 | | 48 | |
| Le Douny | 7700 Mouscron | 48 | | 48 | |
| L'ile Aux Enfants | 7700 Mouscron | 33 | | 33 | |
| Les P'tits Garnements | 7700 Luingne | 30 | 5 | 30 | 5 |
| Les Coccinelles | 7712 Herseaux | 36 | | 36 | |
| A Petits Pas | 7711 Dottignies | 36 | | 42 | |
| Bambino | 7711 Dottignies | 24 | | 24 | |
| | **TOTAL** | **279** | **15** | **285** | **15** |
| Les P'tis Loups (CHM) | 7700 Mouscron | | | 36 | |
| L'île aux trésors (CPAS) | 7700 Mouscron | | | 63 | |
| Les Papillons (L'ASBL St Achaire) | 7700 Mouscron | | | 28 | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Les Babynous (L'ASBL St Achaire) | 7700 Mouscron | | | 28 | |
| | **TOTAL** | | | **155** | |
| Le P'tit Plus (crèche privée) | 7700 Mouscron | | | 21 | |
| Le Gai Séjour (crèche privée) | 7700 Mouscron | | | 18 | |
| | **TOTAL** | | | **39** | |
| **Accueillantes** | | | | | |
| L'Envolée (service communal d'accueillantes) | 7700 Mouscron | 40 | | 40 | |
| | **TOTAL** | | | **40** | |
| ASBL Age d'Or et Famille - syndicat libéral (20 accueillantes) | 7700 Mouscron | | | 32 | |
| | 7700 Luingne | | | 24 | |
| | 7712 Herseaux | | | 12 | |
| | 7711 Dottignies | | | 4 | |
| | **TOTAL** | | | **72** | |
| | **TOTAL** | | | **591** | **15** |
| **SASPE La Farandole** | | | | **16** | |

*Source : enquête auprès des établissements*

*<u>Enjeux :</u>*
*Début XXIème, l'objectif était un taux de couverture de 33% ! À près de 40% c'est toujours loin d'être suffisant.*
*L'enjeu prioritaire est la création d'une nouvelle crèche communale qui absorbera les 24 lits de la crèche Auboldair et 25 lits supplémentaires pour arriver à 49 lits pour la crèche et 15 pour l'accueil d'urgence.*
*L'accueil de la petite enfance est un service important pour garantir un accueil aux enfants de parents qui travaillent, font des études ou sont en recherche d'emploi. Mais au-delà de sa fonction de garde, il est également un moyen de lutter contre les inégalités sociales de santé : la fréquentation des milieux d'accueil par des enfants vivant dans des situations familiales précaires a un impact favorable sur leur développement.*

### Niveau d'instruction de la population

*Niveau d'instruction au sein de la population*

| 2011 | Mouscron | Hainaut | Wallonie | Belgique |
|---|---|---|---|---|
| Taux d'instruction faible | 47,1 % | 43,3 % | 36,6 % | 39,5 % |
| Taux d'instruction élevé | 16,8 % | 20,7 % | 25,6 % | 24,6 % |
| **2021** | **Mouscron** | **Hainaut** | **Wallonie** | **Belgique** |
| Taux d'instruction faible | ↘ 41,9 % | ! 39,1 % | 35,3 % | 32,2 % |
| Taux d'instruction élevé | ↗ 19,3 % | 24,0 % | 28,8 % | 30,4 % |

*Source : SPF Economie (Statbel) - Census 2021 - 2011*

Ce tableau présente la proportion de personnes qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou non. Les données sont issues du dernier Census de 2021.
Le taux d'instruction faible a diminué de 5,2 points sur une décennie.
Le taux d'instruction élevé a augmenté de 2,5 points sur une décennie.

**Réseaux d'enseignement**

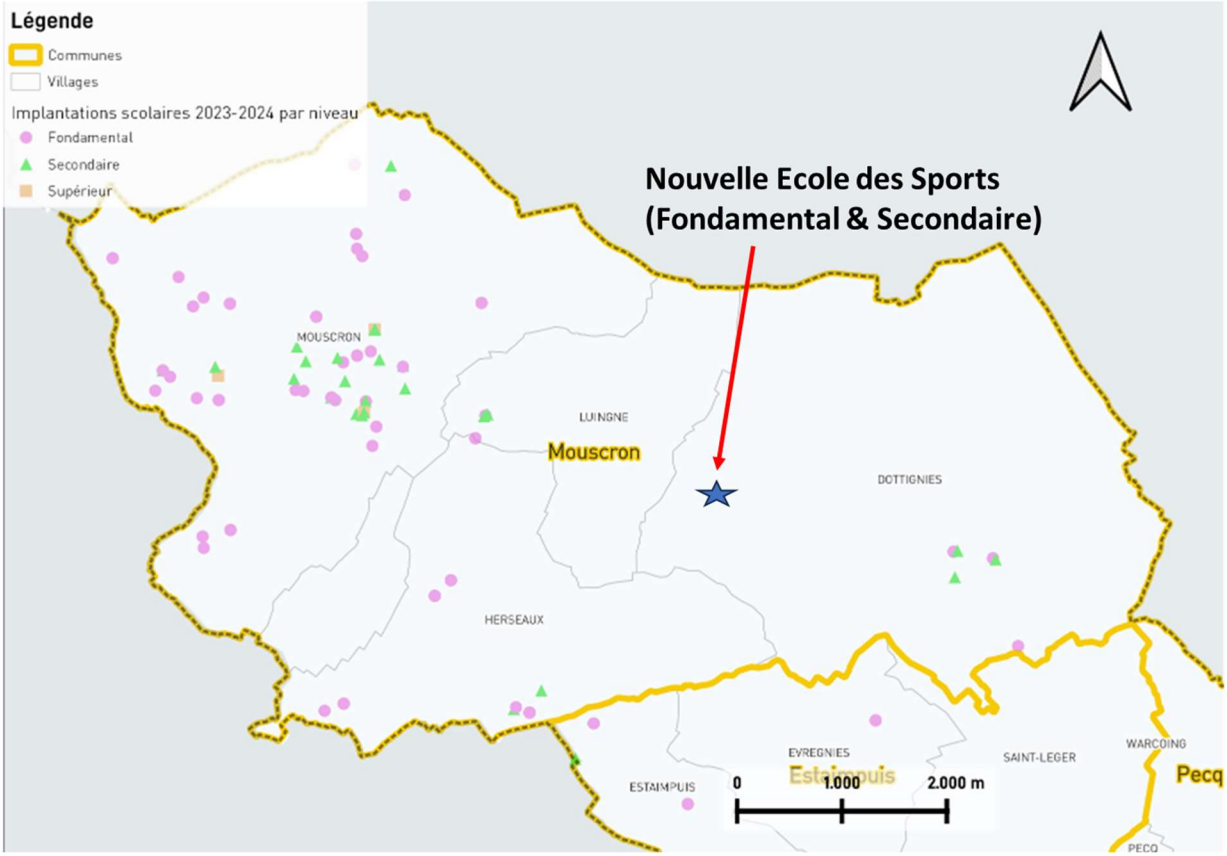
Mouscron brasse un nombre important d'élèves et d'étudiants qui fréquentent un large choix de filières générales, techniques et professionnelles.
Le territoire ne recense pas moins de 51 établissements scolaires, regroupant un total de 14.938 élèves et étudiants : 2.657 élèves de maternelles (26), 5.054 élèves de primaires (dont 176 dans l'enseignement spécialisé), 6.065 élèves de secondaires (dont 40 dans l'enseignement spécialisé) et 1.162 étudiants dans le supérieur.
*Source : Ville de Mouscron, Service Planification d'Urgence (fiches de suivi des établissements accueillant du public).*

Au niveau de l'enseignement communal, une section pédagogie active a été lancée à l'ICET ce qui a généré un rebond important de fréquentation scolaire. Un référent harcèlement a été désigné pour toutes les écoles fondamentales et une assistante sociale à mi-temps a été engagée à l'ICET La ville a répondu aux appels à projets pour les cantines gratuites et a été retenue pour toutes ses écoles avec un indice socio-économique faible (3 sur les 6 écoles fondamentales). Toutes les classes (de la 1e à la 6e primaires) sont désormais concernées. De nouvelles sections ont vu le jour à l'Ecole des sports (basket, Water-polo, futsal, cyclisme). Un conseil d'entreprise a été créé à l'ICET et est chargé de mettre en relation les élèves, professeurs et professionnels).

**Etablissements et implantations scolaires**

Une implantation scolaire correspond à un bâtiment ou un ensemble de bâtiments situés à une même adresse. L'implantation scolaire doit être distinguée de l'établissement scolaire qui peut regrouper plusieurs implantations situées dans différentes communes).
Il est important de préciser qu'une même adresse peut comporter plusieurs implantations. Par exemple, si un bâtiment regroupe une section maternelle et primaire, ce bâtiment sera comptabilisé comme deux implantations.
Sur le territoire de la commune, en 2025 on dénombre 93 implantations scolaires pour 49 établissements scolaires, réparties comme suit suivant le niveau d'étude : 64,5% pour l'enseignement fondamental, 31,2% pour l'enseignement secondaire et 4,3% pour l'enseignement supérieur. (Hainaut : 66,1% pour l'enseignement fondamental, 30,4% pour l'enseignement secondaire et 3,5% pour l'enseignement supérieur.
Wallonie : 69,3% pour l'enseignement fondamental, 27,5% pour l'enseignement secondaire et 3,3% pour l'enseignement supérieur).

Offre d'enseignement supérieur

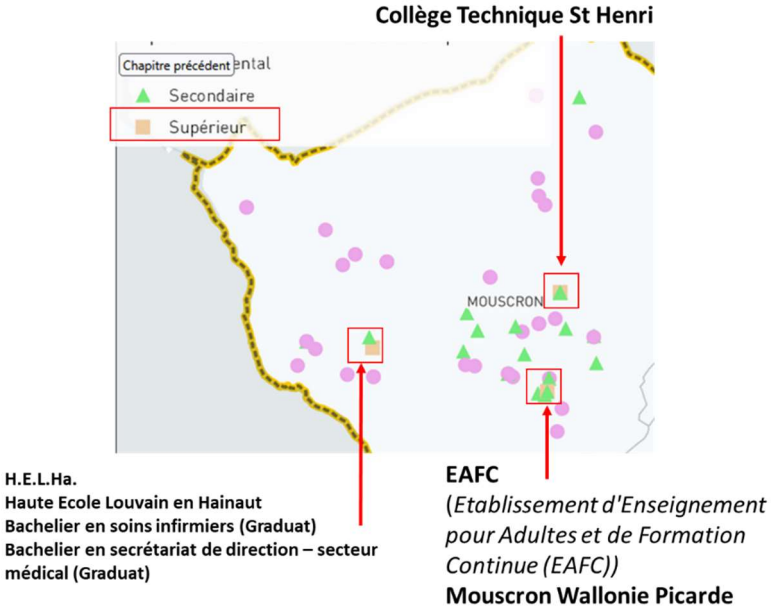



*Source : Hainaut Stat*

La nouvelle législature verra l'ouverture d'une Ecole des Sports sur le site du Futurosport. il s'agit du déménagement de l'école Pierre de Coubertin du Nouveau-Monde (maternel et primaire – sections sportives et des section transition et générale (secondaire) du site de Dottignies de l'ICET.

Enseignement supérieur et formation pour adultes

La Ville compte deux établissements de formation et de promotion sociale pour adultes le EAFC Mouscron Wallonie Picarde et le Collège Technique St Henri.




*Source : Hainaut Stat*

*Enjeux :*

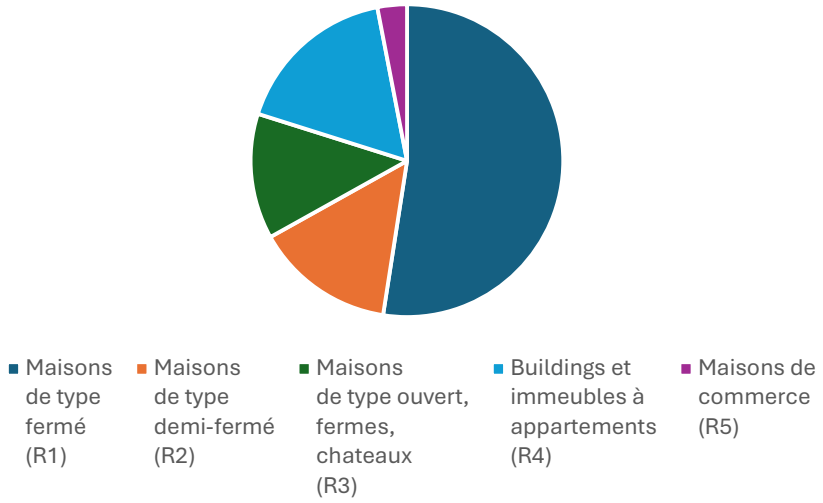
*L'offre d'enseignement supérieur est très faible rapportée au poids démographique de Mouscron.*
*L'impact de la réforme de l'enseignement qualifiant y compris pour le « supérieur » ne peut pas être estimé à ce jour.*
*Les jeunes mouscronnois font face à la difficulté d'accéder aux pôles universitaires de proximité (Lille : mobilité, disciplines accessibles sur concours, etc. ; Courtrai : nécessite la connaissance pointue du Néerlandais).*

## 1.5. ACCÈS AU LOGEMENT

### Nombre de logements à Mouscron

| | Maisons de type fermé (R1) | Maisons de type demi-fermé (R2) | Maisons de type ouvert, fermes, chateaux (R3) | Buildings et immeubles à appartements (R4) | Maisons de commerce (R5) | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2018 | 14.518 | 3.968 | 3.577 | 4.514 | 868 | 27.445 |
| 2024 | 14.515 | 3.998 | 3.585 | 4.733 appartements | 843 | 27.674 |
| Evolution 2018-2024 | + 83 | + 217 | + 69 | 1.041 appartements | -136 | |
| | **369 habitations** | | | | | |

*Source : Statbel*




*Source : Statbel*

2023 : 27.445 logements (tous confondus, occupés / inoccupés) pour 59.563 habitants (moyenne = 2,17 habitants / logements)
2024 : 27.674 logements (tous confondus, occupés / inoccupés) pour 60.280 habitants (moyenne constante = 2,17 habitants / logements)

Au 1/1/2024 : 25.975 ménages privés pour 27.445 logements (tous confondus, occupés / inoccupés)
1.470 « logements » seraient inoccupés en 2024 (= pas de domiciliation, à vendre, en cours de rénovation, …) soit 5% du nombre total de logements. Parmi ceux-ci il faudrait pouvoir identifier les maisons de commerces où personne n'est plus domicilié et qui sont donc « inoccupées » en tant que logement mais parmi lesquelles il y a un commerce actif au rez.
En 2023, la commune a délivré un total de 163 permis de bâtir résidentiels, ce qui équivaut à 3,7 %des permis délivrés dans la province du Hainaut.
Parmi ces permis délivrés, la part des nouvelles constructions représente 29,4%, ce qui est inférieur au Hainaut (38,7%), à la Wallonie (44,7%) et à la Belgique (48,3%).
La part des rénovations représente 70,6% des permis résidentiels, ce qui est supérieur au Hainaut (61,3%), à la Wallonie (55,3%) et à la Belgique (51,7%).
Source : SPF Economie (Statbel) – 2023

A noter que permis de bâtir ne signifie pas réalisation du projet et que d'autre part un délai de minimum deux ans est à compter entre la délivrance d'un permis et l'emménagement des premiers résidents dans le cas d'une construction neuve.

***Permis délivrés***
***Logements construits ou en finalisation***

| | Appartements | Maisons | Délivrance | Terminés |
|---|---|---|---|---|
| Ecobo | | 26 | 2023 | Non (3 habitations construites) |
| Projet Flamme (dernière phase) | 56 | | 2017 | Oui |
| Site Motte | | 64 | 2018 | Non (projet sera modifié pour partie) |
| Rue de la Coquinie | 65 | | 2017 | Oui |
| Sarma | 69 | | 2018 | Oui |
| Moulin Val phase 1 | 44 | | 2018 | Oui |
| Sanidyn/ Castert | | 44 lofts | 2021 | Oui |
| Interconstruct Pastorale -Ecole | 15 | | 2020 | Oui |
| B2 Project | 30 | 5 | 2019 | Non (un bloc d'appartements non construit) |
| STD SA (Christ X Dragon) | 33 | | 2020 | Oui |
| Bâtiments des finances | | 32 | 2020 | Oui |
| Rue A. Allosery | | 34 | 2020-2021 | Oui |
| Feux Follets/Leroo | | 18 | 2021 | Oui |
| Chaussée de Gand / Koramic | 50 | 67 | 2020 | Non |
| Moulin Val phase 2 | 50 | | 2022 | |
| **Total** | **402** | **246 + 44 lofts** | | |

*Source : Ville de Mouscron - Service Urbanisme*

**Soit un total à l'horizon 2025 de 702 logements**

**Permis délivrés ou en procédure avancée**
**Logements projet moyen terme (devraient être construits en 2035)**

| | Appartements | Maisons | Délivrance | Avancement |
|---|---|---|---|---|
| Eden | 71 | | 2021 | En cours de démolition |
| Blanches Mailles | 43 en sursis | 49 | | |
| Via Nova/Phase 1 A | | 110 | 2022 | Viabilisation démarrée |
| Clos Fleuris | 20 | 90 | 2025 | Néant |
| Moulin Vernier | 110 | 30 | 2023 | |
| Dottibowling | 12 | | 2022 | En cours de démolition |
| LIDL – Risquons- Tout | 62 | | 2022 | Néant |
| **Total** | **165** | **200** | | |

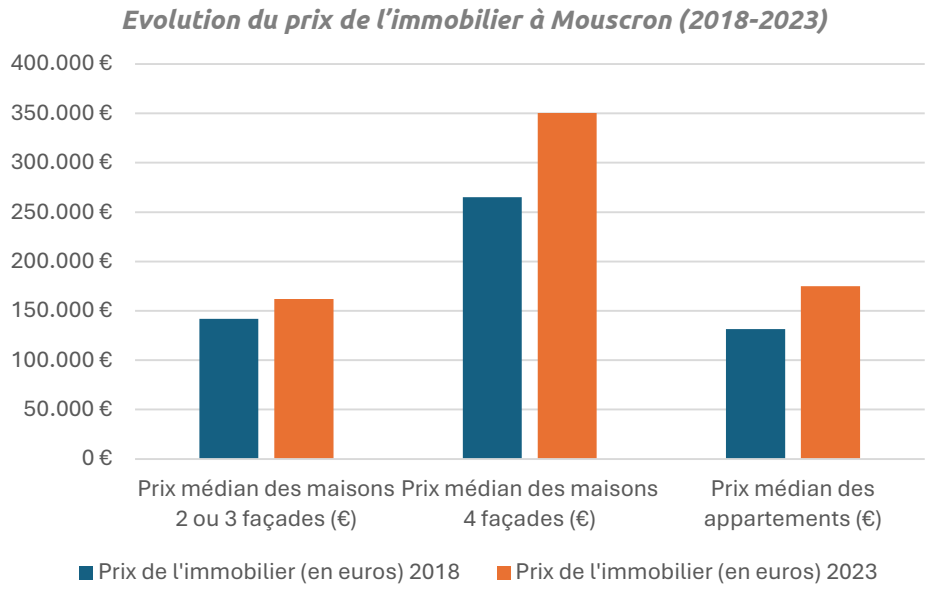
*Source : Ville de Mouscron - Service Urbanisme*

**Soit un total à l'horizon 2030 de 365 logements**

*<u>Enjeux</u>*
*Au vu de l'évolution démographique de la commune et de l'évolution des compositions de ménages, il y aura lieu d'apporter une réponse en matière de besoin en logements. Cette réponse sera réfléchie au regard des enjeux que sont la reconstruction de la ville sur la ville et la préservation de la nature et de la végétalisation.*

*Les projets d'envergure seront donc analysés en privilégiant les projets de création de logements au sein des périmètres urbains déjà bâtis et à la réhabilitation des friches industrielles. Un dialogue constructif sera établi avec les différents acteurs afin d'implémenter cette politique volontariste.*

**Secteur acquisitif**

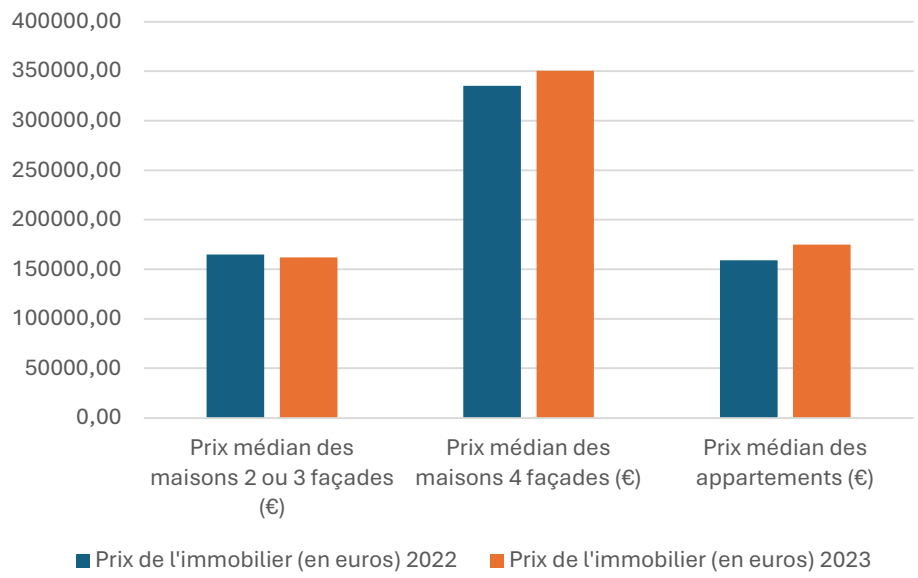



*Source : Hainaut stat*

Toutes catégories confondues, le prix médian en 2018 était de 179.500 €.
En 2023 il est passé à 229.167 €, soit une augmentation de 22 %.
*Source : SPF Economie (Statbel)*

A noter qu'en 2022, le prix médian des maisons 2 ou 3 façades dans la commune de Mouscron a atteint 165.000 € pour retomber à 162.000 € en 2023, soit un prix supérieur à celles du Hainaut, de la Wallonie et inférieur à celles de la Belgique.
Pour les maisons 4 façades, il est de 350.500 euros, soit un prix supérieur à celles du Hainaut, de la Wallonie et inférieur à celles de la Belgique.
Pour les appartements, il est de 175.000 euros, soit un prix supérieur à ceux du Hainaut et similaire à celui de la Wallonie et inférieur à ceux de la Belgique.

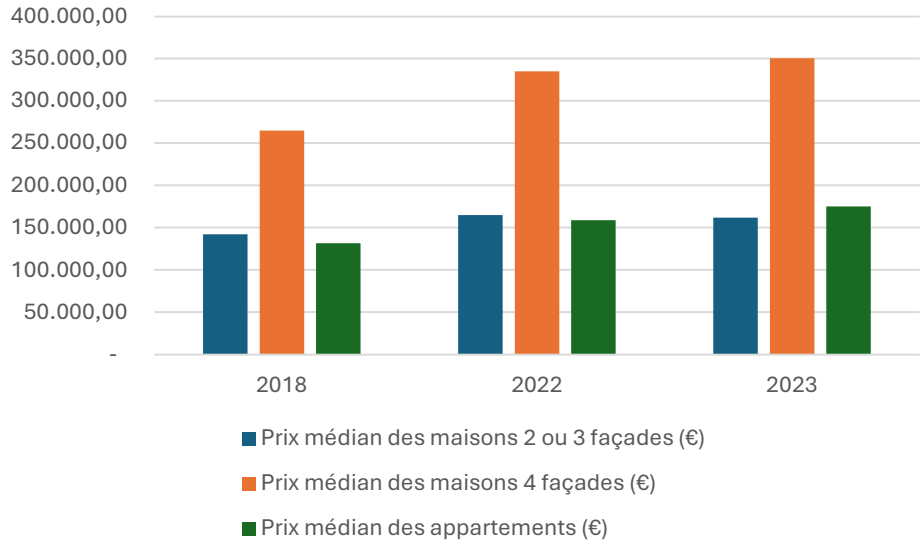
*Evolution du prix de l'immobilier à Mouscron (2022-2023)*




*Source : Hainaut stat*

Par rapport à 2022, les prix ont évolué comme suit :
-1,8% pour les maisons 2 ou 3 façades, ce qui est inférieur au Hainaut (+3,3%), à la Wallonie (+0,6%) et à la Belgique (+2%) ;
+4,6% pour les maisons 4 façades, ce qui est supérieur au Hainaut (0%), à la Wallonie (0%) et à la Belgique (+2,5%).
+10,1% pour les appartements, ce qui est supérieur au Hainaut (+8,8%), à la Wallonie (+2,9%) et à la Belgique (+3,9%).

*Evolution du prix de l'immobilier à Mouscron (2018-2022-2023)*




*Source : Hainaut stat*

En 2021, dans la commune, il fallait débourser :
- 6,7 fois le revenu imposable annuel d'un ménage pour acquérir une maison 2 ou 3 façades, ce qui est supérieur au Hainaut (6), similaire la Wallonie (6,5) et inférieur à la Belgique (8,7) ;

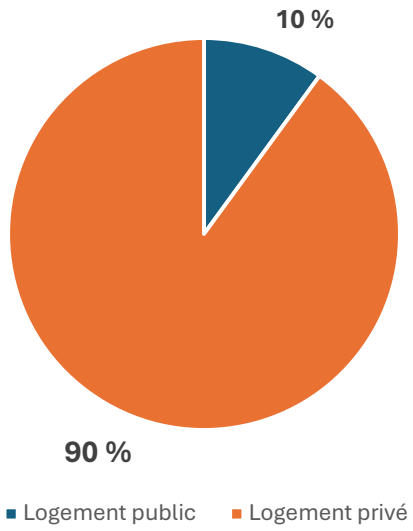
- 13,5 fois le revenu imposable annuel d'un ménage pour acquérir pour une maison 4 façades, ce qui est supérieur au Hainaut (10,5), à la Wallonie (10,8) et à la Belgique (12,5) ;
- 6,4 fois le revenu imposable annuel d'un ménage pour acquérir pour un appartement ; ce qui est supérieur au Hainaut (5,9), similaire à la Wallonie (6,5) et inférieur à la Belgique (8,1).

Sur la législature précédente le prix-médian des maisons 2 ou 3 façades a augmenté de 12 %tandis que celui des maisons 4 façades et des appartements s'est accru du double, respectivement de 24 et 25 %.
Quel que soit le type de maison, son coût rapporté au revenu imposable du ménage était plus important à Mouscron qu'en Hainaut mais s'alignait sur celui de la Wallonie à l'exception des maisons 4 façades, plus élevé.
Le prix des constructions résidentielles est une conséquence de la caractéristique transfrontalière du territoire mouscronnois.
Il a augmenté de plus de 22% sur la législature précédente et, toutes catégories confondues, il est supérieur aux prix moyens du Hainaut et de la Wallonie. Cependant existent de fortes disparités selon les catégories. En 2018, le prix des maisons 4 façades à Mouscron dépassant de 14 % les mêmes habitations sur la moyenne de la Wallonie et de 21 % en 2023.

La forte demande étant à l'origine de cette réalité notamment celles de nos voisins fuyant les prix élevés de l'immobilier en France et en Flandre. Pour les maisons 4 façades, leur raréfaction en Flandre est une conséquence de l'évolution de la règlementions sur la densification foncière.
*Enjeux*
*Répondre aux besoins en logement afin de réguler la spéculation*
*Promouvoir la création de logement accessibles financièrement à la population mouscronnoise*

**Pression immobilière sur le logement locatif**

*Proportion de logements publics et privés à Mouscron*



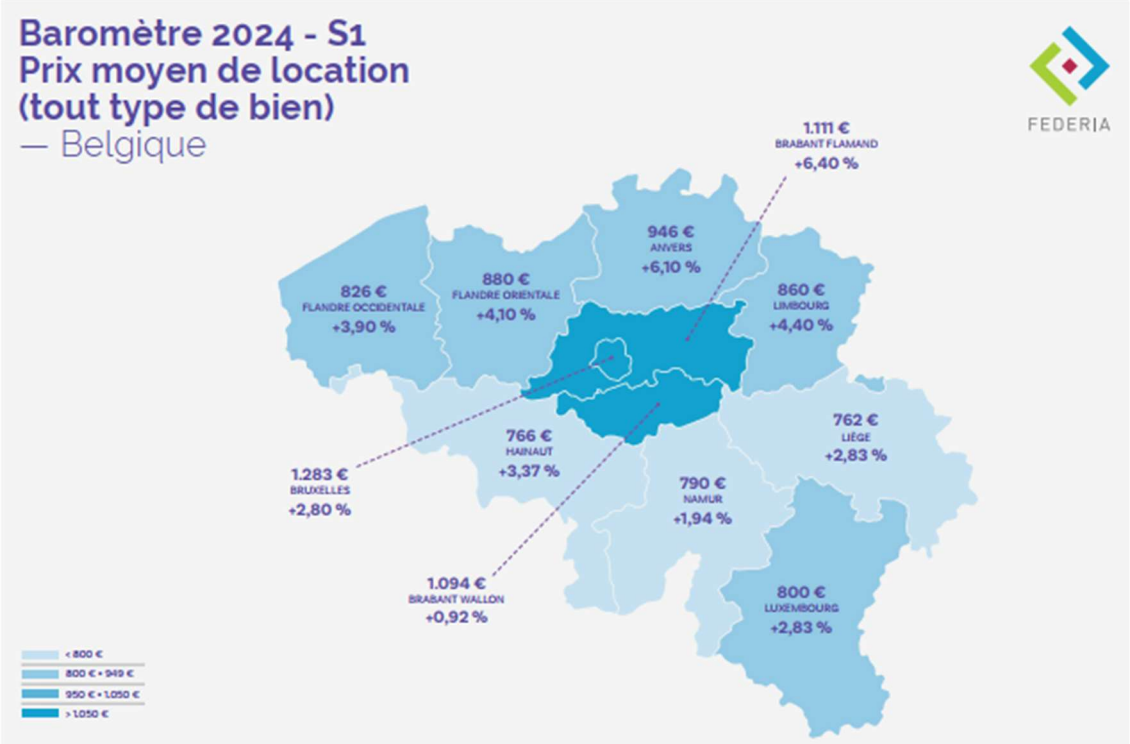

*Sources : logement privé : Statbel / logement public : Ville de Mouscron, CPAS, SLM*

Federia, Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique, a publié le Baromètre de locations 2024 en février 2025. Il s'établit exclusivement sur base 70.000 baux en Belgique - gérés par des agents immobiliers. Malgré une forte demande, les agences immobilières observent une baisse significative du nombre de biens disponibles à la location. Ils ont signé 10% de contrats locatifs de moins en 2024. Il en résulte une tension toujours plus forte sur le marché et une hausse des loyers qui reste supérieure à l'inflation.

En Wallonie comme à Bruxelles, le déséquilibre entre l'offre et la demande s'explique par un pouvoir d'achat des ménages sous pression en raison d'une inflation persistante et des taux d'intérêt qui restent élevés. En conséquence, de nombreux ménages qui auraient pu accéder à la propriété ont dû reporter leur projet et se tourner vers la location, renforçant ainsi la tension sur le marché locatif. L'offre reste insuffisante pour répondre à cette demande accrue, malgré les efforts pour encourager l'achat, comme la réduction des droits d'enregistrement à 3 %.
La baisse des primes à la rénovation annoncée récemment par le gouvernement wallon risque d'accentuer encore davantage la pression sur le marché locatif. Il en résulte une tension toujours plus forte sur le marché et une hausse des loyers qui reste supérieure à l'inflation.

Le prix moyen des loyers franchit pour la première fois le cap des 800 € (à 827 € tous types de biens confondus). Le prix médian reste quant à lui sous cette barre, à 775 €.
L'augmentation des loyers ralentit puisqu'elle était de 4,12 % en 2024 contre 4,43 % en 2023 et 4,82 % en 2022. Elle reste, cette année encore, plus faible qu'en Flandre (+6,13 %) et à Bruxelles (+4,98 %). Mais les trois Régions ont en commun d'avoir vu la croissance de leurs loyers dépasser l'inflation en 2024.

Toutes les provinces wallonnes ont vu le prix des loyers des nouveaux baux augmenter ; Le Hainaut reste la province la moins chère (de Wallonie et de Belgique) à 775 € de loyer moyen et a connu, tout comme les provinces de Luxembourg et de Liège, une évolution de +4,6 %.
Sur les 2 dernières années, les prix moyens des loyers ont augmenté de 9 %.




*Source : Baromètre Federia - https://www.federia.immo/fr/thematiques/2025-02-19-barometre-des-locations-2024-les-chiffres-en-wallonie-et-a-bruxelles)*

Un arrêté ministériel instaure une grille indicative des loyers (hors charges et frais) relatifs au bail d'habitation.
*Source : https://loyerswallonie.be/*

Pour mémoire, pour autant que le bail soit enregistré, l'indexation des loyers peut être demandée. Calculé sur base de l'indice santé, le taux d'indexation est toutefois conditionné par le type de certificat PEB. Il est de 100 % pour les logements disposant d'un certificat PEB A, B ou C ; ne peut être demandée que partiellement (75 % du montant de l'indexation) pour les logements disposant d'un certificat PEB D ; ne peut être demandée que partiellement (50 % du montant de l'indexation) pour les logements disposant d'un certificat PEB E ; n'est pas possible pour les logements disposant d'un certificat PEB F ou G ; n'est pas possible si le propriétaire ne dispose pas du certificat PEB.

Toutefois des propriétaires privés omettent l'enregistrement du bail et pratiquent néanmoins l'indexation, sans prendre en considération le type de certificat PEB qu'ils l'aient ou pas sollicité. La pression sur le logement amène les locataires, captif de cette situation d'offre inférieure à la demande, à accepter ces états de fait.

**Acteurs Publics**

| Bilan 2025 | SLM | CPAS | Ville de Mouscron | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| **Total des logements louables** | **2365** | **131** | **327** | **2823** |
| Projets de nouvelles constructions | 56 | | 14 | **70** |
| Logements loués | 2143 | 124 | 247 | **2514** |
| Logements louables non loués | 166 | 7 | 66 | **239** |
| **Logements non louables** | **77** | **0** | **0** | **77** |

*Sources : Ville de Mouscron, SLM, CPAS*

Société de Logements de Mouscron (SLM)

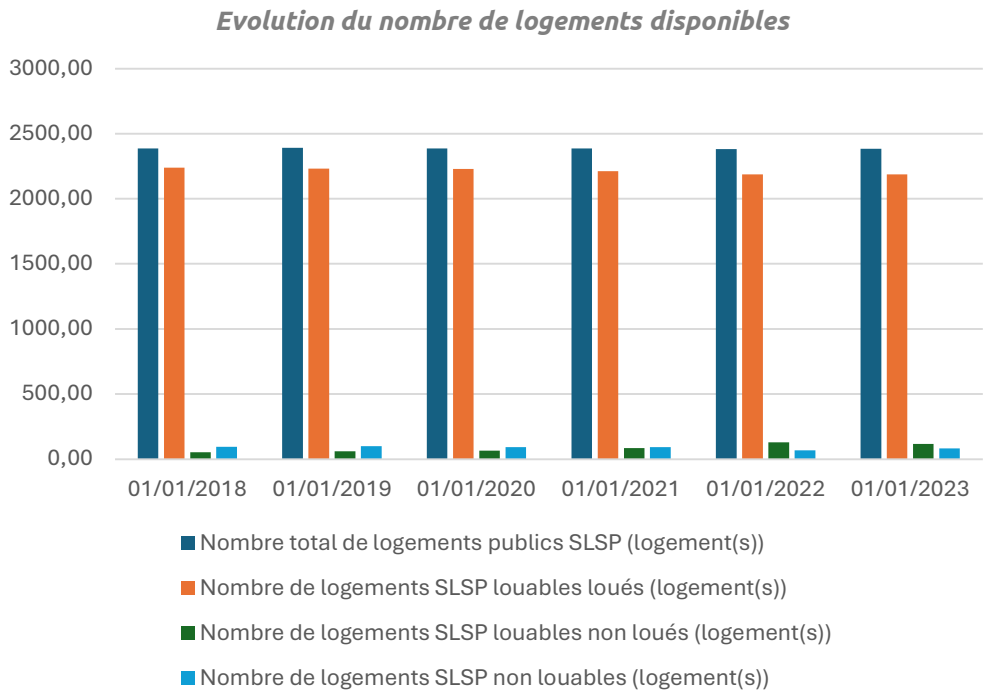
Les statistiques IWEPS du logement public englobent exclusivement le parc de logements dont les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) sont à la fois gestionnaires et propriétaires. Par conséquent, cela n'inclut pas les logements publics gérés ou possédés par les CPAS, les communes, les AIS ou d'autres organismes.
Les logements publics se divisent en plusieurs catégories, à savoir : logement "social", logement "moyen", logement "d'insertion", logement de "transit", logement "étudiant" et logement "à loyer d'équilibre".

Ces statistiques sont disponibles jusque 2023 permettent de situer, jusqu'en 2023, comment Mouscron se comparait au Hainaut et à la Wallonie.
En **2018**, 8,7 % des ménages de la commune de Mouscron vivent dans des logements publics. Ce taux baisse à 8,5 % en **2023**.
Cette proportion est plus élevée que celle du Hainaut (7,5 %) et plus élevée que celle de la Wallonie (5,9 %).
Au 1er janvier 2023, il y avait un total de 2 384 logements publics gérés par une société de logement de service public (SLSP) au sein de la commune, représentant 4,9% de l'ensemble des logements publics en Hainaut.
La part des ménages vivant dans un logement public SLSP était de 8,49% en 2023, ce qui était supérieur au Hainaut (7,41%) et à la Wallonie (5,93%).
La part des logements inoccupés était quant à elle de 8,22% en 2023, ce qui était inférieur au Hainaut (8,79%) et supérieur à la Wallonie (6,83%).
*Source : IWEPs*

***Ménages occupant un logement public en 2018 et en 2023***

| **Indicateurs** | **Mouscron** | **Hainaut** (Province) | **Wallonie** (Région) | **Belgique** |
|---|---|---|---|---|
| **Part des ménages occupant un logement public SLSP (%) - 2018** | 8,7 | 7,8 | 6,2 | N/A |
| **Part des ménages occupant un logement public SLSP (%) - 2023** | 8,5 | 7,4 | 5,9 | N/A |

*Source : IWEPS (2018-2023)*




*Source : IWEPS*

Au sein de la commune, les logements publics gérés par une société de logement de service public (SLSP) au sein de la commune ont diminué de 0,2% en un an (2021-2022) et ils ont augmenté de 1% en 10 ans. (Source : Walstat)

En **2025**, le patrimoine de la SLM (louables et non louables, hors projets de nouvelles constructions) s'établit comme suit :

| | 01/01/2018 | 01/01/2019 | 01/01/2020 | 01/01/2021 | 01/01/2022 | 01/01/2023 | 01-01-2024 | 01-01-2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Nombre total de logements publics SLSP (logement(s))** | 2386 | 2391 | 2386 | 2387 | 2383 | 2384 | 2386 | 2386 |
| **Nombre de logements SLSP louables loués (logement(s))** | 2240 | 2233 | 2229 | 2211 | 2187 | 2188 | 2164 | 2143 (- 21) |
| **Nombre de logements SLSP louables non loués (logement(s))** | 51 | 60 | 65 | 85 | 128 | 115 | 156 | 166 (+10 log) |
| **Nombre de logements SLSP non louables (logement(s))** | 95 | 98 | 92 | 91 | 68 | 81 | 66 | 77 (+11 log) |

*Source : SLM*

Au premier quadrimestre 2025, 14 ménages ukrainiens sont locataires de la SLM.
Au 1/1/2024, la vacance locative représentait 7 % (166/ (2.143+1.656) si l'on ne considère que les logements louables.

L'âge moyen du parc locatif est de 55 ans ce qui est supérieur à la moyenne du secteur.
Les logements non-louables, au nombre de 77 au 1/1/25 sont composées notamment de 59 logements voués à la démolition (Châtellenie & Castert) dans la mesure où le coût de rénovation est supérieur au coût de reconstruction (opération non rentable) et 9 habitations entre deux mitoyennetés nécessitant une rénovation très lourde à la Planche) qui seront prochainement mises en vente (première vague de vente).

Parmi les logements louables, s'il faut compter 6 logements neufs à la Châtellenie et 4 au Labyrinthe. 472 ont fait l'objet d'une rénovation lourde (Plan Energ-Impulsion, et Pivert II, Plan réno) depuis 2018 sans compter des travaux de sécurisation incendie par un cloisonnement des cages d'escalier, des étanchéités de toiture de batterie de garages, un vaste plan d'embellissement aux Blommes et les aménagements d'abords (sentiers, places PMR, végétalisation) à Mouscron et Herseaux ainsi qu'un vaste programme de mise aux normes des ascenseurs.

Notons que la régie ouvrière a permis en interne de remettre en attribution en 2024 près de 150 logements nécessitant des travaux légers à moyennement lourds.

Certains de ces travaux ont bénéficié de financements régionaux et européens : le plan Réno qui vise la rénovation lourde de 600 logements de la SLM est en cours. Pour la fin de l'année, les dossiers de mise en concurrence pour environ 470 logements seront lancés. Le programme Repower (UE) vise la pose de panneaux photovoltaïques sur 84 logements et de pompes à chaleur sur 7 d'entre-eux qui se verront équipés de chauffage par le sol nécessitant un déménagement des locataires. L'accompagnement social avant, pendant et après des locataires concernés est complexe.
28 logements sont en construction actuellement et 28 sont en cours de développement (Sous-lieutenant Catoire avec permis déposé & Bilemont prochainement), ce qui représentera 28 nouveaux logements fin 2025 et 28 à l'été 2026.

Le patrimoine de la SLM va s'accroître de 56 logements au terme de leur réalisation.

*<u>Enjeux :</u>*
*Le coût des travaux a très fortement augmenté (fournitures et main d'œuvre alors que plafond toujours à max 20% des revenus ce qui limite le pouvoir d'investissement des Sociétés de logements tandis que ce plafonnement justifie leur attractivité pour les populations les plus précaires vis-à-vis des loyers des autres organismes publics et des loyers du secteur privé.)*
*Les appels à projet édictent des plafonds d'intervention inadaptés aux standards exigés (PEB, …).*
*Les délais de mise en œuvre et d'exécution des projets subsidiés par l'UE ne sont pas adaptés au volume des travaux ce qui pénalise les SLSP les plus importantes en nombre.*
*A noter qu'il n'y a plus de nouveaux programmes de subvention régionale qui sont évoqués pour les 2 à 3 prochaines années.*
*Nombre d'interventions s'opèrent dans des logements occupés ce qui exige un accompagnement avant, pendant et après les travaux d'autant que les technologies double-flux imposées, les nouveaux thermostats et les panneaux solaires exigent des adaptations des modes de vie, parfois délicates vu le profil de certains locataires. Cet accompagnement, s'il est chronophage, s'avère tout à fait utile dans le cadre de la « Pédagogie de l'habiter ».*
*Certaines rénovations permettent de mener des opérations tiroirs en intervenant sur des logements inoccupés pour y relocaliser des occupants dont le logement est à rénover. Ce sera le cas à la rue de la Délivrance. Les 7 premiers logements terminés serviront de logements tiroirs pour les 7 suivants.*
*La récupération de logements ayant été habités par les mêmes locataires durant 30-40 ans ou en cas d'expulsion, exigent des travaux importants qui doivent être assurés sur fonds propres. Il s'agit généralement de refaire les sanitaires et salles de bain, d'installer du chauffage central, de remplacer les revêtements de sol. Un reliquat de 60.000 € a été assuré par le GW en 2025 mais ne permettra d'intervenir que sur 4 logements.*
*Les lourdeur et lenteur administratives sont multiples : accords de la tutelle à chaque étape (45 jours de délai), accord du fonctionnaire délégué sur les permis, suivi des marchés publics … dans un contexte où il difficile de recruter le personnel technique qualifié (gestionnaire de chantier, architecte, etc.) au sein des SLM.*

*Les baux locatifs signés avant le 1/1/2008 sont à durée indéterminée, non susceptibles d'être cassés par le propriétaire et non susceptibles de surloyer si la taille du ménage est trop petite par rapport à la capacité du logement. 30 % des logements sont inadaptés à la taille réelle des ménages. Le projet de construction rue du Sous-Lieutenant Catoire vise à reloger dans leur quartier des couples âgés pouvant libérer des logements 2 chambres et plus, sachant que ces logements devront alors eux aussi faire l'objet de travaux de rénovation pour être réattribués.*
*La question du « savoir habiter » pose problème. Quand cela est constaté par l'un des 4 responsables de la gestion locative, la référente sociale prend le relais pour assurer un accompagnement social aux familles et avec l'aide des partenaires selon les difficultés rencontrées.*

CPAS

Le CPAS dispose de 131 logements

- Loués : 124
  - 113 en maisonnettes pour personnes âgées et PMR
  - 6 en ILA
  - 4 en logements d'urgence
  - 1 autre
- En rénovation : 6
  - 5 maisonnettes pour personnes âgées
  - 1 en ILA
- A rénover : 1

S'agissant des maisonnettes pour personnes âgées et PMR, la condition d'accès est d'avoir plus de 65 ans, sans condition de revenus. Il s'agit souvent de veufs ou veuves qui veulent quitter leur maison devenue trop grande à entretenir pour une personne seule. Le taux de rotation est plutôt faible.
La redevance d'occupation (et non un loyer) demandée varie selon les revenus et le type de maisonnette occupée. On distingue trois grilles tarifaires :

- logement non rénové (isolé : 258 à 450 € - ménage : 301 à 565 €)
- logement rénové en 2018-2020 (isolé : 258 à 450 € - ménage : 362 à 626 €)
- logement PMR (isolé : 459 à 651 € - ménage : 545 à 809 €)

Les logements en ILA (Initiatives Locales d'Accueil), sont, comme dans les centres d'accueil collectif, destinés aux demandeurs de protection qui reçoivent une aide matérielle tout au long de l'examen de leur procédure d'asile. La plupart des ILA actuelles consistent en des habitations individuelles. Il s'agit de maisons/appartements/studios meublés avec un équipement de base, permettant aux résidents d'assurer leur propre entretien. Ces maisons peuvent appartenir au CPAS ou être louées par le CPAS à des propriétaires privés. Le CPAS est également responsable de l'encadrement requis. Plus précisément, cet encadrement consiste en un suivi de la procédure d'asile et en un accompagnement quotidien.
Le CPAS assure actuellement le suivi d'un locataire ukrainien en logement de transit (accompagnement par un assistant social) appartenant à la Ville de Mouscron.

Patrimoine locatif communal

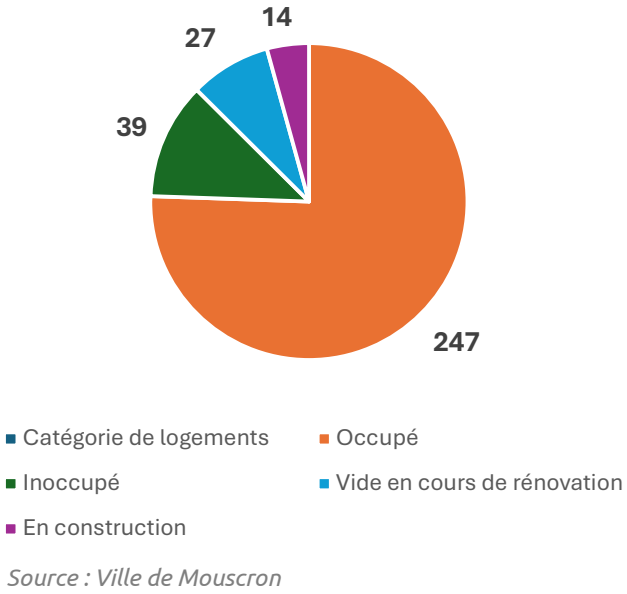
| | 2018 | 2024 | 2018 | 2024 | **2018** | **2024** | | 2018 | 2024 | **2018** | **2024** | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Catégorie de logements** | Occupé | Occupé | Inoccupé | Inoccupé | **TOTAL** | **TOTAL** | **DELTA** | Vide en cours de rénovat° | Vide en cours de rénovat° | **Total** | **Total** | **DELTA** |
| Logement "classique" | 223 | 200 | 65 | 38 | **288** | **238** | **-50** | 1 | 27 | **289** | **265** | **-24** |
| Confiés à l'AIS | 17 | 14 | 0 | 0 | **17** | **14** | **-3** | 0 | 0 | **17** | **14** | **-3** |
| Logement de transit | 7 | 17 | 0 | 0 | **7** | **17** | **10** | 0 | 0 | **7** | **17** | **10** |
| conciergeries | 15 | 16 | 3 | 1 | **18** | **17** | **-1** | 0 | 0 | **18** | **17** | **-1** |
| **TOTAL** | **262** | **247** | **68** | **39** | **330** | **286** | **-44** | **1** | **27** | **331** | **313** | **-18** |

*Source : Ville de Mouscron*

En 2024, le patrimoine de logement communaux représente 265 habitations individuelles. Parmi celles-ci il faut distinguer 200 occupés, 38 inoccupés et 27 inoccupés en cours de rénovation, 14 sont confiés à l'AIS (contre 17 en 2018) et 17 sont des logements de transit. En outre la Ville compte 17 conciergeries dont 1 est inoccupée. Ces chiffres sont stables en 2025.
5 logements sont occupés par des ménages ukrainiens.

Un chantier de construction de 14 logements supplémentaires à Dottignies est en cours.

*Répartition des logements en 2025*




*Source : Ville de Mouscron*

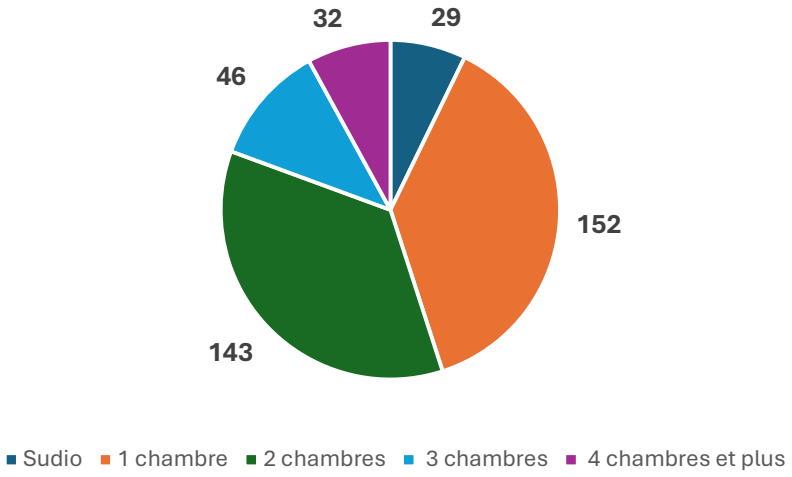
*Enjeux :*

- *Programmer la rénovation et l'entretien de nos logements*
- *Améliorer le taux d'occupation de nos logements*
- *Collaborer avec les partenaires du Logement en vue d'élargir le parc global de logements 'sociaux'*

AIS

Si au 31/12/2018 l'A.I.S. possède 215 logements en gestion à Mouscron, elle assure au 31/3/2025 la gestion de 402 logements.
Ce patrimoine est majoritairement composé d'appartements. En 2025, ce patrimoine en gestion est constitué 72 % d'appartements, 7 % de studios et 21 % de maisons.
C'est l'ancienne commune de Mouscron qui concentre ce patrimoine, à hauteur de 95 %.
Sur la seule commune de Mouscron, les personnes seules représentent les bénéficiaires les plus importants avec 50 % des locataires. Elles représentent le turn over le plus important car leur situation matrimoniale comme en termes de revenus évolue plus vite que pour les ménages de 2 personnes et plus.
Les familles monoparentales représentent 33 % des locataires dont plus des deux tiers de mères (24 %).
La liste d'attente comporte 1.013 dossiers actifs de demandes de logement dont 31 % de familles monoparentales.

*Types de logements disponibles (par taille de logement)*




*Source : AIS*

*Types de logements disponibles (par taille et par entité)*

| 2025 | (7700) Mouscron | (7711) DOTTIGNIES | (7712) HERSEAUX |
|---|---|---|---|
| Appartement 1 chambre | 143 | 1 | 6 |
| Appartement 2 chambres | 113 | 1 | 2 |
| Appartement 3 chambres | 20 | | 1 |
| Appartement 4 chambres et plus | 3 | | |
| Maison 1 chambre | 2 | | |
| Maison 2 chambres | 24 | | 3 |
| Maison 3 chambres | 22 | | 3 |
| Maison 4 chambres et plus | 26 | | 3 |
| Studios | 29 | | |
| | | | |
| **Total** | **382** | **2** | **18** |

*Source : AIS*

*Taille des ménages locataires (par entité)*

| Type | (7700) Mouscron | (7711) DOTTIGNIES | (7712) HERSEAUX |
|---|---|---|---|
| Adultes cohabitants (2 pers) | 4 | | 1 |
| Couple avec 1 enfant | 20 | | |
| Couple et 2 enfants | 13 | | |
| Couple et 3 enfants | 6 | | 1 |
| Couple et 4 enfants | 1 | | |
| Couple et 5 enfants | 1 | | |
| Couple et 6 enfants | 1 | | |
| Couple sans enfants | 18 | | |
| Femme seule | 57 | | 1 |
| Homme seul | 124 | 1 | 3 |
| **252 (66 %)** | 245 | 1 | 6 |
| Femme seule avec enfant(s) | 1 | | |
| Femme seule et 1 enfant | 41 | | 1 |
| Femme seule et 2 enfants | 30 | | 3 |
| Femme seule et 3 enfants | 10 | | 3 |
| Femme seule et 4 enfants | 4 | | |
| Femme seule et 5 enfants | 1 | | |
| Femme seule et 6 enfants | 2 | | |
| Homme seul et 1 enfant | 15 | 1 | 2 |
| Homme seul et 2 enfants | 11 | | 1 |
| Homme seul et 3 enfants | 3 | | 1 |
| **130 (34 %)** | 118 | 1 | 11 |
| **Total : 382** | | | |

*Source : AIS*

25 logements sont occupés par des ménages ukrainiens.

*Loyers*

| 2025 (attention : y compris Pecq et Estaimpuis) | Montant moyen des loyers propriétaire | Montant moyen des loyers à recevoir |
|---|---|---|
| Appartement 1 chambre | 473,07 € | 530,78 € |
| Appartement 2 chambres | 575,76 € | 644,91 € |
| Appartement 3 chambres | 598,09 € | 664,07 € |
| Appartement 4 chambres et plus | 514,21 € | 597,70 € |
| Maison 1 chambre | 465,86 € | 535,43 € |
| Maison 2 chambres | 507,54 € | 589,25 € |
| Maison 3 chambres | 516,11 € | 588,87 € |
| Maison 4 chambres et plus | 532,61 € | 617,00 € |
| Studio | 424,28 € | 479,19 € |
| **Moyenne** | **514,29 €** | **579,95 €** |
| **Différence numéraire** | | **65,66 €** |
| **Différence %** | | **11,32%** |

*Source : AIS*

Le loyer moyen est de 580 € payé par le locataire dont 514 € reviennent au propriétaire. Le delta de 11 % est destiné à couvrir le chômage locatif, les dégâts locatifs et le suivi social assuré par l'AIS.

Hors aide au logement, le loyer représente en moyenne 41 à 60 % du revenu.
Cette Aide au Logement ou ALLOC, est un montant mensuel versé trimestriellement au locataire occupant un bien de l'AIS labellisé par la DGO4.

| Aide au Logement ou ALLOC | Ménages (Catégories I et II) (art. 1er 29° et 30 ° CWHD) | Ménages (Catégorie III) (art. 1er 31° CWHD) |
|---|---|---|
| **Studio et logement 1 chambre** | 79,60 EUR | 53,06 EUR |
| **Logement 2 chambres** | 106,13 EUR | 79,60 EUR |
| **Logement 3 chambres** | 132,66 EUR | 106,13 EUR |
| **Logement 4 chambres** | 159,19 EUR | 132,66 EUR |
| **Logement 5 chambres et plus** | 185,72 EUR | 159,19 EUR |

Catégories I et II : ménage en état de précarité & ménage à revenus modestes
Catégories III : ménage à revenus moyens
*Source : https://wallex.wallonie.be/eli/loi-decret/1998/10/29/1998027652/1999/03/01*

Les revenus ne sont pas toujours mis à jour car l'AIS ne doit pas les vérifier annuellement. Les montants sont très bas dans les moyennes, en sachant que le montant du RIS est actuellement de :

- Cohabitant : 876.13 €
- Isolé : 1 314.20 €
- Avec charge de famille : 1 776.07 € + Les allocations familiales.

Profil des candidats selon leur type de revenus :

53,5 % : Mutuelle, Allocations d'handicap, Revenu d'Insertion Social (RIS CPAS), Allocations familiales, Autre, Non précisé, montant perçu par la médiation de dettes
32,5 % : Travail, Mixte : travail + complément chômage, intérim/chômage, (Pré)Pension
14 % : chômage

*Enjeux*
*Si l'AIS a observé un accroissement de 57 % de biens lui ayant été confiés sur la législature 2018-2024. Le taux d'accroissement a été plus faible en 2024 et l'AIS subit une perte de logements en 2025. Ceci au motif que les propriétaires vendent soit parce que les niveaux PEB permettant d'atteindre une indexation à 100 % (PEB A et B indexation à 100 %, D à 75 % et en suite …) sont difficiles à atteindre, soit qu'ils ne peuvent simplement pas assumer les travaux PEB ou soit encore parce que le respect de la grille des loyers de la RW qui s'impose aux AIS offre un rendement trop faible au vu des frais de rénovation et d'isolation. Ceux-ci préfèrent alors vendre ou louer eux-mêmes.*

## 1.6. COHÉSION SOCIALE

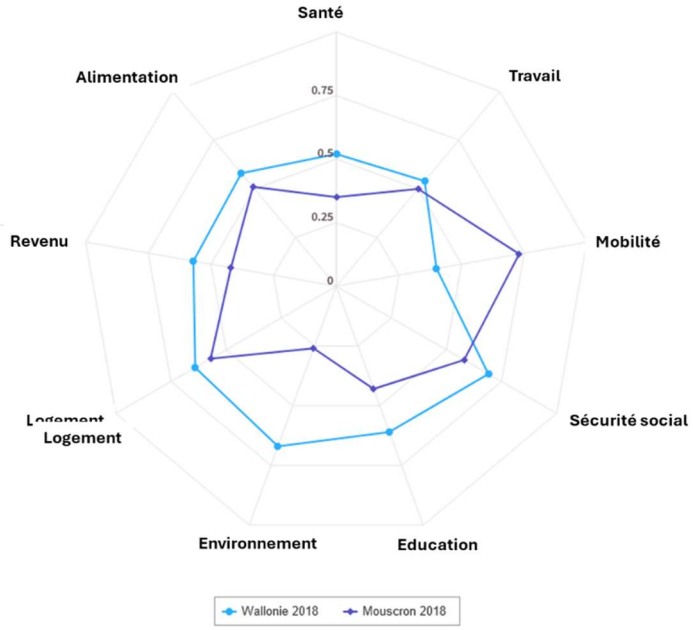
### Accès aux droits fondamentaux

Du 15 septembre au 15 novembre 2024, une enquête inédite de grande ampleur a été réalisée auprès de plus de 100.000 citoyens wallons. Pilotée par l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique (IWEPS), cette enquête aborde une série de questions qui concernent les conditions de vie des personnes et leur accès aux droits fondamentaux.
Les thèmes traités sont l'environnement, le logement, la mobilité, la santé, l'alimentation, l'éducation et la formation, l'usage du numérique, le travail et les conditions de travail, le revenu, la sécurité sociale et l'aide sociale, le respect de la vie privée, la conciliation vie familiale et vie professionnelle, l'épanouissement social et culturel ainsi que la participation démocratique.

L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux **2018** faisait apparaître Mouscron comme très sensiblement meilleure que la Wallonie en matière de mobilité et très inférieure et d'environnement. A part le droit au travail s'approchant nettement du niveau wallon, les autres

indicateurs (logement, alimentation, sécurité sociale) tendent à s'en approcher sauf en matière d'éducation et de revenu, un peu à la traîne.

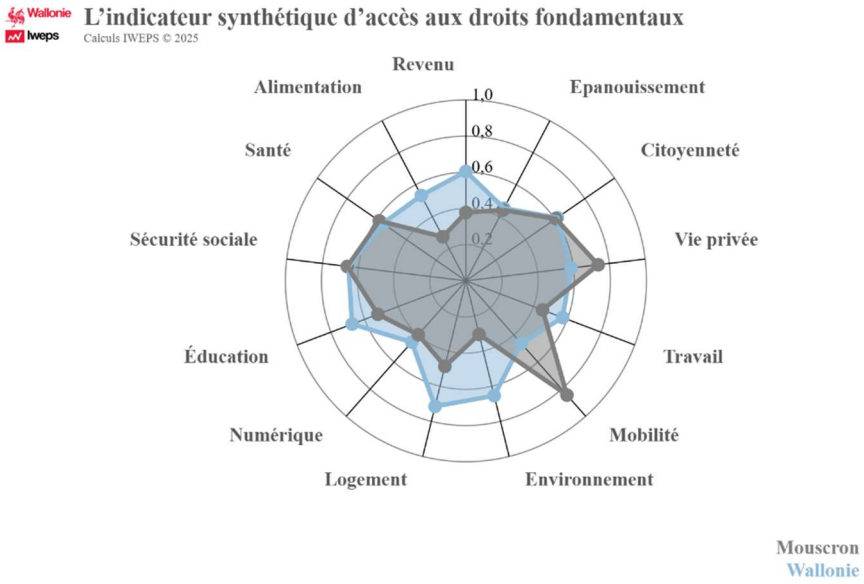
*Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (2018)*




*Source : ISADF – IWEPS (2018) - https://isadf.iweps.be/isadf.php*

Ces données ont été mises à jour dernièrement et sont disponibles actualisées depuis mai 2025.

*Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (2025)*




*Source : ISADF – IWEPS (2025)*
*https://isadf.iweps.be/index.php?action=rapport&commune=57096&nom=MOUSCRON*

En synthèse, **en 2025**, l'indicateur ISADF pour Mouscron est fixé à 0,510, ce qui reflète une situation plus défavorable que sur l'ensemble de la Wallonie (0,603).

De manière détaillée, notre territoire se démarque positivement, par rapport à la Wallonie dans son ensemble, sur les axes suivants :

- Droit à la Mobilité ;
- Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Par contre, les principales difficultés se font ressentir sur les axes suivants :

- Droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation continue ;
- Droit à l'information, à l'usage numérique, des technologies de l'information et de la communication ;
- Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle ; droits syndicaux ;

et de manière particulièrement prononcée sur les aspects suivants :

- Droit à un revenu conforme à la dignité humaine ;
- Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité ;
- Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau ;
- Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté.

En termes d'évolution par rapport aux indicateurs 2018, relevons que Mouscron s'est amélioré dans le domaine de l'Alimentation et du Logement, alors que nos indicateurs évoluent défavorablement sur le plan de l'Environnement et de la Mobilité.

*Enjeux :*

- *Intégration de ces indicateurs actualisés dans la démarche de renouvellement du Plan de Cohésion Sociale*
- *Maintien des actions menées et stabilisation des équipes en place*
- *Développement d'actions nouvelles et partenariats inédits ou renforcés en vue de répondre au contexte nouvellement posé*

**Plan de Cohésion sociale**

Depuis 2009 la Ville de Mouscron s'est dotée d'un Plan de Cohésion sociale qui poursuit deux objectifs, à savoir réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux 7 droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

*Source : https://www.mouscron.be/fr/ma-ville/administration/affaires-sociales-et-sante/plan-de-cohesion-sociale/pcs-2020-2025*

Les freins et problèmes soulevés en parallèle des besoins apparaissant comme majoritairement à satisfaire par rapport à chacun des droits et des 7 axes sont :

- Droit au travail
  - Analphabétisme : Accompagnement individualisé
  - Manque de confiance en soi : Travailler la réinsertion sociale
  - Mobilité : Permis théorique et pratique
- Droit au logement
  - Méconnaissance des droits et devoirs : Accentuer l'information à destination des locataires et des propriétaires
  - Précarité financière : Augmenter et corréler l'offre de logement en fonction des publics cibles
  - Précarité intellectuelle et sociale : Accentuer les accompagnements existants
- Droit à la santé
  - Coût des soins : Remboursement et aide financière
  - Information sur l'offre de soin : Accès aux soins

Freins psychologiques : Accompagnement

- Droit à l'alimentation

  Coût parfois élevé de certains aliments (producteurs locaux) : Privilégier l'alimentation locale à prix démocratique

  Peur de demander de l'aide, honte de rejoindre les lieux de collecte : Outil concret pour savoir comment manger équilibré avec un petit budget –

  Manque de savoir, de savoir-faire : Information et sensibilisation à tout public confondu

- Droit à l'épanouissement personnel

  Financier : Accessibilité financière

  Manque d'information : Communiquer et élargir l'offre de sortie

  Mobilité : Ressources humaines, accompagnement

- Droit à la participation citoyenne

  Manque de communication : Développer la communication

  Manque d'intérêt du citoyen pour la démocratie : Favoriser la participation citoyenne

  Fracture numérique : Favoriser la participation citoyenne

- Droit à la mobilité

  Mauvaise desserte et manque de transport en commun : Développer l'offre

  Manque de transport adapté : Aide individualisée

  Coût du permis : Favoriser l'accès au permis de conduire

*Enjeux :*

*Le Plan 2020-2025 porte sur la mise en place d'actions et, à la demande des partenaires et des bénéficiaires, le renforcement d'actions existantes aux difficultés rencontrées en regard des indicateurs ISADF. Il s'attache prioritairement à la communication autour des actions avec les citoyens (co-construire, améliorer nos actions avec eux) et accentuée avec l'ensemble du monde associatif. Une des valeurs ajoutées du Plan est de créer une synergie de cohésion.*

*Pour de nombreux partenaires du monde associatif, une mission du Plan est de faire du lien, "de la cohésion" entre eux, les différentes actions et les bénéficiaires. Le monde associatif mouscronnois trouve sa richesse dans le nombre de personnes sensibilisées par le mal-être des citoyens, par le nombre d'actions entreprises pour y remédier et dans la volonté de multiplier les rencontres pour travailler ensemble.*

*Faire participer les bénéficiaires à l'élaboration et à l'évaluation continue des actions, multiplier les tables rondes entre partenaires et bénéficiaires, poursuivre les actions mises en place en les adaptant, augmenter les partenariats, améliorer la communication sont les plus-values visées par le Plan de Cohésion Sociale en cours.*

*Ce plan devait être actualisé en 2026. Le Gouvernement wallon a prolongé la programmation actuelle (2020-2025) des Plans de Cohésion Sociale (PCS) jusqu'au 31 décembre 2026. L'actualisation nécessaire suivra ce nouvel échéancier.*

## 1.7. EMPLOI

### Taux d'emploi et taux de chômage

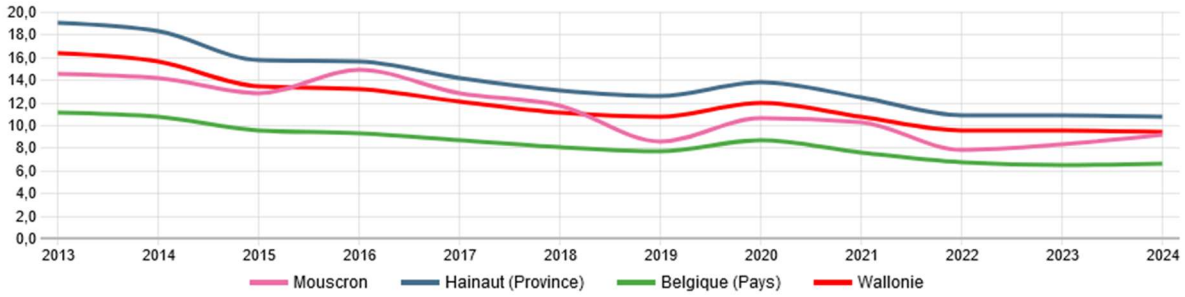
Deux indicateurs synthétiques permettent d'appréhender le marché de l'emploi :

- Le taux d'emploi administratif, qui représente le pourcentage de la population active occupée (travailleurs salariés et indépendants) par rapport à la population en âge de travailler (15 à 64 ans).
- Le taux de chômage, qui indique le pourcentage de chômeurs complets indemnisés (CCI) par rapport au nombre total de personnes assurées contre le chômage.

Il est essentiel de préciser que le taux de chômage ne doit pas être confondu avec le taux de demandeurs d'emploi. Ce dernier englobe tous les demandeurs d'emploi inoccupés, qu'ils bénéficient ou non d'une allocation de chômage.

En 2018, le taux d'emploi s'élevait à 59,2 %. En 2022, le taux d'emploi à Mouscron s'élève à 61,2%. Il est similaire aux taux d'emploi du Hainaut (58,7%) et de la Wallonie (61,5%), et inférieur à celui de la Belgique (66,3%).
Entre 2011 et 2022, la commune a connu une augmentation du taux d'emploi passant de 54,9% à 61,2% (+6,3) en 10 ans.
Entre 2018 et 2022, le taux d'emploi a augmenté de 2 points.
*Source : Steunpunt Werk - 2022*

***Evolution du taux de chômage***




*Source : ONEM*

Pour l'année 2018, le taux de chômage s'élevait à 11,7 %. Pour l'année 2024, le taux de chômage dans la commune est de 9,1%.
Il est inférieur au taux de chômage du Hainaut (10,7%), similaire à celui de la Wallonie (9,5%) et supérieur à celui de la Belgique (6,6%).

Entre 2018 et 2024, le taux de chômage a diminué de 2,6 points, passant de 11,7 à 9,1%. Toutefois c'est en 2019 et 2022 qu'il a sensiblement diminué pour connaître à chaque fois une légère remontée consécutive. Ainsi, entre 2023 et 2024, le taux de chômage a augmenté de 0,8 point, passant de 8,3 % à 9,1%.
Si l'on a observé de nettes fluctuations entre 2018 et 2022, une lente croissance apparaît depuis 2022.

*<u>Enjeux :</u>*
*L'évolution du taux de chômage impose des défis en matière d'emploi, de formation, d'inclusion sociale et de développement économique. Parmi ceux-ci, citons entre autres :*

- *la création d'emplois de qualité, stables et bien rémunérés ;*
- *la mise en place de politiques ciblées en vue de l'insertion / la réinsertion professionnelle des catégories de population particulièrement représentées ;*
- *la mise en place de mesures d'accompagnement et de formation adaptées en vue de maintenir les compétences des demandeurs d'emploi ainsi que leur motivation ;*
- *une politique d'inclusion sociale globalisée afin d'éviter que les situations de chômage ne deviennent un facteur de marginalisation.*

**Population active occupée**

<u>Emplois salariés</u>

Parmi la population active occupée, il est pertinent de distinguer les travailleurs salariés des indépendants.

Concernant les postes de travail salariés, une distinction est nécessaire :

- Les postes de travail salariés au lieu de résidence englobent toutes les personnes résidant dans une commune et occupant un emploi salarié.
- Les postes de travail salariés au lieu de travail désignent les travailleurs salariés employés dans des établissements actifs situés dans une commune.

Cette distinction met en lumière la mobilité professionnelle, c'est-à-dire la possibilité pour un travailleur de ne pas exercer son emploi dans sa commune de résidence, et inversement, le fait que les entreprises locales attirent également des travailleurs en provenance d'autres communes.

Au 4ème trimestre 2023, le nombre de postes de travail salariés dans la commune s'élevait à 181.560, ce qui représente 4,2% de l'ensemble des postes de travail dans le Hainaut.
La part de la population active âgée de 18 à 64 ans occupant un poste de travail salarié était de 52,9% ce qui est similaire au Hainaut (54,4%), à la Wallonie (54,8%) et inférieur à la Belgique (59%).

En ce qui concerne la répartition des postes, le territoire de la commune affiche une proportion d'employés de 42,3%, ce qui est inférieur à celles du Hainaut (49,8%), de la Wallonie (52,5%) et de la Belgique (54,7%).
La proportion d'ouvriers (47,1%) est supérieure à celles du Hainaut (34,6%), de la Wallonie (31,3%) et de la Belgique (32,4%).
Enfin, la part des fonctionnaires (5,6%) est inférieure à celles du Hainaut (8,5%), de la Wallonie (8,9%) et de la Belgique (7,6%).

Répartition des postes de travail salariés au lieu de résidence par catégorie socio-professionnelle

| | **2018** | **2023** | **Évolution entre 2018 et 2023** |
|---|---|---|---|
| Postes de travail salariés au lieu de résidence | 15.401 | 18.560 | + 17% |
| Part des employés parmi les emplois salariés (%) | 40,2 | 42,3 | + 5% |
| Part des fonctionnaires parmi les emplois salariés (%) | 10,4 | 10,5 | +1% |
| Part des ouvriers parmi les emplois salariés (%) | 49,4 | 47,1 | -5% |
| **Part des postes de travail salariés parmi la population active (%)** | 45 | 52,9 | + 15% |

*Source : ONSS - 2023*

Répartition des postes de travail salariés au lieu de travail par secteur d'activités

Entre le 4ème trimestre 2022 et 2023, le nombre de postes de travail salariés dans la commune a augmenté de 1,2%.
Cette évolution est supérieure à celles observées en Hainaut (0,3%), en Wallonie (0,3%) et en Belgique (0,6%).

| 2018 | Nombre | % | | 2022 | Nombre | % | | Evolution |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Non marchand | 7 536 | 34,2 | | Non marchand | 7 881 | 34,7 | | + 0,5 |
| Industries | 5 557 | 25,2 | | Industries | 6 183 | 27,2 | | + 2 |
| Commerce, transport et HORECA | 4 262 | 19,4 | | Commerce, transport et HORECA | 4 422 | 19,5 | | + 0,1 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | 2 749 | 12,5 | | Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien | 2 363 | 10,4 | | -2,1 |
| Construction | 940 | 4,3 | | Construction | 945 | 4,2 | | -0,1 |
| Arts, spectacles, activités récréatives et autres services | 597 | 2,7 | | Arts, spectacles, activités récréatives et autres services | 472 | 2,1 | | - 0,6 |
| Activités financières et d'assurance | 185 | 0,8 | | Activités financières et d'assurance | 213 | 0,9 | | + 0,1 |
| Activités immobilières | 143 | 0,6 | | Activités immobilières | 158 | 0,7 | | + 0,1 |
| Information et communication | 39 | 0,2 | | Information et communication | 47 | 0,2 | | + 0 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 12 | 0,1 | | Agriculture, sylviculture et pêche | 11 | 0 | | -0,1 |
| **Total** | **22 020** | **100** | | **Total** | **22 695** | **100** | | |

*Source : ONSS – 2018 et 2023*

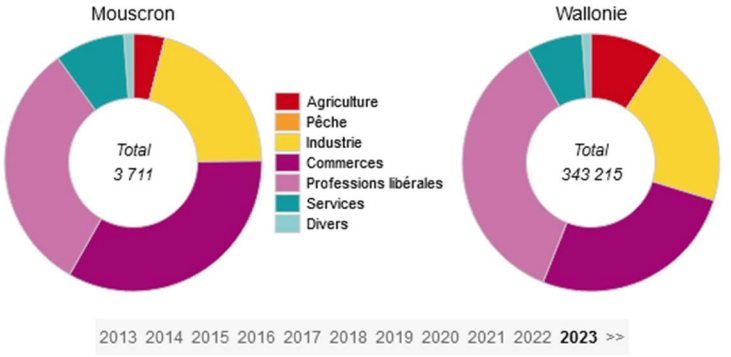
Au 4ème trimestre 2022, le territoire de la commune comptait 22.695 postes de travail salariés au sein des établissements soumis à l'ONSS.

La répartition sectorielle des postes salariés au sein de la commune se décompose comme suit : agriculture (11 personnes, arrondi à 0%), **industrie (27,2%),** construction (4,2%), commerce, HORECA, transport (19,5%), information et communication (0,2%), finances (0,9%), immobilier (0,7%), services aux entreprises (10,4%), non-marchand (34,7%), et culture et aux activités de service (2,1%).

*Source : ONSS – 2022*

Emplois indépendants

*Répartition des indépendants par branche d'activités*

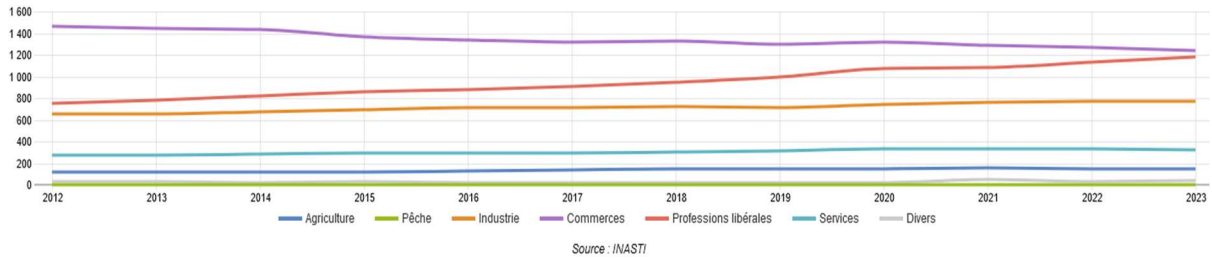



| | 2018 | 2023 | Evolution |
|---|---|---|---|
| Divers | 18 | 43 | 25 |
| Agriculture | 146 | 149 | 3 |
| Services | 306 | 326 | 20 |
| Industrie | 724 | 771 | 47 |
| Professions libérales | 948 | 1181 | 233 |
| Commerces | 1322 | 1241 | -81 |
| | 3464 | 3711 | |

*Source : INASTI - 2018 / 2023*

Au 31 décembre 2023, la commune compte 3.711 travailleurs indépendants.
Rapportée à la population des 15 ans et plus dans la commune, la part des indépendants s'élève à 7,5%.
La répartition sectorielle des indépendants est la suivante : agriculture (4%), industrie (20,8%), commerce (33,4%), professions libérales (31,8%), services (8,8%) et autres activités (1,2%).
De ces indépendants, 61,9% exerçent leur activité à titre principal, 26,2% à titre complémentaire, et 11,9% après l'âge de la pension.

*Evolution du nombre de travailleurs indépendants (par branche d'activités)*




Entre 2022 et 2023, le nombre de travailleurs indépendants dans la commune a augmenté de 0,9%. Cette évolution est inférieure à celles observées en Hainaut (1,2%), en Wallonie (1,4%) et en Belgique (1,8%).
On observe une nette diminution des commerçants indépendants (-7 %) et une très forte augmentation des professions libérales (+20 %).

## Population active inoccupée

*Part des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) selon la durée d'inoccupation (en %)*

| | 2018 | 2023 | Evolution |
|---|---|---|---|
| **Demandeurs d'emplois inoccupés (DEI)** | 2815 | 3446 | + 631 |
| **Part des D.E.I avec une courte durée d'inoccupation (%)** | 29,6 | 25,1 | -4,5 |
| **Part des D.E.I avec une très longue durée d'inoccupation (%)** | 35,1 | 38,5 | + 3,4 |

*Source : Walstat + FOREM -2018/2023*

En 2023, le nombre des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) dans la commune est de 3.446. Entre 2018 et 2023, le nombre des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) dans la commune a augmenté de 22%, principalement les Demandeurs d'Emploi Inoccupés avec une très longue durée d'inoccupation.
En 2023, la part des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) de courte durée (moins de 6 mois) est de 25,1%. Elle est supérieure à celles du Hainaut (23,5%) et de la Wallonie (23,3%). La part des DEI de très longue durée (plus de deux ans) est quant à elle de 38,5%. Elle est inférieure à celles du Hainaut (47,4%) et de la Wallonie (43,4%).
En 2023, la part des Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) de très longue durée de plus de deux ans avec un niveau d'instruction faible (enseignement primaire ou secondaire inférieur max) est de 49,2%, soit un taux similaire à celui du Hainaut (48%) et supérieur à celui de la Wallonie (43,4%). La part des DEI de très longue durée de plus de deux ans avec un niveau d'instruction élevé (enseignement supérieur) est quant à elle de 10,2%, soit un taux inférieur à ceux du Hainaut (12%) et de la Wallonie (15,4%).

*Enjeux*
*L'augmentation du nombre de Demandeurs d'Emploi Inoccupés à Mouscron nécessite une vision et des mesures relatives à l'augmentation du chômage de longue durée, la difficulté de réinsertion professionnelle de certains profils et la nécessité d'adapter la formation aux besoins du marché du travail local. L'identification des secteurs porteurs*
*L'augmentation du nombre demandeurs d'emploi entraine une hausse des dépenses publiques liées au chômage et à l'accompagnement social. Cette réalité sera d'autant plus impactée par les nouvelles décisions qui s'amorcent concernant l'accompagnement des chômeurs (et l'exclusion de certains des droits liés). Sur le plan des ressources humaines, le secteur social en sera forcément affecté et devra être renforcé.*

## Mobilité de travail

La mobilité de travail se réfère aux déplacements entre le lieu de domicile et le lieu de travail.
La mobilité entrante correspond à la proportion des travailleurs résidant en dehors de la commune par rapport à l'ensemble des travailleurs actifs employés dans des établissements situés au sein de ladite commune.
La mobilité sortante désigne la part des travailleurs qui quittent leur commune de résidence par rapport à l'ensemble des résidents au sein de cette même commune.
Le ratio d'attractivité compare le nombre de travailleurs employés sur un territoire avec le nombre d'actifs occupés y résidant. Un ratio supérieur à 1 indique que le territoire propose plus d'emplois qu'il ne compte d'actifs occupés résidents.

L'indice d'autonomie évalue la proportion de travailleurs résidant et exerçant leur activité sur le territoire par rapport à l'ensemble des travailleurs occupant un emploi sur ce même territoire. Un indice élevé indique que la majorité des postes sont occupés par des résidents locaux.
De manière générale, on constate une augmentation de la mobilité, notamment due au phénomène de périurbanisation. Celui-ci se caractérise par une extension des zones d'habitation en dehors des agglomérations, vers des zones plus rurales. Ces zones périurbaines offrent une meilleure disponibilité foncière ainsi qu'un cadre de vie plus verdoyant.
Cependant, le renforcement de la mobilité entraîne également des externalités négatives telles qu'une hausse de la pollution et une congestion routière croissante.
En 2021, la part de la mobilité entrante s'élève à 53,9%, un taux qui est inférieur à celui du Hainaut (68,1 %).

De même, la part de la mobilité sortante atteint 49,3 %, soit un niveau inférieur au taux hainuyer (72,2 %).

Le ratio d'attractivité est de 1,10, indiquant qu'en 2021, l'offre d'emploi dans la commune dépasse le nombre de travailleurs y résidant.

Enfin, l'indice d'autonomie est de 46,1, un chiffre nettement supérieur à la moyenne communale en Hainaut (31,9).
Au sein de Mouscron, les travailleurs proviennent principalement des communes suivantes : France (21,1%), Tournai (5,4%), Estaimpuis (4%), Menin (2,6%), Courtrai (2,6%).

Parmi les résidents de la commune de Mouscron, ceux-ci travaillent principalement dans les communes suivantes : France (11,6%), Tournai (8,1%), Courtrai (3,6%), Estaimpuis (2,6%).

## 1.8. Données d'insécurité

Située à la croisée des **frontières belge et française**, le territoire mouscronnois occupe une position stratégique au cœur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Cette localisation géographique en fait un carrefour dynamique, tant sur le plan économique que social. Avec une superficie de 40 km² et une densité d'environ 1.500 habitants au km², Mouscron est l'une des villes les plus densément peuplées de Wallonie picarde. Sa centralité et sa proximité immédiate avec la métropole lilloise en font également un pôle d'attractivité (écoles, zonings, services) important, notamment les week-ends, où l'afflux de visiteurs renforce l'activité commerciale et la vie nocturne, avec les risques et nuisances qui y sont associés.
Ces dix dernières années, la population mouscronnoise a connu une **croissance constante**, dépassant les 60.000 habitants à l'aube de 2025. Cette évolution s'accompagne d'une plus grande diversité culturelle et d'une hausse significative du nombre de résidents non belges, attirés par l'offre de logements, les infrastructures et la position transfrontalière de la commune. Cette diversité est une richesse, mais elle implique également de nouveaux défis en matière de cohésion sociale, d'accès aux services et de gestion des différences culturelles et linguistiques.

Parallèlement aux caractéristiques du territoire ainsi synthétisées, la police locale fait face à un **accroissement du nombre de sollicitations citoyennes**.
Les habitants – aspirant à vivre dans un environnement apaisé – se montrent plus exigeants vis-à-vis de la qualité de service, de la rapidité d'intervention et de la sécurité perçue. Dans ce contexte, les **faits de petite délinquance** – vols à l'étalage, incivilités, nuisances nocturnes et tapages – reste un phénomène récurrent, qui mobilise une part importante des effectifs. La capacité d'intervention efficace est parfois mise à mal par la présence accrue de publics fragilisés, marginalisés ou en situation de précarité, nécessitant une approche plus sociale et transversale.

Au-delà de cette délinquance visible, trois phénomènes connaissent une **évolution préoccupante**. Les **violences intrafamiliales** sont en hausse, de même que la **cybercriminalité**, un phénomène

difficilement maîtrisable du fait de sa nature dématérialisée. Par ailleurs, la **problématique des stupéfiants** – usage, trafic de rue et consommation, particulièrement présentes chez les publics marginalisés – demeure une priorité sécuritaire de la police, avec des répercussions visibles dans l'espace public et une charge importante pour les services de police.

En outre, le Moniteur de sécurité 2024, basé sur une enquête auprès des citoyens, révèle une **hausse du sentiment d'insécurité** dans le chef des Mouscronnois. Les répondants pointent notamment l'agressivité croissante dans la circulation, les comportements dangereux sur la voie publique et l'insécurité routière comme motifs majeurs de préoccupation. Cette perception souligne l'importance d'un travail renforcé en matière de prévention, de visibilité policière, mais aussi d'éducation à la citoyenneté.

*Enjeux :*
*Mouscron est confrontée à des défis sécuritaires multiples, à la croisée de dynamiques urbaines, sociales et transfrontalières. Pour y répondre, une approche intégrée et intégrale, impliquant à la fois les forces de l'ordre (zones de police voisines, police fédérale, les services sociaux, les citoyens et les partenaires institutionnels, s'impose afin de garantir un cadre de vie sûr, apaisé et inclusif pour tous.*
*Parmi les défis à relever pour y contribuer, citons notamment :*

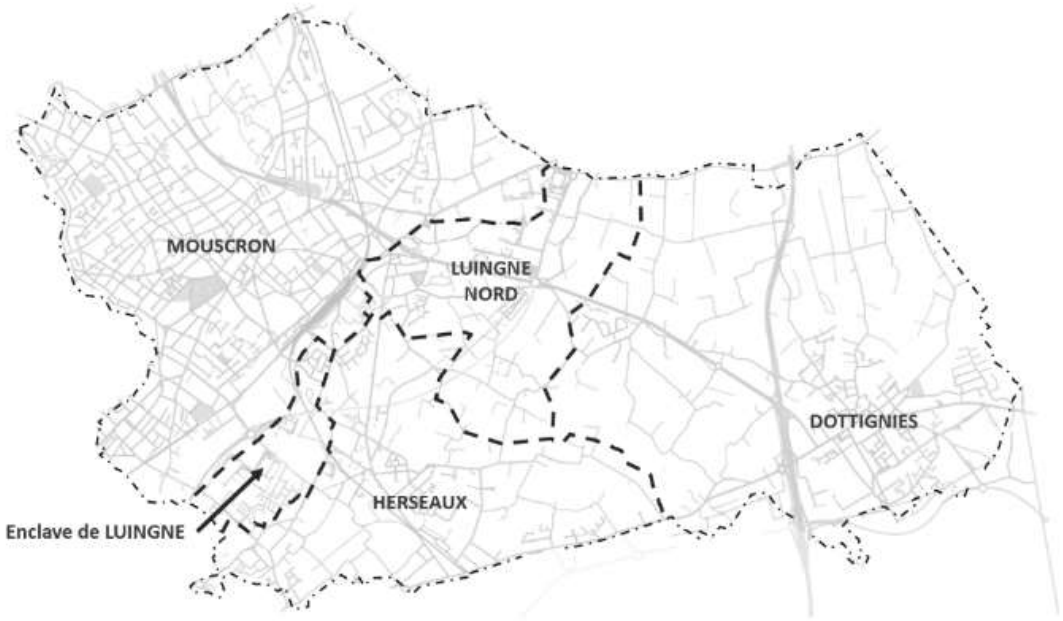
- *Maintenir la qualité et la réactivité des services de police dans l'exécution des fonctionnalités de base de la police ;*
- *Intensifier l'approche intégrale et intégrée dans la lutter contre les différentes formes d'insécurité présentes sur le territoire ;*
- *Viser une présence sur le terrain qui soit concertée entre tous les acteurs de la sécurité et de la prévention, et la mise en œuvre de mesures et actions contribuant à l'amélioration du vivre-ensemble, de la convivialité et de la propreté des espaces publics.*

# VOLET 2 - ASPECTS TERRITORIAUX

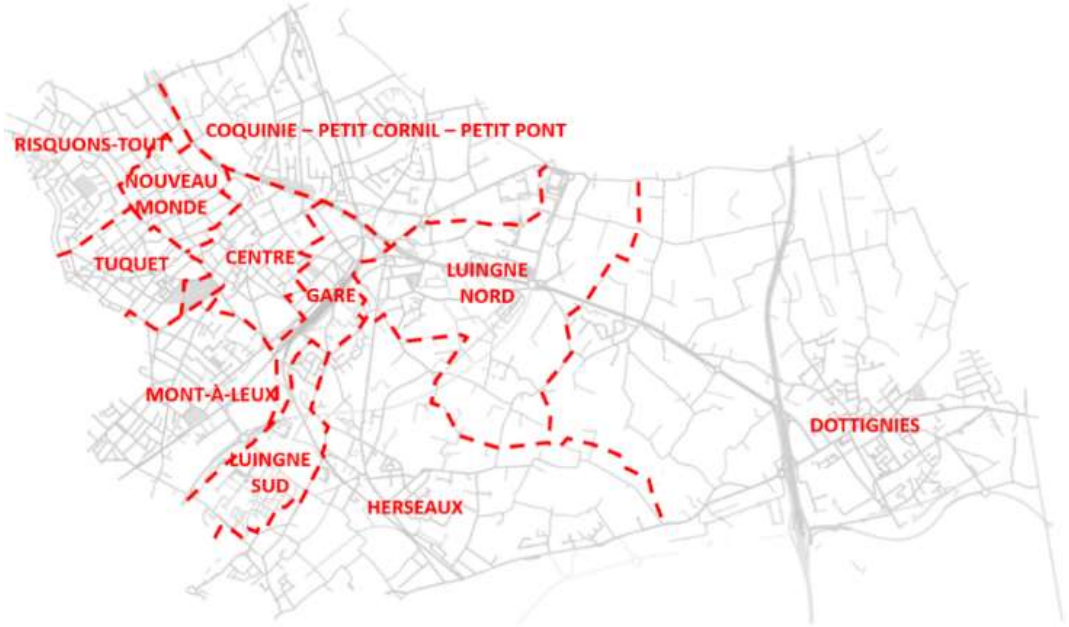
## 2.1. IMBRICATIONS TERRITORIALES

**Fusion de 4 anciennes communes au 1/1/1977**

*Communes*




*Quartiers et paroisses*




*Source : Ville de Mouscron*

L'entité compte 11 quartiers et 12 clochers :

- 3 clochers à Herseaux
- 1 clocher à Luingne
- 2 clochers à Dottignies
- 6 clochers à Mouscron

La vie associative est dense et se structure autour de 12 Comités de quartier

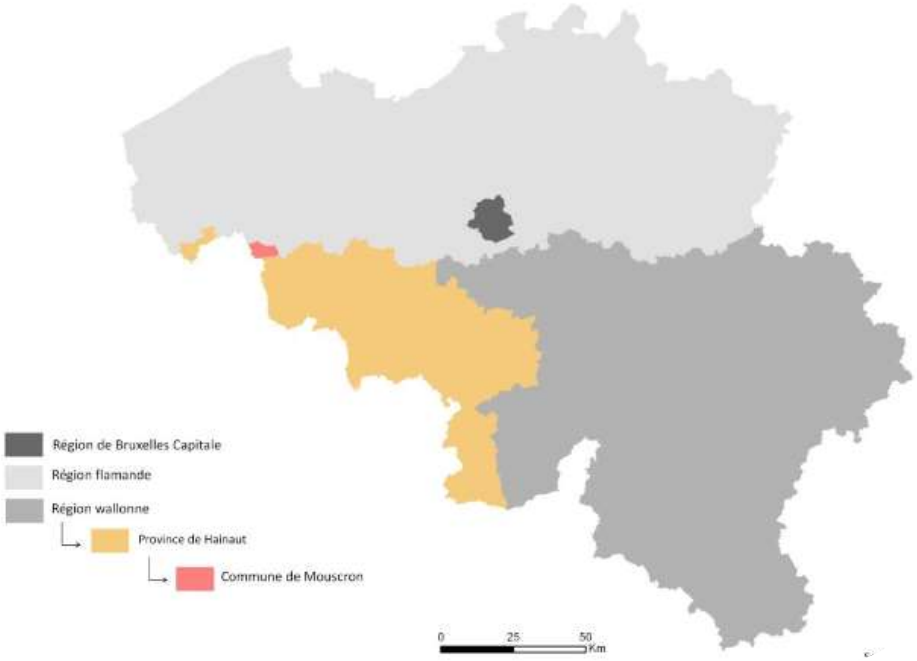
- Ass. des commerçants Dottignies - Centre
- Les Amis du Crétinier
- Ass. des commerçants d'Herseaux Ballons
- Comité d'Herseaux Place
- Comité d'Herseaux Gare
- Comité de Luingne - Nell
- Comité d'animation du Village de Luingne
- Comité de la Rue de Menin
- Comité du Petit - Courtrai
- Comité du Haut Judas
- Les Loups de la Plaquette
- Re – Nouveau

Et 2 sont actuellement en création : Comité de la Marlière et Comité de Quartier du Risquons-Tout (CQRT).

*Enjeux :*

- *Des identités spécifiques sont revendiquées dans les différents quartiers ce qui justifie le maintien et le développement des festivités à leur échelle.*
- *La révision du Schéma de Développement Communal* constituera un n*ouveau « Projet de Ville » qui devra prendre en considération ces identités territoriales qui structurent les centralités et les périmètres moins denses.*

**De la Flandre à la Wallonie**




*Source : Hainaut Développement*

**Rattachement au Hainaut en1963**

La Ville, flamande à l'origine, a rejoint le Hainaut il y a moins de 70 as. Ce transfert s'est accompagné du statut de Ville à facilités linguistiques.
La population se caractérise par une culture west flandrienne affirmée qui explique la dynamique entrepreneuriale qui a assuré le rebond économique après la quasi-disparition du secteur textile.

*Enjeux :*
*Le bilinguisme doit être entretenu en ce qu'il constitue une opportunité au niveau scolaire et au niveau de l'emploi. Il favorise aussi le dialogue avec la Flandre Occidentale et conforte l'attractivité pour les investisseurs flamands.*

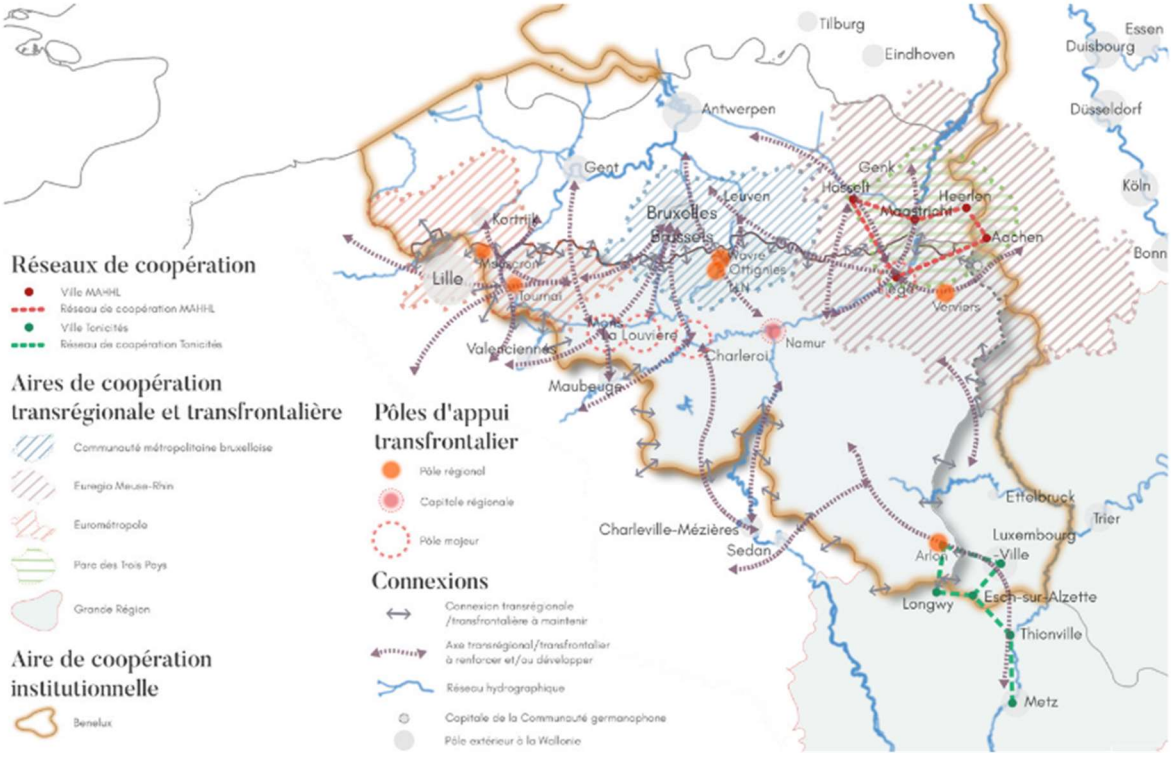
**Localisation aux confins de la Wallonie**

Avant Comines l'insulaire, Mouscron est la dernière ville à l'extrême ouest de la Wallonie, enclave entre la Métropole lilloise et le Courtaisis.

*Enjeux :*
- *La rationalisation administrative tant régionale que fédérale et leurs objectifs de centralisation ont généré de nombreuses pertes de services publics (Enseignement supérieur, ONEM, etc.). Aujourd'hui, défendre la présence d'un enseignement supérieur sur le territoire de Mouscron et garantir le maintien de la Justice de paix à Mouscron et du Palais de Justice de Tournai sont des priorités.*

**Pôle régional versus bi-pôle majeur Tournai-Mouscron**

AIRES DE COOPÉRATION TRANSRÉGIONALE ET TRANSFRONTALIÈRE




*Source : SDT - RW*

L'IWEPS utilise les trois fonctions suivantes pour définir les rôles polarisants permettant de définir les « pôles majeurs » dans la structure territoriale du SDT :

- L'intensité économique ;
- Les équipements en services à la population ;
- Le tourisme.

En ce qui concerne les degrés de service à la population et l'intensité économique les villes de Tournai et de Mouscron sont du 1er degré (soit le plus élevé), au même titre que les villes de Mons, Charleroi, Namur et Liège.
D'autre part, un axe entre Lille et Bruxelles se dessine, à travers les villes de Tournai et Mouscron qui disposent du niveau le plus élevé.

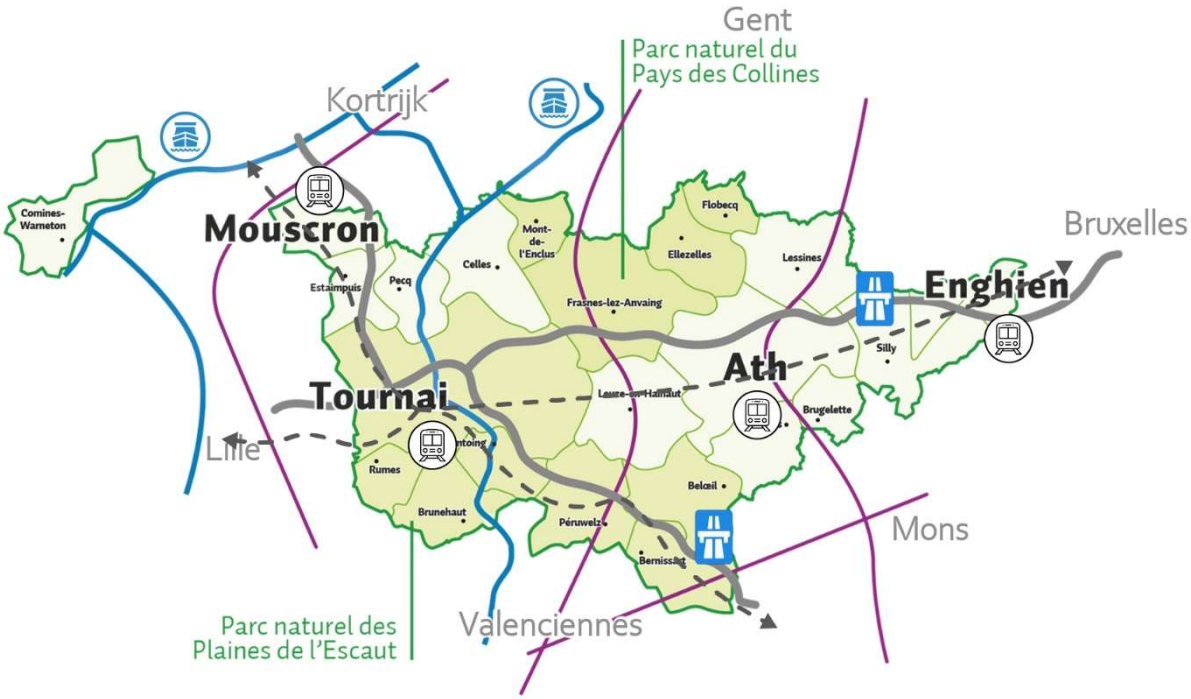
En matière de tourisme et les équipements FSC (foires, salons et congrès), la Ville de Tournai apparait parmi les communes les plus touristiques de Wallonie (au niveau du nombre de visiteurs, de la capacité d'hébergement et disposant d'infrastructure FSC majeure). Quant à Mouscron, la Ville dispose également d'infrastructures FSC.

Le classement des communes wallonnes en fonction de leur score dans les trois fonctions polarisantes, fait apparaître les Villes de Tournai et de Mouscron au plus haut niveau du classement.

Le SDT ne retient pas l'euro-corridor Lille-Bruxelles. Or, les perspectives de développement d'emploi sont très importantes sur cet axe wallon qui relie les deux grandes métropoles européennes que sont Bruxelles et Lille, au même titre que l'axe lotharingien reliant Arlon à Bruxelles, ou la dorsale wallonne. Cet axe est un vecteur de développement majeur et draine un flux économique de premier plan entre la Région Hauts de France et la Wallonie et Bruxelles.
Tenant compte du continuum des communes sur cet axe Lille-Bruxelles, la Wallonie picarde compte 260.000 habitants. La jonction de la Wallonie picarde entre les deux métropoles européennes que sont Lille et Bruxelles fait de ce bassin de vie un territoire métropolitain.
En y alliant d'autres communes du bassin de la Wallonie picarde, un « bipole majeur Tournai - Mouscron » incluant une spécificité transrégionale et transfrontalière pour les deux territoires, se justifie dans la structure territoriale du SDT et a motivé l'importance de la reconnaissance d'un statut de « bipôle majeur », d'autant plus qu'il est inscrit dans la dynamique métropolitaine entre Lille et Bruxelles et qu'il forme un bassin de vie cohérent avec une gouvernance territoriale.
*Source : ASBL WAPI*

*<u>Enjeux :</u>*
*- Les villes de Mouscron et Tournai se sont associées pour introduire un recours en annulation contre le SDT à la suite du refus du Gouvernement de répondre positivement à leur demande conjointe d'introduire le « Bi-Pôle transfrontalier Tournai – Mouscron » dans le Schéma de Développement Territorial.*

**Wallonie Picarde**




*Source : ASBL WAPI + Ville de Mouscron*

La Wallonie Picarde s'est dotée d'un Conseil de Développement et d'une Conférences des Bourgmestres et mandataires régionaux.
Le bras armé en est l' ASBL WAPI qui a élaboré le Projet de territoire WAPI 2040 (https://wapi2040.be/).3 Intercommunales opèrent sur ce territoire : l'IEG, IDETA et IPALLE.
La TV locale Notélé est l'une des plus réputée en Wallonie.
Tournai accueille le Festival Ramdam (cinéma) qui organise des activités décentralisées notamment avec le cinéma FOREVER à Mouscron, et les Rencontres inattendues (philosophie et musique).

*Enjeux :*

- *Il est essentiel pour la Wallonie Picarde de maintenir une identité forte et spécifique en Hainaut vis-à-vis de Mons.*
- *Face aux objectifs de rationalisation des différents médias de proximité de la FWB, il est essentiel de garantir la pérennité de Notelé.*
- *Vu leur attractivité et leur retentissement même à l'international, il y a lieu d'encourager l'essaimage des activités des festivals sur Mouscron.*

**Eurométropole**



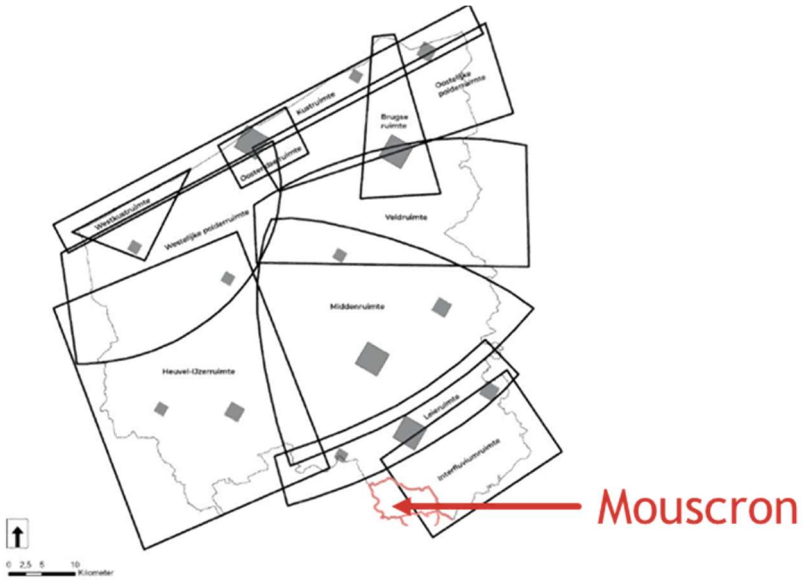

*Source : https://conseildeveloppement.lillemetropole.fr/du-cote-de-leurometropole?page=1*

Transfrontalière et transrégionale, la ville de Mouscron est le cœur de l'Eurométropole et s'inscrit dans le Continuum urbain de la Métropole Lilloise.
La transfrontalité est vécue depuis le 19ème et l'immigration de travailleurs flamands venus résider au seuil du bassin textile lillois où ils travaillaient avant que l'industrie ne se déploie côté belge.

*<u>Enjeux :</u>*

- *Des coordinations thématiques s'imposent au quotidien notamment dans le cadre de problématiques sociales (Fréros, avec Neuville, Tourcoing, Wattrelos)*
  *Elles doivent se renforcer par exemple autour de la gestion de sites frontaliers : parking frontalier Mont à Leux , l'harmonisation des législations et la gestion des risques climatiques à impact supra territorial.*
- *L'apport de l'Eurométropole repose sur des éléments de législation (sécurité, police, transport des défunts, …) et des projets eurométropolitains impactant : Parc bleu, points nœuds, … Ces dynamiques doivent être poursuivies sinon renforcées.*

**Plan de structure spatiale de la Flandre Occidentale**




*Source : ASBL WAPI*

*<u>Enjeux :</u>*

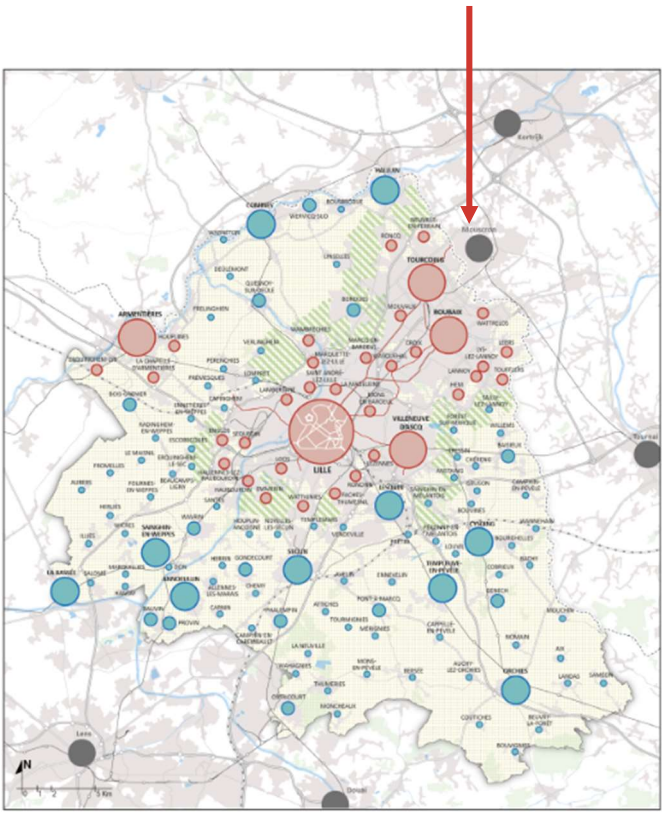
*Les enjeux identifiés portent sur :*

- *La gestion partagée des ressources naturelles*
  - *La lutte contre les inondations est un élément stratégique pour nos deux territoires*
  - *La gestion de l'eau*
  - *Le redimensionnement des ouvrages*
  - *La qualité de l'eau*
  - *Les enjeux de la captation de l'eau*
  - *La ressource en eau*
  - *Les impacts sur la trame verte*
- *L'aménagement du territoire*
  - *L'impact foncier et immobilier*
  - *Lien entre le Stop Beton 2040 (Flandre) et le ZAN 2050 (Wallonie)*
  - *Lien avec le SDT, les schémas de développement communaux (SDC) et le plan de Flandre occidentale*
- *La mobilité*
  - *Mobilité douce*
  - *Transports en commun*
  - *Mobilité routière*
  - *Mobilité autoroutière*
  - *Mobilité scolaire*
- *L'impact de la dynamique économique*
  - *L'accroissement du charroi sur les routes wallonnes*
- *L'impact des infrastructures d'énergie renouvelable*
  - *L'implantation des éoliennes*
- *Le Tourisme.*

**Schéma de Cohérence de Lille Métropole**




*Source : https://www.fnau.org/wp-content/uploads /2020/10/scot-plaquette-3volets-545x300mm-04web.pdf*



*<u>Enjeux :</u>*

- *Les enjeux identifiés portent sur :*
  - *La gestion des eaux de surface*
  - *La pollution & la qualité de l'air (intensité urbaine / transport)*
  - *Les réseaux de transport collectif*
  - *Les réseaux (auto)routiers.*

## 2.2. MOBILITÉ

### Réseaux viaires

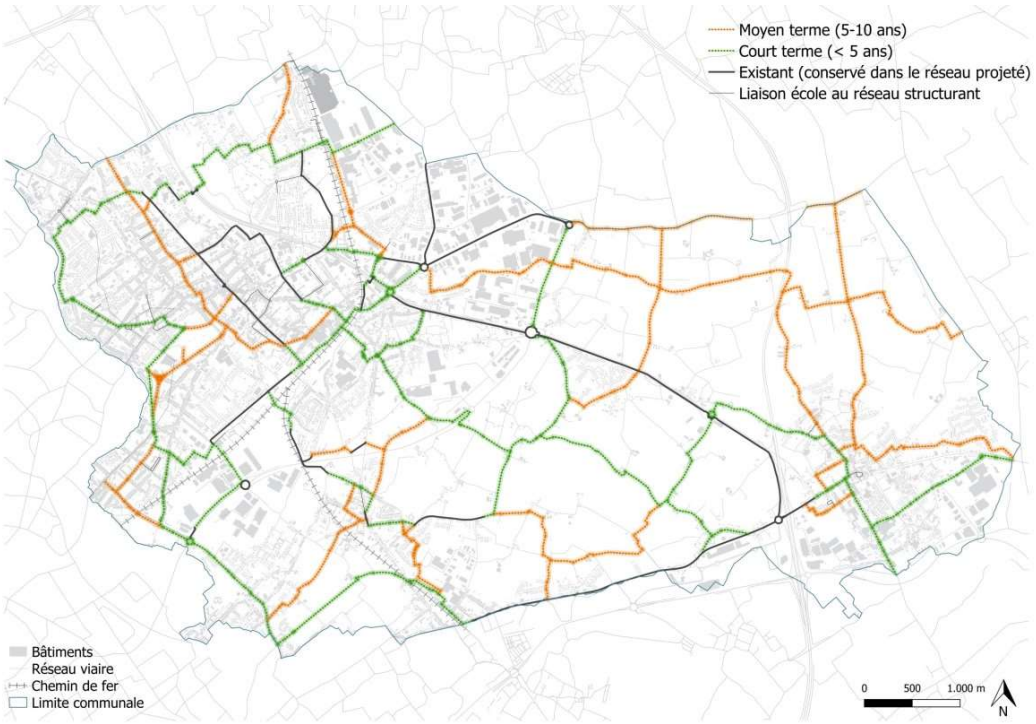
La Ville est desservie par deux axes autoroutiers, l'A17/E403 (prolongement de la dorsale Wallonne et l'A22/E17 connectant Lille à Courtrai et s'étendant jusqu'Anvers que relie le Boulevard des Alliés (RN 58).

Un réseau des voies cyclables existe. Celui-ci permet de desservir plusieurs points de centralité importants, tels que les deux gares présentes sur l'entité, les places de villages et également des réseaux cyclables vers la Flandre, le Tournaisis, sans oublier les réseaux transfrontaliers. Ce réseau de voies cyclables est en constante évolution et continuera son développement via les intentions prévues dans le cadre de l'actualisation du PCM et divers subsides à obtenir.

Le réseau cyclable existant se compose d'infrastructures sécurisées via des pistes séparées de la voirie par des bordures, trottoirs, etc. Derniers exemples : la piste cyclable de l'avenue Mozart, les infrastructures construites à la gare de Mouscron et celles qui seront construites au niveau de la rue du Phénix (dans le prolongement de la gare). D'autres encore existent telles que le boulevard Industriel, la N58, la rue de Courtrai, avenue Schindler, avenue du Parc. Comme projet, il y a les bandes

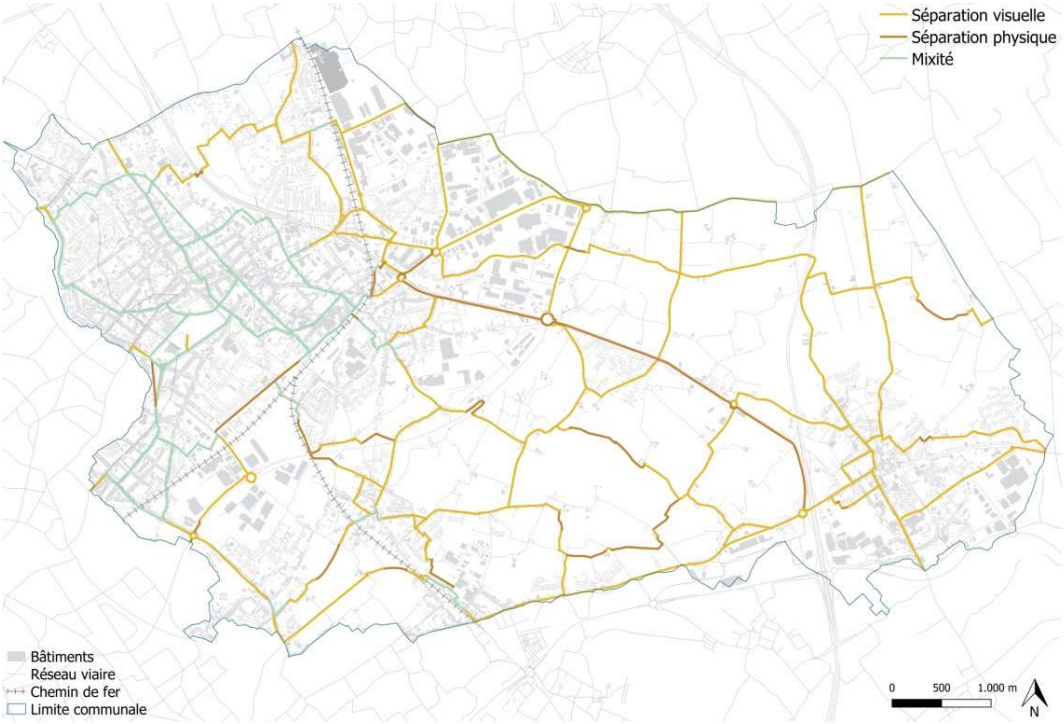
cyclables suggérées des rues du Mont à Leux, Roubaix, Dragon et Chaussée du Risquons-Tout. Ou encore la rue de la Station.

Les projets pouvant être construits à court, moyen terme et des liaisons écoles sont les suivantes :




*Source : Ville de Mouscron - Plan Communal de Mobilité*

Le schéma ci-après propose une hiérarchie de ce réseau par séparation visuelle et physique, ou que de la mixité. Il permet de définir des projets et des sites où des infrastructures sont nécessaires pour sécuriser les modes actifs car potentiellement dangereuses.




*Source : Ville de Mouscron - Plan Communal de Mobilité*

Des rues cyclables qui donnent priorités aux cyclistes qui peuvent rouler au milieu et qu'aucun véhicule ne peut dépasser ont été aménagées rues Saint Pierre, Alois Den Reep et A. Vandeplassche.

Réseau des sentiers




*Source : Ville de Mouscron – Service Mobilité*

**Transports publics**

La Ville dispose de deux gares, Mouscron et Herseaux. Chacune est desservie par la ligne principale Courtrai-Bruxelles qui se complètent aux heures de pointe de lignes vers Anvers (Anvers>Gand>Courtrai>Mouscron>Tourcoing>Lille>Dunkerque) et Mons.
La Gare de Mouscron est en outre desservie par la ligne Lille-Courtrai.
Améliorer l'amplitude des horaires (notamment en soirée) ainsi qu'assurer l'accessibilité PMR des quais constituent un chantier prioritaire des négociations de la Ville avec les instances supérieures que sont Infrabel et la SNCB.

La Ville est desservie par le TEC, De Lijn et Transpole. La desserte du site du FUTUROSPORT et de l'Ecole des Sports ainsi que la création d'une desserte directe Mouscron/Dottignies, en ce compris la refonte des lignes de bus sur le territoire constituent des enjeux prioritaires en matière de mobilité durable sur le territoire.

**Mobilité partagée**

La ville dispose d'un site de carpooling au niveau du rond-point de la future école des sports et sur son territoire de 103 bornes de recharges pour voitures électriques dont 15 gratuites.
*Source : https://fr.chargemap.com/cities/mouscron-BE*

L'IEG a le projet d'installer 22 nouvelles bornes sur le territoire de Mouscron.

**Soutien à la Mobilité Active**

La Véloterie, en gare de Mouscron, propose un service de réparation pour les vélos des citoyens. La Véloterie fonctionne en partie avec une subvention communale. L'asbl met actuellement des vélos à disposition des citoyens pour une durée d'un mois.
Il n'y a actuellement pas de service de Vélos partagés, si ce n'est l'action proposée par la Véloterie.
Deux abris vélo sécurisés existent sur l'entité. Un 1ier, au niveau du parking « Métropole » et un 2ième, au niveau de la gare d'Herseaux. Toutefois, ceux-ci ne sont pas encore opérationnels. Les services communaux étudient la meilleure façon de les mettre en service.

## 2.3. PHYSIOLOGIE DU TERRITOIRE

**Géologie & hydrologie**

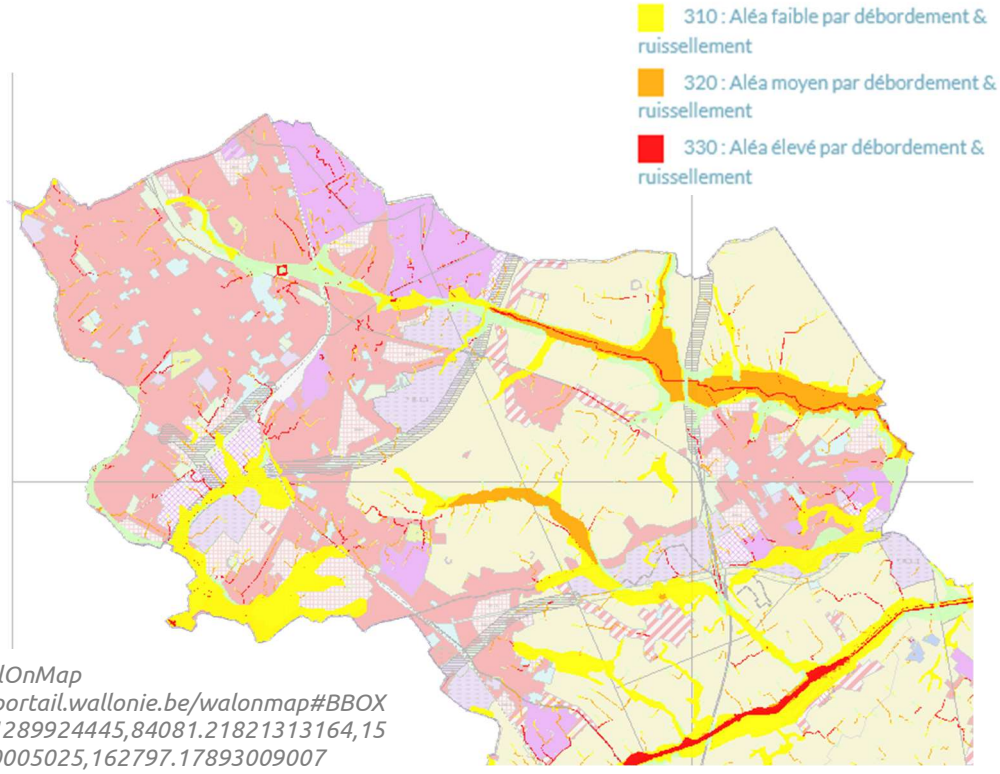
La nappe aquifère se situe sous 140 mètres d'argile (imperméable).
La production et la distribution d'eau sont réparties territorialement entre 2 institutions : IEG (Mouscron, Luingne et Herseaux) & SWDE (Dottignies). Une partie de l'eau exploitée par IEG est vendue à la Flandre.
L'IEG s'est engagée dans la construction d'un nouveau centre de production d'eau (permis délivré en 2021).

*Enjeux :*

- *Rester maître de la ressource hydrique a été un choix stratégique posé par la Ville au début des années 2000, qui se confirme avec la construction du nouveau site de production d'eau.*
- *Les enjeux de la recharge de la nappe se situent essentiellement hors du périmètre communal*

## Topographie

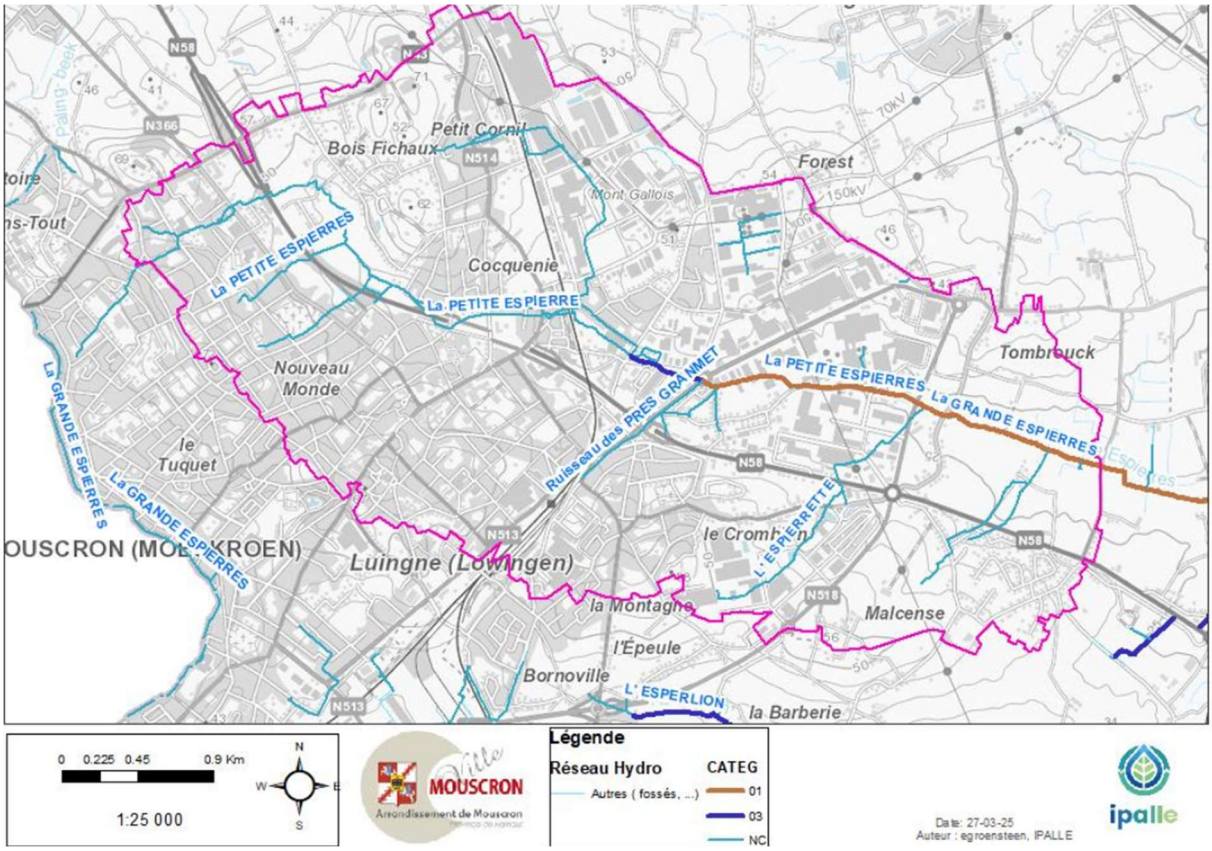
*Carte des aléas d'inondation reporté sur le zonage au Plan de Secteur*




*Source : WalOnMap*
*https://geoportail.wallonie.be/walonmap#BBOX=63536.281289924445,84081.21821313164,152848.82570005025,162797.17893009007*

Les revêtements artificiels représentent 39.1% des sols en 2002, et 45.5% en 2023 (+2.4 km²)
Mouscron est la 7ème commune en termes de taux d'imperméabilité des sols à l'échelle de la Wallonie.

Menée dans le cadre de la gestion des eaux de surface, l'étude d'IPALLE sur les petite et grande Espierres a été finalisée mai 2025. Le diagnostic a été établi sur base de pluie d'été avec différentes périodes de retour. La modélisation et la cartographie qui en ressortent ont permis d'identifier les points noirs et ainsi proposer différentes solutions.
Ces solutions reprennent l'estimation financière, le timing d'exécution et l'abattement attendu.



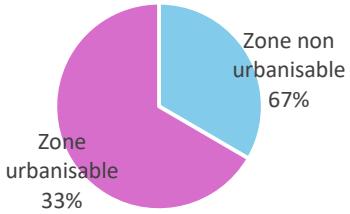

*Enjeux :*

- *Les zones inondables restent une préoccupation importante dans le contexte de l'évolution des caractéristiques des précipitations.*
- *L'imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation exige une réflexion en matière de reperméabilisation en parallèle au frein à mettre sur la perméabilisation des sols non bâtis.*
- *Le Plan H2O et l'étude relative au bassin de la Petite Espierres structurent les réponses à apporter à différents enjeux hydrologiques.*

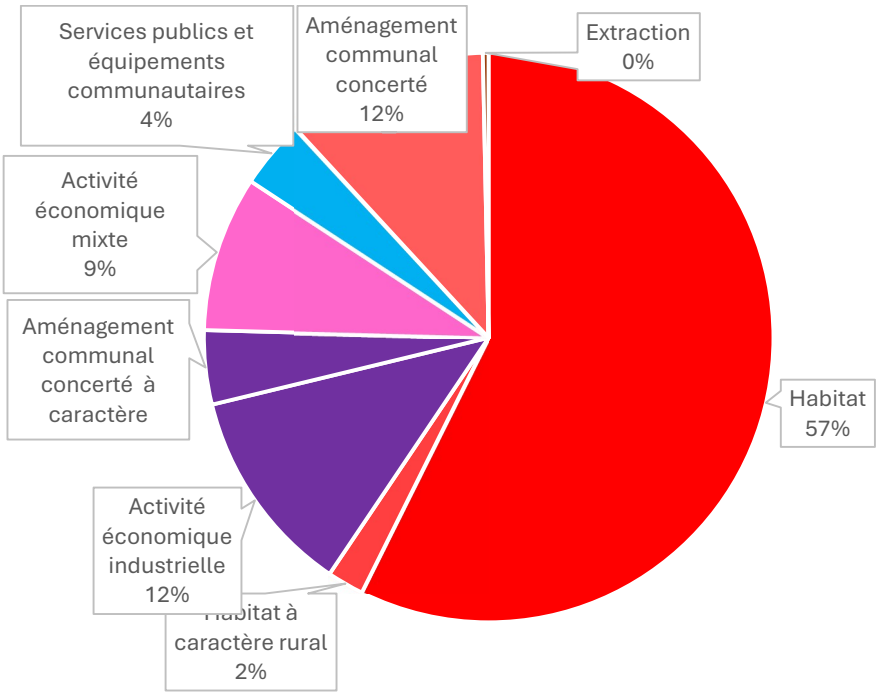
**Intensité urbaine**

L'entité représente quelque 40 km2 dont Mouscron & Dottignies pèsent 14 kM2 chacune
La conurbation de Mouscron, Luingne et Herseaux représente 2/3 de la superficie de la Ville.

Les zones urbanisables au Plan de Secteur représentent 2.553 ha c'est-à-dire 67 % du territoire.
Elles se répartissent entre 59 % de zones d'habitat et 21 % de Zones d'activités économiques.



Au 1/1/2023, le taux d'artificialisation est de 45,5%. Il s'agit de la superficie constituée de « parcelles cadastrales urbanisées » ce qui est beaucoup plus important que le taux d'imperméabilisation.

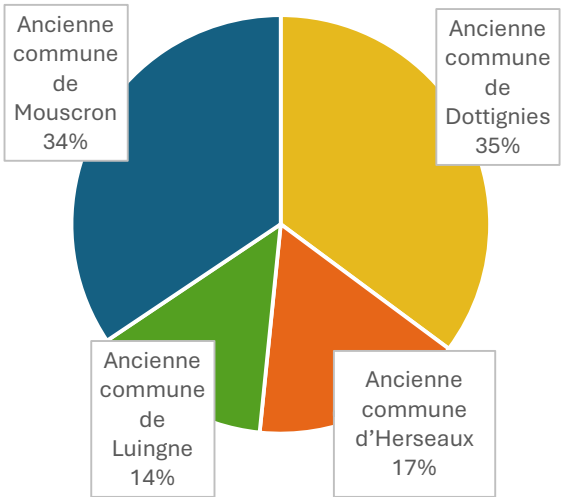



*Source : Walstat*

*<u>Enjeux :</u>*
*Il s'agit de contenir l 'artificialisation et de désartificialiser.*

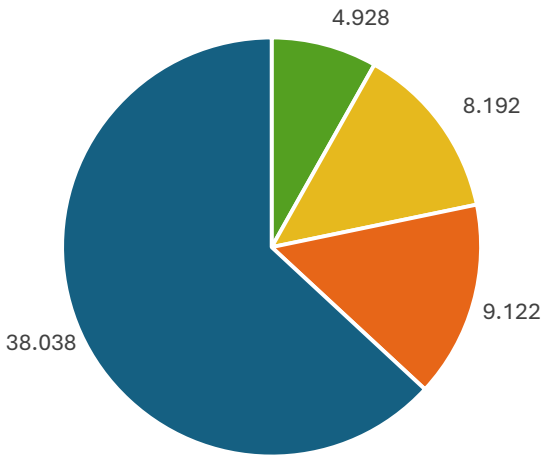
**Intensité démographique**

***Superficie par ancienne commune***



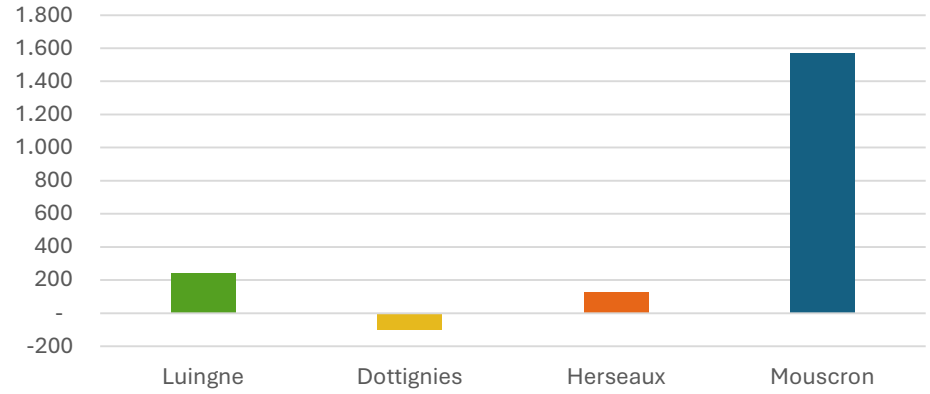

*Source : Ville de Mouscron*

***Nombre d'habitants par ancienne commune***



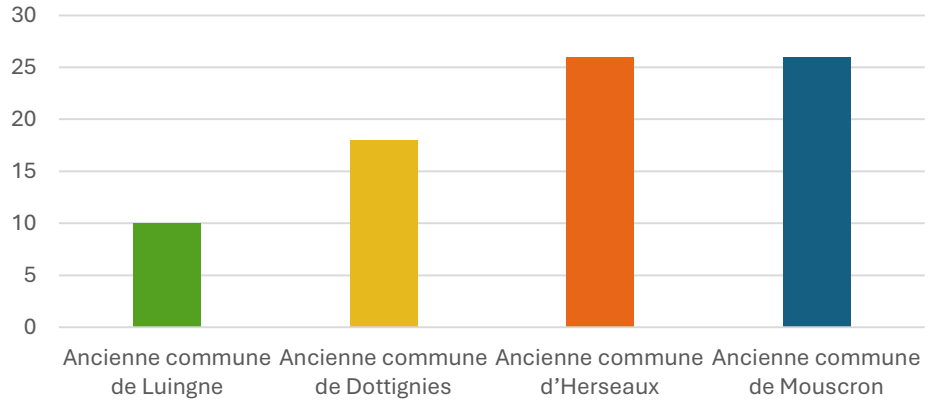

*Source : Ville de Mouscron*

*Evolution de la population (2018-2024)*




*Source : Ville de Mouscron*

*Densité démographique par ancienne communes (2025)*
*(habitants à l'hectare « urbanisable »)*




*Source : Ville de Mouscron*

Mouscron : 1.476,7 habitants/km²
Hainaut : 356,7 habitants/km²
Wallonie : 217,5 habitants/km²
Belgique : 383,3 habitants/km²

*Enjeux :*
*Il s'agit de contenir l'urbanisation et de dédensifier dans certains quartiers.*

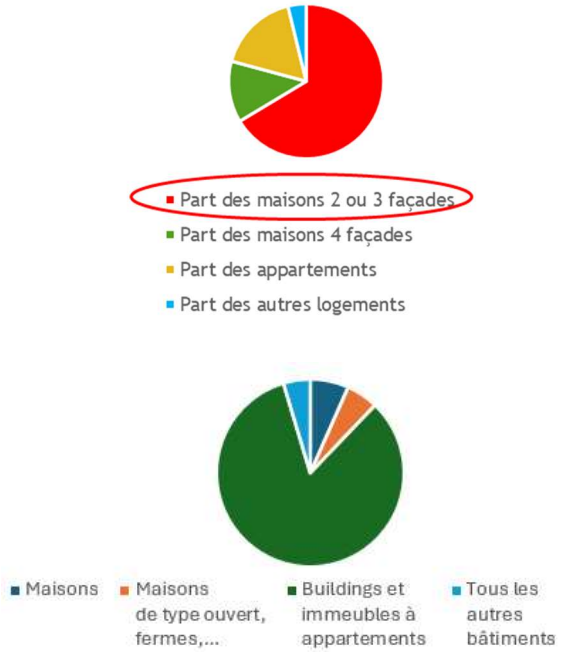
**Intensité résidentielle**

Au 1/1/2018 Mouscron compte 27.811 bâtiments (toutes catégories confondues) pour 26.568 logements.
Au 1/1/2024 il s'agissait de 28.360 bâtiments (toutes catégories confondues) pour 27.900 logements. L'accroissement immobilier sur la législature précédente s'élève à 549 bâtiments, toutes catégories confondues, et 1.332 logements supplémentaires.

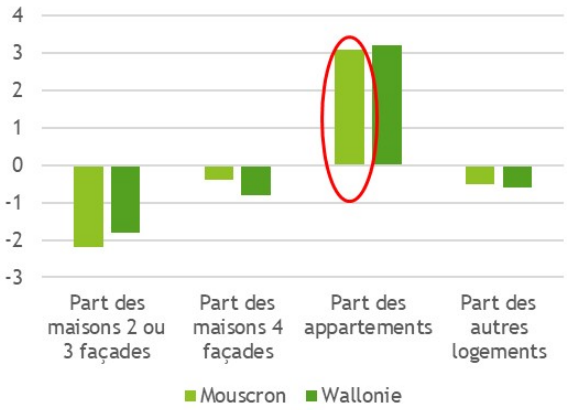
Les bâtiments très anciens, construits avant 1945 représentent 51,2% du bâti (Hainaut : 55,2%). Ceux construits après 2011 ne représentent que 4,7% (Hainaut : 4%). Le renouvellement du bâti est donc extrêmement lent. Toutefois si les rénovations ne sont pas comptabilisées.

*Types d'habitations (2018-2024)*

*2024*




*Evolution entre 2018 et 2024*




*Source : Ville de Mouscron*

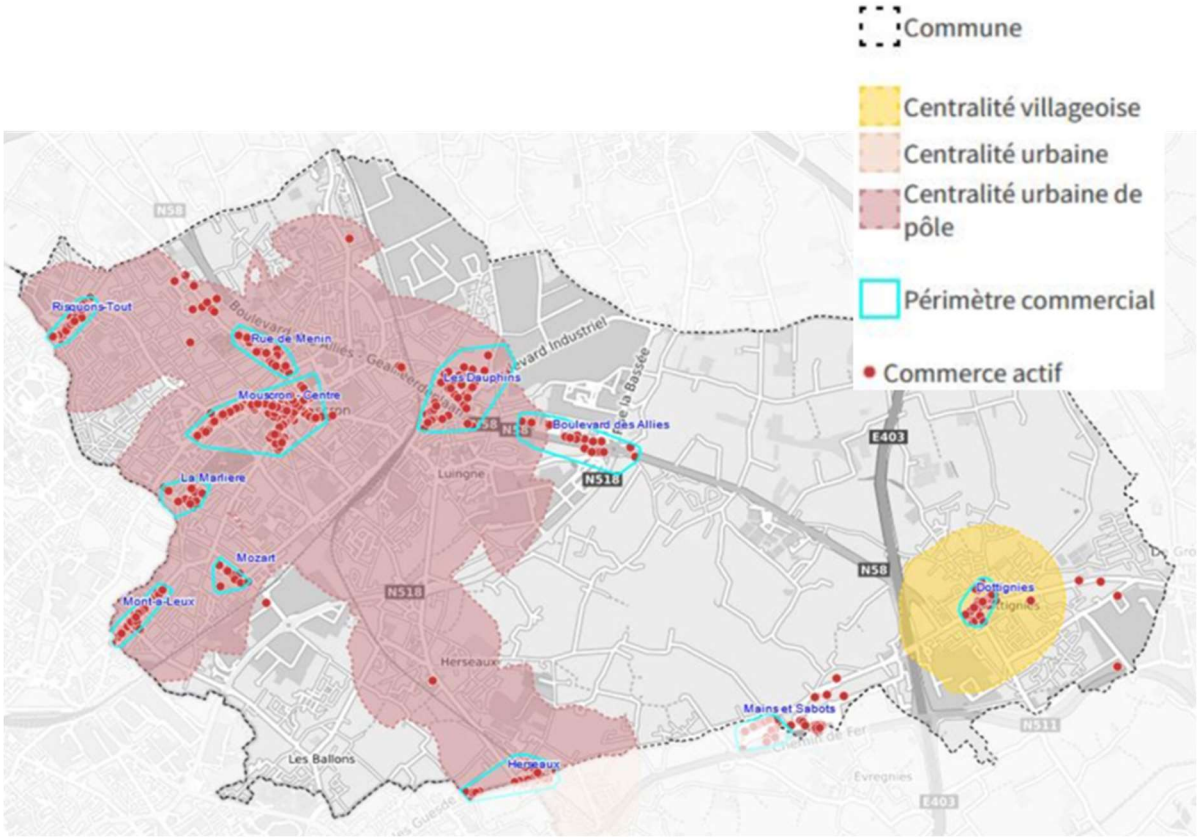
Durant la législature 1.332 logements ont été construits dont 83 en maisons de type fermé, 69 en maison de type ouvert et 1.041 en immeuble à appartement Seuls 58 l'ont été dans dans d'autres configurations.

Parallèlement, on compte une perte de 136 logements dans des maisons de commerce.

*<u>Enjeux :</u>*

- *La réappropriation des étages des maisons de commerce est souvent compromise par l'étroitesse des façades qui rend difficile la création d'une entrée distincte.*
- *Une rénovation (lourde) s'impose pour près de 50 % du bâti (càd construit avant 1945).*
- *L'actualisation du revenu cadastral est en cours depuis 2013 et a démarré avec les logements identifiés comme « sans salle de bain »*
- *Dans cette ville particulièrement dense, afin d'assurer une qualité de vie satisfaisante, notamment en perspective du dérèglement climatique, des mesures de désimperméabilisation s'impose de même que la création d'espaces verts et d'espaces ouverts accessibles à la population.*

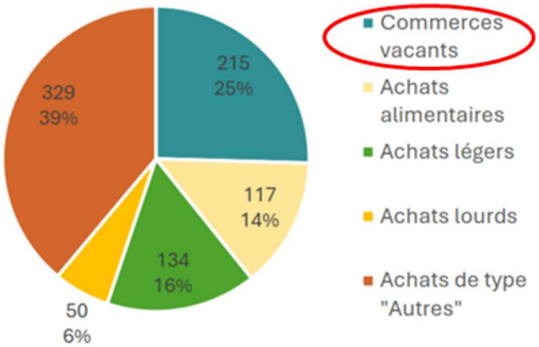
**Intensité commerciale**




*Source : UPN CITY- SEGEFA – Uliège*

Les centralités où se concentrent les périmètres commerciaux identifiés doivent se compléter de Herseaux-gare et Herseaux-ballons.

| | |
|---|---|
| Nombre total de commerces* relevés : | **845** |
| Surface de vente totale : | 155.565 m² |
| Surface de vente pour 1.000 habitants : | 2.612 m² |




Taux de vacance (en nombre) en Région wallonne : 13,7%

*Source : UPN CITY- SEGEFA – Uliège*

***Destination par catégorie d'achat***

| | 1e destination d'achats | 2e destination d'achats | 3e destinati d'achat |
|---|---|---|---|
| Achats alimentaires | Mouscron | France | Estaimpu |
| Achats légers | Mouscron | E-Commerce | Tournai |
| Achats lourds | Mouscron | France | Tournai |

***Evasion par catégorie d'achat***

| | Achats alimentaires | Achats légers | Achats lourds |
|---|---|---|---|
| Evasion totale hors de la Wallonie | 12,3 % | 18,2 % | 16,1 % |

*Enjeux (UPN CITY- SEGEFA – Uliège) :*

- *Limiter toute dispersion de l'activité commerciale au profit d'une densification des périmètres existants, particulièrement les périmètres de centre*
- *Encourager l'accueil de nouveaux porteurs de projets commerciaux dans les périmètres de densification commerciale afin d'y réduire notamment le taux de cellules commerciales vides*
- *Limiter le développement des périmètres commerciaux localisés hors centralité et éviter la création de périmètres supplémentaires.*
- *Dans les espaces excentrés, éviter la création de nouveaux sites commerciaux dont la superficie commerciale nette dépasse 400 m².*

**Espaces ouverts « publics »**

La Ville de Mouscron compte de nombreux espaces ouverts accessibles au public.

- Réserves naturelles : 12 Ha sur 4 sites distincts
    - Réserve naturelle du Pont Blanc 2 ha,
    - Réserve naturelle de la Fontaine bleue 7,43 ha,
    - Argilière du Sterreberg 3,34 ha,
    - Château des comtes 1,27 ha,

- Parcs publics : 17 Sites distincts
    Parc de Mouscron, Parc des Arts, Parc de la Cabocherie/ Haverie, Plaine de la Coquinie, Parc du Chalet, Parc des Barnabites, Bois Labis, …

- Cimetières : 8,7 ha sur 6 Sites distincts

- Potagers urbains : 4,3 ha représentant 196 parcelles sur 39 sites distincts
    - 18 potagers urbains 2,33 ha communaux
    - 4 potagers urbains 0,1 ha communaux créés dans le cadre d'appels à projet citoyen
    - 6 potagers urbains 0,7 ha sur terrains privés
    - 11 potagers urbains associatifs 1 ha

- 20 Aires de jeux dont 7 nouvelles (Blanches-Mailles, Herseaux-gare, Square Cocheteux, Rue des Horticulteurs, Manège Vandevelde, Boulevard du Champ d'Aviation, la pâture) et 3 réaménagées (Parc, Prairie de Dottignies et André Dewaele)

- Parc de la Vellerie (Mouscron) et Ferme urbaine « la Prairie » (Dottignies)

- Pôles sportifs avec terrain en extérieur ouverts au public en accès libre
    Hall de l'Europe Dottignies, Futurosport, Hall Max- Lessines, Hall Jacky Rousseau, Hall d'Herseaux, Hall Saint Exupéry, Terrain de basket Shalom, Terrain André Dewaele, Terrain de basket Nell, Terrain de foot G. Vanzeveren, Terrain Jeunesse et Sports, Plaine de Neckere.

Il est utile de citer aussi le Parc du Lion de Wattrelos qui représente 43 hectares jouxtant Herseaux-Ballons *(voir https://www.wattrelos-tourisme.com/visites-excursions/parc-du-lion/)*.

*Enjeux*

- *L'enjeu de l'entretien des sites existants et du développement de nouveaux sites doit être mis en perspective de l'impact du dérèglement climatique et de la délinquance urbaine.*

**Patrimoine végétal**

Arbres et haies remarquables




*Source WalOnMap 2023*

La liste de 2011 correspondant à des observations de 1996 identifiait 200 arbres.
Selon la dernière liste de la RW datant de 2023, Mouscron comptait 90 arbres remarquables classés et aucune haie.
Cet inventaire est en cours de mise à jour et sera terminé en novembre 2025.

Nouvelles plantations

Dans le domaine public communal et sur le domaine privé communal 150 grands sujets sont plantés par an, hors haies, petits fruitiers, arbustes) et les re-plantations consécutives aux abattages s'élèvent à 375 sujets depuis 2019.
Dans le domaine public communal et régional et sur le domaine privé communal le suivi est assuré sur quelque 250 sujets à travers des études phytosanitaires diligentées auprès d'un organisme indépendant.
A la Sainte Catherine, la Ville procède au bénéfice des citoyens à la distribution de + 2.000 sujets.
Cette action est assurée en collaboration avec la Région Wallonne qui offre 10 sortes de plantes indigènes dans le cadre du projet biodiver'cité. La Ville complète le choix avec des espèces ornementales.
Dans le cadre du projet « Un enfant- Un arbre » pour célébrer les naissances de l'année (Septembre à Août) et à la demande des parents. La ville procède à la plantation de 50 à 100 fruitiers par an.

Forêts urbaines

Mouscron a créé 3 forêts urbaines qui représentent 1.500 m2 sur 3 sites distincts (MIM, MUSEF, St Exupéry).

*Enjeux :*

- *Suivi sanitaire du patrimoine végétal*
- *Abattage (sécurité publique) – Replantations*
- *Dérèglement climatique (impact sanitaire + choix des essences)*

## 2.4. HISTOIRE & IDENTITÉS TERRITORIALES

**Du passé au présent**

Mouscron trouve ses origines dans une butte féodale qui servait de fortification. Au fil du temps, cette structure a évolué pour devenir le château des Comtes, un symbole du pouvoir seigneurial et de l'histoire médiévale de la région.
Avec l'essor textilien de Lille et Roubaix au 19ème, Mouscron a vu émerger des cités ouvrières frontalières, attirant une population ouvrière travaillant en France et résidant en Belgique avant que l'essor industriel transforme Mouscron en un centre manufacturier. La prospérité économique de la Ville s'est symbolisée fin 19ème avec la construction de l'Hôtel de Ville.
Des cercles ouvriers tels la Maison Picarde, des bains publics à l'origine de l'ancienne piscine et l'émergence de sociétés de logement social traduisent l'amélioration des conditions de vie des travailleurs jusqu'au seuil de la seconde guerre mondiale.
Après le déclin du textile, Mouscron s'est réorienté vers l'agro-alimentaire et la construction, marquant une transition vers une réindustrialisation péri-urbaine, tout en conservant un secteur textile de niche.
Simultanément à une paupérisation infra-urbaine s'est opérée une extension péri-urbaine avec la création de lotissements 4 façades, reflétant une évolution du mode de vie et de l'habitat.
Mouscron abrite un musée d'ethnologie transfrontalière, mettant en lumière les échanges culturels et historiques entre la Belgique et la France.
Les traditions locales incluent des festivités en mémoire des baillis et en honneur des Hurlus ainsi que de nombreuses commémorations militaires, organisées par des ententes patriotiques, des vétérans et des clubs paracommandos.
Enfin, Mouscron célèbre son patrimoine culturel avec le Centre Marcel Marlier connu sous le vocable de « Musée Martine », dédié à la célèbre série de livres pour enfants. Mouscron s'invente aussi de nouvelles histoires avec la Promenade des Ours, qui offre une balade ludique au cœur de la Ville.
A côté d'une culture west-flandrienne qui caractérise sa dynamique économique, Mouscron a développé une solide culture festive dont témoignent les activités quasi hebdomadaires ainsi qu'un secteur HORECA très dynamique.

*Enjeux :*
- *Rénovation et valorisation des fleurons : hôtel de Ville, Maison Picarde, Château des Comtes, Barnabites, Ancienne piscine.*
- *Pôles et entrées de ville à soigner,*
- *Sauvegarde des « clochers » (église, presbytères,*
- *Requalification des ronds-points*

*Protection, valorisation et sauvegarde patrimoniale*

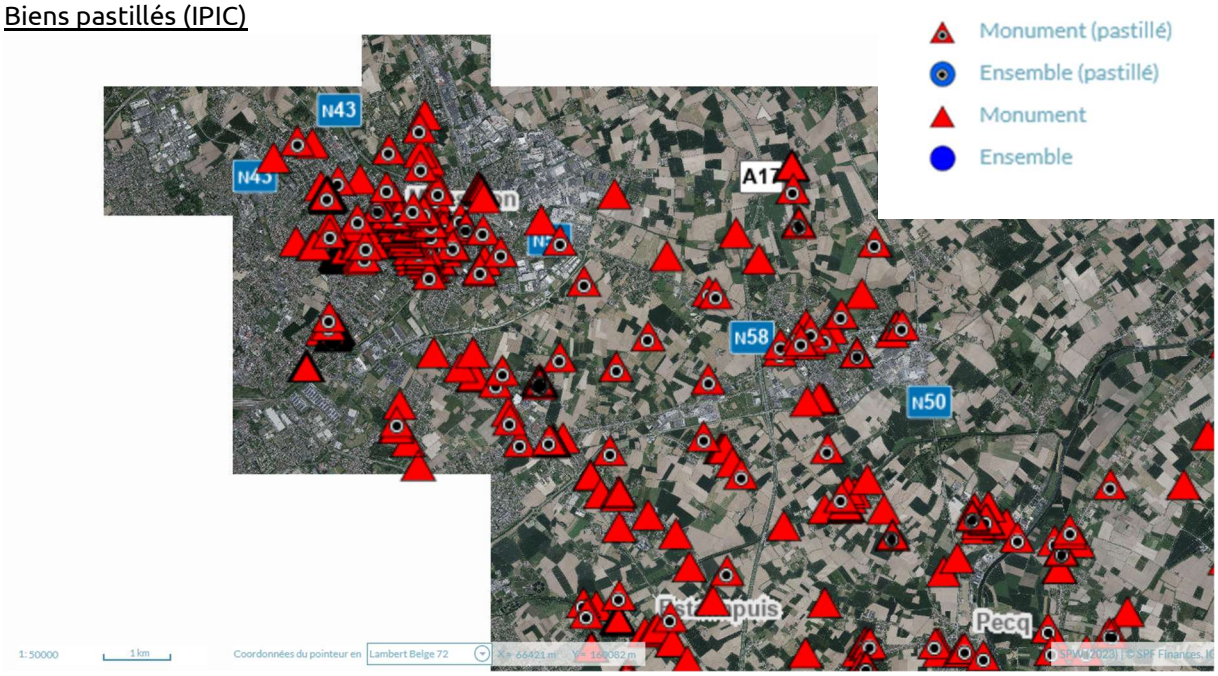
**Du patrimoine majeur au petit patrimoine**

Biens classés (IPIC)

- La tour de l'ancienne église de Dottignies comme Monument (arrêté du 20 février 1939).
- Le château des Comtes comme Monument (arrêté du 30 octobre 1945).
- Le château des Comtes et alentours comme Site (arrêté du 22 janvier 1973).
- Quatre mausolées conservés au sein de l'église Saint-Barthélemy (le monument d'Oste de la Barre et de son épouse Cécile de Mourkercke ; la pierre tombale de Corneille de la Barre ; le mausolée de Ferdinand de Liedekercke et de son épouse Éléonore de Noyelles ; le mausolée de Georges et Nicolas Basta) comme Monument (arrêté du 29 mars 1976).
- Les orgues de l'église Saint-Barthélemy comme Monument (arrêté du 17 décembre 1981).

- Les panneaux en carrelage de l'ancienne salle de bal située au premier étage de la Maison picarde comme Monument (arrêté du 12 août 1988).

Biens pastillés (IPIC)




*Source WalOnMap 2023*

Anciennes fermes inscrites à l' IPIC

| | |
|---|---|
| - Rue de Bellegem | *(non nommée)* |
| - Rue de Bellegem 5 | *(non nommée)* |
| - Rue de la Haverie | *Ferme de la Haverie* |
| - Avenue des Merisiers 100 | *Ferme de la Rouge-Croix ou Ferme Eterme* |
| - Drève des Préaches 13 | *Ferme Liagre - Ferme de la Pelleterie* |
| - Drève des Préaches 3 | *(non nommée)* |
| - Rue du Sarpe 10 | *Cense de Buxram* |
| - Rue de la Croix- Rouge 239 | *Ferme de Lassus* |
| - Rue du Chêne du Bus 12 | *Ferme de la Male Cense* |
| - Rue des Drumes 2 | *Ferme des Drumes* |
| - Rue de la Maladrerie 60 | *Ferme des Haies* |
| - Rue de la Malcense 82 | *Ferme del Planque -Ferme de Palme)* |
| - Avenue du Château 50 | *Ancienne ferme Six* |
| - Avenue Royale 25-25A- | *Ferme de la Basse-Cour - Cense de la Bergerie)* |

Petit patrimoine

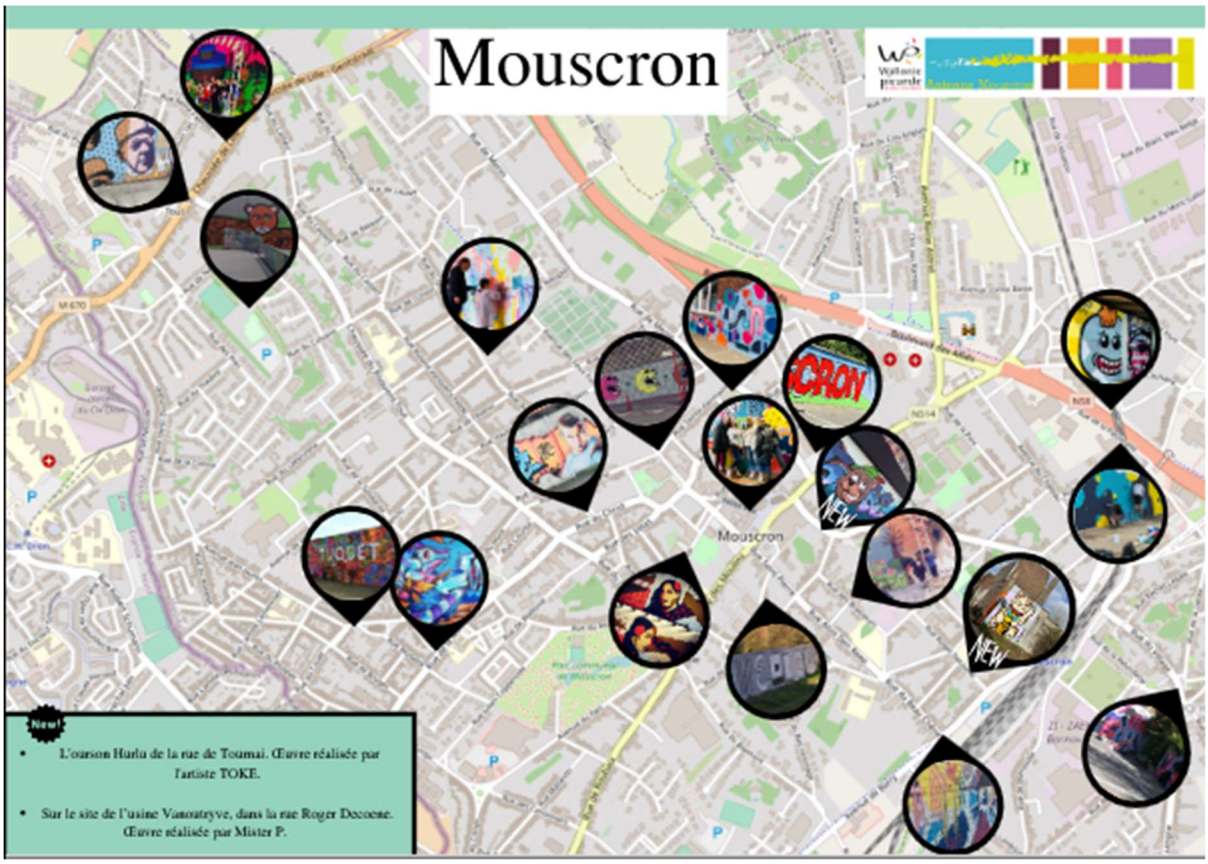
Le seul petit patrimoine ayant sollicité le subside communal est la cheminée de la Vesdre.

Patrimoine sculptural sur le domaine public

La Promenade des Ours au cœur de l'hypercentre, la statue du Bourgmestre Alfred Gadenne et le bas-relief de Jimmy Hendrickx et de l'aviateur Béhaeghe ont contribué à renouveler le patrimoine sculptural.

Fresques et art mural

De 2016 à 2019 la Maison de Jeunes « La Frégate » a réalisé 30 œuvres de Street Art à Mouscron avec quelque 70 jeunes et une vingtaine d'artistes recensés dans le magazine Street Art de la Frégate tandis qu'en 2025 a été inaugurée une nouvelle fresque sur le mur d'entrée du bâtiment.




*Source : https://www.visitmouscron.be/wp-content/uploads/2021/05/Mag-impression-ville-Avril-19.pdf*
*Carte des principales fresques murales à Mouscron*

En 2022, Mouscron a inauguré son premier mur d'expression au hall sportif Jacky Rousseau. Cet espace de création est destiné à chaque personne souhaitant s'exprimer en toute légalité. Il a pour but de développer de nouveaux projets artistiques dans l'espace public, d'offrir à toute personne la possibilité de s'adonner à sa passion ; de lutter contre le sentiment d'insécurité lié aux tags, de sensibiliser à l'art urbain, de promouvoir les graffitis en tant qu'art urbain et non en tant que dégradation de l'espace public, de prévenir et réduire les nuisances liées aux tags illégaux, de développer une culture graff dans la commune par la création d'évènements et de développer la visibilité de Mouscron comme espace culturel et artistique.
En 2021, dans le cadre de l'inauguration de la Route de la Laine, la Ville s'est associée au SPW pour réaliser des fresques murales agrémentant les ouvrages d'art de la Route de la Laine.
En 2024, dans le cadre des 70 ans de la création du personnage par Marcel Marlier, a été inaugurée une fresque représentant Martine à l'angle des rues de la Marlière et du Congo.

*Enjeux :*
- *Protéger les éléments nourrissant l'identité territoriale du territoire ou de ses quartiers*
- *Valoriser et mettre en lumière les richesses locales en vue de renforcer l'attractivité du territoire et d'asseoir la vocation structurante du territoire en Wallonie et dans son environnement immédiat.*

**Les lieux de la Culture**

La Ville de Mouscron dispose de plusieurs lieux culturels.
Le Centre Staquet abrite la programmation du Centre Culturel Mouscronnois (CCM), et diverses représentations hors CCM ainsi qu'une salle d'exposition.
Actuellement l'ancienne piscine accueille certains évènements ponctuels. Sa rénovation permettra d'étendre les superficies destinées aux expositions et aux arts vivants.
L'Eglise désacralisée sur le site dit des Barnabites est destinée à accueillir des activités culturelles, notamment en lien avec l'Académie.
Quelques Eglises accueillent des concerts occasionnels.
Au terme de sa restauration la Maison Picarde offrira un nouveau lieu d'exposition et d'art vivant.

La Maisons des associations rue des Combattants et le Foyer de Dottignies accueillent des activités culturelles organisées par monde associatif.
Prochainement, dans le cadre de la rénovation des antennes communales de Dottignies et d'Herseaux, celles-ci pourront accueillir des activités culturelles associatives de type ateliers, répétitions, etc.
L'arsenal de Dottignies a été réaménagé pour accueillir les activités musicales de la fanfare.

La Bibliothèque dispose d'une implantation à Mouscron et de bibliothèques décentralisées à Luingne, Herseaux, Dottignies et le Tuquet ainsi qu'un « Biblioroule » qui permet lui permet d'atteindre les quartiers.

**La fête réinventée**

Mouscron est un riche terroir de culture populaire s'exprimant dans l'espace public. De longue date les activités festivités qui s'y déroulent sont nombreuses. Qu'il s'agisse de fêtes saisonnières, de célébrations, de traditions populaires ou de sport.
Durant la dernière législature, parfois en raison des confinements, elles se sont pour la plupart réinventées.

| | | |
|---|---|---|
| Fête de la Main | Réinventée | Dottignies |
| Fête nationale | Réinventée | Mouscron |
| Hurlus | Réinventée | Mouscron |
| Féeries de Noël | Réinventée | Mouscron |
| Foire du printemps | Réinventée | Mouscron |
| Marché aux fleurs à l'Ascension | Réinventée | Mouscron |
| Ducasse à Pierrot | Réinventée | Dottignies |
| Vélopolis | | Entité |
| Fête de Toubac | | Herseaux |
| Venise à Mouscron (bisannuel) | | Mouscron |
| Fête de la musique | | Mouscron |
| Ducasse d'été (forains - Ville) | | Mouscron |
| Ducasse d'été | | Mouscron |
| Food truck Festival | | Mouscron |
| FestiKids | | Mouscron |
| Ronde de Mouscron | | Mouscron |
| Mouscron en plein air | | Mouscron |
| Caravane aux chansons | | Mouscron |
| Les 24h de course libre | | Mouscron |
| Cross interscolaire | | Mouscron |
| Fête du potiron | | Mouscron |

| | | |
|---|---|---|
| Fête de la Place | | Herseaux |
| Festar | | Dottignies |
| Fête du Chocolat | | Herseaux |
| Ducasse Nell à Luingne | | Luingne |
| Balade commerciale 2024 (braderie) | | Mouscron |
| Brocante aux jouets et aux livres | | Mouscron |
| Place aux mômes | | ( Mx, Hx, Luingne, Dottignies) |
| Journée/WE intermouvements | | Luingne/Mouscron |
| Ghost Urbex | | Mouscron |
| 16'zam | | Mouscron |
| Place aux mômes | | Mouscron |
| Fastes de la Police | | Mouscron |
| Journée du bien-être animal 2025 | | Mouscron |
| Hurluban Trail | | Mouscron |
| Tournoi des clubs de l'entité | | ( Mx, Hx, Luingne, Dottignies) |
| « Teste ton sports » | | ( Mx, Hx, Luingne, Dottignies) |
| Cérémonie des champions | | Mouscron |
| Marche Viasano | | Herseaux |
| Animation circuit court autour des fermes | | Mouscron |
| Mobicity & Mobi Run | | Mouscron |
| Distribution d'arbres | | Mouscron |
| Cap Nature | | Mouscron |
| Gouter aux jardins dans les Potagers Urbains | | Potagers urbains |

*Source : Ville de Mouscron SI-MT*

*<u>Enjeux :</u>*
- *Poursuivre les « ré-inventions »*
- *Thématiser annuellement*
- *Soutenir / Accompagner*

**Identité spatialisée**

Dans le cadre de l'ouverture de la Route de la Laine s'est poursuivie la mise en scène de l'histoire locale aux portes de la Ville, de longue date symbolisée par le dit « rond-point des bobines » au croisement du Boulevard des Alliés et de la Rue de la Bassée.

Ce sont les deux tunnels (sous voie ferrée et sous chaussée de Luingne) qui ont été agrémentés de peintures murales évoquant le travail de la laine, de la tonte des moutons à la maille.





Les ronds-points au croisement de la RN 518 avec la Rue Robert Verzele et celui de la RN 518 avec l'Avenue Mozart/Urbino ont fait l'objet de conventions avec des artistes sur concours. Les aménagements paysagers sont encore à prévoir.
Le rond-point entre le Boulevard Industriel et la Rue de la Bassée a vu l'artiste désigné.
Le rond-point entre la RN 518 et la Broche de Fer suivra.

En ce qui concerne le rond-point du Futuro (RN 58), les plans, esquisses et plan de plantations sont réalisés et la convention est en cours de finalisation avec le SPW.

Enfin, la Porte de Ville au Mont-à-Leux sera réaménagée dans le cadre de la rénovation du quartier imaginée avec les habitants.

*Enjeux :*
- *Poursuite des requalifications des entrées de ville et axes structurants du territoire*
- *Créer un parcours pédagogique de l'histoire industrielle (en liaison entre les œuvres aménageant nos ronds-points et les friches industrielles à réaffecter)*

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# LIVRE II

# -

# Programme Stratégique Transversal

## TABLE DES MATIÈRES


**I. DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES AUX PROJETS** p. 3

*VOLET EXTERNE*

**I.1. Assurer la dignité de chacun** p. 3

I.1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité p. 3

I.1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement p. 4

**I.2. Garantir le bien-être collectif et individuel : une question d'anticipation** p. 6

I.2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de la convivialité urbaine p. 6

I.2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociale p. 7

I.2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social p. 9

**I.3. Prendre soin de notre jeunesse, c'est prendre soin de notre avenir** p. 10

I.3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge p. 10

I.3.2. Optimiser l'offre d'enseignement p. 11

I.3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité p. 13

**I.4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique** p. 14

I.4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous p. 14

I.4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique p. 15

I.4.3. Proposer une « médiathèque » à 360 degrés p. 15

I.4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine p. 16

**I.5. Assurer un territoire résilient** p. 19

I.5.1. Soutenir le Développement Durable p. 19

I.5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation p. 20

I.5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé p. 21

I.5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale p. 22

I.5.5. Faire de Mouscron une Ville « commerce friendly » p. 23

I.5.6. Faire de Mouscron une Ville connectée p. 23

I.5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la WAPI et de l'hinterland transfrontalier et transrégional p. 24

**I.6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens** p. 25

I.6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services p. 25

I.6.2. Assurer une gouvernance participative pour une Ville en transition p. 26

*VOLET INTERNE*

**I.7. Poursuivre l'amélioration des conditions de travail et du bien-être des agents** p. 27

I.7.1. Gérer les ressources humaines (formation, évaluation, accueil…) p. 27

I.7.2. Gérer les risques psycho-sociaux et améliorer les conditions de travail (infrastructures, mesures de prévention) p. 27

I.7.3. Développer la collaboration, la communication interne, les relations inter-services et l'esprit d'entreprise p. 28

I.7.4. Faire appel aux nouvelles technologies, poursuivre la dématérialisation des processus et développer l'offre de service en ligne via l'e-guichet p. 28

I.7.5. Optimiser la gestion des données et assurer leur accessibilité (open data) p. 29

**I.8. Développer une gestion dynamique et durable du patrimoine communal** p. 30

I.8.1. Elaborer un inventaire du patrimoine immobilier sous ses aspects distincts p. 30

I.8.2. Mettre en place une gestion dynamique interne du patrimoine immobilier et accompagner les référents patrimoniaux p. 30

I.8.3. Mettre en place un programme d'intervention prioritaire sur notre patrimoine immobilier, à lier avec la mise en place d'un système de priorisation des demandes d'intervention de travaux p. 31

I.8.4. Optimaliser les procédures administratives internes liées à l'opérationnalisation des interventions techniques (commandes, gestion des stocks…) p. 31

I.8.5. Dans le cadre de l'inventaire régulier du patrimoine communal, veiller à automatiser la communication relative au déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut p. 31

I.8.6. Elaborer un inventaire de l'état de nos voiries et mettre en place un programme d'intervention prioritaire p. 31

## II. DIMENSION TRANSVERSALE DU PST p. 32

**II.1. Projets-phares : perspective de développement urbain** p. 32

**II.2. Projets transversaux et partenariats** p. 33

**II.3. Synergies Ville-CPAS** p. 34

**II.4. Dispositifs de concertation** p. 48

**II.5. Mobilisation politique de tiers publics ou privés** p. 62

## III. PST ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE p. 63

## IV. SUIVI FINANCIER p. 64

# I. Des Objectifs stratégiques aux Projets

**Les fiches relatives à chacun des Plans-Programmes citées dans ce chapitre sont jointes en annexe 2. Certaines actions rencontrent plusieurs objectifs opérationnels.**
**Les procédures de concertation citoyennes sont précisées au sein des fiches concernées et au chapitre « Dispositifs de concertation ».**

## VOLET EXTERNE

## I.1. ASSURER LA DIGNITÉ DE CHACUN

### I.1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles

*La précarité se manifeste sur de multiples plans. L'hygiène corporelle, le logement et l'alimentation sont les premiers piliers d'une vie digne. Le bien-être physique et mental en fait également partie. La mobilité physique, la sécurité dans le cercle familial ou amical comme dans l'espace public et la connectivité sont d'autres dimensions prégnantes de la dignité. La question de la connectivité n'est plus négligeable en ce temps où l'accès à de nombreux services est prioritairement assuré via le mode digital et où nombre de relations sociales passent par les « réseaux sociaux ». En lien direct avec la connectivité digitale, l'accès à la lecture et à l'écriture représentent d'autres dimensions de la dignité de chacun.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer au plus grand nombre les conditions de dignité.*

#### Plan de cohésion communale

Projet 1 - Promotion d'une alimentation et un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuel, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation)
Projet 2 - Organisation et gestion de l'accueil d'urgence, de jour et de nuit, des personnes en errance ou en mal-logement *(abri de nuit, abri de jour, TopAzes, etc.)*
Projet 3 - Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vie dignes *(réseau sanitaire, plateforme socio-associative, travail social de rue, réduction des coûts pour l'accès à certains services ou activités, alphabétisation et fracture numérique, maintien voire intensification de soutien aux Ecoles des devoirs, atelier d'estime de soi/de relooking, etc.)*
Projet 4 - Accompagnement de publics vulnérables en vue d'un logement de qualité (recherche de logement + aide au maintien à domicile)
Projet 5 - Accompagnement de publics vulnérables en vue d'une meilleure mobilité (location de vélos, formation au permis, mini-bus)
Projet 6 - Développement de l'interconnaissance en vue d'accentuer la cohésion sociale et le vivre-ensemble (CCA, génération outils, été solidaire, etc.)

*Plateforme communale de lutte contre la précarité : Voir « dispositifs de concertation »*

#### Plan de développement de la lecture 2026-2030

Projet 1 - Soutien et développement du RAM (Réseau Alpha Mouscronnois)
Projet 2 - Extension de l'action de l'Ecrivain public
Projet 3 - Extension de l'action des Espaces publics numériques (EPN)

### Plan de Cohésion Communale

Projet 3 - Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vies dignes, (soutien aux écoles des devoirs)

### Politique locale de Sécurité intégrale

Projet 12 - Lutte contre les violences intrafamiliales

*Table de coordination « violences intrafamiliales » Voir « dispositifs de concertation »*

### Faîtière sociale – Programme du Travail social de rue

Projet 1 - Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers
Projet 2 - Redéfinition de l'approche sociale
Projet 3 - Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale
Projet 4 – Echanges d'expériences avec des structures de travail social
Projet 5 - Formations (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, ...)

### Espace rencontre

Projet 1 – Organisation continue de l'espace-rencontre
Projet 2 – Organisation de deux séances de présentation ciblées (étudiants / tout public)

## I.1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**Thème : soutien à une offre qualitative et à l'accès au logement**

*La crise du logement affecte notre société de manière croissante (depuis la guerre en Ukraine et l'inflation qui s'en est suivie). Si elle est liée au coût du logement par rapport au revenu des personnes, elle se couple à l'évolution sociétale qui voit se redéfinir les modèles familiaux et le vieillissement de la population qui génèrent la démultiplication du nombre de ménages. Le vieillissement du bâti et le rythme globalement modeste de sa rénovation produisent un nombre croissant de logements peu ou pas salubres, c'est-à-dire défavorables à l'hygiène et à la santé personnelle et dont le coût énergétique est croissant.*
*Si des institutions publiques telles la SLM, l'AIS et la Ville contribuent à produire du logement de qualité à des niveaux de loyer supportables elles ne peuvent répondre par leur patrimoine (propre ou mis en gestion) à l'ensemble des besoins. Des mesures d'accompagnement des demandeurs à la recherche de logement dans le parc privé tout comme l'accompagnement des propriétaires en vue de la remise sur le marché de logements reconnus précédemment comme insalubres et assainis sont indispensables.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer au plus grand nombre un logements adaptés.*

### Programme de rénovation et de mise en conformité des logements communaux

Projet 1 - Programme de rénovation et entretien des logements communaux
Projet 2 - Mesures de responsabilisation des locataires en termes de consommation énergétique afin de réduire leurs frais d'électricité, de gaz et d'eau

### Plan de Cohésion Communale

Projet 4 – Accompagnement de publics vulnérables en vue d'un logement de qualité (recherche de logement + aide au maintien à domicile)

### Programme de lutte contre l'insalubrité des logements

- Projet 1 - Renforcement de la détection des logements insalubres

- Projet 2 - Amélioration du traitement des dossiers d'insalubrité
- Projet 3 - Renforcement de la collaboration avec les partenaires
- Projet 4 - Prévention et sensibilisation
- Projet 5 - Répression des abus

**Thème : soutien au public cible « sans abri – sans-chez-soirisme »**

*Stade ultime de la crise du logement, le sans-chez-soirisme est un phénomène croissant qui est loin de se résumer à la présence de sans-abri dans l'espace public. Si les causes de ce phénomène complexe doivent être prises à la racine en assurant une offre de logements qualitatifs et pérennes, des solutions destinées à répondre aux urgences doivent être mises en place.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer au public concerné des lieux de vie et de logements adaptés.*

### Plan de Cohésion Communale

Projet 3 - Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vie dignes *(socio-associative, travail social de rue, etc.)*

### Faîtière sociale - Territoire zéro sans abrisme – Programme TopAzes

Projet 1 – Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers
Projet 2 – Redéfinition de l'approche sociale
Projet 3 – Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale
Projet 4 – Echanges d'expériences avec des structures de travail social
Projet 5 – Formations (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, ...)
Projet 6 – Développement des compétences par le biais de supervisions individuelles
Projet 7 – Mise en place d'un ''référentiel de suivi''

### Faîtière sociale - Abri de jour et abri nuit

Projet 1 - Construction d'un abri de jour et d'un abri de nuit
Projet 2 - Offre de services de première nécessité

## I.2. GARANTIR LE BIEN-ETRE COLLECTIF ET INDIVIDUEL : UNE QUESTION D'ANTICIPATION

### I.2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de la convivialité urbaine

**Thème : Egalité des Chances**

*La condition liminaire au bien-être n'est-il pas l'équité dans le traitement des ipersonnes. Le concept d'égalité des chances en est la clef de voûte. Si dans la manière de répondre aux besoins de chacun dans la mesure de ses compétences la Ville et son Administration est en devoir de l'assurer, les citoyens font face à de multiples circonstances où l'égalité des droits, la non-discrimination ne sont pas entendus. Dans ces circonstances, la Ville assure le relais vers les instances chargées de les respecter. Elle met en place des dispositifs pédagogiques relatifs à ces enjeux sociétaux.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer l'équité de traitement entre tous.*

#### Plan de communication et programme d'intervention Egalités des chances

Projet 2 - Amélioration de la visibilité du pôle Égalité des Chances
Projet 3 - Renforcement de la confiance des citoyens et réduire les obstacles d'accès aux services du pôle
Projet 4 - Soutien des milieux scolaires et associatifs dans la sensibilisation aux discriminations

**Thème : Sécurité**

*Dans des temps où le repli sur soi s'affirme à tous niveaux, la sécurité constitue une préoccupation croissante dans le chef des citoyens, dans l'espace privé comme dans l'espace public. Aux risques d'agression physique ou sur les biens causés par d'autres individus, s'associent désormais ceux aux dérèglements climatiques et à la cyber(in)sécurité. Les causes d'agressions physiques se démultiplient : santé mentale, addictions, discriminations, misère sociale, etc. L'amplitude de ces nouveaux phénomènes sociétaux exige des mesures de prévention, des plans de lutte comme des mesures coercitives dans les limites des compétences communales en ce comprises celles de la zone de police.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer à chacun une sécurité effective.*

#### Planification d'urgence et Evénements

Projet 1 - Optimisation de la gestion des risques spécifiques/localisés en augmentant le nombre de Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention existants en assurant la mise à jour continue des PPUI existants et en assurant une veille continue sur les objets de risques
Projet 2 - Anticipation des risques locaux liés aux enjeux climatiques
Projet 3 - Préparation planification et gestion optimale des événements se déroulant sur le territoire mouscronnois

#### Politique locale de Sécurité intégrale

Projet 2 - et sensibilisation des citoyens à l'insécurité, au cadre de vie et au vivre-ensemble,
Projet 3 - Information et sensibilisation des usagers de la route et des citoyens à l'insécurité routière
Projet 10 - Lutte contre les nuisances sociales,
Projet 11 - Lutte contre la radicalisation violente

#### Règlement général de police (RGP)

Projet 1 - Actualisation (ou adoption) des règlementations locales connexes en fonction des besoins ou nouvelles opportunités

*Plateforme de coordination et interface Sécurité Voir proposition « dispositifs de concertation »*

### Plan de Cohésion Communale

Projet 3 - Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vie dignes *(travail social de rue, etc.)*

### Plan de communication et programme d'intervention Egalités des chances

Projet 4 - Soutien des milieux scolaires et associatifs dans la sensibilisation aux discriminations

### Programme de mobilité urbaine (infrastructures de voiries et assimilés)

Projet 1 : Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine …)

### Plan d'Actions Zone de Police

Projet 1 - Occupation active du terrain par l'ensemble des acteurs
Projet 2 - Intensification du soutien aux publics fragilisés
Projet 3 - Sécurisation de l'environnement et de l'espace public
Projet 4 - Mesures de sécurité routière cohérentes au regard de l'évolution et de la réalité de la mobilité urbaine

## I.2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociale

### Thème : Bien-être physique, mental et social

*Si des conditions de vie digne et le sentiment de sécurité sont assurés, la question de la « survie » peut être dépassée et le bien-être peut s'inviter dans la vie des citoyens. Ce bien-être qui permet à chacun de se reconnaître une place dans la société et d'y prendre part de manière active.*
*Le bien-être repose sur la prévention de multiples risques liés à la santé et dont l'activité physique et la connaissance des risques liés à certains comportements sont deux enjeux essentiels. Néanmoins, face à la maladie, un certain nombre de mesures peuvent améliorer le bien-être.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer au plus grand nombre les meilleures conditions de bien-être.*

### Programme d'animations sportives

Projet 1 - Renforcer les animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats
Projet 2 - Augmenter les actions ciblées vers le bien-être au travail dans le cadre de l'opération «Sport au boulot»
Projet 3 - Augmenter la participation des adolescents et jeunes adultes en proposant de nouvelles activités adaptées
Projet 4 - Lancer des programmes innovants (ex. sport et santé mentale, sport inclusif, sports en entreprise)
Projet 5 - Développer une solution en ligne pour l'achat des cartes d'abonnement, faciliter l'accès aux horaires, et renforcer les liens proactifs avec les usagers

### Programme de soutien financier aux clubs, associations sportives et aux usagers, destiné à promouvoir la pratique sportive

Projet 1 - Renforcement des aides en place en faveur des clubs sportifs ainsi que des jeunes sportifs
Projet 2 - Création d'un nouveau subside pour le développement du sport Elite

### Programme de création, d'amélioration et de contrôle des infrastructures sportives

Projet 1 - Construction d'un nouveau hall Sportif
Projet 2 - Construction de terrains synthétiques
Projet 3 - Améliorer l'état et l'accessibilité aux terrains de football de l'entité
Projet 4 - Améliorer l'accessibilité « parking » de certains structures sportives
Projet 5 - Etablir un système de contrôle des installations sportives

### PAC – Plan d'Actions Coordonnées (Santé)

Projet 1 - Séances d'informations « Santé » tous publics
Projet 2 - Rencontres « fibromyalgie » avec le public cible
Projet 3 - Promotion du dépistage gratuit du cancer du sein
Projet 4 - Actions de prévention « Tabac »
Projet 5 - Actions de prévention « diabète »
Projet 6 - Réseau Sida et IST
Projet 7 - Stage Nature et Santé

*Dispositif partenarial de consultation, collaboration « Maison de la santé » Voir « dispositifs de concertation »*

## Thème : Profils à besoins spécifiques

*Le bien-être de certains publics repose sur des conditions plus spécifiques, adaptées à leurs réalités, il repose aussi sur la reconnaissance par tous de ces réalités et besoins spécifiques.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer au plus grand nombre les réponses adhoc à leurs besoins. Les projets seront menés de telle façon qu'ils soient bien compris du public concerné.*

### Plan de communication et programme de soutien Handicontact

Projet 1 - Continuité et soutien à la visibilité du Label HandiCity,
Projet 2 - Table de discussion « Le handicap on en discute », rencontre autour du handicap en présence de personnes en situation de handicap (PSH) et d'institutions ayant pour objectif d'améliorer le quotidien des PSH,
Projet 3 - Sensibilisation des PSH sur l'importance de se rendre dans les bureaux de vote et de faire leur devoir civique,
Projet 4 - Sensibilisation des élèves de 5ème et 6ème primaires, des étudiants en option sociale sur l'approche du Handicap,
Projet 5 - Sensibilisation du tout public à l'approche du Handicap comme lors des festivités (Mobicity, Prairie, Bibliothèque, …),
Projet 6 - Organisation, à raison d'une fois l'an, d'une soirée dansante à l'attention des PSH,
Projet 7 - Inclusion et encadrement de stagiaires issus de l'enseignement spécialisé durant l'année scolaire

### Programme d'animations sportives

Projet 4 - Lancer des programmes innovants (ex. sport et santé mentale, sport inclusif, sport en entreprise)

### Plan de Cohésion Communale

Projet 3 - Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vie dignes (réseau sanitaire, plateforme socio-associative, travail social de rue, réduction des coûts pour l'accès

à certains services ou activités, alphabétisation et fracture numérique, maintien voire intensification de soutien aux Ecoles des devoirs, atelier d'estime de soi/de relooking, etc.)

Projet 6 - Développement de l'inter-connaissance en vue d'accentuer la cohésion sociale et le vivre-ensemble (CCA, génération outils, été solidaire, activités de rencontre pour personnes isolées, etc.),

*Dispositif partenarial pour l'épanouissement des aînés Voir proposition « dispositifs de concertation »*

*Dispositif partenarial pour l'épanouissement des personnes porteuses de handicap Voir proposition « dispositifs de concertation »*

*L'accessibilité aux services publics et privés relève de la législation*

### I.2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

*Le bien-être animal est une préoccupation qui associe le respect de la nature en général et le respect de tout être vivant. Le bien-être humain ne sachant être assuré dans un environnement maltraitant ou maltraité.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer des conditions de bien-être satisfaisantes aux animaux domestiques ou non.*

#### Plan Bien-être animal 2024-2030

Projet 1 - Création et mise en fonction du CREAVES
Projet 2- Formalisation des réseaux interne et externe (maintien et développement du pôle BEA, contacts avec les services extérieurs, soutien aux associations existantes ou à venir, initiatives à l'attention des animaux non encore prises en charge)
Projet 3 - Continuation des initiatives existantes (chabanes, permis nourrissage, espace de liberté pour chiens, …)

#### Politique locale de Sécurité intégrale

Projet 6 - Actions relatives au bien-être animal,

Autres projets pour mémoire :
Entrant dans RGP : imposition de feux d'artifice à bruit contenu, Cirques sans animaux

*Service de gardes à mettre en place avec les vétérinaires Voir proposition « dispositifs de concertation »*

## I.3. PRENDRE SOIN DE NOTRE JEUNESSE C'EST PRENDRE SOIN DE NOTRE AVENIR

### I.3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge

*L'accueil des tout petits conditionne l'accès au travail ou le maintien d'une activité professionnelle des parents. Qu'il s'agisse de crèches ou d'accueillantes à domicile, ce service doit être soutenu et les conditions d'accueil les plus favorables et financièrement soutenables doivent être assurées, qu'il s'agisse de la rénovation, notamment énergétique, des crèches existantes ou de la création de nouvelles places d'accueil.*
*Dans certaines circonstances familiales l'accueil des enfants seuls ou avec leur maman doit être assuré à temps plein. Cette opportunité est assurée notamment par des services communaux adhoc.*

*Hors périodes scolaires, dites de « temps libre », l'accueil des enfants doit aussi être assuré. De nombreux acteurs du territoire de la Ville y contribuent en assurant la coordination et la promotion de cette offre d'accueil, en ce compris lors des « Plaines de jeux communales » et via l'Accueil extra-scolaire les P'tits Lutins.*
*Cela se complète d'aires de jeux où les enfants peuvent se recréer. Le réseau de ces aires de jeux ne cesse de se compléter mais doit régulièrement être remis à neuf et aux normes de sécurité. C'est le cas aussi des infrastructures dédiées aux mouvements de jeunesse.*
*La mobilité sécure des jeunes lors des moments festifs est une question à prendre en compte.*
*La vie sociale de la jeunesse est un tremplin vers la citoyenneté active. Pour un certain nombre d'entre eux elle s'initie à travers les Conseils communaux des Enfants et des Ados.*
*Les grands adolescents ou jeunes adultes sont au seuil de la vie active. L'enseignement les y mène mais l'expérience du travail est aussi un atout auquel la Ville peut contribuer.*

*Les générations Z et Alpha réécrivent les attentes de la jeunesse. Être à leur écoute s'impose pour s'inscrire dans un réel dialogue avec ceux qui construiront la société de demain.*

*Dans tous les cadres d'accueil proposés la différence doit être prise en considération et l'accueil des enfants à besoins spécifiques doit être garanti.*
*Le personnel en charge de ces différentes formes d'accueil fait face à des responsabilités importantes, sources de préoccupations sinon de stress. Un soutien spécifique doit leur être assuré.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer les meilleures conditions d'accueil des enfants et adolescents.*

#### Plan de gestion des infrastructures – Rénovation et construction de crèches

Projet 1 - Construction d'une nouvelle crèche (déménagement de la crèche Auboldair (actuellement 24 lits) + accueil d'urgence (actuellement 10 lits Auboldair + 5 lits aux P'tits Garnements)

#### Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (PCLE)

> *Le programme de Coordination Locale pour l'Enfance (PCLE) est un outil essentiel de la coordination Accueil Temps Libre (ATL) au sein de la commune. Il est la traduction en collaboration, en projets, en actions, en synergies, de la politique locale pour les familles et les enfants.*
> *Le programme CLE n'existerait pas sans les coordinateurs ATL pour veiller à la qualité de l'offre d'accueil proposée aux familles et au bien-être des enfants dans les structures. Ils ont un rôle rassembleur pendant la construction du programme CLE et au-delà, pendant les 5 ans de mise en œuvre de celui-ci. Ils mobilisent leurs réseaux, suscitent des partenariats, suivent les projets, motivent les équipes, de manière à atteindre les objectifs fixés pour améliorer le quotidien des familles et, en finalité, viser l'épanouissement des enfants dans leurs différents milieux de vie.*

Projet 1 : Mise en place d'un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (état des lieux - avis des parents des enfants et des opérateurs) reposant sur des objectifs de travail à mettre en place sur 5 ans

Projet 2 : Développement de l'accueil des enfants durant les vacances scolaires en tenant compte des spécificités ; accueil des tout petits l'inclusion accueil des adolescents
Projet 3 : Utilisation plus étendue des espaces extérieurs par les opérateurs d'accueil des enfants
Projet 4 : Développement accru des moyens de communication des informations aux familles afin de diffuser les informations en temps et en heure
Projet 5 : Mise en place d'une coordination 0-18 ans pour plus de cohérence en matière d'accueil au sein de la commune
Projet 6 : Améliorer et développer l'offre d'accueil des enfants à besoins spécifiques (EBS).
Projet 7 : Développer l'accueil des tout petits 2,5-5 ans durant les vacances scolaires.

### Programme de construction – rénovation lourde, entretien et gestion des infrastructures jeunesse

**AIRES DE JEUX**
Projet 1. Aménagement/réaménagement des aires de jeux du territoire Mouscronnois
Projet 2. Mise aux normes de sécurité de toutes les aires de jeux
Projet 3. Mesures d'entretien et de rénovation des aires de jeux
Projet 4. Mesures d'accessibilité des aires de jeux aux enfants en situation de handicap

**GRANGE/COQUINIE/BARNABITES/SOUS-SOL RESSOURCERIE et autres locaux dédiés aux mouvements de jeunesse**
Projet 1. Optimisation de la gestion des demandes de location (Grange – Préau des Barnabites)
Projet 2. Régulation de l'accès au sous-sol de la Ressourcerie
Projet 3. Suivi et amélioration des infrastructures

### Programme des Animations Plaines de jeux communales

Projet 1. Mesures de valorisation salariale des animateurs en plaines
Projet 2. Mesures d'uniformisation de la qualité d'accueil des plaines communales
Projet 3. Accroissement du nombre d'animateurs

### Programme des Animations ZAP'S et Pôle Event

Projet 1. Mettre en place des événements attractifs pour les jeunes et augmenter le nombre de participants.
Projet 2. Développement de la communication ciblée des évènements auprès des jeunes de 13 à 21 ans.
Projet 3. Mesure de la satisfaction des participants

### Programme « Hurlusbus»

Projet 1 Constitution d'une réserve de personnel au sein de l'administration, écolée et encadrée par le personnel du Service Jeunesse, pour l'Hurlusbus
Projet 2 Mise à disposition de l'Hurlubus pour les organisations de jeunesse

### Programme « Carrefour Jeunesse »

Projet 1. Organisation d'un « Jobday Étudiant Ville de Mouscron »
Projet 2. Réalisation d'un sondage auprès des jeunes mouscronnois pour comprendre leurs besoins et leurs intérêts.
Projet 3. Développement d'une plateforme d'information interactive en ligne dédiée aux thématiques prioritaires des jeunes mouscronnois
Projet 4. Organisation de conférences sur les thématiques d'intérêt des jeunes

### Programme Citoyenneté

Projet 1 - Actions de promotion du CCA (*Conseil communal des Ados)*

Projet 2 - Mesures de transition fluide entre le CCE et le CCA (*Conseils communaux Enfants & Ados)*

## I.3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement

*L'offre d'enseignement repose autant sur des sites d'accueil que sur des programmes pédagogiques qui répondent à toutes les dimensions de l'éducation et à tous les modèles.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer autant des infrastructures adaptées que des dispositifs pédagogiques ambitieux.*

**Thème : Infrastructures**

### Programme de rénovation globale de l'Ecole de Luingne

Projet 1 - Accroissement de la capacité de l'école
Projet 2 - Reconfiguration de la cour de récréation

### Infrastructures : Programme de verdurisation des cours d'école

Projet 1 – Diagnostic du niveau de végétalisation des cours d'école
Projet 2 – Priorisation et mise en œuvre de la verdurisation des cours d'école

### Construction d'une nouvelle école des sports et ses impacts

Projet 1 – Fin de la construction de l'école des sports
Projet 2 – Maintien d'une présence scolaire communale dans le quartier du Nouveau-Monde

### Programme de mobilité urbaine (infrastructures de voiries et assimilés)

Projet 5 - Suivi du Plan Communal de Mobilité (PCM) (Desserte en bus de l'école des Sports)

**Thème : Attractivité**

### Programme de redynamisation de l'école communale de Dottignies

Projet 1 – Mettre en place une stratégie de communication
Projet 2 - Multiplier les activités (fancy fair, char de la main…)

### Programme pédagogique Handisport

Projet 1 – Ouverture d'une section Handisport à l'Ecole des sports

### Programme de sensibilisation à l'alimentation saine en milieu scolaire

Projet 1 - Vérification et correction des menus proposés par les traiteurs dans les écoles communales
Projet 2 - Contrôles effectués dans les cantines des écoles communales (menus affichés, repas servis)
Projet 3 - Sensibilisation à l'alimentation saine dans les écoles autour de différents thèmes (pyramide alimentaire, collation saine, petit-déjeuner, fruits, légumes, différentes eaux, boîte à tartine…)

### I.3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

*L'enseignement constitue un tremplin vers le monde du travail. Si l'enseignement secondaire oriente souvent vers des cursus supérieurs à partir d'options assez généralistes, au niveau communal, l'ICET propose des formations dites « professionnalisantes » qui sont à préserver.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer leur maintien dans des conditions d'enseignement de la pratique optimales.*

**Thème : formation**

#### Programme de consolidation de l'ICET

Projet 1 – Promotion de l'ICET pour éviter la fermeture de certaines sections malgré la réforme du qualifiant

## I.4. PROMOUVOIR UN ECLECTISME CULTUREL, FESTIF ET TOURISTIQUE

### I.4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous

*La culture, qu'elle soit artistique ou repose sur des traditions populaires est un facteur puissant de cohésion sociale et d'attractivité. A cette fin elle se doit d'être encadrée par une organisation rigoureuse et créative, capable de se renouveler dans ses formes et ses cibles.*
*La culture locale se manifeste à travers une dynamique festive qui traduit l'esprit de convivialité qui anime tout Mouscronnois et qui rayonne et attire les visiteurs.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer la diffusion de la culture artistique et des traditions populaires et les rendre accessibles à toutes et tous.*

#### Programme annuel des festivités locales

Projet 1 - Accroissement de l'attractivité de la Maison du Tourisme, des sites touristiques et du centre-ville
Projet 2 - Elargissement du public cible
Projet 3 - Accroissement du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux + newsletter de la Maison du Tourisme (MDT)
Projet 4 - Mise en oeuvre d'initiatives originales (circuits sur le thème du street art, des œuvres publiques, des éléments patrimoniaux, création d'exposition, etc.) destinées à faire découvrir le patrimoine, l'histoire et les richesses de la Ville
Projet 5 - Etablissement annuel du programme des festivités (Proposer un programme de festivités, de manifestations et de salons varié qui s'adresse à tous les publics contribuant ainsi au dynamisme économique et culturel de l'entité avec une attention pour les différents quartiers (Maché aux Fleurs, Venise à Mouscron, Fête nationale, Foodtruck festival, Fête des Hurlus, spectacle d'artistes de rue, brocantes, etc. )
Projet 6 - Validation du Contrat-Programme 2026-2028 de la Maison du Tourisme (sous réserve de modification de l'échéancier par la Fédération Wallonie Bruxelles)

#### Centre Marcel Marlier - Programme des animations y compris l'anniversaire des 10 ans de l'inauguration

Projet 1 – Etablissement de la programmation annuelle
Projet 2 – Mise en place de médiation culturelle

#### CCM - Contrat Programme Fédération Wallonie Bruxelles

Projet 1 - Offre d'un service public assurant une mixité sociale générationnelle et géographique
Projet 2 - Amélioration de l'offre culturelle et artistique de sorte qu'elle profite à la fois aux publics et aux artistes.

#### Centre Marcel Marlier - Programme de renouvellement décennal de l'attractivité du centre

Projet 1 - Mise en œuvre d'une campagne de communication (signalétique, visibilité sur le net, street marketing, des supports imprimés et Out of Home)
Projet 2 - Refonte du site web incluant une solution de réservation et de paiement en ligne
Projet 4 - Inscription dans un réseau de produits touristiques

#### MUSEF - Convention de reconnaissance FWB, subventions et missions muséales

Projet 1 - Gestion raisonnée des collections
Projet 2 - Recherche de subventions
Projet 3 - Développement d'activités au bénéfice de publics variés
Projet 4 - Actions pour le travail en réseau, en partenariat, en co-construction

### MUSEF - Programme d'attractivité

Projet 1 - Programmation évènementielle en lien avec l'identité du musée.
Projet 2 - Plan de communication multilingue
Projet 3 : Maillage partenarial pour une vision touristique structurante sur le territoire de Mouscron et de l'Eurométropole
Projet 4 : Organisation de catering ponctuel
Projet 5 : Plan de gestion du jardin-musée et des cultures ethnobotaniques

### Règlement général de police (RGP)

Projet 1 - Actualisation (ou adoption) des règlementations locales connexes en fonction des besoins ou nouvelles opportunités - Mémento festivités y compris impact écologique)

*Programmation festive dynamique et organisation d'évènements locaux voir « Dispositifs de concertation »*
***Plateforme de coordination touristique***

## I.4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique

*Une condition au maintien de notre culture et à son enrichissement est, entre autres, la formation artistique des citoyens. Cette formation procède d'un éveil des plus jeunes à toutes les dimensions de l'Art et de la Culture, et, au-delà, à un enseignement ou une pratique ludique de ses différentes disciplines.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer une ouverture du public scolaire à toutes ces dimensions et offrir des conditions d'expérimentation et d'apprentissage optimales à toutes les classes d'âge.*

### Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA)

Projet 1 – Développement des partenariats communaux avec la Bibliothèque communale & le CCM

### Plan de gestion des infrastructures et programme de migration Académie

Projet 1 - Migration des quatre domaines de l'Académie de Musique, Théâtre, Danse et Beaux-Arts vers L'Arche et l'Église des Pères.
Projet 2 : Mise à disposition de nouveaux équipements (bureaux classes salle consacrée aux évènements)

### CCM - Contrat Programme Fédération Wallonie Bruxelles

Projet 1 –Proposer un service public assurant une mixité sociale, générationnelle et géographique (ateliers & stages)

*Plateforme communale de l'art pour tous voir « Dispositifs de concertation »*

## I.4.3. Proposer une « médiathèque » à 360 degrés

*De longue date les bibliothèques, devenues ensuite « centre de lecture publique » sont devenues des « médiathèques » où sont proposés tous les supports de communication. Désormais, elle s'affirme comme « troisième lieu de vie » c'est-à-dire un espace ouvert à tous, conçu pour favoriser la convivialité, les rencontres et les échanges, au-delà des sphères personnelle (1er lieu de vie) et scolaire ou professionnelle (2èmes lieux de vie). Elle se veut un lieu de vie dynamique et inclusif, proposant des services et des activités variés pour tous les publics. Son potentiel d'inclusion et de cohésion sociale s'en trouve affirmé.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer pleinement cette ambition.*

**Thème : Infrastructures**

### Bibliothèque - Plan de gestion des infrastructures

Projet 1 - Rénovation lourde pour un maintien définitif rue du Beau-Chêne
Projet 2 - Rénovation pour un maintien provisoire rue du Beau-Chêne en attente de déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat)
Projet 3 - Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat)

**Thème : Animations**

### Plan de développement de la lecture 2026-2030

Projet 4 – Maintien et enrichissement d'une programmation culturelle de qualité pour tous les publics, en renforçant le maillage territorial des partenariats éducatifs et associatifs

**Thème : Précarité**

### Plan de développement de la lecture 2026-2030

Projet 1 - Soutien et développement du RAM (Réseau Alpha Mouscronnois)
Projet 2 - Extension de l'action de l'Ecrivain public
Projet 3 - Extension des l'action des Espaces Publics Numériques (EPN)
Projet 4 - Maintien et enrichissement d'une programmation culturelle de qualité pour tous les publics, en renforçant le maillage territorial des partenariats éducatifs et associatifs

## I.4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine

*Le patrimoine représente un enjeu de préservation important et requiert des moyens financiers considérables dans un contexte de réduction des moyens tant au niveau local qu'au niveau des instances supérieures habituellement pourvoyeuses de subventions.*
*Des arbitrages stratégiques doivent s'opérer à la fois afin de valoriser les investissements à travers des affectations soutenables financièrement sur le long terme et afin d'assurer les mesures conservatoires du patrimoine.*
*L'identité locale s'est cristallisée autour de deux lieux vivants qui la transmettent : le MUSEF et le Centre Marcel Marlier. Ces espaces doivent soutenir leur attractivité entre autres grâce à l'entretien et l'actualisation de leurs dispositifs scénographiques.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer la préservation de ces infrastructures, garantir leur opérationnalité et, partant, leur attractivité.*

### Programme de rénovation et de mise en conformité des infrastructures : Maison Picarde & Ancienne piscine

Projet 1 - Maison Picarde
Projet 2 - Ancienne Piscine – Arsenal

### MUSEF - Programme de maintenance

Projet 1 - Programme de maintenance des bâtiments du MUSEF
Projet 2 - Programme de normalisation des conditions de conservation des collections du musée
Projet 3 - Programme de sécurisation des abords de l'îlot culturel Musée/Académie

### MUSEF – Convention de reconnaissance FWB, subventions et missions muséales

Projet 1 - Gestion raisonnée des collections
Projet 2 - Recherche de subventions
Projet 3 - Développement d'activités au bénéfice de publics variés

Projet 4 - Actions pour le travail en en réseau, en partenariat, en co-construction

### MUSEF - Programme d'attractivité

Projet 1 : Programmation évènementielle en lien avec l'identité du musée.
Projet 2 : Plan de communication multilingue.
Projet 3 : Maillage partenarial pour une vision touristique structurante sur le territoire de Mouscron et de l'Eurométropole
Projet 4 : Organisation de catering ponctuel
Projet 5 : Plan de gestion du jardin-musée et des cultures ethnobotaniques

### Programme des animations yc Anniversaire des 10 ans de l'inauguration du Centre Marcel Marlier

Projet 1 – Etablissement de la programmation annuelle
Projet 2 – Mise en place de médiation culturelle

### Centre Marcel Marlier - Programme de renouvellement décennal de l'attractivité du centre

Projet 1 - Mise en œuvre d'une campagne de communication (signalétique, visibilité sur le net, street marketing, des supports imprimés et Out of Home)
Projet 2 - Refonte du site web incluant une solution de réservation et de paiement en ligne
Projet 3 - Modernisation du parcours d'exposition permanent et renouvellement de la scénographie

### Programme annuel des festivités locales

Projet 1 - Accroissement de l'attractivité de la Maison du Tourisme, des sites touristiques et du centre-ville
Projet 2 - Elargissement du public cible
Projet 3 - Accroissement du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux + newsletter de la Maison du Tourisme (MDT)
Projet 4 - Mise en oeuvre d'initiatives originales (circuits sur le thème du street art, des œuvres publiques, des éléments patrimoniaux, création d'expositions, etc.) destinées à faire découvrir le patrimoine, l'histoire et les richesses de la Ville
Projet 5 - Etablissement annuel du programme des festivités (Proposer un programme de festivités, de manifestations et de salons varié qui s'adresse à tous les publics contribuant ainsi au dynamisme économique et culturel de l'entité avec une attention pour les différents quartiers (Maché aux Fleurs, Venise à Mouscron, Fête nationale, Foodtruck festival, Fête des Hurlus, spectacle d'artistes de rue, brocantes, etc. )
Projet 6 - Validation du Contrat-Programme 2026-2028 de la Maison du Tourisme (sous réserve de modification de l'échéancier par la Fédération Wallonie Bruxelles)

### Centr'Expo - Programme de rénovation énergétique et de mise en conformité

Projet 1 – Chantier en cours

### Centre Marcel Marlier - Programme de Valorisation et Réhabilitation du Site Château des Comtes - Marlier – Mesures Conservatoires

Projet 1 : Travaux de stabilisation des murs de soutènement et épinglage du corps de logis
Projet 2 : Redéfinition de l'affectation, plan financier et recherche de subventions

## Thème : Jumelage

*La consolidation des partenariats historiques doit être menée et l'ouverture à de nouveaux partenariats doit être envisagée pour répondre aux nouveaux besoins et modalités d'échanges.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer la dynamisation et le renouvellement des jumelages.*

*voir « Dispositifs de concertation »* **Plateforme de concertation Jumelage**

### Programme des Activités de jumelage

Projet 1 - Mise en place d'une stratégie de communication-multicanal
Projet 2 - Recrutement de membres pour les différents comités de jumelage
Projet 3 - Programmation annuelle des animations

## Thème : Coopération internationale

*Nouveau dossier avec l'instance Wallonie Bruxelles International Voir proposition « saisie des autorités supérieures »*

## I.5. ASSURER UN TERRITOIRE RESILIENT

### I.5.1. Soutenir le Développement Durable

*Le changement climatique, les crises hydriques et énergétiques imposent à chacun de modifier ses pratiques et en adopter de nouvelles qu'il s'agisse de ses consommations (énergie, eau, alimentation, …), de gestion des déchets, etc. A l'échelle de la collectivité, l'occupation et la gestion du territoire doivent évoluer pour s'adapter au changement climatique et contenir ses impacts dont, notamment, l'évolution de la pluviométrie et des températures.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'engager la Ville et l'ensemble des mouscronnois vers une réelle transition et un développement durable.*

**Thème : ODD**

*Plateforme de coordination de la durabilité (Transition Team) Voir proposition « dispositifs de concertation »*

**Thème : Transition**

#### Plan d'Actions Energie Durable et Climat (PAEDC) et de la Politique Locale Energie et Climat (POLLEC)

Projet 1. Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC *(Formations et réunions collectives, Diminution des îlots de chaleur - charte de végétalisation, Mise en œuvre du plan H2O, Sensibilisation des agriculteurs de Mouscron à la nouvelle Politique Agricole Commune, Pôle vélo, Communauté d'énergie renouvelable)*
Projet 3. Mesures de vulgarisation interne et externe des enjeux liés au climat et à l'Energie
Projet 4. Réactualisation du PAEDC
Projet 5. Mise en place d'outils partagés de centralisation des infos relatives aux actions menées et au territoire
Projet 6. Développement de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables.

**Thème : Propreté publique**

#### Plan Déchet (PLP + 0 déchets)

Projet 1 - Diagnostic et sondage auprès de la population vivant dans les zones à forte densité.
Projet 2 - Distribution pour chaque foyer d'une carte d'accès aux PAV et Recyparcs
Projet 3 - Création d'un « bureau de plaintes »
Projet 4 – Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté + Distributeurs de sacs à déjections canines)

#### Plan H2O

Projet 1 - Mise en place de mesures GESTION des cours d'eau et fossés
Projet 2 – Mise en place de mesures URBANISTIQUES & REGEMENTAIRES
Projet 3 – Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE
Projet 4 – Mise en place de mesures de PREVENTION
Projet 5 – Protection des eaux de consommation
Projet 6 – Mesures de désimperméabilisation des zones urbaines

### Programme de construction – rénovation lourde, entretien et gestion des infrastructures jeunesse

Projet 5 : Sensibilisation des utilisateurs des aires de jeux au tri des déchets

#### Thème : Agriculture

### Plan Communal développement de l'Agriculture (2025-2030)

Projet 1 – Promotion d'une agriculture de proximité et favorisant l'alimentation saine et les circuits courts (hall du terroir, PUB, événements festifs, micro-ferme, etc.)
Projet 2 – Coordination de la Commission agricole (défense des zones agricoles, formation du public agricole, etc.)

## I.5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation

#### Thème : construire la ville sur la ville

*La notion de « Centralité » est un des enjeux forts du Schéma de Développement Territorial (Wallon). Elle désigne des lieux stratégiques au sein des villes et villages, caractérisés par une forte densité de logements, une proximité aux services et équipements, et une bonne accessibilité en transports en commun.*
*Elle s'invite dans notre Schéma de Structure communal devenu Schéma de Développement communal. Son actualisation s'impose.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue de répondre à la volonté locale de maîtriser l'avenir de notre territoire à travers une vision forte, prospective et créative en phase avec la réalité géographique de Mouscron et les spécificités socio-économiques et culturelles qu'elle induit.*

### Schéma de Développement Communal (SDC) et Guide communal d'Urbanisme (GCU)

Projet 1 - Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030.
Projet 2 - Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC

*Plateforme de concertation urbanistique Voir proposition « dispositifs de concertation »*

#### Thème : renaturer la ville

*La renaturation contribue à répondre à de multiples enjeux, qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique et ses impacts ou d'améliorer le cadre de vie et les conditions du vivre ensemble dans la mesure où la présence du végétal et la fréquentation des espaces verts naturels ont des vertus apaisantes qui améliorent le bien-être, diminuent le stress et rassérènent. De plus, la végétalisation des espaces extérieurs permet la création d'ilots de fraîcheur.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue de consolider la présence de la nature en ville et d'en assurer une gestion la plus naturelle et extensive possible.*

### Plan Biodiversité Mouscron (2025-2050)

Projet 1 - Création d'une nouvelle zone verte
Projet 2 - Opération jardin au naturel (particulier et entreprise)
Projet 3 - Evènements de sensibilisation « grand public » de découverte de la Nature tel CAP NATURE et la distribution communale d'arbres
Projet 4 – Maison de la Transition

### Programme de gestion du patrimoine végétal

Projet 1 – Suivi phytosanitaire des arbres classés et remarquables
Projet 2 – Mise à jour de la liste RW des arbres et haies classées
Projet 3 – Adaptation des essences dans le cadre du changement climatique (au niveau communal + conseils aux citoyens)

### Plan de Gestion Différenciée (PGD)

Projet 1 - Mise au point de plans de gestion des gros espaces verts (espaces clos)
Projet 2 - Mise au point d'un plan de gestion (dont partage des compétences, R.O.I. et communication) et de verdurisation des cimetières
Projet 3 - Sous-traitance des tontes
Projet 4 - Réorganisation du service par rapport aux quartiers en responsabilisant le personnel et en rationnalisant l'utilisation du matériel
Projet 5 - Maintien et développement des serres communales
Projet 6 - Plan communication sur la gestion des espaces verts

### Plan d'Actions Energie Durable et Climat (PAEDC) et de la Politique Locale Energie et Climat (POLLEC)

Projet 1. Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC *(Formations et réunions collectives, Diminution des îlots de chaleur - charte de végétalisation, Mise en œuvre du plan H2O, Sensibilisation des agriculteurs de Mouscron à la nouvelle Politique Agricole Commune, Pôle vélo, Communauté d'énergie renouvelable)*
Projet 3. Mesures de vulgarisation interne et externe des enjeux liés au climat et à l'Energie
Projet 4. Réactualisation du PAEDC
Projet 5. Mise en place d'outils partagés de centralisation des infos relatives aux actions menées et au territoire
Projet 6. Développement de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables.

*Sterreberg (projet phare)*

## I.5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé

*Le changement climatique, la crise énergétique et l'inflation affectent la gestion de leur patrimoine par les citoyens. A la rénovation des habitations se couple la nécessité de limiter les consommations énergétiques.*
*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'accompagner les citoyens dans ces deux aspects prégnants de la gestion de leurs biens.*

### Conscientisation aux économies d'énergie

Projet 1 : Programme de sensibilisation dans les écoles
Projet 2 : Programme de sensibilisation des citoyens entreprises collectivité …
Projet 3 : Mise en place du Projet réno'solidaire (CPAS)
Projet 4 : Aide à la rénovation pour les citoyens
Projet 5 : Mise en place d'une communauté d'énergie

Autres projets pour mémoire :
- Voir plans PAEDC et POLLEC

### Plan d'Actions Energie Durable et Climat (PAEDC) et de la Politique Locale Energie et Climat (POLLEC)

Projet 1. Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC *(Communauté d'énergie renouvelable)*

Projet 3. Mesures de vulgarisation interne et externe des enjeux liés au climat et à l'Energie
Projet 4. Réactualisation du PAEDC
Projet 5. Mise en place d'outils partagés de centralisation des infos relatives aux actions menées et au territoire
Projet 6. Développement de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables.

## I.5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale

*La mobilité revêt de multiples dimensions : coexistence des différents réseaux, actifs, motorisés, partagés et transports en commun afin de répondre aux besoins différenciés des citoyens selon leurs activités, scolaires, professionnelles, … ou récréatives et en fonction de leurs préoccupations environnementales ; convivialité et sécurité dans le partage de l'espace public pour ces différents modes ; gestion et coordination des travaux requis pour la requalification et/ou l'aménagement de ces différents réseaux.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue de prendre en compte l'ensemble de ces dimensions afin de garantir une mobilité apaisée et durable pour chacun sur l'ensemble du territoire.*

**Thème : Infrastructures e(t équipements**

### Programme de mobilité urbaine (infrastructures de voiries et assimilés)

Projet 3 - Mise en place des procédures de demande d'intervention (voirie & égouttage)
Projet 4 - Programme de sensibilisation aux mobilités douce, active et partagée
Projet 5 - Suivi du Plan Communal de Mobilité (PCM)

**Thème : Accompagnement**

*Lutte contre : vitesse excessive, non-respect du code de la route, …* ***non spécifié dans les projets, implicite dans :***

### Politique locale de Sécurité intégrale

Projet 1 - Occupation active du terrain : réunions de sécurité Ville-Police collaboration Gardiens de la Paix / services de police
Projet 2 - Sensibilisation des citoyens à l'insécurité, au cadre de vie et au vivre-ensemble
Projet 3 - Information et sensibilisation des usagers de la route et des citoyens à l'insécurité routière

### Plan d'actions Zone de Police

Projet 1 - Occupation active du terrain par l'ensemble des acteurs
Projet 2 - Intensification du soutien aux publics fragilisés

**Thème : Coordination**

### Programme de mobilité urbaine (infrastructures de voiries et assimilés)

Projet 1 - Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine …)
Projet 2 - Planification intelligente des chantiers
Projet 3 - Mise en place des procédures de demande d'intervention (voirie & égouttage)
Projet 4 - Programme de sensibilisation aux mobilités douce active et partagée
Projet 5 - Suivi du Plan Communal de Mobilité (PCM)

*Plate forme de concertation intermodale voir « Dispositifs de concertation »*

## I.5.5. Faire de Mouscron une Ville « commerce friendly »

*La dynamique urbaine et son attractivité procèdent de la vitalité commerciale. Celle-ci ne se décrète pas, elle est le fruit de l'action et du dynamisme de ses commerçants. Les gestionnaires publics peuvent les soutenir à travers la gestion de l'espace public, orienter leur implantation vers les centralités les plus porteuses et mettre en place des mesures de soutien ciblées.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue de tonifier le réseau commercial local.*

### Plan de relance et de pérennisation du commerce local

Projet 1 - Création du Forum du Commerce
Projet 2 - Recensement commercial
Projet 3 - Evolution du système de soutien aux commerçants (Création du prix du commerce local, Créacom, Prime à l'embellissement des façades commerciales)

### Programme de mobilité urbaine (infrastructures de voiries et assimilés)

Projet 5 - Suivi du Plan Communal de Mobilité (PCM) (stationnement)

Autres projets pour mémoire :
SDC (Définition des Périmètres de densification commerciale, Identification des sites commerciaux stratégiques à réhabiliter)
Guide d'urbanisme
RGP

*Focus redynamisation commerciale de la Rénovation urbaine voir Projet Phare*

## I.5.6. Faire de Mouscron une Ville connectée

*La Ville ne peut plus échapper à la technologie digitale : chacun doit pouvoir disposer d'une connectivité de qualité; des plateformes collaboratives doivent mettre en lien les citoyens et les gestionnaires publics ; la domotique urbaine doit-être développée pour faciliter la gestion de l'espace public.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'upgrader le territoire sur ces plans.*

### Thème : technologie digitale

### Plan de gestion de l'infrastructure informatique du patrimoine immobilier

Projet 1 - Formations à nos outils de cybersécurité
Projet 2 - Evaluation de la faisabilité de déploiement d'un réseau 5G au niveau de la commune et de ses entités
Projet 3 - Organisation d'un réseau pour reconnecter les services informatiques de la WAPI
Projet 4 - Maintien et extension du réseau communal dans le patrimoine immobilier de la ville

### Thème : domotique urbaine

### Programme de mobilité urbaine (infrastructures de voiries et assimilés)

Projet 1 - Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine, …)

*Plateformes collaboratives voir dispositifs de concertation*

### I.5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la WAPI et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**Thème : coordination supra locale interrégionale et transfrontalière**

***Voir Saisie des Autorités supérieures***

- Conférence des Bourgmestres et Mandataires régionaux
- Eurométropole

# I.6. PARTAGER LA GOUVERNANCE ENTRE ELUS, ADMINISTRATION ET CITOYENS

## I.6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services

*Assurer l'ensemble des services aux publics exige des lieux accueillants et accessibles et des outils de communication efficaces. Cette communication passe par de multiples canaux tandis que l'information directe du citoyen se voit contrainte par le Règlement Général sur la Protection des Données.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer le meilleur accueil du citoyen dans chaque entité et d'adapter les moyens d'information et de communication afin d'atteindre efficacement tous les profils et générations de citoyens.*

**Thème : Infrastructures**

### Programmation (budgétisation/Priorisation/Planification/Coordination) des interventions sur le patrimoine immobilier

Projet 1 - Mise en service du logigramme décisionnel des travaux

**Thème : Communication**

### Plan de communication centralisée

Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.)
Projet 2 - Renforcement de l'image positive de l'Administration communale via une communication en adéquation avec les projets menés et les décisions prises
Projet 3 - Maintien des outils de communication existants (site internet, page Facebook, Vivre dans ma Ville, revue de presse, Transmission des Conseils communaux, etc.) et les développer en fonction des évolutions technologiques
Projet 4 - Développement de supports de communication variés (audio-visuel, papier, numérique …)
Projet 5 - Développement/Approfondissement des connaissances techniques et formation continue pour le développement des outils de communication, notamment au niveau du site internet et du e-guichet

### Liste protocolaire conforme au RGPD

Projet 1 - Diffusion du formulaire de consentement spécifique à soumettre aux usagers par les services lors des inscriptions aux activités
Projet 2 - Création d'une liste protocolaire au sein du secrétariat de la Bourgmestre et contenant des onglets spécifiques « seniors », « sports », « jeunesse », « cérémonies patriotiques » …
Projet 3 - Mise à jour annuelle de la liste protocolaire

### Programme de valorisation des fonds d'archives

Projet 1 - Organisation d'événements éducatifs et interactifs (ateliers, animation, visites, etc.) autour de la généalogie, du métier d'archiviste et des archives dans l'Histoire.

**Poursuivre l'amélioration des conditions de travail et du bien-être :** Voir volet interne

### I.6.2. Assurer une gouvernance participative pour une Ville en transition

**Thème : Participation**

**Plan d'Actions Energie Durable et Climat (PAEDC) et de la Politique Locale Energie et Climat (POLLEC)**

Projet 2. Animation et coordination de la Transition Team et du CoPil POLLEC

## VOLET INTERNE

# I.7. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU BIEN-ÊTRE DES AGENTS

### I.7.1. Gérer les ressources humaines (formation, évaluation, accueil…)

*La Ville est un employeur du secteur public et, à ce titre, doit répondre à des règles et des contraintes spécifiques qui, tantôt offrent une certaine attractivité, tantôt se démarquent des opportunités offertes par le secteur privé.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer un équilibre entre les contraintes et les opportunités qu'offre le statut administratif et pécuniaire et les règlements de travail en vigueur.*

#### Programme « Management & Politique salariale »

#### Plan de communication et programme d'intervention Egalités des chances

Projet 1 - Clarification et officialisation du temps alloué aux activités du pôle de l'Égalité des Chances

#### Plan de Cohésion Communale - PCC

Projet 7 - Consolidation des équipes en vue d'optimaliser les services à la population et de stabiliser l'accompagnement social (mesures de soutien au personnel).

#### Programme de dématérialisation des processus

Projet 2 - Suivi des formations et ateliers ayant trait à la dématérialisation des processus financiers.

### I.7.2. Gérer les risques psycho-sociaux et améliorer les conditions de travail (infrastructures, mesures de prévention)

*L'Administration, forte de plus d'un millier d'agents est une grande entreprise. Elle constitue une société humaine qui fait face à des enjeux relationnels : relations interpersonnelles, hiérarchie, « discipline », concertation sociale, etc.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer l'harmonie sociale au sein de l'Administration.*

#### Programme de prévention des risques professionnels et protection de la santé du personnel

Projet 1 - Plan d'actions suite à l'enquête psychosociale générale réalisée en 2024
Projet 2 - Plan Annuel d'Actions de Prévention de l'Administration (PAA)
Projet 3 - Plan Global Prévisionnel de Prévention de l'Administration (PGP)
Projet 4 - Appel à candidature, accompagnement et mise en place de personnes de confiance
Projet 5 - Collaborer au sein du projet « C'est pour rire » (lutte contre le harcèlement)
Projet 6 - Collaboration et maintien d'une communication efficace avec les délégations syndicales au travers (entre autres) des réunions du COSUCO
Projet 7 - Etablissement des fiches de poste
Projet 8 - Réalisation d'exercices d'évacuation

*Le personnel communal est confronté à un public de plus en plus exigeant et, parfois, présentant des spécificités qui requièrent une approche subtile ou des compétences spécifiques. Il est aussi confronté à de plus en plus de technicité dans l'exercice de ses fonctions.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer au personnel les meilleures conditions d'exercice de ses métiers et de relation avec le public.*

### Programme « Management & Politique salariale »

Projet 5 - Mesure d'accompagnement des encadrants et soutien à la gestion d'équipe

### Faîtière sociale – Programme du Travail social de rue

Projet 1 - Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers
Projet 6 - Développement des compétences par le biais de supervisions individuelles
Projet 7 – Mise en place d'un ''référentiel suivi''

### Plan de communication et programme d'intervention Egalités des chances

Projet 1 - Clarification et officialisation du temps alloué aux activités du pôle de l'Égalité des Chances

## I.7.3. Développer la collaboration, la communication interne, les relations interservices et l'esprit d'entreprise

*Les agents communaux font face à des missions de plus en plus complexes. La cohabitation de générations, de baby-boomers aux Z aux attentes et aux pratiques parfois divergentes impose l'évolution des modèles de communication et de coopération entre les services et en leur sein.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'harmoniser les échanges vers toujours plus d'efficience des actions individuelles et des processus collaboratifs.*

### Plan de communication interne

Projet 1 - Renforcement de la cohésion et de la motivation
Projet 2 – Accessibilité et fluidification de la circulation de l'information et accompagnement au changement
Projet 3 – Soutien à la gestion des ressources humaines (onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding)
Projet 4 - Renforcement de la transparence et du dialogue
Projet 5 - Amélioration du bien-être au travail (en partenariat avec SIPP)
Projet 6 - Stimulation de la créativité et valorisation des initiatives

## I.7.4. Faire appel aux nouvelles technologies (Intelligence artificielle(IA), automatisation et dématérialisation), poursuivre la dématérialisation des processus (modules comptables, envoi des aer via eBox…), et développer l'offre de service en ligne via l'e-guichet

*A l'instar de la révolution numérique, la révolution de l'IA transforme l'économie mondiale et impacte l'ensemble des processus. A ce titre elle initie une profonde mutation dans l'exercice de nombre des tâches incombant à l'Administration.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer cette mutation dans les meilleures conditions d'efficience.*

### Plan de gestion des données natives numériques

Projet 1 - Formations à nos outils de gestion des données
Projet 2 - évaluation d'outil d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia
Projet 3 - Début de réflexion sur l'usage des données au sein de l'administration

### Programme de dématérialisation des processus

Action 1 - Plan de communication à moyen terme pour le déploiement de l'utilisation de l'eBox par les citoyens mouscronnois

## I.7.5. OPTIMISER LA GESTION DES DONNÉES ET ASSURER LEUR ACCESSIBILITÉ (OPEN DATA)

*Les données (« DATA ») constituent une dimension prégnante de la gestion administrative et renouvellent son approche dans différentes dimensions. A terme leur partage s'imposera selon des protocoles de protection précis.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer une gestion des données performante et permettre leur ouverture*

### Programme d'information géographique et de cartographie

Projet 1 - Migration du logiciel ArcGis Desktop ( ESRI ) vers ArcGis Pro ( ESRI )
Projet 2 - Formations du personnel ArcGis Pro ( ESRI )

### Plan de gestion des données natives numériques

Projet 1 - Formations aux outils de gestion des données
Projet 2 - Evaluation d'outils d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia
Projet 3 – Début de réflexion sur l'usage des données au sein de l'administration

### Plan de développement de logiciels maison « sur mesures »

Projet 1 - Migration d'applications « Powerbuilder » vers les technologies fournies par « Visual Studio » notamment « Blazor ».
Projet 2 - Réponse aux nouvelles demandes de logiciels.
Projet 3 - Accompagnement dans le choix de solutions externes.

### Programme de dématérialisation des processus

Action 2 – Suivi des formations et ateliers ayant trait à la dématérialisation des processus financiers

### Plan de versement, de gestion et conservation des archives au format papier

Projet 1 - Formation des agents de l'administration à l'archivage et au tri de leurs documents & Systématisation des versements réguliers de tous les services
Projet 2 - Renouvellement des anciennes boîtes d'archives contenant des archives dites « définitives » avec des boîtes non acides & conditionnement des nouveaux versements dans ces mêmes boîtes non acides

### Programme d'inventorisation et suivi des fonds d'archives

Projet 1 - Mise en place d'une base de données unique, sécurisée et interopérable du fonds d'Archives

## I.8. DÉVELOPPER UNE GESTION DYNAMIQUE ET DURABLE DU PATRIMOINE COMMUNAL

*Assurer les services publics régaliens ou non exige de disposer de biens mobiliers (véhicules, outillages, etc.) comme immobiliers (bâtiments, voiries) qui constituent le « patrimoine public communal ». Le patrimoine immobilier particulièrement vaste et relativement ancien exige un suivi régulier et des rénovations architecturales et ou des aménagements afin d'assurer leur fonctionnalité pour des usages qui se transforment. S'imposent aussi des mises aux normes de sécurité et énergétiques importantes. Différents services de l'Administration sont en charge de ces missions, leur coordination efficiente doit être assurée. Le patrimoine mobilier doit être régulièrement entretenu et/ou remplacé.*

*Les fiches et les projets identifiés sont ou seront menés en vue d'assurer un état des lieux en temps réel de ces patrimoines immobiliers et mobiliers et une programmation efficace des interventions de tout ordre.*

### I.8.1. Elaborer un inventaire du patrimoine immobilier sous ses aspects distincts (stabilité, étanchéité, sécurité, PEB, informatique, connectivités…)

#### Etat des lieux global et actualisé du patrimoine communal mobilier et immobilier

Projet 1 - Réalisation du listing catégorisé des bâtiments communaux
Projet 2 - Réalisation de l'inventaire AMIANTE des bâtiments communaux
Projet 3 - Conception d'une fiche signalétique
Projet 5 - Etablissement des fiches signalétiques

### I.8.2. Mettre en place une gestion dynamique interne du patrimoine immobilier et accompagner les référents patrimoniaux

#### Etat des lieux global et actualisé du patrimoine communal mobilier et immobilier

Projet 4 - Mise en place d'une plateforme partagée
Projet 6 – Accompagnement des référents patrimoniaux
Projet 7 – Procédure de déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut

#### Programme de rénovations et de mise en conformité des infrastructures culturelles

Projet 1 - Mise à disposition de salles pour le secteur associatif et culturel de l'entité mouscronnoise sur Dottignies et Herseaux :
Projet 2 - Rénovation et mise aux normes du Centre Marius Staquet
Projet 3 - Valorisation du patrimoine architectural (ancienne piscine, Maison Picarde et ancienne Eglise des Pères)

#### Programme de rénovation et de mise en conformité des infrastructures : Maison Picarde & Ancienne piscine

Projet 1 - Maison Picarde
Projet 2 - Ancienne Piscine – Arsenal

### I.8.3. Mettre en place un programme d'intervention prioritaire sur notre patrimoine immobilier, à lier avec la mise en place d'un système de priorisation des demandes d'intervention de travaux (DIT)

**Programmation (budgétisation/Priorisation/Planification/Coordination) des interventions sur le patrimoine immobilier**

Projet 1 - Mise en service du logigramme décisionnel des travaux

### I.8.4. Optimiser les procédures administratives internes liées à l'opérationnalisation des interventions techniques (commandes, gestions des stocks…)

**Programmation des interventions sur le patrimoine immobilier (Budgétisation/ Priorisation/Planification/Coordination)**

Projet 2 - Etablissement d'un marché stock des matériaux / du matériel destinés à l'entretien et aux réparations courantes

### I.8.5. Dans le cadre de l'inventaire régulier du patrimoine communal, veiller à automatiser la communication relative au déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut

**Etat des lieux global et actualisé du patrimoine communal mobilier & immobilier**

Projet 7 – Procédure de déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut

### I.8.6. Elaborer un inventaire de l'état de nos voiries et mettre en place un programme d'intervention prioritaire

**Programme de mobilité urbaine (infrastructures de voiries et assimilés)**

Projet 1- Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine …)
Projet 2 - Planification intelligente des chantiers

# II. Dimension transversale du PST

**La transversalité** du PST est son essence.

Au sein de notre PST 2025-2030, celle-ci s'exprime d'abord au sein des 11 projets phares qui contribuent à la requalification / dynamisation du centre-ville, des cœurs de villages ou des quartiers. Ces projets sont la colonne vertébrale de la Perspective de Développement urbain (PDU) qui fait partie intégrante du PST et qui, au titre de « Grande Ville wallonne », nous donne accès à des financements importants.

La transversalité s'exprime aussi à travers les projets transversaux et des partenariats clairement identifiés de sorte que chaque service sache où, comment et pourquoi il est un maillon essentiel de la mise en œuvre de chaque action du service public.

Enfin, penser la Ville et concevoir des projets repose naturellement sur la concertation au sein de différents dispositifs qui impliquent tous nos partenaires, en ce compris les citoyens. Ces dispositifs constituent la colonne vertébrale du PST. C'est à travers eux que s'affinent, s'évaluent, se réorientent les projets au fil de la législature.

Notre Ville est un maillon au sein d'un écheveau complexe de compétences fédérales, régionales, parastatales, intercommunales, etc. Mener une mobilisation politique de tiers publics ou privés est indispensable afin d'amener ces acteurs à réaliser à leur niveau les projets qui assurent le bien-être de notre population et sa prospérité. Cette nécessité n'est pas oubliée.

## II.1. Projets-phares

Le PST 2025-2030 de la Ville de Mouscron met en exergue son caractère transversal en identifiant les **partenariats** nécessaires pour la mise en œuvre des projets et actions des services communaux, mais aussi en isolant les « **projets-phares** » portés par la nouvelle majorité : il s'agit de projets (infra-)structurels transversaux d'ampleur (retombées pour plusieurs services communaux et/ou concernant l'offre de service aux citoyens), contribuant à plusieurs ambitions locales, et à fortes retombées territoriales (requalification, visibilité identitaire et dynamisation). Ceux-ci reflètent la volonté de transversalité et de décloisonnement des actions, chère au Collège communal et au Comité de Direction, et inhérente au PST.

Afin de donner corps au PST au-delà de la seule organisation du travail des services, le Collège communal a ainsi structuré ses ambitions, pour la législature 2025-2030, autour des **11 projets-phares** suivants.

1. Quartier frontalier du Mont-à-Leux *(continuité 2019-2024)*
2. Îlot Barnabites *(continuité 2019-2024)*
3. Picardie / Métropole
4. Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine
5. Îlot Staquet / Rue du Christ / Rue de la Marlière
6. Pôle naturel Ouest ;
7. Cœur de Dottignies
8. « Delta »
9. Cœur de Luingne
10. Cohésion sociale
11. Gestion du patrimoine et des infrastructures communales

Concernant ceux-ci, nous renvoyons au Livre III, constitutif de la Perspective de Développement Urbain 2025-2030, et dans lequel chacun des 11 projets-phares fait l'objet d'une présentation détaillée.

En effet, sur base de la méthodologie développée et des projets-phares identifiés par le Collège communal, nous y développons en quoi les projets-phares servent la Perspective de Développement Urbain de Mouscron, c'est-à-dire en quoi ils contribuent à la structuration urbaine et/ou sociale de la Ville, répondent aux enjeux de notre diagnostic et aux objectifs posés par le Gouvernement wallon en termes de développement urbain, et s'inscrivent dans la vision stratégique locale.

Pour les 11 projets-phares, la Perspective de Développement Urbain décline :

- Une présentation succincte du projet ;
- L'espace de mise en œuvre concerné ;
- Les moyens humains nécessaires à la concrétisation des actions ;
- Les actions éventuellement menées dans le contexte du projet ;
- Sa localisation ;
- Sa cohérence avec la dimension contextuelle de notre PDU ;
- Sa cohérence avec la vision stratégique locale ;
- Les actions contribuant au projet-phare ;
- Le niveau de priorisation des actions (en termes de planification) ;
- Les sources de financement envisagées / envisageables ;
- Et enfin les indicateurs de mise en œuvre qui serviront, par la suite, à l'évaluation des actions menées et projets ambitionnés.

Au regard de chaque action détaillée, il est également précisé si celle-ci est proposée à la subvention « Politique des Grandes Villes » (PGV), conditionnée à l'approbation de la Perspective de Développement Urbain par le Gouvernement wallon.
Par mesure de lisibilité, ces informations sont regroupées sous forme de fiches distinctes (une fiche par projet-phare).

## II.2. Projets transversaux et partenariats

Les Partenariats relèvent de l'opérationnel, de la mise en œuvre des projets.
Ils sont une dimension importante de la transversalité qui est un objectif prépondérant du PST.
L'ensemble des partenariats figure en annexe 3.

Certains projets ont un caractère transversal dans la mesure où il s'agit de bâtiments requérant des travaux d'ampleur variable, gérés par les bureaux d'études de la Ville et qui sont ou seront mis à disposition de services communaux qui assurent des services spécifiques : instruction publique, culture, etc.

| **Bâtiment inscrit dans un Projet Phare** | **Service spécifique ou ASBL concerné** |
|---|---|
| Centre Marius Staquet | Centre Culturel Mouscronnois |
| Ancienne Piscine – Ancien Arsenal | Centre Culturel Mouscronnois & Académie des Beaux-Arts |
| Maison Picarde (partie du projet phare 3) | Centre Culturel Mouscronnois (dans le futur) |
| Académie Rue des Brasseurs (partie du projet phare 2) | Académie |
| Académie site Barnabites (partie du projet phare 2) | Académie |

| | |
|---|---|
| Bibliothèque Rue du Vieux Chêne (partie du projet phare 2) | Bibliothèque communale |
| Bibliothèque site Barnabites (partie du projet phare 2) | Bibliothèque communale (dans le futur) |
| Château des Comtes (partie du projet phare 6) | (à définir selon la réaffectation future) |
| Consolidation du réseau des Infrastructures d'accueil des mouvements de jeunesse (partie du projet phare 2) | (à définir) |

## II.3. Synergies Ville-CPAS

**Cadre légal :**

- Article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation modifié par le Décret du 28 mars 2024 visant à simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux :
  « Lorsque la commune décide de développer des synergies, telles que définies à l'article L1512-1/1, elle les intègre dans le programme stratégique transversal. »

Une synergie entre la commune et le CPAS est une VOLONTE commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions la réalisation ou la gestion d'un service/action/projet/mission en vue de :

- Opérer des économies d'échelle ;
- Accroître l'efficacité organisationnelle ;
- Viser l'efficience du Service Public dans le respect des missions et de l'autonomie de chacun

Le rôle social de la Ville s'exerce en étroite collaboration avec le CPAS à travers des synergies qui sont développées depuis de nombreuses années dans les domaines suivants :

1. Informatique
2. Politique sociale
3. Inclusion socio-culturelle
4. Insertion socio-professionnelle
5. Droit à un logement décent
6. Jeunesse et Petite-enfance
7. Appui logistique
8. Marchés publics
9. 3ème âge
10. Finances
11. Planification d'urgence
12. Ressources humaines
13. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Outre ces domaines, des synergies sont également projetées en matière de Transversalité et de Patrimoine.

Dans le cadre de l'élaboration de notre PST 2025-2030, celles-ci ont été regroupées dans une fiche synthétique (voir ci-après) constitutive du plan-programme « Optimalisation des synergies avec le CPAS » et intégrée tant dans le PST de la Ville que dans celui du CPAS.
Celle-ci a été élaborée sur base des synergies existantes, à dynamiser ou envisager, mais elle pourra évidemment être amendée et complétée selon les opportunités. Au même titre que le PST, elle fera d'ailleurs l'objet d'une évaluation à mi-mandat et en fin de mandat.

Deux temps de concertation Ville-CPAS se sont également tenus à ce sujet, en date du 03/04/2025 et du 18/08/2025.

Les projets visés s'inscrivent dans les thématiques suivantes :

Projet 1 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière informatique ;
Projet 2 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de politique sociale ;
Projet 3 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'inclusion socio-culturelle ;
Projet 4 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'insertion socio-professionnelle ;
Projet 5 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de droit à un logement décent et de patrimoine ;
Projet 6 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de Jeunesse et de Petite enfance ;
Projet 7 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'appui logistique ;
Projet 8 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de marchés publics ;
Projet 9 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de 3ème âge ;
Projet 10 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de finances ;
Projet 11 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de planification d'urgence ;

Projet 12 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de gestion des ressources humaines ;
Projet 13 - Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de protection des données à caractère personnel ;
Projet 14 - Synergies à mettre en œuvre en matière de transversalité.

**PST 2025-2030 Volet interne**

DGA SYNERGIES VILLE / CPAS

# PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS »

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation modifié par le Décret du 28 mars 2024 visant à simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux : Lorsque la commune décide de développer des synergies, telles que définies à l'article L1512-1/1, elle les intègre dans le programme stratégique transversal.

- Qu'est-ce qu'une synergie ?
  Une synergie entre la commune et le CPAS est une VOLONTE commune et partagée de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions la réalisation ou la gestion d'un service/action/projet/mission en vue de :
  • Opérer des économies d'échelle ;
  • Accroître l'efficacité organisationnelle ;
  • Viser l'efficience du Service Public dans le respect des missions et de l'autonomie de chacun

- Des synergies sont développées depuis de nombreuses années dans les domaines suivants : 1. Informatique 2. Politique sociale 3. Inclusion socio-culturelle 4. Insertion socio-professionnelle 5. Droit à un logement décent 6. Jeunesse et Petite enfance 7. Appui logistique 8. Marchés publics 9. 3ème âge 10. Finances 11. Planification d'urgence 12. Ressources humaines 13. Règlement général sur la protection des données (RGPD). Outre ces domaines, des synergies sont également projetées en matière de Transversalité et de Patrimoine.

## ENJEUX

- Opérer des économies d'échelle ;
- Accroître l'efficacité organisationnelle ;
- Viser l'efficience du Service Public dans le respect des missions et de l'autonomie de chaque institution : Ville et CPAS
- Améliorer l'accompagnement social des personnes en situation de précarité afin d'assurer un suivi plus efficace et adapté à leurs besoins

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Guide méthodologique des synergies édité par le SPW
- Collaboration et interconnaissance

**Faiblesses**

- Lourdeur administrative : présentation en séance conjointe Conseil communal / Conseil de l'action sociale, Codir conjoint, rapport annuel des synergies à compléter selon canevas imposé, spécificités des deux institutions empêchent parfois de développer des synergies (ex : DPO commun n'a pu se mettre en place).

**Opportunités**

- Efficacité
- Economies d'échelle

**Menaces**

- Manque d'enthousiasme dans les collaborations à mettre en œuvre entre les institutions ;
- Manque de communication ;
- Absence de suivi des synergies projetées, exposées en séance conjointe du conseil communal et du conseil de l'action sociale

## VOLET 2

---

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS

- **Projet 1 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière informatique,
- **Projet 2 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de politique sociale,
- **Projet 3 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'inclusion socio-culturelle,
- **Projet 4 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'insertion socio-professionnelle,
- **Projet 5 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de droit à un logement décent et de patrimoine,
- **Projet 6 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de Jeunesse et de Petite enfance,
- **Projet 7 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'appui logistique,
- **Projet 8 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de marchés publics,
- **Projet 9 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de 3ème âge,
- **Projet 10 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de finances,
- **Projet 11 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de planification d'urgence,
- **Projet 12 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de gestion des ressources humaines,
- **Projet 13 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de protection des données à caractère personnel,
- **Projet 14 :** Synergies à mettre en œuvre en matière de transversalité.

### **Projet 1 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière informatique

**Actions** :

- Impression par la Ville de documents divers en grand nombre pour le CPAS en vue de rationaliser les investissements en machines performantes ;
- Support dans la gestion d'applications/Echanges de bonnes pratiques entre les services informatique des deux entités ;
- Amélioration des sécurités informatiques dans les 2 entités consécutivement à l'audit complet réalisé par la Ville ;
- Evaluation d'outils d'intelligence artificielle en vue du développement et de l'utilisation raisonnée de l'IA dans les 2 entités dans le but d'éliminer les tâches répétitives chronophage pour les utilisateurs sur base de données structurées ;
- Dans le cadre de l'optimalisation de la gestion des données et de leur accessibilité (Open data), collaboration en vue de définir les besoins des deux entités pour la mise en place d'une base de données centralisée et sécurisée permettant une recherche plus rapide et plus fiable.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Optimiser la collaboration entre les services informatiques de la Ville et du CPAS afin de mutualiser les ressources, améliorer la sécurité informatique et rationaliser les investissements matériels.

**Mesurable :**

- Réduction de 20 % des coûts liés à l'impression d'ici fin 2026 ;
- Mise en place de 4 sessions d'échange de bonnes pratiques par an.

**Atteignable :** Oui, car les ressources humaines et techniques sont disponibles dans les deux entités, et les audits et projets conjoints sont déjà amorcés.

**Réaliste :**
Les objectifs tiennent compte des contraintes budgétaires et de l'expertise existante dans les deux services informatiques.
**Temporel :**
Les actions doivent être mises en œuvre dans un délai de 24 mois, avec des points d'étapes trimestriels.
**Indicateurs** :

- **Nombre d'impressions mutualisées** entre la Ville et le CPAS (objectif : réduction, conformément à l'objectif stratégique du PST du CPAS qui prévoit d'accélérer la diminution des impressions).
- **Évolution des coûts d'impression** (objectif : -10 % par rapport à 2024).
- **Nombre de sessions d'échange de pratiques informatiques** (objectif : 4/an).
- **Taux de mise en œuvre des recommandations de l'audit** (objectif : 100 % pour les recommandations critiques).
- **Nombre de mesures de sécurité renforcées** dans chaque entité (pare-feu, MFA, sauvegardes, double authentification, etc.)
- **Nombre d'outils d'intelligence artificielle ayant permis un gain de temps des utilisateurs** quant aux tâches répétitives chronophage

**Projet 2 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de politique sociale.

**Actions** :

- Entretien d'espaces verts par "La Serre" ;
- Collaboration sociale active en matière de droit à la mobilité (accompagnement permis de conduire dans le cadre du Plan de cohésion sociale actuellement suspendu mais pourrait reprendre, …) ;
- Collaboration sociale active dans le cadre de l'accompagnement des sans-abris et personnes en errance ;
- Collaboration dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de l'abri de jour en cas de déclenchement du plan grand froid : Fourniture de repas du midi les week-ends ;
- Utilisation de l'espace sanitaire de la Maison de la Santé ;
- Mise à disposition de l'espace rencontres pour le projet « insertion » du CPAS à concurrence d'une fois par semaine ;
- Visite des services du centre administratif avec le service d'insertion sociale du CPAS ;
- Relancer les permanences sociales dans des quartiers ciblés ;
- Fourniture de repas & colis alimentaires ponctuellement aux services communaux et à la zone de police ;
- Collaboration sociale active avec le Service des affaires sociales et de la santé dans le cadre du travail de rue - Suivi et échanges de bonnes pratiques dans le cadre des tables de travail, dont la table "Urgences sociales" ;
- Collaboration sociale active en matière de droit à la santé (surpoids, assuétude, soutien individuel aux proches de personnes dépendantes, hygiène de première ligne, …) ;
- Collaboration dans le cadre de l'abri de nuit "Au souffle nouveau" - Fourniture de repas et prise en charge du linge plat ;

- Collaboration du service logement et de la faîtière sociale avec le service de médiation de dettes, demandes de logements d'urgence, constitution de garantie locative et obtention de colis alimentaire ;
- Coordination entre les dossiers jeunes et l'octroi de prêts d'étude ;
- Communication dans l'agenda Seniors à propos des services rendus par le CPAS: repas à domicile, centre d'accueil et de soins de jour du home J. Vandevelde ;
- Participation des agents CPAS aux différentes tables de travail et projets mis en place tels que : Ville OMS (dont la table OMS alcool), le "Fil", la commission d'accompagnement du PCS, la coordination solidarité, CSIL-R opérationnelle, sans abrisme… - Echange de bonnes pratiques ;
- Réalisation d'audits énergétiques en vue de réduire les frais énergétiques des bénéficiaires du CPAS ;
- Collaboration dans le cadre du réno'solidaire ;
- Communication - La chargée de communication du CPAS sera tenue informée de tous les projets développés par le service des affaires sociales et santé ;
- Don au CPAS des vélos en bon état trouvés sur la voie publique et intégrés au patrimoine communal après le délai de conservation de 3 mois en vue de permettre au CPAS de les donner aux citoyens ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour en acquérir, en assurant le suivi social utile ;
- Introduction d'une demande d'aide alimentaire destinée aux personnes en situation de précarité auprès du Fond Social Européen +, par le CPAS, à destination des bénéficiaires de l'abri de jour et de l'abri de nuit.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'action sociale concertée entre la Ville et le CPAS pour améliorer l'accès aux services de base (mobilité, santé, alimentation, logement, accompagnement) et coordonner les initiatives sociales locales.
**Mesurable :**

- Organisation de **permanences sociales mensuelles** dans des quartiers ciblés.
- Mise à disposition **hebdomadaire** d'espaces/agents pour au moins 2 **projets** collaboratifs (ex. abri de nuit).
- **Participation active à 3 tables de concertation** thématiques avec comptes rendus d'échange.

**Atteignable :** Oui, car les actions s'appuient sur des ressources humaines et logistiques déjà existantes et sur des collaborations déjà établies
**Réaliste :** Les moyens sont disponibles dans le réseau Ville/CPAS. Le plan d'action est basé sur des partenariats concrets et testés.
**Temporel :** Les actions doivent être mises en œuvre dans un délai de 24 mois, avec des points d'étapes trimestriels.

**Indicateurs** :

- Nombre d'espaces verts entretenus ;
- Nombre de personnes envoyées par le CPAS à l'espace sanitaire de la Maison de la Santé (En 2024 : moyenne 3 personnes par semaine) ;
- Nombre de personnes par semaine se rendant aux permanences sociales ;
- Nombre de dossiers réno'solidaire par an ;
- Nombre d'audits énergétiques réalisés pour réduire les factures énergétiques des bénéficiaires du CPAS, par an.

**Projet 3 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'inclusion socio-culturelle.

**Actions** :

- Organisation d'ateliers de patrimoine et de visites guidées au Musée de Folklore pour les groupes du pôle insertion professionnelle et pour les personnes âgées vivant en maison de repos ;
- Communication régulière par le CPAS sur les actions et projets initiés par le service des affaires sociales et inversement & participation aux rencontres et tables rondes ;
- Participation de bénéficiaires du RIS aux divers projets de la bibliothèque, du Musée de Folklore, du Centre culturel, etc.
- Animations VIASANO sur le batch – cooking et les repas à petit budget assurées par le service affaires sociales et santé à l'attention des bénéficiaires du CPAS ;
- Mise en place d'une collaboration entre le CPAS et la Maison Maternelle pour l'octroi de tickets Article 27.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Favoriser l'accès à la culture, au patrimoine et aux loisirs pour les publics fragilisés (bénéficiaires du CPAS, personnes âgées, jeunes en insertion), via des partenariats entre le CPAS et les institutions socio-culturelles de la Ville.

**Mesurable :**

- Organisation d'au moins 10 activités culturelles encadrées par an pour des groupes du CPAS (visites, ateliers, animations) ;
- 20 bénéficiaires du RIS intégrés dans des projets participatifs (musée, bibliothèque, centre culturel) ;
- Réalisation de 4 animations VIASANO annuelles (batch cooking, nutrition) ;
- 100 tickets Article 27 distribués via la collaboration CPAS – Maison Maternelle ;
- Transmission bimensuelle d'informations croisées entre les services (affaires sociales ↔ CPAS).

**Atteignable :** Oui, car les partenaires sont déjà actifs sur le territoire, les lieux d'accueil sont disponibles, et les publics concernés sont identifiés.

**Réaliste :** Les actions sont de faible coût, s'appuient sur des structures existantes, et peuvent s'adapter à la disponibilité des intervenants.

**Temporel :** Ces synergies doivent se concrétiser sur une période de 24 mois, avec un suivi semestriel pour les ajustements éventuels.

**Indicateurs** :

- Nombre de participants CPAS aux ateliers culturels (musée, bibliothèque…) ;
- Nombre de visites organisées pour les publics cibles ;
- Fréquence des échanges d'information (newsletters, réunions) ;
- Nombre de tickets Article 27 délivrés ;
- Nombre d'ateliers VIASANO réalisés.

**Projet 4 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'insertion socio-professionnelle.

**Actions** :

- Mise à disposition de personnes sous contrat "art. 60§7" ;
- Ouverture des postes « art.60§7 » à de nouvelles fonctions telles qu'employés administratifs.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du CPAS via une meilleure intégration des contrats « article 60 §7 » dans les services de la Ville, y compris pour des fonctions administratives.
**Mesurable :** objectif chiffré à définir pour le nombre d'art. 60 mis à disposition et le nombre de postes créés en art.60.
**Atteignable :** Oui, car les services municipaux disposent déjà d'expériences avec ce dispositif et de référents pour accompagner les bénéficiaires.
**Réaliste :** Le dispositif art. 60 est un dispositif régional revue récemment.
**Temporel :** Déploiement sur une période de 24 **mois**, avec un **bilan semestriel** des intégrations et de la diversification des postes.

**Indicateurs** :

- Nombre d'articles 60 mis à disposition de la Ville de Mouscron par an (2022 : 33 personnes, 2023 : 33 personnes, 2024 : 33 personnes) ;
- Nombre de nouveaux profils/missions ouverts aux art. 60.
-

**Projet 5 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de droit à un logement décent et de patrimoine.

**Actions** :

- Gestion par le CPAS de logements de transit mis à disposition par la Ville ;
- Collaboration sociale active en matière de droit au logement : guichet du logement, coaching logement, pédagogie de l'habiter, aide au maintien à domicile ;
- Gestion budgétaire et accompagnement par le CPAS des résidentes mouscronnoises admises à la maison maternelle ;
- Participation d'un représentant du CPAS à la cellule de coordination administrative visant à améliorer la qualité de logements, qui regroupe également la zone de police, la zone de secours, les services logement, juridique, finances, urbanisme de la Ville .

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'accès à un logement décent pour les publics précaires en consolidant les synergies entre la Ville et le CPAS via la gestion partagée de logements, le suivi social personnalisé, la coordination interservices, et des actions de pédagogie de l'habiter.
**Mesurable :**

- Gestion effective des **logements de transit** confiés au CPAS par la Ville.
- Mise en place d'**accompagnements logement** personnalisés par an (coaching, maintien à domicile, pédagogie de l'habiter).
- **Suivi budgétaire actif** pour **résidentes** admises à la Maison Maternelle.
- Participation aux **réunions** de la cellule de coordination administrative du logement.

**Atteignable :** Oui, car la Ville et le CPAS ont déjà une collaboration structurée, avec des logements existants et des équipes sociales compétentes.
**Réaliste :** Les moyens humains et logistiques sont adaptés au volume actuel de logements gérés, avec une capacité d'accompagnement individualisé.
**Temporel :** Mise en œuvre sur 24 **mois**, avec des points d'étape trimestriels (notamment en lien avec les réunions de la cellule logement).

**Indicateurs** :

- Taux d'occupation des logements de transit ;

- Nombre de coachings logement réalisés ;
- Nombre de suivis réalisés en prévention d'expulsion ;
- Nombre de budgets encadrés à la maison maternelle.

**Projet 6 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de Jeunesse et de Petite enfance.

**Actions** :
- Mise en place d'ateliers de lecture par la Bibliothèque au sein des crèches communales et des crèches du CPAS ;
- Protocole d'échange de données avec le CPAS dans le cadre des crèches communales pour le paiement total ou partiel des factures des parents en situation précaire ;
- Collaboration du CPAS avec le service sports de la Ville pour offrir l'accès aux stages sportifs aux enfants de bénéficiaires du CPAS ;
- Collaboration de la Ville et du CPAS dans le cadre de la convention-cadre d'adhésion à la plateforme pour le service citoyen ;
- Distribution de lunch packet aux jeunes travailleurs d'été solidaire dès 2025 et les années suivantes en vue de leur garantir le repas du midi - le CPAS fournirait pain, charcuterie / fromage.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Favoriser l'accès à l'éducation, au sport et à la citoyenneté pour les enfants de familles précaires.
**Mesurable :** Nombre d'ateliers lecture, objectif du nombre d'enfants inscrits aux stages, et nombre de lunch packets à définir de commun accord.
**Atteignable :** Structures disponibles.
**Réaliste :** Volume déjà compatible avec les dispositifs.
**Temporel :** Dès l'année 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :
Nombre d'enfants touchés ;
Nombre d'ateliers ;
Nombre d'aides financières allouées dans le cadre de la prise en charge des frais de crèche ;
Nombre de jeunes issus de familles suivies par le CPAS ayant bénéficié de stages sportifs.

**Projet 7 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'appui logistique.

**Actions** :
- Mise à disposition du service plantations de la Ville dans le cadre de l'abatage d'arbres appartenant au CPAS ;
- Réalisation des marquages routiers du site du CPAS par les ouvriers communaux.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'efficacité logistique interservices par la mutualisation ponctuelle des moyens techniques et humains.
**Mesurable :** Nombre d'interventions techniques conjointes (fibre, plantations, entretien) à définir de commun accord.
**Atteignable :** Services concernés déjà opérationnels et coopérants.
**Réaliste :** Mobilisation sur demandes ponctuelles, sans surcharge de travail.
**Temporel :** Mise en œuvre dès l'année 2025 et les années suivantes avec bilan en fin d'année.

**Indicateurs** :

- Nombre d'interventions logistiques effectuées ;
- délais de traitement ;
- niveau de satisfaction des services utilisateurs ;
- fréquence des échanges interservices.

**Projet 8 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de marchés publics.

**Actions** :

- Création d'une centrale d'achats par la Ville ;
- Détermination des marchés publics attribués séparément par la commune et le CPAS et pouvant faire l'objet de marchés publics conjoints.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Optimiser les achats publics via la création d'une centrale d'achat et des marchés conjoints.
**Mesurable :** Création de la centrale d'achats, nombre d'identification de marchés mutualisables à définir.
**Atteignable :** Moyens juridiques et administratifs disponibles.
**Réaliste :** Volonté politique et coopération active.
**Temporel :** Réalisation dès l'année 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :

- Nombre de marchés conjoints ;
- Économies réalisées ;
- Nombre de services utilisateurs.

**Projet 9 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de 3ème âge.

**Actions** :

- Collaboration Ville et CPAS dans le cadre des plans Canicule et Grand Froid mis en œuvre ;
- Animations réalisées dans les homes du CPAS par les jeunes étudiants recrutés par la Ville dans le cadre d'été solidaire ;
- Collaboration au projet supracommunalité "Food Truck Viasano" dans le cadre d'une synergie avec les homes du CPAS dans l'organisation des activités d'animations itinérantes.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer la prise en charge et l'animation en faveur des aînés.
**Mesurable :** Déploiement complet des plans Canicule et Grand Froid, 4 animations estivales dans les homes.
**Atteignable :** Coopération existante, ressources disponibles.
**Réaliste :** Actions ponctuelles, faisabilité prouvée.
**Temporel :** Dès été et hiver 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :
Nombre d'animations ;
Nombre de bénéficiaires ;
Evaluation post-intervention.

**Projet 10 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de finances.

**Actions** :

- Collaboration active des directrices financières des deux institutions dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des deux institutions, de la gestion de la trésorerie et de l'échange de bonnes pratiques et de recherches d'optimalisation des ressources financières.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Optimiser la gestion financière par une coordination étroite des directions financières.
**Mesurable :** Élaboration d'un plan de gestion commun, 3 réunions de concertation/an.
**Atteignable :** Acteurs identifiés et volontaires.
**Réaliste :** Procédures partagées et adaptables.
**Temporel :** Suivi continu.

**Indicateurs** :

- Nombre de réunions ;
- Économies identifiées.

**Projet 11 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de planification d'urgence.

**Actions** :

- Intégration de membres du personnel du CPAS au Plan d'Intervention PsychoSociale (PIPS) communal.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Intégrer le personnel CPAS au Plan d'Intervention PsychoSociale.
**Mesurable :** Participation de 2 agents, au moins 1 exercice de simulation/an.
**Atteignable :** Formations accessibles.
**Réaliste :** Collaboration interservices déjà en place.

**Temporel :** Dès l'année 2025 et les années suivantes.
**Indicateurs** :

- Nombre d'agents formés ;
- Taux de participation aux exercices.

**Projet 12 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de gestion des ressources humaines

**Actions** :

- Utilisation d'un logiciel de gestion de la paie commun ;
- Communication des appels à candidatures dans les deux institutions ;
- Collaboration dans la révision des cadre et statuts (général) ainsi que dans la révision des règlements de travail respectifs ;
- Organisation de formations communes pour le personnel des deux institutions ;
- Collaboration pour le choix d'un logiciel de gestion des congés en lien avec le logiciel de gestion du personnel ;
- Sensibilisation des agents du CPAS à l'utilisation des Objectifs du Développement Durable – Sensibilisation assurée par le personnel communal.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'efficacité RH par l'harmonisation des outils et politiques.
**Mesurable :** Mise en commun de 2 logiciels, 4 formations communes/an, communication croisée des appels à candidatures.
**Atteignable :** Ressources et coopération disponibles.
**Réaliste :** Réalisations progressives.
**Temporel :** Objectifs déployés dès l'année 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :
Nombre de formations ;
Temps de traitement des dossiers ;
Satisfaction des agents.

**Projet 13 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de protection des données à caractère personnel.

**Actions** :
- Collaboration avec le DPO communal ;
- Ajouter un volet RGPD relatif à l'IA ;
- Elaboration d'une liste protocolaire conforme au RGPD (cfr fiche PST DGA - DPO) accessible aux deux entités.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Assurer une conformité RGPD commune via une collaboration avec le DPO de la Ville.
**Mesurable :** 2 réunions d'échange de pratiques
**Atteignable :** DPO en place
**Réaliste :** Enjeux communs, actions mutualisables
**Temporel :** Réalisations prévues dès 2025 et les années suivantes

**Indicateurs** :
Nombre de réunions d'échange
Nombre de recommandations appliquées
Taux de conformité au RGPD

**Projet 14 :** Synergies à mettre en œuvre en matière de transversalité

**Actions** :
- Création d'une cellule "Synergies" regroupant des agents communaux et des agents du CPAS chargés de mettre en œuvre de nouvelles synergies et dynamiser les synergies existantes

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Créer une dynamique permanente d'identification et de développement des synergies
**Mesurable :** Création de la cellule « Synergies », nombre de réunions à tenir/an à fixer de commun accord
**Atteignable :** Agents identifiés, cadre défini
**Réaliste :** Besoin réel de coordination accrue
**Temporel :** Cellule opérationnelle dès fin 2025

**Indicateurs** :
Nombre de synergies nouvelles mises en œuvre
Nombre de réunions

## II.4. Dispositifs de concertation

Le Conseil Communal est le premier dispositif de concertation de la Ville.

Le Conseil communal est composé des conseillers communaux, élus par les habitants, représentent les citoyens et défendent leurs intérêts. Il regroupe les membres du Collège communal, Bourgmestre et Echevins et l'ensemble des conseillers de la majorité n'ayant pas de compétence scabinale et les Conseillers de l'opposition.
Il est l'organe législatif de la commune. Il règle tout ce qui est d'intérêt communal par le biais de règlements et de décisions. Il vote le budget, approuve les comptes, établit des règlements fiscaux, et prend des décisions sur les marchés publics et les travaux. En somme, c'est l'assemblée délibérante qui détermine les grandes orientations de la politique communale

Le Conseil Communal est soutenu par différentes commissions du Conseil communal. Organes internes chargés de préparer les travaux du Conseil, elles permettent d'assurer un examen approfondi des dossiers et de préparer les débats, contribuant ainsi au bon fonctionnement de l'instance délibérative communale.
La présente législature compte 9 Commissions du Conseil communal :

1.Commission de l'Administration générale, de la simplification administrative, de la participation citoyenne, de la Police, de la sécurité intégrale et intégrée, des Pompiers, de la planification d'urgence, des associations patriotiques, des finances, du budget, des Cultes, de la transition écologique, de l'environnement, de l'énergie, de la communication, des relations internationales et des affaires juridiques
2. Commission des espaces verts, des cimetières, des travaux bâtiments, des techniques spéciales et de l'Echevinat du travail
3. Commission des affaires culturelles, du Musée, de la gestion du registre national et de l'état-civil, de l'informatique, de la smart city, des festivités et du jumelage.
4. Commission de l'instruction publique et de l'enseignement artistique.
5. Commission de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine, des assurances, de la mobilité, de la sécurité routière, des travaux voirie, de la mobilité et des archives.
6. Commission des sports, de la jeunesse, de l'égalité des chances, de l'agriculture et du bien-être animal
7. Commission des affaires sociales, de la santé, des séniors, des personnes handicapées et de la concertation Ville/CPAS
8. Commission du personnel communal, de la prévention et de la protection au travail et du développement commercial
9. Commission de l'Action Sociale (CPAS), de la petite enfance et des affaires familiales.

Toutefois, d'autre type de Commissions, dites « Commissions consultatives ». Elles sont des outils essentiels pour la démocratie participative, permettant aux citoyens de s'impliquer activement dans les décisions qui affectent leur environnement et leur qualité de vie.
En outre, la DPC envisage de nombreux dispositifs de concertation, espaces de dialogue thématiques où s'élaborent des stratégies, en amont des projets.

# 1 ASSURER LA DIGNITÉ DE CHACUN

### Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Lutte contre la précarité* | *Rencontres partenaires Plan* | *Affaires sociales*<br>*GPD*<br>*Plan U* | *Croix-Rouge*<br>*Estrella*<br>*CPAS* | *N/A* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | *Grand Froid / Plan Canicule* | | *Resto du Cœur*<br>*Dispens'Air*<br>*St-Vincent-de-Paul* | |
| | *Plateforme de lutte contre la précarité (à formaliser sur base des rencontres multi-partenaires existantes)* | *Affaires sociales*<br>*GPD*<br>*Plan U* | *Croix-Rouge*<br>*Estrella*<br>*CPAS*<br>*Resto du Cœur*<br>*Dispens'Air*<br>*St-Vincent-de-Paul* | *N/A* |
| *Coordination « violences intrafamiliales »* | *Table VIF* | *Pôle Egalité des Chances*<br>*SII/PSSP*<br>*Affaires sociales et Santé - Handicontact*<br>*Maison maternelle*<br>*Famille – Petite enfance*<br>*Sports* | *CPAS (projet Miriam)*<br>*ONE*<br>*Asbl La Passerelle (planning familial)*<br>*PMS Libre Mouscron*<br>*PMS Spécialisé*<br>*AMO Le Déclic*<br>*ZP*<br>*Conseil de prévention – SAJ Tournai*<br>*Asbl « De maux à mots »*<br>*La Farandole*<br>*SLM*<br>*Régie de quartier*<br>*Asbl Vie féminine*<br>*107 – Equipes mobiles*<br>*CHM*<br>*SAJ / SPJ*<br>*RHESEAU* | *N/A* |
| *Intégration sociale – Lutte contre le harcèlement* | *Table CASH* | *SII – PSSP*<br>*Egalité des Chances* | *Centres PMS (libre, provincial, FWB, spécialisé)*<br>*Asbl La Passerelle (planning familial)*<br>*AMO Le Déclic*<br>*ZP* | *N/A* |
| | *Harcèlement de rue* | *SII – PSSP*<br>*SII – GDP*<br>*Informatique*<br>*Presse/Communication* | *ZP*<br>*Les Mouscrobes* | *N/A* |

**Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Logement* | *A créer* | *Collège*<br>*Logement*<br>*Logement (salubrité)*<br>*Affaires sociales et Santé - Guichet du Logement* | *CPAS*<br>*SLM*<br>*AIS*<br>*Secteur socio-associatif* | *N/A* |
| *Logement (salubrité)* | *CCA (Cellule de Coordination Administrative)* | *Logement*<br>*Population*<br>*Finances*<br>*Affaires juridiques*<br>*Planification d'Urgence*<br>*Urbanisme*<br>*Environnement* | *ZS Wapi*<br>*ZP*<br>*CPAS* | *N/A* |

## 2 GARANTIR LE BIEN-ETRE COLLECTIF ET INDIVIDUEL : UNE QUESTION D'ANTICIPATION

**Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de la convivialité urbaine**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Sécurité* | *Réunions hebdomadaires* | *Bourgmestre*<br>*DA2*<br>*SII* | *ZP* | *N/A* |
| | *Réunions « de fond » trimestrielles* | *Bourgmestre*<br>*DA2* | *ZP* | *N/A* |
| | *Cellule de Sécurité des Evénements – Réunions de coordination* | *DA2*<br>*PlanU-E*<br>*SII*<br>*DT2-Signalisation* | *ZP* | *Oui, le cas échéant : Organisateurs d'événements* |
| | *Conseil Zonal de Sécurité* | *Bourgmestre*<br>*Directrice Générale*<br>*DA2*<br>*SII* | *ZP*<br>*Police Fédérale*<br>*Parquet* | *N/A* |
| *Sécurité-Prévention* | *Comités de pilotage du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention* | *Bourgmestre*<br>*Ech. des Affaires sociales*<br>*DA2*<br>*SII*<br>*Affaires sociales et Santé* | *ZP* | *N/A* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | *CSCom - Cellule de Sécurité Communale* | *Bourgmestre<br>DG<br>DA2<br>DT2<br>PlanU-E<br>Presse/Communication* | *ZP<br>ZS Wapi<br>Services du Gouverneur<br>CHM<br>Police Fédérale<br>Défense<br>Inspection d'Hygiène fédérale* | *N/A* |
| *Sécurité-Prévention (radicalisme et dérives sociales)* | *Cellule de Sécurité Intégrée Locale – Radicalisme* | *DA2<br>SII<br>Affaires sociales<br>Sports<br>Population/Etrangers* | *CPAS<br>Régie de Quartier<br>ZP* | *N/A* |
| | *FRERO'S – Table scolaire* | *SII* | *Etablissements scolaires<br>Centres PMS (libre, provincial, FWB, spécialisé)* | *N/A* |
| *Sécurité-Prévention (surconsommation d'alcool)* | *Table GRAM / Hurlu+* | *SII* | *Etablissements Horeca labellisés<br>Régie de quartier<br>Fedasil<br>CHM<br>CPAS<br>Aides familiales – CSD<br>TN* | *N/A* |
| *Sécurité-Prévention (cybercriminalité)* | *Séances d'information/sensibilisation au sein des quartiers (« Arnaques en ligne »)* | *SII* | *ZP* | *Oui : participants* |
| *Sécurité routière* | *Cellule de Sécurité Routière* | *Ech. Mobilité - Séc. routière<br>Mobilité<br>DT2 Signalisation<br>DA2<br>SII* | *ZP* | *N/A* |
| | *BackSafe (conduite sous influence)* | *SII<br>SII – PSSP<br>SII – GDP<br>Affaires sociales et Santé* | | *N/A* |

**Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociale**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Seniors* | *Conseil Communal Consultatif des Aînés* | *Affaires sociales* | | *Oui : Seniors mouscronnois désignés* |
| | *Conseil des résidents (participation aux initiatives des MR-MRS)* | *Affaires sociales* | *Homes : personnel encadrant* | *Oui : résidents et familles de résidents* |
| *Santé* | *Table de concertation des pratiques (PAC)* | *Affaires sociales* | *CLPS*<br>*Partenaires du CLPS* | *N/A* |
| | *Tables de concertation au tour de projets spécifiques* | *Affaires sociales* | - *CHM, …*<br>- *Asbl VIASANO*<br>- *ONE* | *N/A* |
| *Handicap* | *Table « Le handicap, on en discute »* | *Affaires sociales*<br>*Jeunesse / EDC* | *Mutuelles*<br>*Institutions pour personnes porteuses de handicap*<br>*Centres d'accompagnement*<br>*CHM*<br>*Remarque : les commerces et l'Horeca sont sollicités et interpellés pour améliorer l'accès de leur établissement mais ne participent pas à la table* | *Oui : Personnes porteuses de handicap et familles* |
| | *Sensibilisation Handicap* | *Affaires sociales*<br>*Jeunesse / EDC* | *Altéo*<br>*Esenca*<br>*Ecoles* | *Enseignants*<br>*Enfants* |

**Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Bien-Etre animal* | *Cellule BEA (Bien-Etre Animal)* | *Environnement*<br>*SII* | *SPA*<br>*CREAVES*<br>*Atout Chat*<br>*Cats Cocoon*<br>*Vétérinaires*<br>*ZP* | *N/A* |

# 3 PRENDRE SOIN DE NOTRE JEUNESSE C'EST PRENDRE SOIN DE NOTRE AVENIR

**Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Accueil Temps Libre* | *Commission consultative de l'Accueil (CCA)* | *Bourgmestre*<br>*Présidente CPAS en charge de la Famille et de la Petite Enfance*<br>*Représentants du Conseil communal DA3*<br>*Famille – Petite Enfance (ATL)* | *Directions d'écoles*<br>*Opérateurs d'accueil* | *N/A* |
| *Plateforme d'information interactive en ligne dédiée aux thématiques prioritaires des jeunes mouscronnois* | *A créer* | | | |
| *Plateforme de concertations enfants, ados et jeunes* | *Conseils communaux Enfants & Ados* | *Service Jeunesse* | *Le cas échéant (en fonction des thématiques ciblées)* | *Enfants et adolescents* |

**Optimaliser l'offre d'enseignement**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Programmation de nouvelles options dans le secondaire* | *COZO (Conseil de Zone)* | *Instruction publique* | *Représentants de PO de la WaPi (uniquement enseignement officiel)* | *N/A* |

**Mener de l'enseignement à l'employabilité**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |

## 4 PROMOUVOIR UN ECLECTISME CULTUREL, FESTIF ET TOURISTIQUE

**Porter la culture partout, pour et avec tous**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Contrat-Programme* | *Conseil d'orientation (CCM – avis sur les orientations culturelles)* | *Affaires culturelles* | *CCM*<br>*Associations locales* | *Conseil d'orientation (CCM – avis sur les orientations culturelles)* |
| *PECA* | *Plateforme de concertation sur le Parcours d'Education Culturelle et Artistique* | *Écoles*<br>*CMM*<br>*MUSEF* | *Bibliothèque*<br>*Écoles (réseau libre)*<br>*Maisons de jeunes subventionnées par la FWB (Frégate, Prairie, la Ruche)*<br>*Personnes ressources du milieu culturel et artistique* | *N/A* |
| *Projets du Plan scientifique et culturel MUSEF* | *Commission d'accompagnement du MUSEF* | *MUSEF* | *Personnes ressources du milieu socio-culturel* | *Commission d'accompagnement du MUSEFF* |
| *Patrimoine mobilier et documentaire MUSEF* | *Comité d'acquisition du MUSEF* | *MUSEF* | *ASBL Société d'Histoire de Mouscron*<br>*Conservateurs d'autres musées* | *Comité d'acquisition du MUSEF* |

**Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Art pour tous* | *Rencontres secteur culturel* | *Académie* | *Diverses associations artistiques*<br>*CCM* | *N/A* |

**Proposer une « médiathèque » à 360 degrés**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Culture décentralisée* | *A formaliser* | *Bibliothèque*<br>*Ecoles communales*<br>*Crèches communales* | *Maisons de retraite*<br>*Ecoles libres*<br>*Crèches (non communales)* | *N/A* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Plan de développement de la lecture* | *Conseil de développement des pratiques de lecture* | *Affaires sociales*<br>*Informatique*<br>*Ecoles* | *Bibliothèque*<br>*Autres bibliothèques*<br>*Nombreux partenaires (Fedasil, CPAS, Maisons de Jeunes, associations locales, écoles du réseau libre, CCM, etc.)* | *Conseil de développement des pratiques de lecture* |

**Vivifier l'identité et le patrimoine**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Projets du Plan scientifique et culturel MUSEF* | *Commission d'accompagnement du MUSEF* | *MUSEF* | *Personnes ressources du milieu socio-culturel* | *Commission d'accompagnement du MUSEFF* |
| *Tourisme*<br>*Mise en lumière et enrichissement / renouvellement du patrimoine coordonnés par la MDT*<br>- *Création de parcours touristiques thématiques*<br>- *Création d'expositions, circuits de Street art, création de statues et œuvres publiques, parcours gastronomiques et événements pour découvrir ou redécouvrir l'histoire et les richesses de notre ville* | *A formaliser* | *MUSEF*<br>*MARLIER* | *SI*<br>*MT* | *N/A* |

**Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Jumelage*<br>- *Echanges et initiatives communes* | *Rencontres et activités* | *Service Jumelage* | *Fécamp, Beuvry-la-Forêt, Fontaine-sur-Somme,* | *N/A* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| - *Culturels : résidences d'artistes, des expositions et des collaborations culturelles.*<br>- *Éducatifs*<br>- *Sportifs* | *régulières avec les villes jumelées* | | *Bonnemain (France), Rheinfelden (Allemagne) et Barry (Pays de Galles)* | |

# 5 ASSURER UN TERRITOIRE RESILIENT

**Soutenir le Développement Durable**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Durabilité / Transition*<br>- *intégration des ODD aux dynamiques internes*<br>- *démarches de communication / sensibilisation au sein des services*<br>- *diffusion de l'application « Baromètre de Durabilité » développées par la Cellule Environnement.* | *Transition Team (Plateforme de coordination de la durabilité)* | *Bourgmestre*<br>*DGAdj*<br>*DA2*<br>*DT3*<br>*POLLEC*<br>*PST-Coordination*<br>*Affaires sociales*<br>*Informatique*<br>*Mobilité*<br>*Environnement*<br>*Cellule Energie*<br>*Presse/Communication* | *N/A* | *N/A* |
| | *Comité de Pilotage POLLEC* | *Transition Team* | *IEG* | *Oui : citoyens désignés par les commissions consultatives locales existantes* |
| *Agriculture* | *Commission agricole* | *Environnement* | *SPW* | *Agriculteurs* |
| *Urbanisme*<br>- *Création de logement*<br>- *réhabilitation de friches industrielles*<br>- *cohabitation entre les zones économiques et leur voisinage*<br>- *installation d'activités économiques dans les zonings existants*<br>- *sauvegarde du patrimoine bâti de la commune (y compris industriel)*<br>- *habitat léger* | *A créer* | *Collège*<br>*Logement*<br>*Logement (salubrité)*<br>*Affaires sociales et Santé - Guichet du Logement* | *SPW*<br>*Fonctionnaire délégué*<br>*CPAS*<br>*SLM*<br>*AIS*<br>*Secteur socio-associatif* | *Oui : Acteurs privés (propriétaires, promoteurs, etc.)* |
| | *Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité* | *Urbanisme* | | *Oui : appel à candidats à chaque nouvelle législature* |

**Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation**

| **Sujet traité :** | **Nom** | **Partenaires internes** | **Partenaires externes** | **Présence de citoyens** |
|---|---|---|---|---|
| **Espaces verts** | **Espaces verts** | **DT2 espaces verts**<br>**DT1 Bureau d'étude espaces verts**<br>**DT3 Cellule environnement** | **N/A** | **N/A** |
| **Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privéSujet traité :** | **Nom** | **Partenaires internes** | **Partenaires externes** | **Présence de citoyens** |
| *Logement* | *CCA (Cellule de Coordination Administrative)* | *Logement*<br>*Population*<br>*Finances*<br>*Affaires juridiques*<br>*Planification d'Urgence*<br>*Urbanisme*<br>*Environnement* | *ZS Wapi*<br>*ZP*<br>*CPAS* | *N/A* |
| *Bâtiments Ville* | *Cellule Bâtiment* | *DT2 peinture, électricité, mécanique, maçonnerie, chauffagistes* | *N/A* | *N/A* |

**Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Mobilité* | *Cellule de Sécurité Routière* | *Ech. Mobilité - Séc. routière*<br>*Mobilité*<br>*DT2*<br>*Signalisation*<br>*DA2*<br>*SII* | *ZP* | *N/A* |
| | *Cellule Provinciale de Sécurité Routière (+ réunions périodiques)* | *Ech. Mobilité - Séc. routière*<br>*Mobilité* | *ZP*<br>*SPW-Mobilité/Infrastructures (DDDSAV)* | *N/A* |
| | *Conseil Communal Consultatif Vélo* | *Ech. Mobilité - Séc. routière* | *ZP* | *N/A* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | *Mobilité* | *SPW-Mobilité/Infrastructures (DDDSAV)*<br>*Véloterie*<br>*Asbl « AVELLO »* | |
| | *Comité d'Accompagnement du PCM* | *Ech. Mobilité - Séc. routière*<br>*Mobilité* | *TEC*<br>*SNCB,*<br>*Service du Conseil Consultatif de l'Intégration des Personnes Handicapées (CCIPH)* | *N/A* |
| | *Réunions préalables avants-projets* | *Mobilité* | *ZP*<br>*Impétrants*<br>*TEC – De Lijn* | *N/A* |
| | *Réunions citoyennes avant travaux / projets* | *DT1 – BE Mobilité*<br>*DT1 – BE Voirie* | *ZP*<br>*Le cas échéant, en function des travaux envisagés (SPW, Ipalle, TEC/OTW, etc.)* | *Oui : riverains concernés par les travaux envisagés* |
| | *Cellule de Sécurité des Travaux* | *Ech. Mobilité - Séc. routière*<br>*Mobilité*<br>*DT2*<br>*Signalisation*<br>*ODP-GDV* | *ZP* | *N/A* |

**Faire de Mouscron une Ville « commerce friendly »**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Dynamisation commerciale* | *Forum du commerce* | *Cellule Développement Commercial* | *Gestion Centre-Ville*<br>*Forem*<br>*Entreprendre.Wapi* | *Oui : essentiellement des commerçants* |

**Faire de Mouscron une Ville connectée**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |

**Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la WAPI et de l'hinterland transfrontalier et transrégional**

| *Sujet traité :* | *Nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Multiples (en fonction de* | *Conférence des Bourgmestres et* | *Bourgmestre* | *Bourgmestres de la WAPI et* | *N/A* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *l'actualité et des commissions existantes)* | *mandataires régionaux* | *En fonction des thématiques* | *Mandataires régionaux Autres instances publiques en fonction des thématiques* | |

# 6 PARTAGER LA GOUVERNANCE ENTRE ELUS, ADMINISTRATION ET CITOYENS

**Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services**

| *Sujet traité :* | *nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Divers* | *Par le biais d'enquêtes ou de sondages sur différents thèmes* | *En fonction des projets* | *En fonction des projets* | *Oui : participants* |

**Assurer une gouvernance participative pour une Ville en transition**

| *Sujet traité :* | *nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Multiples* | *Collège communal* | *Bourgmestre Echevin(e)s Présidente CPAS en charge de la Famille et de la Petite Enfance* | *N/A* | *N/A* |
| | *Conseil communal* | *Bourgmestre Echevin(e)s Présidente CPAS en charge de la Famille et de la Petite Enfance Conseillers communaux* | *N/A* | *N/A* |
| *Implication citoyenne dans les projets en faveur de l'Energie et du Climat* | *Comité de Pilotage POLLEC* | *Transition Team* | *IEG* | *Oui : citoyens désignés par les commissions consultatives locales existantes* |
| *Implication citoyenne dans les démarches de Transition* | *Maison de la Transition* | *En fonction des ateliers, thématiques et projets* | *En fonction des ateliers, thématiques et projets* | *Oui : participants* |
| *Concertation citoyenne* | *Rencontres avec riverains ou groupes-cibles* | *En fonction des projets* | *En fonction des projets* | *Oui : en fonction des projets* |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | *dans le cadre de différents projets développés par la Ville* | | | |
| *Divers* | *Par le biais d'enquêtes ou de sondages sur différents thèmes* | *En fonction des projets* | *En fonction des projets* | *Oui : participants* |

## 7 POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU BIEN-ÊTRE

| *Sujet traité :* | *nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Bien-être des travailleurs* | *COSUCO* | *Directrices<br>CoDir<br>SIPP* | *Représentations syndicales<br>Médecine du travail<br>SEPP* | *N/A* |
| | *Comité concertation et négociation syndicale (CCNS)* | *Directrices<br>CoDir<br>SIPP* | *Représentations syndicales* | *N/A* |
| | *Synergies Ville-CPAS* | *Bourgmestre<br>Président CPAS en charge de la Famille et de la Petite Enfance<br>Directrices Ville* | *Directeur CPAS* | *N/A* |
| *Enseignement* | *COPALOC (Commission Paritaire Locale)* | *Instruction publique* | *PO<br>Représentations syndicales* | *N/A* |

## 8 DÉVELOPPER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

| *Sujet traité :* | *nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Bâtiments et Travaux* | *Réunions mensuelles des Divisions Techniques* | *DT1<br>DT2<br>DT3* | *N/A* | *N/A* |

# Inventaire des plateformes collaboratives à mettre en place

## Volet Externe

### 6 PARTAGER LA GOUVERNANCE ENTRE ELUS, ADMINISTRATION ET CITOYENS

*Plateformes collaboratives (Smart-City)*

| *Sujet traité :* | *nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Smart-City* | *A créer*<br>*NB : DPC «* Les services publics seront digitalisés pour offrir aux citoyens des plateformes collaboratives et un EGuichet élargi<br>Nous nous engagerons dans la transformation de notre ville en smart city, plaçant la technologie au service de ses habitants pour améliorer leur qualité de vie et répondre aux défis environnementaux. « | | | |

### 7 POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU BIEN-ÊTRE

*Plateforme collaborative (intranet)*

| *Sujet traité :* | *nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *intranet* | *Plateforme collaborative interne aux agents* | *PST-Communication*<br>*Informatique*<br>*SIPP*<br>*Service du Personnel*<br>*Agents communaux* | *N/A* | *N/A* |

### 8 DÉVELOPPER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

| *Sujet traité :* | *nom* | *Partenaires internes* | *Partenaires externes* | *Présence de citoyens* |
|---|---|---|---|---|
| *Inventaire du patrimoine immobilier* | *A créer* | | | |
| *Gestion des voiries communales* | *A créer* | | | |

## II.5. Mobilisation politique de tiers publics ou privés

L'analyse contextuelle fait apparaître un certain nombre d'enjeux sur lesquels les services communaux disposent de peu de marge de manœuvre et qui relèvent de concertations au niveau politique avec des instances supra-locales.
Elles sont identifiées ci-après.

**Secteur privé**
- Stimulation des investisseurs privés à rendre une partie de leurs logements accessibles aux familles disposant de moyens limités
- Mobilisation des propriétaires de friches industrielles ou Sites à réaménager de fait en vue de leur redynamisation et/ou de leur assainissement et la réaffectation des parcelles concernées.

**Institutions et autorités publiques tierces**

Mobilisation des instances régionales et/ou fédérales et des Institutions parastatales

Concerne :

- Logement
  - Assurer du logement salubre à un montant de loyer accessible sur le marché privé
  - Développer de l'offre de logements sociaux.
- Santé publique
  - Lutter contre la pénurie de médecins
- Violences intra-familiales
  - Créer une structure d'accueil pluridisciplinaire centralisée pour les victimes de VIF
- Services publics fédéraux
  - Maintenir des lieux de justice en WAPI (dont le maintien de la justice de paix à Mouscron et la construction du nouveau palais de justice à Tournai)
- Enseignement & Formation
  - Maintenir et renforcer l'enseignement supérieur sur le territoire de Mouscron
- Mobilité
  - Assurer
    - la desserte TEC
      - directe Mouscron/Dottignies
      - de Futurosport, de l'Ecole des sports et du Hall sportif
    - la refonte des lignes de bus TEC - DE LIJN - TRANSPOLE sur le territoire
  - Améliorer la desserte des gares de Mouscron et Herseaux
    - amplitude des horaires SNCB (notamment en soirée
    - offre de trains adaptée aux besoins des navetteurs
    - accessibilité des quais SNCB aux personnes à mobilité réduite)
  - Améliorer l'entretien et l'équipement des voiries régionales
- Supra localité
  - Positionner la WAPI au sein de la Wallonie et en assurer le rayonnement
  - Positionner Mouscron dans son Hinterland transfrontalier & transrégional
- Coopération internationale
  - Mener une action de coopération internationale en soutenant les associations locales qui ont un ancrage dans un pays tiers dans le cadre des appels à projet de Wallonie Bruxelles International

# III. Objectifs de Développement Durables (ODD) : 47 cibles communales

Aujourd'hui l'action publique ne peut plus s'envisager sans mesurer son impact sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).
Si tous les ODD définis par l'ONU, au nombre de 17, ne peuvent être rencontrés par l'action communale, il est indispensable d'identifier là où nous sommes en mesure de les impacter positivement et d'évaluer comment nous y contribuons, à notre mesure.

Ce chapitre s'appuie sur le tableau de bord élaboré par la Région Wallonne et qui constitue un outil destiné à accompagner les pouvoirs locaux dans leur démarche de développement durable, et plus spécifiquement pour les aider à se définir des objectifs et indicateurs de suivi relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle de leur territoire.
Le tableau de bord ODD ne reprend que 47 cibles considérées comme pertinentes au niveau local et qui se réfèrent à un objectif chiffré régional et/ou à des indicateurs disponibles au niveau communal de façon centralisée.

Ce tableau synthétique est repris en annexe 4 auquel nous renvoyons le lecteur.

Il se complète de la lecture de la Perspective de Développement Urbain 2025-2030, lors de laquelle, pour chacun des 11 projets-phares autour desquels elle s'articule, ont été stipulés les Objectifs de Développement Durable impactés par le projet en question et les actions qui le composent.

# IV. SUIVI FINANCIER DU PST

MOUSCRON

Mouscron, le 12 août 2025

**SUIVI FINANCIER DU PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL**

Le suivi financier du Programme Stratégique Transversal (PST) repose sur les références légales suivantes :

Article L1123-27 §2 alinéa 2 du CDLD :
*Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés.*
*Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.*

Article L 1124-40 §1 5° du CDLD :

*Le directeur financier est chargé d'effectuer le suivi financier du programme stratégique transversal.*

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOUSCRON | RUE DE COURTRAI, 63 | B-7700 MOUSCRON

Ce suivi financier concernera également les projets introduits dans le cadre du subside relatif à la Perspective de Développement Urbain (PDU), celle-ci faisant partie intégrante du PST.

Le PST, en ce compris la PDU, reprend à ce jour 11 projets phares ainsi que les plans d'actions des services, qui évolueront tous tout au long de cette nouvelle législature, parfois en fonction d'opportunités ou de contraintes qui émaneront dans ce laps de temps.

Certains projets, plus avancés, ont déjà pu faire l'objet d'une budgétisation, que celle-ci relève du service ordinaire ou extraordinaire du budget communal.
Pour d'autres, les budgets seront déterminés en temps opportuns, en fonction de la détermination plus affinée des besoins et de la recherche active de financements extérieurs (subsides/droit de tirage, fonds européens, partenariats public/privé…).
Ces projets seront menés par les services communaux, tout en assurant les autres missions de services publics dévolues à la commune.
Aussi, le suivi financier doit permettre d'assurer le fonctionnement quotidien de l'Administration dans les services rendus à la population tout en développant les projets ambitionnés pour les 6 prochaines années.

Face à ce constat, il importe donc d'intégrer ce suivi financier dans l'analyse financière globale de la Ville, telle qu'elle est présentée a minima 4 fois par an lors des votes des budget, modifications budgétaires 1 et 2 ainsi que du compte.
Chacun de ces travaux budgétaires est accompagné d'une série d'annexes permettant de mesurer la situation financière de notre commune, au regard des mesures appliquées depuis de nombreuses années dans le cadre du plan de gestion.

Les indicateurs financiers sont les suivants :

- Equilibre budgétaire de l'année N à N+5
- Balise de personnel
  *Dépenses de personnel / Dépenses ordinaires totales hors prélèvement – MAX 48,5%*
- Balise de fonctionnement
  *Dépenses de fonctionnement / Dépenses ordinaires totales hors prélèvement – MAX 15%*
- Ratio de la charge de la dette
  *Charges des dettes / Recettes propres nettes – MAX 15,5%*
- Ratio du volume de la dette
  *Volume cumulé de la dette / Recettes globales – MAX 125%*

Ceux-ci sont présentés et discutés par les membres du Collège communal lors de chaque réunion d'arbitrage budgétaire précédant la présentation au Conseil communal d'un budget ou d'une modification budgétaire.

Le dernier document budgétaire voté et approuvé par l'autorité de tutelle consiste en la modification budgétaire n°1 2025, services ordinaire et extraordinaire.
Voici pour rappel ci-dessous le résultat positif des 5 indicateurs susmentionnés après MB1 2025 :

- Equilibre budgétaire à l'exercice propre et au global jusque 2030 inclus
- Balise du personnel : 47,31%
- Balise de fonctionnement : 13,66%
- Ratio de la charge de la dette : 9,37%
- Ratio du volume de la dette : 88,95 %

Le respect de ces 5 indicateurs sera donc vérifié pour tous les travaux budgétaires à venir, ceux-ci intégrant les prévisions budgétaires pour la mise en œuvre des projets listés dans le PST et la PDU.

Ce suivi financier sera également notamment repris dans les avis de légalité remis par la Directrice financière ainsi que dans celui de la Commission prévue par l'article 12 du Règlement Général de la Comptabilité communale dont font partie la Bourgmestre, ayant les Finances dans ses attributions, la Directrice générale ainsi que la Directrice financière.

Elisabeth Herpoel
Directrice financière



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOUSCRON | RUE DE COURTRAI, 63 | B-7700 MOUSCRON

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# LIVRE III

# -

# Perspective de Développement Urbain

## TABLE DES MATIÈRES


**I. Introduction** p. 2

I.1. Préambule p. 2

I.2. Cadre légal du PST et de la PDU p. 3

**II. Dimension contextuelle** p. 5

II.1. Gouvernement wallon et développement urbain : 7 objectifs opérationnels p. 5

II.2. Caractéristiques socio-économiques et territoriales p. 5

Aspects socio-économiques p. 6

Aspects territoriaux p. 6

**III. Dimension stratégique** p. 8

III.1. De la DPC vers le PST :
Déclinaison en 6 objectifs stratégiques et 22 objectifs opérationnels p. 8

III.2. De la DPC vers le PST : Transversalité et Projets-phares p. 11

III.3. Le PST au regard des Objectifs de Développement Durable p. 12

**IV. Dimension opérationnelle** p. 14

IV.1. Quartiers prioritaires p. 14

IV.2. Projets-phares servant la PDU et actions y contribuant p. 17

1. Quartier du Mont-à-Leux p. 18
2. Îlot Barnabites p. 33
3. Picardie / Métropole p. 59
4. Grand-Place / Petite-Rue / Rénovation urbaine p. 73
5. Îlot Staquet / Rue du Christ / Rue de la Marlière p. 86
6. Pôle naturel Ouest p. 100
7. Cœur de Dottignies p. 114
8. « Delta » p. 127
9. Cœur de Luingne p. 140
10. Cohésion sociale p. 153
11. Gestion du patrimoine et des infrastructures communales p. 168

**V. Inventaire des projets proposés à la subvention PGV** p. 186

**VI. Conclusion synthétique** p. 190

# I. INTRODUCTION

## I.1. Préambule

Depuis plusieurs années maintenant, le Gouvernement wallon a impulsé une véritable **Politique de la Ville** en vue de répondre aux défis et enjeux auxquels les villes sont confrontées.
Historiquement créée pour répondre aux difficultés rencontrées par les Villes (déclin économique, perte d'attractivité, etc.), cette Politique de la Ville doit répondre à deux types d'objectifs interdépendants :

- Renforcer l' « **Attractivité** » ;
- Améliorer la « **Cohésion sociale** ».

L'interdépendance de ces deux axes doit en outre permettre de regrouper certains moyens financiers et de fédérer les compétences des acteurs mettant en œuvre les politiques de la ville.

Depuis 2019, une étape supplémentaire a été franchie par l'instauration d'un outil stratégique et opérationnel de gouvernance interne pour les communes dites « urbaines » : la « **Perspective de Développement Urbain** » (PDU).
Intégrée au Programme Stratégique Transversal (PST), la Perspective de Développement Urbain vise à **identifier les grands enjeux et les transversalités** qui s'opèrent entre les différentes politiques communales développées, à contextualiser les actions menées dans différents domaines, et à répondre à la question : « Comment la Ville à caractère urbain se projette-t-elle ? Comment envisage-t-elle son 'déploiement vers l'extérieur' ? ».
Les communes se dotent par là d'un **document stratégique et opérationnel pluri-annuel**, sur lequel s'appuyer pour une bonne gestion et une bonne programmation des actions communales contribuant au dynamisme et au rayonnement du territoire, et renforçant ainsi leur vocation de pôle structurant au sein du territoire régional.

Si le contenu de la Perspective de Développement Urbain est défini dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 08 novembre 2018 relatif à la perspective de développement urbain (M.B. du 13 décembre 2018), sa démarche vise notamment à identifier, au regard des objectifs fixés par la Région wallonne pour le développement urbain des Grandes Villes et au regard d'une méthodologie structurée, les éléments contextuels sur base desquels la Ville :

- dégage les ambitions qu'elles se donnent pour la législature à venir et au-delà ;
- cible les quartiers prioritaires de son déploiement urbain ;
- et inventorie les actions à mettre en œuvre pour contribuer à ses intentions.

En toute logique, cette prospection stratégique sert également les options prises dans le cadre de la Politique Intégrée de la Ville (PIV) initiée par la Wallonie en vue de la redynamisation des territoires et quartiers.
La **vision stratégique dégagée sur le long terme** doit permettre d'appuyer les différentes subventions et, le cas échéant, les appels à projets auxquels la Ville de Mouscron pourrait prétendre pour la mise en œuvre de ses projets d'ampleur.

L'objectif de la Perspective de Développement Urbain est également d'encadrer le financement relatif à la **Politique des Grandes Villes** (PGV).

En effet, cet outil est obligatoire pour toutes les communes ayant accès au subside « Politique des Grandes Villes », c'est-à-dire les communes à caractère urbain :

- ayant une population de plus de 50.000 habitants ;
- présentant un revenu net moyen par habitant inférieur au revenu net moyen wallon.

Elles sont au nombre de sept : Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Mouscron, Seraing et Verviers.
C'est depuis 2016 que Mouscron est ainsi reconnue comme « Grande Ville » et bénéficie, à ce titre, du subside « Politique des Grandes Villes ».

Au départ annuelle, cette subvention se veut désormais pluri-annuelle et rattachée au cycle d'une législature communale.

Lors de l'élaboration de la PDU 2019-2024, les sept grandes villes ont bénéficié d'un accompagnement méthodologique dans l'élaboration de la 1ère édition de leur Perspective de Développement Urbain.
Cet accompagnement n'est pas reconduit dans le cadre de la programmation 2025-2030.
Le Gouvernement wallon a cependant invité les Grandes Villes à « capitaliser l'expérience acquise ». L'option est donc prise, pour cette PDU 2025-2030, de reproduire la méthodologie proposée.

## I.2. Cadre légal du PST et de la PDU

La réalisation du Programme Stratégique Transversal est régie par les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que par le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
De même, la Perspective de Développement Urbain est inscrite dans ce décret du 19 juillet 2018. Elle est complétée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018 relatif à la perspective de développement urbain et en précisant les modalités de mise en œuvre ainsi que, pour les grandes villes bénéficiant d'un subside, par le décret du 20 décembre 2018 et l'arrêté du 28 février 2019 spécifiques « Subventions Grandes Villes » déterminant les conditions et modalités d'octroi d'un soutien financier de la Wallonie aux Grandes Villes compte tenu des enjeux spécifiques qui leur sont associés.
À l'aube de la nouvelle législature 2024-2030, l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2024 est venu actualiser ces dispositions en fixant les modalités du droit de tirage attribué à chaque grande ville pour soutenir les initiatives locales et les projets de développement urbain sur la période de programmation 2025-2030.

L'article L1123-27 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit que dans les deux mois suivant la désignation des échevins, le collège communal soumette au conseil communal une Déclaration de Politique Communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques.
Cette Déclaration de Politique Communale a ainsi été approuvée par le conseil communal en sa séance du 27 janvier 2025.

L'article L1123-27 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit quant à lui que le conseil communal prenne acte du Programme Stratégique Transversal que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins, et

prévoit également qu'au cours de la même séance du conseil communal, le Programme Stratégique Transversal est débattu publiquement.
De facto, le collège communal dispose de 6 mois pour élaborer sa Perspective de Développement Urbain et la présenter au conseil communal pour prise d'acte.
Il est toutefois à noter que pour le Programme Stratégique Transversal de la législature 2024-2030 (et pour la Perspective de Développement Urbain liée), ce délai de 6 mois est porté à 9 mois (décret du 28 mars 2024 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux), comme ce fut le cas lors de la législature 2019-2024.

Nous l'avons dit, la Perspective de Développement Urbain est obligatoire pour toutes les communes qui bénéficient du subside « Politique des Grandes Villes ».
La Ville de Mouscron, en tant que Grande Ville, est éligible pour les années 2025 à 2030, pour un montant total de subvention s'élevant à **6.930.069,22 €**, conditionnée à l'approbation de notre Perspective de Développement Urbain, et le cas échéant, versée annuellement et par tranche.

Si le Programme Stratégique Transversal doit être communiqué au Gouvernement wallon, la Perspective de Développement Urbain doit également être transmise au Pôle Aménagement du Territoire du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, en parallèle à sa diffusion vers le Gouvernement wallon, et ce dans les 10 jours qui suivent la prise d'acte du PST (et de la PDU) par le conseil communal.
Le Pôle dispose d'un délai de 45 jours pour remettre son avis au Gouvernement, qui dispose lui-même d'un délai de 90 jours pour se prononcer sur la recevabilité de la Perspective de Développement Urbain.
En cas de refus ou d'approbation partielle, le collège communal dispose d'un délai de 60 jours pour envoyer la Perspective de Développement Urbain rectifiée au Gouvernement qui, dès réception, dispose d'un délai de 30 jours pour une approbation ou un refus définitif.

Enfin, le Programme Stratégique Transversal et la Perspective de Développement Urbain seront tous deux soumis à une évaluation par le collège communal au minimum à mi-législature (le cas échéant, des adaptations seront apportées à cette même échéance pour intégrer de nouvelles opportunités, des nouvelles priorisations ou des nouvelles sources de financement possibles) et au terme de celle-ci.

# II. DIMENSION CONTEXTUELLE

## II.1. Gouvernement wallon et développement urbain : 7 objectifs opérationnels

En termes de développement urbain, le Gouvernement wallon s'est posé l'objectif stratégique suivant : renforcer l'attractivité des Grandes Villes grâce à des investissements structurants qui soient créateurs d'emplois, qui améliorent l'attractivité des centres urbains et la qualité de vie en ville, ou qui fassent rayonner la ville au-delà des frontières communales, contribuant par là de facto au développement des territoires et de la Région.

En son article L1123-27/1, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation précise les sept objectifs opérationnels autour desquels le Gouvernement wallon a décliné cet objectif stratégique :

1. Rendre la grande ville plus accueillante ;
2. Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité ;
3. Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville ;
4. Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité ;
5. Offrir un réseau d'espaces publics attractifs ;
6. Faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique ;
7. Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities).

Dès lors, il est attendu des Grandes Villes qu'elles soutiennent cette dynamique en développant des actions contribuant à au moins un des 7 objectifs opérationnels dans lesquels le Gouvernement wallon souhaite décliner son action.
Ces axes de travail doivent nous guider dans la définition des grandes ambitions et actions déclinées au sein de notre Perspective de Développement Urbain.

## II.2. Caractéristiques socio-économiques et territoriales

La méthodologie déployée pour l'élaboration du Programme Stratégique Transversal 2025-2030 a débuté par l'élaboration d'une **analyse contextuelle détaillée**.
Déclinée autour d'un 1er volet portant sur les **aspects socio-économiques** (démographie, profil socio-économique de la population, santé, éducation, accès au logement, cohésion sociale, emploi) et d'un 2ème volet portant sur les **aspects territoriaux** (imbrications territoriales et caractéristiques transfrontalières, physiologie du territoire, histoire et identités territoriales, projets phares), cette analyse contextuelle identifie également, pour chaque thématique, les **enjeux** auxquels notre territoire devra répondre dans les prochaines années.

Dès lors, notre Perspective de Développement Urbain prend le même point de départ.
Nous reprenons ci-dessous, de manière synthétique, les enjeux au cœur des défis à venir et ambitions poursuivies.
Pour davantage de précisions ainsi que pour les données chiffrées, nous renvoyons le lecteur au document distinct « analyse contextuelle » intégré à notre PST *(PST 2025-2030 – Livre I – Analyse contextuelle)*.

## Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☐ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☐ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

## Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☐ Densité et intensité urbaines
- ☐ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☐ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques

- ☐ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☐ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☐ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☐ Vie associative dense
- ☐ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☐ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☐ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☐ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☐ (Dés)artificialisation
- ☐ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☐ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☐ Création d'espaces verts
- ☐ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☐ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☐ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

# III. DIMENSION STRATÉGIQUE

## III.1. De la DPC vers le PST : Déclinaison en 6 objectifs stratégiques et 22 objectifs opérationnels

Le 27 janvier 2025, le nouveau Collège communal a présenté sa Déclaration de Politique Communale en séance du Conseil communal. Thématique par thématique (compétence échevinale par compétence échevinale), celle-ci pointe les grands défis auxquels la majorité souhaite s'attaquer, et décline les grandes ambitions fixées pour y contribuer.

Sur cette base, et en vue de l'élaboration du Programme Stratégique Transversal 2025-2030 de la Ville de Mouscron, s'est dégagée une structuration progressive autour d'objectifs stratégiques et d'objectifs opérationnels.
En toute logique, et afin de ne pas démultiplier les grilles de lecture stratégiques, notre Perspective de Développement Urbain s'inscrit dans la pleine contribution aux ambitions et objectifs ainsi fixés dans le cadre du volet externe du PST (le volet interne regroupe quant à lui 2 objectifs stratégiques déclinés en 6 objectifs opérationnels supplémentaires).
Le tableau ci-dessous reprend les **6 objectifs stratégiques** et **22 objectifs opérationnels** autour desquels se structure le PST 2025-2030 et auxquels tend à contribuer la PDU 2025-2030 de la Ville de Mouscron. Il pointe également en quoi ceux-ci rencontrent les objectifs fixés par le Gouvernement wallon en termes de développement urbain des grandes villes.

| Objectifs stratégiques et opérationnels du PST 2025-2030 | Objectifs régionaux | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1. Rendre les communes à caractère urbain plus accueillantes | 2. Faire des communes à caractère urbain des vecteurs de mieux vivre ensemble et de solidarité | 3. Encourager la reconstruction de la ville sur la ville | 4. Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité | 5. Offrir un réseau d'espaces publics attractifs, en ce compris d'espaces verts | 6. Faire des communes à caractère urbain un moteur de redéploiement économique | 7. Créer des communes à caractère urbain intelligentes |
| 1. Assurer la dignité de chacun | | | | | | | |
| 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles | X | X | | | | | |
| 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement | X | | X | X | | | |
| 2. Garantir le bien-être collectif et individuel | | | | | | | |
| 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de la convivialité urbaine | X | X | | X | X | | |
| 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales | X | X | | | | | |
| 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social | | X | | | | | |
| 3. Prendre soin de notre jeunesse | | | | | | | |
| 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge | X | | | X | | | |
| 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement | X | | | | | | |
| 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité | X | | | | | X | |
| 4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique | | | | | | | |
| 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous | X | | | | | | |
| 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique | X | X | | | | | |
| 4.3. Proposer une médiathèque à 360° | X | | | | | | |
| 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine | X | X | | | | | |
| 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité | X | | | | | | |
| 5. Assurer un avenir résilient | | | | | | | |
| 5.1. Soutenir le développement durable | X | | X | X | X | | |
| 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation | X | | X | X | X | | |
| 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier | X | | | | X | | |
| 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale | X | | | X | X | | |
| 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly » | | | | | X | | X |
| 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée | X | X | | | | X | |
| 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional | X | | | | | | |

| 6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services | X | | | | | | |
| 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition | X | X | | | | | |

## III.2. De la DPC vers le PST : Transversalité et projets-phares

Le PST 2025-2030 de la Ville de Mouscron met en exergue son caractère transversal en identifiant les **partenariats** nécessaires pour la mise en œuvre des projets et actions des services communaux, mais aussi en isolant les « **projets-phares** » portés par la nouvelle majorité : il s'agit de projets (infra-)structurels transversaux d'ampleur (retombées pour plusieurs services communaux et/ou concernant l'offre de service aux citoyens), contribuant à plusieurs ambitions locales, et à fortes retombées territoriales (requalification, visibilité identitaire et dynamisation). Ceux-ci reflètent la volonté de transversalité et de décloisonnement des actions, chère au Collège communal et au Comité de Direction, et inhérente au PST.

Afin de donner corps au PST au-delà de la seule organisation du travail des services, le Collège communal a ainsi structuré ses ambitions, pour la législature 2024-2030, autour des **11 projets-phares** suivants.

1. Quartier frontalier du Mont-à-Leux *(continuité 2019-2024)*
2. Îlot Barnabites *(continuité 2019-2024)*
3. Picardie / Métropole
4. Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine
5. Îlot Staquet / Rue du Christ / Rue de la Marlière
6. Pôle naturel Ouest ;
7. Cœur de Dottignies
8. « Delta »
9. Cœur de Luingne
10. Cohésion sociale
11. Gestion du patrimoine et des infrastructures communales

## III.3. Un PST au regard des Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) ont été proposés par l'ONU. Ils sont au nombre de 17 et donnent la marche à suivre pour parvenir à un **avenir meilleur et plus durable pour tous**. Ils répondent aux **défis mondiaux** auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés.
En outre, ils proposent une démarche volontaire et participative pour atteindre un développement durable à l'échelon mondial. Ils sont également transposables à l'échelon local.

Sur proposition du Collège communal, le Conseil communal de Mouscron, en séance du 27 janvier 2025, a entériné la « **Déclaration d'engagement communal relative aux Objectifs de Développement Durable et à l'Agenda 2030** ». Par cette déclaration, la Ville de Mouscron formalise sa volonté d'utiliser les Objectifs de Développement Durable dans l'élaboration de ses politiques et de ses projets.
Cette préoccupation doit être prise en compte dans l'élaboration de notre Perspective de Développement Urbain 2025-2030, comme ce fut le cas lors de l'élaboration de la PDU 2019-2024.
Plus concrètement, une démarche spécifique est en cours de mise en œuvre au sein de l'administration communale afin d'accentuer la prise en compte en compte des Objectifs de Développement Durable non seulement lors de la conception des projets portés par les services, mais aussi lors de leur réalisation. Cette démarche se traduit par un plan de communication et sensibilisation à l'attention des agents communaux ainsi que par le développement d'une application ODD (en partenariat avec la Région wallonne) facilitant la prise en compte des ODD lors du développement et de la concrétisation des projets.




ODD 1 - PAS DE PAUVRETÉ
La croissance économique doit être partagée pour créer des emplois durables et promouvoir l'égalité.

ODD 2 - FAIM « ZÉRO »
Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture offre des solutions clés pour le développement, et il est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté.

ODD 3 - BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable.

ODD 4 - EDUCATION DE QUALITÉ
Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable.

ODD 5 - EGALITÉ ENTRE LES SEXES
L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

ODD 6 - EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre.

ODD 7 - ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

ODD 8 - TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
Nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.

ODD 9 - INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
Les investissements dans l'infrastructure sont essentiels pour parvenir au développement durable.

ODD 10 - INÉGALITÉS RÉDUITES
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

ODD 11 - VILLES ET COMMUNAUTÉS
L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités.

ODD 12 - CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES
La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».

ODD 13 - MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
La lutte contre le réchauffement climatique est devenue un élément indissociable de la réalisation du développement durable.

ODD 14 - VIE AQUATIQUE
La gestion prudente de nos océans et mers est vitale pour un avenir durable.

ODD 15 - VIE TERRESTRE
La déforestation et la désertification posent des défis majeurs au développement durable.

ODD 16 - PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
Promotion de sociétés pacifiques et inclusives, accès à la justice pour tous et renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux.

ODD 17 - PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
Des partenariats inclusifs construits sur des principes et des valeurs, une vision commune et des objectifs communs sont nécessaires.

# IV. DIMENSION OPÉRATIONNELLE

## IV.1. Quartiers prioritaires

L'**espace de mise en œuvre** des projets doit être clairement identifié. Il peut être :

- Physique (partie de territoire, axe routier, ensemble du territoire communal, etc.) ;
- Social (groupes-cibles d'acteurs sociaux, réseaux, etc.) ;
- Numérique (site internet, plateforme interactive, etc.).

Afin de contribuer au caractère concret de la démarche de développement urbain (et ainsi passer de la dimension stratégique à la dimension opérationnelle), la Perspective de Développement Urbain se doit d'être spatialisée (notion de « **territorialisation** »).
Ainsi, le périmètre concerné par le projet développé doit être clairement identifié.
Pour certaines actions, il se justifie donc que le territoire communal dans son ensemble soit considéré comme « quartier prioritaire » au sens de la PDU. C'est particulièrement vrai pour un territoire restreint et dense comme celui de Mouscron.

Dans sa dimension urbaine, et compte-tenu des cadres contextuel et stratégique fixés ci-dessus, notre Perspective de Développement Urbain doit non seulement garantir la continuité des projets entamés, mais aussi répondre aux (nouveaux) constats posés.
Nous l'avons dit, le PST 2025-2030 pointe différents projets-phares servant les ambitions du Collège communal, et à fortes retombées en termes d'organisation des services communaux, d'offre de services, et/ou de dynamisation, requalification ou identité territoriale. Ils ont été déterminés au regard de l'analyse contextuelle pointue menée en amorce de l'élaboration de notre PST.
De par ces caractéristiques, les projets-phares identifiés, pour autant qu'ils impactent l'organisation du territoire et/ou le vivre-ensemble, sont parties prenantes de notre Perspective de Développement Urbain.
De surcroît, ils répondent spécifiquement à la nécessité de « territorialiser » les projets portés par la PDU 2025-2030.

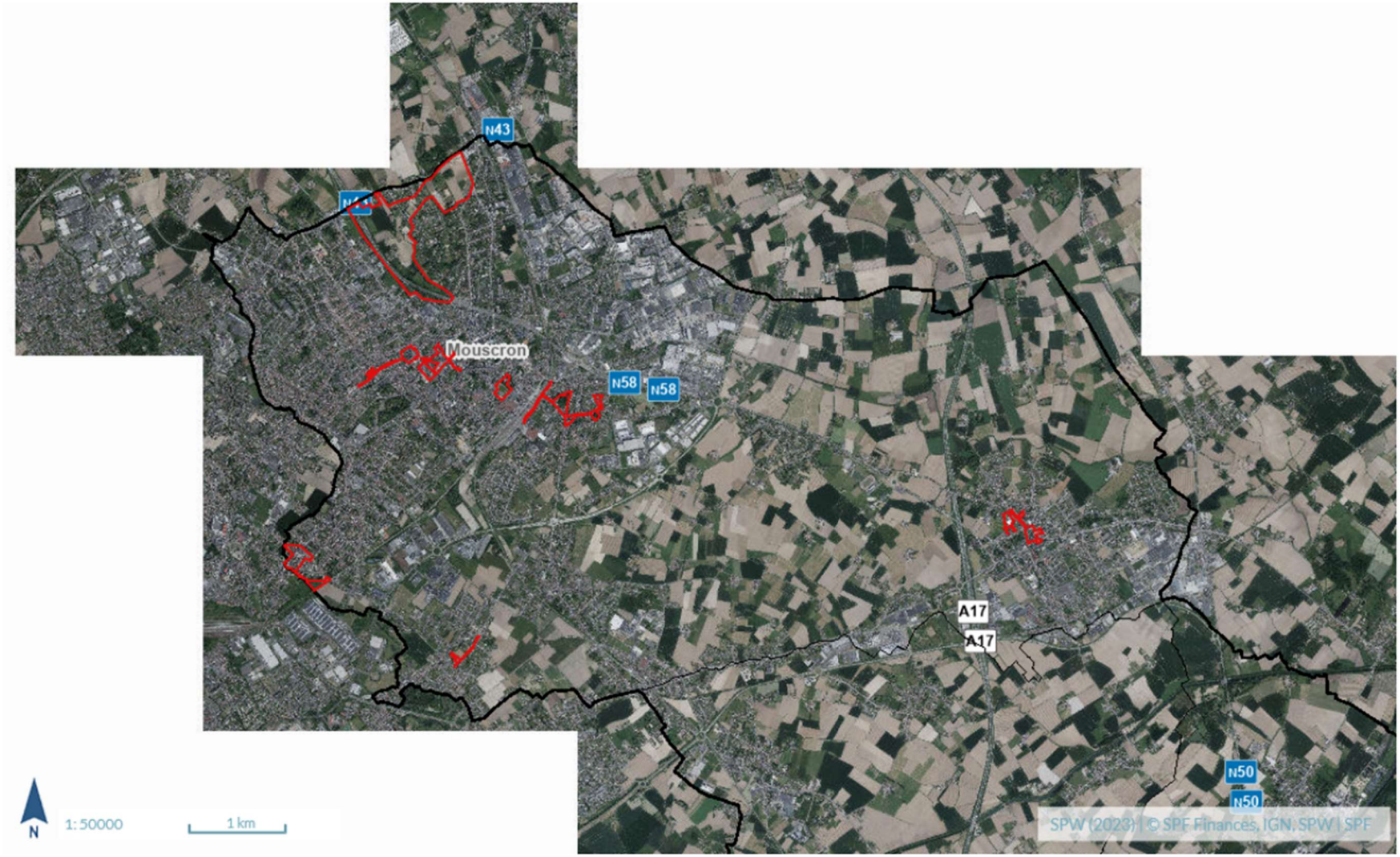
En vertu de la méthodologie choisie, les quartiers prioritaires suivants sont donc retenus, en ce qu'ils mettent l'accent sur la **revitalisation du centre-ville, des cœurs de village et des quartiers périphériques** :

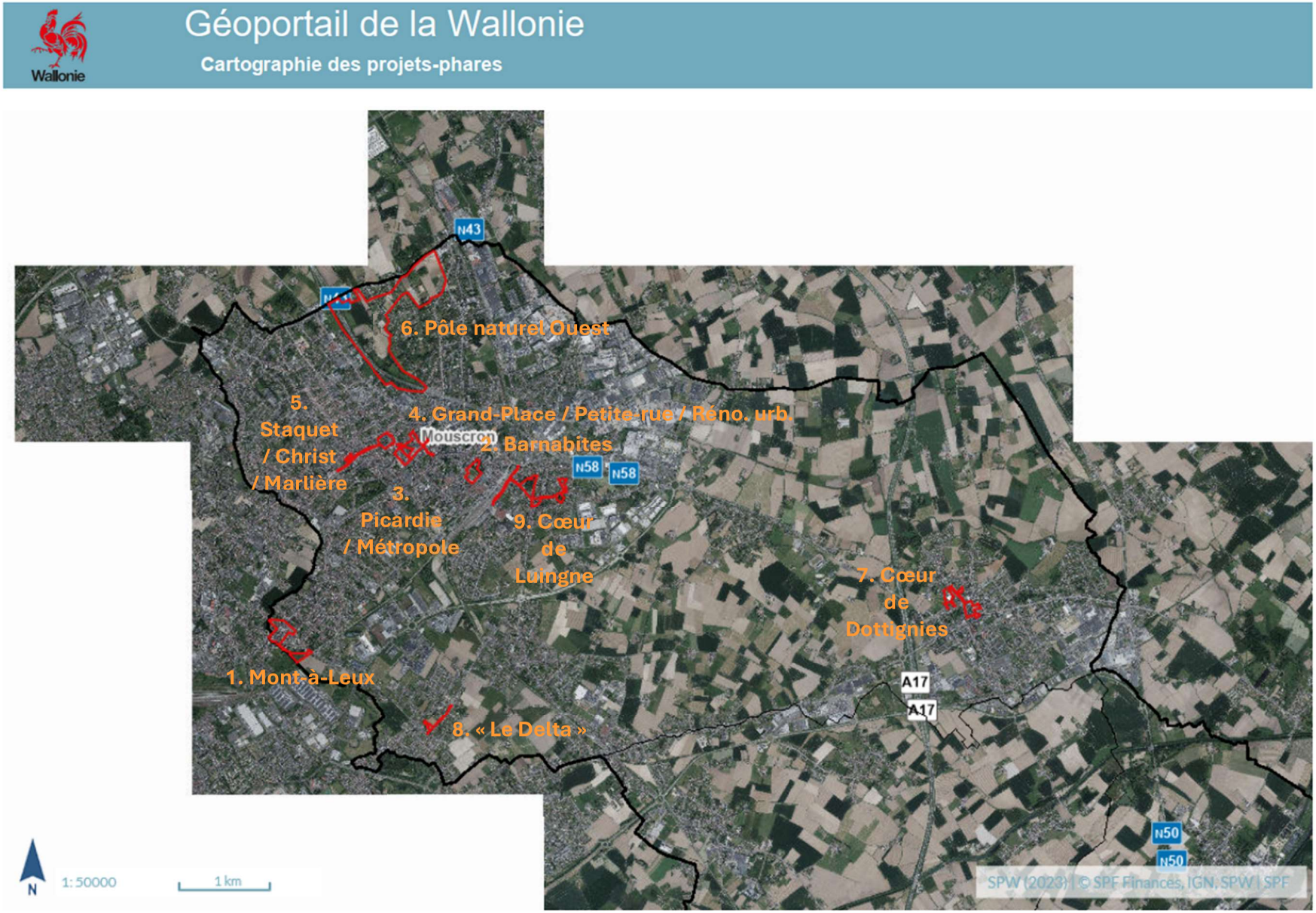
- Mont-à-Leux ;
- Îlot Barnabites ;
- Hyper-centre :
    - Picardie / Métropole ;
    - Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine ;
    - Îlot Staquet / Rue du Christ / Rue de la Marlière ;
- Pôle naturel Ouest ;
- Cœur de Dottignies ;
- Herseaux-Ballons (Delta) ;
- Cœur de Luingne.

Ces quartiers prioritaires sont cartographiés à la page suivante.
En termes de cohésion sociale et de gestion du patrimoine et des infrastructures communales, il va de soi que la priorité porte sur l'**ensemble du territoire communal**.

# Géoportail de la Wallonie

**Cartographie des projets-phares**




Géoportail de la Wallonie
Cartographie des projets-phares
Wallonie
N43
6. Pôle naturel Ouest
5. Staquet / Christ / Marlière
4. Grand-Place / Petite-rue / Réno. urb.
Mouscron
2. Barnabites
N58
N58
3. Picardie / Métropole
9. Cœur de Luingne
7. Cœur de Dottignies
1. Mont-à-Leux
8. « Le Delta »
A17
A17
N50
N50
N
1:50000
1 km
SPW (2023) | © SPF Finances, IGN, SPW | SPF

## IV.2. Projets-phares servant la PDU et actions y contribuant

Sur base de la méthodologie développée et des projets-phares identifiés par le Collège communal, nous développons ici en quoi les projets servent la Perspective de Développement Urbain de Mouscron, c'est-à-dire en quoi ils contribuent à la structuration urbaine et/ou sociale de la Ville, répondent aux enjeux de notre diagnostic et aux objectifs posés par le Gouvernement wallon en termes de développement urbain, et s'inscrivent dans la vision stratégique locale.
Notre Perspective de Développement Urbain s'articule ainsi autour de 11 projets-phares.

Pour chacun d'eux, nous déclinons ci-après :

- Une présentation succincte du projet ;
- L'espace de mise en œuvre concerné ;
- Les moyens humains nécessaires à la concrétisation des actions ;
- Les actions éventuellement menées dans le contexte du projet ;
- Sa localisation ;
- Sa cohérence avec la dimension contextuelle de notre PDU ;
- Sa cohérence avec la vision stratégique locale ;
- Les actions contribuant au projet-phare ;
- Le niveau de priorisation des actions (en termes de planification) ;
- Les sources de financement envisagées / envisageables ;
- Et enfin les indicateurs de mise en œuvre qui serviront, par la suite, à l'évaluation des actions menées et projets ambitionnés.

Au regard de chaque action détaillée, il est également précisé si celle-ci est proposée à la subvention « Politique des Grandes Villes » (PGV).
Par mesure de lisibilité, ces informations sont regroupées sous forme de fiches distinctes (une fiche par projet-phare).

# 1 – Quartier du Mont-à-Leux

## Présentation succincte

**Brève description :**

Depuis que la Ville de Mouscron bénéficie de la subvention de la Politique des Grandes Villes (2016), une priorité a été accordée à la **redynamisation territoriale, sociale et commerciale** du quartier frontalier du Mont-à-Leux, formé par les rues du Chalet, des Tailleurs, du Riez, des Cordonniers, de la Plaquette, Henri Dunant et Grand-rue.
Quartier urbain, extrêmement dense et socio-économiquement fragilisé, ce micro-quartier se caractérise par l'étroitesse des rues, la densité du bâti, la minéralisation du quartier, et l'**implantation transfrontalière** des espaces verts avoisinants (parc du Chalet). Ces caractéristiques impactent négativement l'ambiance du quartier (flux inappropriés de véhicules et de piétons, manque de propreté, nuisances et problématiques d'insécurité, sentiment d'insécurité, etc.) et contribue à sa **désappropriation par les habitants et les commerçants**. La fermeture progressive des commerces historiques du quartier, au profit de commerces peu qualitatifs et trop nombreux, renforce le sentiment de délaissement du quartier.

De 2016 à 2024, d'importants investissements ont été réalisés dans ce quartier.
Un **schéma directeur** a été élaboré de manière pluri-disciplinaire, permettant une veille active sur les biens à acquérir en vue d'aérer le quartier.
Suite aux acquisitions cohérentes, plusieurs démolitions ont pu être réalisées, offrant ainsi de nouvelles poches de stationnement aux riverains et usagers du quartier.
Sur le plan de la cohésion sociale, la (re)mise sur pied d'une équipe d'éducateurs de rue a permis de retourner au contact des citoyens et de réactiver le réseau associatif local. Une redistribution cohérente du travail de rue, de l'animation et des permanences socio-administratives en a découlé. Plus récemment, un comité de quartier s'est relancé.
Enfin, un important processus de concertation citoyenne a également été mené dans le cadre des aménagements urbains.
Cette dynamique doit être soutenue.

En maintenant la priorité sur ce quartier frontalier du Mont-à-Leux, la volonté locale est de poursuivre la **démarche de 'désenclavage' et de revalorisation** ainsi initiée.
Les objectifs sous-jacents sont la requalification de la Grand-rue (axe de pénétration sur le territoire mouscronnois depuis la France), la réorganisation des flux de véhicules et usagers actifs, et le dialogue avec nos partenaires français (implantation transfrontalière du parc du Chalet et désorganisation actuelle de la zone frontière carrossable).
En termes de **vivre-ensemble**, l'attention sera portée sur l'embellissement des lieux, la propreté et l'entretien des espaces publics, le renforcement de la sécurité et le soutien au vivre-ensemble (présence sociale, soutien au comité de quartier, soutien dynamique festive, commerces qualitatifs de proximité, etc.).

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : quartier frontalier du Mont-à-Leux (rues du Chalet, des Tailleurs, du Riez, des Cordonniers, de la Plaquette, Henri Dunant et Grand-rue)
- social : riverains, commerçants
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- Division Administrative 2
- Division Technique 1
- Division Technique 3
- DA2 – Coordination PST
- DA2 – Affaires sociales et Santé
- DA2 – Sécurité intégrale et intégrée
- DT1 – Bureau d'Etude Bâtiments
- DT1 – Bureau d'Etude Voirie
- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Cellule de Développement Commercial
- DT3 – Urbanisme
- DT3 – Cellule Environnement
- SIPP

**Partenaires externes envisagés :**

- Habitants
- Commerces
- Régie de quartier
- Comité de quartier
- OTW-TEC
- Ville de Wattrelos (FR)
- SPW
- Zone de Police

**Actions déjà menées :**

- Schémas directeurs sur le périmètre ciblé par le projet
- Concertation citoyenne (missions externalisées)
- Acquisitions / Démolitions
- Projets « Eté solidaire, je suis partenaire » (réalisation de fresques sur pignons, organisation du stationnement et création d'un espace de convivialité)
- Urbanisme transitoire (organisation de poches de stationnement, dévoiement dans la Grand-rue, etc.)

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Quartier frontalier du Mont-à-Leux (rues du Chalet, des Tailleurs, du Riez, des Cordonniers, de la Plaquette, Henri Dunant et Grand-rue)

**Quartier prioritaire :**

Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**Quartier du Mont-à-Leux**



# Géoportail de la Wallonie

**Quartier du Mont-à-Leux - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## Quartier du Mont-à-Leux - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Evolution du schéma directeur :






Réalisations menées dans le cadre d' « Eté solidaire, je suis partenaire » (2024 et 2025) :










Rue du Chalet :



Grand-rue / Rue du Chalet :



Rue des Cordonniers :



Rue du Riez :



Rue de la Plaquette :



Rue Henri Dunant :



Maison de quartier (37, Grand-rue) :



Parc du Chalet :





## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☐ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☑ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☑ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☑ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☑ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☑ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☑ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☑ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☑ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☑ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☑ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☑ Vie associative dense
- ☑ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☐ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☑ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☑ (Dés)artificialisation
- ☑ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☑ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☑ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☑ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☑ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☑ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☑ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☐ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☑ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☑ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☑ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☑ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☑ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☑ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☐ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☑ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☑ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☑ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 1<br><br>« Mont-à-Leux » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention<br><br>PGV ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | |
| Action 1.1 : Sauvegarde de la Maison de quartier (37, Grand-rue) en vue d'une revente du bâtiment (après réalisation de l'action 1.6) | 1 | 2026 - 2029 | - Travaux d'entretien<br>- Taux d'occupation du bâtiment | 50.000 € | Fonds propres | | | | | | |
| Action 1.2 : Redynamisation du parc du Chalet (aire de jeux, parcours santé, terrains de pétanque, animations, plantations, etc.) | 1 | 2026 | - Aménagement d'une aire de jeux<br>- Aménagement d'un parcours santé<br>- Aménagement de terrains de pétanque<br>- Nombre d'animations menées<br>- Plantations<br>- Mesures de mise en évidence du site (accessibilité, signalétique, éclairage, etc.)<br>- Taux de fréquentation augmenté<br>- Enquête de satisfaction auprès des riverains | 150.000 € | PGV | | | | | | X |
| Action 1.3 : Mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux (en ce compris la | 1 | 2025 - 2028 | - Attribution du marché<br>- Réalisation de la mission<br>- Nombre de rencontres citoyennes | 300.000 € | PGV | | | | | | X |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| concertation avec les riverains) | | | | | | | | | |
| Action 1.4 : Travaux de réaménagement du périmètre (en ce compris études préalables) | 2 | 2027 - 2028 | - Réalisation des études préalables<br>- Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux<br>- Enquête de satisfaction auprès des riverains | 2.600.000 € | PGV | | | | X |
| Action 1.5 : Création d'îlots de verdure | 1 | 2026 - 2027 | - Nombre de zones verdurisées / Déminéralisation du quartier | 320.000 € | Végéta-lisation à l'échelle des quartiers | | | | |
| Action 1.6 : Conception d'un nouveau bâtiment « communautaire » (en ce compris les abords) | 3 | 2028 - 2029 | - Attribution du marché travaux<br>- Taux d'occupation du bâtiment | 400.000 € | Fonds propres | | | | |
| Action 1.7 : Redéploiement de la présence sociale au sein du quartier, en ce compris permanences socio-administratives | 1 | 2026 | - Taux de présence de l'éducateur de rue sur le quartier<br>- Nombre et types de permanences socio-administratives | *Renvoi vers le projet-phare 10 relevant de la cohésion sociale* | | | | | |
| Action 1.8 : Soutien au secteur privé (primes à l'embellissement des façades commerciales, primes Créa-Com) et accompagnement ciblé sur le quartier | 2 | 2027 - 2030 | - Démarches d'information/sensibilisation à l'existence des primes<br>- Nombre et types de primes délivrées | | | | 50.000 € | PGV | X |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total<br>du projet-phare 1 – Quartier frontalier du Mont-à-Leux** | **3.820.000 €** | | **50.000 €** | **3.870.000 €** |
| **Montant total<br>proposé à la subvention PGV** | **3.050.000 €** | | **50.000 €** | **3.100.000 €** |

# 2 – Quartier des Barnabites

## Présentation succincte

**Brève description :**

L'îlot dit « Barnabites » (en référence à l'ancien couvent, du même nom, situé à l'angle de la rue de la Station et de la rue Achille Debacker) est cerné de part et d'autre par plusieurs projets d'ampleur récemment menés (réaménagement de la Grand-Place, rénovation et extension de l'école communale « Centre Educatif Européen », réaménagement du plateau de la Gare de Mouscron, construction d'un nouveau commissariat et création d'une nouvelle esplanade, création d'une nouvelle voirie « Rosa Parks » en liaison entre la rue Cotonnière et la rue de la Passerelle).
**En termes d'infrastructures**, le site des Barnabites se caractérise par son patrimoine. Il se compose de :

- L'église (désacralisée) du Sacré-Cœur ;
- La porterie
- L'ancien bâtiment dit « de l'Arche » ;
- Le commissariat actuel (déménagement envisagé au dernier trimestre 2025) ;
- Et quatre 'maisonnettes' dédicacées actuellement à certaines fonctionnalités de notre zone de police.

**En termes d'espaces extérieurs**, cet îlot présente la caractéristique d'être traversé par l'axe reliant la place de la Gare à l'hyper-centre, sans que cette liaison ne soit à ce jour matérialisée. Les bâtiments s'articulent de part et d'autre d'une vaste plaine de sport (terrain de foot amateur, piste d'athlétisme, saut en hauteur, etc.) et de zones plus boisées servant notamment l'école du dehors et accueillant plusieurs événements à caractère festif. Le périmètre intègre également le parking intérieur de l'actuel commissariat, enclavé entre la clôture d'enceinte du commissariat (côté rue Henri Debavay) et le mur haut faisant actuellement la séparation avec la plaine de sport.

Au terme d'une vaste **phase de consultation citoyenne** et d'**étude préalable** externalisée (2024), le Collège communal a émis ses souhaits et premières directives pour le futur du site, sur base duquel un **plan d'aménagement** a été proposé.

Outre l'avenir de l'îlot des Barnabites, c'est, à moyen terme, une véritable opération de « chaises musicales » qui devra s'orchestrer, impliquant une réflexion parallèle sur la **réaffectation d'autres bâtiments** dont les services et fonctionnalités sont appelés à migrer vers les Barnabites. En l'occurrence, l'actuel commissariat devrait à terme accueillir la Bibliothèque de Mouscron (actuellement située rue du Beau-chêne) dans ses fonctionnalités actuelles et nouvelles. Et les bâtiments de l'église et de l'Arche devraient quant à eux regrouper toutes les sections de l'Académie. Dans l'attente, ces deux sites périphériques doivent être maintenus opérationnels.
L'**église** pourra également accueillir ponctuellement des événements culturels type concerts, expositions, etc.

L'occupation du site par les **mouvements de jeunesse** n'est pas oubliée, car elle constitue une véritable opportunité de faire vivre le site de manière intergénérationnelle. Un nouveau bâtiment devrait être construit au cœur du site, dans la jonction entre l'actuel commissariat et la plaine de sport, une fois que ces deux zones auront été reliées (démolition du mur de séparation, adoucissement des pentes sur les espaces extérieurs, optimisation du stationnement, etc.). Il permettra d'accueillir plusieurs sections, et sera intégré à une réflexion plus globale sur l'accueil des mouvements de jeunesse au sein des structures communales.

Les **espaces extérieurs** seront retravaillés afin de :

- Renforcer le caractère paysager et accentuer la végétation sur l'ensemble du site ;
- Adoucir les dénivellements entre la plaine de sport d'une part, et le commissariat et la rue de la Bouverie d'autre part, de manière à ouvrir le site sur son environnement direct (suppression ou abaissement des murs d'enceinte) ;
- Accueillir un cheminement de liaison entre la rue du Télégraphe et la rue de Naples, à destination des modes actifs ;
- Optimaliser les cheminements doux sur le site et les articuler avec la mobilité globale du quartier ;
- Répondre à la demande d'occupation sportive du site (tant par les clubs que par les écoles) ;
- Soutenir l'école du dehors ;
- Permettre l'occupation festive du site ;
- Etc.

Côté rue Achille Debacker, un **nouveau bâtiment** fermera la mitoyenneté avec les habitations voisines et accueillera vestiaires, sanitaires et conciergerie.

Ce projet intègre également une attention particulière portée à l'**environnement direct** du site des Barnabites.
Les contacts privilégiés seront maintenus avec les propriétaires et promoteurs concernant la réaffectation d'**anciennes friches industrielles**. Concernant le site Vanoutryve (friche industrielle voisine du site des Barnabites), l'introduction d'une demande de reconnaissance de SAR (site à réaménager) sera notamment soutenue. Témoin du passé industriel du territoire, ce bâtiment (ou au minimum ses composantes, dont les cheminées) doit être intégré dans un parcours culturel industriel (reliant notamment la cheminée de la Vesdre et les œuvres artistiques en cours d'installation sur les ronds-points de la RN518). L'ampleur du site Vanoutryve justifierait la création d'îlots de fraicheur et la verdurisation du site ; elle permettrait également un 'percement' entre la rue de la Bouverie et le plateau de la Gare. À l'instar de cette démarche enclenchée pour le site Vanoutryve, une attention toute particulière sera également portée à l'ancienne brasserie Hollebecq, dans la rue du Beau-chêne.
De même, la **réfection des voiries** rayonnant autour du site des Barnabites sera envisagée, en ce qu'elles finalisent la liaison viaire entre le plateau de la Gare et l'hyper-centre. Certaines sont actuellement fortement dégradées et/ou constituées de pavés désarticulés, ou pourraient être retravaillées de manière à accentuer la multimodalité :

- Vers le plateau de la Gare : rue Roger Decoene, rue du Télégraphe, rue du Gaz ;
- Vers la place de la Justice : rue Louis Desprets, rue des Flandres, rue Achille Debacker ;
- Vers l'hyper-centre : rue Charles Quint, rue de Naples, rue d'Italie.

Le site des Barnabites et son environnement direct, ainsi retravaillés, devraient accélérer son appropriation par les habitants du quartier, les écoliers, les sportifs, les familles ou encore les promeneurs, asseoir la dynamique culturelle du lieu, et contribuer à la redynamisation sociale du centre-ville.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : périmètre concerné par le projet (terrain Jeunesse & Sport, ancienne église des Pères, ancien bâtiment « Berlitz » et actuel commissariat, cernés par les rue de la Bouverie, rue Henri Debavay, rue Achille Debacker) et rues avoisinantes ; environnement du bâtiment actuel de la Bibliothèque ; environnement du bâtiment actuel de l'Académie
- social : riverains, usagers, personnel communal
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DA1 – Affaires culturelles
- DA2 – Coordination PST
- DA3 – Service Jeunesse
- DA3 – Service des Sports
- DA3 – Académie
- DT1 – Bureau d'Etude Bâtiments
- DT1 – Bureau d'Etude Voirie
- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Bureau d'Etude Espaces verts
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT2 – Espaces verts
- DT3 – Urbanisme
- DT3 – Cellule Environnement
- SIPP

**Partenaires externes envisagés :**

- Habitants
- Usagers
- Bibliothèque de Mouscron
- SPW
- Zone de Police
- Ecoles de l'entité
- Propriétaires privés (Vanoutryve)
- Propriétaires privés (brasserie Hollebecq)

**Actions déjà menées :**

- Consultation citoyenne (riverains, usagers et secteur associatif)
- Mission d'orientation programmatique et planologique pour le réaménagement du site 'Barnabites'
- Plan directeur sur le périmètre église/plaine Jeunesse & Sport/actuel commissariat
- Actualisation du PCM
- Schéma directeur des abords de la Gare (révision éventuelle à envisager)
- Contacts privilégiés dans le cadre de la réaffectation du site Vanoutryve
- Pré-étude des besoins pour la sauvegarde du bâtiment de l'actuelle bibliothèque

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Terrain Jeunesse & Sport, ancienne église des Pères, ancien bâtiment « Berlitz », et actuel commissariat, cernés par les rue de la Bouverie, rue Henri Debavay, rue Achille Debacker
+ Rues avoisinantes (liaison vers le plateau de la Gare, l'hyper-centre et la place de la Justice)
+ Environnement du bâtiment actuel de la bibliothèque
+ Environnement du bâtiment actuel de l'Académie

**Quartier prioritaire :**

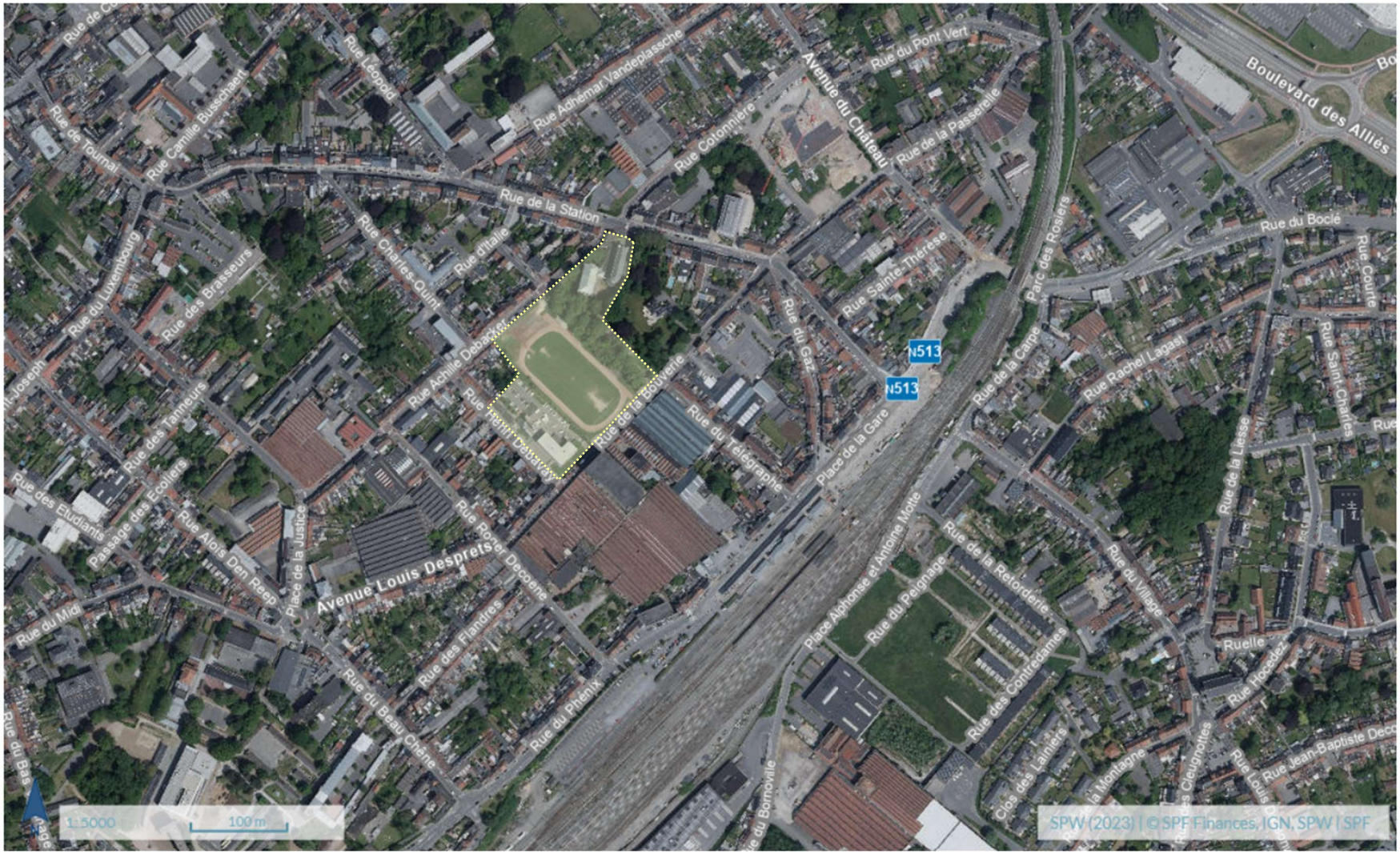
Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur
- Focus sur le bâtiment actuel de la Bibliothèque – Cartographie
- Focus sur le bâtiment actuel de la Bibliothèque – Plan cadastral
- Focus sur le bâtiment actuel de la Bibliothèque – Plan de secteur
- Focus sur le bâtiment actuel de l'Académie – Cartographie
- Focus sur le bâtiment actuel de l'Académie – Plan cadastral
- Focus sur le bâtiment actuel de l'Académie – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**Quartier des Barnabites**



# Géoportail de la Wallonie

**Quartier des Barnabites - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## Quartier des Barnabites - Plan de secteur



# Géoportail de la Wallonie

**Quartier des Barnabites (actuelle bibliothèque)**



# Géoportail de la Wallonie

**Quartier des Barnabites (actuelle bibliothèque) - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## Quartier des Barnabites (actuelle bibliothèque) - Plan de secteur



# Géoportail de la Wallonie

**Quartier des Barnabites (actuelle académie)**



# Géoportail de la Wallonie

**Quartier des Barnabites (actuelle académie) - Plan cadastral**



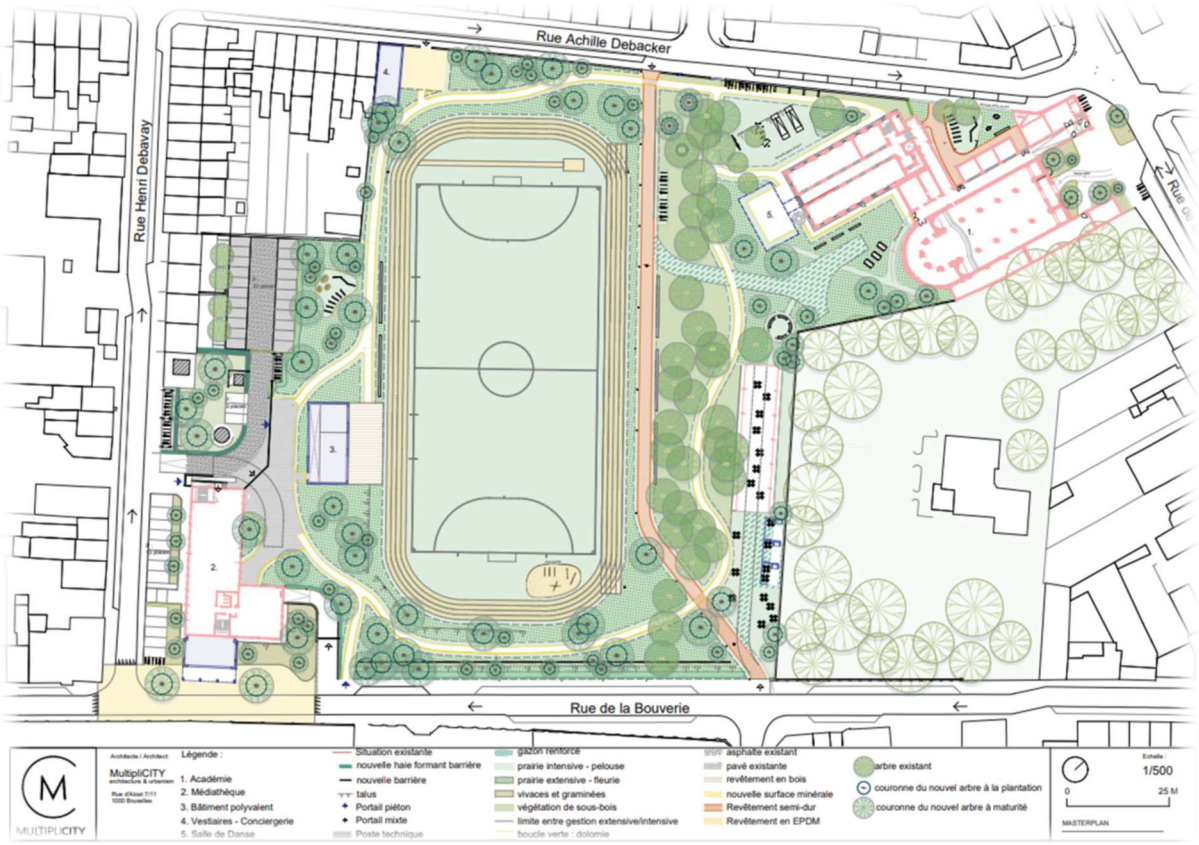
# Géoportail de la Wallonie

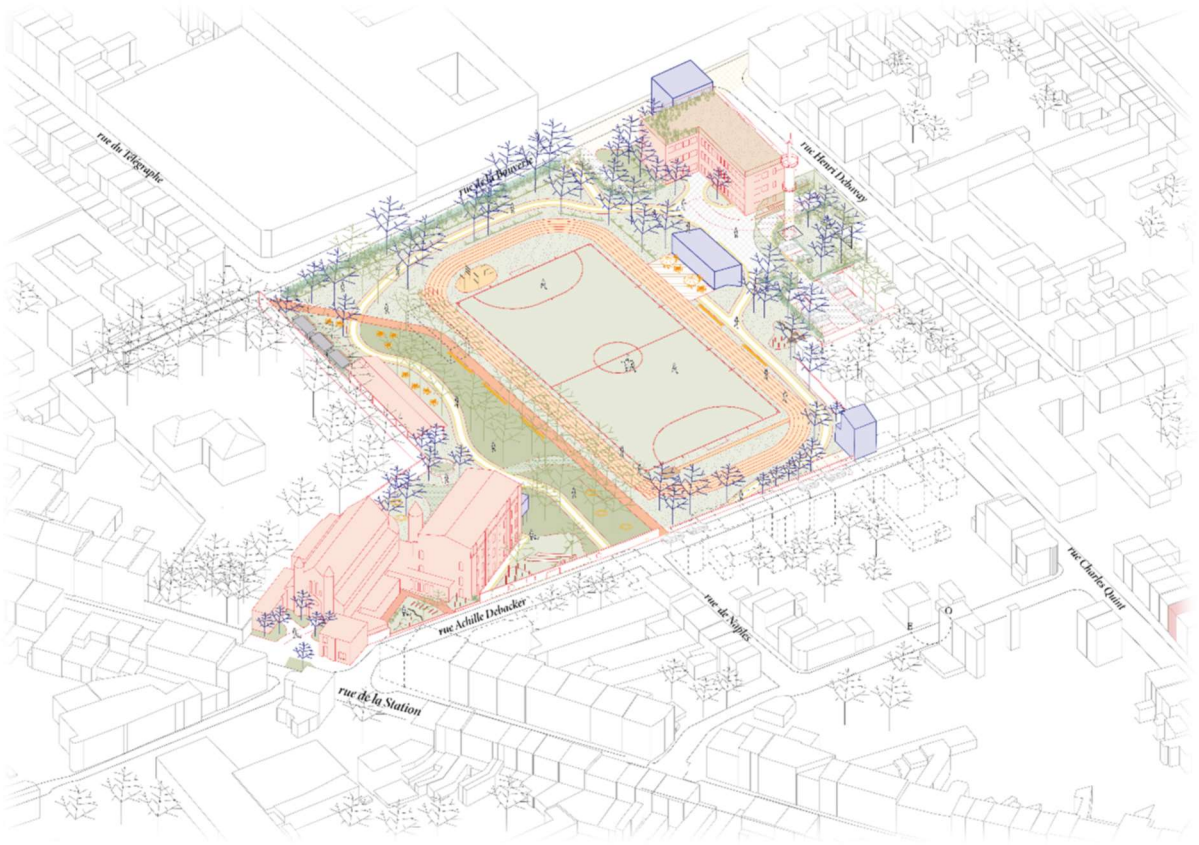
## Quartier des Barnabites (actuelle académie) - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Plans directeurs :



Ancienne église des Pères et ancien bâtiment « Berlitz » :









Abords arrières :










Espaces extérieurs :







Zone préau :





Actuel commissariat de police :



Actuelle Bibliothèque et environnement :









Actuelle Académie et environnement :









## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☑ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☑ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☑ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☑ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☑ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☑ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☐ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☐ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☑ Vie associative dense
- ☑ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☑ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☑ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☑ (Dés)artificialisation
- ☑ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☑ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☑ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☑ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☐ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☑ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☐ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☐ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☑ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☑ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☑ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☑ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☑ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☐ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☑ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☑ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☑ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☑ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☑ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☑ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 2<br><br>« Barnabites » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | PGV ? |
| Action 2.1 : Etudes préliminaires (avant travaux sur bâtiments et espaces extérieurs) | 1 | 2026 | - Etudes préliminaires réalisées sur les bâtiments<br>- Etudes préliminaires réalisées sur les espaces extérieurs | 150.000 € | PGV | | | | | 150.000 € | X |
| Action 2.2 : Sauvegarde et réaffectation de l'église, de la porterie et du bâtiment dit « de l'Arche » (rendre les lieux opérationnels pour y accueillir l'Académie) | 1 | 2026 - 2027 | - Travaux d'entretien du bâtiment<br>- Analyse des besoins de l'Académie<br>- Travaux de réaménagement/adaptation aux besoins de l'Académie | 1.500.000 € | PGV | | | | | 1.500.000 € | X |
| Action 2.3 : Rénovation énergétique et amélioration du bâtiment principal actuel de l'Académie en vue de sa réaffectation | 2 | 2028 - 2029 | - Travaux d'entretien du bâtiment<br>- Décision quant à la réaffectation du lieu<br>- Analyse des besoins en fonction de la nouvelle affectation retenue | 200.000 € | Fonds propres | | | | | 200.000 € | |
| Action 2.4 : Déminéralisation / Végétalisation de la cour intérieure du site actuel de l'Académie | 2 | 2028 | - Réaménagement verdurisé de la cour intérieure<br>- Nombre de m² déminéralisés / Nombre de m² non déminéralisés | 200.000 € | PGV | | | | | 200.000 € | X |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Action 2.5 : Sauvegarde et réaffectation du bâtiment de l'actuel commissariat (rendre les lieux opérationnels pour y accueillir la Bibliothèque, en ce compris extension) | 1 | 2026 - 2028 | - Travaux d'entretien du bâtiment<br>- Analyse des besoins de la Bibliothèque<br>- Travaux de réaménagement / adaptation aux besoins et construction d'une extension | 5.000.000 € | Non établie à ce jour | | | 5.000.000 € | |
| Action 2.6 : Sauvegarde du bâtiment actuel de la bibliothèque en vue de sa réaffectation ou revente | 1 | 2025 - 2030 | - Travaux d'entretien du bâtiment<br>- Décision quant à la réaffectation ou à la revente du lieu<br>- Analyse des besoins en fonction de la nouvelle affectation retenue (le cas échéant)<br>- Revente du bien (le cas échéant) | 250.000 € | Fonds propres | | | 250.000 € | |
| Action 2.7 : Re-travail des espaces extérieurs, en ce compris aménagement des espaces 'aires de jeux' et les cheminements doux | 1 | 2026 - 2027 | - Aménagement des aires de jeux<br>- Installation de mobilier urbain / de loisirs<br>- Re-travail du terrain de foot<br>- Travaux d'adaptation des sols (notamment pentes)<br>- Aménagement / Re-travail des cheminements piétons<br>- Travaux d'aménagement d'un cheminement cyclo-piétons<br>- Re-travail de la clôture du site<br>- Plantations<br>- Taux de fréquentation augmenté<br>- Enquête de satisfaction auprès des riverains | 1.000.000 € | PGV | | | 1.000.000 € | X |
| Action 2.8 : Construction d'un bâtiment polyvalent | 2 | 2028 - | - Analyse des besoins<br>- Attribution du marché travaux | 500.000 € | PGV | | | 500.000 € | X |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| en liaison espaces verts/actuel commissariat | | 2029 | - Réalisation des travaux de construction | | | | | | |
| Action 2.9 : Construction d'un bâtiment de jonction (mitoyenneté) entre les habitations voisines et les espaces ouverts (vestiaires et conciergerie) | 2 | 2028 - 2029 | - Analyse des besoins<br>- Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux de construction | 400.000 € | PGV | | | 400.000 € | X |
| Action 2.10 : Réfection des voiries reliant le site des Barnabites au plateau de la Gare | 3 | 2029 - 2030 | - Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux de réfection de voiries | 4.000.000 € | FERI (FRIC) | | | 4.000.000 € | |
| Action 2.11 : Réfection des voiries reliant le site des Barnabites à l'hyper-centre | 3 | 2029 - 2030 | - Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux de réfection de voiries | 1.000.000 € | FERI (FRIC) | | | 1.000.000 € | |
| Action 2.12 : Réfection des voiries reliant le site des Barnabites à la place de la Justice | 3 | 2029 - 2030 | - Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux de réfection de voiries | 1.500.000 € | FERI (FRIC) | | | 1.500.000 € | |
| Action 2.13 : Réfection des voiries reliant l'îlot Beau-chêne au plateau de la Gare | 1 | 2026 - 2027 | - Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux de réfection de voiries | 1.600.000 € | FERI (FRIC) | | | 1.600.000 € | |
| Action 2.14 : Soutien à la réaffectation des anciennes friches industrielles | 1 | 2025 et suivantes | - Nombre de contacts entre l'Administration et les porteurs de projet | *Sans objet* | | *Sans objet* | *Sans objet* | *Sans objet* | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| (« Vanoutryve » ou « brasserie Hollebecq ») | | | - Avancement du projet de réaffectation (procédures de permis, exécution des travaux, occupation du site, etc.) | | | | | | |
| Action 2.15 : Création d'un parcours culturel sur le passé industriel, en liaison entre le site Vanoutryve, le quartier de la Vesdre et les ronds-points de la RN518 | 2 | 2028 et suivantes | - Création du parcours pédagogique<br>- Aménagements utiles (panneautique, mobilier urbain)<br>- Démarche de communication à l'attention des usagers<br>- Taux de fréquentation<br>- Enquête de satisfaction | | | 10.000 € | Fonds propres | 10.000 € | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total du projet-phare 2 – Barnabites** | **17.300.000 €** | | **10.000 €** | **17.310.000 €** |
| **Montant total proposé à la subvention PGV** | **3.750.000 €** | | | **3.750.000 €** |

# 3 – Quartier Picardie-Métropole

## Présentation succincte

**Brève description :**

Le projet de réaménagement du secteur Picardie/Métropole consiste en la dédensification du périmètre concerné et en la **création d'une zone de stationnement arborée**, en liaison directe avec le parc Scheppens et l'arrière de la Grand-Place et de l'Hôtel de Ville rénovés, et en continuité avec le poumon vert du centre-ville qu'est le parc communal. Il poursuit un objectif de verdurisation du centre-ville, tout en optimalisant (en articulation avec le parking des Arts sous-terrain) l'offre de stationnement nécessaire au regard de l'attractivité du centre-ville (établissements Horeca, mobilité scolaire, festivités nombreuses, etc.).
Le périmètre concerné par le projet est bordé par la rue de Tourcoing, et s'étend de la rue du Val à la rue des Moulins. Il est également bordé par la nouvelle rue du Dr Scheppens, aménagée dans le cadre du projet immobilier « Moulins-Val » qui a vu la création d'immeubles à appartements organisés autour d'un espace vert réhabilité, le parc Scheppens.
Composent actuellement le périmètre du projet : le bâtiment dit « la Fraternelle » ainsi que les locaux et le parking de la FGTB, une friterie en cours de réaménagement/extension (propriétaire privé), la Maison Picarde (propriété communale), des habitations de rangée, dont la plupart sont propriétés communales et pourront être démolies à relativement court terme, et de deux zones de stationnement de part et d'autre du tronçon (parking Picardie et parking Métropole).

**En termes de mobilité**, le périmètre du projet se situe sur l'axe de liaison entre le parc communal et le centre administratif (avenue du Parc / rue des Moulins / Grand-Place / rue de Courtrai), mais aussi sur l'axe structurant menant du square Marcel Demeulemeester au plateau de la Gare (rue de la Marlière / rue du Christ / rue de Tourcoing / rue St-Pierre / rue Aloïs Den Reep / rue du Beau-chêne). Ce positionnement et les axes de liaison en font un tronçon incontournable pour les usagers du centre-ville.
De plus, il permet d'envisager une ouverture depuis la zone Grand-Place / Petite-rue, créant ainsi une poche d'accès aisé vers la Rénovation urbaine « enclavée » *(voir à ce sujet le projet-phare 4 – Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine)*.
L'intégration des modes actifs est indispensable au projet.

**En termes d'attractivité culturelle**, ce projet de réaménagement implique une redynamisation de la Maison Picarde, dont la salle des faïences est actuellement en rénovation en collaboration avec l'AWAP et l'IRPA. Cette Maison Picarde pourrait à terme se revendiquer comme la « vitrine touristique » du centre-ville, et donner davantage de visibilité à l'axe culturel Marius Staquet / ancienne piscine / Maison Picarde / MUSEF.

Cet objectif d'embellissement doit s'accompagner d'une nouvelle **dynamique commerciale** permettant d'attirer des commerces qualitatifs en centre-ville de manière générale, et dans la rue de Tourcoing en particulier.

Notons également que le projet de rénovation du bâtiment de « la Fraternelle » est à ce jour stoppé. L'attention sera maintenue pour que ce bâtiment suive l'élan positif initié sur le périmètre du projet.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : rue de Tourcoing, parking Métropole et parking Picardie (y inclus la Maison Picarde)
- social : *sans objet*
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DA1 – Affaires culturelles
- DT1 – Bureau d'Etude Bâtiments
- DT1 – Bureau d'Etude Voirie
- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Bureau d'Etude Espaces verts
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Cellule de Développement Commercial
- DT3 – Urbanisme
- DT3 – Patrimoine
- SIPP

**Partenaires externes envisagés :**

- Commerces
- Maison du Tourisme
- Syndicat d'initiative
- OTW-TEC
- AWAP
- Propriétaires « Fraternelle » (Solidaris)
- FGTB

**Actions déjà menées :**

- Acquisitions des habitations concernées par le projet
- Restauration des faïences de la Maison Picarde (en cours de réalisation)
- Nouvelle voirie (rue du Dr Scheppens)

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Rue de Tourcoing, parking Métropole et parking Picardie (y inclus la Maison Picarde)

**Quartier prioritaire :**

Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**Quartier Picardie-Métropole**



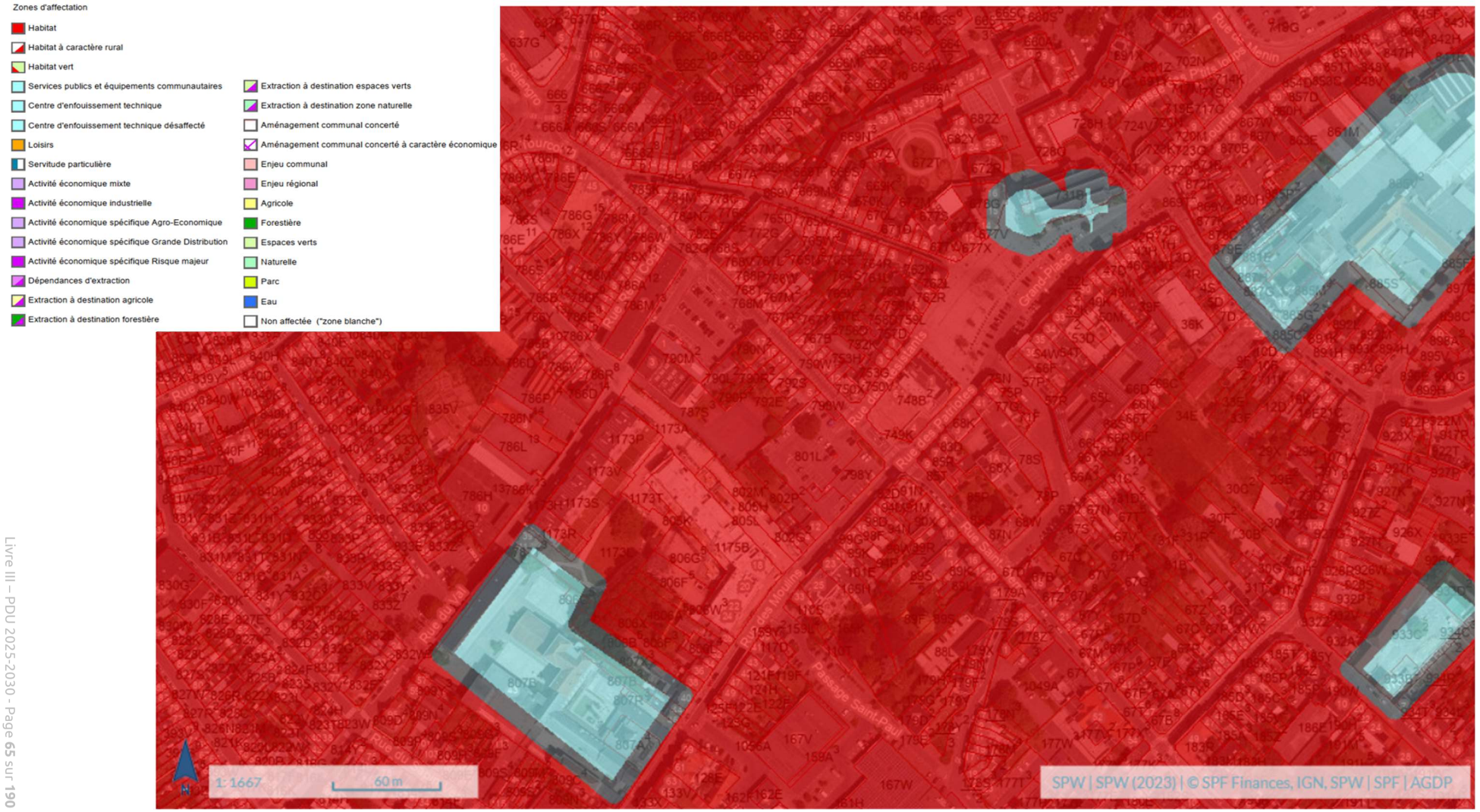
# Géoportail de la Wallonie

## Quartier Picardie-Métropole - Plan cadastral



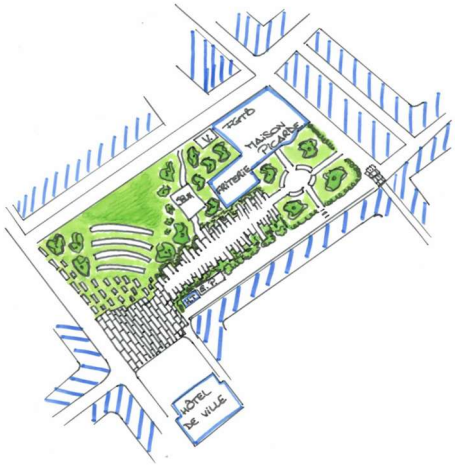
# Géoportail de la Wallonie

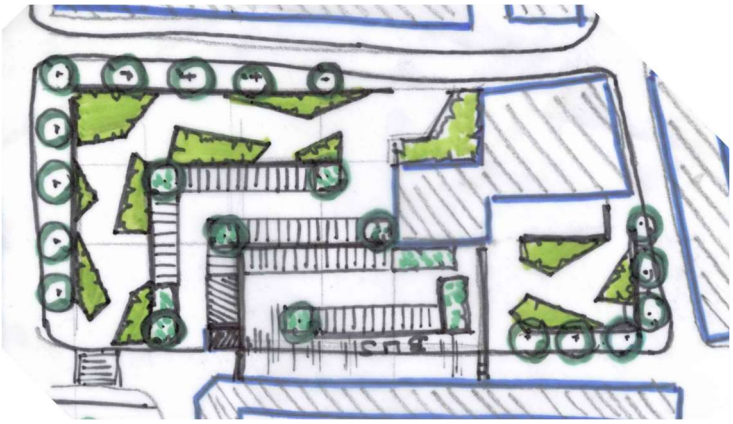
## Quartier Picardie-Métropole - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Esquisses d'intention / Réflexion :



Parking Picardie :



Maison picarde :



Parking Métropole :

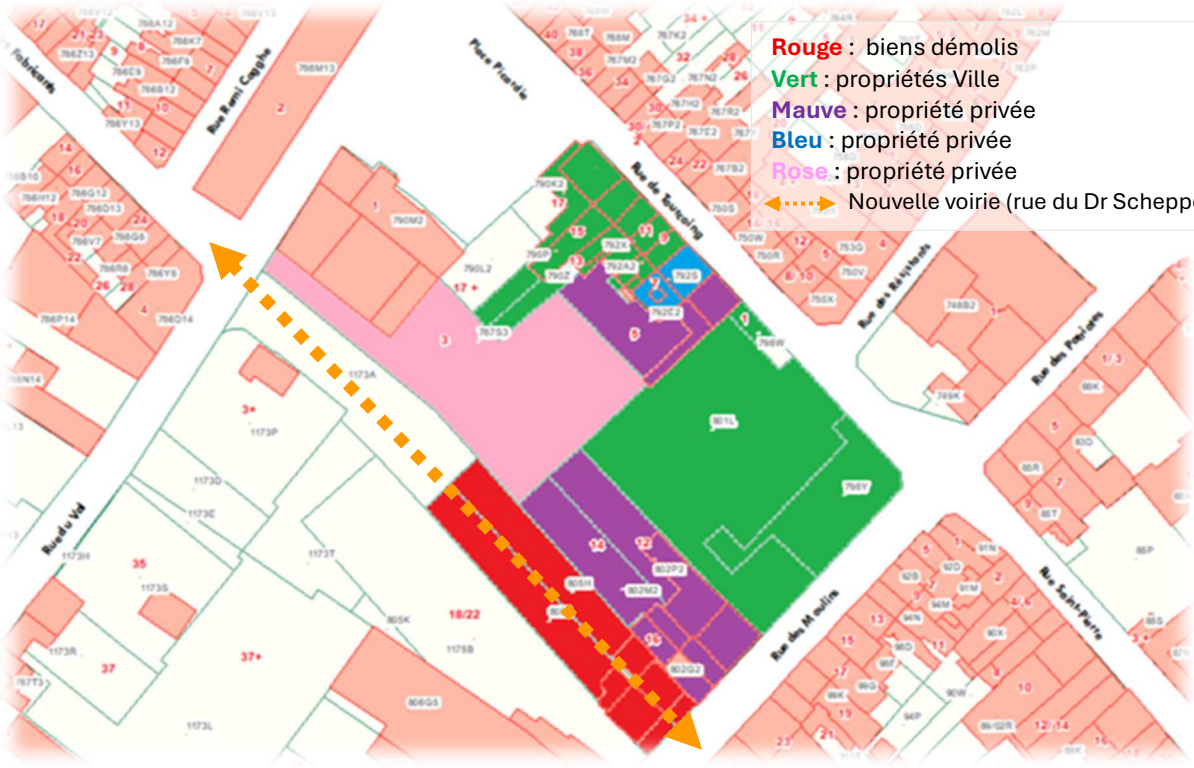






Avancement des démarches :





## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☑ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☐ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☐ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☐ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☑ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☑ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☐ Vie associative dense
- ☐ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☑ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☐ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☑ (Dés)artificialisation
- ☑ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☑ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☑ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☑ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☑ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☑ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☐ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☑ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☑ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☑ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☑ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☐ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☑ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☐ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☐ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☑ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 3 « Picardie / Métropole » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention PGV ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | |
| Action 3.1 : Travaux de sauvegarde et de conservation de la Maison Picarde (en ce compris poursuite de la rénovation des faïences) | 1 | 2025 - 2026 | - Travaux d'entretien du bâtiment<br>- Rénovation des faïences | 500.000 € | PGV | | | | | 500.000 € | X |
| | | | | 150.000 € | AWAP - IRPA | | | | | 150.000 € | |
| Action 3.2 : Réaffectation de la Maison Picarde | 1 | 2026 - 2027 | - Décision quant à la réaffectation du lieu<br>- Analyse des besoins en fonction de la nouvelle affectation retenue<br>- Travaux de réaménagement / adaptation en fonction de la nouvelle affectation retenue<br>- Taux de fréquentation du site | | | | | 25.000 € | Fonds propres | 25.000 € | |
| Action 3.3 : Acquisitions/Démolitions d'habitations rue de Tourcoing et rue des Moulins fidèlement au schéma d'intention | 1 | 2025 - 2027 | - Passation des actes<br>- Démolitions | 1.000.000 € | PGV | | | | | 1.000.000 € | X |
| Action 3.4 : Etude globale du périmètre du projet sous forme d'un concours (en ce | 1 | 2026 - 2027 | - Organisation du concours (déclaration d'intention de lancer un marché, introduction des candidatures, sélection des | 500.000 € | PGV | | | | | 500.000 € | X |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| compris les aménagements temporaires, et en ce compris l'ouverture vers la Petite-rue et la Rénovation urbaine) | | | candidats sur base des critères établis)<br>- Attribution du marché de conception et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (après réception des projets par les candidats et désignation du lauréat)<br>- Réalisation de la mission de conception<br>- Consultation citoyenne | | | | | | |
| Action 3.5 : Travaux de réaménagement (en ce compris les études préalables) | 3 | 2028 - 2030 | - Réalisation des études préalables<br>- Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux | 5.000.000 € | Non établie à ce jour | | | 5.000.000 € | |
| Action 3.6 : Soutien à la dynamique commerciale (primes à l'embellissement des façades commerciales, pop-up stores, etc.) | 3 | 2029 - 2030 | - Démarches d'information/sensibilisation à l'existence des primes<br>- Nombre et types de primes délivrées | | | | 50.000 € | Fonds propres | 50.000 € | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total du projet-phare 3 – Picardie / Métropole** | **7.150.000 €** | | **75.000 €** | **7.225.000 €** |
| **Montant total proposé à la subvention PGV** | **2.000.000 €** | | | **2.000.000 €** |

# 4 – Quartier Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine

## Présentation succincte

**Brève description :**

L'enjeu de ce projet-phare portant sur le secteur Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine se trouve dans la **réappropriation des espaces publics** par les différents usagers.
Le périmètre concerné par ce projet se caractérise par une mixité commerces/habitations. Le secteur de la Rénovation urbaine accueille notamment des immeubles à appartements à vocation sociale ou occupés par des personnes âgées (nécessitant pour certains des travaux d'entretien de toiture ou d'individualisation des chaudières).
La question du vivre-ensemble est entière.
Le cœur de ville n'échappe malheureusement pas aux problématiques d'insécurité rencontrés par les grandes villes. Le **renforcement du sentiment de sécurité** est donc un élément incontournable ; il passe par l'accentuation de la présence des acteurs de terrain, mais aussi par des mesures infrastructurelles contribuant à la sécurité individuelle et collective (partenariat avec les exploitants d'établissements débits de boissons et autres commerçants, renforcement de l'éclairage spécifique, sécurisation des cheminements piétons, sécurisation de la douve, etc.).
La Grand-Place a récemment été réaménagée dans esprit piétonnier (une voirie de circulation à double sens jouxtant une esplanade desservant le secteur piétonnier déjà existant de la Petite-rue et de la Rénovation urbaine). Si les nouveaux aménagements rencontrent les objectifs de rénovation du secteur et de mise en évidence du patrimoine (hôtel de ville, église, façades pastillées, etc.), le périmètre concerné par ce projet reste fortement minéral. Un autre enjeu important est de verduriser ce périmètre et d'organiser des **îlots de fraicheur**.

En termes de mobilité, le périmètre Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine est dédicacé aux piétons. Seule la Grand-Place est traversée par une voie de circulation à double-sens reliant les pôles sud-ouest (via la rue des Patriotes) et nord-est du territoire (via la rue de Tournai et la rue de Courtrai). Si la finalité des travaux de réaménagement de la Grand-Place n'avait pas vocation à en faire un axe structurant, dans la réalité, force est de constater qu'il reste fortement fréquenté tant par les usagers actifs que par les véhicules, avec les conséquences négatives que cela entraine sur la mobilité et le stationnement en hyper-centre. En conséquence, une réflexion est amorcée en vue de **« réorganiser » la Grand-Place dans ses modalités d'usage** (stationnement, cheminements doux, sens de circulation, etc.). Cette réflexion doit être étendue aux rues des Résistants, des Patriotes, de Tournai et de Courtrai (tronçon haut), ainsi qu'à la circularité piétonne à accentuer autour de la Grand-Place, via la Petit-rue et la Rénovation urbaine, tenant compte de la disponibilité de stationnement au sein du parking sous-terrain « les Arts », dont l'utilisation doit être optimalisée, et des poches de stationnement en périphérie du secteur Grand-Place. Le secteur Rénovation urbaine / Petite-rue pourrait être aéré, en articulation avec (et en percement vers) le projet portant sur le réaménagement du périmètre Picardie / Métropole

*(voir projet-phare n°3)*, et en tenant compte de l'ouverture déjà existante vers la rue de Tourcoing via le passage St-Barthélémy et la rue de Froidchamps.

La réappropriation de l'hyper-centre par ses usagers doit passer par le renforcement de l'**attractivité festive et culturelle**. Le secteur de la Grand-Place accueille déjà des festivités nombreuses, mais celles-ci méritent d'être étendues ou transposées dans la Petite-rue et au cœur de la Rénovation urbaine. L'Hôtel de Ville historique, récemment rénové, tient une place centrale dans ce contexte. Son occupation pourrait être dynamisée (expositions permanentes ou ponctuelles, cérémonies, stand d'information visible, etc.).

Cette réappropriation passe également par une **nouvelle dynamique commerciale**. En effet, l'hyper-centre se caractérise actuellement par un nombre important de cellules vides, ou de cellules occupées de manière non qualitative et/ou non pérenne (difficultés des commerces à s'implanter durablement).
Un audit externe permettrait de cerner davantage notre réalité et nos besoins. De plus, la révision du Schéma de Développement Communal devra intégrer un volet portant spécifiquement sur le commerce.
En partenariat avec les propriétaires privés, la mise à disposition de ces locaux non occupés pourrait être facilitée pour des nouveaux commerces qualitatifs, des nouveaux services à la personne, ou des partenaires associatifs en recherche de locaux (co-working, pop-up stores, 'concours nouveaux commerçants', etc.).
Les initiatives développées devront tenir compte de certaines contraintes liées à l'état des lieux et pouvant impacter l'accessibilité des commerces (notamment l'important chantier de **chemisage de l'égouttage de la Petite-rue**).

En termes de **cohésion sociale** et de **vivre-ensemble**, ce secteur piétonnier est idéal pour une occupation partagée de l'espace public. Des actions visant à forcer la rencontre et l'inter-connaissance auraient dans ce contexte tout leur sens (mobilier urbain, terrasses développées dans l'esprit 'placette', local social type 'bol bavard', etc.).

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : périmètre concerné par le projet (Grand-Place, Petite-rue, Rénovation urbaine, rue des Patriotes, rue des Résistants, rue de Tournai et tronçon haut de la rue de Courtrai)
- social : *sans objet*
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DA2 – Sécurité intégrale et intégrée
- DT1 – Bureau d'Etude Voirie
- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Bureau d'Etude Espaces verts
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Cellule Développement Commercial
- DT3 - Urbanisme
- DT3 - Logement

**Partenaires externes envisagés :**

- Gestion Centre-Ville
- Commerces
- Syndicat d'initiative
- Maison du Tourisme

**Actions déjà menées :**

- Groupe de travail « Grand-Place »
- Individualisation des chaudières des logements de la Rénovation urbaine
- Rencontre avec les commerçants (« forums du commerce »)

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Grand-Place, Petite-rue, Rénovation urbaine, rue des Patriotes, rue des Résistants, rue de Tournai, tronçon haut de la rue de Courtrai)

**Quartier prioritaire :**

Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**Quartier Grand-Place/Petite-rue/Rénovation urbaine**



# Géoportail de la Wallonie

**Quartier Grand-Place/Petite-rue/Rénovation urbaine - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## Quartier Grand-Place/Petite-rue/Rénovation urbaine - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Grand-Place :





Petite-Rue :




Rénovation urbaine :





## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☑ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☑ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☑ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☑ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☑ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☑ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☑ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☑ Vie associative dense
- ☑ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☑ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☑ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☑ (Dés)artificialisation
- ☑ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☑ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☑ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☐ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☑ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☑ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☐ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☐ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☐ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☑ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☑ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☑ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☐ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☐ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☐ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☐ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☑ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 4 « Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention PGV ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | |
| Action 4.1 : Audit externalisé relatif à la redynamisation commerciale du centre-ville | 1 | 2026 - 2027 | - Attribution du marché<br>- Réalisation de la mission d'audit | | | | | 50.000 € | PGV | 50.000 € | X |
| Action 4.2 : Ouverture d'un local social partagé (« Bol Bavard ») | 2 | 2027 et suivantes | - Identification et aménagement du local adéquat<br>- Taux d'ouverture du local<br>- Taux de fréquentation | | | | | 25.000 € | PGV | 25.000 € | X |
| Action 4.3 : Création d'îlots de fraîcheur (déminéralisation, végétalisation, etc.) | 1 | 2026 - 2027 | - Nombre de zones verdurisées / Aménagements verts<br>- Déminéralisation du périmètre (nombre de m² déminéralisés) | 250.000 € | PGV | | | | | 250.000 € | X |
| Action 4.4 : Mesures structurelles de sécurisation (notamment sécurisation de la douve) et déploiement homogène du mobilier urbain | 1 | 2026 - 2027 | - Aménagement (re-travail) sécurisé de la douve<br>- Mobilier urbain supplémentaire / revu<br>- Visibilité des traversées piétonnes<br>- Eclairage d'ambiance et éclairage spécifique<br>- Mesures de mise en lumière (dont signalétique, supports de communication, etc.) | 100.000 € | PGV | | | | | 100.000 € | X |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Action 4.5 : Ouverture (percement) de la Rénovation urbaine et de la Petite-rue vers la rue de Tourcoing | 2 | 2027 | - Acquisition des biens pertinents<br>- Travaux de démolition<br>- Travaux d'aménagement du cheminement | 250.000 € | PGV | | | 250.000 € | X |
| Action 4.6 : Chemisage de l'égouttage de la Petite-rue | 1 | 2025 - 2027 | - Attribution du marché<br>- Réalisation des travaux | 330.000 € | PIC 2022-2024 | | | 330.000 € | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total du projet-phare 4 – Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine** | **930.000 €** | | **75.000 €** | **1.005.000 €** |
| **Montant total proposé à la subvention PGV** | **600.000 €** | | **75.000 €** | **675.000 €** |

# 5 – Îlot Staquet / Rue du Christ / Rue de la Marlière

## Présentation succincte

**Brève description :**

Le périmètre concerné par ce projet relève d'un axe structurant vers l'hyper-centre depuis le quartier périphérique du Tuquet, en passant par le square Marcel Demeuleester dont les travaux de réaménagement sont en cours. Il est composé de la rue de la Marlière, la rue du Christ et le centre Marius Staquet et ses abords, assurant la liaison avec la rue de Tourcoing concernée par le projet 3 et le secteur Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine concerné par le projet 4.

En tant qu'artères commerçantes historiques de Mouscron, la rue de la Marlière et la rue du Christ doivent d'abord répondre à l'enjeu de **redynamisation**. En effet, ces deux rues sont victimes d'une fermeture progressive des commerces, dont les cellules laissées vides peinent à se renouveler.
Pour assurer cette relance, l'on pourra s'appuyer sur un nouveau Comité des Commerçants, sur les quelques commerces historiques qui se maintiennent sur le secteur, ainsi que sur l'essor que connaît maintenant depuis plusieurs années le cinéma.

Afin d'accompagner cette démarche, des mesures structurelles d'**embellissement des voiries et du parking** assurant une liaison entre la chaussée du Risquons-tout et la rue de la Marlière sont envisagées.
En termes de mobilité, les cheminements doux pourraient être soutenus, et les efforts fournis en vue de dynamiser l'occupation du **parking sous-terrain « des Arts »** doivent être poursuivis.
Dans la jonction entre la rue du Christ, la rue de Tourcoing et la rue du Bois de Boulogne, le **jardin « des Arts »** doit jouer son rôle de poumon vert en plein centre urbain. Il pourrait également devenir le lieu idéal pour sortir la culture des murs et accueillir des événements festifs et culturels en extérieur.

**En termes d'infrastructures**, en articulation directe avec la rue de Tourcoing et le secteur Grand-Place, l'axe structurant Marlière/Christ débouche sur deux bâtiments patrimoniaux d'ampleur, constitutifs d'un pôle culturel important pour le territoire.
Tout d'abord, le **Marius Staquet**, à l'architecture particulière, accueille pour l'instant plusieurs salles de spectacles ou d'expositions, ainsi qu'un espace loges et un espace bar. Il héberge également les bureaux administratifs pour le personnel Service des Affaires culturelles. La configuration des lieux ne garantit pas le bien-être des agents, et les espaces 'bureaux' pourraient constituer une plus-value supplémentaire pour l'occupation culturelle du lieu. Cela implique cependant de déménager le personnel vers des locaux adaptés.
L'ensemble du bâtiment nécessite d'importantes mesures de rénovation énergétique et d'amélioration ; avant d'entamer la phase travaux, une analyse approfondie doit se poursuivre à ce sujet en collaboration avec Ipalle, ainsi qu'une réflexion ouverte sur les modalités d'occupation des lieux par les différentes activités y hébergées. Enfin, le couloir

extérieur d'accès au bâtiment ainsi que le parvis avant du Marius Staquet pourraient, à l'instar du jardin « des Arts », accueillir des expositions en extérieur ou des initiatives de street art, ou être réorganisés afin d'accentuer la visibilité du centre culturel (enseigne, affichages type devanture de cinéma, etc.).
Autres bâtiments historiques significatifs, **l'ancienne piscine et l'ancien arsenal** doivent eux aussi faire l'objet de mesures de rénovation énergétique et d'amélioration, notamment en vue de consolider certaines occupations actuelles (expositions dans l'ancienne piscine, locaux de stockage des décors du centre culturel, etc.), mais aussi pour y aménager des bureaux fonctionnels pour le personnel du Service des Affaires culturelles, et également pour accueillir de nouvelles fonctionnalités (nouveaux ateliers artistiques souhaités par le centre culturel, petits locaux à destination des musiciens, aménagement d'un espace Horeca en vue d'un partenariat public-privé, espace dédicacé à l'événementiel, etc.). L'accessibilité PMR à ces différentes fonctionnalités devra le cas échéant être assurée.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : périmètre concerné par le projet (rue de la Marlière, rue du Christ, parking sous-terrain et jardin « des Arts », jonction rue du Christ / rue de Tourcoing / place de l'Ours / rue Roger Salengro, Marius Staquet / ancienne piscine / ancien arsenal)
- social : commerces, personnel communal, usagers
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DA1 – Affaires culturelles
- DA2 – Sécurité intégrale et intégrée
- DT1 – Bureau d'Etude Bâtiments
- DT1 – Bureau d'Etude Espaces verts
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Cellule de Développement Commercial
- DT3 – Urbanisme
- SIPP

**Partenaires externes envisagés :**

- Commerces
- Gestion Centre-Ville
- Comité des commerçants de la rue du Christ
- Centre Culturel de Mouscron (CCM)

**Actions déjà menées :**

- Marius Staquet : Travaux conservatoires divers (dont stabilisation de la verrière supérieure)
- Analyse des besoins relatifs aux différentes fonctionnalités (existantes ou à venir) du Marius Staquet
- Ancienne piscine et ancien arsenal : travaux conservatoires divers
- Travaux de mise en conformité du parking sous-terrain « les Arts »
- Réaménagement du carrefour rue de la Marlière / rue du Christ / chaussée du Risquons-tout / rue du Dragon
- Travaux de réaménagement du square Marcel Demeulemeester

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Rue de la Marlière, rue du Christ, parking sous-terrain et jardin « des Arts », jonction rue du Christ / rue de Tourcoing / place de l'Ours / rue Roger Salengro, Marius Staquet / ancienne piscine / ancien arsenal

**Quartier prioritaire :**

Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**Îlot Staquet/Rue du Christ/Rue de la Marlière**



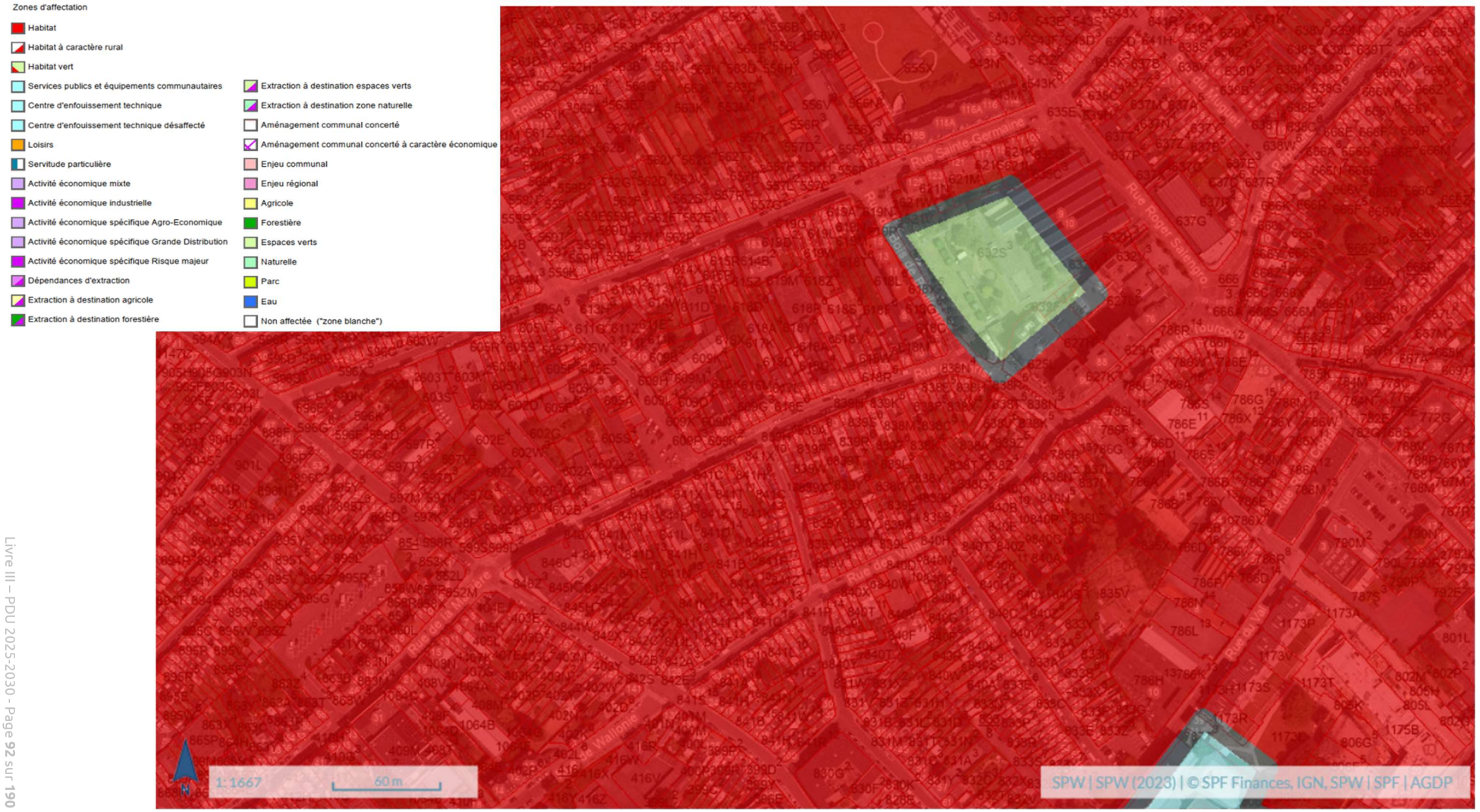
# Géoportail de la Wallonie

## Îlot Staquet/Rue du Christ/Rue de la Marlière - Plan cadastral



# Géoportail de la Wallonie

## Îlot Staquet/Rue du Christ/Rue de la Marlière - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Marius Staquet :





Ancienne piscine / ancien arsenal :





Parking et Jardin “des Arts” :





Parking en liaison rue de la Marlière / chaussée du Risquons-tout :





## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☐ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☑ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☐ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☑ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☑ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☐ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☑ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☐ Vie associative dense
- ☐ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☑ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☐ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☐ (Dés)artificialisation
- ☐ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☐ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☐ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☑ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☑ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☑ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☐ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☑ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☑ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☐ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☑ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☑ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☑ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☑ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☐ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☑ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☐ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☐ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| **Actions contribuant au projet-phare 5**<br>**« Îlot Staquet / Rue du Christ / Rue de la Marlière »** | **Priorisation et planification** | | **Indicateur(s) de mise en œuvre** | **Budget** | | | | | | | Proposée à la subvention<br>**PGV ?** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | **INVESTISSEMENT** | | **PERSONNEL** | | **FONCTIONNEMENT** | | **Budget total** | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | |
| Action 5.1 : Rénovation énergétique et amélioration du Marius Staquet | 1 | 2026 - 2028 | - Analyse des besoins<br>- Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment | Non établis à ce jour | | | | | | | |
| Action 5.2 : Rénovation énergétique et amélioration de l'ancienne piscine et de l'ancien arsenal (les rendre opérationnels notamment pour l'aménagement des bureaux administratifs du Service des Affaires culturelles ainsi que pour l'aménagement d'une zone Horeca en vue d'un partenariat public-privé) | 1 | 2026 - 2028 | - Analyse des besoins<br>- Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment<br>- Travaux de réaménagement<br>- Partenariat public-privé concernant l'exploitation d'une zone Horeca | Non établis à ce jour | | | | | | | |
| Action 5.3 : Audit externalisé relatif à la redynamisation commerciale du centre-ville | 1 | 2026 - 2027 | - Attribution du marché<br>- Réalisation de la mission d'audit | *Renvoi vers le projet-phare 4 budgétisant cette action* | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Action 5.4 : Entretien et amélioration du parking les Arts | 1 | 2025 et suivantes | - Travaux d'entretien<br>- Aménagements supplémentaires<br>- Taux de fréquentation du parking | 50.000 € | Fonds propres | | | 50.000 € | |
| Action 5.5 : Réaménagement du parking en liaison entre la rue de la Marlière et la chaussée du Risquons-Tout (éclairage, végétalisation, sécurisation, etc.) | 1 | 2026 - 2027 | - Analyse des besoins<br>- Aménagements verts<br>- Amélioration de l'éclairage du site<br>- Mesures de mise en évidence du site (accessibilité, visibilité)<br>- Equipements de vidéosurveillance urbaine | 250.000 € | PGV | | | 250.000 € | X |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total du projet-phare 5 – Îlot Staquet / Rue du Christ / Rue de la Marlière** | **300.000 €** | | | **300.000 €** |
| **Montant total proposé à la subvention PGV** | **250.000 €** | | | **250.000 €** |

# 6 – Pôle naturel Ouest

## Présentation succincte

**Brève description :**

Ce projet-phare s'inscrit dans la volonté communale de **préserver et développer la nature** et les espaces verts sur le territoire mouscronnois, tenant compte notamment de la population croissante, des enjeux écologiques et de la demande des citoyens de laisser plus de place au vert.
L'un des poumons verts de Mouscron est la réserve naturelle de la **Fontaine bleue** (7,5 ha), qui existe depuis 1998. Elle a été développée depuis, en y ajoutant plusieurs parcelles, dont la dernière est l'**argilière du Sterreberg**. À terme, ce sont près de 7 ha qui seront reclassés en zone naturelle et de loisirs, pour venir s'articuler directement avec la Fontaine bleue et constituer ainsi un maillage écologique.

Afin d'accentuer encore la démarche ainsi initiée, et en réponse à la demande des citoyens, la Ville de Mouscron a identifié une zone située entre la rue de Menin et la RN58 comme potentiellement exploitable en vue d'y créer un **espace vert naturel et participatif**, zone d'ailleurs reprise en zone verte au plan de secteurs.
En termes de structuration du territoire, la zone identifiée se situe en parallèle à la Fontaine bleue, et s'étale sur près de 5 ha.
De part et d'autre de la RN58, c'est donc à terme un espace vert naturel de près de 20 ha qui organisera une **entrée de Ville boisée** par le nord-ouest, offrant un véritable poumon vert à proximité directe du CHM (Centre Hospitalier de Mouscron) et du centre-ville, auxquels il faut encore ajouter le parc de la Coquinie et le site du Château des Comtes.
L'aménagement de **cheminements doux** (boucle cyclo-piétonne) et de **zones récréatives** pourront être envisagé dans un second temps.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : périmètre concerné par le projet (chaussée de Gand, argilière du Sterreberg, RN58, rue de Menin)
- social : *sans objet*
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Bureau d'Etude Espaces verts
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Urbanisme
- DT3 – Cellule Environnement
- SIPP

**Partenaires externes :**

- SPW
- SLM
- Usagers (dont Estu)
- CHM
- Ipalle
- Promoteurs privés (Koramic)

**Actions déjà menées :**

- Acquisitions rue de Menin (discussions en cours)
- Acquisition Argilière (se poursuivra en 2027)
- Aménagement de la Fontaine bleue
- Acquisition à la SLM d'une parcelle constitutive de la Fontaine Bleue
- Poursuivre le développement de la Hulotte / Fontaine bleue via l'acquisition des parcelles pertinentes au regard du projet

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Chaussée de Gand, argilière du Sterreberg, RN58, rue de Menin

**Quartier prioritaire :**

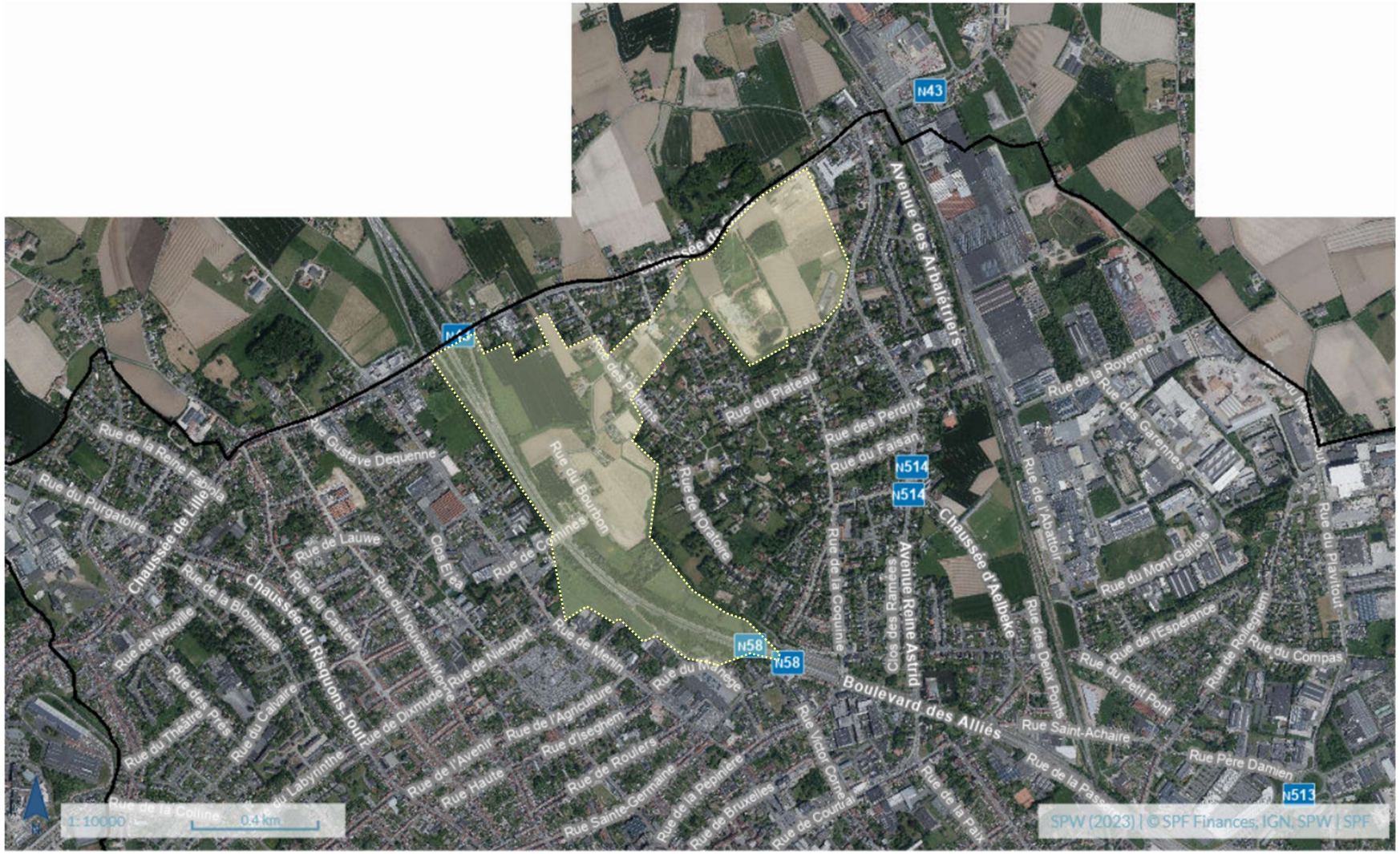
Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**Pôle naturel Ouest**



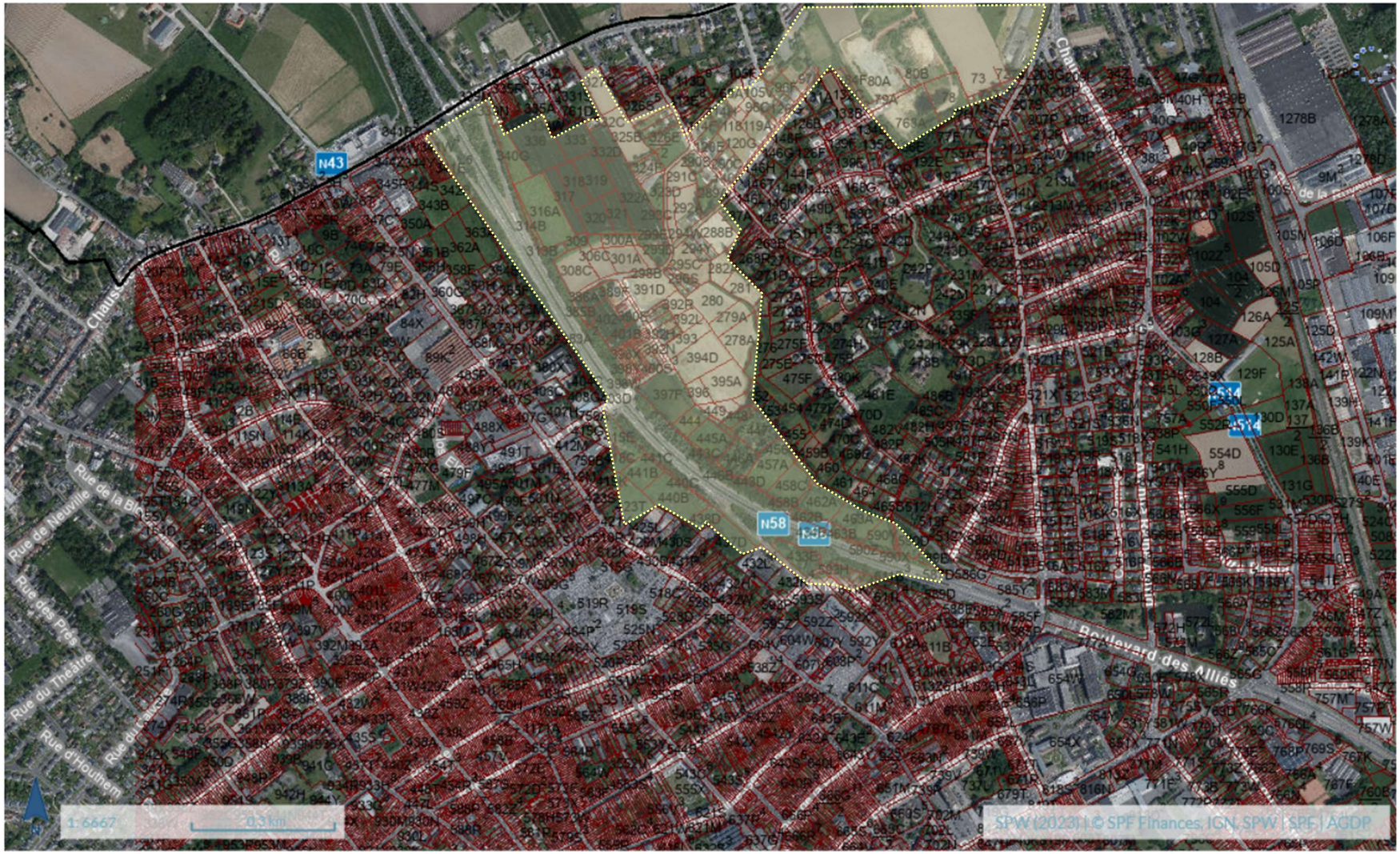
# Géoportail de la Wallonie

**Pôle naturel Ouest - Plan cadastral (1/2)**



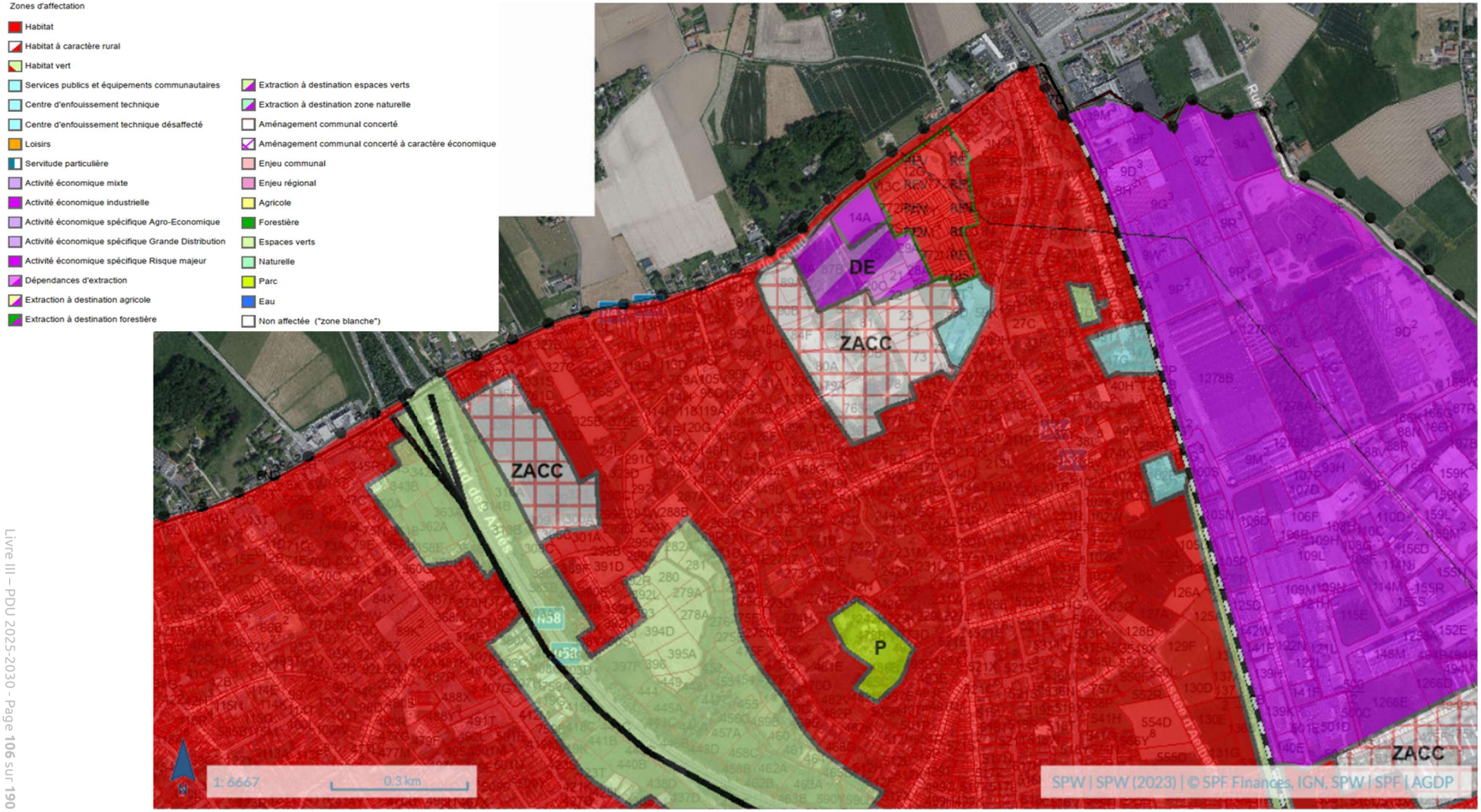
# Géoportail de la Wallonie

**Pôle naturel Ouest - Plan cadastral (2/2)**



# Géoportail de la Wallonie

## Pôle naturel Ouest - Plan de secteur (1/2)



# Géoportail de la Wallonie

## Pôle naturel Ouest - Plan de secteur (2/2)



## Reportage photographique et illustrations



Zone entre la RN58 et la bretelle de sortie vers la rue du Manège :





Arrière de la rue de Menin :





Depuis la rue de Comines :



## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☑ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☐ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☐ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☑ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☑ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☐ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☐ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☐ Vie associative dense
- ☐ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☑ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☑ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☑ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☑ (Dés)artificialisation
- ☐ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☑ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☑ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☐ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☐ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☐ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☐ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☐ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☐ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☑ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☑ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☐ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☐ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☑ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☐ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☐ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☑ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☑ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☐ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☐ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☑ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☑ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☑ ODD 14 – Vie aquatique
- ☑ ODD 15 – Vie terrestre
- ☐ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 6 « Pôle naturel Ouest » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention PGV ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | |
| Action 6.1 : Acquisition de terrains conformément au schéma directeur | 1 | 2025 - 2028 | - Nombre de parcelles acquises<br>- Superficie totale disponible | 100.000 € | PGV | | | | | 100.000 € | X |
| Action 6.2 : Aménagement des terrains acquis en vue de les intégrer à une zone naturelle élargie | 2 | 2029 - 2030 | - (Ré-)Aménagement des espaces acquis<br>- Equipements (aires de jeux, balisage des cheminements, éclairage, etc.)<br>- Taux de fréquentation du site<br>- Enquête de satisfaction auprès des usagers | À budgéter | | | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Montant total du projet-phare 6 – Pôle naturel Ouest** | **100.000 €** | | | **100.000 €** | |
| **Montant total proposé à la subvention PGV** | **100.000 €** | | | **100.000 €** | |

# 7 – Cœur de Dottignies

## Présentation succincte

**Brève description :**

Les cœurs de village jouent un rôle crucial dans les grandes villes en ce qu'ils sont des points de repère identitaires et des vecteurs de lien social. Les préserver et les soutenir contribue à la qualité de vie de leurs habitants mais aussi à l'attractivité et à l'image du territoire.
En parallèle aux actions relevant de la préservation du patrimoine et des infrastructures identitaires (en ce compris les entrées de ville et les voiries), qui font distinctement l'objet du projet-phare 11, ce projet-phare vise spécifiquement le cœur de village de Dottignies.

Le périmètre d'intervention au cœur du village de Dottignies s'étend du Hall de l'Europe (rue des Ecoles) à la place de la Résistance, en passant par la place de la Main, la rue du Festar et la rue Julien Mullie.
Le projet repose sur la **préservation du patrimoine**, qu'il soit **culturel ou infrastructurel**, et le soutien à la dynamique forte existante sur ce cœur de village et indépendante des actions menées par la Ville (associations des commerçants, festivités nombreuses, Bourloire, etc). Il doit s'articuler avec les travaux récemment menés (entrée de Ville via le boulevard des Canadiens) ou en cours (rénovation de l'antenne communale, réfection de voirie place Valère Grimonpont et abords, réhabilitation en logements de l'ancien lycée Plisnier, etc.).

En termes d'infrastructures, la **Tour (ancien clocher) de Dottignies**, située place de la Résistance doit être sauvegardée. L'antenne communale, en cours de rénovation pourra être investie par le secteur associatif. Et en parallèle, les locaux de la Festarade pourront être réaffectés.
La **Salle des Pas perdus**, et les locaux attenants, nécessitent un réaménagement complet, entrainant la démolition de certains espaces, mais la conservation d'autres, comme ceux dédicacés à la pratique de la bourle. Ces travaux viseront également à développer l'attractivité de ce site par la mise en lumière de cette tradition populaire.

Enfin, les **abords du Hall sportif de l'Europe** doivent être repensés afin d'optimaliser l'offre de stationnement tout en maintenant les espaces verts et accentuant les plantations, mais aussi afin d'accueillir une aire de jeux pour enfants (en complémentarité avec l'espace vert existant le long du bâtiment du Colruyt, entre la rue Célestin Pollet et la rue de France). La mobilité autour du hall sportif doit également être améliorée, notamment en ce qui concerne les liaisons vers le reste du village pour les modes actifs.
Sur le plan de la mobilité, de manière générale, la **liaison bus directe entre Dottignies et Mouscron** vers le Futurosport et le centre-ville de Mouscron reste un enjeu majeur.

En outre, lorsque l'Ecole des Sports aura pris place sur le site du Futurosport, la question de la réaffectation du bâtiment actuel de l'ICET Dottignies (rue de France) devra être posée.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : périmètre concerné par le projet (hall de l'Europe et abords (rue des Ecoles, rue de l'Arsenal), rue Julien Mullie, Salle des Pas perdus, place de la Main, place de la Résistance)
- social : *sans objet*
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DA1 – Affaires culturelles
- DA3 – Service Jeunesse
- DA3 – Service des Sports
- DT1 – Bureau d'Etude Voirie
- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Urbanisme
- DT3 – Patrimoine

**Partenaires externes envisagés :**

- Habitants
- Association des Commerçants de Dottignies
- Bibliothèque de Mouscron
- Usagers (associations, clubs sportifs, etc.)
- Ipalle
- AWAP

**Actions déjà menées :**

- Eclairage LED du Hall de l'Europe
- Rénovation de l'antenne communale (en cours)
- Rénovation des locaux de la bibliothèque et du Foyer
- Etudes préliminaires pour la démolition/reconstruction du site de la Salle des Pas perdus
- Contacts avec l'AWAP dans le cadre de la sauvegarde de la Tour de Dottignies

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Hall de l'Europe et abords (rue des Ecoles, rue de l'Arsenal), rue Julien Mullie, Salle des Pas perdus, place de la Main, place de la Résistance

**Quartier prioritaire :**

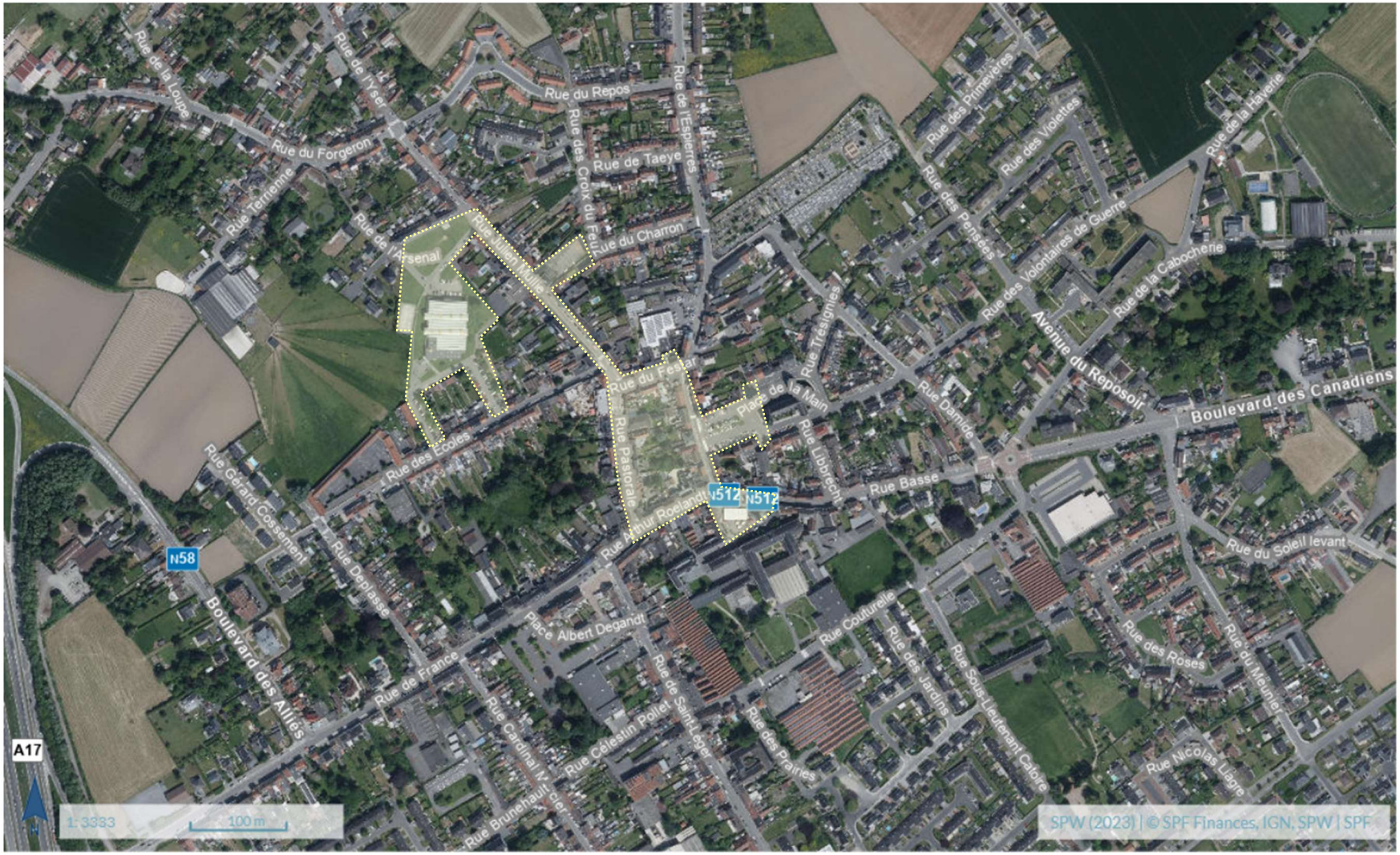
Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**Coeur de Dottignies**



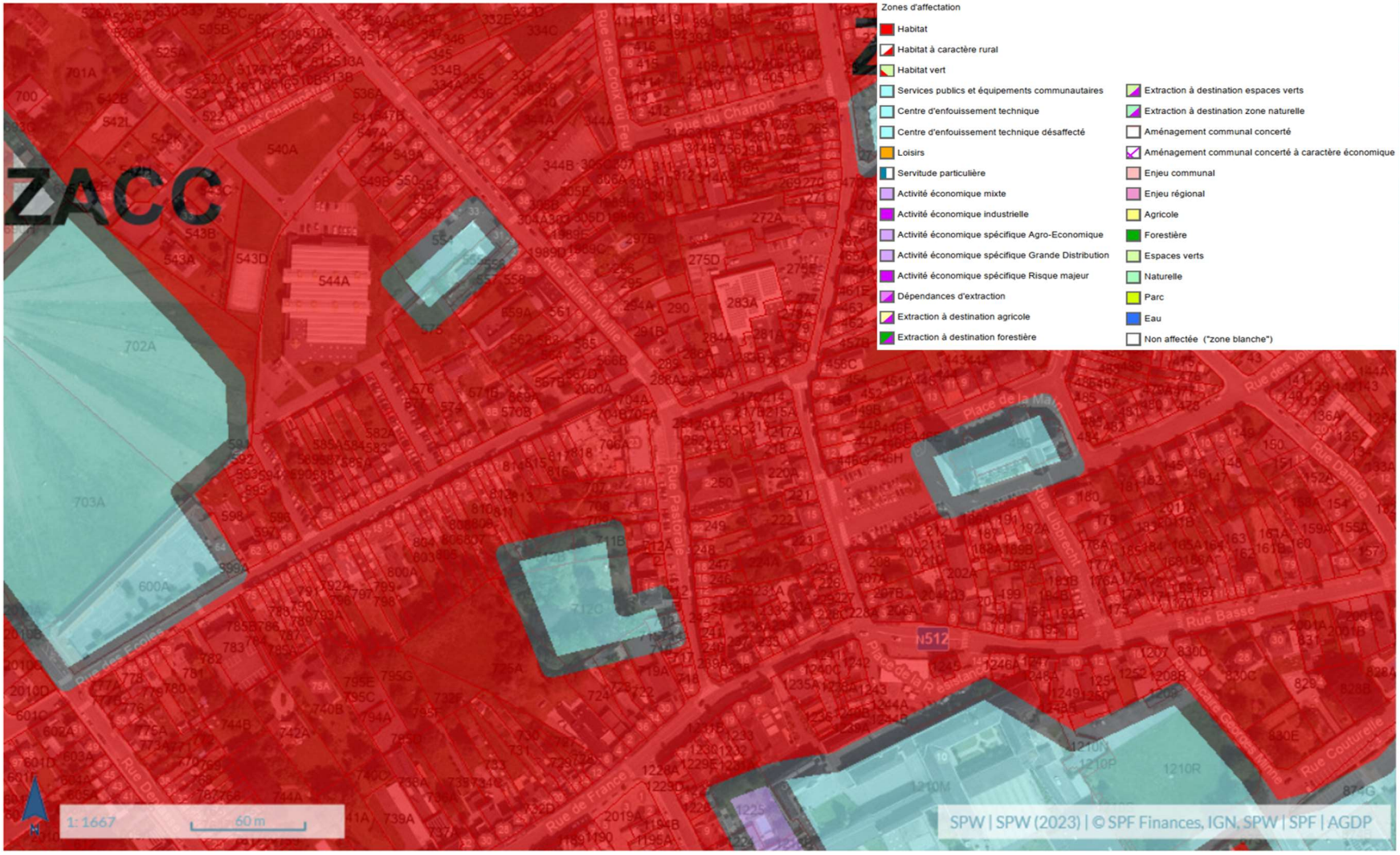
# Géoportail de la Wallonie

**Coeur de Dottignies - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## Coeur de Dottignies - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Hall de l'Europe et abords :





Salle des Pas perdus :





Place de la Résistance – Tour de Dottignies (ancien clocher) :









Place de la Main :



Festarade :



## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☑ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☑ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☐ Densité et intensité urbaines
- ☐ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☐ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☑ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☑ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☑ Vie associative dense
- ☑ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☑ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☑ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☑ (Dés)artificialisation
- ☐ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☐ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☐ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☐ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☐ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☐ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☑ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☑ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☑ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☐ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☐ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☐ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☐ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☐ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☐ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☐ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 7 « Cœur de Dottignies » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention PGV ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | |
| Action 7.1 : Démolition / Reconstruction des locaux de l'ancienne Salle des pas perdus | 1 | 2026 - 2027 | - Démolition<br>- Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux<br>- Taux d'occupation du site | 585.000 € | PGV | | | | | 585.000 € | X |
| Action 7.2 : Etudes préalables et mesures de sauvegarde du vieux clocher | 1 | 2026 - 2027 | - Analyse des besoins<br>- Etudes préalables<br>- Travaux de sauvegarde | 200.000 € | AWAP | | | | | 200.000 € | |
| Action 7.3 : Travaux de réaménagement de l'esplanade du hall de sport de l'Europe | 1 | 2026 - 2027 | - Réalisation des travaux<br>- Enquête de satisfaction auprès des usagers et riverains | 100.000 € | PGV | | | | | 100.000 € | X |
| Action 7.4 : Aménagement d'une aire de jeux au cœur du village | 1 | 2026 - 2027 | - Identification du site à aménager<br>- Aménagement d'une aire de jeux | 150.000 € | PGV | | | | | 150.000 € | X |
| Action 7.5 : Dynamisation de l'espace vert reliant la rue Célestin Pollet au parking du Colruyt | 1 | 2026 | - Mesures de mise en évidence du site (communication, signalétique, accessibilité, etc.)<br>- Taux de fréquentation du site | 25.000 € | PGV | | | | | 25.000 € | X |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total<br>du projet-phare 7 – Cœur de Dottignies** | **1.060.000 €** | | | **1.060.000 €** |
| **Montant total<br>proposé à la subvention PGV** | **860.000 €** | | | **860.000 €** |

# 8 – « Le Delta »

## Présentation succincte

**Brève description :**

Les cœurs de village jouent un rôle crucial dans les grandes villes en ce qu'ils sont des points de repère identitaires et des vecteurs de lien social. Les préserver et les soutenir contribue à la qualité de vie de leurs habitants mais aussi à l'attractivité et à l'image du territoire.
En parallèle aux actions relevant de la préservation du patrimoine et des infrastructures identitaires (en ce compris les entrées de ville et les voiries), qui font distinctement l'objet du projet-phare 11, ce projet-phare vise spécifiquement le cœur de village d'Herseaux-Ballons.

Ce projet-phare consiste en la **maîtrise du foncier** sur un **bâtiment polyvalent** récemment vidé d'une partie de ses fonctionnalités ainsi que sur ses espaces extérieurs. L'ensemble se situe chaussée des Ballons (dont la réfection complète est envisagée), dans le village d'Herseaux-Ballons.
L'ensemble du terrain représente 3.799 m², dont plus de 1.400 m² construits.
Il se situe à proximité directe de plusieurs nouveaux quartiers et jouxte une zone urbanisable qui pourrait donc accueillir un lotissement.
Sa localisation centrale et reliée aux quartiers voisins en font une opportunité pour investir le village et faire du site un point d'ancrage associatif et sportif dans le quartier.

Le bâtiment est mixte et composé de :

- En front-à-rue : locaux commerciaux ;
- Via l'accès latéral : espace Horeca donnant accès à un espace billard et à une salle de réception/réunion ;
- Via l'accès arrière : grande salle qui accueillait jusque fin 2024 un club de gym, ainsi que les vestiaires et sanitaires nécessaires à la pratique du sport ;
- À l'étage (sur la partie avant du bâtiment) : un logement ainsi que des salles accueillant certaines pratiques (danse, etc.).

L'exploitation future du bâtiment nécessitera une **rénovation importante** de l'ensemble, tenant compte des fonctionnalités auxquels les différents locaux seront affectés. Pour avancer graduellement, une rénovation sommaire (mise aux normes) pourrait être envisagée dans un premier temps, dans l'objectif notamment de garantir la continuité commerciale en front-à-rue, et de mettre à disposition des clubs sportifs et éventuellement des écoles de l'entité la partie arrière aménagée en hall de sport.
Cette occupation ciblée pourra ensuite s'articuler, au fur et à mesure des aménagements opérés, avec d'autres activités, associatives ou festives notamment.

Les **espaces extérieurs** sont quant à eux composés d'une longue allée desservant un accès latéral et débouchant ensuite sur un accès arrière et une poche de stationnement en arrière-zone.

Utilisé par le voisinage, le parking doit être maintenu ; mais il pourrait être déminéralisé et végétalisé, et même accueillir une fonction de transition (type aire de jeux) avec les zones d'habitations en périphérie du site.

En termes de mobilité, la liaison de ce secteur périphérique avec le reste du territoire communal est primordiale. Si la rue de la Broche de fer, dans son tronçon menant vers le zoning de la Martinoire, a récemment été revue pour donner place aux modes actifs, la **réfection de la chaussée des Ballons** reste quant à elle une nécessité.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : périmètre concerné par le projet (bâtiment du « Delta », abords extérieurs, connections avec les zones urbanisées environnantes, chaussée des Ballons)
- social : riverains, clubs de sport
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DA3 – Service des Sports
- DT1 – Bureau d'Etude Bâtiments
- DT1 – Bureau d'Etude Voirie
- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Bureau d'Etude Espaces verts
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Urbanisme
- DT3 – Patrimoine / Logement
- SIPP

**Partenaires externes envisagés :**

- Riverains
- Solidaris
- Fabrique d'église
- Commerces
- Ecole libre St-Jean-Baptiste

**Actions déjà menées :**

- Négociation en cours en vue de l'acquisition du bien
- Pré-analyse des travaux nécessaires sur le bien
- Etude de faisabilité concernant les travaux de la chaussée des Ballons

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Bâtiment du « Delta », abords extérieurs, connections avec les zones urbanisées environnantes, chaussée des Ballons

**Quartier prioritaire :**

Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**"Le Delta"**



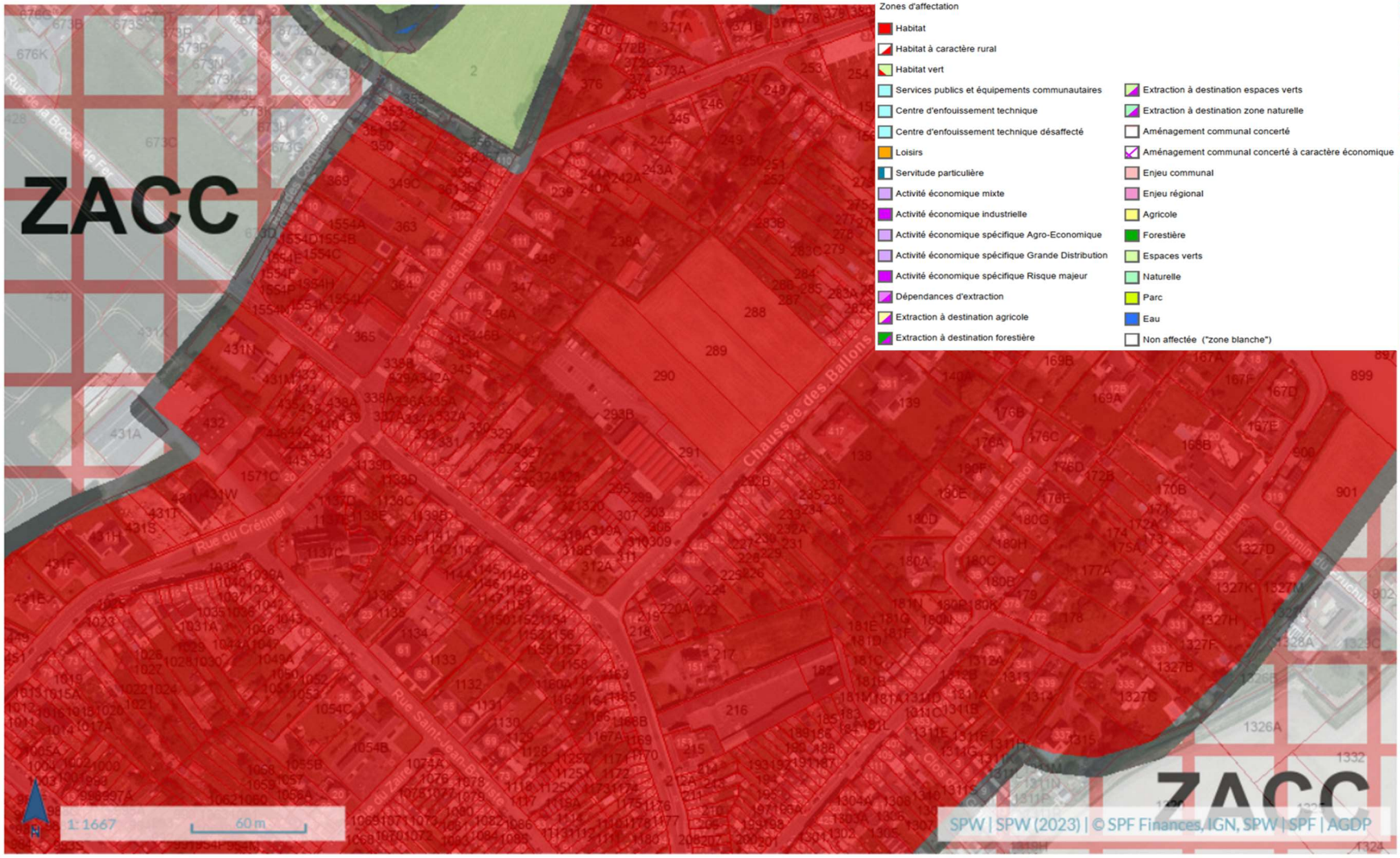
# Géoportail de la Wallonie

**"Le Delta" - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## "Le Delta" - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Bâtiment « le Delta » :










Chaussée des Ballons :



## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☑ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☑ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☐ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☐ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☐ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☐ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☐ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☐ Vie associative dense
- ☑ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☐ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☐ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☐ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☐ (Dés)artificialisation
- ☑ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☑ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☐ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☑ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☐ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☑ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☐ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☑ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☐ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☐ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☐ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☐ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☐ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☑ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☐ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☐ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☐ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☐ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☐ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☑ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 8 « Le Delta » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | PGV ? |
| Action 8.1 : Acquisition du bien « le Delta » | 1 | 2025 | - Passation de l'acte | 650.000 € | PGV | | | | | 650.000 € | X |
| Action 8.2 : Etudes préalables et schéma directeur pour la réfection complète du bâtiment | 1 | 2025 - 2026 | - Analyse des besoins<br>- Etudes préalables<br>- Schéma directeur intégrant la mise en conformité et la réaffectation du site | 150.000 € | PGV | | | | | 150.000 € | X |
| Action 8.3 : Travaux de mise en conformité | 1 | 2026 - 2027 | - Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux | 800.000 € | PGV | | | | | 800.000 € | X |
| Action 8.4 : Aménagements des espaces extérieurs (en ce compris aire de jeux en transition avec les zones urbanisées) | 2 | 2027 - 2028 | - Aménagements extérieurs utiles (aménagements verts, clôture du site, etc.)<br>- Aménagement d'une aire de jeux | 150.000 € | PGV | | | | | 150.000 € | X |
| Action 8.5 : Réfection de la chaussée des Ballons | 2 | 2027-2028 | - Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux de réfection de voiries | 4.600.000 € | FERI (FRIC) | | | | | 4.600.000 € | |
| **Montant total du projet-phare 8 – « Le Delta »** | | | | **6.350.000 €** | | | | | | **6.350.000 €** | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total proposé à la subvention PGV** | **1.750.000 €** | | | **1.750.000 €** |

# 9 – Cœur de Luingne

## Présentation succincte

**Brève description :**

Les cœurs de village jouent un rôle crucial dans les grandes villes en ce qu'ils sont des points de repère identitaires et des vecteurs de lien social. Les préserver et les soutenir contribue à la qualité de vie de leurs habitants mais aussi à l'attractivité et à l'image du territoire.
En parallèle aux actions relevant de la préservation du patrimoine et des infrastructures identitaires (en ce compris les entrées de ville et les voiries), qui font distinctement l'objet du projet-phare 11, ce projet-phare vise spécifiquement le cœur de village de Luingne.

Il concerne plus particulièrement le périmètre englobant le parking Nell et la rue Curiale, et rejoignant l'église et son environnement direct (par la rue Hocedez pour rejoindre l'axe structurant Luingne/Herseaux), ainsi que la Bois Labis (par la Ruelle et la rue de la Liesse).
Ce périmètre se situe dans la continuité de la chaussée de Dottignies, qui constitue une entrée de Ville sur le territoire communal depuis la RN58 par le village de Luingne, et dont le tronçon à proximité directe de la RN58 a récemment été réaménagé en faveur des modes actifs (traçage et marquage des pistes cyclables, matérialisation des cheminements piétons, etc.).

**En termes d'infrastructures** :

- La Maison du Village (à l'angle du parking Nell et de la rue du Plavitout) sera dynamisée ; une extension du bâtiment est envisagée, ainsi qu'une mise à disposition partagée des locaux. En tant qu'ancrage identitaire dans le quartier, elle permet d'ailleurs d'accueillir plusieurs associations ;
- Dans un souci de gestion dynamique du patrimoine, la revente de l'ancienne cure de Luingne sera envisagée ;
- La rénovation et l'amélioration énergétique de l'antenne communale de Luingne ne sont pas non plus oubliées (intégrées au projet-phare 11) ;
- En continuité avec les travaux de réaménagement et réfection de voiries récemment menés dans le centre-ville mouscronnois, et en proximité directe avec le centre de Luingne, une attention particulière sera portée sur l'arrière de la Gare de Mouscron (place Motte, rue du Bornoville).

Un volet important de ce projet-phare concerne la **valorisation et la redynamisation des espaces verts** (entretien, mise en valeur des accès et des voies de cheminement, éclairage, nouvelles fonctionnalités type 'parcours nature', etc.) de ce cœur de village.
Dans cet objectif, le **Bois Labis** (accessible depuis la rue de la Liesse et depuis la rue du Village) mérite également notre attention.
Dans l'environnement direct de l'**ancienne cure de Luingne**, les espaces verts extérieurs pourraient être retravaillés et bénéficier notamment d'une extension en y jouxtant une partie du grand jardin actuel de l'ancienne cure de Luingne. Cet espace vert permet également d'envisager des liaisons douces vers les rues avoisinantes.
Enfin, le parking occupant la majorité de la superficie de la place Nell pourrait être déminéralisé.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : périmètre concerné par le projet (parking Nell (y compris la Maison du Village), rue Curiale, rue Hocedez, Ruelle, rue de la Liesse, Bois Labis, esplanade de l'église)
- social : *sans objet*
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DG – Population
- DA3 – Service des Sports
- DT1 – Bureau d'Etude Bâtiments
- DT1 – Bureau d'Etude Voirie
- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Bureau d'Etude Espaces verts
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Urbanisme
- DT3 – Patrimoine / Logement
- SIPP

**Partenaires externes envisagés :**

- Riverains
- Clubs sportifs
- Associations

**Actions déjà menées :**

- Pré-analyse des travaux nécessaires au sein de l'antenne communale de Luingne

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Parking Nell (y compris la Maison du Village), rue Curiale, rue Hocedez, Ruelle, rue de la Liesse, Bois Labis, esplanade de l'église

**Quartier prioritaire :**

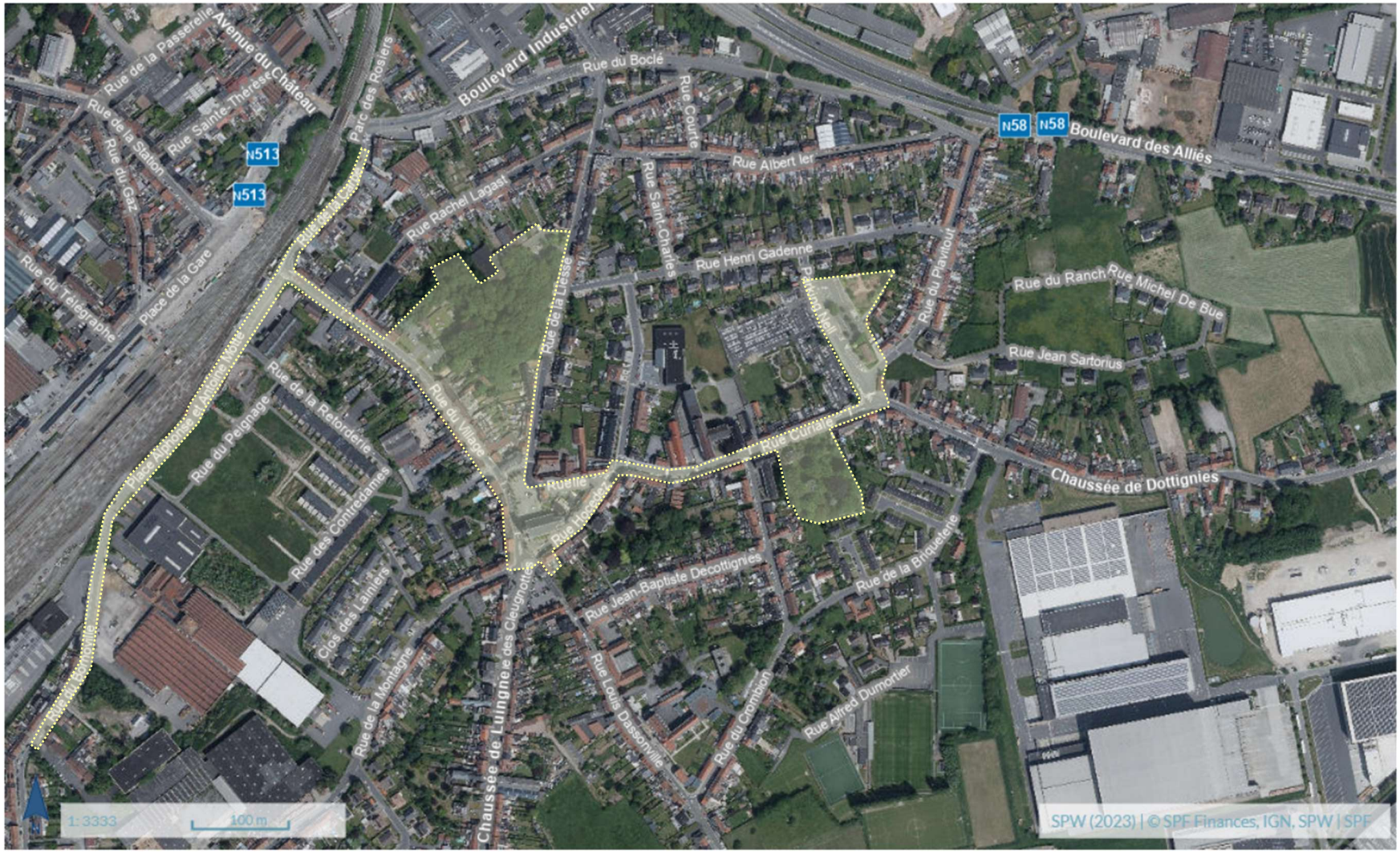
Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

# Géoportail de la Wallonie

**Coeur de Luingne**



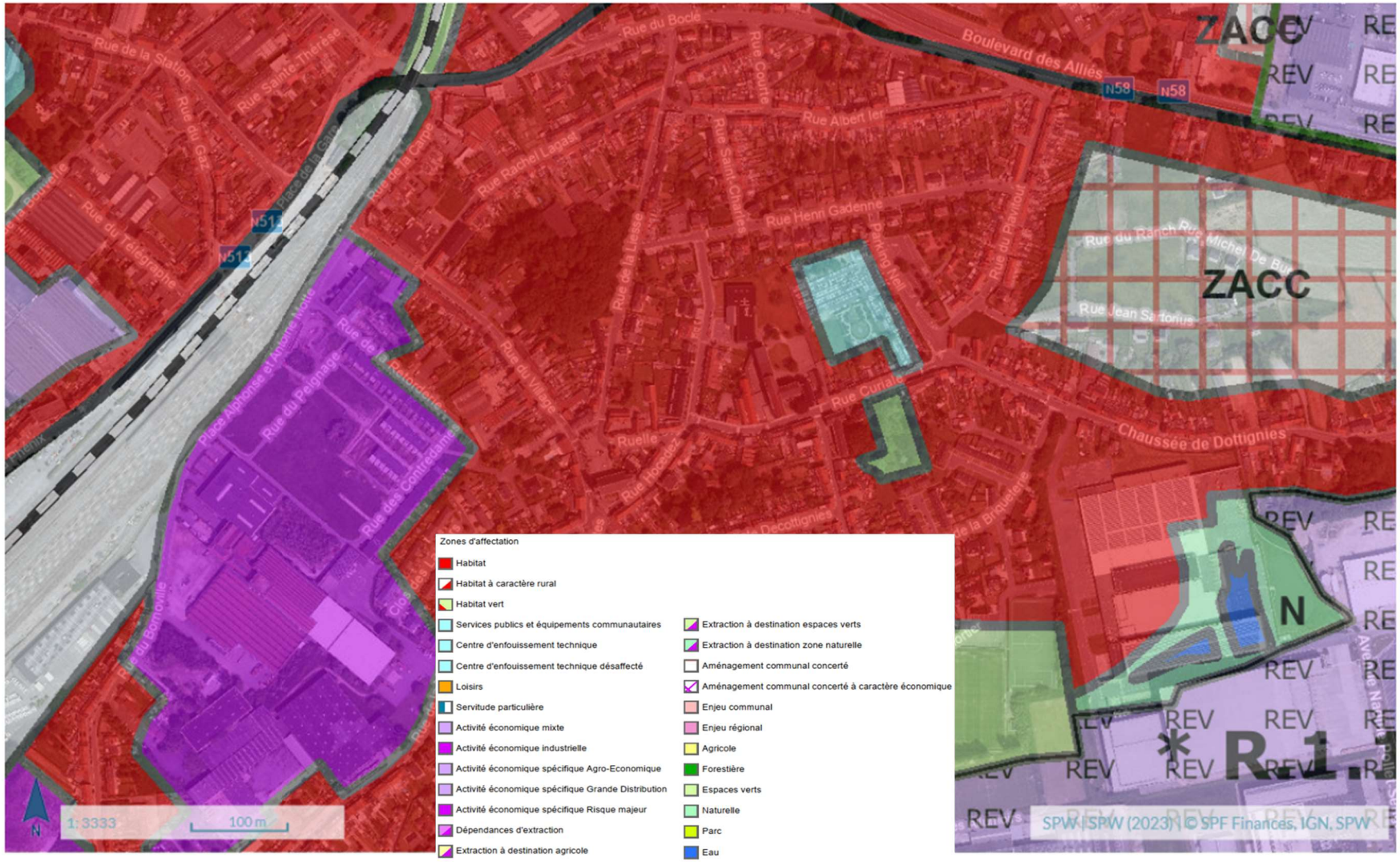
# Géoportail de la Wallonie

**Coeur de Luingne - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## Coeur de Luingne - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

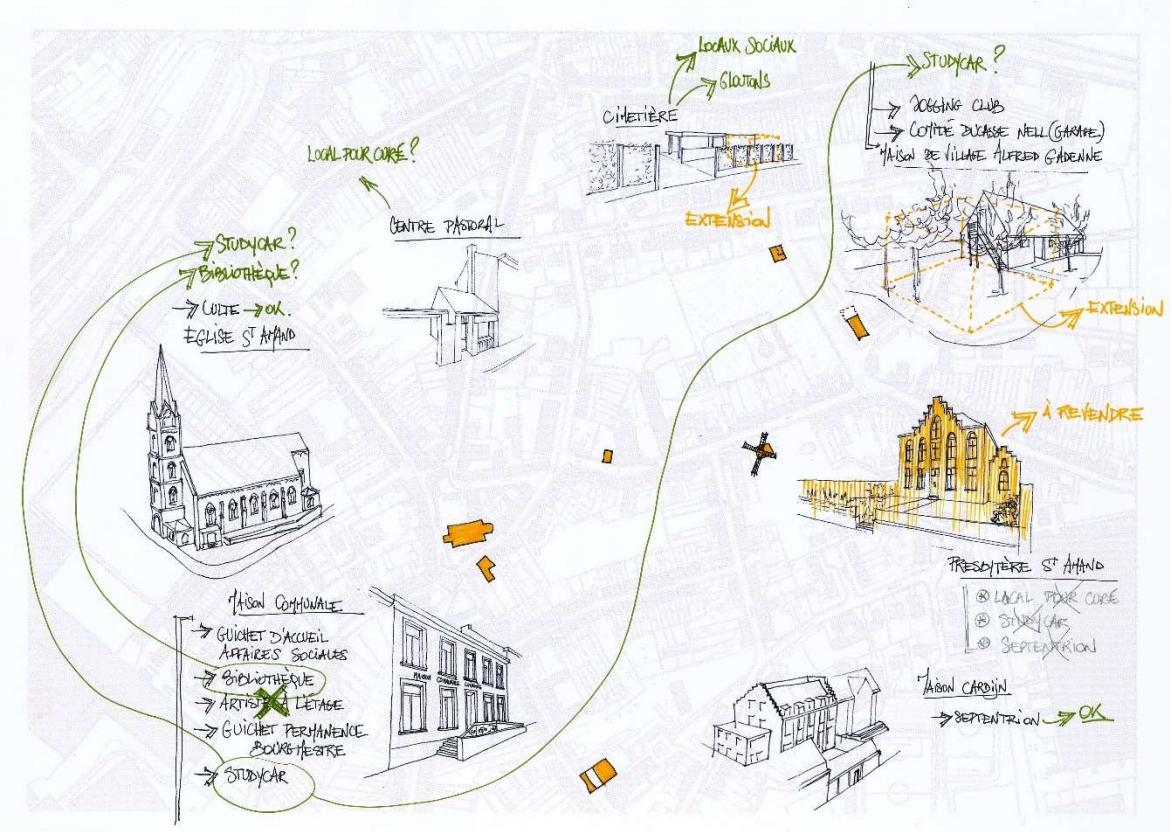
Place Nell – Maison des Associations :







Esquisses d'intention / Réflexion :



Ancienne cure de Luingne (rue Curiale) :



Parc de l'ancienne cure (rue Curiale) :



Antenne communale (rue Hocedez) :



## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☑ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☑ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☐ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☐ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☐ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☐ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☑ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☑ Vie associative dense
- ☑ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☑ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☐ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☐ (Dés)artificialisation
- ☐ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☐ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☑ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☐ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☐ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☐ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☑ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☐ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☑ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☐ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☐ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☐ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☑ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☐ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☐ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☐ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 9 « Cœur de Luingne » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention PGV ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Source de financement | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | |
| Action 9.1 : Extension de la Maison du Village | 1 | 2026 - 2027 | - Analyse des besoins<br>- Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux | 180.000 € | Fonds propres | | | | | 180.000 € | |
| Action 9.2 : Redynamisation des espaces verts (extension du parc de l'ancienne cure de Luingne, Bois Labis, etc.) | 2 | 2027 - 2028 | - Mesures de mise en évidence du site (accessibilité, signalétique, éclairage, etc.)<br>- (Ré-)Aménagement des cheminements<br>- Nouveaux équipements / nouvelles fonctionnalités<br>- Extension du parc de l'ancienne cure<br>- Taux de fréquentation<br>- Enquête de satisfaction auprès des riverains | 200.000 € | Fonds propres | | | | | 200.000 € | |
| Action 9.3 : Réaménagement de la place Motte en liaison centre-ville / centre de Luingne | 3 | 2029 - 2030 | - Attribution du marché travaux<br>- Réalisation des travaux | Non établis à ce jour | | | | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total<br>du projet-phare 9 – Cœur de Luingne** | **380.000 €** | | | **380.000 €** |
| **Montant total<br>proposé à la subvention PGV** | - | | | - |

# 10 – Cohésion sociale

## Présentation succincte

**Brève description :**

Sur le plan de la cohésion sociale, ce projet-phare rassemble l'ensemble des initiatives souhaitées afin d'accompagner les personnes fragilisées.
Les objectifs étant de **rompre l'isolement** et de **lutter contre la paupérisation**, cela passe forcément par un **renforcement de la présence sociale au sein des quartiers** (tant par la présence accrue des éducateurs de rue que par l'organisation d'animations décentralisées), permettant de faciliter la rencontre des citoyens au sein des quartiers. Il s'agit par là d'assurer la disponibilité des services pour les citoyens directement dans leurs quartiers, et de créer des espaces de rencontre favorisant le vivre-ensemble.
En effet, les services décentralisés jouent un rôle crucial dans la cohésion sociale des quartiers et la lutte contre la pauvreté. En rapprochant les services des citoyens, et en évitant la rupture du lien social, ils favorisent l'accès aux droits, réduisent les inégalités et contribuent au vivre-ensemble. Garder au sein des quartiers un maillon de l'Administration permet également une **meilleure écoute des besoins des citoyens**, et donc une meilleure adaptation des politiques publiques aux réalités locales ainsi que, partant, une plus grande implication des citoyens dans leur concrétisation.

Dans la même finalité de proximité directe avec les citoyens, l'ambition est également de viser la **mise en place de nouveaux services**, tels que soins de santé de 1ère ligne et épicerie sociale et matériaux-thèque itinérantes en collaboration avec le secteur socio-associatif local, ou encore la **création d'un réseau de points d'eau, sanitaires et casiers**.

Enfin, une des priorités sera l'**opérationnalisation d'une nouvelle infrastructure abri de nuit/jour**, qui permettra d'accueillir dignement et sereinement les plus démunis, et de garantir le bien-être des agents.
Dans un autre registre de cohésion sociale, la construction d'une nouvelle crèche sur la parcelle voisine doit également être intégrée à la réflexion globale et aux aménagements opérés sur ce nouveau site.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : ensemble du territoire communal, avec un focus sur le périmètre du nouvel abri de nuit/jour (rue de Roubaix / rue du Dr Depage)
- social : personnes en situation de mal logement et/ou de précarité, population des quartiers
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DA2 – Affaires sociales et Santé
- DA3 – Famille / Petite enfance
- DT1 – Bureau d'Etude Bâtiments
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Urbanisme

**Partenaires externes envisagés :**

- Riverains du nouveau site
- Bénéficiaires
- Population
- SPW

**Actions déjà menées :**

- Acquisition du site abri de nuit/jour
- Consultation citoyenne (sera réalisée en septembre 2025)
- Etudes préalables aux travaux (en cours)
- Mise sur pied d'une équipe d'éducateurs de rue
- Organisation de l'accompagnement des personnes en situation de mal-logement sous forme de faîtière sociale (articulation travail social de rue / abri de jour / abri de nuit / accompagnement social)

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Ensemble du territoire communal
+ Focus sur le site destiné à accueillir le nouvel abri de nuit/jour ainsi qu'une nouvelle crèche (rue de Roubaix / rue du Dr Roux)

**Quartier prioritaire :**

Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan cadastral
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur

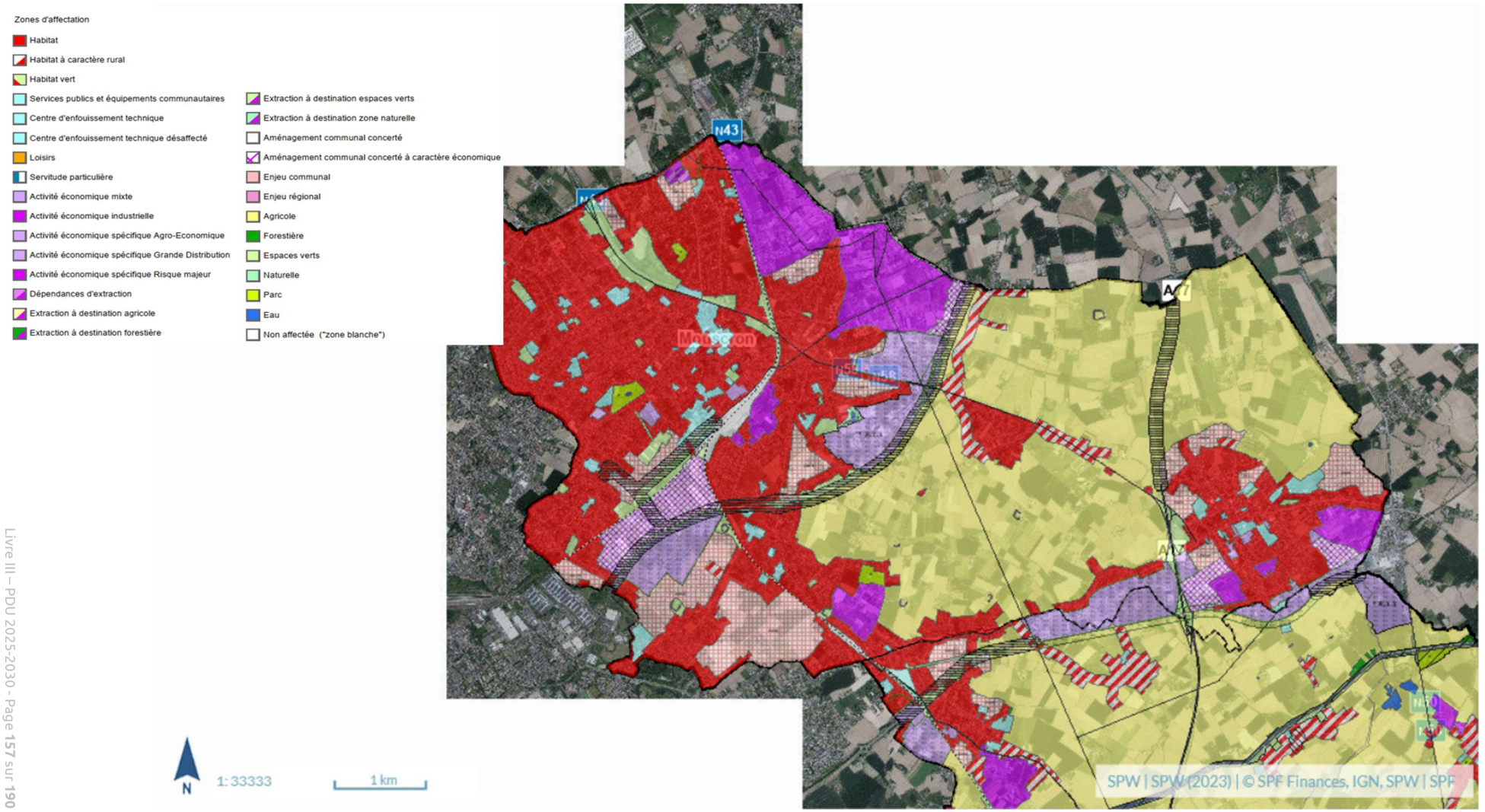
# Géoportail de la Wallonie

**Cohésion sociale (territoire communal)**



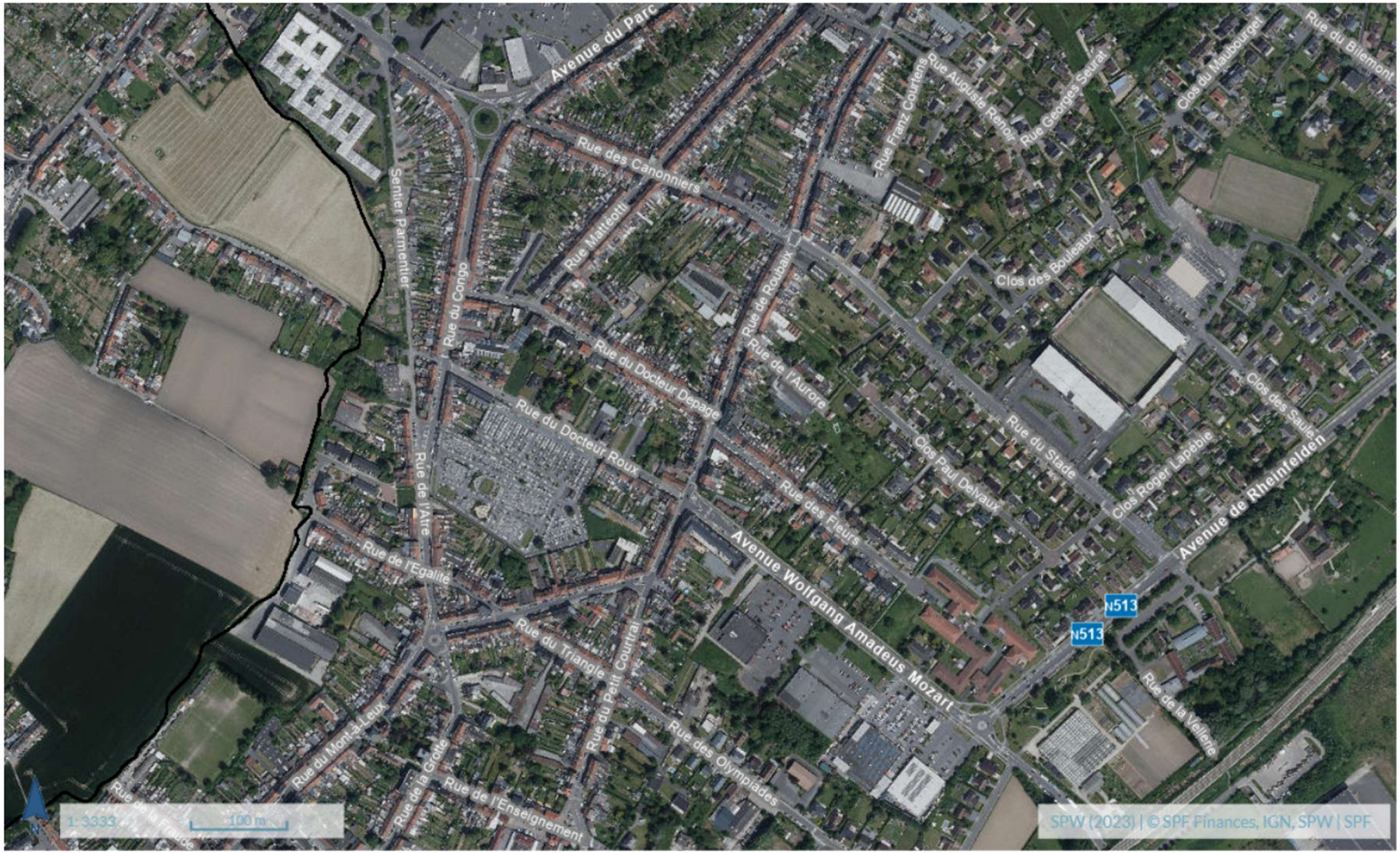
# Géoportail de la Wallonie

## Cohésion sociale (territoire communal) - Plan de secteur



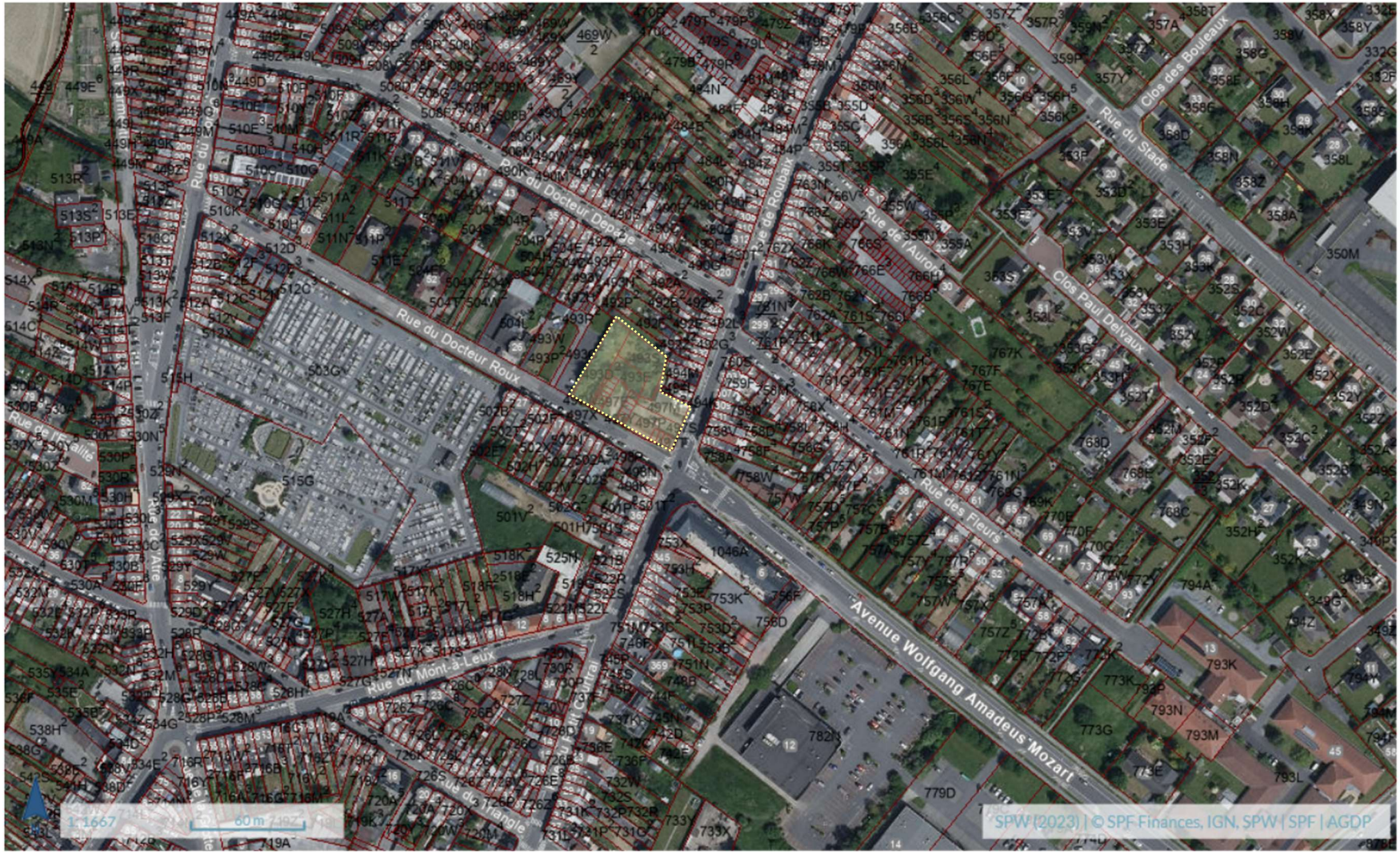
# Géoportail de la Wallonie

**Cohésion sociale (focus abri de nuit/jour)**



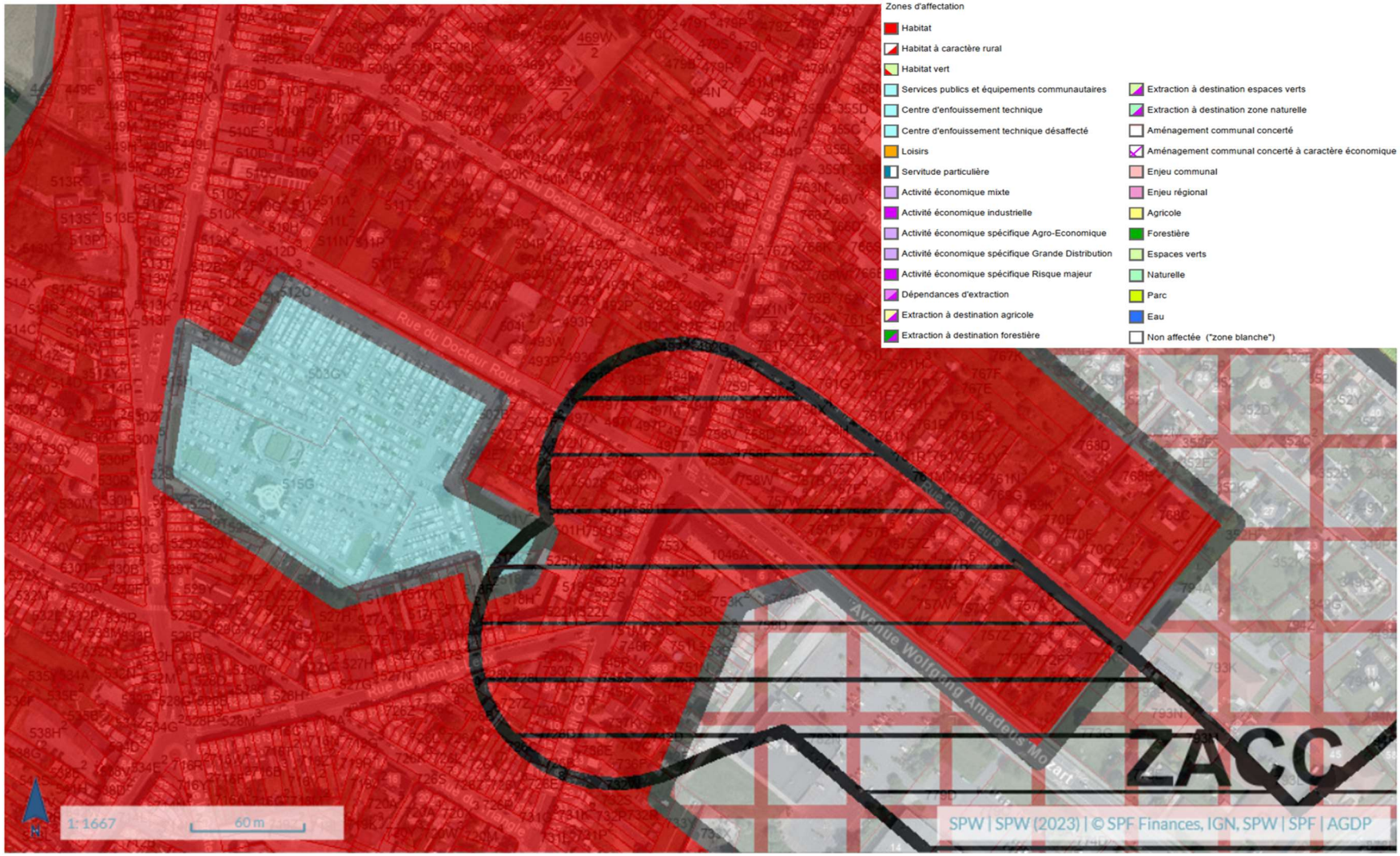
# Géoportail de la Wallonie

**Cohésion sociale (focus abri de nuit/jour) - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## Cohésion sociale (focus abri de nuit/jour) - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Focus nouveau site rue de Roubaix / rue du Dr Roux :

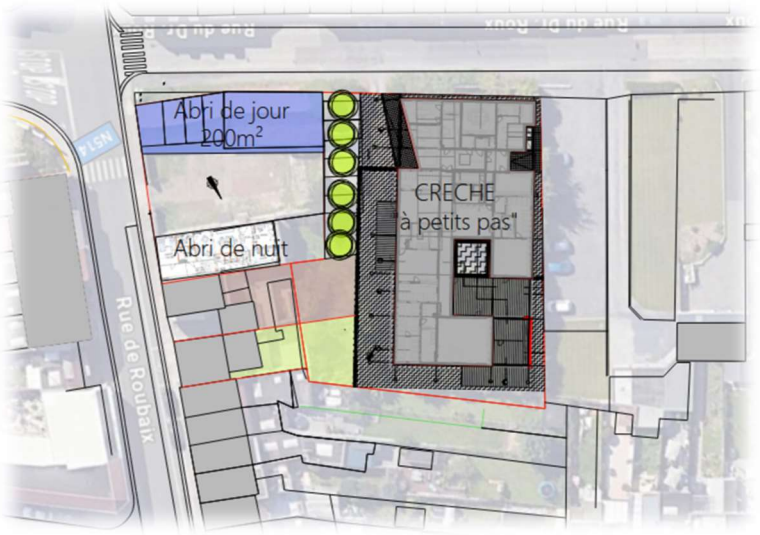




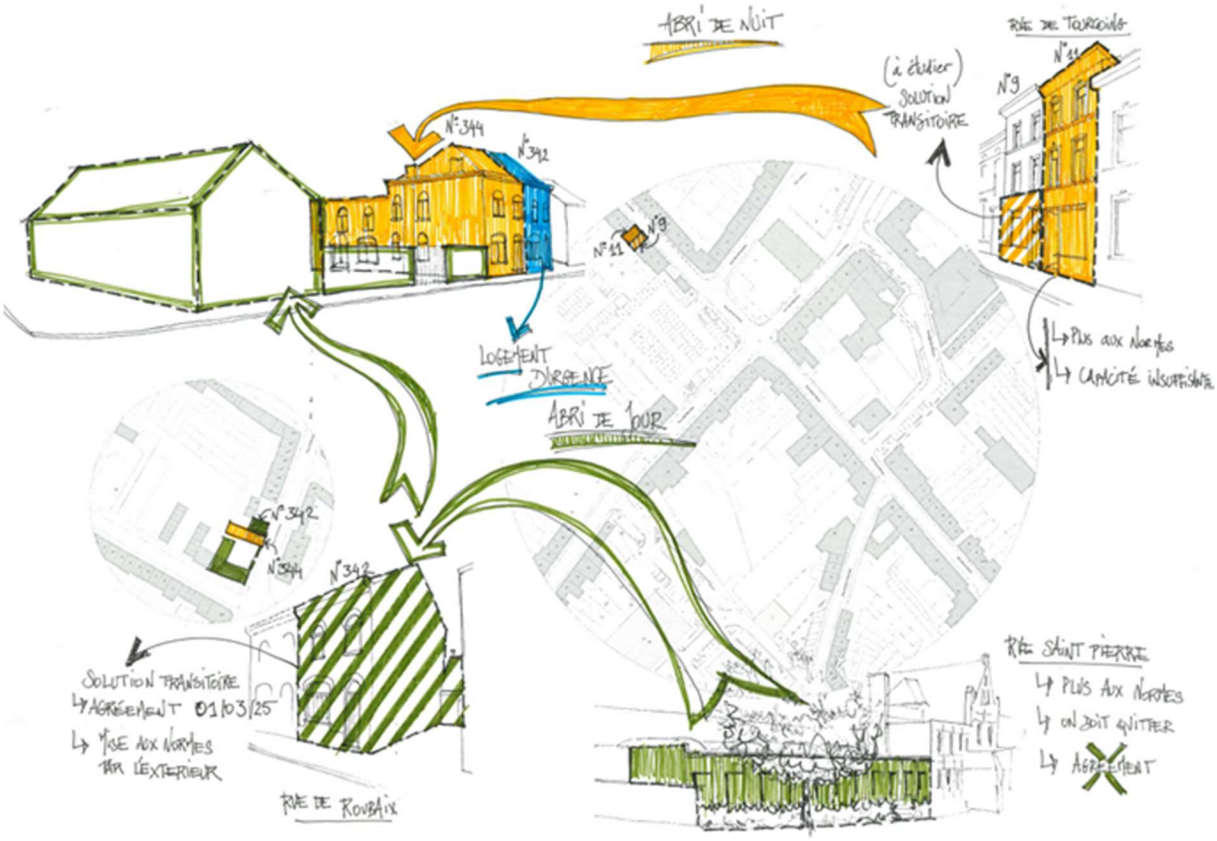


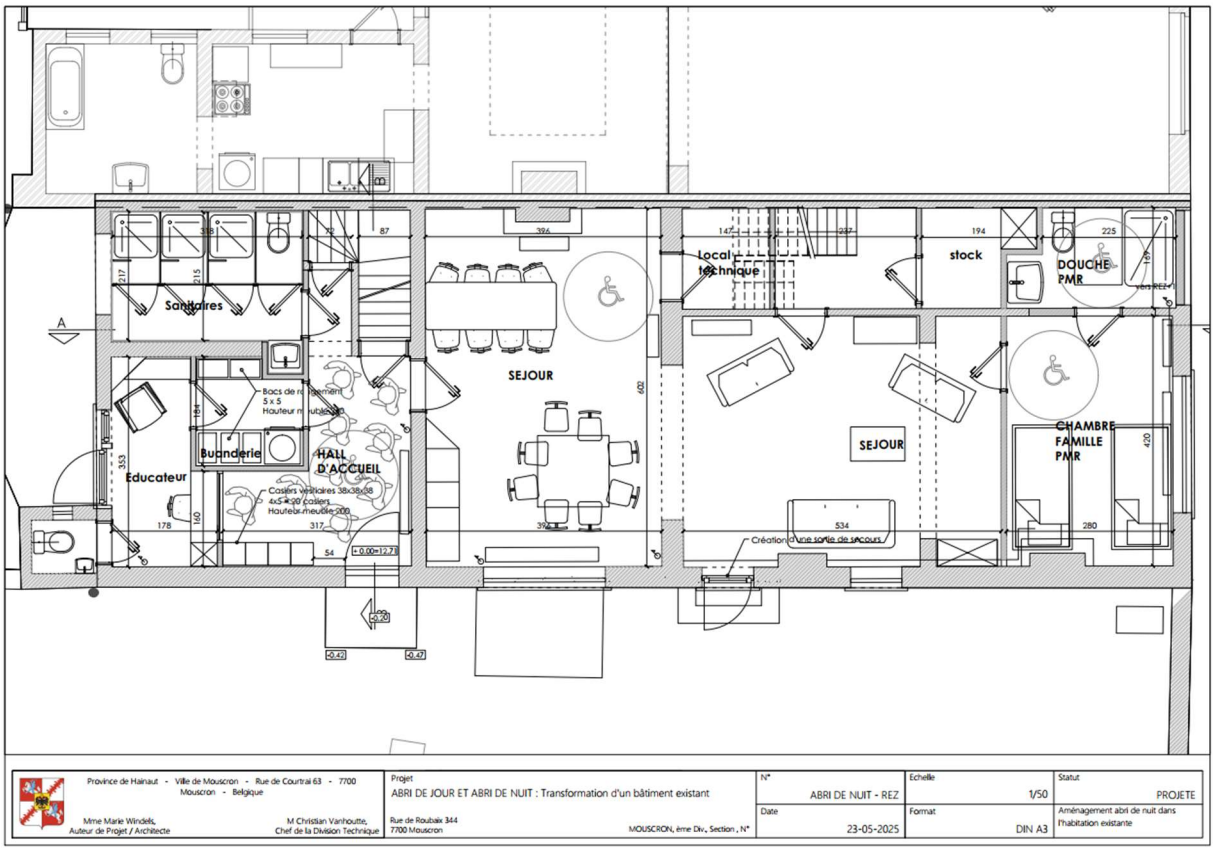
Esquisses d'intention / Réflexion :



Projet abri de nuit / jour (via rue de Roubaix) – Esquisses d'intention / Réflexion :



## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☑ Croissance démographique soutenue
- ☑ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☑ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☑ Pression générale sur l'emploi
- ☑ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☑ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☑ Inégalités de santé
- ☑ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☑ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☑ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☑ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☑ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☑ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☐ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☐ Densité et intensité urbaines
- ☐ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☐ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☐ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☐ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☐ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☐ Vie associative dense
- ☑ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☐ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☑ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☐ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☐ (Dés)artificialisation
- ☐ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☐ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☐ Création d'espaces verts
- ☐ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☐ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☑ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☐ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☑ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☑ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☑ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☑ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☐ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☐ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☐ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☐ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☐ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☐ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☐ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☑ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☑ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☑ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☑ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☑ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☐ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☑ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☐ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| **Actions contribuant au projet-phare 10 « Cohésion sociale »** | **Priorisation et planification** | | **Indicateur(s) de mise en œuvre** | **Budget** | | | | | | | Proposée à la subvention |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | **INVESTISSEMENT** | | **PERSONNEL** | | **FONCTIONNEMENT** | | **Budget total** | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | **PGV ?** |
| Action 10.1 : Etudes préalables aux travaux d'aménagement d'un abri de nuit et d'un abri de jour | 1 | 2025 - 2026 | - Etudes préalables relatives à l'abri de nuit<br>- Etudes préalables relatives à l'abri de jour | 30.000 € | PIV | | | | | 30.000 € | |
| Action 10.2 : Travaux d'aménagement d'un abri de nuit | 1 | 2025 - 2026 | - Attribution du marché<br>- Réalisation des travaux | 400.000 € | PIV | | | | | 400.000 € | |
| Action 10.3 : Travaux de démolition/construction d'un nouvel abri de jour | 1 | 2026 - 2027 | - Démolitions<br>- Analyse des besoins<br>- Consultation citoyenne<br>- Attribution du marché<br>- Réalisation des travaux de construction | 700.000 € | PGV | | | | | 700.000 € | X |
| Action 10.4 : Travaux de démolition/construction d'une nouvelle crèche | 2 | 2028 - 2029 | - Démolitions<br>- Analyse des besoins<br>- Attribution du marché<br>- Réalisation des travaux de construction | 2.800.000 € | Non établie à ce jour (fonds propres ou opportunités de subside / appel à projets) | | | | | 2.800.000 € | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Action 10.5 :<br>Création d'un réseau de points d'eau, sanitaires et casiers | 1 | 2026<br>-<br>2027 | - Analyse des besoins<br>- Travaux d'aménagement / adaptation nécessaires<br>- Acquisition des équipements nécessaires | 100.000 € | Fonds propres | | | 100.000 € | |
| Action 10.6 :<br>Renforcement de la présence sociale au sein des quartiers (recrutement de travailleurs sociaux de rue et d'animateurs, développement des animations et temps de rencontre) | 1 | 2026<br>et<br>suivantes | - Nombre d'éducateurs de rue (nouveaux recrutements et nombre total)<br>- Nombre d'animateurs sociaux (nouveaux recrutements et nombre total)<br>- Nombre d'animations / temps de rencontre au sein des quartiers<br>- Taux de fréquentation | | | 250.000 € | PGV | 250.000 € | X |
| Action 10.7 :<br>Mise sur pied d'une équipe mobile de 1ers soins (infirmiers de rue) | 1 | 2026<br>-<br>2027 | - Nombre d'infirmiers de rue (nouveaux recrutements et nombre total)<br>- Taux de mobilisation (nombre d'heures et secteurs desservis)<br>- Taux de fréquentation | | | 300.000 € | PGV | 300.000 € | X |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total<br>du projet-phare 10 – Cohésion sociale** | **4.030.000 €** | **550.000 €** | | **4.580.000 €** |
| **Montant total<br>proposé à la subvention PGV** | **700.000 €** | **550.000 €** | | **1.250.000 €** |

# 11 – Gestion du patrimoine et des infrastructures communales

## Présentation succincte

**Brève description :**

Considérant les efforts fournis ces dernières années pour l'amélioration et l'entretien des infrastructures communales, et tenant compte des enjeux liés (notamment en termes de performances énergétiques, de qualité des services et d'image du territoire), une attention particulière sera accordée à la gestion des bâtiments dont la Ville de Mouscron est propriétaire et autres infrastructures communales (voiries, espaces ouverts, mobiliers urbains, etc.). Cette continuité est également souhaitée car la préservation et la mise en valeur du patrimoine local et des infrastructures identitaires contribuent largement à la cohésion sociale, en ce qu'elles sont génératrices d'une identité de Ville, d'une identité de quartier et d'un sentiment d'appartenance.

Certaines actions font l'objet d'un focus car déjà au cœur de discussions internes ; d'autres sont formulées de manière générique, un inventaire exhaustif n'étant pas pertinent.
En effet, il va de soi que les actions menées seront largement dépendantes besoins et des possibilités locales, tant en termes de moyens humains qu'en termes de moyens financiers (réalité budgétaire et opportunités de subsides).
En outre, les éléments patrimoniaux ou infrastructurels qui font déjà partie intégrante d'un des dix premiers projets-phares présentés ne sont pas dupliqués ici.

S'agissant des bâtiments publics, l'enjeu est d'assurer l'entretien et la **gestion dynamique des bâtiments** n'intégrant pas, a priori, un projet d'ampleur distinct.
Ce sera par exemple le cas du **Château des Comtes** pour lequel l'option est prise d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine local, sans se prononcer à ce stade sur l'une ou l'autre affectation. La poursuite de la **rénovation des antennes communales** devra également être orchestrée, dans la continuité des travaux de rénovation en cours au sein de l'antenne communale de Dottignies et de l'antenne communale d'Herseaux. La restauration du kiosque, au sein du parc communal, doit également se poursuivre.
S'agissant du réseau viaire, l'enjeu est d'assurer **l'entretien des voiries** dans une **finalité sécuritaire** mais aussi dans un **souci de mise en valeur et d'image de la Ville**. Une attention particulière sera dès lors portée sur les entrées de ville et sur les axes structurants, ainsi que sur le réseau secondaire (« de liaison »).

L'objectif final étant de garantir la sécurité, le bien-être et la qualité de vie des citoyens, cette démarche proactive a pour but de privilégier l'entretien qualitatif et d'éviter des problèmes d'infrastructures lourds et coûteux qui compromettraient la fonctionnalité et la durabilité des équipements et services publics.

**Espace de mise en œuvre :**

- spatial : ensemble du territoire communal
- social : *sans objet*
- numérique : *sans objet*

**Partenaires internes :**

- DT1 – Bureau d'Etude Bâtiments
- DT1 – Bureau d'Etude Voirie
- DT1 – Bureau d'Etude Mobilité
- DT1 – Bureau d'Etude Espaces verts
- DT1 – Techniques spéciales
- DT2 – Coordination Travaux
- DT3 – Urbanisme
- DT3 – Patrimoine

**Partenaires externes envisagés :**

- SPW
- AWAP

**Actions déjà menées :**

- Réalisation d'un inventaire et suivi dynamique des interventions sur les propriétés communales (en cours d'élaboration)
- Diagnoctic global de l'état des voiries (en cours)
- Programme de réfection dynamique des voiries (incluant les aspects sécuritaires, de verdurisation et de domotique urbaine) (initié)
- Entretien des bâtiments (continu)
- Rénovation et amélioration énergétique des antennes communales de Dottignies et Herseaux (en cours dans le cadre de la PIV)
- Travaux de rénovation de la toiture du kiosque
- Analyse des besoins en vue des travaux de sauvegarde du Château des Comtes (*en cours*)

## Localisation

**Périmètre concerné par le projet :**

Ensemble du territoire communal
+ Focus sur le kiosque au sein du parc communal (côté rue du Beau-site / rue du Dragon)
+ Focus sur le Château des Comtes (avenue des Seigneurs de Mouscron)

**Quartier prioritaire :**

Oui

**Cartographie :**

- Périmètre concerné par le projet – Cartographie large
- Périmètre concerné par le projet – Plan de secteur
- Focus sur le kiosque au sein du parc communal – Cartographie
- Focus sur le kiosque au sein du parc communal – Plan cadastral
- Focus sur le kiosque au sein du parc communal – Plan de secteur
- Focus sur le Château des Comtes – Cartographie
- Focus sur le Château des Comtes – Plan cadastral
- Focus sur le Château des Comtes – Plan de secteur

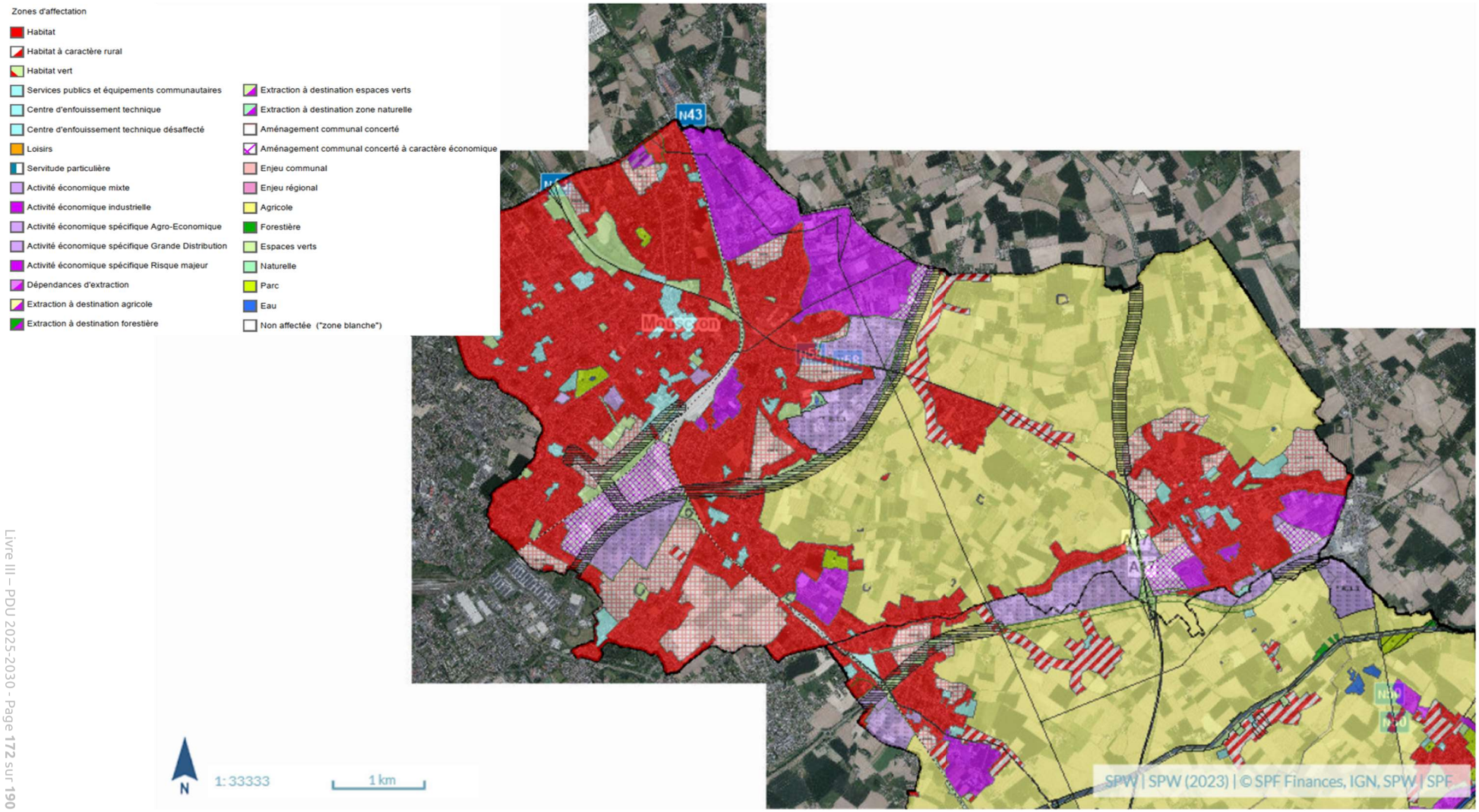
# Géoportail de la Wallonie

**Gestion du patrimoine et des infrastructures communales (territoire communal)**



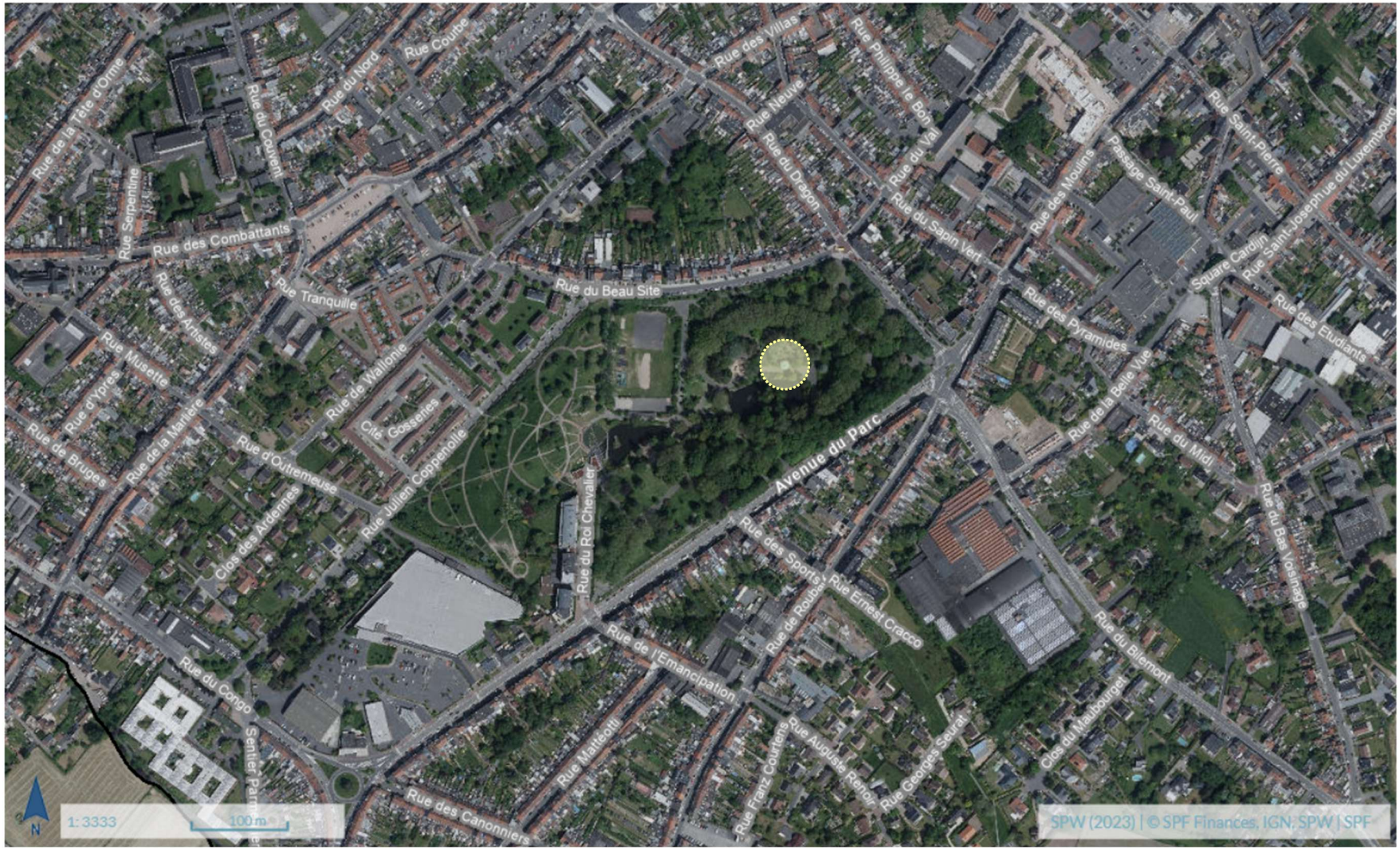
# Géoportail de la Wallonie

## Gestion du patrimoine et des infrastructures communales (territoire communal) - Plan de secteur



# Géoportail de la Wallonie

**Gastion du patrimoine et des infrastructures communales (focus kiosque)**



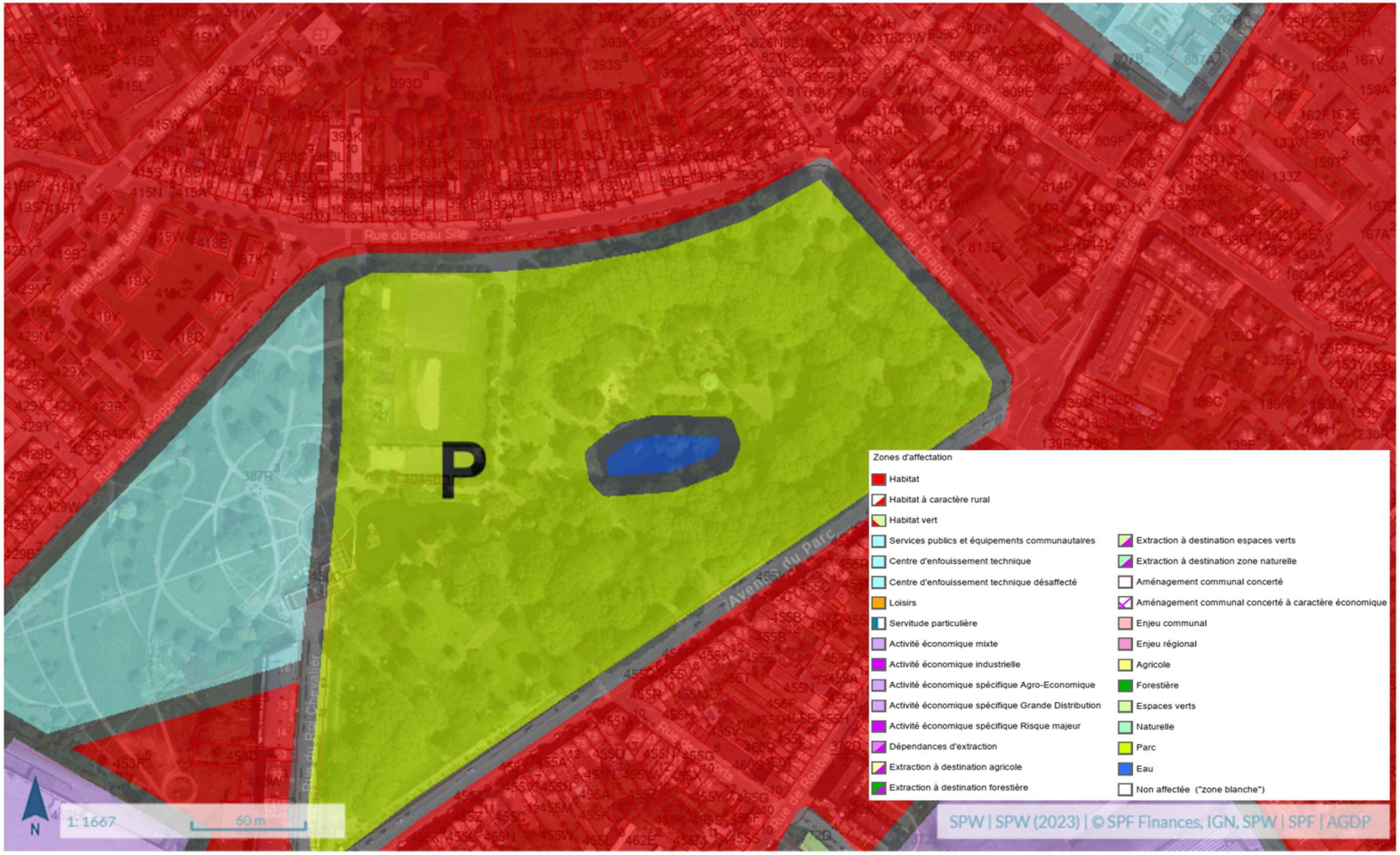
# Géoportail de la Wallonie

**Gastion du patrimoine et des infrastructures communales (focus kiosque) - Plan cadastral**



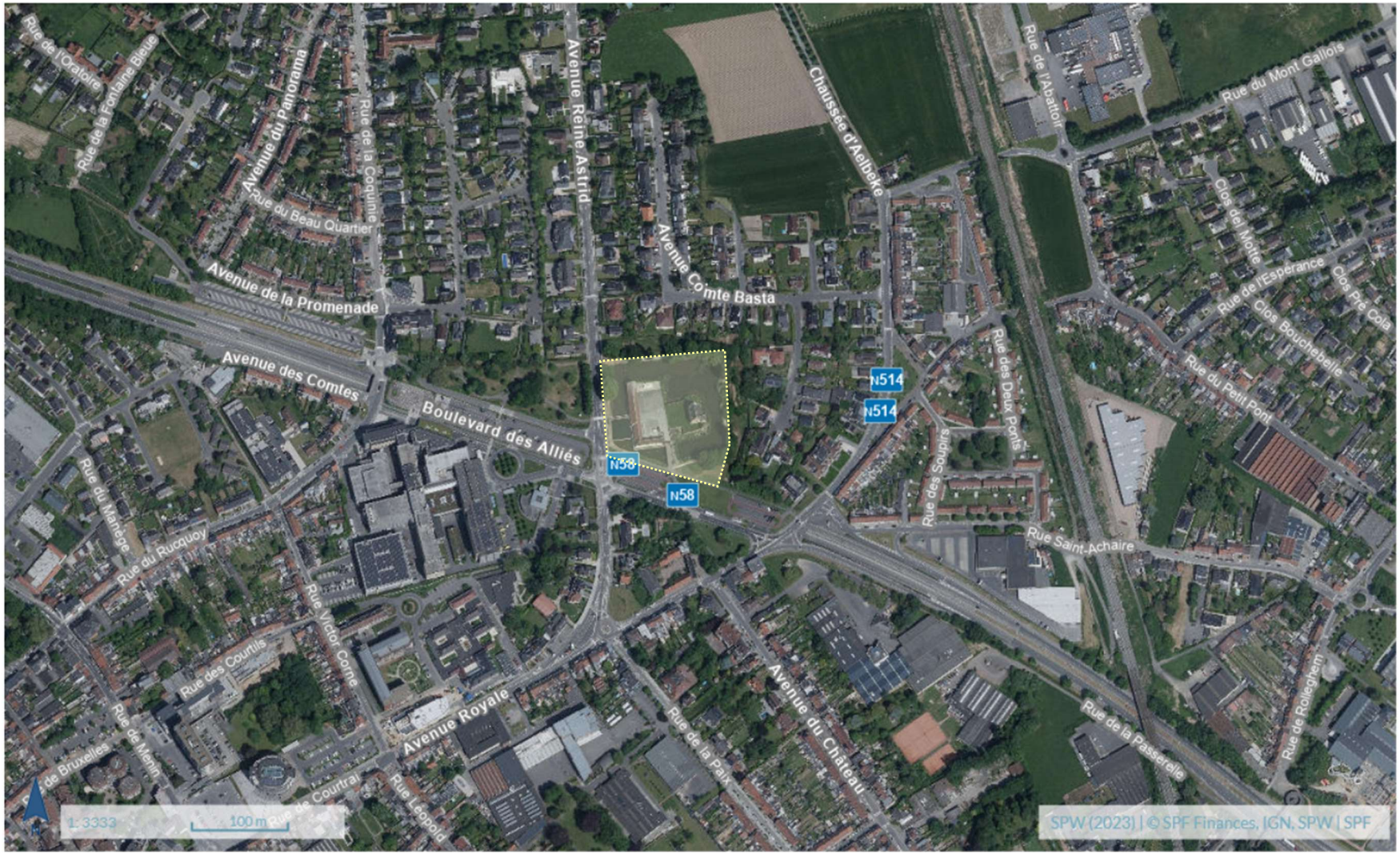
# Géoportail de la Wallonie

## Gastion du patrimoine et des infrastructures communales (focus kiosque) - Plan de secteur



# Géoportail de la Wallonie

**Gastion du patrimoine et des infrastructures communales (focus Château des Comtes)**



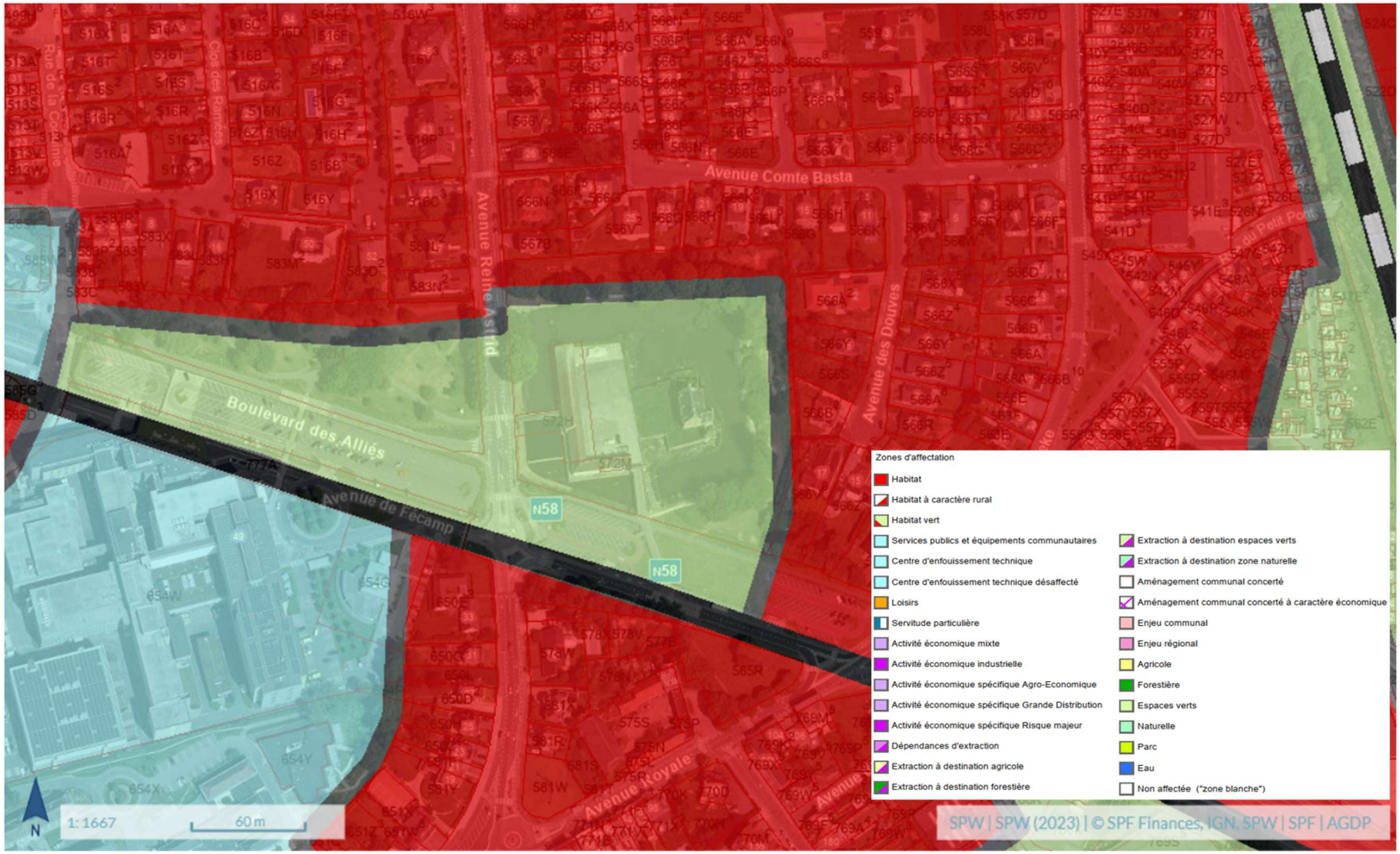
# Géoportail de la Wallonie

**Gastion du patrimoine et des infrastr. communales (focus Château des Comtes) - Plan cadastral**



# Géoportail de la Wallonie

## Gastion du patrimoine et des infrastr. communales (focus Château des Comtes) - Plan de secteur



## Reportage photographique et illustrations

Kiosque (parc communal) :





Château des Comtes (avenue des Seigneurs de Mouscron) :



## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (1/2) – Analyse contextuelle

### Enjeu(x) local(aux) visé(s) :

#### Aspects socio-économiques

- ☐ Croissance démographique soutenue
- ☐ Pression générale sur le logement (forte demande, accessibilité / prix, taille des logements selon profils des ménages)
- ☑ Pression générale sur les services (places en crèche, médecins, sports et loisirs, etc.)
- ☐ Pression générale sur l'emploi
- ☐ Paupérisation de la population (revenu net moyen par habitant < moyenne régionale, augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS, taux de chômage, augmentation du sans-chez soirisme)
- ☐ Population étrangère nombreuse
- ☐ Mixité culturelle (en ce compris dans les services proposés à la population)
- ☐ Pression sur le secteur socio-associatif
- ☐ Inégalités de santé
- ☐ Problématiques sociales impactées par des questions de santé mentale
- ☐ Indicateurs ISADF
- ☐ Baisse de la natalité
- ☐ Diminution globale des besoins pour la petite enfance, mais besoins actuels non comblés (places en crèche, accueil temps libre pour les plus petits, pédiatres, grands-parents encore actifs, etc.)
- ☐ Augmentation de l'espérance de vie / Vieillissement de la population (seniors actifs / préoccupations de fin de carrière, services adaptés aux jeunes retraités, évolution des attentes / maintien à domicile)
- ☐ Population jeune nombreuse (accessibilité à l'enseignement / à la formation / à l'emploi)
- ☐ Faible offre d'enseignement supérieur et accessibilité des pôles universitaires et hautes écoles
- ☐ Accroissement du nombre de ménages
- ☐ Changement des caractéristiques des demandes de logement (séparation / décohabitation d'où accroissement de la taille des logements demandés, non cohabitation des couples, etc.)
- ☑ Offre de logements 'publics' (trop peu nombreux, à rénover, exigences énergétiques à l'égard des logements mis à disposition de l'AIS, etc.)
- ☐ Accès au logement privé (prix de l'immobilier)
- ☐ Pénurie de médecins (généralistes et spécialistes)
- ☐ Développement du Centre Hospitalier de Mouscron

#### Aspects territoriaux

- ☑ Impact frontalier - Transfrontalité
- ☐ Renchérissement foncier
- ☑ Densité et intensité urbaines
- ☑ Conurbation avec la Métropole Européenne de Lille et intégration au cœur de l'Eurométropole
- ☑ Hinterland transfrontalier et transrégional
- ☐ Densité des zones d'activités économiques
- ☑ Réseaux de transports collectifs (mauvaise desserte et manque de transports en commun, développement des voitures partagées)
- ☑ Réseaux (auto)routiers (liaisons multimodales, liaisons douces, gestion et entretien du réseaux existant, requalification des entrées de villes, cœurs de villages et axes structurants, augmentation du charroi)
- ☑ Mobilité scolaire
- ☐ Disparition progressive des services publics supra-locaux (rationalisation administrative régionale et fédérale)
- ☐ Consolidation du secteur industriel / Lien avec les besoins de formation (technique)
- ☐ Intégration progressive de l'IA et pertes d'emploi potentielles
- ☐ Vie associative dense
- ☑ Identités spécifiques revendiquées (fleurons identitaires et identités de quartier) – Soutien à la dynamique de quartier
- ☑ Protection et valorisation de l'identité territoriale et du patrimoine
- ☐ Attractivité patrimoniale, culturelle et événementielle
- ☑ Gestion des eaux (en surface, à produire, risques climatiques, (dés)imperméabilisation, etc.)
- ☐ Pollution et qualité de l'air (au regard de l'intensité urbaine)
- ☑ (Dés)artificialisation
- ☑ Equilibre entre artificialisation et densification
- ☑ Equilibre entre urbanisation et dédensification de certains quartiers
- ☑ Création d'espaces verts
- ☑ Gestion des espaces ouverts (impact du changement climatique, délinquance urbaines, suivi sanitaire du patrimoine arboré, etc.)
- ☑ Rénovation du bâti
- ☐ Réhabilitation des anciennes friches industrielles et/ou chancres urbains
- ☐ Densification des périmètres commerciaux existants et 'contention' des grandes zones commerciales en périphérie

## Cohérence avec la dimension contextuelle de la PDU (2/2) – Objectifs régionaux

### Objectif(s) du Gouvernement wallon concerné(s) :

- ☑ Rendre la grande ville plus accueillante
- ☑ Faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité
- ☐ Encourager la reconstruction de la Ville sur la Ville
- ☑ Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité
- ☑ Offrir un réseau d'espaces publics attractifs
- ☐ Faire des grandes villes le moteur de redéploiement économique
- ☐ Créer des grandes villes intelligentes (Smart Cities)

## Cohérence avec la dimension stratégique de la PDU

### Objectif(s) stratégique(s) et opérationnel(s) local(aux) concerné(s) :

**1. Assurer la dignité de chacun**

- ☐ 1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles
- ☐ 1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement

**2. Garantir le bien-être individuel et collectif**

- ☑ 2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de convivialité urbaine
- ☐ 2.2. Assurer le bien-être individuel dans une perspective d'insertion et d'intégration sociales
- ☐ 2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social

**3. Prendre soin de notre jeunesse**

- ☐ 3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge
- ☐ 3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement
- ☐ 3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité

**4. Promouvoir un éclectisme culturel, festif et touristique**

- ☐ 4.1. Porter la culture partout, pour et avec tous
- ☐ 4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique
- ☐ 4.3. Proposer une médiathèque à 360°
- ☑ 4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine
- ☐ 4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité

**5. Assurer un avenir résilient**

- ☐ 5.1. Soutenir le développement durable
- ☑ 5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation
- ☐ 5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier privé
- ☑ 5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale
- ☐ 5.5. Faire de Mouscron une ville « commerce friendly »
- ☑ 5.6. Faire de Mouscron une ville connectée
- ☐ 5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la Wallonie picarde et de l'hinterland transfrontalier et transrégional

**6. Partager la gouvernance entre élus, administration et citoyens**

- ☐ 6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services
- ☐ 6.2. Assurer une gouvernance participative pour une ville en transition

### Objectif(s) de Développement Durable concerné(s) :

- ☐ ODD 1 - Pas de pauvreté
- ☐ ODD 2 - Faim « Zéro »
- ☐ ODD 3 - Bonne santé et bien-être
- ☐ ODD 4 - Education de qualité
- ☐ ODD 5 - Egalité entre les sexes
- ☐ ODD 6 - Eau propre et assainissement
- ☐ ODD 7 - Energie propre et d'un coût abordable
- ☐ ODD 8 - Travail décent et croissance économique
- ☑ ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
- ☐ ODD 10 – Inégalités réduites
- ☑ ODD 11 – Villes et communautés
- ☐ ODD 12 – Consommation et production durables
- ☑ ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ☐ ODD 14 – Vie aquatique
- ☐ ODD 15 – Vie terrestre
- ☑ ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces
- ☑ ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Actions contribuant au projet-phare, Indicateurs de mise en œuvre et Budgétisation

| Actions contribuant au projet-phare 11 « Gestion du patrimoine et des infrastructures communales » | Priorisation et planification | | Indicateur(s) de mise en œuvre | Budget | | | | | | | Proposée à la subvention PGV ? |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | INVESTISSEMENT | | PERSONNEL | | FONCTIONNEMENT | | Budget total | |
| | Priorisation | Période de réalisation estimée | | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | Montant | Source de financement | | |
| Action 11.1 : Revalorisation des axes de pénétration sur le territoire communal et création d'entrées de Ville :<br>- Dottignies / RN58<br>- Herseaux / Petit-Audenarde<br>- Herseaux / Broche de fer<br>- Herseaux / Eurozone<br>- Mouscron / Bld Industriel<br>- Mouscron / RN58<br>- Mouscron / Ch. de Lille<br>- Mouscron / Marlière-Congo<br>- Mouscron / Rue de Menin<br>- Mouscron / Ch. d'Aelbeke<br>- Mouscron / Grand-rue | 1 | 2025 et suivantes | - Mesures de mise en évidence / aménagement des entrées de ville<br>- Réfections de voiries (le cas échéant)<br>- Nombre d'entrées de ville retravaillées | À budgéter en fonction des opportunités | | | | | | | |
| Action 11.2 : Revalorisation des axes structurants / de liaison | 1 | 2025 et suivantes | - Réfections de voiries | À budgéter en fonction des opportunités | | | | | | | |

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Action 11.3 : Entretien et réfection de voiries relevant du réseau secondaire | 1 | 2025 et suivantes | - Réfections de voiries | À budgéter en fonction des opportunités | | | | | |
| Action 11.4 : Travaux de sauvegarde du Château des Comtes | 1 | 2025 - 2026 | - Analyse des besoins<br>- Travaux de sauvegarde | 1.000.000 € | AWAP | | | 1.000.000 € | |
| Action 11.5 : Travaux de sauvegarde du kiosque (parc communal) | 1 | 2025 - 2026 | - Analyse des besoins<br>- Travaux de sauvegarde | 125.000 € | AWAP | | | 125.000 € | |
| Action 11.6 : Rénovation énergétique et amélioration des antennes communales | 3 | 2029 - 2030 | - Analyse des besoins<br>- Travaux de rénovation et d'amélioration (dont énergétiques) | À budgéter en fonction des opportunités | | | | | |
| Action 11.7 : Travaux de sauvegarde du patrimoine | 1 | 2025 et suivantes | - Analyse des besoins<br>- Travaux de rénovation et d'amélioration (dont énergétiques) | À budgéter en fonction des opportunités | | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Montant total du projet-phare – Gestion du patrimoine et des infrastructures communales** | **1.125.000 €** | | | **1.125.000 €** |
| **Montant total proposé à la subvention PGV** | - | | | - |

## V. INVENTAIRE DES PROJETS PROPOSÉS À LA SUBVENTION « PGV »

Le tableau suivant répertorie les actions constitutives des projets-phares portés par la Ville de Mouscron et son Collège communal dans le cadre de la Perspective de Développement Urbain 2025-2030 et intégrées au plan d'actions introduit en vue de la subvention de la « Politique des Grandes Villes » (PGV). Sont donc ici isolées les actions pointées dans le cadre des différents projets-phares présentés ci-dessous.
9 projets-phares (sur 11 constitutifs de notre PDU) et 31 actions (sur 69 au total) sont concernés.

Pour rappel, la Ville de Mouscron bénéficie d'une subvention PGV d'un montant total de 6.930.069,22€ pour la législature 2024-2030.
Compte-tenu des balises fixées par le cadre légal en vigueur, notre plan d'actions doit porter sur un montant total se situant entre 10.395.103,83 € (150% de cette subvention) et 13.860.138,44 € (200% de cette subvention). Au regard des actions répertoriées, cette balise est respectée, puisque le montant total introduit s'élève à 13.735.000 €.
En outre, les frais de personnel supportés par la Politique des Grandes Villes ne peuvent excéder 50% de la subvention. Cette balise est également respectée puisque le tableau récapitulatif renseigne un total de 550.000 € de frais de personnel (soit 7,9 %).

| | INVESTISSEMENT | PERSONNEL | FONCTIONNEMENT | Budget total |
|---|---|---|---|---|
| **Projet-phare 1 – « Mont-à-Leux »** | | | | |
| Action 1.2 :<br>Redynamisation du parc du Chalet<br>(aire de jeux, parcours santé, terrains de pétanque, animations, plantations, etc.) | 150.000 € | | | |
| Action 1.3 :<br>Mission d'étude et de suivi de l'exécution des travaux (en ce compris la concertation avec les riverains) | 300.000 € | | | |
| Action 1.4 :<br>Travaux de réaménagement du périmètre (en ce compris études préalables) | 2.600.000 € | | | |
| Action 1.8 :<br>Soutien au secteur privé (primes à l'embellissement des façades commerciales, primes Créa-Com) et accompagnement ciblé sur le quartier | | | 50.000 € | |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 1** | **3.050.000 €** | | **50.000 €** | **3.100.000 €** |
| **Projet-phare 2 – « Îlot Barnabites »** | | | | |
| Action 2.1 :<br>Etudes préliminaires (avant travaux sur bâtiments et espaces extérieurs) | 150.000 € | | | 150.000 € |
| Action 2.2 :<br>Sauvegarde et réaffectation de l'église, de la porterie et du bâtiment dit « de l'Arche » (rendre les lieux opérationnels pour y accueillir l'Académie) | 1.500.000 € | | | 1.500.000 € |
| Action 2.4 :<br>Déminéralisation / Végétalisation de la cour intérieure du site actuel de l'Académie | 200.000 € | | | 200.000 € |
| Action 2.7 :<br>Re-travail des espaces extérieurs, en ce compris aménagement des espaces 'aires de jeux' et les cheminements doux | 1.000.000 € | | | 1.000.000 € |
| Action 2.8 :<br>Construction d'un bâtiment polyvalent en liaison espaces verts/actuel commissariat | 500.000 € | | | 500.000 € |
| Action 2.9 :<br>Construction d'un bâtiment de jonction (mitoyenneté) entre les habitations voisines et les espaces ouverts (vestiaires et conciergerie) | 400.000 € | | | 400.000 € |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 2** | **3.750.000 €** | | | **3.750.000 €** |

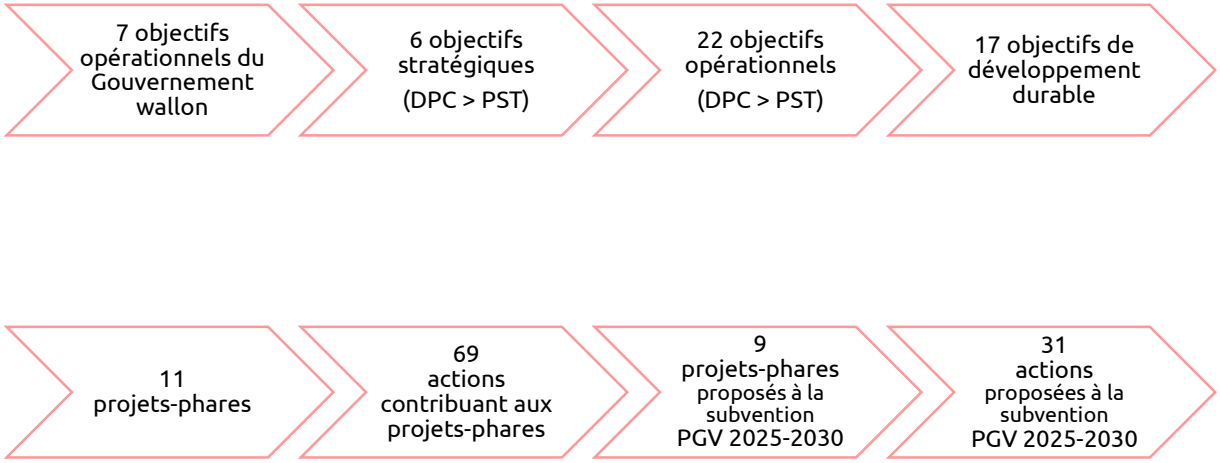
| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Projet-phare 3 – « Picardie / Métropole »** | | | | |
| Action 3.1 :<br>Travaux de sauvegarde et de conservation de la Maison Picarde (en ce compris poursuite de la rénovation des faïences) | 500.000 € | | | 500.000 € |
| Action 3.3 :<br>Acquisitions/Démolitions d'habitations rue de Tourcoing et rue des Moulins fidèlement au schéma d'intention | 1.000.000 € | | | 1.000.000 € |
| Action 3.4 :<br>Etude globale du périmètre du projet sous forme d'un concours (en ce compris les aménagements temporaires, et en ce compris l'ouverture vers la Petite-rue et la Rénovation urbaine) | 500.000 € | | | 500.000 € |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 3** | **2.000.000 €** | | | **2.000.000 €** |
| **Projet-phare 4 – « Grand-Place / Petite-rue / Rénovation urbaine** | | | | |
| Action 4.1 :<br>Audit externalisé relatif à la redynamisation commerciale du centre-ville | | | 50.000 € | 50.000 € |
| Action 4.2 :<br>Ouverture d'un local social partagé (« Bol Bavard ») | | | 25.000 € | 25.000 € |
| Action 4.3 :<br>Création d'îlots de fraîcheur (déminéralisation, végétalisation, etc.) | 250.000 € | | | 250.000 € |
| Action 4.4 :<br>Mesures structurelles de sécurisation (notamment sécurisation de la douve) et déploiement homogène du mobilier urbain | 100.000 € | | | 100.000 € |
| Action 4.5 :<br>Ouverture (percement) de la Rénovation urbaine et de la Petite-rue vers la rue de Tourcoing | 250.000 € | | | 250.000 € |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 4** | **600.000 €** | | **75.000 €** | **675.000 €** |
| **Projet-phare 5 – « Îlot Staquet / Rue du Christ / Rue de la Marlière** | | | | |
| Action 5.5 :<br>Réaménagement du parking en liaison entre la rue de la Marlière et la chaussée du Risquons-Tout (éclairage, végétalisation, sécurisation, etc.) | 250.000 € | | | 250.000 € |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 5** | **250.000 €** | | | **250.000 €** |
| **Projet-phare 6 – « Pôle naturel Ouest »** | | | | |
| Action 6.1 :<br>Acquisition de terrains conformément au schéma directeur | 100.000 € | | | 100.000 € |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 6** | **100.000 €** | | | **100.000 €** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Projet-phare 7 – « Cœur de Dottignies »** | | | | |
| Action 7.1 :<br>Démolition / Reconstruction des locaux de l'ancienne Salle des pas perdus | 585.000 € | | | 585.000 € |
| Action 7.3 :<br>Travaux de réaménagement de l'esplanade du hall de sport de l'Europe | 100.000 € | | | 100.000 € |
| Action 7.4 :<br>Aménagement d'une aire de jeux au cœur du village | 150.000 € | | | 150.000 € |
| Action 7.5 :<br>Dynamisation de l'espace vert reliant la rue Célestin Pollet au parking du Colruyt | 25.000 € | | | 25.000 € |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 7** | **860.000 €** | | | **860.000 €** |
| **Projet-phare 8 – « Le Delta »** | | | | |
| Action 8.1 :<br>Acquisition du bien « le Delta » | 650.000 € | | | 650.000 € |
| Action 8.2 :<br>Etudes préalables et schéma directeur pour la réfection complète du bâtiment | 150.000 € | | | 150.000 € |
| Action 8.3 :<br>Travaux de mise en conformité | 800.000 € | | | 800.000 € |
| Action 8.4 :<br>Aménagements des espaces extérieurs (en ce compris aire de jeux en transition avec les zones urbanisées) | 150.000 € | | | 150.000 € |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 8** | **1.750.000 €** | | | **1.750.000 €** |
| **Projet-phare 9 – « Cœur de Luingne »** | | | | |
| / | | | | |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 9** | **-** | | | **-** |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Projet-phare 10 – « Cohésion sociale »** | | | | |
| Action 10.3 :<br>Travaux de démolition/construction d'un nouvel abri de jour | 700.000 € | | | 700.000 € |
| Action 10.6 :<br>Renforcement de la présence sociale au sein des quartiers (recrutement de travailleurs sociaux de rue et d'animateurs, développement des animations et temps de rencontre) | | 250.000 € | | 250.000 € |
| Action 10.7 :<br>Mise sur pied d'une équipe mobile de 1ers soins (infirmiers de rue) | | 300.000 € | | 300.000 € |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 10** | **700.000 €** | **550.000 €** | | **1.250.000 €** |
| **Projet-phare 11 – « Gestion du patrimoine et des infrastructures communales »** | | | | |
| / | | | | |
| **Montant total proposé à la subvention PGV – Projet-phare 11** | **-** | | | **-** |

| | **INVESTISSEMENT** | **PERSONNEL** | **FONCTIONNEMENT** | **Budget total** |
|---|---|---|---|---|
| **MONTANT TOTAL proposé à la subvention PGV** | **13.060.000 €** | **550.000 €** | **125.000 €** | **13.735.000 €** |

## VI. CONCLUSION SYNTHÉTIQUE




Au titre de « Grande Ville » wallonne, Mouscron accède à d'importants financements pour concrétiser les projets relevant de sa Perspective de Développement Urbain.
Notre PDU met l'accent sur la revitalisation du centre-ville, des cœurs de villages et des quartiers périphériques, ainsi que sur la cohésion sociale et la gestion dynamique de notre patrimoine et de nos infrastructures communales.
Cet objectif général s'articule autour de 11 projets-phares qui constituent la colonne vertébrale de notre PDU et regroupent pas moins de 69 actions, sans compter les opportunités ou besoins nouveaux qui se manifesteraient au cours de la législature 2024-2030.
Parmi ceux-ci, 31 actions relevant de 9 projets-phares sont introduits dans le cadre de la subvention « Politique des Grandes Villes » (PGV). Cela devrait nous permettre d'accélérer la requalification de certains de nos quartiers et d'assurer à nos citoyens les équipements nécessaires à leur qualité de vie et au bien vivre-ensemble, et, de manière générale, de renforcer la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

MOUSCRON

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# ANNEXES

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# ANNEXE 1

# -

# Déclaration de Politique Communale

Le 13 octobre dernier, les Mouscronnois se sont exprimés et les urnes ont parlé. Cela a entraîné une modification de la composition de la majorité locale. Après 12 années de bipartite Engagés-MR, un nouveau partenaire, en l'occurrence Ecolo, s'est joint à nous. Cette nouvelle majorité, forte de 23 élus sur 37, représente 60,43 % des votes exprimés et a donc toute sa légitimité.
Nous voici donc à l'aube d'une nouvelle mandature de six années. Mon souhait, comme je l'ai dit au soir du 2 décembre, est que nous continuions à bâtir ensemble un avenir prometteur pour notre Ville et que nous ayons tous comme objectif principal le bien-être de nos citoyens et leur cadre de vie. Que les séances du Conseil communal puissent se dérouler dans un état d'esprit respectueux et constructif. De nombreux défis se présentent à nous, en matière de sécurité, transition environnementale, cohésion sociale, développement commercial et économique, logement, … Nous les relèverons ensemble avec pragmatisme et créativité.

Suivant les règles du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, je vous présente ce soir, ensemble avec mes collègues du Collège communal, notre Déclaration de Politique Communale pour la législature 2024-2030. Cette déclaration découle de nos programmes électoraux respectifs établis à la suite des contacts avec et aux retours de nos citoyens et est donc le reflet de nos choix politiques et de ce que nous voulons mettre en œuvre. Elle servira de base pour la rédaction du PST ou Programme Stratégique Transversal de notre administration qui déclinera notre vision politique en objectifs opérationnels et surtout en actions concrètes au bénéfice des Mouscronnois et des Mouscronnoises. Mais, bien entendu, tout cela est une orientation. Rien n'est définitivement figé. En effet, en vertu de nouvelles opportunités ou à la suite d'événements imprévus, nos perspectives peuvent être adaptées, voire modifiées. Cet exercice s'inscrit également dans un cadre budgétaire et financier avec ses contraintes et ses limites. C'est un élément incontournable.

**En ce qui concerne les Finances communales,**

Avec la collaboration de l'ensemble des services communaux et des entités consolidées que sont le CPAS, la Zone de Police, l'intercommunale IEG et les Asbl subsidiées, tous soucieux de l'utilisation optimale des deniers publics, nous sommes parvenus à une gestion maîtrisée de nos recettes et dépenses ces dernières années. Grâce à cela, nous avons pu constituer des provisions suffisantes pour nous permettre de faire face aux nombreux défis financiers qui nous attendent ces prochaines années mais également d'envisager raisonnablement la mise en place de nouveaux projets qu'il s'agisse d'actions directes en faveur des citoyens ou d'investissements dans les infrastructures de la commune.

Notre programmation d'investissements sera établie tout en maintenant la stabilité de la charge de la dette dans le budget communal et ce, pour les six prochaines années.
Nous resterons attentifs à toutes les opportunités de subsidiation qui se présenteront et ne manquerons pas d'interpeller les autres niveaux de pouvoirs pour une meilleure prise en charge dans leur chef des coûts relatifs aux dotations (CPAS, Zone de Police, Zone de Secours) ainsi qu'aux cotisations de responsabilisation liées aux charges de pension. Les pouvoirs locaux doivent disposer des moyens financiers nécessaires pour faire face à leurs obligations dans ces différents domaines.

**En matière d'Affaires Sociales,**

Chaque personne, quel que soit son genre, chaque enfant doit pouvoir manger à sa faim, dormir dans un logement de qualité et en sécurité conformément à la dignité humaine. Chaque personne doit aussi pouvoir bénéficier d'un filet de sécurité lors d'un accident de vie ou d'un passage difficile. Le droit à une vie digne est d'ailleurs consacré par la Constitution en son article 23.
Le préambule du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 souligne néanmoins la grande précarité de certains Mouscronnois et des indices socio-économiques particulièrement faibles.
Nous sommes conscients de cette situation et souhaitons accompagner et soutenir les plus fragiles. Nous voulons augmenter la solidarité avec toutes les personnes en difficultés et prendre des mesures structurelles pour permettre une vie digne à tous les Mouscronnois et Mouscronnoises.

Même si de nombreux leviers pour lutter contre la précarité et pour combattre les inégalités relèvent d'autres niveaux de pouvoir, nous assumerons notre part.

Afin de lutter contre le sans-abrisme ou plus largement le sans-chez-soirisme ainsi que la précarité, nous souhaitons prendre des mesures concrètes.
Nous nous engageons à acquérir un lieu adéquat pour héberger tant l'abri de nuit que l'abri de jour et à le rendre rapidement opérationnel et fonctionnel. Nous déploierons également un réseau de toilettes, de points d'eau, de casiers, à destination des personnes « sans abri » et diffuserons le plus largement possible une carte de Mouscron avec la localisation de tous les services disponibles. Nous proposerons au personnel de la faitière sociale, confronté à un public vulnérable, un accompagnement (formations, supervisions, intervisions). Nous veillerons également à garantir un cadre en personnel suffisant et pérenne.

Conscients de la nécessité de travailler en réseau, nous créerons une plateforme communale de lutte contre la précarité, regroupant le milieu socio-associatif et les divers services publics mouscronnois. Cette plateforme visera à lutter contre le sans-abrisme, le mal logement, et la précarité sous toutes ses formes : en termes d'accès à un logement décent, à la santé, à l'éducation, à la culture etc. Le travail de cette plateforme permettra l'élaboration d'un plan transversal de lutte contre la pauvreté. On le sait : avoir un logement à soi est fondamental. Nous poursuivrons l'objectif de zéro sansabrisme et favoriserons l'accessibilité au logement par des mesures concrètes, en développant le programme d'Housing First, déjà en cours et dénommé « TopAzes » ainsi qu'en organisant des réunions de concertation entre les acteurs impliqués : le service des Affaires sociales et son guichet du logement, le service « Logement » de la ville, le CPAS, la SLM et l'A.I.S. L'objectif est de développer une stratégie globale, transversale et cohérente du logement. Nous lutterons aussi contre l'insalubrité des logements, les bâtiments inoccupés et les marchands de sommeil. Nous renforcerons le rôle d'accompagnement du Guichet social lors de la recherche de logement.

Nous encouragerons le développement de l'offre de logements sociaux.
Nous stimulerons les investisseurs privés à rendre une partie de leurs logements accessibles aux familles disposant de moyens limités.

D'autres axes doivent également être travaillés pour permettre à toutes et tous de vivre dignement. Ainsi, nous lutterons contre toute forme de violence intra-familiale dont les violences faites aux femmes, notamment par un renforcement du travail au sein de la table de coordination « violences intrafamiliales », et par une coordination des services « Affaires sociales » et le « Pôle Égalité des Chances ». Nous aurons également une attention particulière pour les "familles monoparentales". Nous réfléchirons à une politique spécifique afin de réduire leurs coûts pour l'accès à une série de services ou activités de la commune.

Un autre point essentiel est celui de l'élaboration du plan de cohésion sociale pour la période 2026-2031. Il constituera, avec le Programme Stratégique Transversal, la base de notre action et visera à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion, en concertation avec le monde associatif et les travailleurs de terrain.

Nous veillerons aussi à conserver l'agrément de l'Espace-Rencontre et à pérenniser son action, fondamentale à Mouscron.

Nous veillerons à donner au CPAS de Mouscron les moyens financiers suffisants pour lui permettre de remplir l'ensemble de ses missions et de développer/maintenir des services innovants capables de répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

**Pour ce qui concerne les Seniors,**

Nous souhaitons garantir une vie digne aux aînés, au même titre que les autres mouscronnois. Les aînés ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge, ni en termes d'autonomie ou encore de souhaits de vie. Nous l'oublions parfois.
Nous veillerons donc à développer des politiques différenciées, en concertation avec eux.

Ainsi, nous consulterons le Conseil Consultatif Communal des Aînés sur tous les sujets de la vie communale qui les intéressent ou les impactent. Nous continuerons à développer le « service Seniors » au sein de l'administration, en tant que porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux aînés et pour l'organisation d'activités en concertation avec les seniors. Nous attacherons également une attention particulière aux aînés précaires et/ou isolés afin d'être attentifs à leurs besoins. Par ailleurs, vu le dérèglement climatique, il sera essentiel de développer des stratégies de sensibilisation et de bonnes pratiques à adopter lors des canicules et des périodes de grand froid.

Tout cela ne sera pertinent que si nous collaborons avec les partenaires du secteur (homes, mutuelles, groupes de seniors, etc.) pour défendre les droits des aînés et assurer leur épanouissement (autonomie, mobilité, santé mentale, droits en tant que sujet etc.).

Nous souhaitons également encourager les projets intergénérationnels.

**En matière de personnes porteuses de handicap,**

Pour les personnes porteuses de handicap, au même titre que pour les seniors, nous devons favoriser l'inclusion. Cela implique une mobilité et un aménagement du territoire adaptés. Comme le dit un de nos partenaires mutuellistes, « Là où les personnes à mobilité réduite passent, tout le monde passe ». Les services de la commune doivent être accessibles à toutes et tous. Nous devons également inciter nos partenaires et notamment les acteurs de la vie économique ou culturelle à rendre cette inclusion possible. A titre d'exemple, manger au restaurant, sortir, aller voir un spectacle est un droit pour les personnes porteuses de handicap ou à mobilité réduite, au même titre que tous les autres.

**En ce qui concerne la Santé,**

On l'a vu pendant le COVID, la commune est un acteur important de la santé. Rappelons que la santé n'est pas l'absence de maladie, mais bien le bien-être au quotidien. Ainsi que le souligne l'Organisation Mondiale de la Santé, le bien-être est déterminé par de nombreux facteurs, qui vont bien au-delà de l'existence d'infrastructures et de services médicaux : l'alimentation, l'activité physique, la situation financière, la qualité du cadre de vie et de l'environnement …

Bien que la Ville dispose de peu de leviers pour influer sur le problème de pénurie médicale, elle peut et doit agir dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé. « La Maison de la Santé » reste notre outil privilégié pour cette politique.

Via le Phare, nous continuerons l'accompagnement et la prévention en matière d'assuétudes.
Afin que la santé physique, mentale, et sociale soit abordée de manière intégrée et globale, nous veillerons aussi à renforcer les synergies et collaborations avec les acteurs de l'aide et du soin. Enfin, et pour conclure sur ce point fondamental, si nous voulons de la cohérence et de l'efficacité, nous devrons intégrer la dimension « santé » de manière transversale dans l'ensemble du Plan de Cohésion Sociale et de manière plus générale dans toutes les politiques communales.

**En matière d'Égalité des Chances,**

Dans notre ville, nous mettons un point d'honneur à respecter les principes d'égalité des chances au travers du Pôle Egalité des Chances qui accueille, analyse et relaye les demandes des citoyens.

Le Pôle poursuivra diverses actions :

- Accentuer une meilleure visibilité du pôle auprès des citoyens et relayer vers les instances ad hoc en cas de discrimination subie concernant les 20 critères protégés (l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale, la conviction syndicale, la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique et condition sociale) ;
- Poursuivre la sensibilisation dans les milieux scolaires et associatifs ;
- Prévenir le harcèlement et la discrimination au sein de l'administration par le biais de divers projets dont celui intitulé 'C'est pour rire'.

**En matière de Sécurité,**

Les citoyens mouscronnois aspirent, légitimement, à vivre dans un environnement apaisé et sécurisé. La sécurité doit donc être une priorité pour les gestionnaires communaux, car elle est la fondation indispensable à tout projet de développement communal. La sécurité est l'affaire de tous. Dans ce cadre, nous avons un rôle primordial à jouer, car la commune en assure la coordination tant au niveau préventif que répressif. Pour cela, un de nos acteurs principaux est notre Zone de Police.
Mouscron n'échappe pas à la criminalité des grandes villes. A côté de cela, les citoyens ressentent un réel sentiment d'insécurité, à des degrés divers, en fonction des endroits, des moments ou encore des préoccupations personnelles. Pour certains, ce sentiment serait renforcé par la présence croissante de publics fragilisés, voire marginaux.

Notre volonté est d'injecter le maximum de moyens à notre disposition afin de lutter contre les phénomènes d'insécurité et d'améliorer le sentiment de sécurité de nos citoyens. Nous souhaitons également dynamiser notre rôle de coordination et d'interface entre les partenaires (locaux, supra-locaux et transfrontaliers). A cette fin, notre ambition est d'améliorer le vivre ensemble, la convivialité et la propreté des espaces publics.

Une occupation active du terrain par l'ensemble des acteurs est incontournable. Cela passe notamment par le renforcement de la présence policière dans la limite de nos moyens budgétaires et en saisissant toutes les opportunités de leviers supplémentaires. Il faut également limiter la charge administrative par une politique de simplification grâce aux nouvelles technologies. Cette occupation du terrain passe également par une action concertée des services de Police avec les Gardiens de la Paix, les Stewards Urbains, les agents constatateurs, les éducateurs de rue, … Enfin il faut réfléchir à la mise en œuvre de afin de permettre la présence d'agents de gardiennage dans certains périmètres du domaine public.

En matière de sécurité liée à la personne, nous souhaitons intensifier le soutien des publics fragilisés, avec une attention particulière pour l'accueil et l'accompagnement respectueux des victimes, en particulier les victimes de violences intrafamiliales, et pour l'accompagnement des publics précarisés et/ou marginalisés. Il faut une confiance accrue en la jeunesse mouscronnoise et prendre en compte les problématiques de santé mentale qui influent sur le comportement des citoyens et qui complexifient les relations humaines. Enfin, n'oublions pas la lutte contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement et de radicalisation.

Un cadre de vie apaisant pour le citoyen passe par la sécurisation de l'environnement et de l'espace public. Pour cela il faut améliorer les équipements urbains, mettre en œuvre des moyens nécessaires pour maintenir à niveau le parc de vidéosurveillance récemment étendu à plus de 200 caméras en le développant le cas échéant, et lutter contre les formes les plus dérangeantes de nuisances et contre toutes les formes de malpropreté urbaine. Il faut également veiller à la quiétude de l'espace public en luttant contre les nuisances et incivilités liées à l'exploitation des établissements ouverts de nuit.

Ainsi qu'accompagner de manière collaborative la dynamique festive sur notre territoire et répondre, en termes de planification d'urgence, aux nouveaux enjeux.

Enfin, nous voulons appréhender la sécurité routière en tenant compte de l'évolution et de la réalité de la mobilité sur le territoire, et mettre en œuvre les mesures adéquates. Une des priorités sera le maintien de la dynamique éducative en collaboration avec le milieu scolaire et l'amélioration de la communication et de la sensibilisation. Il faudra ensuite aménager de manière sécuritaire les voiries, en ce compris pour les modes doux. Les abords des écoles seront également sécurisés, notamment par un éclairage public adéquat, et nous lutterons contre les vitesses excessives et les comportements inappropriés sur la route.

En ma qualité de Vice-Présidente de la Zone de Secours, je serai attentive à ce que notre commune s'engage avec force et conviction à tisser des liens solides avec la Zone, garante de notre sécurité collective. Ensemble, nous bâtirons une coordination fluide et efficace, permettant des interventions rapides et adaptées à chaque situation.

**En matière de Perspective de Développement Urbain,**

Les communes à caractère urbain jouent un rôle crucial et structurant en Wallonie. Mouscron doit y prendre part en mettant à disposition des services et infrastructures profitant tout d'abord à ses habitants, mais aussi à ceux de la périphérie, voire au-delà.
C'est ainsi qu'elle pourra tenir son rôle de « grande ville » wallonne, en jouant, de plus, un rôle moteur au sein de l'Eurométropole, en poursuivant et renforçant les collaborations interrégionales et transfrontalières.

Dans ce contexte, nous entendons nous doter d'une feuille de route ambitieuse qui place les citoyens et le développement urbain, durable et innovant au cœur de l'action. A ce titre, nous veillerons à l'élaboration actualisée, transversale et globale de la Perspective de Développement Urbain, en développant l'identité territoriale de Mouscron, en structurant les pôles d'attractivité, en actionnant tous les leviers afin de financer et soutenir la réalisation de ces projets.

Il faudra évidemment garantir la continuité des projets déjà initiés, à savoir :

- Affiner le schéma directeur du projet dit des « Barnabites » (plaine Jeunesse & Sports, actuel commissariat de police, ancienne église des pères, ancien bâtiment de l'Arche), en tenant compte de la consultation menée auprès des riverains, des modes d'usages du site, des opportunités de réaffectation pour d'autres bâtiments du patrimoine communal et du positionnement nodal du site pour le cœur de ville ;
- Et concrétiser les travaux de réaménagement du quartier du Mont-à-Leux en tenant compte de l'implication citoyenne des riverains obtenue à la suite des ateliers préparatoires menés ces dernières années dans ce quartier et de la dimension transfrontalière inhérente à la localisation du projet.

**En matière d'Aménagement du territoire et d'Urbanisme,**

Notre volonté est de construire la ville sur la ville et de végétaliser.
En termes d'approche urbanistique et d'aménagement du territoire, l'ensemble du Collège porte une ambition commune : changer de paradigme, en consacrant une priorité à la préservation de la nature mouscronnoise et à la maîtrise de l'artificialisation des sols, sans pour autant mettre en difficulté nos besoins de nouveaux logements et l'attractivité de notre territoire pour les investisseurs.

Forts de cette volonté, nous analyserons les anciens et les nouveaux projets immobiliers d'envergure à l'aune de cette méthodologie et de ces valeurs en privilégiant les projets de création de logements au sein des périmètres urbains déjà bâtis. Nous mettrons également l'accent sur la réhabilitation de friches industrielles.

Nous accorderons une attention particulière à la question du « bien vivre ensemble » à savoir notamment la présence d'espaces verts, de plaines de jeux, de jardins et potagers communautaires, de zones de loisirs, de mobiliers urbains, de maisons de quartier, et de parkings végétalisés, etc.
Nous assumerons un dialogue constructif avec tous les partenaires publics et privés afin d'implémenter cette politique volontariste, dans les nouveaux projets, ou en vue de négocier l'amendement ou la révision des projets déjà en cours.

Nous veillerons à la bonne cohabitation entre les zones économiques et leur voisinage. À ce titre, nous serons attentifs au type et à l'impact des entreprises qui s'installent à proximité des habitations. Nous n'envisageons pas la création de nouveaux zonings mais nous favoriserons l'installation d'activités économiques dans les zonings existants et resterons, via notre intercommunale IEG, une terre d'accueil pour l'entrepreneuriat.

Nous accorderons une attention particulière aux villages et aux quartiers, en ce compris les portes d'entrée de la ville, les ronds-points et les zones frontières, afin de les embellir.
La sauvegarde du patrimoine bâti de la commune (y compris industriel) sera un objectif important.
L'habitat léger est une des pistes intéressantes pour faire face à la demande croissante de logements de qualité. Nous soutiendrons les projets en ce sens.

**En matière de travaux immobiliers,**

Le parc immobilier communal se compose de plus de 550 immeubles : bâtiments administratifs, scolaires, culturels et sportifs, ateliers, crèches, églises, chapelles et presbytères, logements et garages, et autres.
Notre patrimoine immobilier est un capital à transmettre aux générations futures et conditionne la mise en œuvre de nombreux services publics.
Sa préservation s'appuiera sur une triple approche qui sera menée en concertation avec les services compétents :

- La gestion :
  Elle s'opérera sur base d'un inventaire actualisé permettant une analyse fine de l'état de chacun d'eux afin de procéder au diagnostic des interventions requises, leur définition et leur priorisation afin de conserver notre parc immobilier en parfait état et à des coûts maîtrisés.
  Nous aurons une gestion dynamique de notre patrimoine immobilier en procédant à des acquisitions mais également à des ventes en fonction des opportunités.
- La rénovation :
  La catégorisation et l'estimation financière des interventions requises, indispensables et urgentes ou non, permettront de les inscrire dans une programmation claire et fiable.
  Aux fins d'exemplarité, une attention particulière sera portée aux performances énergétiques à atteindre, en menant une veille active sur les appels à projets subsidiés par des niveaux de pouvoirs supérieurs.
- La réhabilitation et la réaffectation :
  La conservation, la restauration et la mise en valeur de notre patrimoine architectural constituent un objectif qui sera soutenu à travers des réaffectations ambitieuses. En effet, préserver et valoriser notre héritage patrimonial constituera une des priorités de cette législature.

**En matière de Personnel,**

Le maintien de l'emploi est notre priorité, et nous nous engageons à rechercher l'optimalisation de la gestion des ressources en intégrant les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation et la dématérialisation. Ces innovations permettront d'améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services.

Nous veillerons également à poursuivre l'amélioration des conditions de travail et du bien-être. Cela inclut une analyse globale des risques psychosociaux, la mise en place d'actions de prévention, et la désignation de personnes de confiance pour soutenir nos agents.

L'optimisation de la gestion des ressources humaines sera une priorité, avec un plan de formation ambitieux et une évaluation régulière du personnel. Nous valoriserons les mérites de nos agents en mettant en lumière la qualité de leur travail et en reconnaissant leurs qualités, dans une politique de reconnaissance du travail bien fait.

Enfin, nous nous engageons à maintenir de bonnes relations avec les syndicats, en privilégiant l'échange et le dialogue. Ces relations constructives sont essentielles pour garantir un environnement de travail harmonieux et productif.

Ensemble, œuvrons pour un avenir où chaque agent se sent valorisé et soutenu dans ses missions.

**En matière d'amélioration de l'accueil et des services administratifs,**

Nous plaçons l'accueil et la qualité de nos services administratifs au cœur de nos priorités. Dans cette optique, plusieurs actions seront mises en œuvre pour moderniser les infrastructures, simplifier les démarches et garantir une administration accessible à tous.

Les antennes communales feront l'objet d'une rénovation pour offrir des espaces fonctionnels et accueillants. Les horaires d'ouverture seront adaptés aux besoins des citoyens, avec la possibilité d'inclure des plages horaires tardives ou en week-end.

La digitalisation sera intensifiée grâce à un E-guichet élargi, permettant d'effectuer davantage de démarches en ligne, tout en garantissant la sécurité des données. Pour accompagner les usagers peu familiers avec les outils numériques, des formations seront proposées via les Espaces Publics Numériques (EPN) dans nos bibliothèques.

Nous poursuivrons la lutte contre les relations de complaisance facilitant l'obtention de droits de séjour. Des contrôles rigoureux et une collaboration avec les autorités compétentes seront assurés pour maintenir la gestion exemplaire des dossiers de l'état civil.

Avec ces initiatives, nous nous engageons à bâtir une administration moderne, transparente et proche de ses citoyens, répondant à leurs besoins avec efficacité et bienveillance.

**Dans le cadre de l'Enseignement communal,**

Nous poursuivrons la construction de l'École des Sports, un projet phare pour notre enseignement communal.

Parallèlement, afin d'offrir un environnement d'apprentissage optimal à nos enfants, nous allons entreprendre le réaménagement de l'école de Luingne, incluant une nouvelle aile ainsi que la réfection et la végétalisation de la cour de récréation.
La digitalisation et la numérisation de grande envergure dans toutes nos écoles communales sont également au cœur de nos priorités, avec un redéploiement du wifi pour garantir un accès équitable aux ressources numériques.

Nous nous engageons à redynamiser et consolider les effectifs de l'école de Dottignies, dont la population scolaire a pu être un moment en perte de vitesse.

De plus, nous repenserons et redéployerons l'enseignement qualifiant au sein de l'ICET pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs de nos élèves, et pour répondre aux nouvelles futures exigences et enjeux pédagogiques.

La création de nouvelles sections à l'Ecole des Sports, incluant le handisport, témoigne de notre volonté d'inclusion et de diversification des offres éducatives et sportives. Quant aux bâtiments de l'ICET rue de France à Dottignies, et du site Pierre de Coubertin au Nouveau-Monde, qui n'auront plus de finalité scolaire, nous déterminerons leur nouvelle destination avec soin.
Le renforcement du lien entre les écoles, l'Académie de Musique, la Bibliothèque de Mouscron, le Centre Culturel Mouscronnois et le MUSEF dans le cadre du PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) est une autre de nos ambitions, visant à enrichir l'expérience éducative de nos jeunes.
Dans le cadre de la rédaction du cahier de marché public pour les cantines scolaires, nous nous engageons à y intégrer à nouveau des exigences fortes mais atteignables, non seulement en matière de qualité des prestations, mais également en faveur du respect des circuits courts, de la durabilité et des pratiques écoresponsables, afin de conjuguer excellence alimentaire et responsabilité environnementale.

Enfin, nous mettons un point d'honneur à la verdurisation de nos écoles, comme en témoigne le projet « OSE LE VERT » au Centre Educatif Européen et le réaménagement de la cour de récréation de l'école de Luingne. Ces initiatives illustrent notre engagement envers un environnement scolaire plus vert et durable.

Dans le cadre de l'enseignement artistique, nous renforcerons les liens et les échanges avec les diverses associations artistiques, en créant des synergies et des partenariats enrichissants profitables à tous.

Nous procéderons aussi à une profonde refonte du parc immobilier destiné à accueillir dans des conditions optimalisées l'enseignement artistique, avec un programme massif et ambitieux associant des opérations de construction, de réhabilitation, d'aménagement et de réaménagement.

En matière d'enseignement supérieur, la Ville ne possède que peu de leviers, mais nous pratiquerons une politique volontariste pour interpeller les autorités académiques et politiques, et essayer de ramener sur notre territoire des sections de Hautes Ecoles.

**En termes de Culture, de Festivités et de Tourisme,**

Pour les six prochaines années, nous nous donnons pour objectif de faire de la culture, des festivités et du tourisme des axes stratégiques majeurs pour renforcer l'attractivité de notre ville et son rayonnement, en adoptant une approche inclusive, participative et durable. Ces secteurs seront développés de manière à répondre aux attentes des différents publics, notamment les jeunes, tout en valorisant le patrimoine local et les talents.

La culture sera au cœur des actions communales, avec l'ambition de rendre la culture accessible à tous. En collaboration avec le Centre Culturel Mouscronnois, nous mettrons en place des actions de médiation culturelle pour sensibiliser et éduquer les citoyens. Cela inclut des programmes de sensibilisation dans les écoles, les services sociaux, et avec les associations locales.

La programmation sera volontairement éclectique afin de répondre aux attentes des publics divers. De plus, nous soutiendrons les talents locaux professionnels à travers des résidences d'artistes, des expositions et des spectacles. La mise en place d'un mini-studio son et vidéo permettra également aux artistes émergents l'enregistrements d'extraits musicaux, de clips, podcasts, etc...

Nous encouragerons la culture "hors les murs", en organisant des événements dans différents lieux de la ville (quartiers, parcs, salles de concerts, ...) et en soutenant des initiatives telles que l'Art dans

la rue et les événements organisés par le Syndicat d'Initiative, la Maison du Tourisme ou d'autres opérateurs associatifs et/ou privés. Enfin, les pratiques artistiques amateurs seront soutenues, notamment par des rencontres avec des artistes professionnels pour stimuler la participation citoyenne à la vie culturelle locale.

La Bibliothèque de Mouscron reste un centre culturel essentiel. En plus du prêt de livres, jeux et instruments de musique, elle proposera une riche programmation d'animations, de rencontres avec des auteurs et d'ateliers thématiques pour tous les publics. Des actions spécifiques seront mises en place pour soutenir l'alphabétisation et l'intégration des publics éloignés de la lecture, notamment grâce à la relance du RAM (Réseau Alpha Mouscronnois) et au service de l'écrivain public.
Les Espaces Publics Numériques (EPN) continueront à offrir des formations et un accès aux outils technologiques, contribuant ainsi à la réduction de la fracture numérique. La Bibliothèque renforcera ses partenariats avec les écoles, crèches, maisons de retraite et associations locales pour développer des projets culturels et éducatifs.

Nous nous engageons à préserver et valoriser le patrimoine historique et artistique de notre ville. Les sites emblématiques comme l'ancienne piscine, la Maison Picarde, la Maison de la Culture, le site des Barnabites et le Château des Comtes seront entretenus et rénovés. Nous mettrons également en avant nos collections artistiques en développant une artothèque en collaboration avec le Centre Culturel Mouscronnois. Nous favoriserons également des parcours touristiques thématiques, mettant en lumière le patrimoine à travers des circuits de Street art, statues et œuvres publiques.
Ces actions viseront à renforcer l'identité locale, tout en favorisant le développement du tourisme culturel. Des expositions et événements seront organisés pour découvrir ou redécouvrir l'histoire et les richesses de notre ville.

Nous renforcerons l'attractivité touristique de notre ville en mettant en avant ses sites muséaux, tels que le MUSEF et le Centre Marcel Marlier. Par une programmation riche et diversifiée nous attirerons de nouveaux publics tout en consolidant les liens avec les visiteurs réguliers.
Des circuits touristiques thématiques, allant de la culture à la gastronomie, seront créés pour faire découvrir les spécificités de la région. Des campagnes de promotion ciblées seront lancées pour augmenter la visibilité de la ville et encourager le tourisme transfrontalier.
Les festivités jouent un rôle clé dans l'animation de notre ville. Nous continuerons de proposer une programmation festive dynamique dans nos quartiers et villages, en veillant à inclure tous les publics. Nous soutiendrons et faciliterons l'organisation d'évènements locaux par des associations et des commerçants favorisant ainsi une forte implication des citoyens.
Les festivités seront conçues dans une perspective durable, en minimisant l'impact écologique des événements et en sensibilisant les participants aux enjeux environnementaux.
Ainsi, nous nous engageons à devenir un modèle de dynamisme culturel, festif et touristique. Grâce à un soutien constant aux artistes locaux, à la valorisation de notre patrimoine et à une offre inclusive et diversifiée, nous aspirons à renforcer notre rôle de destination incontournable dans la région.

**En matière de Jeunesse,**

Une commune doit être attentive à sa jeunesse. La jeunesse c'est notre avenir !
D'abord, par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à sa disposition, notamment l'offre des plaines de jeux qui seront redynamisées afin d'améliorer la qualité d'accueil et d'animation.
Ensuite, par l'environnement qu'elle peut aménager telles que les aires de jeux qui seront rénovées et accessibles à tous y compris aux enfants en situation de handicap.
Les animations ponctuelles à destination des enfants et des adolescents seront reconduites.
De plus, nous continuerons à soutenir les mouvements et associations de jeunes en leur proposant des infrastructures de qualité. A ce sujet, le site des Barnabites sera réaménagé comme lieu de rencontre pour les jeunes sur divers plans.

Sur le volet de la citoyenneté, nous avons à cœur de maintenir la mise en place des conseils des enfants et des adolescents qui leur permettent de s'impliquer dans la vie communale et dans des projets associatifs en renforçant le partenariat avec les écoles et autres acteurs locaux.
En effet, développer la concertation avec les jeunes pour connaître leurs priorités et leurs préoccupations nous semble essentiel.

Aussi, nous poursuivons les journées d'informations concernant les jobs d'étudiant, l'orientation, … et ce en partenariat avec le Forem, le SIEP, Infor Jeunes, …

**En matière de Petite enfance et de Famille,**

Notre Ville a un rôle essentiel pour améliorer les conditions de vie en famille. Il est en effet important de garder une place toute particulière à la petite enfance.
Nous veillerons à maintenir l'offre d'accueil des tout petits en rénovant et améliorant considérablement les différents bâtiments existants sur le plan énergétique et fonctionnel. Nous construirons une nouvelle crèche.
Nous nous engageons à répondre à toute opportunité d'ouverture de nouvelles places via les appels à projets de l'ONE. Nous soutiendrons aussi les accueillantes à domicile qui jouent un rôle important auprès des familles.
Nous maintiendrons l'apport d'un pôle psychologique auprès des équipes encadrantes afin qu'elles puissent se sentir soutenues et guidées.
Par ailleurs, nous maintiendrons l'offre d'accueil aux familles en difficulté en leur donnant un lieu de vie sécurisé et apaisant qui leur servira de tremplin pour poursuivre leur chemin de vie via l'offre d'accueil en SASPE ou notre maison maternelle.

L'entrée dans le monde scolaire doit s'accompagner de temps d'accueil avant et après les périodes d'apprentissage. Nous organiserons des structures d'accueil extrascolaire fonctionnelles tant durant certaines vacances scolaires qu'en période scolaire, avant et après les temps scolaires ainsi que le mercredi après-midi. Les activités proposées aux enfants se veulent riches d'éveil aux différentes composantes utiles à leur développement. L'aspect détente y est également privilégié.
Nous veillerons à ce que ces lieux continuent à être fonctionnels, sécurisants et accueillants.
La recherche d'activités durant les périodes de vacances reste un véritable parcours du combattant pour les parents. Nous soutenons et organisons un service Accueil Temps Libre (ATL) qui poursuivra sa mission de répertorier toutes les initiatives sur le territoire mouscronnois, de les encourager voire d'en susciter afin que l'offre soit la plus large possible en termes de choix d'activités, de tranches d'âge, de périodes d'accueil ou encore de répartition sur l'ensemble du territoire mouscronnois.
Notre rôle consistera également à maintenir et créer des synergies entre opérateurs et à diffuser de la manière la plus complète possible l'offre existante qui résulte de celles-ci.

**En matière de Sport,**

Le sport est largement reconnu en tant que facteur d'insertion et d'intégration sociale. La pratique d'un sport façonne l'épanouissement personnel, les relations humaines et la vie sociale en général. En mettant le sport au cœur de la vie sociale, nous voulons miser sur cette dimension pour renforcer le vivre-ensemble : soutenir l'insertion par et dans le sport, et le rendre accessible à toutes et à tous.
La pratique du sport pour tous restera l'ADN de la politique sportive de la commune. Pérenniser l'accès au sport en s'assurant que chacun ait accès à des activités sportives reste notre priorité.
Les divers halls sportifs de même que leurs parkings seront entretenus et aménagés en adéquation avec les besoins des clubs sportifs et dans l'optique de répondre à ce souci d'inclusion. D'ailleurs, un nouveau hall sportif verra le jour sur le site du Futurosport.

Nous continuerons à soutenir les initiatives sportives, petites ou grandes, et à promouvoir le sport par des événements de grande ampleur.

Pour promouvoir les rencontres et occuper les jeunes, nos agoras sont des lieux de rencontre pour toute activité socio-sportive, d'où l'importance de développer les synergies entre services, écoles et maisons de quartier. Nous poursuivrons nos efforts en la matière.

**En matière de Commerce,**

Nous assumerons une politique volontariste forte pour rendre Mouscron attractive pour les commerçants, ils font battre le cœur de nos quartiers et de nos villages.
Pour que Mouscron soit identifiée comme une Ville « commerce friendly », nous mettrons en œuvre un ambitieux plan de relance et de pérennisation du commerce local, reposant sur plusieurs axes stratégiques visant à soutenir et dynamiser notre tissu commercial, et se basant sur des simplifications, sur des nouvelles aides et primes, sur des révisions de taxes, et sur un dialogue permanent avec les acteurs de terrain.

Tout d'abord, nous simplifierons les démarches administratives, et notamment les formalités liées à l'occupation du domaine public, nous assouplirons certains règlements concernant les enseignes, les terrasses et le mobilier de terrasses, ainsi que certaines contraintes urbanistiques communales. Nous organiserons également une communication efficace sur les commerces ouverts pendant les travaux. Nous maintiendrons ensuite toutes les aides et primes actuelles, tout en introduisant des interventions supplémentaires, cumulables avec les primes et aides maintenues. Nous envisageons de créer une prime à l'ouverture de commerce prenant de manière conséquente en charge le précompte immobilier sur une période déterminée, ou encore une prime pour aider à l'investissement dans le e-commerce pour des commerces ayant une présence physique à Mouscron, afin de compléter et consolider leur chiffre d'affaires, ou encore d'augmenter substantiellement le montant journalier et le plafond global pour mieux indemniser les commerces impactés par des travaux de longue durée initiés par la commune.

Enfin, nous envisageons de réviser certaines taxes dans leurs modalités, en ne faisant par exemple commencer la taxe de nuit qu'à 2h du matin au lieu d'1h, permettant à certains établissements de pouvoir faire le choix de fermer plus tôt, ou encore en assouplissant la taxe sur l'absence d'emplacement de parcage.

Nous instaurerons un dialogue permanent avec les commerçants et mettrons en valeur le secteur à travers diverses initiatives, comme la création d'un forum mensuel réunissant les commerçants pour discuter de thématiques précises et permettre un échange libre avec l'Autorité, ou encore la création du prix du commerce local. Nous établirons également un référencement complet des commerces locaux afin de poser des diagnostics clairs et objectivés sur les besoins et opportunités. Nous favoriserons des événements porteurs de répercussions positives pour le commerce local, en concertation avec les commerçants.

Nous réinventerons également la Rénovation urbaine pour y accueillir des commerces innovants, des pop-up stores, des vitrines secondaires, des cellules relais, ainsi qu'une maternité pour nouveaux commerces.

Nous saisirons également les possibilités d'acquisitions immobilières de biens privés pour améliorer le cadre et la mobilité dans les centres et rues commerçantes.
Nous sanctuariserons le parking gratuit et continuerons de créer du parking dédicacé au commerce.

Ensemble, œuvrons pour un commerce local florissant et durable.

**En matière de Ville connectée,**

Nous nous engagerons dans la transformation de notre ville en smart city, plaçant la technologie au service de ses habitants pour améliorer leur qualité de vie et répondre aux défis environnementaux.

L'accent sera mis sur des infrastructures connectées, telles que l'éclairage public intelligent, et sur la mobilité durable avec des solutions comme le covoiturage et les vélos électriques. Ces initiatives visent à réduire l'empreinte carbone tout en améliorant la gestion des déplacements.

Les services publics seront digitalisés pour offrir aux citoyens des plateformes collaboratives et un E-guichet élargi, simplifiant les démarches administratives. L'accès aux données ouvertes et une gestion numérique sécurisée permettront également d'encourager la transparence et l'innovation.
L'intelligence artificielle fera également l'objet d'une attention particulière.

Les Espaces Publics Numériques (EPN) garantiront l'inclusion numérique et lutteront contre la fracture numérique via des événements pour sensibiliser les citoyens aux nouvelles technologies.
Avec cette stratégie, Mouscron se positionne comme une ville moderne, durable et inclusive, prête à devenir un modèle de smart city dans la région.

**En matière de Mobilité,**

Nous développerons une mobilité apaisée où tout le monde pourra trouver sa place que l'on soit piéton, (moto-)cycliste, automobiliste ou utilisateur des transports en commun. Nous aurons une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite et le public jeune. Nous utiliserons également la mobilité comme levier pour améliorer la qualité de l'air et végétaliser notre cadre de vie.

Nous créerons des itinéraires cyclables complets et sécurisés vers les lieux les plus fréquentés de la commune (écoles, gares, lieux de loisirs, etc.) et nous assurerons la continuité avec les communes limitrophes. Nous lutterons contre les vols de vélos en installant notamment des abris sécurisés. Nous encouragerons également l'utilisation du système de marquage et d'enregistrement. Nous aiderons le public jeune à s'équiper afin de circuler en sécurité. Nous soutiendrons la Véloterie installée à la gare de Mouscron.

Nous serons attentifs à l'état des trottoirs, particulièrement aux abords des écoles. Nous améliorerons l'éclairage des traversées piétonnes et cyclistes. En parallèle, nous entretiendrons, développerons et ferons la promotion du réseau de sentiers, chemins et venelles.

Nous renforcerons l'aspect multimodal (cyclistes, piétons, automobilistes, utilisateurs des transports en commun, etc.) de la commune afin d'assurer la complémentarité des modes de déplacement. Nous encouragerons le développement du réseau de voitures partagées ainsi que des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Nous encouragerons les livraisons à vélo au sein de la commune. Nous interpellerons les TEC afin d'améliorer les liaisons de bus (particulièrement une ligne efficace entre Mouscron et Dottignies) et d'augmenter la prise en charge des personnes à mobilité réduite via le service du Conseil Consultatif de l'Intégration des Personnes Handicapées (CCIPH). Concernant la SNCB, nous demanderons l'amélioration de la desserte des gares de Mouscron et Herseaux ainsi que la création d'accès aux voies via la passerelle.

Nous faciliterons la vie des personnes à mobilité réduite en luttant contre une série d'obstacles comme les trottoirs encombrés, le stationnement sauvage, les bordures trop élevées, les escaliers impraticables dans les lieux publics, les phases trop courtes pour les feux aux passages piétons, etc. Nous soutiendrons la mise en place de solutions de mobilité adaptées aux personnes en situation de handicap et/ou précarisées.

Nous lutterons contre les comportements dangereux sur la route (vitesse excessive, absence de lumière, non-respect du code de la route, parking dangereux, etc.). Nous identifierons les zones les plus dangereuses et améliorerons les infrastructures visant à apaiser la circulation dans ces secteurs.

Lors de chaque chantier et ouverture de voirie, nous soignerons la communication avec les riverains et nous veillerons à la sécurité des piétons et des cyclistes. Nous en profiterons pour végétaliser l'espace public.

Enfin, nous veillerons à faire respecter les délais de chantier, à coordonner au maximum l'intervention des différents impétrants et à planifier de manière opportune les différents chantiers de la ville.

**En matière d'Environnement et d'Énergie,**

Sachez que puisque l'objectif général est d'être une commune plus durable à tous points de vue, les Objectifs de Développement Durable ou ODD seront intégrés dans la création, la réalisation et le suivi de nos projets. Cela nous aidera à avoir une vision plus globale et transversale. Pour ce faire nous avions déjà développé un baromètre de durabilité. Nous irons plus loin, une application spécifique sera mise au point afin d'améliorer cet outil.

Notre territoire doit s'adapter aux dérèglements climatiques et réussir sa transition énergétique d'ici 2050. Rappelons que Mouscron a été la première ville wallonne à signer de manière volontaire la Convention des Maires fin 2011 et à rédiger son Plan d'Actions Energie Durable (PAED), qui a ensuite été mis à jour une 1ère fois et validé par le Conseil Communal en 2018, en y ajoutant le volet climatique, et une 2ème fois en novembre 2022 dans le cadre du projet Tomorrow. Ce plan détaillé nous montre le chemin à suivre pour réduire notre empreinte écologique d'ici 2030 et ensuite 2050, ce à quoi nous nous engageons. En lien avec ce PAEDC, soulignons notre soutien aux différentes actions Pollec, qui nous permettront entre autres de lutter contre les îlots de chaleur, de mener une politique de mobilité plus douce, de mettre en œuvre notre charte H2O et de combattre la précarité énergétique, notamment via un partenariat avec le CPAS, ce qui permettra de proposer un suivi complet à des bénéficiaires dans le cadre d'un audit énergétique.

Nous examinerons les possibilités de communautés énergétiques et développerons notre Maison de la Transition.
La diminution des émissions de CO2 ne sera possible qu'en suscitant l'adhésion de tous par des actes concrets, de la sensibilisation et de nouvelles habitudes : administrations, entreprises, citoyens, monde associatif, écoles, … Nous avons également un rôle exemplatif à jouer pour nos propres bâtiments et l'entretien de ceux-ci : mise à jour d'un cadastre énergétique, isolation, amélioration des systèmes de chauffage, pose de panneaux photovoltaïques, …
L'accent sera également mis sur la végétalisation et l'amélioration de la biodiversité. L'objectif est de développer la place pour la nature en quantité et en qualité sur tout le territoire, en augmentant la surface d'espaces verts, en ramenant la nature dans les jardins et les espaces publics, en promotionnant la charte de végétalisation, en continuant à développer la zone naturelle du Sterreberg et en créant une zone naturelle d'envergure. La gestion de ces espaces verts se fera de manière différenciée.

En matière de gestion des déchets, il y a lieu d'accentuer la politique 0 déchet pour approcher à l'horizon 2030 les 100 kg de déchets ménagers résiduels produits par habitant. La prévention, notamment des publics sensibles, est indispensable mais nous n'oublierons pas non plus la répression pour lutter contre l'incivisme. Pour ce dernier point, un des outils sera l'acquisition de caméras performantes et la collaboration accrue entre services.
C'est notamment en réduisant notre production de déchets que nous arriverons à maîtriser le coût de la gestion de ceux-ci. En parallèle, notre objectif est de rendre la taxe relative aux déchets plus juste.
Le Plan Local de Propreté sera mis en application et la collecte des immondices devra être réanalysée.
Un plan de gestion, d'entretien et de renaturation des zones humides (ruisseaux, mares, fossés, bassins d'orage, …) sera mis en œuvre dans le cadre de la lutte aussi bien contre les inondations que contre la sécheresse. Préservons la ressource en eau et anticipons les risques. Un volet « eau » sera également inclus dans notre planification d'urgence. Enfin, le projet ARC (Acteurs pour la Résilience

Climatique) sera mis en œuvre afin d'augmenter la capacité de résilience de notre territoire face aux dérèglements climatiques.

**En ce qui concerne l'Agriculture,**

Aujourd'hui, il n'est plus possible de dissocier l'activité agricole du cadre dans lequel elle s'exerce, c'est-à-dire son environnement. L'avenir des agriculteurs, qui concerne l'ensemble des citoyens, s'inscrit dans la durabilité.

L'agriculture remplit une fonction nourricière et joue un rôle important dans le développement économique et social ainsi que dans la préservation et l'amélioration de l'environnement.
De nos jours, les agriculteurs et agricultrices traversent des moments difficiles à cause des crises successives qui les secouent.
C'est pourquoi, nous nous engageons à continuer de soutenir l'agriculture de diverses façons :

- D'abord, en maintenant la zone agricole pour encourager la diversification et les nouvelles vocations ;
- Ensuite, en soutenant les producteurs locaux via le hall du terroir ;
- Enfin, en encourageant et favorisant le développement des circuits courts.

Pour favoriser l'accès au secteur, nous souhaitons soutenir ou créer des zones de maraîchage destinées aux circuits-courts.

Nous continuerons à soutenir les agriculteurs en intensifiant le rôle de la Commission Agricole. Cette dernière servira à recevoir leurs préoccupations, à informer et proposer des visites et des formations innovantes. Inviter les agriculteurs à se rencontrer et échanger avec les autorités communales donnera d'autres perspectives.

**En matière de Bien-être animal,**

A l'heure actuelle, le bien-être animal est plus que jamais un enjeu de société. Cette priorité est également une demande de longue date portée par de nombreuses associations de protection animale et de citoyens.

Notre cellule Bien-Etre Animal compte poursuivre ses actions en intensifiant la coopération avec la SPA (Société Protectrice des Animaux), Cat's Cocoon, Atout Chat et le CREAVES (Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage).

De plus, nous souhaitons répondre de manière optimale aux besoins de tous les animaux sur le territoire en termes de bien-être animal concernant les soins et les interventions.

Un autre enjeu concerne le regroupement de vétérinaires avec la mise en place d'un service de garde.
Lors des festivités publiques, nous opterons pour des feux d'artifice à bruit contenu qui sont une solution alternative permettant de conserver la beauté du spectacle tout en respectant les animaux.
Nous mettons à disposition de la population un espace de liberté pour chiens qui se situe au niveau de l'extension du parc communal. Nous augmenterons l'offre de ces zones de liberté pour chiens.

Concernant la détention d'animaux dans les cirques, nous nous positionnons pour privilégier l'accueil des cirques sans animaux et changer les mentalités en fréquentant d'autres types de cirques tout aussi spectaculaires.

**En ce qui concerne les cimetières,**

Nous continuerons la verdurisation des cimetières, avec un partage des compétences et une bonne communication entre chaque service (fossoyeurs, agents du service des espaces verts, paysagistes et décideurs).
Cette verdurisation passe par des allées enherbées, par la plantation d'arbres, arbustes, fleurs et de végétaux couvre-sol entre les tombes. Ce mode de gestion est un atout en matière de biodiversité et apporte de la vie dans ces lieux très sensibles, tout en créant une atmosphère calme et ressourçante et en réduisant la charge d'entretien pour nos fossoyeurs.

Nous rédigerons un plan de gestion et nous développerons des outils de communication sur la gestion de chacun de nos cimetières en y installant des panneaux ou autres bornes par exemple.

**En matière de propreté,**

Offrir un cadre de vie agréable à chaque Mouscronnois et Mouscronnoise doit être un objectif majeur. Cela implique une démarche collective et respectueuse tant des acteurs de notre ville que de chacun des citoyens.

Il faudra investir davantage encore dans l'entretien de notre domaine public.

Sans négliger le côté répressif, nous continuerons à sensibiliser au sujet des incivilités de tout ordre. Nous mettrons en place des actions ciblées comme la Semaine de la Propreté ou la Marche de la Propreté. Nous élargirons l'installation des distributeurs de sacs à déjections canines et nous repenserons la localisation de nos poubelles dans l'espace public en ajoutant des poubelles de tri. Nous appliquerons également la tolérance zéro sur les dépôts sauvages.

**En ce qui concerne la coopération internationale,**

Nous souhaitons introduire un nouveau dossier avec l'instance Wallonie Bruxelles International en mettant à profit nos relations avec les associations locales qui ont un ancrage dans un pays tiers.

**Pour ce qui concerne le jumelage,**

Le jumelage est une expression vivante des valeurs d'ouverture et de solidarité qui animent Mouscron. Avec des partenariats historiques unissant notre Ville à Fécamp, Beuvry-la-Forêt, Fontaine-sur-Somme, Bonnemain (France), Rheinfelden (Allemagne) et Barry (Pays de Galles), nous nous engageons à consolider ces liens tout en explorant de nouveaux horizons.

Les échanges culturels, éducatifs et sportifs resteront au cœur des relations existantes, renforçant le dialogue entre les générations et valorisant les richesses partagées. Nous continuerons à accueillir chaleureusement nos partenaires, tout en soutenant des initiatives communes telles que des résidences d'artistes, des expositions et des collaborations culturelles.

Forte de notre dynamisme, nous envisagerons d'étendre notre réseau. De nouveaux partenariats seront également étudiés pour refléter une ouverture internationale accrue.
Pour mobiliser les Mouscronnois et les Mouscronnoises, nous mettrons en valeur nos actions de jumelage par une communication renforcée, des rencontres citoyennes et des événements fédérateurs.

**Pour ce qui concerne la participation citoyenne,**

Nous appliquerons les principes de gouvernance participative pour une ville en transition. Il faut favoriser une participation citoyenne accrue via des commissions, groupes de travail, réunions

citoyennes, sondages, ateliers participatifs de co-construction, appels à projets avec budgets participatifs, …

**Conclusion**

Nos projets sont ambitieux, mais réalistes et raisonnables. Nous devrons veiller à garantir la continuité de certains projets d'ampleur, mais aussi à répondre à de nouveaux enjeux, dont la transition climatique, l'implication du numérique et l'accentuation de la concertation citoyenne.
Nous nous devons d'ailleurs de rester attentifs à saisir toutes les opportunités nouvelles, sur base de notre recherche permanente de soutiens et de moyens nouveaux ou inédits. D'autres projets pourraient dans ce contexte venir s'ajouter à ces ambitions en cours de mandature.
Quoi qu'il en soit, vous l'aurez compris : vous, citoyens, êtes au cœur de nos ambitions.

Nos décisions et les projets que nous mènerons seront centrés sur votre bien-être et votre qualité de vie. C'est vrai en ce qui concerne le développement de notre Ville, de notre territoire ; c'est vrai en ce qui concerne l'entraide, le vivre-ensemble et l'attention apportée aux plus vulnérables ; c'est encore vrai en ce qui concerne le fonctionnement de l'administration communale.
Par des outils de communication efficaces, nous assurerons le lien permanent entre les citoyens, l'administration et l'autorité politique.

Chers collègues, la lecture de notre Déclaration de Politique Communale pour cette nouvelle législature touche à sa fin. Une période pleine de défis s'annonce et nous sommes déterminés à les relever avec enthousiasme, pragmatisme et créativité. J'exprime le souhait que nous parvenions à unir nos forces autour de nombreux projets à venir, en plaçant l'intérêt des mouscronnois au-dessus des considérations partisanes.
Mais si les élus portent les projets et orientent les politiques, rien ne pourrait se concrétiser sans une administration solide et un personnel de qualité. Ils représentent les fondations sur lesquelles reposent nos ambitions.
Ensemble, tissons des liens pour bâtir l'avenir de notre ville et illuminer Mouscron, Herseaux, Dottignies et Luingne. Je vous souhaite à toutes et tous un mandat riche et porteur de sens et de succès.

MOUSCRON

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# ANNEXE 2

# -

# Recueil des fiches relatives aux plans-programmes émanant des services

# Table des matières

PROGRAMME DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS ..... 13
Projet 1 – Plan de communication à moyen terme pour le déploiement de l'utilisation de l'eBox par les citoyens mouscronnois ..... 14
Projet 2 - Suivi des formations et ateliers ayant trait à la dématérialisation des processus financiers ..... 14
PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » ..... 15
Projet 1. Adoption du Statut Général. ..... 17
Projet 2. Plan de formation du personnel communal. ..... 18
Projet 3. Optimisation des ressources humaines. ..... 18
Projet 4. Valorisation des mérites du personnel. ..... 20
Projet 5. Mesure d'accompagnement des encadrants et soutien à la gestion d'équipe. ..... 21
Projet 6. Adaptation des horaires d'ouverture. (Possibilité d'inclure des plages horaires tardives ou en week-end) ..... 22
PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL ..... 23
Projet 1 : Plan d'actions suite à l'enquête psychosociale générale réalisée en 2024 ..... 25
Projet 2 : Plan Annuel d'Actions de Prévention de l'Administration (PAA) ..... 26
Projet 3 : Plan Global Prévisionnel de Prévention de l'Administration (PGP) ..... 26
Projet 4 : Appel à candidature, accompagnement et mise en place de personnes de confiance ..... 27
Projet 5 : Collaboration au sein du projet « C'est pour rire » ..... 28
Projet 6 : Collabration et maintien d'une communication efficace avec les délégations syndicales au travers (entre autres) des réunions du COSUCO ..... 28
Projet 7 : Etablissement des fiches de poste, ..... 29
Projet 8 : Réalisation d'exercices d'évacuation ..... 29
LISTE PROTOCOLAIRE CONFORME AU RGPD, PAR CATÉGORIES DE PERSONNES VISÉES PAR LES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION ET AYANT ACCORDÉ LEUR CONSENTEMENT SPÉCIFIQUE ..... 30
Projet 1 : Diffusion du formulaire de consentement spécifique à soumettre aux usagers par les services lors des inscriptions aux activités ..... 31
Projet 2 : Création d'une liste protocolaire au sein du secrétariat de la Bourgmestre et contenant des onglets spécifiques « seniors », « sports », « jeunesse », « cérémonies patriotiques », … ..... 31
Projet 3 : Mise à jour annuelle de la liste protocolaire ..... 31
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE (RGP) ..... 32
Projet 1. Actualisation du Règlement général de police (RGP). ..... 33
Projet 2. Actualisation (ou adoption) des règlementations locales connexes, en fonction des besoins ou nouvelles opportunités. ..... 33
PLAN DE GESTION DES DONNÉES NATIVES NUMÉRIQUES ..... 34
Projet 1. Formations à nos outils de gestion des données ..... 36
Projet 2. Évaluation d'outil d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia ..... 36
Projet 3. Début de réflexion sur l'usage des données au sein de l'administration ..... 37
PLAN DE GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER ..... 38

Projet 1. Formations à nos outils de cybersécurité. 41
Projet 2. Evaluation de la faisabilité de déploiement d'un réseau 5G au niveau de la commune et de ses entités. 41
Projet 3. Organisation d'un réseau pour reconnecter les services informatiques de la WAPI. 42
Projet 4. Maintien et extension du réseau communal dans le patrimoine immobilier de la ville. 42
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS MAISON « SUR MESURES » 44
Projet 1. Migration d'applications « Powerbuilder » vers les technologies fournies par « Visual Studio » notamment « Blazor ». 46
Projet 2. Réponse aux nouvelles demandes de logiciels. 46
Projet 3. Accompagnement dans le choix de solutions externes. 47
CENTR'EXPO - PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ 48
Projet 1. Travaux de mise en conformité et de rénovation énergétique. 50
PLAN DE VERSEMENT, DE GESTION ET CONSERVATION DES DONNÉES AU FORMAT PAPIER 51
Projet 1. Formation des agents de l'administration à l'archivage et au tri de leurs documents et Systématisation des versements réguliers de tous les services. 53
Projet 2 : Renouvellement des anciennes boîtes d'archives contenant des archives dites « définitives » avec des boîtes non acides et conditionnement des nouveaux versements dans ces mêmes boîtes non acides. 53
PROGRAMME D'INVENTORISATION ET SUIVI DES FONDS D'ARCHIVES 54
Projet 1. Mise en place d'une base de données unique, sécurisée et interopérable du fonds d'Archives. 56
PROGRAMME DE VALORISATION DES FONDS D'ARCHIVES 57
Projet 1. Organisation d'événements éducatifs et interactifs (ateliers, animation, visites, etc.) autour de la généalogie, du métier d'archiviste et des archives dans l'Histoire 59
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2026-2030 60
Projet 1. Soutien et développement du RAM (Réseau Alpha Mouscronnois). 63
Projet 2. Etendre l'action de l'Ecrivain public. 64
Projet 3. Etendre l'action des EPN. 64
Projet 4. Maintien et enrichissement d'une programmation culturelle de qualité pour tous les publics, en renforçant le maillage territorial des partenariats éducatifs et associatifs. 66
BIBLIOTHÈQUE - PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES 67
Projet 1. Rénovation lourde pour un maintien définitif rue du Beau-Chêne. 73
Projet 2. Rénovation pour un maintien provisoire rue du Beau-Chêne en attente de déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat). 74
Projet 3. Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat). 75
CCM - CONTRAT PROGRAMME FEDERATION WALLONIE BRUXELLES 77
Projet 1. Proposer un service public assurant une mixité sociale, générationnelle et géographique. 79
Projet 2. Améliorer l'offre culturelle et artistique de sorte qu'elle profite à la fois aux publics et aux artistes. 80
MAISON PICARDE & ANCIENNE PISCINE - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INFRASTRUCTURES 82
Projet 1. Maison Picarde. 84
Projet 2. Ancienne Piscine – Arsenal. 85

PROGRAMME ANNUEL DES FESTIVITÉS LOCALES ..... 86
Projet 1. Accroissement de l'attractivité de la Maison du Tourisme, des sites touristiques et du centre-ville. ..... 89
Projet 2. Elargissement du public cible. ..... 90
Projet 3. Accroissement du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux + Newsletter de le la Maison du Toursime. ..... 90
Projet 4. Mise en oeuvre d'initiatives originales (circuits sur le thème du street art, des œuvres publiques, des éléments patrimoniaux, création d'exposition, etc.) destinées à faire découvrir le patrimoine, l'histoire et les richesses de la Ville. ..... 91
Projet 5. Etablissement annuel du programme des festivités (proposer un programme de festivités, de manifestations et de salons varié qui s'adresse à tous les publics contribuant ainsi au dynamisme économique et culturel de l'entité avec une attention pour les différents quartiers (Maché aux Fleurs, Venise à Mouscron, Fête nationale, Foodtruck festival, Fête des Hurlus, spectacle d'artistes de rue, brocantes, etc. ). ..... 91
Projet 6. Validation du Contrat-Programme 2026-2028 de la Maison du Tourisme (sous réserve de modification de l'échéancier par la FWB). ..... 91
CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE VALORISATION ET RÉHABILITATION DU SITE CHÂTEAU DES COMTES - MARLIER – MESURES CONSERVATOIRES ..... 92
Projet 1 : Travaux de stabilisation des murs de soutènement et épinglage du corps de logis, ..... 94
Projet 2 : Redéfinition l'affectation, plan financier et recherche de subventions. ..... 94
CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DES ANIMATIONS Y COMPRIS ANNIVERSAIRE DES 10 ANS DE L'INAUGURATION DU CENTRE ..... 95
Projet 1 : Etablissement de la programmation annuelle. ..... 97
Projet 2 : Mise en place de médiation culturelle. ..... 97
CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE ..... 98
Projet 1 : Mise en œuvre d'une campagne de communication multicanaux. ..... 99
Projet 2 : Refonte du site web incluant une solution de réservation et de paiement en ligne. ..... 99
Projet 3 : Modernisation du parcours d'exposition permanent et renouvellement de la scénographie. ..... 99
Projet 4 : Inscription dans un réseau de produits touristiques. ..... 99
MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ ..... 101
Projet 1. Programme évènementiel en lien avec l'identité du musée ..... 103
Projet 2. Plan de communication multilingue. ..... 103
Projet 3. Maillage partenarial pour une vision touristique structurante sur le territoire de Mouscron et de l'Eurométropole. ..... 104
Projet 4. Organisation de catering ponctuel. ..... 104
Projet 5. Plan de gestion du jardin-musée et des cultures ethnobotaniques. ..... 104
MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES ..... 105
Projet 1. Gestion raisonnée des collections. ..... 108
Projet 2. Recherche pro-active de subventions. ..... 109
Projet 3. Développement d'activités au bénéfice de publics variés. ..... 110
Projet 4. Actions pour le travail en en réseau, en partenariat, en co-construction. ..... 112
MUSEF - PROGRAMME DE MAINTENANCE ..... 113

Projet 1. Programme de maintenance des bâtiments du MUSEF. ..... 115
Projet 2. Programme de mise en conformité des conditions de conservation des collections du musée. ..... 115
Projet 3. Programme de sécurisation des abords de l'îlot culturel Musée/Académie ..... 116
PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE ..... 117
Projet 1 : Promotion d'une alimentation et d'un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuels, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation. ..... 119
Projet 2 : Organisation et gestion de l'accueil d'urgence, de jour et de nuit, des personnes en errance ou en mal-logement. ..... 119
Projet 3 : Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vies dignes. ..... 119
Projet 4 : Accompagnement de publics vulnérables en vue d'un logement de qualité. ..... 119
Projet 5 : Accompagnement de publics vulnérables en vue d'une meilleure mobilité. ..... 119
Projet 6 : Développement de l'interconnaissance en vue d'accentuer la cohésion sociale et le vivre-ensemble. ..... 119
Projet 7 : Consolidation des équipes en vue d'optimaliser les services à la population et de stabiliser l'accompagnement social. ..... 119
FAÎTIÈRE SOCIALE – ABRI DE JOUR ET ABRI DE NUIT ..... 121
Projet 1 : Construction d'un abri de jour et d'un abri de nuit. ..... 123
Projet 2 : Offre de services de première nécessité. ..... 123
FAÎTIÈRE SOCIALE – Territoire zéro sans abrisme – Programme TopAzes ..... 125
Projet 1 : Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers. ..... 127
Projet 2 : Redéfinition de l'approche sociale. ..... 127
Projet 3 : Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale. ..... 127
Projet 4 : Echanges d'expériences avec des structures de travail social. ..... 127
Projet 5 : Formations (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, …). ..... 127
Projet 6 : Développement des compétences par le biais de supervisions individuelles. ..... 127
Projet 7 : Mise en place d'un « référentiels suivis ». ..... 127
FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE ..... 129
Projet 1 : Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers. ..... 131
Projet 2 : Redéfinition de l'approche sociale. ..... 131
Projet 3 : Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale. ..... 131
Projet 4 : Echanges d'expériences avec des structures de travail social. ..... 131
Projet 5 : Formations (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, …). ..... 131
Projet 6 : Développement des compétences par le biais de supervisions individuelles. ..... 131
Projet 7 : Mise en place d'un « référentiels suivis ». ..... 131
PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION SAINE EN MILIEU SCOLAIRE ..... 133
Projet 1 : Vérification et correction des menus proposés par les traiteurs dans les écoles communales. ..... 135
Projet 2 : Contrôles effectués dans les cantines des écoles communales (menus affichés, repas servis). ..... 135

Projet 3 : Sensibilisation à l'alimentation saine dans les écoles autour de différents thèmes (pyramide alimentaire, collation saine, petit-déjeuner, fruits, légumes, différentes eaux, boîte à tartine, …). ..... 135
ESPACE RENCONTRES MOUSCRON ..... 136
Projet 1 : Organisation continue de l'Espace Rencontres. ..... 138
Projet 2 : Organisation de deux séances de présentation ciblées (étudiants / tout public) ..... 138
PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ ..... 139
Projet 1 - Séances d'informations « Santé » tous publics. ..... 141
Projet 2 - Rencontres « fibromyalgie » avec le public cible. ..... 141
Projet 3 - Promotion du dépistage gratuit du cancer du sein ..... 142
Projet 4 - Actions de prévention « Tabac ». ..... 142
Projet 5 - Actions de prévention « diabète ». ..... 142
Projet 6 - Réseau Sida et des IST. ..... 142
Projet 7 - Stage Nature et Santé. ..... 142
PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME DE SOUTIEN HANDICONTACT ..... 143
Projet 2. Table de discussion « Le handicap, on en discute ». ..... 145
Projet 3. Sensibilisation des PSH sur l'importance de se rendre dans les bureaux de vote et de faire son devoir civique. ..... 145
Projet 4. Sensibilisation des élèves de 5ème et 6ème primaires, des étudiants en option sociale sur l'approche du Handicap ..... 146
Projet 5. Sensibilisation du tout public à l'approche du Handicap comme lors des festivités (Mobicity, Prairie, Bibliothèque, …). ..... 147
Projet 6. Organisation, à raison d'une fois l'an, d'une soirée dansante à l'attention des PSH. ..... 147
Projet 7. Encadrer et assurer l'inclusion de stagiaires issus de l'enseignement spécialisé durant l'année scolaire ..... 148
PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE ..... 149
Projet 1. Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène ..... 151
Projet 2. Convertir et mettre en ligne le site internet de la Ville de Mouscron dans la version Plone 6. ..... 151
Projet 3. Garantir la fonctionnalité et l'utilisation des formulaires e-guichet existants. ..... 152
Projet 4. Garantir la publication des ordonnances et règlements communaux selon les nouvelles directives en vigueur. ..... 152
PLAN DE COMMUNICATION INTERNE ..... 153
Projet 1 : Renforcement de la cohésion, de la motivation et de l'efficacité. ..... 155
Projet 2 : Accessibilité et fluidification de la circulation de l'information et accompagnement au changement. ..... 155
Projet 3 : Soutien à la gestion des ressources humaines (en partenariat avec les RH : onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding). ..... 156
Projet 4 : Renforcement de la transparence et du dialogue ..... 156
Projet 5 : Amélioration du bien-être au travail (en partenariat avec le SIPP). ..... 156
Projet 6 : Stimulation de la créativité et valorisation des initiatives. ..... 156
POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE ..... 157

Projet 1 : Occupation active du terrain : réunions de sécurité Ville-Police, collaboration Gardiens de la Paix / services de police. ..... 159
Projet 2 : Sensibilisation des citoyens à l'insécurité, au cadre de vie et au vivre-ensemble. ..... 159
Projet 3 : Information et sensibilisation des usagers de la route et des citoyens à l'insécurité routière. ..... 159
Projet 4 : Sécurisation des sites festifs. ..... 159
Projet 5 : Répression concernant les infractions environnementales. ..... 159
Projet 6 : Actions relatives au bien-être animal. ..... 159
Projet 7 : Développement de projets de prévention thématiques. ..... 159
Projet 8 : Mise à jour de règlements, mémentos et de procédures internes. ..... 159
Projet 9 : Lutte contre les nuisances publiques liées à l'usage de drogues. ..... 159
Projet 10 : Lutte contre les nuisances sociales. ..... 159
Projet 11 : Lutte contre la radicalisation violente. ..... 160
Projet 12 : Lutte contre les violences intrafamiliales. ..... 160
Projet 13 : Actions de sensibilisation à la cyber-sécurité. ..... 160
PLANIFICATION D'URGENCE ET ÉVÉNEMENTS ..... 164
Projet 1. Optimiser la gestion des risques spécifiques/localisés en augmentant le nombre de Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention existants, en assurant la mise à jour continue des PPUI existants, et en assurant une veille continue sur les objets de risques ..... 166
Projet 2. Anticiper les risques locaux liés aux enjeux climatiques ..... 166
Projet 3. Viser une préparation, une planification et une gestion optimale des événements se déroulant sur le territoire mouscronnois ..... 166
PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) ..... 168
Projet 1. Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC 170
Projet 2. Animation et coordination de la Transition Team et du CoPil POLLEC. ..... 171
Projet 3. Mesures de vulgarisation internes et externes des enjeux liés au climat et à l'Energie. 171
Projet 4. Réactualisation du PAEDC. ..... 171
Projet 5. Mise en place d'outils partagés de centralisation des infos relatives aux actions menées et au territoire. ..... 172
Projet 6. Développement de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables. ..... 172
PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES – RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DE CRÈCHE ..... 173
Projet 1. Plan de gestion des infrastructures – rénovation et construction de crèche. ..... 174
PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE (PCLE) ..... 175
Projet 1. Mise en place d'un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance en partant d'un état des lieux de ce qui existe sur la commune au niveau accueil temps libre et en tenant compte de l'avis des parents, des enfants et des opérateurs reposant sur des objectifs de travail à mettre en place sur 5 ans. ..... 182
Projet 2. Développer l'accueil des enfants durant les vacances scolaires en tenant compte des spécificités ; accueil des tout petits, l'inclusion, accueil des adolescents. ..... 182
Projet 3. Utilisation plus étendue des espaces extérieurs par les opérateurs d'accueil des enfants. ..... 183
Projet 4. Développement des moyens de communication des informations aux familles afin de diffuser les informations en temps et en heure. ..... 183

Projet 5. Travailler à une coordination 0-18 ans pour plus de cohérence en matière d'accueil au sein de la commune. ....184
Projet 6. Améliorer et développer l'offre d'accueil des enfants à besoins spécifiques (EBS).....184
Projet 7. Développer l'accueil des tout petits 2,5-5 ans durant les vacances scolaires. ....184
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE DES SPORTS....186
Projet 1. Terminer la construction de l'école des sports. ....187
Projet 2. Maintenir une offre scolaire dans le quartier du Nouveau-Monde. ....187
PROGRAMME PÉDAGOGIQUE HANDISPORT ....189
Projet 1. Ouverture d'une section Handisport à l'École des sports. ....190
PROGRAMME DE CONSOLIDATION DE L'ICET ....191
Projet 1. Promouvoir l'ICET pour éviter la fermeture de certaines sections malgré la réforme du qualifiant. ....192
PROGRAMME DE RÉNOVATION GLOBALE DE L'ECOLE DE LUINGNE ....193
Projet 1. Accroissement de la capacité de l'école....194
Projet 2. Reconfiguration de la cour de récréation. ....194
PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE ....195
Projet 1 et 2. Développer la couverture végétale dans nos écoles. ....196
PARCOURS D'EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE (PECA) ....197
Projet 1. Développer les partenariats communaux dans le cadre du PECA. ....198
PROGRAMME DE DIGITALISATION ET NUMÉRISATION DES ÉCOLES COMMUNALES ....199
Projet 1 et 2. Digitalisation et numérisation des écoles communales ....200
PROGRAMME DE REDYNAMISATION DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE DOTTIGNIES....201
Projet 1 & 2. Redynamiser l'école communale de Dottignies pour éviter tout fusion administrative. ....202
PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES ET PROGRAMME DE MIGRATION ACADÉMIE ....203
Projet 1. Migration des quatre domaines de l'Académie de Musique, Théâtre, Danse et Beaux-Arts vers L'Arche et l'Église des Pères. ....206
Projet 2. Mise à disposition de nouveaux équipements (bureaux, classes, salle consacrée aux événements). ....207
PROGRAMME DES ANIMATIONS PLAINES DE JEUX COMMUNALES ....208
Projet 1. Mesures de valorisation salariale des animateurs en plaines....209
Projet 2. Mesures de standardisation de la qualité d'accueil des plaines communales. ....209
Projet 3. Accroissement du nombre d'animateurs ....210
PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE....211
Projet 1. Aménagement/réaménagement des aires de jeux. ....213
Projet 2. Mise aux normes de sécurité de toutes les aires de jeux. ....214
Projet 3. Mesures d'entretien et la rénovation des aires de jeux. ....214
Projet 4. Mesures d'accessibilité des aires de jeux aux enfants en situation de handicap ....215
Projet 5 : Sensibiliser les utilisateurs des aires de jeux au tri des déchets. ....215
Projet 6. Optimisation de la gestion des demandes de location (Grange – Préau des Barnabites) ....216
Projet 7. Régulation de l'accès au sous-sol de la Ressourcerie. ....216

Projet 8. Suivi et amélioration des infrastructures. ....216
PROGRAMME CITOYENNETÉ....218
Projet 1. Actions de promotion du CCA. ....220
Projet 2. Mesures de transition fluide entre le CCE et le CCA. ....220
PROGRAMME « HURLUSBUS » ....222
Projet 1. Constitution d'une réserve de personnel au sein de l'administration, écolées et encadrées par le personnel du Service Jeunesse, pour l'Hurlusbus. ....224
Projet 2. Mise à disposition de l'Hurlubus pour les organisations de jeunesse. ....224
PROGRAMME « CARREFOUR JEUNESSE » ....226
Projet 1. Organisation d'un « Jobday Étudiant Ville de Mouscron....228
Projet 2. Réalisation d'un sondage auprès des jeunes mouscronnois pour comprendre leurs besoins et leurs intérêts.....228
Projet 3. Développement d'une plateforme d'information interactive en ligne dédiée aux thématiques prioritaires des jeunes mouscronnois.....229
Projet 4. Organisation de conférences sur les thématiques d'intérêt des jeunes. ....230
PROGRAMME DES ANIMATIONS ZAP'S ET PÔLE EVENT ....231
Projet 1. Mettre en place des événements attractifs pour les jeunes et augmenter le nombre de participants. ....233
Projet 2. Développement de la communication ciblée des évènements auprès des jeunes de 13 à 21 ans. ....233
Projet 3. Mesure de la satisfaction des participants.....234
PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES ....235
Projet 1. Renforcer les animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats. ....237
Projet 2. Augmenter les actions ciblées vers le bien-être au travail dans le cadre de l'opération « Sport au boulot ». ....237
Projet 3. Augmenter la participation des adolescents et jeunes adultes en proposant de nouvelles activités adaptées.....238
Projet 4. Lancer des programmes innovants (ex. sport et santé mentale, sport inclusif, sports en entreprise).....238
Projet 5. Digitaliser l'offre. Développer une solution en ligne pour l'achat des cartes d'abonnement, faciliter l'accès aux horaires et renforcer les liens proactifs avec les usagers. ....239
PROGRAMME DE CRÉATION, D'AMÉLIORATION ET DE CONTRÔLE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES....240
Projet 1. Construction d'un nouveau hall sportif.....242
Projet 2. Construction de terrains synthétiques.....242
Projet 3. Améliorer l'état et l'accessibilité aux terrains de football de l'entité.....243
Projet 4. Améliorer l'accessibilité « parking » de certaines structures sportives. ....243
Projet 5. Etablir un système de contrôle des installations sportives. ....243
PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX CLUBS, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUX USAGERS, DESTINÉ À PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE ....245
Projet 1. Renforcement des aides en place en faveur des clubs sportifs ainsi que des jeunes sportifs. ....247
Projet 2. Création d'un nouveau subside pour le développement du sport Elite. ....247
PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE JUMELAGE ....248

Projet 1. Mise en place d'une stratégie de communication multicanal. ....249
Projet 2. Recrutement de membres pour les différents comités de jumelage. ....250
Projet 3. Programmation annuelle des animations. ....251
PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME D'INTERVENTION EGALITÉS DES CHANCES ....253
Projet 1. Clarifier et officialiser le temps alloué aux activités du pôle de l'Égalité des Chances. ....255
Projet 2. Accroître la visibilité du pôle Égalité des Chances. ....255
Projet 3. Renforcer la confiance des citoyens et réduire les obstacles d'accès aux services du pôle. ....256
Projet 4. Soutenir les milieux scolaires et associatifs dans la sensibilisation aux discriminations. ....256
BUDGÉTISATION/PRIORISATION/PLANIFICATION/COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER ....257
Projet 1. Mise en service du logigramme décisionnel des travaux. ....259
Projet 2. Etablissement d'un marché stock des matériaux / du matériel destinés à l'entretien et aux réparations courantes. ....260
ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER. ....261
Projet 1. Réalisation du listing catégorisé des bâtiments communaux. ....263
Projet 2. Réalisation de l'inventaire amiante des bâtiments communaux. ....263
Projet 3. Conception d'une fiche signalétique. ....264
Projet 4. Mise en place d'une plateforme partagée. ....264
Projet 5. Etablissement des fiches signalétiques. ....265
Projet 6 : Accompagnement des référents patrimoniaux. ....265
Projet 7. Procédure de déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut. ....265
PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL ....266
Projet 1 : Suivi phytosanitaire des arbres classés et remarquables. ....267
Projet 2 : Mise à jour de la liste RW des arbres et haies classées. ....267
Projet 3 : Adaptation des essences dans le cadre du changement climatique (au niveau communal-DT2 + conseils aux citoyens). ....267
PROGRAMME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DE CARTOGRAPHIE ....268
Projet 1. Migration du logiciel ArcGis Desktop (ESRI) vers ArcGis Pro (ESRI). ....270
Projet 1A. Engagement d'un dessinateur – cartographe. ....270
Projet 1B. Engagement d'un aide géomètre ayant des compétences de base ArcGis. ....270
Projet 2. Assurer les formations du personnel. ....271
PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) ....272
Projet 1. Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine, …) ....274
Projet 2. Planification intelligente des chantiers ....275
Projet 3. Mise en place des procédures de demande d'intervention (voirie & égouttage) ....275
Projet 4. Programme de sensibilisation aux mobilités douce, active et partagée ....276
Projet 5. Suivi du Plan Communal de Mobilité (PCM) ....276
PROGRAMME DE RÉNOVATIONS ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUX. ....277
Projet 1 – Projet 2. ....278
PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » ....279

Projet 1. Renforcement de la détection. ....280
Projet 2. Amélioration du traitement des dossiers. ....280
Projet 3. Renforcement de la collaboration avec les partenaires. ....280
Projet 4. Prévention et sensibilisation. ....280
Projet 5. Répression des abus. ....280
CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ....282
Projet 1 : Programme de sensibilisation dans les écoles. ....283
Projet 2 : Programme de sensibilisation des citoyens, entreprises, collectivité, …. ....283
Projet 3 : Mise en place du projet réno'solidaire (CPAS). ....283
Projet 4 : Aide à la rénovation pour les citoyens. ....283
Projet 5 : Mise en place d'une communauté d'énergie. ....283
PLAN DE RELANCE ET DE PÉRENNISATION DU COMMERCE LOCAL ....284
Projet 1 : Création du Forum du Commerce, ....286
Projet 2 : Recensement commercial, ....286
Projet 3 : Evolution du système de soutien aux commerçants (création du prix du commerce local, Créacom, Prime à l'embellissement des façades commerciales). ....286
PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) ....288
Projet 1. Création d'une nouvelle zone verte. ....290
Projet 2. Opération jardin au naturel (particuliers et entreprises). ....290
Projet 3. Evènements de sensibilisation « grand public » de découverte de la Nature tel CAP NATURE et la distribution communale d'arbres. ....290
Projet 4. Maison de la Transition ....290
PLAN H2O ....292
Projet 1. Mise en place de mesures GESTION des cours d'eau et fossés. ....294
Projet 2. Mise en place de mesures URBANISTIQUES & RÈGLEMENTAIRES. ....294
Projet 3. Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE. ....295
Projet 4. Mise en place de mesures de PREVENTION ....295
Projet 5. Protection des eaux EAU de consommation ....295
Projet 6. Désimperméabiliser les zones urbaines. ....296
PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE (PGD) ....297
Projet 1 : Mise au point de plans de gestion des gros espaces verts (espaces clos). ....299
Projet 2 : Mise au point d'un plan de gestion (dont partage des compétences, R.O.I. et communication) et de verdurisation des cimetières. ....299
Projet 3 : Sous-traitance des tontes. ....299
Projet 4 : Réorganisation du service par rapport aux quartiers en responsabilisant le personnel et en rationnalisant l'utilisation du matériel. ....299
Projet 5 : Maintien et développement des serres communales. ....299
Projet 6 : Plan communication sur la gestion des espaces verts ....299
PLAN COMMUNAL DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (2025-2030) ....300
Projet 1 : Promotion d'une agriculture de proximité et favorisant l'alimentation saine et les circuits courts (hall du terroir, PUB, événements festifs, micro-ferme, etc.), ....302
Projet 2 : Coordination de la Commission agricole (défense des zones agricoles, formation du public agricole, etc.) ....302

PLAN BIEN-ÊTRE ANIMAL 2024-2030 ..... 305
Projet 1 : Création et mise en fonction du CREAVES. ..... 307
Projet 2 : Formalisation des réseaux interne et externe (maintien et développement du pôle BEA, contacts avec les services extérieurs, soutien aux associations existantes ou à venir, initiatives à l'attention des animaux non encore pris en charge) ..... 307
Projet 3 : Continuation des initiatives existantes (chabanes, permis nourrissage, espace de liberté pour chiens, …) ..... 307
PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) ..... 308
Projet 1. Diagnostic et sondage auprès de la population vivant dans les zones à forte densité. . 311
Projet 2. Distribution pour chaque foyer d'une carte d'accès aux PAV et Recyparcs. ..... 311
Projet 3. Création d'un « bureau de plaintes ». ..... 311
Projet 4. Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté + Distributeurs de sacs à déjections canines). ..... 311
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME ..... 313
Projet 1 : Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030. ..... 316
Projet 2 : Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC. ..... 316
Projet 3 : Gestion des procédures de permis d'urbanisme au regard des schémas, guides, normes, décrets en vigueur. ..... 316
PROGRAMME DE LA ZONE DE POLICE ..... 317
Projet 1. Occupation active du terrain par l'ensemble des acteurs. ..... 320
Projet 2. Intensification du soutien aux publics fragilisés. ..... 320
Projet 3. Sécurisation de l'environnement et de l'espace public. ..... 320
Projet 4. Mesures de sécurité routière cohérentes au regard de l'évolution et de la réalité de la mobilité urbaine. ..... 321
PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » ..... 322
Projet 1 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière informatique ..... 323
Projet 2 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de politique sociale. ..... 324
Projet 3 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'inclusion socio-culturelle. ..... 326
Projet 4 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'insertion socio-professionnelle. ..... 327
Projet 5 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de droit à un logement décent et de patrimoine. ..... 327
Projet 6 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de Jeunesse et de Petite enfance. ..... 328
Projet 7 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'appui logistique. ..... 329
Projet 8 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de marchés publics. ..... 329
Projet 9 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de 3ème âge. ..... 330
Projet 10 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de finances. ..... 330
Projet 11 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de planification d'urgence. ..... 330
Projet 12 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de gestion des ressources humaines ..... 331
Projet 13 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de protection des données à caractère personnel. ..... 331
Projet 14 : Synergies à mettre en œuvre en matière de transversalité. ..... 332

# PROGRAMME DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- Au niveau du service des Dépenses :
  - Procédure de commande dématérialisée ;
  - Archivage informatique + format papier ;
- Au niveau du service des Recettes :
  - Dématérialisation des factures écoles, crèches, AES (accueil extra-scolaire) ;
  - Les AER (Avertissement extrait de rôle) ne sont pas encore dématérialisés.

### ENJEUX

- Progresser davantage dans la dématérialisation des processus.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Accès à tous, selon le profil attribué, à tout moment, où que l'on soit ;
- Au niveau des dépenses, les gestionnaires peuvent suivre l'évolution de leur demande/facture ;
- Plus de perte de documents entre services ;
- Economie de papier et de frais postaux.

**Faiblesses**

- Coût de la dématérialisation ;
- Au niveau des recettes, nous travaillons avec l'E-Box qui a certaines limites :
  - Uniquement les particuliers (pas les entreprises/commerces) ;
  - Pas possible pour les redevables français.

**Opportunités**

- Pour le service Recettes, obligation légale d'émettre des factures dématérialisées pour janvier 2026 ;
- Pour le service Recettes, saisir les opportunités de travailler avec les logiciels spécifiques avec paiement préalable (écoles, sports, …) ;
- Pour le service Dépenses, saisir les opportunités de développer de nouveaux modules ayant fait leurs preuves.

**Menaces**

- Dépendance de l'infrastructure informatique du prestataire ;
- Quid du stockage et de l'archivage des données qui doivent parfois être consultées des dizaines d'années plus tard ?
- Problèmes de réseaux, cyberattaque, …

## VOLET 2

### Programme de dématérialisation des processus

- **Projet 1 :** Plan de communication à moyen terme pour le déploiement de l'utilisation de l'eBox par les citoyens mouscronnois.
- **Projet 2 :** Suivi des formations et ateliers ayant trait à la dématérialisation des processus financiers.

*Extraits de la DPC :*

- *En matière de Personnel,*

*Le maintien de l'emploi est notre priorité, et nous nous engageons à rechercher l'optimalisation de la gestion des ressources en intégrant les nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle, l'automatisation et la dématérialisation. Ces innovations permettront d'améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services.*

- *En matière de Ville connectée,*

*Nous nous engagerons dans la transformation de notre ville en smart city, plaçant la technologie au service de ses habitants pour améliorer leur qualité de vie et répondre aux défis environnementaux.*

### Projet 1 – Plan de communication à moyen terme pour le déploiement de l'utilisation de l'eBox par les citoyens mouscronnois

### Projet 2 - Suivi des formations et ateliers ayant trait à la dématérialisation des processus financiers

**Objectifs SMART :**

Poursuivre d'ici 2030 la dématérialisation des processus de facturation, d'enrôlement et de comptabilité en saisissant les opportunités d'acquisition/de développement de modules informatiques compatibles aux systèmes existants.

**Indicateurs** :

- Le nombre de modules de dématérialisation acquis/développés durant la législature ;
- Le taux de réponse aux envois via l'eBox (%).

DG – SERVICE DU PERSONNEL

# PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE »

## VOLET 1

---

### DIAGNOSTIC

- Cadre figé par services ;
- Procédures de recrutement rigoureuses ;
- Faible réception de candidatures :
    - Service informatique, service voirie ;
- Faible qualification ou expérience des candidats ;
- Retraits de candidats ;
- Départs rapides d'agents ;
- Départ d'agents formés vers le privé ;
- Modalités d'évolution :
    - Candidatures internes à des postes de même niveau
    - Candidatures à des postes de niveau supérieur
- Formations non valorisées ;
- Pas de valorisation de l'expérience au sein d'un service.

### ENJEUX

- Identifier les possibilités de développement professionnel (parcours de carrière) ;
- Encourager les collaborateurs à évoluer au sein de l'organisation ;
- Assurer l'attractivité des appels à candidature ;
- Conserver les agents à profil technique.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Nouvelle vision stratégique en matière de ressources humaines ;
- Qualité de vie (horaires, congés) à valoriser.

**Faiblesses**

- Absence de diversité de parcours :
    - Les plans de carrière peu diversifiés risquent de ne pas répondre aux aspirations variées des collaborateurs, ce qui peut nuire à la satisfaction au travail ;
- Difficulté croissante d'engager des profils techniques ;
- Turn over important dans certains services.

**Opportunités**

- Fidélisation des talents ;
- Motivation et engagement ;
- Développement des compétences ;
- Conserver les savoir-faire métiers ;
- Alignement avec les objectifs stratégiques ;
- Montée en compétences et polyvalence ;
- Renforcement de la marque employeur.

**Menaces**

- Barèmes ;
- Réductions des capacités « métiers » de l'Administration ;
- Contraintes d'externalisation de missions ;
- Pression à la performance (burnout).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE

- **Projet 1 :** Adoption du Statut Général,
- **Projet 2 :** Plan de formation du personnel communal,
- **Projet 3 :** Optimisation des ressources humaines,
- **Projet 4 :** Valorisation des mérites du personnel,
- **Projet 5 :** Mesure d'accompagnement des encadrants et soutien à la gestion d'équipe
- **Projet 6 :** Adaptation des horaires d'ouverture (possibilité d'inclure des plages horaires tardives ou en week-end).

### Projet 1. Adoption du Statut Général.

Mise à jour des Statuts administratif/pécuniaire.
Mise à jour du Règlement de travail dans le cadre de l'organisation du travail.
La mise à jour des statuts devait être réalisée initialement pour le 31 décembre 2025 (cfr décret du 14 mars 2024).
Une circulaire du 11 mars 2025 du Vice-Président François DESQUESNES nous informe que ce délai sera postposé étant donné les modifications qui seront apportées par le nouveau Gouvernement wallon. La feuille de route des travaux validée par le Gouvernement s'étend de 2025 à 2027.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Mettre à jour le Statut administratif et le Statut pécuniaire conformément aux prescriptions et aux recommandations qui seront fixées par le nouveau Gouvernement wallon.
Amorcer la réflexion sur les horaires de travail impliquant une modification du règlement de travail.
**Mesurable :**
Achever la révision et l'approbation du nouveau Statut général dans le délai qui sera fixé par le nouveau Gouvernement wallon, selon une feuille de route qui s'étend de 2025 à 2027.
**Atteignable :**
Former une équipe de travail pluridisciplinaire qui se réunira à raison d'une réunion de travail par trimestre en synergie avec le CPAS et les syndicats.
**Réaliste :**
Le nouveau Statut général respectera les dispositions impératives qui seront fixées par la réforme en cours au sein du Gouvernement wallon et adaptera les recommandations qui seront proposées en tenant compte des objectifs et de la vision de l'Administration communale de Mouscron.
**Temporel :**
Finaliser et mettre en œuvre le nouveau Statut général dans le respect des délais légaux, pour fin 2027, sauf report des travaux par le Gouvernement.

**Indicateurs** :
- Nombre de réunions de travail organisées en concertation avec le CPAS et les syndicats ;
- Nombre d'articles adoptés dans le nouveau Statut général ;
- Nombre de validations passées au Conseil communal ;
- Dates de conseil communal approuvant les modifications ;
- Dates d'approbation de la tutelle ;

## Projet 2. Plan de formation du personnel communal.

Optimisation des formations proposées aux agents.
Réflexion sur le budget à accorder à la formation.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Elaborer un plan de formation annuel pour le personnel communal de la Ville de Mouscron tenant compte des contraintes budgétaires.
**Mesurable :**
Augmenter les formations à l'égard du personnel communal de 2% par année.
**Atteignable :**
Diffuser l'information le plus large possible au travers des canaux officiels à disposition.
**Réaliste :**
S'assurer que les formations proposées répondent aux besoins du personnel communal en tenant compte des contraintes budgétaires.
**Temporel :**
Plan de formation à élaborer chaque année en s'assurant que le nombre de formations demandées par le personnel communal répond aux attentes.

**Indicateurs** :
- Nombre de formation réalisées annuellement ;
- Pourcentage de budget annuel (balise de personnel) consacré aux formations du personnel.

## Projet 3. Optimisation des ressources humaines.

1. Maintien de l'emploi ;
2. Mesure de l'attractivité des emplois ;
3. Intégration des nouvelles technologies (IA) : Automatisation – digitalisation.

### **1.** Maintien de l'emploi

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
En vue de maintenir le niveau actuel d'emploi au sein de l'Administration communal malgré les défis économiques, diversifier les sources de financement pour soutenir les emplois.
**Mesurable :**
Assurer que le taux de rétention des agents reste au-dessus de 95% sur les 12 prochains mois.
**Atteignable :**
Mettre en place des programmes de formation et de développement pour améliorer les compétences des employés et augmenter leur satisfaction au travail.
Identifier et postuler à des subventions locales, régionales et européennes.
**Réaliste :**
Maintenir l'emploi pour soutenir la continuité des opérations et la croissance à long terme de l'organisation.
**Temporel :**

Atteindre cet objectif durant la législature.

**Indicateurs** :
- Nombre d'équivalent temps plein annuel ;
- Ventilation APE/CNS ;
- Ventilation homme/femme ;
- Nombre de recrutements annuel ;
- Nombre de nouvelles subventions obtenues ;
- Nombre de partenariats conclus.

**2.** Mesure de l'attractivité des emplois

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Augmenter le nombre de candidatures qualifiées pour les postes ouverts.
Offrir des opportunités de carrière et de développement professionnel.
**Mesurable :**
Viser une augmentation de 10% du nombre de candidatures qualifiées dans les six prochains mois.
Proposer au moins 5 programmes de développement de carrière par an.
**Atteignable :**
Améliorer les descriptions de poste et augmenter la visibilité des offres d'emploi sur les plateformes pertinentes.
Collaborer avec des institutions de formation et des experts pour créer des programmes pertinents.
**Réaliste :**
Attirer des talents qui correspondent aux compétences recherchées pour soutenir l'efficience de l'administration.
Planifier les programmes pendant les périodes moins chargées pour minimiser l'impact sur le travail quotidien.
**Temporel :**
Atteindre l'augmentation de 10% des candidatures qualifiées d'ici la fin de la législature.
Mettre en œuvre des programmes de développement de carrière d'ici la fin 2026.

**Indicateurs** :
- Nombre de candidatures reçues ;
- Qualité des candidatures (critères de sélection) ;
- Taux d'acceptation des offres ;
- Satisfaction des nouveaux agents recrutés à 1 an ;
- Visibilité des offres d'emploi calculé en nombre de vues ;
- Valorisation de l'indemnité bicyclette via le « Projet vélo » ;
- Nombre de programmes de développement de carrière proposés par an.

**3.** Intégration des nouvelles technologies (IA) : Automatisation - digitalisation

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Automatiser les processus administratifs qui peuvent l'être et digitaliser les interactions.

Réfléchir à l'implémentation au sein du Service du personnel des différents modules proposés par le logiciel PERSEE (ex : évaluation, gestion des congés, évolution, MySIRH…).
Réduire les délais de traitement des demandes administratives grâce à l'automatisation.

**Mesurable :**

Viser une réduction de 20% du temps consacré aux tâches administratives répétitives.
Réduire les délais de traitement de 30% d'ici la fin de l'année.

**Atteignable :**

Former le personnel à l'utilisation des nouvelles technologies.
Identifier les étapes du processus qui peuvent être automatisées et implémenter les solutions d'IA.

**Réaliste :**

Améliorer l'efficacité.
Suivre les performances et ajuster les processus en fonction des résultats.

**Temporel :**

Installer Copilot sur chaque PC au sein du service d'ici la fin de la législature.

**Indicateurs** :

- Mesure de la réduction du temps consacré aux tâches administratives répétitives grâce à l'automatisation ;
- Pourcentage de tâches administratives répétitives automatisées ;
- Pourcentage de processus administratifs digitalisés ;
- Suivre le nombre de processus administratifs qui ont été automatisés ;
- Digitalisation des fiches de paie ;
- Archivage des dossiers des agents dans « SharePoint »,
- Projet Intranet : « Chatbox » interne pour le service du personnel ;
- Evaluation d'utilisation de l'IA par le personnel communal – Intégration de l' IA via Copilot.

## Projet 4. Valorisation des mérites du personnel.

Par le biais des évaluation plus régulières des agents : assurer un retour positif aux agents du travail réalisé, réaliser un suivi du travail afin d'améliorer et d'encourager les efforts fournis, obtenir une reconnaissance du Collège communal.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Mettre en place un programme de reconnaissance des performances et des mérites.

**Mesurable :**

Valorisation des compétences acquises tout au long de la carrière.
Organiser des événements de reconnaissance trimestriels et attribuer des récompenses à au moins 5 employés par trimestre.

**Atteignable :**

Etablir des critères clairs pour la reconnaissance des mérites.

**Réaliste :**

Motiver les employés à maintenir un haut niveau de qualité du travail.
Allouer un budget pour les récompenses et les événements de reconnaissance.

**Temporel :**

Lancer le programme de reconnaissance d'ici juin 2026.

**Indicateurs** :

- Nombre d'évaluations réalisées sur base annuelle ;

- Résultat des évaluations effectuées ;
- Nombre de récompenses attribuées par an ;
- Critères de reconnaissance des mérites.

**Projet 5. Mesure d'accompagnement des encadrants et soutien à la gestion d'équipe.**

Notamment au sein de la petite enfance :Nous maintiendrons l'apport d'un pôle psychologique auprès des équipes encadrantes afin qu'elles puissent se sentir soutenues et guidées. Nous nous engageons à répondre à toute opportunité d'ouverture de nouvelles places via les appels à projets de l'ONE. Nous soutiendrons aussi les accueillantes à domicile qui jouent un rôle important auprès des familles.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Garantir un soutien psychologique continu et accessible aux encadrants des structures de la petite enfance.
Réaliser une veille active et soumettre des candidatures pertinentes à chaque appel à projet de l'ONE.
Offrir un accompagnement régulier et renforcer les compétences des accueillantes à domicile.
**Mesurable :**
Organisation de X séances mensuelles de supervision ou de suivi individuel.
Nombre de projets déposés par an.
Nombre de visites, d'ateliers ou de formations réalisés.
**Atteignable :**
En s'appuyant sur les partenariats existants avec des psychologues spécialisés.
En mobilisant une cellule projets dédiée à la rédaction des dossiers.
Avec un référent dédié à la coordination et au suivi des accueillantes.
**Réaliste :**
Correspond aux ressources budgétaires et humaines actuelles.
En phase avec la stratégie d'expansion de la collectivité.
En fonction du nombre d'accueillantes et des ressources disponibles.
**Temporel :**
Tout au long de l'année 2025, selon les échéances des appels.
Mise en œuvre dès janvier 2025 avec un bilan annuel.

**Indicateurs** :
- Nombre de séances de soutien collectif/individuel réalisées ;
- Taux de participation des encadrants ;
- Nombre de demandes spécifiques accompagnées ;
- Niveau de satisfaction (enquête semestrielle) ;
- Nombre d'appels à projets analysés ;
- Nombre de candidatures déposées ;
- Nombre de projets acceptés ;
- Nombre de nouvelles places créées ;
- Nombre de visites ou entretiens réalisés par trimestre ;
- Nombre de formations organisées et taux de participation ;
- Évolution des pratiques professionnelles observées ;
- Retour qualitatif des familles bénéficiaires.

**Projet 6. Adaptation des horaires d'ouverture. (Possibilité d'inclure des plages horaires tardives ou en week-end)**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Expérimenter et/ou mettre en place des horaires élargis (soirée ou week-end) dans certaines structures communales.
**Mesurable :**
Nombre de structures concernées, nombre d'heures supplémentaires proposées, fréquentation sur ces créneaux.
**Atteignable :**
Par réorganisation interne.
**Réaliste :**
Basé sur une étude des besoins réels des citoyens.
**Temporel :**
Phase test sur 6 mois à partir du 1er semestre 2026, avec évaluation fin 2026

**Indicateurs** :
- Nombre de structures ayant adapté leurs horaires ;
- Nombre de nouvelles plages horaires mises en place (soirées / week-ends) ;
- Nombre d'heures d'accueil supplémentaires proposées ;
- Taux de fréquentation de ces nouvelles plages horaires ;
- Retours des équipes (impacts sur l'organisation et la charge de travail) ;
- Évaluation du coût financier de l'extension horaire ;
- Analyse coût/bénéfice et recommandations en vue de pérennisation ou d'adaptation ;
- Décision prise en fin d'année sur la poursuite ou l'arrêt du dispositif.

DG – SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DU TRAVAIL SIPPT

# PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

Le rôle du service est d'accompagner le Collège communal dans le suivi des sept domaines composants le bien-être au travail (sécurité du travail + santé du travailleur au travail + aspects psychosociaux du travail + ergonomie + hygiène du travail + embellissement des lieux de travail + environnement ayant un impact sur le bien-être au travail) ;

- **Objectifs** :
  - Garantir la sécurité et la santé des travailleurs ;
  - Respect des obligations légales et normatives ;
  - Prévenir les risques psychosociaux ;
  - Améliorer la participation des employés et ouvriers à la prévention des risques ;
  - Améliorer les conditions de travail.
- **Moyens :**
  - Amélioration de la prévention des risques professionnels et de la protection de la santé des employés et ouvriers au sein de l'administration publique ;
  - Gestion proactive des risques liés à la sécurité au travail, la santé mentale et physique des agents, ainsi que la conformité avec les normes légales en matière de sécurité.
- **Support**
  - Etat des lieux des pratiques et des résultats obtenus, en tenant compte des points suivants :
    - État des lieux des risques identifiés ;
    - Évaluation des actions de prévention mises en place ;
    - Capacité d'adaptation aux nouvelles réglementations ;
    - Formation continue des agents (prévention, sécurité, management) ;
    - Évaluation des risques psychosociaux et du bien-être au travail ;
    - Suivi des incidents et des absences.

## ENJEUX

- Rédiger les fiches de poste pour les agents (demande du temps passé sur le terrain, mais est nécessaire pour clarifier les responsabilités, gérer les compétences et respecter les obligations légales) ;
- Organiser des exercices d'évacuation dans nos différents bâtiments (une mise en situation concrète est la meilleure prévention) ;
- Pour mémoire : Utiliser systématiquement, lors de travaux ou de projet immobilier, le logigramme décisionnel qui a été élaboré afin de clarifier pour tous les acteurs impliqués : la procédure à suivre, les validations nécessaires auprès du Collège, les aspects budgétaires et techniques à anticiper, la communication à établir avec les différents services en interne, ainsi que les responsabilités de chacun dans le projet.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Professionnalisme et expertise du personnel ;
- Connaissance des spécificités de l'administration publique ;
- Mise en place de protocoles de prévention et de fiches réflexes ;
- Accès à des ressources pour les formations continues, pour du matériel de prévention et des campagnes de sensibilisation ;
- Bonne collaboration avec les instances de contrôle externe (Cohezio, ZSWAPI etc.).

**Faiblesses**

- Nombre de professionnels affectés à la prévention (peut être insuffisant face à l'ampleur des besoins dans les grandes administrations) ;
- Manque de réactivité face à certaines situations (lourdeurs administratives) ;
- Communication interne difficile entre les services ;
- Difficulté à toucher tous les profils d'employés et ouvriers ;
- Surcharge administrative.

**Opportunités**

- Évolution législative et réglementaire en matière de santé au travail qui peut offrir des opportunités pour améliorer la structure et l'efficacité du service ;
- Sensibilisation accrue dans le domaine de la santé mentale ;
- Collaboration avec d'autres administrations ou entreprises.

**Menaces**

- Résistance au changement ;
- Évolutions légales complexes ;
- Budget limité ;
- Charge de travail élevée ;
- Manque d'engagement des parties prenantes.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL

- **Projet 1 :** Plan d'actions suite à l'enquête psychosociale générale réalisée en 2024,
- **Projet 2 :** Plan Annuel d'Actions de Prévention de l'Administration (PAA),
- **Projet 3 :** Plan Global Prévisionnel de Prévention de l'Administration (PGP),
- **Projet 4 :** Appel à candidature, accompagnement et mise en place de personnes de confiance,
- **Projet 5 :** Collaboration au sein du projet « C'est pour rire »,
- **Projet 6 :** Collaboration et maintien d'une communication efficace avec les délégations syndicales au travers (entre autres) des réunions du COSUCO,
- **Projet 7 :** Etablissement des fiches de poste,
- **Projet 8 :** Réalisation d'exercices d'évacuation.

### Projet 1 : Plan d'actions suite à l'enquête psychosociale générale réalisée en 2024

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Pour l'ensemble du personnel communal.

**Mesurable :**

Sur base des résultats communiqués par le SEPP COHEZIO ;

- +/-55% de répondants à l'enquête psychosociale.

**Atteignable :** Oui.

**Réaliste :**

En fonction des moyens financiers et temporels que le Collège communal allouera à l'Administration :

- Organisation de rencontres entre collègues dans certains services ;
- Organisation de rencontres entre collègues de services différents habitués à travailler ensemble ;
- Organisation d'ateliers de sensibilisation par un.

**Temporel :** Communication des résultats prévue le jeudi 08/05/25 aux membres du CODIR et aux membres du Collège communal afin de mettre en place le plan d'actions. Plan dont le suivi et les adaptations éventuelles sera assuré sur les 5 prochaines années via les réunions du COSUCO.

**Indicateurs** :

- Fiches de résolutions des réunions COSUCO : L'ensemble des points mentionnés ci-dessus sont intégrés et discutés tous les trois mois au sein des réunions du COSUCO. Les membres (Présidente = Bourgmestre/Secrétaire = Conseiller en Prévention/ Membres de manière équitable = représentants des délégations syndicales et représentants de l'Administration communale/Experts (internes et/ou externes) invités en fonction des points proposés) en définissent les priorités en émettant leur avis. Leurs avis avec les priorités sont soumis ensuite pour avis au Collège communal avant planification et exécution ;
- PAA (sous forme de fiche de résolution) ;
- PGP (sous forme de fiche de résolution) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version ville) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version SPF) ;
- Rapport annuel d'activités du SEPP (Cohezio).

## Projet 2 : Plan Annuel d'Actions de Prévention de l'Administration (PAA)

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Le plan PAA est séparé en sous-dossiers, eux-mêmes séparés en points spécifiques.
**Mesurable :** A ce jour (plan vivant), le plan comptabilise 35 points.
**Atteignable :** En cas de non-réalisation et/ou finalisation d'un point en cours d'année, ce dernier est inscrit dans le PGP et est soumis pour avis aux membres du COSUCO afin de connaître si ces derniers souhaitent une inscription de ce point au PAA de l'année suivante.
**Réaliste :** Oui. Se base sur des obligations légales.
**Temporel :** Pour l'année en cours.

**Indicateurs** :

- Fiches de résolutions des réunions COSUCO : L'ensemble des points mentionnés ci-dessus sont intégrés et discutés tous les trois mois au sein des réunions du COSUCO. Les membres (Présidente = Bourgmestre/Secrétaire = Conseiller en Prévention/ Membres de manière équitable = représentants des délégations syndicales et représentants de l'Administration communale/Experts (internes et/ou externes) invités en fonction des points proposés) en définissent les priorités en émettant leur avis. Leurs avis avec les priorités sont soumis ensuite pour avis au Collège communal avant planification et exécution ;
- PAA (sous forme de fiche de résolution) ;
- PGP (sous forme de fiche de résolution) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version ville) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version SPF) ;
- Rapport annuel d'activités du SEPP (Cohezio).

## Projet 3 : Plan Global Prévisionnel de Prévention de l'Administration (PGP)

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Le plan PGP est séparé en sous-dossiers identiques au PAA, eux-mêmes séparés en points spécifiques.
**Mesurable :** A ce jour (plan vivant en fonction du plan annuel d'actions), le plan comptabilise 34 points.
**Atteignable :** Le PGP est en perpétuelle évolution en fonction des PAA qui l'alimentent.
**Réaliste :** Oui. Se base sur des obligations légales.
**Temporel :** Sur les 5 prochaines années. Le PGP est remis à jour au minimum 1x/an et est en éternelle évolution annuellement.

**Indicateurs** :

- Fiches de résolutions des réunions COSUCO : L'ensemble des points mentionnés ci-dessus sont intégrés et discutés tous les trois mois au sein des réunions du COSUCO. Les membres (Présidente = Bourgmestre/Secrétaire = Conseiller en Prévention/ Membres de manière équitable = représentants des délégations syndicales et représentants de l'Administration communale/Experts (internes et/ou externes) invités en fonction des points proposés) en définissent les priorités en émettant leur avis. Leurs avis avec les priorités sont soumis ensuite pour avis au Collège communal avant planification et exécution ;
- PAA (sous forme de fiche de résolution) ;
- PGP (sous forme de fiche de résolution) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version ville) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version SPF) ;

- Rapport annuel d'activités du SEPP (Cohezio).

**Projet 4 : Appel à candidature, accompagnement et mise en place de personnes de confiance**

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Objectif : 4 personnes de confiance en fonction au sein de l'Administration.

**Mesurable :**

Une nouvelle personne de confiance en plus en activité, 2 nouvelles personnes de confiance à venir en plus de la personne de confiance déjà en place ;

Rapport activités 2024 :

**Incidents de nature psychosociale communiqués directement à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux :**

**7.3.1 Interventions psychosociales informelles :**

a. Nombre d'interventions de la personne de confiance : 9
b. Nombre d'interventions du conseiller en prévention aspects psychosociaux : 26
c. Nombre en fonction du type d'intervention :
c.1. Conseil – accueil : 33
c.2. Intervention : 4
c.3.Conciliation: 2

**7.3.2 Interventions psychosociales formelles :**

a. Nombre de demandes :
a.1. à caractère principalement collectif : 14
a.2. à caractère principalement individuel (hors faits de violence ou de harcèlement): 0
a.3. pour faits de violence ou de harcèlement au travail : 0
b. Nombre total de demandes d'intervention psychosociales formelles déposées à la suite d'une
intervention informelle: 14
c. Nombre de mesures:
c.1. Mesures individuelles: 0
c.2. Mesures collectives: 1
c.3. Pas de mesures: 0
c.4. Intervention de l'inspection du Contrôle du Bien-être au travail:

**7.4 Registre des faits de tiers visé à l'article I.3-3 du code du bien-être au travail**

a. Nombre de faits enregistrés: 13
b. Nombre selon la nature des faits:
b.1. Violence physique: 1
b.2. Violence psychique: 12
b.3. Harcèlement moral: 0
b.4. Harcèlement sexuel: 0
b.5. Autres: 0

**Atteignable :**

Budget formation et recyclage de 3.280,80 € TTC en 2025 déjà validé par le Collège communal :

- Fourniture d'un téléphone portable + carte SIM pour chaque personne de confiance ;
- Fourniture d'une adresse mail XXX@mouscron.be pour chaque personne de confiance ;
- Mise à disposition de locaux communaux neutres afin d'organiser les rencontres de manière la plus anonyme possible.

**Réaliste :** Formation en cours. En fonction de la réussite des agents à l'examen de fin de formation.

**Temporel :** 2 personnes de confiance en service depuis le 13/03/25 et objectif 4 personnes de confiances en service pour septembre 2025 au plus tard en fonction de la réussite des agents à l'examen à la formation.

**Indicateurs** :

- Fiches de résolutions des réunions COSUCO : L'ensemble des points mentionnés ci-dessus sont intégrés et discutés tous les trois mois au sein des réunions du COSUCO. Les membres (Présidente = Bourgmestre/Secrétaire = Conseiller en Prévention/ Membres de manière équitable = représentants des délégations syndicales et représentants de l'Administration communale/Experts (internes et/ou externes) invités en fonction des points proposés) en définissent les priorités en émettant leur avis. Leurs avis avec les priorités sont soumis ensuite pour avis au Collège communal avant planification et exécution ;
- PAA (sous forme de fiche de résolution) ;
- PGP (sous forme de fiche de résolution) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version ville) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version SPF) ;
- Rapport annuel d'activités du SEPP (Cohezio).

**Projet 5 : Collaboration au sein du projet « C'est pour rire »**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Pour l'ensemble du personnel communal.
**Mesurable :** Une demande en MB1 a été faite pour un montant de 15.000,00 € HTVA afin d'organiser des ateliers de sensibilisation.
**Atteignable :** Si budget de 15.000,00 € HTVA en MB1 2025 accepté.
**Réaliste :** Avec l'intervention de structures externes consultées et retenues par le groupe de travail. Le Collège communal a décidé en date du 27/01/2025 que la participation serait obligatoire pour l'ensemble du personnel communal.
**Temporel :** Des ateliers de sensibilisation sont programmés pour 2025 et 2026.

**Indicateurs** :

- Fiches de résolutions des réunions COSUCO : L'ensemble des points mentionnés ci-dessus sont intégrés et discutés tous les trois mois au sein des réunions du COSUCO. Les membres (Présidente = Bourgmestre/Secrétaire = Conseiller en Prévention/ Membres de manière équitable = représentants des délégations syndicales et représentants de l'Administration communale/Experts (internes et/ou externes) invités en fonction des points proposés) en définissent les priorités en émettant leur avis. Leurs avis avec les priorités sont soumis ensuite pour avis au Collège communal avant planification et exécution ;
- PAA (sous forme de fiche de résolution) ;
- PGP (sous forme de fiche de résolution) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version ville) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version SPF) ;
- Rapport annuel d'activités du SEPP (Cohezio).

**Projet 6 : Collabration et maintien d'une communication efficace avec les délégations syndicales au travers (entre autres) des réunions du COSUCO**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Pour chaque membre des organisations syndicale.
**Mesurable :** En fonction des interrogations des délégués syndicaux restées sans réponses.
**Atteignable :** Oui.
**Réaliste :** Oui.

**Temporel :** En continu.

**Indicateurs** :

- Fiches de résolutions des réunions COSUCO : L'ensemble des points mentionnés ci-dessus sont intégrés et discutés tous les trois mois au sein des réunions du COSUCO. Les membres (Présidente = Bourgmestre/Secrétaire = Conseiller en Prévention/ Membres de manière équitable = représentants des délégations syndicales et représentants de l'Administration communale/Experts (internes et/ou externes) invités en fonction des points proposés) en définissent les priorités en émettant leur avis. Leurs avis avec les priorités sont soumis ensuite pour avis au Collège communal avant planification et exécution ;
- PAA (sous forme de fiche de résolution) ;
- PGP (sous forme de fiche de résolution) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version ville) ;
- Rapport annuel d'activités du SIPP (version SPF) ;
- Rapport annuel d'activités du SEPP (Cohezio).

**Projet 7 : Etablissement des fiches de poste**

**Projet 8 : Réalisation d'exercices d'évacuation**

DDA RGPD (DPO)

# LISTE PROTOCOLAIRE CONFORME AU RGPD, PAR CATÉGORIES DE PERSONNES VISÉES PAR LES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION ET AYANT ACCORDÉ LEUR CONSENTEMENT SPÉCIFIQUE

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- Le RGPD compromet la diffusion d'information ciblée à défaut d'autorisation formelle des citoyens d'utiliser leurs coordonnées ;
- Le problème est résolu au niveau du service seniors (Plan de Cohésion Sociale) et de la Cellule Handicontact via la proposition à leurs usagers de signer le « Pass pour Tous » et/ou le « Pass seniors » ;
- Le service jeunesse, entre autres, rencontre des difficultés pour atteindre son public afin de lui faire connaître certaines activités faute de pouvoir légalement utiliser les coordonnées dont il dispose.

### ENJEUX

- Diffuser le Pass-consentement afin de garantir l'information ciblée par les services communaux, dans le respect du RGPD ;
- Etablir sur cette base une liste protocolaire à actualiser annuellement.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Sur sollicitation à l'occasion d'activités diverses, inviter le citoyen à consentir à recevoir par listes de diffusion les informations diffusées par les services concernés ;
- La Ville dispose d'un DPO qui peut garantir les modalités de respect du Pass consentement.

**Faiblesses**

- Le pass consentement est diffusé auprès des personnes qui ont un premier contact avec le service mais ne permet pas d'utiliser les listes de diffusions précédemment constituées.

**Opportunités**

- Le dispositif fonctionne déjà dans certains services ;
- La création d'une newsletter / liste protocolaire à cette fin avait été proposée au Cabinet du Bourgmestre durant la législature 2018-2024.

**Menaces**

- Actualisation régulière de la liste protocolaire ;
- Respect des données contenues dans le listing qui ne peut être diffusé dans un contexte différent de celui pour lequel le consentement a été donné ;
- Mise à jour des données contenues dans le listing ;
- Faire figurer ce listing dans le registre de traitement des données du secrétariat de la Bourgmestre.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : LISTE PROTOCOLAIRE CONFORME AU RGPD, PAR CATÉGORIES DE PERSONNES VISÉES PAR LES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION ET AYANT ACCORDÉ LEUR CONSENTEMENT SPÉCIFIQUE

- **Projet 1 :** Diffusion du formulaire de consentement spécifique à soumettre aux usagers par les services lors des inscriptions aux activités,
- **Projet 2 :** Création d'une liste protocolaire au sein du secrétariat de la Bourgmestre et contenant des onglets spécifiques « seniors », « sports », « jeunesse », « cérémonies patriotiques », …,
- **Projet 3 :** Mise à jour annuelle de la liste protocolaire.

### Projet 1 : Diffusion du formulaire de consentement spécifique à soumettre aux usagers par les services lors des inscriptions aux activités

### Projet 2 : Création d'une liste protocolaire au sein du secrétariat de la Bourgmestre et contenant des onglets spécifiques « seniors », « sports », « jeunesse », « cérémonies patriotiques », …

### Projet 3 : Mise à jour annuelle de la liste protocolaire

**Objectifs SMART :**

En vue de respecter le RGPD, d'ici fin 2025, la liste protocolaire de la Ville de Mouscron reprendra toutes les adresses postales, adresses e-mail, nom, prénom et catégorie (jeunesse, sports, seniors, cérémonies patriotiques, ATL, AES, Crèches, Représentants Villes) … figurant dans les listings des différents services de l'administration communale de Mouscron.

Cette liste protocolaire sera mise à jour annuellement via envoi postal ou mail d'un fichier permettant aux personnes y figurant de se « désinscrire » en ne réagissant pas dans un délai de 1 moi prorogeable 15 jours (2nd envoi après 1 mois laissant 15 jours pour réagir) ou de confirmer leur souhait de figurer encore sur cette liste en cochant une case (formulaire papier ou via e-guichet).

Cette liste protocolaire sera, de plus, alimentée annuellement via les consentements spécifiques pour y figurer, recueillis au moment de l'inscription à des activités organisées par les différents services de l'administration communale de Mouscron.

**Indicateurs** :

- Nombre de personnes figurant sur le listing protocolaire par an avant actualisation ;
- Nombre de personnes répondant positivement par an ;
- Nombre de personnes ne réagissant pas par an ;
- Nombre de personnes nouvellement inscrites sur le listing protocolaire via consentement spécifique au moment d'une inscription à une activité / service par an (ce qui revient au même que « Nombre de personnes figurant sur le listing protocolaire par an avant actualisation »
- Diffusion du formulaire de consentement spécifique auprès des services
    - Objectif : Date à préciser ;
- Création de la liste protocolaire de référence :
    - Objectif : Septembre 2025
- Actualisation de la liste protocolaire :
    - Objectif : Septembre 2026 et suivants

DGA – SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE (RGP)

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Avis sollicités et réunions avec les services concernés et/ou impactés : Police, ODP-GDV, environnement, gardiens de la paix, urbanisme, …
- Rédaction en cours.

## ENJEUX

- Mise à jour du RGP dans le respect des législations existantes et selon les besoins spécifiques de la Ville.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- RGP existant ;
- Législations nouvelles à intégrer.

**Faiblesses**

- Implication des différents services selon leurs priorités et attentes spécifiques

**Opportunités**

- Conformité aux normes en vigueur ;
- Améliorer la lutte contre les comportements inciviques en tenant compte des réalités et des possibilités actuelles.

**Menaces**

- Evolutions législatives inattendues ;
- Vide juridique ;
- Rigueur de la procédure à respecter.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE (RGP)

- **Projet 1 :** Actualisation du Règlement Général de Police (RGP),
- **Projet 2 :** Actualisation (ou adoption) des règlementations locales connexes, en fonction des besoins ou nouvelles opportunités.

### Projet 1. Actualisation du Règlement général de police (RGP).

**Objectifs SMART :**

- D'ici fin 2026, mettre l'ensemble du Règlement Général de Police de la Ville de Mouscron en conformité avec les législations en vigueur et l'adapter en fonction des nécessités propres à la Ville de Mouscron.

**Indicateurs** :

- Nombre de réunions de concertation ;
  (Ville/Police/Environnement/Urbanisme/Gardiens de la Paix/ODP-GDV)
- Nombre d'articles modifiés / amendés ;
- Date de la séance du Conseil communal approuvant la Règlement Général de Police modifié ;
  au plus tard décembre 2026

### Projet 2. Actualisation (ou adoption) des règlementations locales connexes, en fonction des besoins ou nouvelles opportunités.

**Objectifs SMART :**

D'ici fin 2030, maintenir à jour les règlementations locales existantes, ou le cas échéant en créer de nouvelles, en fonction des besoins ou nouvelles opportunités.

**Indicateurs**

- Mise à jour du « Memento Festivités » tenant compte de l'évolution des règlements supra-locales s'appliquant (ex : prescriptions de la Zone de Secours, décret RW imposant l'utilisation de contenants réutilisables, etc.) ;
- Autres actualisations des règlements en fonction des besoins ;
- Nouvelles règlementations en fonction des besoins et opportunités.

DGA – SERVICE INFORMATIQUE

# PLAN DE GESTION DES DONNÉES NATIVES NUMÉRIQUES

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Inventaire des différents stockages de la ville ;
- Rien qu'au niveau du Centre Administratif Mouscronnois le partage compte près de 3,5To de données réparties en plus ou moins 3.000.000 fichiers dans 300.000 dossiers.

La Ville dispose

- de stockages dédiés :
    - Aux applicatifs ;
    - Aux backups et à la réplication des données ;
- de stockages dans le cloud pour un total de 15,5To répartis dans différents services :
    - One Drive 8,3To ;
    - Exchange 7,3To ;
    - Sharepoint 100Go ;
- de stockages décentralisés sur les sites suivants :
    - Archives (45To) ;
    - Service technique (1To) ;
    - Centre Marlier (1To) ;
    - Dottignies (150Go).

## ENJEUX

- Etablissement d'une stratégie de gestion des données numériques ;
- Conscientisation de l'administration à la structuration et à l'archivage des données numériques natives ;
- Formation et accompagnement des agents ;
- Suivi de l'archivage des données numériques natives.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Serveurs performants ;
- Possibilités de stockage variées ;
- Sécurité en constante évolution ;
- Service informatique motivé à trouver des solutions.

**Faiblesses**

- Héritages des données inutilisées ;
- L'informatique n'a pas pour mission d'organiser les données, elle met à disposition le stockage et sécurise les accès ;
- Il faudrait une personne spécialisée (Data manager) dédiée à la gestion des données de manière générale et d'une vision à long terme de leur activation ;
- Structuration des données laissée à l'appréciation des services ;
- Absence de stratégie globale de gestion des données ;
- Pas de transversalité entre les données des services ;

**Opportunités**

- Nouveaux outils disponibles ;
- IA ;
- Meilleurs usage /Evaluation des outils existants ;
- Refonte prochaine des serveurs de fichiers.

**Menaces**

- Laisser cela en l'état, ne pas réorganiser ;
- Dédoublement des données stockées dans les différents services ;
- Croissance non maîtrisée des données.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE GESTION DES DONNÉES NATIVES NUMÉRIQUE

- **Projet 1 :** Formations à nos outils de gestion des données,
- **Projet 2 :** Évaluation d'outil d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia,
- **Projet 3 :** Début de réflexion sur l'usage des données au sein de l'administration.

### Projet 1. Formations à nos outils de gestion des données

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Se former à nos outils de gestion de données (sharepoint) afin de mieux maitriser le potentiel des outils à notre disposition
**Mesurable :**
Formation de 6 techniciens et de membres du personnel communale via un partenaire externe dans les thématiques suivantes :

- Sécurisation des données
- Usage au profits des services
- Développement d'un intranet communale

**Atteignable :**
Les formations seront menée via des crédit inscrit au budget initiale au minimum dans les services suivants :

- Informatique
  - Technique
  - Développement
- PST COM
- Personnel
- Services du registres national
- DT2 Electricité

**Réaliste :**
Le planning des techniciens sera adapté afin de pouvoir intégrer du temps à investir dans ces formations.
Dans le même esprit du temps devra être dégagé pour pouvoir dispenser les formations dans les différents services impliqués
**Temporel :**
Les différentes formations auront lieux d'ici à la fin 2025 avec une probable reconduction en 2026.

### Projet 2. Évaluation d'outil d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Evaluation d'outil d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia afin d'envisager le déploiement dans le but d'éliminer les tâches répétitives chronophage pour nos utilisateurs sur base de données structurées

**Mesurable :**
Evaluation de minimum 2 outils IA Copilot (intégration de l'IA dans les outils office) et Leexy (Outil de transcription de réunion via IA)
**Atteignable :**
L'évaluation des outils IA sera à intégrer dans notre planning mais pourras être réalisée dans l'année en cours (2025)
**Réaliste :**
L'analyse et l'intégration d'outils IA sera probablement une obligation à moyen terme, il est donc très important de commencer l'évaluation dès que possible.
**Temporel :**
L'intégration d'outils IA se fera progressivement au rythme dévolu par l'administration. L'évolution est tellement rapide que les usages seront à réévaluer de manière très récurrente.

### Projet 3. Début de réflexion sur l'usage des données au sein de l'administration

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Début de réflexion sur l'usage des données au sein de l'administration via une étude interne ou externe
**Mesurable :**
L'infrastructure communale représente plusieurs dizaines de terra de données de toutes sortes réparties sur plusieurs types de support qui doivent être rationnalisé et optimisé pour les rendre plus accessible et activable.
**Atteignable :**
L'évaluation de l'usage de nos données est probablement la mission la plus compliqué car elle implique d'auditer chaque service, cela devra probablement passer par un prestataire spécialisé.
**Réaliste :**
En lien directe avec le point précèdent, l'analyse et la restructuration de nos données sera un impératif pour l'intégration des outils IA.
**Temporel :**
L'évaluation des données devrait être entamée cette année, la restructuration dépendra des résultats mais prendra plusieurs années pour être complète.

**Indicateurs** :

- Formations à nos outils de gestion de données – Formations de 4 techniciens infrastructure, 2 techniciens support, et du PST COM d'ici mi 2026 maximum.
- Evaluation d'outil d'intelligence artificielle – Evaluation d'ici fin 2025 des outils Copilot et Leexy pour début de déploiement courant 2026.
- Début de réflexion sur l'usage des données – Détermination d'un prestataire pour l'analyse de nos données d'ici fin 2025. Déploiement des solutions élaborées d'ici 2030.

Les projets présentés ici n'en sont qu'à la genèse, établir une étude SMART n'est pas des plus faciles ne disposant que d'information très limitées.

De plus le quelque point présenté ne représente qu'une fraction infime du travail à mener pour réaliser les objectifs présents dans ce document.

PST 2025-2030

DGA – SERVICE INFORMATIQUE

# PLAN DE GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Complexification exponentielle de l'infrastructure :
    - De + en +/ de bâtiments sont à connecter ;
    - Demandes technologiques croissantes notamment à la DT2 (tablettes, smart phone, outils d'échange de données (matériel, stock) ;
    - Demande de déployer les technologies pour les besoins numériques des usagers : associations, clubs sportifs (digitalisation) ;
- Besoins croissants de connectivité pour la domotique urbaine (Smart City) : gestion des infrastructures, bornes rétractables Grand Place, ouvertures parcs et cimetières, …
- Évolution de la cybersécurité :
    - Nouveaux outils anti-virus plus avancés exigeants du suivi parce que pas encore totalement automatisés ;
    - Accroissement des moyens matériels des équipements (par exemple installation de pare feux sur tous les sites – Protection en temps réel, augmente résilience et niveau de sécurité) >> Exige plus de ressources humaines pour l'analyse et le suivi de la sécurisation ;
- Gestion des données à mettre en place ;
- Mise à disposition et gestion des serveurs pour les applications métiers fournies par des sociétés extérieures ;
- Gestion des marchés :
    - Charge administrative très importante : Cahier des charges, suivi des marchés et des commandes.

## ENJEUX

- Mise en place d'un Plan de Gestion de Crises (informatiques, catastrophes) ;
- Mettre en place avec d'autres utilisateurs une plateforme d'évaluation des outils tels Civadis (abus de position dominante) qui utilise des technologies obsolètes (aux limites de leurs performances) ;
- Assurer la gestion des données présentes sur les ressources informatiques de la ville et les moyens d'activation de ceux-ci (privées /publiques) :
    - Ouverture des données afin de créer des ponts entre les services / Mettre en perspective des données distinctes / Permettre l'analyse de données :
        - Créer de nouveaux produits ;
        - Pour offrir aux décideurs les bonnes données quand il faut prendre des décisions ;
    - Dédier des ressources humaines à l'analyse des données ;

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Équipe pluridisciplinaire (polyvalence avec des focus cyber et focus développement) :

    - Pôle infrastructures : Gestion du réseau de la Ville (cfr supra) ;
    - Nouveau pôle « support » utilisateurs ;
    - Bonne cohésion d'équipe ;
    - Soutien de la Direction générale par rapport à ce que l'on met en place ;
- Moyens budgétaires cohérents mais exigeant des adaptations régulières pour correspondre aux nouvelles menaces, nouvelles technologies, …
- Outils performants dont acquisition récente de l'application VARONIS (audit de l'infrastructure), de la suite de sécurité FORTINET très performante et simplifie le travail, …
- Contrats cadre :
    - Simplification des commandes ;

  mais …

**Faiblesses**

- Renouvellement du contrat cadre de la Province, modification du fournisseur d'où gestion catastrophique des commandes > surcroît de travail ;
- Plus toujours accessible à la ville en fonction des changements de politique des entités proposantes (I-City/Forem/…) et nécessitant donc de relancer des marchés conventionnels ;

- Ressources humaines sur le fil :
    - Faible attractivité des conditions salariales ;
    - Pas de réserve de recrutement ;
- Les aspects technologiques ne sont pas toujours rapportés à l'informatique alors que à un moment ou l'autres ils seront sollicités :
    - Par exemple : Mise en place des dispositifs d'ouvertures des parcs et cimetières gérés par la DT2 et le SII avec le service Patrimoine pour la mise à disposition de cartes 4G parce que ils en gèrent le marché avec les smartphones ;
- Manque de cohérence dans la gestion des appareils connectés personnels : Gestion des smartphones par le service patrimoine ;

**Opportunités**

- Deux projets en cours dans le cadre du « grand modèle de langage » CHATGPT :
    - Digital Wallonia : Financement obtenu « Start IA » pour la cartographie des données sur base de quoi il sera envisagé d'activer des donnés pour répondre à des besoins métiers spécifiques ;
    - EASI : propose un plan de mise en œuvre de l'application Copilot ;
    - Formation UVCW de Copilot pour le service du personnel (gestion des ressources humaines) ;
- Exploitation élargie des outils Office 365 sous réserve des formations requises :
    - Share point : Partage de données ;
    - Microsoft Booking : Réservation de la flotte (véhicules, vélos, …) ;
    - Power automate : Génération de flux d'automatisation de process ;
        - Réalisé pour le service de l'Instruction publique : Automatisation de la gestion des utilisateurs, déléguée à l'instruction publique (réduction du nombre d'interventions techniques, gain de temps) ;
        - À mettre en place par exemple dans le contexte de l'accueil des nouveaux engagés et des sortants ;
- Transfert de technologie 5Gb « CONNECTOW » de la Ville de Wavre ;
    - Connectivité au profit de la domotique urbaine :
        - Monitoring des cours d'eau ;
        - Connection des compteurs d'eau intelligents de la Ville ;

        - Contrôle de la qualité de l'air ;
    - Connectivité dans les écoles ;
    - Drone pilotable à distance (gestion de catastrophes ou d'évènements) ;
    - Connectivité gratuite pour les personnes en précarité (lutte contre la précarité technologique ou fracture numérique) ;
- Création d'un groupement de services informatiques entre différentes villes du WAPI :
    - Communication plus rapide sur les soucis ;
    - Partage des connaissances ;
    - Partage des outils.

**Menaces**

- Métier en pénurie :
    - Difficulté de capter et garder du personnel vu la faible attractivité des conditions salariales ;
    - Concurrence salariale entre villes : barème B1 dans certaines villes contre D6 à Mouscron ;
- Réductions budgétaires :
    - Impact des nouvelles technologies :
        - Actuellement la licence par agent informatisé coûte 20 à 35 € par mois ;
        - La mise à disposition de Copilot coûtera 30€ supplémentaire par mois par utilisateur concerné ;
- (Ré)Evolutions technologiques très rapides ;
- Cybermenaces :
    - Par exemple attaque du CPAS, attaque ayant rendu le site totalement indisponible durant les élections ;
    - Gestion des crises informatiques ;
- Manque de recul par rapport aux outils utilisés :
    - Pas d' évaluation des outils de Civadis, le plus gros fournisseur des villes et communes, outils qui reposent sur des technologies datant de 2005, 2008 ;
    - Pas de benchmarking s'assurer qu'il n'existe pas de plus performants.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

- **Projet 1 :** Formations à nos outils de cybersécurité,
- **Projet 2 :** Evaluation de la faisabilité de déploiement d'un réseau 5G au niveau de la commune et de ses entités,
- **Projet 3 :** Organisation d'un réseau pour reconnecter les services informatiques de la WAPI,
- **Projet 4 :** Maintien et extension du réseau communal dans le patrimoine immobilier de la ville.

### Projet 1. Formations à nos outils de cybersécurité.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Se former à nos outils de cybersécurité afin de moins dépendre de nos prestataires et d'affiner notre sécurité globale.
**Mesurable :**
Former 5 techniciens infrastructure sur les thématiques suivantes :
a. FortiGate Administrator ;
b. FortiManager Administrator ;
c. FortiAnalyzer Analyst.
**Atteignable :**
La formation peut avoir lieu via des crédits acquis via la centrale d'achat du Forem dans le cadre de notre plan de restructuration et de sécurisation du réseau.
**Réaliste :**
Organiser le planning des techniciens afin de bloquer du temps à investir pour ces formations.
**Temporel :**
La formation doit être effectuée d'ici à septembre 2025.

### Projet 2. Evaluation de la faisabilité de déploiement d'un réseau 5G au niveau de la commune et de ses entités.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Evaluation de la faisabilité de déploiement d'un réseau 5G au niveau de la commune et de ses entités en se basant sur le modèle Connectow de Wavre.
**Mesurable :**
Le déploiement d'un réseau 5G privé au niveau de la commune et de ses entités serait profitable dans le cadre d'une vision smart city à des fins de simplification de connectivités pour l'IOT ou de manières plus flexibles pour l'ensemble de nos équipements sur l'intégralités de notre zone géographique.
**Atteignable :**
L'évaluation de l'opportunité de déploiement de la 5G pourra se faire en concertation avec les acteurs de la smart région et des prestataires spécialisés
**Réaliste :**

La démarche de déploiement a été effectuée par d'autres villes, institutions ou entreprises. Les opportunités sont nombreuses mais le coût est important mais peuvent faire l'objet de subside éventuels.

**Temporel :**

L'évaluation du déploiement de la 5G pourra être entamée dès validations par le Collège Communal. Des contacts préliminaires ont déjà été effectués lors d'évènements ou auprès de prestataires.

## Projet 3. Organisation d'un réseau pour reconnecter les services informatiques de la WAPI.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Créer un réseau de services informatiques de la WAPI dans le but de mutualiser nos méthodologies, outils et savoirs.

**Mesurable :**

Pouvoir reconnecter les 23 services informatiques de la WAPI afin de créer des synergies et d'optimiser nos fonctionnements et nos ressources.

**Atteignable :**

L'organisation d'un premier séminaire permettra de créer une base de travail pertinente pour pérenniser les contacts.

L'assistance de partenaire est cruciale afin de proposer des contenus pertinents et à jour en termes d'évolution.

**Réaliste :**

La mise à disposition d'infrastructures et de moyens communaux nous permettra d'atteindre notre objectif.

L'intérêt des relations entre services informatiques du Wapi est très présent et l'attrait pour l'évènement organisé  a suscité un vif intérêt. L'objectif est de pérenniser ces échanges.

**Temporel :**

La première étape aura lieu le 5 Juin 2025. L'objectif est de faire perdurer ce type d'échanges dans le temps.

## Projet 4. Maintien et extension du réseau communal dans le patrimoine immobilier de la ville.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Analyser les besoins en réseau des différents services communaux, coordonner les projets de déploiement et finaliser l'installation du réseau dans les bâtiments du patrimoine immobilier.

**Mesurable :**

Réaliser des entretiens avec au moins 10 services, organiser au moins 5 réunions de coordination, et installer le réseau dans au moins 80% des bâtiments ciblés.

**Atteignable :**

Utiliser des questionnaires, des réunions, des outils de gestion de projet et collaborer avec des prestataires externes pour l'installation.

**Réaliste :**

Assurer que les besoins identifiés sont alignés avec les objectifs de la ville et que la coordination permet une utilisation optimale des ressources.

**Temporel :**

Compléter l'analyse des besoins dans les 3 mois suivant la demande, finaliser la coordination dans les 2 mois suivant l'analyse, et achever le déploiement dans les délais les plus courts suivant la coordination.

**Indicateurs** :

- Formations à nos outils de cybersécurité – Formation spécifiques sécurités de nos 4 techniciens infrastructure par an ;
- Evaluation de la faisabilité de déploiement d'un réseau 5G au niveau de la commune et de ses entités. Premières rencontres ;
- Organisation d'un évènement annuel pour reconnecter les services informatiques de la WAPI ;
- Maintien et extension du réseau communale dans le patrimoine immobilier de la ville en maintenant un indice de panne inférieur à 95% de disponibilité.

Les projets présentés ici n'en sont qu'à la genèse, établir une étude SMART n'est pas des plus facile ne disposant que d'informations très limitées.

De plus les quelques points présentés ne représentent qu'une fraction infime du travail à mener pour réaliser les objectifs présents dans ce document.

PST 2025-2030

DGA – SERVICE INFORMATIQUE

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS MAISON « SUR MESURES »

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Maintien de 15 applications existantes et conçues par les développeurs du service informatique (le service juridique, service des affaires familiales, du personnel (gespecom), des archives, …) ;
- Migration vers des technologies plus récentes ;
- Conception de nouveaux logiciels maison « sur mesure ».

## ENJEUX

- Garantir les budgets ressources humaines, y compris les formations externes, et amélioration du matériel (hardware) et des outils de développement (software) ;
- Optimiser l'organisation du travail à travers un suivi des demandes via la ligne hiérarchique et le principe des « tickets » ;
- Mettre en place des plateformes transversales (services usagers et informaticiens) de définition des besoins (tant pour les demandes internes que les marchés externes).

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Vue globale des besoins « métier » des services par les développeurs du service informatique ;
- Culture de la production de logiciels sur mesure d'où des produits très aboutis et très performants ;
- Adaptabilité complète aux besoins des usagers et modifications possibles à tout moment du processus de développement.

**Faiblesse**

- Une technologie obsolète ce qui incite les services à se diriger vers le marché pour trouver des logiciels plus adaptés sans se rendre compte en amont de la commande. Les logiciels achetés ne correspondent pas à leurs besoins car le produit proposé est « fini » et les adaptations excessivement coûteuses ;
- Pas toujours de consultation des développeurs communaux lors d'établissement d'appels d'offre / cahier des charges par les services en demande ;
- Manque de vision transversale notamment dans le cadre de l'élaboration de cahier de charges pour des produits qui pourraient répondre aux besoins de plusieurs métiers/services ;
- Faute d'analyse technique suffisamment élaborée par les usagers, acquisition de logiciels du marché ne répondant pas aux besoins réels :
    - Application crèches (Bambino) : Acquisition d'un logiciel ne correspondant pas à leurs besoins mais les usagers s'y plient et finissent par s'y adapter ;
    - Services voiries : Acquisition du logiciel Eaglebe qui n'atteint pas l'ensemble des performances du logiciel maison mais en propose d'autres ;
    - Sports : Acquisition d'un logiciel en production, qui n'a pas abouti d'où maintien de la solution sur mesure.

- Ressources humaines :
    - 3 développeurs pour assurer 4 missions : maintien, migration, support et réponse aux nouvelles demandes ;
    - Déficit d'attractivité des conditions salariales par rapport au privé (ni télétravail, ni véhicule et carte essence, ni assurance groupe, ni assurance maladie, ni chèques repas, ni CDI d'emblée…) malgré certaines qualités de vie assurées (horaires, congés modulables et dès l'entrée en fonction) ;
    - Pas de réserve de recrutement ;
- Evolution exponentielle des technologies, notamment IA et sécurité, d'où formation continue à assurer (auto-formation) ;
- Défaut d'anticipation des délais de conception des programmes par les services demandeurs ;
- Limites technologiques des supports utilisés par les applications maison : Applications sur tablette, mobile, web …. Connection avec des cartes interactives ;
- Réticence au changement de la part des utilisateurs ;
- Difficulté des utilisateurs de rentrer dans de nouveaux outils.

**Opportunités**

- Répondre au plus près des besoins spécifiques des métiers grâce à l'équipe interne ;
- Mettre en place une plate-forme d'échange entre les équipes de développement de plusieurs communes :
    - Aspects commerciaux : qui utilise quoi, benchmarking ;
    - Partage de logiciels « sur mesure » (ex : application GDV) ;
- Remontée des besoins de mise au point vers les fournisseurs de logiciels.

**Menaces**

- Métiers en pénurie consommés par le développement de l'IA : difficulté de garder du personnel ;
- Difficulté pour les usagers non versés dans l'informatique de mesurer la qualité effective des produits proposés par de société privées commerciales qui proposent du rêve …

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS MAISON «SUR MESURES »

- **Projet 1 :** Migration d'applications « Powerbuilder » vers les technologies fournies par « Visual Studio » notamment « Blazor »,
- **Projet 2 :** Réponse aux nouvelles demandes de logiciels,
- **Projet 3 :** Accompagnement dans le choix de solutions externes.
  *NB : A l'heure actuelle l'IA n'est pas en mesure de nous aider autrement que pour des questions ponctuelles.*

### Projet 1. Migration d'applications « Powerbuilder » vers les technologies fournies par « Visual Studio » notamment « Blazor ».

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Migration d'applications « Powerbuilder » vers les technologies fournies par « Visual Studio » notamment « Blazor ».
**Mesurable :** Nombre d'applications pouvant/devant être migrées. Il y a environ 15 applications qui nécessiteront (ou non en fonction de l'achat solutions externes) une migration et donc un nouveau développement.
**Atteignable :** La migration complète de ces applications est possible si l'équipe de développeurs reste complète.
**Réaliste :** La migration de plus de la moitié de ces applications peut être assurée par le service développement. Le solde devrait être externalisé.
**Temporel :** Cela prendra approximativement 6 années.
Le temps de développement peut varier entre 6 mois et 1 an en fonction de la complexité de celle-ci pour 1TP. D'ici 2027, une bonne moitié des applications devraient avoir été migrées.

**Indicateurs** : 6 ans au total pour la migration

- Objectifs : 2030 ;
- 1 équivalent TP consacré à cette mission / an ;
- Objectif annuel : 50% de logiciels à faire migrer en 2027.

### Projet 2. Réponse aux nouvelles demandes de logiciels.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Réponse aux nouvelles demandes de logiciels par les services internes en vue de faciliter leur travail.
**Mesurable :**
Nombre d'applications nécessitant un nouveau développement (analyse, développement, phase de test et mise en production) suite aux cahiers des charges reçus (ou en cours de rédaction) : Il y a pour l'instant deux grosses demandes : les archives communales (qui avaient dû être mises en attente faute de développeurs disponibles) et le logiciel de gestion des interventions relatives aux Gardiens de la Paix (le cahier des charges devant être réalisé par le service demandeur).

**Atteignable :**
La réponse aux nouvelles demandes est possible si cela ne freine pas l'avancée de la migration, qui doit être une priorité.
**Réaliste :**
Répondre à toutes les nouvelles demandes en fonction du niveau d'urgence de celles-ci.
**Temporel :**
Il faut en moyenne compter plusieurs mois de développement pour une nouvelle application (étude de faisabilité, analyse, développement).

**Indicateurs** : Plusieurs mois pour les nouveaux développement (en fonction de la complexité de la demande).

- Objectifs : A définir par projet ;
- 3 équivalents TP consacrés à cette mission / an.

**Projet 3. Accompagnement dans le choix de solutions externes.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Aide à la décision d'achat de solutions externes pour certains services. Passerelle entre l'administration et les développeurs externes.
**Mesurable :**
Pour l'instant, les services suivants ont sollicité notre aide concernant l'achat d'applications : Sports, Jeunesse, Famille (AES).
Le service suivant a sollicité notre aide en tant que passerelle entre l'administration et l'entreprise externe (Eaglebe) : GDV/ODP.
**Atteignable :**
L'aide à la décision d'achat de solutions externes est possible, mais se limite à la remise d'un avis sur la/les solution(s) proposée(s).
**Réaliste :**
Répondre à toutes les demandes d'avis que nous pourrions recevoir à l'avenir.
**Temporel :**
La tâche de consultation est ponctuelle. Elle ne prend en général que quelques heures voire jours dans certains cas.

**Indicateurs** :

- Objectifs : A définir par projet
- Nombre d'équivalents TP consacrés à cette mission / an

# CENTR'EXPO - PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Complexe immobilier + parking :
  - Mis à disposition /loué à des structures externes (associations, etc.) ou des services communaux dans le cadre de leurs activités accueillant du public ;
  - 5 salles de tailles variables, cuisine et sanitaires, salle de réunion, bureaux, gestionnaire + équipe technique sur place.
- Gestion :
  - Agenda des locations / mises à disposition ;
  - Mise en place et remise en place ;
  - Entretiens quotidiens et petits entretiens ;
  - Gros entretiens avec la DT2 (ouvriers communaux).
- Travaux prévus :
  - 1,5 an (rénovation énergétique et mise en conformité) ;
  - Lors de la démolition des parachèvements intérieurs et passage d'un ingénieur en stabilité constat que la charpente existante était inapte à recevoir la nouvelle couverture isolante d'où dépose et reconstruction d'une nouvelle charpente ;
  - Les réfections prévues dans les bureaux portent uniquement sur les portes extérieures et les fenêtres (+ mise en conformité électrique) ;
  - Des travaux supplémentaires de parachèvement intérieur seront requis suite à la problématique des charpentes ;
  - Le CSC prévoit la remise à neuf (peinture) uniquement des parois isolées des espaces locatifs ;
  - Rénovation énergétique fin mars 2026 ;
  - Fin des travaux, indéterminée à ce jour.
- Travaux déjà réalisés :
  - Les sanitaires ont été refaits durant la législature 18-24.

## ENJEUX

- Réouverture septembre 2026.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Excellente coordination avec la DT1 concernant la planification des travaux.

**Faiblesses**

- Fermeture complète du site durant les travaux (locaux + parking) ;
- Risque de voir se déplacer vers un autre site certaines grosses manifestations habituées à occuper telle ou telle salle (report vers l'ICET).

**Opportunités**

- Les travaux permettront des gains énergétiques ;
- Le règlement-redevance a été augmenté de 10 % pour 6 ans ;

- Les économies énergétiques consécutives aux travaux permettront de réduire les frais énergétiques.

**Menaces**

- Dépassement du délai de fermeture en cas de problèmes majeurs durant le chantier.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : CENTR'EXPO - PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ

- **Projet 1 :** Travaux de mise en conformité et de rénovation énergétique.

### Projet 1. Travaux de mise en conformité et de rénovation énergétique.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Chantier assuré par une entreprise générale privée.
**Mesurable :** Délai établi par le bureau d'études et renégocié avec l'entreprise dans le contexte de la réévaluation du marché (charpente à remplacer).
**Atteignable :** Délai à valider avec l'entreprise.
**Réaliste :** Délai contractuel.
**Temporel :**
- Chantier : 1 an et demi ;
- Plans as build à établir au terme du chantier.

**Indicateurs** :
- Confirmation de la date de l'inauguration : juin 2026 (pour pouvoir accueillir des salons dès septembre 2026). Réalisé / en chantier / en stand by au 31-08-2026.

DA1 – SERVICE DES ARCHIVES

# PLAN DE VERSEMENT, DE GESTION ET CONSERVATION DES DONNÉES AU FORMAT PAPIER

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Nombre de mètres linéaires occupés :
    - Nombre de mètres linéaires disponibles : 5.000 mètres ;
    - Nombre de mètres linéaires moyens versés depuis 2022 : 181 mètres/an.
- Ce nombre a tendance à croitre chaque année. Cependant, de nombreux services n'ont pas le réflexe d'effectuer des versements réguliers ;
- Nombre de services versant leurs archives de manière régulière : 22 ;
- Ce nombre est loin de représenter l'ensemble des services de l'Administration. De plus, il est à noter qu'aucune école communale n'effectue de versement ;
- Pas suffisamment de boîtes non acides pour avoir un fond de roulement et remplacer les anciennes boîtes qui sont bien moins performantes pour la conservation à long terme.

## ENJEUX

- Etablissement d'une stratégie de gestion des versements des données au format papier ;
- Conscientisation des agents à la structuration et à l'archivage des documents papiers ;
- Conditionnement optimal des archives ;
- Formation et accompagnement des agents à l'archivage de leurs documents.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Circulaire et bordereaux de versement communiqués aux agents ;
- Plans de classement et de tri pour certains services dont, par exemple, le service Population ;
- Conservation des documents dans de bonnes conditions (bâtiment adapté) ;
- Possibilité d'effectuer des demandes de sorties et de consultations via l'application Archives même pour des archives produites par des services différents (ex : permis bâtiments + travaux) ;
- Service d'estafette qui permet une livraison rapide ;
- Nouveaux versements conditionnés dans boîtes non acides garantissant une meilleure conservation des archives.

**Faiblesses**

- Pas assez de services versants ;
- Dossiers mal conditionnés ou triés et bordereaux absents ou incomplets malgré les recommandations de la circulaire ;
- Méconnaissance du service des Archives par les agents en place ou nouveaux engagés ;
- Absence de conscience de l'importance et/ou de l'obligation légale pour certains d'archiver les données pour le futur ;
- Budget alloué pour les boîtes non acides pas assez conséquent pour renouveler les boîtes d'archives anciennes et moins adaptées à une bonne conservation à long terme ;
- Les services conservent leurs documents dans leur bureau ou au 5ème étage du centre administratif sans que les locaux offrent des conditions de conservation optimales ;
- Risque de destruction des archives par les agents alors qu'elles devraient être conservées.

**Opportunités**

- Systématisation de l'accompagnement personnalisé des services afin de créer des plans de classement et de tri pour tous les services ;
- Proposer la visite des locaux des Archives par les services et les nouveaux agents ;
- Constituer des fonds d'archives complets (ex: fonds d'archives complet sur les travaux effectués sur un bâtiment donné) permettant des réponses plus efficientes aux demandes ;
- Renouveler l'ensemble des boîtes d'archives avec des boîtes non acides afin de garantir une meilleure conservation aux archives.

*Taux de remplissage des différents magasins.*

***Au total :** 4.295,4 mètres linéaires occupés / 6.371,9 disponibles (67,4 % d'occupation).*

***Archives définitives (en bas) :** 2.705,7 ml occupés / 3.527,9 disponibles (76,7 % d'occupation).*

***Archives intermédiaires (en haut) :** 1.589,7 ml occupés / 2.205,3 disponibles (72 % d'occupation).*

*+ 638,7 ml disponibles suite à l'équipement en étagères de la salle polyvalente (étude en cours pour savoir quelles archives y seront rangées : gestion de l'hygrométrie, de la température, etc.).*

**Menaces**

- Sans versements réguliers et structurés, risque de perte d'informations et fuite de données (documents jetés, perdus, etc.) ;
- Archives dégradées en l'absence de conditionnement non acide adapté.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE VERSEMENT, DE GESTION ET CONSERVATION DES DONNÉES AU FORMAT PAPIER

- **Projet 1 :** Formation des agents de l'administration à l'archivage et au tri de leurs documents et Systématisation des versements réguliers de tous les services,
- **Projet 2 :** Renouvellement des anciennes boîtes d'archives contenant des archives dites « définitives » avec des boîtes non acides et conditionnement des nouveaux versements dans ces mêmes boîtes non acides.

### Projet 1. Formation des agents de l'administration à l'archivage et au tri de leurs documents et Systématisation des versements réguliers de tous les services.

### Projet 2 : Renouvellement des anciennes boîtes d'archives contenant des archives dites « définitives » avec des boîtes non acides et conditionnement des nouveaux versements dans ces mêmes boîtes non acides.

**Objectifs SMART :**
Etablir une stratégie de gestion des versements et améliorer la conservation des documents papiers d'ici le 31 décembre 2030.

**Indicateurs** :

- *Indicateurs pour la systématisation des versements réguliers* :
  - Nombre de services effectuant des versements annuels réguliers d'ici la fin de l'année 2030 ;
  - Nombre de versements effectués avec un bordereau conformes aux prescriptions du service des Archives ;
- *Indicateurs pour le renouvellement des boîtes d'archives* :
  - Pourcentage de boîtes d'archives anciennes remplacées par des boîtes non acides adaptées à la conservation à long terme ;
- *Indicateurs pour la formation des agents* :
  - Nombre d'agents formés à la gestion des versements, au tri des documents et à l'archivage ;
- *Indicateurs pour le suivi du taux de remplissage des magasins* :
  - Taux d'occupation des différents magasins d'archives.

DA1 – SERVICE DES ARCHIVES

# PROGRAMME D'INVENTORISATION ET SUIVI DES FONDS D'ARCHIVES

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- Inventaires, suivis des activités du service (consultations, sorties, rappels d'archives, etc.) via des tableaux Excel qui atteignent leurs limites en termes de capacité de traitement et de stockage de données ;
- Consultation de différents tableaux d'inventaires sur Excel pour effectuer des recherches (un tableau par « groupe » d'archives. Ex : Groupe 3 = archives concernant le personnel de la Ville) ;
- Suivi de la mobilité des archives via des tableaux non liés aux inventaires et des fiches papier dans les boîtes d'archives ;
- Absence de base de données pour compiler l'ensemble des données sur les fonds (statistiques, délais de conservation, etc.) ;
- Application de demande d'archives existants dissociée des outils de recherche ;
- Absence de sécurisation des données hors mot de passe connu en interne ;
- Erreurs fréquentes introduites dans les inventaires (orthographe, date, etc.) sans qu'un contrôle systématique des encodages puisse être effectué. Procédure de contrôle interne mise en place mais assez lourde à gérer.

### ENJEUX

- Etablissement d'une stratégie de gestion des données au format papier ;
- Suivi de l'archivage des données au format papier ;
- Garantir des réponses efficientes aux demandes grâce à une recherche complète et globale dans les fonds ;
- Optimiser le processus d'élimination des archives.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Tableaux stockés sur le Partage et facilité de récupérer les données en cas de problème ;
- Possibilité de trouver des archives en fonction de différentes informations grâce au filtres Excel ;
- Application de demande d'archive en ligne liées à la boîte mail de chaque agent du service.

**Faiblesses**

- Différents tableaux pour l'inventaire de l'ensemble des archives avec un risque de perte de l'information en cas de recherche ;
- Capacité de traitement des données via Excel limitée ;
- Difficulté de mise à jour si un agent travaille déjà dans un fichier Excel que l'on veut modifier ;
- Risque de perte de données car une multiplication des fichiers Excel sera bientôt nécessaire pour gérer les données de certains groupes d'archives dont le groupe 8 (Travaux – Voiries – Urbanisme).

**Opportunités**

- Globalisation des données de toutes les archives conservées en un seul programme créé pour la gestion des archives sans soucis de capacité de traitement ou de risque de perte d'information lors des recherches ;
- Utilisation d'un programme dédié qui fluidifierait le travail des agents et leur permettrait de passer plus de temps sur des tâches de fond ;
- Meilleure gestion des délais de conservation des archives.

**Menaces**

- Risque de perte de données si le programme de gestion d'archives créé spécifiquement par une entreprise externe ne peut plus être mise à jour.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME D'INVENTORISATION ET SUIVI DES FONDS D'ARCHIVES

- **Projet 1 :** Mise en place d'une base de données unique, sécurisée et interopérable du fonds d'Archives.

### Projet 1. Mise en place d'une base de données unique, sécurisée et interopérable du fonds d'Archives.

**Objectifs SMART :**
D'ici 2 ans, mettre en place une base de données centralisée pour la gestion et le suivi des fonds d'archives, permettant de réduire le temps moyen consacré par agent à la gestion des demandes d'archives de 30%, de sécuriser l'accès aux données et de garantir une recherche plus rapide et plus fiable, tout en formant 100% des agents à son utilisation.

**Indicateurs** :

- *Indicateurs de performance* :
    - Temps moyen de recherche des archives
        - Temps moyen pour trouver un type d'archive (à définir) avant et après la mise en place du programme ;
- *Indicateurs d'optimisation du programme :*
    - Réduction du nombre de fichiers Excel utilisés :
        - Nombre de fichiers Excel utilisés par le service avant la mise en place du programme ;
        - Nombre de fichiers Excel utilisés par le service après la mise en place du programme.
    - Temps total consacré à la gestion des demandes d'archives :
        - Temps moyen consacré par agent à la gestion des demandes d'archives (recherches, encodage, correction, gestion des mouvements, etc.) avant et après l'implémentation du programme.

DA1 – SERVICE DES ARCHIVES

# PROGRAMME DE VALORISATION DES FONDS D'ARCHIVES

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Participation annuelle au projet « Place aux Enfants » qui est devenu « Place aux Mômes ». Cette animation est très appréciée des enfants et de leurs accompagnateurs qui ignorent souvent tout de ce que sont les archives ;
- En 2019, organisation des ateliers de découverte des archives et de généalogie en partenariat avec Hainaut Séniors. Les participants avaient formulé la demande de pouvoir bénéficier d'un atelier de formation aux recherches généalogiques en ligne mais il n'a pas été possible de donner suite à cette demande dans la mesure où elle sort du cadre strict des missions du service ;
- Collaboration avec le Musée War Héritage de Bruxelles et la ville de Unterschleissheim en Allemagne pour le travail de mémoire concernant la Première et la Seconde Guerre Mondiale ;
- Numérisation de nombreux plans dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire IRP (Inventaire régional du Patrimoine) anciennement IPIC (Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel) ;
- Aide à la recherche aux étudiants sur divers sujets (gestion de la grippe espagnole, architecture des bâtiments industriel, etc.).

## ENJEUX

- Faire vivre les fonds d'archives en les rendant accessible au public ;
- Valoriser le métier d'archiviste et de généalogiste ;
- Rendre un service à la population en les aidant à mener à bien leurs recherches.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Fonds d'archives varié permettant d'exploiter différents sujets de recherche ;
- Connaissances et affinités avec l'animation de par nos formations ;
- Personnel motivé par le partage de leurs connaissances.

**Faiblesses**

- Manque de temps ;
- Certains membres du personnel n'ayant pas d'affinités avec ce type de mission ;
- Pas de matériel adéquat (projecteurs, etc.) ;
- Pas de budget attitré.

**Opportunités**

- Remise en question de l'archivage des fonds et possibilité de correction de coquilles dans les inventaires ou de refonte plus efficiente (ancien classement des archives à mettre à jour, rassemblement de documents sur un sujet précis) ;
- Motivation du personnel en cassant « la routine » des tâches ;
- Mise à jour des connaissances du fonds d'archives en y effectuant des recherches ;
- Projet de visites scolaires sur le thème de la généalogie et du métier d'archiviste en cours de préparation sur la demande des professeurs dont le programme traite de la généalogie notamment.

**Menaces**

- Disparité des tâches entre les membres du personnel impliqués et ceux qui ne le souhaitent pas ;
- Gestion des demandes d'animations ou de visites avec la contrainte de devoir en refuser par manque de ressources humaines disponibles.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE VALORISATION DES FONDS D'ARCHIVES

- **Projet 1 :** Organisation d'événements éducatifs et interactifs (ateliers, animation, visites, etc.) autour de la généalogie, du métier d'archiviste et des archives dans l'Histoire.

### Projet 1. Organisation d'événements éducatifs et interactifs (ateliers, animation, visites, etc.) autour de la généalogie, du métier d'archiviste et des archives dans l'Histoire.

**Objectifs SMART :**
Organiser 3 événements éducatifs autour des thèmes de la généalogie, du métier d'archiviste et des archives dans l'Histoire, en mettant à jour les inventaires et en utilisant les ressources humaines et le fonds d'archives pour attirer un public de 60 participants d'ici la fin de l'année 2026, tout en maximisant la satisfaction des participants et en optimisant les ressources disponibles.

Cela répond à la fois aux enjeux de valorisation des fonds, de service à la population et à la mise en avant du métier d'archiviste.

**Indicateurs** :

- *Indicateurs de participation et de fréquentation* :
  - Nombre d'événements réalisés par trimestre ou par année ;
  - Nombre total de personnes ayant assisté à ces événements ;
- *Indicateurs de satisfaction et d'impact :*
  - Moyenne des notes de satisfaction sur 5.

DA1 – RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE MOUSCRON

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2026-2030

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- 1er service social et culturel de la ville de Mouscron ;
- 6 implantations (dont une exclusivement scolaire) et une unité mobile ;
- Touche près de 10.000 personnes chaque année ;
- Bibliothèque de catégorie 4 *(la catégorie la plus haute dont sont gratifiées 3 bibliothèques sur tout le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles) ;*
- Ambitions du Plan de Développement de la lecture 2026-2030 déposé le 31 janvier 2025 :
    - Assurer le rôle social, pédagogique et culturel et de nos structures
    - Répondre aux enjeux sociaux, économiques et culturels de la Lecture :
        - Susciter auprès des publics des habitudes durables de lecture avec comme voie de conséquences des habiletés maintenues tout au long de la vie ;
        - Faire de la bibliothèque un outil incontournable, participatif, que s'approprie la population ;
        - Offrir de nouveaux services et appréhender les changements sociétaux ;
        - Favoriser l'inclusion de l'ensemble des populations de notre territoire de compétence ;
        - Combattre l'illectronisme croissant : être attentif aux mutations des usages numériques et faire évoluer les 3 Espaces Publics Numériques (EPN).

## ENJEUX

- Obtenir la validation du Plan de Développement de la lecture 2026-2030 déposé le 31 janvier 2025 pour une prise d'effet de 2026 à 2030 ;
    - Objectifs :
        - Faire évoluer l'image de la bibliothèque, renouveler et adapter l'offre de service ;
        - Développer et transmettre dès le plus jeune âge des habitudes durables de lecture ;
        - Promouvoir la diversité des pratiques langagières ;
        - Faire de la médiation des collections avec comme axe transversal l'accès aux outils numériques, à l'IA, au virtuel afin de combattre l'illectronisme galopant.
    - Priorités :
        - 1 : Faire évoluer l'image et les pratiques de la bibliothèque dans une dynamique de 3ème lieu ;
        - 2 : Perfectionner et élargir les pratiques de médiation des collections ;
        - 3 : Développer les pratiques de jeux sur le territoire de compétence et faire évoluer la ludothèque ;
        - 4 : Construire un projet d'accueil du public scolaire en lien avec le Pacte pour un enseignement d'excellence et promouvoir les projets en co-construction (PECA) ;
- Garantir le maintien de la catégorie 4 (catégorie d'élite) ;
- Faire de cette institution « un troisième lieu de vie » avec des espaces distincts suffisants, adaptés à sa programmation et à des publics spécifiques :

- Espaces d'animation pour la petite enfance ;
- Espace d'accueil d'adultes ;
- Espaces d'accueil d'adolescents adaptés (activités bruyantes) ;
- Espaces dédiés à l'EPN (Espaces publics numériques) de plus en plus importants vu la nécessité de formation des publics ;
- Vu la demande de reconnaissance dans le dispositif spécifique de la ludothèque, il faut prévoir un espace adapté pour accueillir les personnes leur permettant de jouer sans perturber les autres publics ;
- Adapter les espaces pour s'ouvrir à des publics à besoins spécifiques, de plus en plus nombreux et ayant besoin d'un accueil différencié (ex : les personnes atteintes de troubles autistiques).

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Accès aisé à la bibliothèque grâce au siège central et aux 5 antennes présentes sur le territoire et au Biblioroule ;
- Livraison aux écoles, éloignées des antennes, de colis de livres adaptés aux âges des enfants, judicieusement choisis par les bibliothécaires ;
- Portage à domicile pour les publics empêchés : maisons de retraite, crèches, les personnes à mobilité réduite ;
- Volonté de toucher tous les publics dont les personnes précarisées de tous âges et conditions ;
- Prêt-inter donnant accès à l'ensemble des collections du réseau des bibliothèques de la Fédération Wallonie Bruxelles (livres, revues et média : CD, DVD, jeux,) ;
- Reconnaissance en catégorie d'élite (catégorie 4) ;
- Challenge lié au public diversifié : une opportunité croissante de réussite en matière d'inclusion culturelle. Challenge lié au public diversifié qui s'élargit d'année en année est un véritable challenge de réussite d'inclusion culturelle ;
- Nouvelle vision du partenariat insufflée par la nouvelle direction du centre culturel, gage de réussite pour l'avenir des deux structures qui ont tout à gagner à s'allier pour séduire le public mouscronnois ;
- Maillage culturel accru avec les autres opérateurs culturels de notre cité : Centre Marlier, MUSEF, Maisons de jeunes, … ;
- Attractivité renforcée par l'image dynamique de la bibliothèque et son offre transversale et multigénérationnelle ;
- Potentiel d'élargissement de la fréquentation lié à l'intensification des actions PECA menées par la bibliothèque ;
- Le nombre de visites de classes, l'accueil des groupes de jeunes et d'adultes pour des activités diverses et variées montrent aussi l'impact efficient de la structure.

**Faiblesses**

- Vétusté générale du bâtiment du siège : système électrique pas aux normes, système sécurité incendie non opérationnel, système anti-intrusion inexistant, présence d'amiante ;
- Perte de lectorat liées aux fermetures et aux problèmes d'accessibilité aux différents niveaux (pannes d'ascenseur successives, inondation, escalier inconfortable périlleux entre le rez de chaussée et 1er) ;
- Conditions d'accueil des actions PECA inadaptées à leur intensification.

**Opportunités**

- Plan de développement de la lecture 2025-2030 ;

- Renforcement de la qualité d'accueil des publics scolaires, alpha, en situation de handicap grâce à la modification du décret de 2009 et de ses arrêtés d'application en matière d'exigence d'un volume d'heures hebdomadaires d'ouverture au public à travers des projets coconstruits permettant d'apporter une vision d'éducation permanente mieux ancrée ;
- Reconnaissance d'un dispositif spécifique concernant le jeu comme valeur ajoutée tant dans le développement personnel, intellectuel et pédagogique qu'il procure.

**Menaces**

- À défaut de (r)établir des conditions d'accueil et d'exercice des missions optimales au siège Rue du Beau-Chêne :
    - Baisse de catégorie ;
    - Diminution de subsides si la bibliothèque ne peut plus rencontrer les prescrits du décret dans la catégorie dans laquelle elle a été reconnue.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2026-2030

- **Projet 1 :** Soutien et développement du RAM (Réseau Alpha Mouscronnois),
- **Projet 2 :** Extension l'action de l'Ecrivain public,
- **Projet 3 :** Extension l'action des EPN,
- **Projet 4 :** Maintien et enrichissement d'une programmation culturelle de qualité pour tous les publics, en renforçant le maillage territorial des partenariats éducatifs et associatifs.

### Projet 1. Soutien et développement du RAM (Réseau Alpha Mouscronnois).

Relancer et structurer durablement le Réseau Alpha Mouscronnois (RAM) d'ici 2027, en assurant sa coordination, sa visibilité et sa capacité à orienter efficacement les publics en situation d'illettrisme ou d'alpha vers les structures adéquates.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Reprise officielle du RAM par la bibliothèque dès octobre 2024, après l'arrêt du projet en 2018 :

- Décision de reprise validée par les instances communales ;
- Lancement officiel communiqué aux partenaires (mails, réunions etc).

**Mesurable :**

Structurer le réseau, renforcer sa visibilité et former des relais actifs :

- Nombre de partenaires mobilisés : 10 institutions d'ici fin 2025 avec recherche active d'ambassadeurs dans les structures locales ;
- Mise en place de formations ou ateliers pour les institutions : 2 minimum par an ;
- Création de supports (annuaire, fiches d'orientation…).

**Atteignable :** Mettre à disposition des outils clairs et accessibles pour fluidifier la coordination. (Ex : Mise en ligne d'un outil centralisé).

**Réaliste :**

Renforcer les liens entre partenaires par des échanges concrets :

- 2 ou 3 réunions de coordination générale entre les partenaires par an ;
- Création d'au moins 1 projet co-construit par an (ex : campagne de sensibilisation, événement public) ;
- Mise en place d'un outil d'auto-évaluation annuelle par les membres du réseau sur la qualité des collaborations (sondage).

**Temporel :**

Déployer le projet en plusieurs étapes sur 3 ans :

- Depuis octobre 2024 jusque fin 2025 : Relancement du RAM ;
- Fin 2026 : Réseau identifié avec des ambassadeurs formés et des outils opérationnels ;
- Fin 2027 : Installation d'une « routine » de travail pour la coordination ;
- Fin 2027 : Consolidation du réseau et perspectives de pérennisation.

**Indicateurs :**

- Nombre de partenaires mobilisés par an ;
- Nombre de formations ou ateliers réalisés par an ;
- Nombre de supports (annuaire, fiches d'orientation…) créés par an ;
- Nombre de réunions de coordination générale entre les partenaires par an ;
- Nombre de projets co-construits par an (ex : campagne de sensibilisation, événement public) ;

## Projet 2. Etendre l'action de l'Ecrivain public.

Renforcer l'accès à l'écrivain public comme service de proximité, lisible et intégré dans le tissu institutionnel local, en développant sa visibilité, ses partenariats et son impact auprès des publics d'ici 2030.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Création du poste d'écrivain public en octobre 2024, en parallèle de la relance du RAM :

- Agent embauché et fiche de poste validée ;
- Communication publique du lancement (flyers, site web, info partenaires).

**Mesurable :**

Étendre progressivement l'accès et l'usage du service dans la population ;

- Quantifier et développer le nombre d'usagers accueillis pour ce service ;
- Bureau principal à la Bibliothèque mais possibilité de délocalisation pour des projets spécifiques (CPAS, Fedasil, …) ;
- Réflexion à la mise en place d'un questionnaire de satisfaction.

**Atteignable :**

Faire reconnaître l'écrivain public comme une personne ressource identifiée par les institutions et le public :

- Présentations personnalisées réalisées auprès de services ciblés comme partenaires potentiels (CPAS, CAM, asbl, maisons médicales, …) ;
- Intégration de l'écrivain public dans les dispositifs d'accueil et d'orientation de la Ville
- Communication : Inclusion du contact et des missions dans les documents et outils institutionnels (annuaires, guides, sites).

**Réaliste :**

Développement progressif de l'action à partir d'une réalité locale existante et la lutte contre l'exclusion :

- Etat des lieux des publics différents accompagnés (jeunes, personnes âgées, primo-arrivants, etc.) ;
- Evaluation de la fidélisation de ces publics : Visites ponctuelles ou régulières.

**Temporel :**

Déploiement et ancrage du service sur 5 ans pour devenir un réflexe dans le parcours d'orientation et de soutien aux publics :

- D'octobre 2024 jusque fin 2025 : Démarrage du service et reconnaissance dans les réseaux locaux ;
- 2026 / 2027 : Routine d'usage installée, suivi régulier assuré ;
- 2028 / 2029 : Ancrage durable et analyse de l'évolution du service.

**Indicateurs :**

- Nombre de supports (flyers, site web…) créés par an ;
- Nombre de partenaires sensibilisés par an ;
- Nombre de bénéficiaires ayant eu recours aux services de l'Ecrivain public par an.

## Projet 3. Etendre l'action des EPN.

Renforcer la lutte contre l'illectronisme à l'échelle du grand Mouscron en consolidant le maillage territorial des EPN, en lien avec les autres dispositifs d'inclusion (RAM, écrivain public), et en développant des actions de médiation numérique accessibles et adaptées d'ici 2030.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Ouverture d'un 3e EPN en septembre 2024, dans le quartier prioritaire du Tuquet :

- EPN du Tuquet installé et ouvert au public au sein de la bibliothèque à la rentrée 2024 ;
- Planning de permanences et d'ateliers défini pour des publics différents pour l'année 2025 ;
- Communication : Partenariat mis en place avec l'écrivain public pour mutualiser la diffusion de l'information de cette nouvelle offre ;

**Mesurable :**

Multiplier les usages, les points d'accès et les actions de sensibilisation au numérique :

- 3 EPN en activité régulière dès septembre 2024 ;
- Evaluation du nombre d'usagers accompagnés/an ;
- Diversification des propositions : Ateliers collectifs pour différents publics adultes/ ados/ seniors / enfants (ex : sécurité en ligne, démarches administratives, bases numériques…) ainsi que des ateliers individuels, des stages pour les enfants etc, …. ;
- Mise en place d'un outil d'évaluation pour les publics.

**Atteignable :**

Poursuivre la communication sur les équipements existants, renforcer la coordination et proposer une offre adaptée en temps réel aux besoins des publics fragilisés :

- État des lieux régulier du matériel, des structures et des connexions internet ;
- Analyse et adaptation du nombre de créneaux hebdomadaires accessibles au public : minimum 16h/semaine/site ;
- Formation et veille active sur l'évolution des nouvelles technologies des animatrices du réseau des EPN.

**Réaliste :**

Développement progressif avec les autres projets de la bibliothèque pour garantir une offre cohérente aux publics. :

- Evaluation des taux de remplissage moyen des ateliers ;
- Evaluation du nombre d'orientations croisées avec le RAM et l'écrivain public (ex. : accompagnement conjoint) ;
- Evaluation des profils usagers (âge, besoins, fréquence d'utilisation) pour ajuster l'offre.

**Temporel :**

Déploiement du projet sur le long terme (2024–2030), avec des évaluations régulières pour garantir un dynamisme et un suivi de près de l'évolution des nouvelles technologies :

- D'octobre 2024 à fin 2025 : Ouverture du 3ème EPN et intégration dans les dynamiques locales ;
- 2026 : Première évaluation complète de l'impact (usages, publics touchés, partenariats) ;
- 2028 : Si besoin élargissement de l'offre (nouvelles thématiques, horaires) ;
- 2030 : Projet intégré dans les politiques publiques locales de réduction de la fracture numérique.

**Indicateurs :**

- Nombre d'EPN en activité ;
- Nombre d'usagers accompagnés/an ;
- Nombre d'ateliers organisés par an ;
- Taux de remplissage desdits ateliers ;
- Nombre d'orientations croisées avec le RAM et l'écrivain public par an.

**Projet 4. Maintien et enrichissement d'une programmation culturelle de qualité pour tous les publics, en renforçant le maillage territorial des partenariats éducatifs et associatifs.**

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Assurer la continuité et l'enrichissement des actions culturelles portées par la bibliothèque (animations, ateliers, rencontres d'auteurs, etc.) dans une logique de lecture publique ouverte à toutes et tous, tout en renforçant un maillage territorial et international cohérent avec les structures locales : écoles, crèches, maisons de retraite, associations, opérateurs culturels et institutions sociales.

**Mesurable :**

- Maintenir à minima le nombre d'activités et d'animations programmées par an à l'échelle du réseau : Tout type confondu (rencontres, ateliers, animations jeunesse, etc.) ;
- Maintenir le nombre de partenariats actifs recensés chaque année : Etablissements scolaires, structures d'accueil, homes, crèches, associations locales…) ;
- 1 à 2 projets coconstruits par an avec des partenaires, favorisant la mixité des publics et la diversité des thématiques abordées.

**Atteignable :** S'appuyer sur les dynamiques déjà en place et les équipes existantes pour maintenir le volume d'actions et améliorer la qualité du suivi des partenariats (Ex : Identifier les zones ou publics moins desservis pour y développer des actions ciblées grâce aux antennes).

**Réaliste :** Renforcer le positionnement de la bibliothèque comme centre culturel de proximité multigénérationnel en s'appuyant sur :

- L'ancrage territorial des bibliothèques de quartier et du biblioroule ;
- Une programmation transversale et intergénérationnelle bien établie ;
- L'expérience reconnue des bibliothécaires dans l'animation et la médiation culturelle ;
- Les réseaux existants (écoles avec le PECA, les maisons de jeunes, la ville, réseau associatif…).

**Temporel :**

- Dès 2025 : Développement d'une programmation en 2 temps – Une thématique fil rouge de janvier à juin et une programmation avec des événements plus (re) connus de septembre à décembre ;
- 2026-2028 : Consolidation des animations, fidélisation des publics et pérennisation des coopérations à travers des conventions ;
- 2028-2030 : Suivi et évaluation des partenariats selon les zones couvertes et les publics atteints.

**Indicateurs :**

- Nombre d'activités et d'animations programmées par an ;
- Nombre de partenariats actifs par an ;
- Nombre de projets co-construits par an avec les partenaires.

DA1 – RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE MOUSCRON

# BIBLIOTHÈQUE - PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

**Rue du Beau-Chêne**

- Problèmes récurrents dus à l'absence d'entretien qui a engendré l'extrême vétusté du bâtiment de la plus grande bibliothèque du réseau communal :
    - Pannes d'ascenseur régulières pendant 2 ans ;
    - Présence d'amiante dans les réserves(désamiantage en cours) ;
    - Système électrique basse tension pas aux normes ;
    - Rapport négatif du contrôle des lois sociales (bâtiment ne répondant pas aux normes relatives à la loi sur le bien-être au travail et de sécurité tant pour le public que pour les travailleurs). Demande de corriger les manquements dans les plus brefs délais (l'inspection date du 8/11/2023) ;
    - Le rapport dit qu'il doit être présenté à l'organe compétent pour la prévention et la protection du travail. Il a été envoyé à tous en décembre 2023. Le service de l'inspection du travail est compétent pour interdire l'accès du public au bâtiment ;
- Indisponibilité de l'ascenseur :
    - Impossibilité de concentrer toutes les collections au rez de chaussée ;
    - Défaut d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des enfants en bas âge, des parents avec poussettes ;
        - Perte d'un pourcentage de notre lectorat ;
    - Insécurité :
        - Danger pour les enfants des classes qui fréquentent quotidiennement nos services vu le caractère dangereux de l'escalier tournant menant du RDC au 1er étage ;
        - Pénibilité du travail des équipes qui doivent quotidiennement transporter des documents via les escaliers dont ce même escalier tournant dangereux qui mène du RDC au 1er étage ;
- Bâtiment énergivore :
    - En 2021 et 2023, échec de la tentative d'occupation de la salle des miroirs et du WapDooWap (500 M²) vu la faible capacité de chauffe (13° en hiver !) ;
- Parking avant trop petit ;
- Parking arrière peu fréquentable eu égard aux actes de vandalisme qui y ont déjà été perpétrés ;
- Cabine à haute tension interne à démanteler et déplacer hors du bâtiment.

**Site des Barnabites – Ancien commissariat**

- Plan directeur démontrant la possibilité et l'opportunité de déménager définitivement la Bibliothèque vers l'ancien commissariat à réaménager et étendre.

## ENJEUX

Identifier les scénarios envisageables et arbitrer :

1-Rénovation lourde pour un maintien définitif rue du Beau-Chêne ;

2-Rénovation pour un maintien provisoire rue du Beau-Chêne en attente de déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat) ;
3-Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat).

1-Rénovation lourde pour un maintien définitif rue du Beau-Chêne

- Opération tiroir requise afin de mener une rénovation lourde incompatible avec le maintien de l'activité in situ :
    - Identifier un lieu d'accueil transitoire et l'aménager à minima ;
        - Espaces de collections ;
        - Bureaux pour personnel ;
        - Collections (150.000 ouvrages dont environ 90.000 documents et jeux dans les réserves au sous-sol) ;
        - Espaces d'animation ;
        - EPN ;
    - Assurer le déménagement provisoire et le ré-emménagement ;
- Elaboration du projet de rénovation ;
    - Mise en place d'une plateforme de conception associant au bureau d'études le personnel et les partenaires.

2-Rénovation pour un maintien provisoire rue du Beau-Chêne en attente de déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat)

- Elaboration du projet de rénovation phasé permettant le maintien d'activités in situ ;
    - Mise en place d'une plateforme de conception associant au bureau d'études le personnel et les partenaires ;

3-Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat)

- Elaboration du projet Barnabites :
    - Mise en place d'une plateforme de conception associant au bureau d'études le personnel et les partenaires ;
- Montage financier ;

Délais d'obtention de permis, délais d'exécution et durée d'emménagement avec fermeture transitoire des activités.

## ANALYSE AFOM

1-Rénovation lourde pour un maintien définitif rue du Beau-Chêne

**Atouts**

- Maintien des habitudes des usagers et de l'équipe (ancrage historique du site) ;
- Centralité géographique dans le réseau communal ;
- Conservation du bâtiment.

**Faiblesses**

- Déménagement et ré-emménagement entrainant une logistique lourde et chronophage ;
- Coûts très élevés en raison de la vétusté structurelle ;
- Rénovation complexe (amiante, électricité, accessibilité, chauffage, sécurité…) ;
- Longs délais de chantier potentiellement incompatibles avec une continuité de service ;
- Stationnement insuffisant et peu sécurisé ;
- Mauvaise performance énergétique persistante malgré travaux partiel.

**Opportunités**

- Assurer une rénovation avec système d'alarme, fermeture automatique de portes et grilles d'accès à l'avant et à l'arrière du bâtiment…. Permettant de supprimer la conciergerie ;
- Possibilité d'une rénovation exemplaire : écoconception, accessibilité universelle ;
- Valorisation du patrimoine existant ;
- Financement potentiel via subsides.

**Menaces**

- Diminution de subsides si la bibliothèque ne peut plus rencontrer les prescrits du décret dans la catégorie dans laquelle elle a été reconnue grâce à la qualité du travail mené par toute l'équipe sur l'ensemble du territoire ;
- Impossibilité de trouver un lieu adapté à une occupation transitoire :
- => Fermeture temporaire du siège principal
- Impossibilité de remplir tout ou partie des missions assurées actuellement au siège central ;
- Mise en péril des conditions de stockage des collections ;
- Risque de non-conformité persistante ou partielle malgré rénovation ;
- Fermeture forcée par l'inspection du travail en cours de chantier si délais non respectés ;
- Coût final supérieur à une relocalisation ;
- Image dégradée si les conditions d'accueil restent peu attractives ;
- Baisse de fréquentation et fuite des lecteurs vers des bibliothèques des communes voisines ou en France.

<u>2-Rénovation pour un maintien provisoire rue du Beau-Chêne en attente de déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat)</u>

**Atouts**

- Maintenir un service minimum en attendant un projet plus ambitieux ;
- Budget contenu en comparaison de la rénovation lourde ;
- Gain de temps pour la planification, les études et le financement du projet Barnabites ;
- Réponse rapide aux injonctions des lois sociales pour maintenir l'activité ;
- Garantir des conditions de travail acceptables aux employés et des conditions d'accueil en toute sécurité aux usagers.

**Faiblesses**

- Pertinence du projet limitée dans le temps ;
- Réponse temporaire aux besoins réels pour un fonctionnement optimum.

**Opportunités**

- Préparer un projet de bibliothèque du XXIème siècle sans interruptions des services actuels ;
- Transition douce et maintien du lien avec les publics tout en les préparant au changement.

**Menaces**

- Diminution de subsides si la bibliothèque ne peut plus rencontrer les prescrits du décret dans la catégorie dans laquelle elle a été reconnue grâce à la qualité du travail mené par toute l'équipe sur l'ensemble du territoire ;
- Calendrier de mise en œuvre du déménagement provisoire et des travaux avec une prolongation involontaire de l'occupation du site vétuste au-delà du raisonnable ;
- Image dégradée si les conditions d'accueil restent peu attractives ;
- Baisse de fréquentation et fuite des lecteurs vers des bibliothèques des communes voisines ou en France.

3-Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat)

**Enjeux**

- Eviter une « opération tiroir » ;
- Garantir le maintien des activité rue du Beau-Chêne durant la construction du nouveau siège ;
- Elaboration du projet :
    - Mise en place d'une plateforme de conception associant au bureau d'études le personnel et les partenaires
- Projet :
    - Offrir une nouvelle identité spatiale au premier service social et culturel de la ville ;
    - Créer dans une sphère fonctionnelle et agréable tant pour les publics que pour les travailleurs :
        - Faire de la bibliothèque un lieu agréable, 3ème lieu de vie que s'appropriera la population pour y favoriser l'inclusion de l'ensemble des populations de notre territoire les objectifs étant de combattre l'illectronisme croissant et être attentif aux mutations des usages numériques de faire de la lecture un enjeu social, économique et culturel. La priorité stratégique du réseau des bibliothèques de Mouscron est de susciter auprès des publics des habitudes durables de lecture avec comme voie de conséquences des habiletés maintenues tout au long de la vie ;
        - Offrir au personnel des espaces de travail répondant aux exigences du métier et aux termes de la loi sur le bien-être au travail.

**Atouts**

- Localisation :
    - proximité de la gare et donc des transports en commun ;
    - proximité du centre-ville ;
    - proximité des écoles ;
    - Attachement historique au bâtiment.
- Opportunité de repartir sur une base saine avec un projet neuf ou lourdement réhabilité ;
- Réponse complète aux normes d'accessibilité, de sécurité, de confort thermique et énergétique ;
- Offrir au personnel des espaces de travail répondant aux exigences du métier et aux termes de la loi sur le bien-être au travail ;
- Réalignement de l'image de la bibliothèque avec les attentes d'une bibliothèque du XXIème siècle en créant une sphère fonctionnelle et agréable pour tous :
    - Faire de la bibliothèque un lieu agréable, un 3ème lieu de vie que s'appropriera la population pour y favoriser l'inclusion de l'ensemble des populations de notre territoire. Les objectifs étant de combattre l'illectronisme croissant et d'être attentif aux mutations des usages numériques, de faire de la lecture un enjeu social, économique et culturel. La priorité stratégique du réseau des bibliothèques de Mouscron est de susciter auprès des publics des habitudes durables de lecture avec comme voie de conséquences des habiletés maintenues tout au long de la vie. ;
    - Potentiel d'extension et d'aménagement moderne (flexibilité des espaces, modularité) ;
- Synergies possibles avec d'autres services selon configuration du site.
- Bibliothèque reconnue en catégorie 4 (la catégorie la plus haute dont sont gratifiées 3 bibliothèques sur tout le territoire de la fédération Wallonie Bruxelles) ;
- Etude d'orientation programmatique et planologique du site des Barnabites ;

- Structure « poteau-poutres » :
    - Permettant de réaliser une isolation thermique périphérique intérieure sans altérer les façades ;
    - Permettant de reconfigurer complètement les plateaux selon les usages futurs
        - Plateaux pour l'accueil des espaces de collections ;
        - Bureaux, de salles de réunions et de travail avec les partenaires pour les 34 agents qui sont occupés à la bibliothèque.
- Bâtiment sur cave à niveau avec la rue de la Bouverie (masqué par un remblai à supprimer), en recul suffisant pour envisager l'extension à front de la Bouverie en valorisant les sous-sols existants ;
- Possibilité d'accroître les publics cibles à travers de nouveaux services.

**Faiblesses**

- Nécessité des délais de planification, financement et travaux importants ;
- Nécessité d'un maintien temporaire sur la rue du Beau-Chêne durant les travaux.
- Ascenseur et monte-charge à créer ;
- Inadapté à une occupation transitoire (hypothèse d'opération tiroir dans le cadre d'une réhabilitation de la Rue du Beau Chêne).

**Opportunités**

- Introduction possible d'une demande de subvention auprès du service infrastructure de la fédération Wallonie Bruxelles afin d'obtenir jusqu'à 40% de subsides pour la rénovation de l'existant ;
- Création d'un équipement culturel emblématique pour la commune ;
- Nouveau positionnement stratégique (quartier, publics, développement territorial) ;
- Mobilisation citoyenne autour d'un projet porteur.
- Déménagement unique (et non opération tiroir) ;
- Fonctionnalité :
    - Bâtiment existant adapté pour les espaces de travail pour l'équipe, de préparations des actions, l'accueil des partenaires pour des réunions de travail et les ateliers numériques réguliers nécessaires au développement de l'espace public numérique de Mouscron centre ;
    - Extension et sous-sol (partiel) : espaces de collections pour un accueil des publics dans une bibliothèque digne du XXIème siècle tant sur le plan énergétique, durable et fonctionnel.
- Financement :
    - Possibilité pour la ville et ses services d'introduire une demande de subventions auprès du service infrastructure de la fédération Wallonie Bruxelles afin d'obtenir jusqu'à 40% de subsides pour la rénovation de l'existant et la construction de l'annexe.
- Localisation :
    - Proximité de la gare et donc des transports en commun
    - Proximité du centre-ville
    - Proximité des écoles ;
    - Grand parking tant pour le personnel que pour les usagers ;
    - Ecrin de verdure et de récréation à l'arrière : fluidité des publics cibles, développement (école du dehors, service jeunesse, …).
- Création d'un Pôle culturel avec l'académie, service avec lequel les passerelles culturelles sont indéniables ;

Mutualisation de la fonction de concierge avec l'ensemble des équipements sur le site**Menaces**

- Diminution de subsides si la bibliothèque ne peut plus rencontrer les prescrits du décret dans la catégorie dans laquelle elle a été reconnue grâce à la qualité du travail mené par toute l'équipe sur l'ensemble du territoire ;
- Retards ou imprévus dans les travaux et les démarches administratives.

**Menaces**

- Fermeture temporaire du siège principal :
    - Impossibilité de remplir tout ou partie des missions assurées actuellement au siège central ;
    - Mise en péril des conditions de stockage des collections.
- Délais d'établissement du Plan financier :
    - Fonds propres ;
- Délai d'obtention de financement FWB.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : BIBLIOTHÈQUE - PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES

- **Projet 1 :** Rénovation lourde pour un maintien définitif rue du Beau-Chêne
- **Projet 2 :** Rénovation pour un maintien provisoire rue du Beau-Chêne en attente de déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat)
- **Projet 3 :** Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat).

### Projet 1. Rénovation lourde pour un maintien définitif rue du Beau-Chêne.

Réaliser une rénovation lourde du bâtiment de la rue du Beau-Chêne d'ici 2030, pour permettre le maintien définitif de la bibliothèque centrale dans des conditions conformes aux normes de sécurité, d'accessibilité et de qualité de service.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Lancer un chantier de rénovation lourde en maintenant un niveau minimal d'activité via une solution transitoire externe :

- Lieu transitoire avec des espaces suffisants pour maintenir le niveau d'activités actuel identifié et validé pour le premier trimestre 2026 ;
- Déménagement à programmer et aide à apporter aux équipes pour déménager 150 000 ouvrages (à répéter 2 fois) ;
- Plan de rénovation approuvé par les autorités pour la fin d'année 2026 ;
- Réunion d'une plateforme de concertation avec les utilisateurs (bibliothèque), les maitres d'œuvre et la Ville au moins 4 fois par an.

**Mesurable :**

Garantir la réhabilitation complète des infrastructures et la réintégration progressive des services :

- 100 % des non-conformités légales corrigées et mise en application des nouvelles normes de sécurité en vigueur pour un bâtiment recevant du public ;
- Assurer une accessibilité aux PMR sur la totalité du bâtiment ;
- Assurer une réduction conséquente de la consommation énergétique ;
- Assurer la protection des individus avec un système de sécurité incendie couvrant l'ensemble du bâtiment et un système d'alarme anti-intrusion ;
- Assurer l'accès à la totalité des collections sur site à la réouverture.

**Atteignable :**

Mobiliser les équipes et les partenaires autour d'un projet collaboratif et planifié :

- Budget global à valider
- Phases des déménagements à évaluer (mobilisation de personnel et de matériel, véhicules etc) ;
- Phase de diagnostic participatif menée auprès des équipes selon leurs besoins ;
- Planning de chantier à valider avec un phasage réaliste.

**Réaliste :**

S'appuyer sur les dispositifs de subvention, les expertises disponibles et un montage progressif :

- Demande de subvention à déposer par la Commune à la FWB (avant fin 2026) ;
- Communication à mener auprès du public selon le planning (déménagement, lieu transitoire etc,…).

**Temporel :**

- 2025 : Arbitrage, études techniques et choix du lieu transitoire ;
- 2026 : Projet finalisé et validé ;
- 2027–2029 : Chantier en cours ;
- 2030 : Réintégration dans le bâtiment rénové – idéalement en septembre pour marquer le début d'une saison culturelle.

**Indicateurs** : / (sans objet – voir décision du Collège relative au transfert de la bibliothèque dans l'ancien commissariat)

**Projet 2. Rénovation pour un maintien provisoire rue du Beau-Chêne en attente de déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat).**

Maintenir provisoirement les activités de la bibliothèque rue du Beau-Chêne jusqu'au déménagement définitif vers le site des Barnabites, en assurant la sécurité des employés et des usagers ainsi que la continuité du service.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Lancer une rénovation ciblée et progressive pour rendre le site utilisable 3 à 5 ans supplémentaires :

- Plan de rénovation partielle validé pour fin 2025 ;
- Interventions urgentes réalisées avant janvier 2026 (électricité, accessibilité, sécurité).

**Mesurable :**

Garantir des conditions de travail et d'accueil acceptables pour la période transitoire :

- 100% des espaces disponibles et accessibles ;
- Garantir toujours 1 point d'accueil et 1 espace d'animation accessibles ;
- Anticiper les plannings pour garantir un accès maximal aux collections.

**Atteignable :**

Travailler en coordination avec l'élaboration du projet Barnabites :

- Coordination entre les deux projets (planning, budget) ;
- Réunions régulières de suivi entre les utilisateurs et la Ville.

**Réaliste :**

Utiliser les infrastructures existantes tout en limitant les investissements sur un site destiné à avoir une autre utilité :

- Rétroplanning ajusté selon les priorités définies avec les utilisateurs.

**Temporel :**

- 2025 : Arbitrage et début des interventions urgentes ;
- 2026–2028 : Fonctionnement provisoire rue du Beau-Chêne ;
- 2029–2030 : Transfert vers les Barnabites – idéalement en septembre pour marquer le début d'une saison culturelle.

**Indicateurs :**

- Lancement du chantier – Date de démarrage effective des chantiers (ascenseurs, mise aux normes de sécurité incendie, chauffage de la salle des miroirs, etc.)
- Lancement du chantier – Obtention des autorisations administratives
- Lancement du chantier – Signature des marchés de travaux
- Lancement du chantier – Engagements budgétaires validés

- Exécution du chantier – Date de réception des travaux

**Projet 3. Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat).**

D'ici 2030, implanter durablement la bibliothèque centrale de Mouscron sur le site des Barnabites, dans un bâtiment repensé, accessible, et pleinement intégré à la vie urbaine, afin d'offrir un équipement culturel de référence, digne d'une bibliothèque du XXIe siècle. Ce nouvel espace aura pour vocation d'être un 3ème lieu ouvert, accueillant et modulable, offrant une programmation riche, assurant le maintien en catégorie 4, et consolidant la notoriété du réseau à l'échelle locale, régionale et fédérale.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Lancer le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien commissariat pour y accueillir l'ensemble des activités de la bibliothèque centrale :

- Étude de faisabilité technique finalisée d'ici fin 2025 ;
- Permis déposé au plus tard début 2026 ;
- Budget prévisionnel validé par le conseil communal.

**Mesurable :**

Créer une bibliothèque du XXIe siècle en lien avec les nouveaux usages, les publics et les partenaires :

- 100 % des espaces accessibles PMR et familles ;
- Aménagement des espaces pour des plateaux larges, ouverts et fonctionnels ;
- Création d'espaces différenciés correspondant à la réalité de terrain (3ème lieu, EPN, espace ADOS) ;
- Evaluation du taux de fréquentation : possibilité d'augmenter considérablement les publics la première année d'ouverture.

**Atteignable :**

Mobiliser les financements nécessaires et impliquer les usagers et le personnel dans la conception :

- Dossier de subvention FWB à déposer par les services du Centre administratif et suivi ;
- Mise en place d'ateliers de co-construction avec les équipes et usagers ;
- Mise en place d'un plan de communication dès 2026.

**Réaliste :**

Appuyer le projet sur les orientations urbanistiques et sociales de la ville :

- Intégration du projet dans le plan communal stratégique et mise en place de passerelles entre les différents services concernés pour des projets d'animations en co-constructions pour les usagers ;
- Image modernisée et dynamique de la bibliothèque à la hauteur des activités qui y sont menées pour la population ;
- Accessibilité et sécurité des usagers ;
- Mise en conformité totale avec la loi sur le bien-être au travail ;
- Baisse des coûts énergétiques.

**Temporel :**

- 2025 : Arbitrage et finalisation du projet ;
- 2026 : Montage financier et dépôt du permis ;
- 2027–2029 : Chantier ;
- 2030 : Ouverture au public – idéalement en septembre pour marquer le début d'une saison culturelle.

**Indicateurs :**

- Etudes et planification – Etude de faisabilité finalisée
- Etudes et planification – Permis d'urbanisme déposé
- Etudes et planification – Budget validé par le conseil communal
- Participation et gouvernance – Dossier de subvention FWB déposé et suivi
- Calendrier – Respect des jalons : arbitrage (2025), permis (2026), chantier (2027-2029), ouverture (2030)

# CCM - CONTRAT PROGRAMME FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- Contrat programme en cours 2021-2025 :
  - Spécialisation Arts de la scène ;
- Projet de contrat à introduire en décembre 2025 :
  - Demande supplémentaire de Spécialisation en Arts plastiques afin de mettre en valeur le patrimoine des Beaux-Arts cédés au Centre Culturel et alimenté dans le cadre des programmations ;
  - Développement des ateliers hebdomadaires ;
- Hypothèse d'extension de territoire.

### ENJEUX

- Renouvellement du Contrat Programme 2026-2030 élargi aux Beaux-Arts :
  - Rendre la culture accessible à tous ;
  - Mettre en place des actions de médiation culturelle pour sensibiliser et éduquer les citoyens, y compris des programmes de sensibilisation dans les écoles, les services sociaux et avec les associations locales ;
  - Proposer une programmation éclectique
  - Soutenir les talents locaux professionnels à travers des résidences d'artistes, des expos et des spectacles ;
  - Encourager une culture hors les murs.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Majorité du personnel sous statut de détachement de la Ville ;
- Mise à disposition du Staquet ;
- Subvention paritaire Ville-FWB du fait du statut de « Contrat-programmé » ;
- Dynamique culturelle locale renforcée par la médiation ;
- Expertises et partenariats solides : services communaux, tissu associatif, social, médico-social (Foyer Laurent Maréchal), CPAS, Fedasil, … ;
- Autonomie laissée au CCM par l'autorité communale sur sa stratégie ;
- Positionnement transfrontalier avec une Métropole ;
- Obtention de nouvelles subventions :
  - Ambassade de France pour atelier radiophonique et spectacle « La nuit se traîne » ;
  - Service provincial des arts de la scène pour 3 spectacles de la programmation ;
  - Obtention des ressources humaines à hauteur d'un mi-temps CDI sur le fonds Maribel dédié à la médiation et au PECA (recrutement pour mars 2025) ;
- Analyse partagée lors des évènements et avec les partenaires en vue de la rédaction du contrat programme ;
- Bonne visibilité dans le cadre du PECA (3 projets en 2024/2025 avec la section maternelle du Sacré Cœur, les primaires de l'école du Nouveau-Monde et les secondaires section générale et professionnelle de Saint-Henri).

**Faiblesses**

- Nouveaux objectifs impulsés par le projet de la nouvelle direction dans un souci de service public culturel induisant pour l'équipe en place de modifier ses méthodes et ses habitudes de travail afin de parvenir à toucher tous les publics ;
- Remobiliser le Conseil d'Orientation (personnel, représentants des ASBL, des enseignants, élus, etc.) ;
- Voir infrastructures.

**Opportunités**

- Refonte globale du projet culturel :
    - Analyse du territoire dans une perspective de délocalisation de la programmation hors Staquet-Piscine ;
    - Démocratie culturelle plus poussée et démocratisation de la Culture « culture pour tous » ;
    - Développement de la médiation (comment mettre en lien toutes les typologies de public avec les Arts et les Artistes).

- Développement de partenariats transrégionaux ;
- Augmentation de la subvention à travers la reconnaissance supplémentaire « Arts plastiques » ;
- Remobilisation du tissu associatif et (re)déploiement des partenariats.

**Menaces**

- Orientations politiques du Gouvernement de la FWB ;
- Inconnue quant au volume de la prochaine subvention ;
    - Impact sur la programmation et les actions ;
- Refonte des Arts et Vie avec baisse des subventions ;
- Représentations scolaires : Obligation de financer les droits d'auteurs sans doute à partir de 2025.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : CCM - CONTRAT PROGRAMME FEDERATION WALLONIE BRUXELLES

- **Projet 1 :** Offre d'un service public assurant une mixité sociale, générationnelle et géographique,
- **Projet 2 :** Amélioration de l'offre culturelle et artistique de sorte qu'elle profite à la fois aux publics et aux artistes.

### Projet 1. Proposer un service public assurant une mixité sociale, générationnelle et géographique.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Proposer un service public de l'art et de la culture pour tous les publics en veillant à assurer une mixité sociale, générationnelle et géographique.

**Mesurable :**

- Augmenter la fréquentation des spectacles par typologie de public ;
- Faire une analyse des publics à partir des données récoltées par la billetterie ;
- Être attentif à la fois aux observations et remarques formulées par les publics et avis/rayonnement opéré auprès des instances extérieures (média, asbl, écoles, pairs, …) ;
- Utiliser le budget dévolu dans un souci de profit à la fois aux artistes et aux publics ;
- Veille et réponse à des appels à projets spécifiques afin d'augmenter les budgets de l'asbl.

**Atteignable :**

- Mettre en place des solutions afin de rendre l'accès à l'art et à la culture inclusif : Pratique de tarifs accessibles, accès aux art. 27, différents spectacles accessibles aux personnes en situation de handicap mental, malvoyant ou sourd ;
- Augmenter en moyenne de 10% minimum le nombre de spectateurs par représentation ;
- Rentrer dans une bonne dynamique d'équipe pour mettre en place le projet impulsé ;
- Améliorer la communication et apprendre à mieux communiquer sur les réseaux sociaux ;
- Améliorer sensiblement la médiation sur chaque action ou programmation ;
- Repenser sans cesse le projet dans un souci d'auto-analyse pour une remise en question et une amélioration continue et se baser sur les remarques émises par les opérateurs mais aussi par le Conseil d'Orientation ;
- Soutenir les pratiques amateurs en proposant des ateliers et des stages animés par des professionnels en direction de tous les publics (des enfants aux aînés) et de créer une « Ecole du spectateur » afin de rendre ludique l'accès à la culture tout en favorisant l'accès à tous et notamment aux personnes défavorisées ou généralement éloignées de la sphère culturelle.

**Réaliste :**

- Définir dans le contrat programme des enjeux qui correspondent à la réalité du territoire et qui puissent rencontrer au mieux les attentes des publics afin de pouvoir les toucher de manière plus importante. Ces enjeux ne devront pas fermer mais au contraire permettre d'ouvrir sur diverses thématiques et permettront aussi une meilleure démocratie culturelle avec la participation des populations ;
- Former l'équipe à de nouvelles formes de médiation, à apprendre à communiquer différemment selon les publics visés et selon les supports utilisés ;
- Prendre en compte les réalités des artistes ;

- Apprendre à définir des objectifs précis, atteignables et réalistes et bien les déterminer avant le projet et y associer des indicateurs qui permettront d'analyser la réussite ou non des projets entrepris et appréhender au mieux la manière dont on doit s'y prendre pour améliorer les actions.

**Temporel :**
Toute la durée du nouveau contrat-programme soit jusque 2030-2031.

**Projet 2. Améliorer l'offre culturelle et artistique de sorte qu'elle profite à la fois aux publics et aux artistes.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
- Proposer un service public de l'art et de la culture pour tous les publics en veillant à assurer une mixité sociale, générationnelle et géographique ;
- Améliorer l'offre culturelle et artistique de qualité du territoire en ayant pour but que ça profite à la fois aux publics mais aussi aux artistes.

**Mesurable :**
- S'appuyer sur l'analyse partagée du territoire et sur les demandes des artistes ;
- Enquêtes de satisfaction réalisées ;
- Utiliser le budget dévolu dans un souci de profit à la fois aux artistes et aux publics ;
- Veille et réponse à des appels à projets spécifiques afin d'augmenter les budgets de l'asbl.

**Atteignable :**
- Mettre en place des solutions afin de rendre l'accès à l'art et à la culture inclusif : Pratique de tarifs accessibles, accès aux art. 27, différents spectacles accessibles aux personnes en situation de handicap mental, malvoyant ou sourd ;
- Augmenter en moyenne de 10% minimum le nombre de spectateurs par représentation ;
- Rentrer dans une bonne dynamique d'équipe pour mettre en place le projet impulsé ;
- Améliorer la communication et apprendre à mieux communiquer sur les réseaux sociaux ;
- Améliorer sensiblement la médiation sur chaque action ou programmation ;
- Repenser sans cesse le projet dans un souci d'auto-analyse pour une remise en question et une amélioration continue et se baser sur les remarques émises par les opérateurs mais aussi par le Conseil d'Orientation ;
- Proposer des résidences d'artistes dans toutes les disciplines afin de permettre aux artistes de bénéficier de conditions de création optimales et de pouvoir proposer aux publics de voir les différentes phases de création d'une œuvre ;
- Programmer, dans la mesure de la qualité du spectacle ou des œuvres, les artistes locaux professionnels.

**Réaliste :**
- Former l'équipe à de nouvelles formes de médiation, à apprendre à communiquer différemment selon les publics visés et selon les supports utilisés ;
- Prendre en compte les réalités des artistes ;
- Apprendre à définir des objectifs précis, atteignables et réalistes et bien les déterminer avant le projet et y associer des indicateurs qui permettront d'analyser la réussite ou non des projets entrepris et appréhender au mieux la manière dont on doit s'y prendre pour améliorer les actions.

**Temporel :**
Toute la durée du nouveau contrat-programme soit jusque 2030-2031.

**Indicateurs** :

- Accord de la FWB sur le nouveau contrat-programme (accord en 2026 pour un départ en 2027) ;
- Evaluation des objectifs inscrits dans le Contrat-Programme (analyse partagée du territoire, auto-analyse, analyse par le Conseil d'Orientation qui sont des obligations du Contrat-Programme) ;
- Nombre de partenariats maintenus et développés à partir de la fin du contrat-programme actuel jusqu'à la fin du prochain contrat-programme. Nous aurons pour objectif de maintenir les partenariats mais surtout d'en développer à hauteur de 2 supplémentaires par an ;
- Rayonnement du Centre Culturel (quantification par le biais d'enquête de satisfaction des publics mais aussi de leur provenance, de leur nombre par le biais du logiciel de billetterie ; le rayonnement se fait aussi via les demandes de partenariats nouveaux et le bouche à oreille suscité) ;
- Nombre de spectateurs et typologie des publics (étude/an/spectacle via le logiciel de billetterie). Une augmentation de 10 à 15% serait déjà importante ;
- Satisfaction des usagers et des publics via des enquêtes, l'analyse partagée, les médiations, les retours moins formels des publics ;
- Nombres de projets menés sur le contrat programme qui arrive (mixité des publics, nombres de projets menés, vers qui, quelles retombées via des bilans) ;
- Nombre de retombées média et presse (autres que les partenariats commerciaux) ;
- Nombre d'articles de presse, d'émissions tournées,... ;
- Rayonnement professionnel (vis-à-vis des pairs) en comptant les sollicitations et le bouche à oreilles.

DA1 – CENTRE CULTUREL MOUSCRONNOIS CCM

# MAISON PICARDE & ANCIENNE PISCINE - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INFRASTRUCTURES

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Obligation : 40 représentations/an y compris scolaires ;
- Augmentation de la fréquentation :
  - Nouvelle communication ;
  - Nouveautés dans la programmation (apéro-ciné, un œil sur le monde, électro-pop, …) ;
  - Nouvelles formes de médiation vers les scolaires (écriture radiophonique à l'ARTEM à partir d'une création sonore originale) ;
- 3 projets PECA (maternelles, …) ;
- Ancienne Piscine et Ancien arsenal :
  - Bureaux de l'ASBL ;
  - Studio radio de l'ASBL mis à disposition de la Ville et des ASBL (objectif : web TV) ;
  - Pas aux normes ERP (établissement recevant du public) ni PMR ;
  - Utilisation sur demande de la menuiserie de la DT2 (via DIT) ;
  - Garages des véhicules communaux mis à disposition du service des affaires culturelles ;
- Maison Picarde :
  - L'asbl est partie prenante de la Commission Patrimoine (Challenge IRPA) ;
  - Au terme de la rénovation utilisation de la salle des faïences (contraintes importantes) ;
- Sur demande : Mise à disposition de personnel par le service des affaires culturelles.

## ENJEUX

- Valoriser et préserver le patrimoine historique et artistique de la Ville. Les sites emblématiques comme l'ancienne piscine, la Maison Picarde, etc. seront entretenus et rénovés.
  - Maison Picarde :
    - Finalisation de la rénovation globale et réouverture au public.
  - Ancienne Piscine – Arsenal :
    - Obtenir la validation du projet piscine (2025) ;
    - Mise en œuvre du projet piscine (sous réserve de la réalisation des travaux pour 2030).

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Maison Picarde :
  - Les faïences de la Maison Picarde ont remporté le challenge Patrimoine de l'IRPA ce qui signifie que nous recevons 25 000€ pour la réfection des faïences et que l'IRPA va faire un suivi et un soutien pour des levées de fonds privés afin de réhabiliter l'entièreté du lieu ;

    - Une task force a donc été mise en place avec du personnel communal, de l'asbl CCM, de la Maison du Tourisme et de l'IRPA ;
    - Etablissement par le CCM d'un projet d'animation de la Maison Picarde à soumettre au Collège communal, établi sur base des ressources humaines disponibles et sur les besoins émis à la fois par la population et par les artistes ;
    - Mémoire collective du lieu.
- Ancienne Piscine – Arsenal :
    - Etablissement par le CCM d'un projet d'animation de l'ancienne piscine et de l'Arsenal à soumettre au Collège communal, établi sur base des ressources humaines disponibles et sur les besoins émis à la fois par la population et par les artistes :
        - Lieu d'exposition ;
        - Lieu de représentation et concerts ;
        - Tiers lieux ;
        - Résidence d'artistes plasticiens et écriture y compris logement ;
        - Maintien de la menuiserie communale, possibilité de mutualisation avec les compagnies / artistes ;
        - Locaux pour ateliers hebdomadaires (financement des enseignants-artistes pris en charge dans le cadre du contrat programme) ;
    - Mise en place d'un protocole de sécurité « Evènements » (avec le SIPP) pour l'ancienne piscine.

**Faiblesses**

- Maison Picarde :
    - Aucun accès public possible pour le moment ;
    - Besoin urgent de refaire l'entièreté de la Maison Picarde ;
    - Les travaux ne doivent pas dénaturer le lieu ;
    - Ne pas rénover l'entièreté de la Maison Picarde ;
- Ancienne Piscine – Arsenal :
    - Suppression de l'accès au 2ème étage de l'ancienne piscine ;
    - Chaudière vetuste ;
    - Travaux qui pourraient dénaturer le lieu.

**Opportunités**

- Maison Picarde :
    - Veille de subventions ;
    - Réponse à des appels à projets ;
    - Recherche de mécénat, de sponsoring ou de crowdfunding ;
- Ancienne Piscine – Arsenal :
    - Veille de subvention ;
    - Réponse à appels à projets ;
    - Réponse à des besoins émis par la population, les asbl et les artistes.

**Menaces**

- Maison Picarde :
    - Ne pas rénover l'entièreté de la Maison Picarde ;
- Ancienne Piscine – Arsenal :
    - Non-conformité actuelle du site.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : MAISON PICARDE & ANCIENNE PISCINE - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INFRASTRUCTURES

- **Projet 1 :** Maison Picarde
- **Projet 2 :** Ancienne Piscine – Arsenal

### Projet 1. Maison Picarde

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Faire renaître un bâtiment afin d'y insuffler, comme à l'époque, cet esprit fondateur, où la culture était le pilier de l'émancipation humaine et d'y proposer une programmation éclectique : évènements théâtraux ou musicaux, projets associatifs, rencontres, expositions d'acteurs locaux, etc.

**Mesurable :**

- Se référer au rapport remis par l'IRPA ;
- Prendre connaissance des dossiers établis par le CCM qui s'appuie sur une analyse des besoins du territoire ;
- Chiffrer le montant des travaux ;
- Etablir un planning des travaux à effectuer et contrôler leurs avancées au fur et à mesure.

**Atteignable :**

- Collaborer avec le CCM et la Maison du Tourisme pour obtenir des données concrètes sur les usages potentiels, les prévisions de fréquentation et afin de ne pas dénaturer les lieux et en garder leurs cachets ;
- Travailler avec un acousticien spécialisé dans les salles culturelles ;
- De manière générale se référer à des spécialistes des bâtiments à usage artistique et culturel
- Collaborer pour faire en sorte que le premier prix obtenu dans la cadre du challenge Patrimoine de l'IRPA soit suivi d'une levée de fonds supplémentaires en crowdfunding et en mécénat ;
- Mettre en place des actions culturelles et artistiques afin de susciter un intérêt auprès de la population mouscronnoise, voire au-delà de la frontière, pour le patrimoine mouscronnois concerné.

**Réaliste :**

- S'assurer que la future structure corresponde aux besoins exprimés ;
- S'appuyer sur des devis réalistes basés sur des experts en la matière ;
- S'assurer auprès des services urbanisme de la faisabilité des propositions de modifications ;
- Travailler en étroite collaboration avec le service SIPP pour la mise en place des actions.

**Temporel :** À partir de l'été 2025 et durant cette mandature.

**Indicateurs** :

- Conformité du projet rendu par l'équipe du CCM à la Ville (et repris en partie dans la déclaration de politique générale) et des travaux effectués ;
- Suivi des travaux dans ce sens avec visite régulière des chantiers ;
- Analyse partagée et auto analyse des projets menés (questionnaire, Conseil d'Orientation).

## Projet 2. Ancienne Piscine – Arsenal.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Identifier les besoins en infrastructures culturelles afin de répondre aux besoins des pratiques amateurs, des asbl culturelles locales et des besoins en développement artistiques et culturels et rénover les bâtiments pour les mettre en conformité sans dénaturer le cachet patrimonial des lieux.

**Mesurable :**

- Prendre connaissance des dossiers établis par le CCM qui s'appuie sur une analyse des besoins du territoire ;
- Chiffrer le montant des travaux ;
- Etablir un planning des travaux à effectuer et contrôler leurs avancées au fur et à mesure.

**Atteignable :**

- Collaborer avec le CCM pour obtenir des données concrètes sur les usages potentiels, les prévisions de fréquentation et afin de ne pas dénaturer les lieux et en garder leurs cachets ;
- Rencontrer des lieux ayant mis en place une artothèque afin de définir les besoins de matériels spécifiques à la mise en place ;
- Travailler avec un acousticien spécialisé dans les salles culturelles ;
- De manière générale se référer à des spécialistes des bâtiments à usage artistique et culturel ;
- Mettre en place des actions culturelles et artistiques afin de susciter un intérêt auprès de la population mouscronnoise, voire au-delà de la frontière, pour le patrimoine mouscronnois concerné.

**Réaliste :**

- S'assurer que la future structure corresponde aux besoins exprimés ;
- S'appuyer sur des devis réalistes basés sur des experts en la matière ;
- S'assurer auprès des services urbanisme de la faisabilité des propositions de modifications ;
- Travailler en étroite collaboration avec le service SIPP pour la mise en place des actions ;
- Penser à commencer des travaux en différé et non en simultané afin de pouvoir héberger les bureaux existant dans les bâtiments à modifier pour le personnel concerné puisse disposer d'un poste de travail.

**Temporel :** Durant cette mandature.

**Indicateurs** :

- Conformité du projet rendu par l'équipe du CCM à la Ville (et repris en partie dans la déclaration de politique générale) et des travaux effectués
- Suivi des travaux dans ce sens avec visite régulière des chantiers
- Analyse partagée et auto analyse des projets menés (questionnaire, Conseil d'Orientation)

DA1 – MAISON DU TOURISME & SYNDICAT D'INITIATIVE

# PROGRAMME ANNUEL DES FESTIVITÉS LOCALES

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Point d'accueil 6 jours sur 7 ;
- 5 grosses manifestations gérées en partenariat :
    - Marché de Noël, Les Hurlus, Venise à Mouscron, 21 juillet, Marché aux fleurs ;
- Travail conjoint entre la Maison du Tourisme et le Syndicat d'initiative ;
- Exclusivement Maison du Tourisme (Comines, Mouscron et Estaimpuis) :
    - Organisation des visites de groupe, balades à vélo, balades pédestres, élaboration et diffusion de brochures touristiques, élaboration de produits touristiques (balades pédestres, cyclistes, jeux, cartes touristiques, promotion touristique, gestion et partenariat avec les opérateurs touristiques voisins ;
    - Mise en place d'une stratégie touristique dans le cadre d'un contrat programme avec la Région Wallonne tous les 3 ans (contrat en cours 2023-2025)
        - Définition de l'offre :
            - Outre Staquet, MUSEF et Marlier ;
            - Travaux en cours dans la Maison Picarde ;
            - Développement d'une nouvelle offre ;
        - Elaboration d'une stratégie de promotion ;
    - Location de vélos électriques + mise à disposition pour le personnel communal ;
- Exclusivement Syndicat d'initiative (Mouscron) :
    - Brocantes couvertes au Centr'Expo ;
    - Festivités de quartier & gestion des comités de quartier ;
    - Gestion Central parc ;
- Financement :
    - Exclusivement par la RW pour la Maison du Tourisme ;
    - Par la Ville pour le Syndicat d'initiative ;
    - Frais : Organisation des festivités (artistes), sono, lumières, promotion uniquement par la Maison du Tourisme (TV, radio, presse écrite) ;
- Ressources humaines :
    - Maison du Tourisme : 2 TP mis à disposition par la Ville ;
    - Syndicat d'initiative : 3 TP mis à disposition par la Ville ;
    - Prestations en moyenne 20 WE et jours fériés par an ;
    - Collaboration technique du service festivités de la Ville ;
- Actions actuelles Maison du Tourisme :
    - Encarts publicitaires dans les médias régionaux ;
    - Conférence de presse ;
    - Actions conjointes avec la Maison du Tourisme du Tournaisis ;
    - Gestion du site internet ;
    - Newsletter ;
    - Organisation et co-organisation des festivités ;
    - Organisation de visites sur Mouscron, ses musées, … ;
    - Organisation des journées du Patrimoine.

**Maison du Tourisme**

La Maison du Tourisme comprend au sein de son territoire 3 communes : *Mouscron, Comines et Estaimpuis.*

Pour le PST de la Ville de Mouscron, n'est prise en compte que la commune de Mouscron sachant que les subsides sont répartis entre les 3 entités formant le territoire de la Maison du Tourisme

Le rôle essentiel de la Maison du Tourisme est la promotion de la ville, de ses musées, de ses évènements afin d'attirer un maximum de visiteurs.

## ENJEUX

- Augmenter le nombre de visiteurs à Mouscron ;
- Amener plus de visiteurs à fréquenter la Maison du Tourisme et les sites touristiques et centre-ville ;
- Etendre et diversifier l'origine des visiteurs ;
- Accroître le nombre d'abonnés aux réseaux sociaux + newsletter de la Maison du Tourisme.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Motivation et disponibilité du personnel mis à disposition par la Ville ;
- Grande autonomie dans l'organisation du travail des deux structures ;
- Grande attente du public local, WAPI et transfrontalier pour les festivités locales ;
- Projets Interreg 2024-2028 (Maison du Tourisme) « Henriette » (développement des structures de points nœuds pédestres, uniquement sur comines, Mouscron n'étant pas éligible) ;
- Collaboration avec la maison du Tourisme de la WAPI :
    - Mutualisation du site Internet ;
    - Mutualisation de la promotion (spots, brochures) ;
    - Mutualisation de présence aux salons du tourisme ou d'organisations d'évènement touristiques ;
- Attractivité de Mouscron :
    - Les nombreux grands évènements ;
    - Dynamisme du tissu associatif ;
    - Excellentes collaborations avec plusieurs services de la ville : Cellule environnement, mobilité ;
    - Musef, centre Marlier, Planu, …. ;
    - Locations de vélos électriques ;
    - Offres de loisirs importants : BattleKart, bowlings, piscine, parc de jeux indoor, … ;
    - Nouvelle Grand-Place, offre importante dans le secteur Horeca ;
    - Parkings gratuits.

**Faiblesses**

- Budgets actuels insuffisants pour organiser l'ensemble du programme défini par les CA et validé par le Collège communal. Obligation de réduire certaines festivités ou la promotion ;
- Ressources humaines limitées par rapport aux attentes d'où gros volume d'heures supplémentaires ;
- Procédures administratives chronophages ;
- Réactivité limitée du fait des procédures administratives ;
- Refonte du Code wallon du Tourisme :
    - Décidée sous l'ancienne législature ;
    - Nouveau Ministre depuis juin 2024 ;

    - Indétermination quant aux objectifs et aux budgets futurs ;
- Baisse de revenus à la suite de la suppression des brocantes lors des Travaux au Centr'Expo ;
- Baisse de revenus suite à la liquidation de l'ASBL Hainaut tourisme ;
- Attractivité de Mouscron :
    - Offres muséales petites (comparés aux villes voisines Tournai, Courtrai…) ;
    - Travaux des faïences (inaccessibilité de la salle) ;
    - Inaccessibilité du Château des Comtes ;
    - Difficile de mesurer les nombres de visiteurs ;
    - Parc de vélos électriques vieillissant ;
    - Financement : Diminution des subsides octroyés par la Région wallonne ; aucun subside octroyé par la ville (sauf 2 emplois, et le bâtiment mis à disposition).

**Opportunités**

- Mise en place d'une taskforce pour accélérer les travaux de restauration de la Maison Picarde ;
- Projet de restauration du Château des Comtes pour ajouter une « attraction touristique » supplémentaire au sein de la Ville ;
- Proche de la Flandre et de la France, grand bassin de population et donc de visiteurs potentiels ;
- Le secteur évènementiel draine un nombre important de visiteurs, ces derniers sont prêts à parcourir de nombreux kilomètres pour de grandes festivités.

**Menaces**

- Fermeture de la Fédération du Tourisme : Suppression de l'aide logistique ;
- De moins en moins de subsides octroyés ;
- Augmentation des prix dans l'évènementiel ;
- La promotion et la communication sont en pleine évolution ;
- De plus en plus de contraintes dans l'organisation d'événements.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME ANNUEL DES FESTIVITES LOCALES

- **Projet 1 :** Accroissement de l'attractivité de la Maison du Tourisme, des sites touristiques et du centre-ville,
- **Projet 2 :** Elargissement du public cible,
- **Projet 3 :** Accroissement du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux + Newsletter de la Maison du Tourisme,
- **Projet 4 :** Mise en œuvre d'initiatives originales (circuits sur le thème du street art, des œuvres publiques, des éléments patrimoniaux, création d'exposition, etc.) destinées à faire découvrir le patrimoine, l'histoire et les richesses de la Ville,
- **Projet 5 :** Etablissement annuel du programme des festivités (proposer un programme de festivités, de manifestations et de salons varié qui s'adresse à tous les publics contribuant ainsi au dynamisme économique et culturel de l'entité avec une attention pour les différents quartiers (Marché aux Fleurs, Venise à Mouscron, Fête nationale, Foodtruck festival, Fête des Hurlus, spectacle d'artistes de rue, brocantes, etc.),
- **Projet 6 :** Validation du Contrat-Programme 2026-2028 de la Maison du Tourisme (sous réserve de modification de l'échéancier par la FWB).

### Projet 1. Accroissement de l'attractivité de la Maison du Tourisme, des sites touristiques et du centre-ville.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Identifier les aspirations des visiteurs, leurs envies en matière évènementiel et touristique.

**Mesurable**

- S'appuyer sur les études menées par Visitwallonia en matière de préférence touristique des Belges et Français ;
- Réaliser des enquêtes auprès des visiteurs potentiels (sondages…) ;
- Récolter les chiffres de fréquentation des villes touristiques avoisinantes et les analyser. (idem avec les grands évènements organisés dans la région).

**Atteignable :** Collaborer avec les équipes professionnelles de Visitwallonia et du Commissariat Général du Tourisme afin de cibler les évènements et autres actions touristiques qui font déplacer les foules.

**Réaliste :** S'appuyer sur des chiffres réalistes des expériences et des chiffres de fréquentations touristiques de villes similaires ou d'évènements similaires.

**Temporel :** Etablir les actions touristiques ainsi que programmer les évènements pour l'année 2026.

**Indicateurs** :

- Nombres de visiteurs passés à la Maison du Tourisme, au Musef et au Centre Marlier ;
- Nombres de visiteurs pour les grandes manifestations (plus compliqué à mesurer) ;
- Comptabiliser et répertorier les origines des visiteurs ;
- Nombres d'abonnés sur nos réseaux sociaux et à la newsletter.

## Projet 2. Elargissement du public cible.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Identifier l'origine des visiteurs actuels et étendre géographiquement l'origine des visiteurs
**Mesurable :** S'appuyer sur les études du CGT en matière de tourisme d'un jour. Combien de kms les visiteurs sont-ils prêts à parcourir pour passer un city trip d'une journée ?
**Atteignable :**

- Collaborer avec les professionnels du tourisme pour obtenir des données concrètes sur les habitudes touristiques des différentes régions frontalières à notre commune et ainsi établir des prévisions de fréquentation ;
- Collaborer avec les offices du tourisme belges et français ainsi que LILLE Eurométropole. S'intégrer dans des projets européens.

**Réaliste :**

- Etudier les besoins et les habitudes des régions potentiellement ciblées ;
- Analyser les attentes spécifiques des visiteurs potentiels afin de mener des actions de « séductions « touristiques en fonction des régions visées.

**Temporel :** Programmer une promotion ciblée pour 2026

**Indicateurs** :

- Nombres de visiteurs passés à la Maison du Tourisme, au Musef et au Centre Marlier ;
- Nombres de visiteurs pour les grandes manifestations (plus compliqué à mesurer) ;
- Comptabiliser et répertorier les origines des visiteurs ;
- Nombres d'abonnés sur nos réseaux sociaux et à la newsletter.

## Projet 3. Accroissement du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux + Newsletter de le la Maison du Toursime.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Identifier les besoins des internautes, leurs recherches, leurs souhaits.
**Mesurable :**

- Participer à des formations, des colloques spécifiques sur le sujet ;
- S'inscrire au projet « Mon bagage numérique » mené par le CGT

**Atteignable :**

- Veiller à professionnaliser notre communication digitale et suivre les grandes tendances ;
- S'assurer que notre communication touche tous les publics ciblés ;
- Décliner notre communication en fonction des visiteurs potentiellement recherchés.

**Réaliste :** Etablir un plan de communication digital afin de programmer les différentes actions menées en fonction de l'agenda touristique et la programmation annuelle des festivités.
**Temporel :** Appliquer le plan de communication en 2026

**Indicateurs** :

- Nombres de visiteurs passés à la Maison du Tourisme, au Musef et au Centre Marlier ;
- Nombres de visiteurs pour les grandes manifestations (plus compliqué à mesurer) ;
- Comptabiliser et répertorier les origines des visiteurs ;
- Nombres d'abonnés sur nos réseaux sociaux et à la newsletter.

**Projet 4. Mise en oeuvre d'initiatives originales (circuits sur le thème du street art, des œuvres publiques, des éléments patrimoniaux, création d'exposition, etc.) destinées à faire découvrir le patrimoine, l'histoire et les richesses de la Ville.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Exploiter les opportunités à mettre le patrimoine et l'histoire en valeur (Journées du patrimoine, Challenge Patrimoine, Exposition du Musef sur thème particulier, anniversaire du CMM, dates clés de l'histoire, etc.).
**Mesurable :** Organiser au moins un circuit lors des journées du patrimoine.
**Atteignable :** Activer les collaborations entre les différents acteurs (MUSEF, CMM, Bibliothèque, SI, etc.).
**Réaliste :** Planifier les événements en concertation avec les partenaires. En assurer la promotion via les canaux habituels de la Maison du Tourisme.
**Temporel :** Programme à planifier chaque année de la mandature.

**Indicateurs** :
- Nombre d'événements organisés par an ;
- Nombre de partenaires associés aux événements.

**Projet 5. Etablissement annuel du programme des festivités (proposer un programme de festivités, de manifestations et de salons varié qui s'adresse à tous les publics contribuant ainsi au dynamisme économique et culturel de l'entité avec une attention pour les différents quartiers (Maché aux Fleurs, Venise à Mouscron, Fête nationale, Foodtruck festival, Fête des Hurlus, spectacle d'artistes de rue, brocantes, etc. ).**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
- S'appuyer sur le savoir-faire et l'expérience de nombreuses années dans l'organisation de fêtes et d'attractions en tout genre pouvant contribuer à augmenter l'attrait pour l'entité ;
- Soutenir également les comités de quartiers.

**Mesurable :** Organiser de nombreux événements annuels : Marché de Noël, Hurlus, Marché aux fleurs, Fête Nationale, etc.
**Atteignable :** Rechercher des moyens financiers complémentaires afin de pouvoir assurer l'ensemble des festivités prévues.
**Réaliste :** Planifier les événements en tenant compte des moyens humains et des collaborations à mettre en place notamment avec la Maison du Tourisme.
**Temporel :** Programme à planifier chaque année de la mandature.

**Indicateurs** :
- Nombre de salons par an (minimum 4) ;
- Nombre de festivités par an (minimum 6).

**Projet 6. Validation du Contrat-Programme 2026-2028 de la Maison du Tourisme (sous réserve de modification de l'échéancier par la FWB)**

# CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE VALORISATION ET RÉHABILITATION DU SITE CHÂTEAU DES COMTES - MARLIER – MESURES CONSERVATOIRES

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Le permis de bâtir délivré sur avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles prévoit la création d'un parcours didactique couplé à la taverne. Sauf à devoir remettre en chantier une nouvelle demande de permis et la procédure patrimoine, l'affectation ne devrait pas être modifiée ;
- Les travaux de transformation et restauration uniquement sont estimés à 4.959.140,67€ (estimation à actualiser car établie en date du 25/08/2023). Ce montant comprend la rénovation des murs des douves mais n'inclut pas les travaux liés à la muséographie, les équipements, etc ;
- Le projet de transformation s'articule suivant deux données d'archives : les résultats des diverses campagnes de fouilles et la gravure d'Antoine Sanderus. Les grands axes des travaux en extérieur sont : la reconstruction partielle de bâtiments dans leurs formes du XVe siècle, la restauration à l'identique des murs de soutènement des douves, la reconstitution d'une zone végétalisée et l'aménagement de diverses terrasses ;
- Les grands axes de travaux en intérieur sont : la mise en lumière de la charpente dans les combles, la reconstitution de la chambre de Charles Quint, l'aménagement d'une cuisine et de sanitaires ;

Ce qui a déjà été entrepris sur le site :

- Gros œuvre (restauration des dépendances) en 2008, 2009 et 2010 ;
- Parachèvement des dépendances en 2013 ;
- Inauguration du Centre Marcel Marlier en 2015 ;
- Travaux d'aménagement des abords en 2016 et 2017 (pavage de la cour basse et rénovation des basins) ;
- Inauguration des jardins du Château en 2018 ;
- Inauguration de la terrasse (tente architecturale) en 2019 ;
- Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage et remise à nue des murs de soutènement (2020), photométrie (2021), essai de sol (2022, 2023) ;

La suite : Vu l'urgence, la priorité est donnée à la stabilisation des murs des douves et l'épinglage du corps de logis.

## ENJEUX

- Développer le potentiel d'attractivité du site du Château de Comtes ;
- Créer un pôle touristique complet et cohérent (logique culturelle globale entre le Château des Comtes et le Centre Marcel Marlier) ;
- Développer les profils de publics cibles ;
- Assurer les aménités d'un pôle touristique (catering, …) ;
- Augmenter les recettes et la fréquentation du Centre Marcel Marlier ;
- Préserver l'Histoire de Mouscron.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Propriété communale + Certificat de patrimoine / permis délivré le 26/05/23.

**Faiblesses**

- Impact négatif du château sur l'image du site (renforts, grillages, etc.) ;
- Double classement par Arrêtés Royaux des 30/11/45 (logis) et 22/01/73 (abords et dépendances) d'où contraintes importantes et faible intervention financière : AWAP à hauteur de 60% seulement sur les travaux destinés à réparer les éléments historiques originaux refaits à l'identique ;
- Commissariat Général au Tourisme : Taux de participation de 60% pour les seuls équipements touristiques ;
- Un concept d'exposition didactique dans la forme telle que pensé sous la législature 2018-2024 présente peu d'attractivité touristique ;
- Gestion commerciale d'une taverne difficile par la Ville et compliquée par le privé (cohabitation avec les services communaux, intérêts divergents).

**Opportunités**

- Développer un produit touristique innovant (parcours Multi-média, escape Game, ...) ;
- Veille sur les appels à projets régionaux, européens et transfrontaliers ;
- Lancer un lobbying auprès de mécènes potentiels ;
- Volonté de la population de voir le fleuron du patrimoine local sauvé (cfr enquête publique) ;
- Seule architecture civile monumentale antérieure au 19$^{e}$ siècle.

**Menaces**

- Accroissement des dégradations alourdissant les coûts de restauration (menace sur la stabilité générale des murs de soutènement des douves et des maçonneries du château) ;
- Constat/tendance : les subventions provenant des pouvoirs supra communaux s'axent sur le Tourisme davantage que le Patrimoine ;
- Echec récurrent des demandes de subvention (campagne FEDER 2014-2020, valorisation de biens à haute valeur patrimoniale par la RW en 2022).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE VALORISATION ET RÉHABILITATION DU SITE CHÂTEAU DES COMTES – MARLIER - MESURES CONSERVATOIRES

- **Projet 1 :** Travaux de stabilisation des murs de soutènement et épinglage du corps de logis,
- **Projet 2 :** Redéfinition l'affectation, plan financier et recherche de subventions.
    1. Sur base des plans validés par la CRMSF (Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles), et en concertation avec l'Agence Wallonne du Patrimoine, l'affectation doit être réenvisagée en fonction des besoins de la commune (notamment en matière d'accueil de groupes) et des réalités financières. Il s'agit de réfléchir à un concept consensuel, durable, inclusif, accessible, unique et original pouvant être porté par les autorités à une échelle supra communale ;
        - Faire une étude de viabilité : analyser le marché et les tendances actuelles, connaitre la concurrence, recueillir les avis des professionnels et les attentes des touristes ;
        - Penser un pôle touristique cohérent avec le Centre Marcel Marlier et définir un mode de fonctionnement ultérieur alliant les intérêts publics et privés ;
    2. Rechercher des subsides et mobiliser les moyens humains et financiers + relancer le Commissariat Général au Tourisme ;
    3. En concertation avec l'AWAP, mettre à jour les plannings, les coûts de transformations et les études architecturales : revoir le projet à la baisse en supprimant la cuisine professionnelle, la ventilation double flux et, en extérieur, le donjon et les traces de tours.

### Projet 1 : Travaux de stabilisation des murs de soutènement et épinglage du corps de logis,

### Projet 2 : Redéfinition l'affectation, plan financier et recherche de subventions.

**Objectifs SMART :**

- Assurer les mesures conservatoires en vue d'une valorisation future du patrimoine historique.

**Indicateurs** :

- Réalisation des travaux de consolidation ;
- Nombre d'appels à projets tentés et financements obtenus ;
- Nombre d'échanges avec les autorités supérieures (courriers, etc.) ;
- Fréquence des rencontres du comité de pilotage ;
- Pourcentage de progression des travaux : respect des délais et nombre de phases réalisées sur une période donnée.

# CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DES ANIMATIONS Y COMPRIS ANNIVERSAIRE DES 10 ANS DE L'INAUGURATION DU CENTRE

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- Le covid a bouleversé les habitudes de consommation culturelle : Impact sur le milieu muséal toujours d'actualité et nécessité de se réinventer pour relancer le secteur ;
- Revenir à l'essentiel, répondre aux besoins de la population et aux attentes du secteur pédagogique, développer des projets qui éveillent la curiosité et l'imagination, miser sur des valeurs sûres, tenir compte des contraintes économiques et environnementales ;
- Besoin de renouveler/moderniser le concept/le parcours pour proposer un contenu attractif et maintenir / augmenter la fréquentation ;
- Certaines technologies désuètes.

### ENJEUX

- Poursuivre les animations porteuses & développer de nouvelles animations ;
- S'inscrire dans un réseau de produits touristiques thématisés ;
- Partager le patrimoine et l'héritage pictural de Marcel Marlier, originaire de la cité ;
- Thématiser le programme des animations ;
- Ajouter de nouveaux modules d'exposition ;
- Fidéliser le public ;
- Mettre à l'honneur Marcel Marlier, originaire de la cité ;
- Célébrer le chemin parcouru, dresser les contours de l'avenir du centre, remercier le public/les partenaires, renforcer le sentiment d'appartenance de la population mouscronnoise.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Martine = Emblème de la Ville de Mouscron, 6e licence mondiale en littérature de jeunesse, phénomène éditorial hors du commun ;
- Connaissance du secteur (expérience) ;
- Scénographie renouvelée en 2023-2024 ;
- Exposition permanente de qualité, participative, divertissante, récréative et intergénérationnelle ;
- En 2024, grande campagne autour des 70 ans de la série Martine (effets à long terme) ;
- Budget pour une mission de réalisation (50.000€ au BI2025).

**Faiblesses**

- Ressources humaines suffisantes pour assurer les animations ;
- Droit de regard des Editions Casterman sur toutes nos productions (limite créativité) ;
- Site classé : Accords AWAP nécessaires ;
- Suivi administratif lourd au regard des effectifs en place.

**Opportunités**

- Proposition de la Ville de Roubaix de créer un réseau touristique entre les deux villes à travers un récit qui s'appuie sur le personnage de Martine ;
- Appel à projet Interreg ;

- Gros projets à venir autour de la licence Martine (film au cinéma…) + 100 ans de Marcel Marlier en 2030 :
- Introduction du PECA (Pacte pour un Enseignement d'excellence) :
- Possibilités en matière de subventions (par exemple si inauguration/vernissage dans le cadre de la Fête de la Communauté française).

**Menaces**

- Concurrence : Offre culturelle et touristique importante sur le cœur de cible ;
- Gestion des ressources, évolutions des technologies, planification.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DES ANIMATIONS Y COMPRIS ANNIVERSAIRE DES 10 ANS DE L'INAUGURATION DU CENTRE

- **Projet 1 :** Etablissement de la programmation annuelle,
- **Projet 2 :** Mise en place de médiation culturelle.

### Projet 1 : Etablissement de la programmation annuelle.

### Projet 2 : Mise en place de médiation culturelle.

1. Poursuite des animations porteuses ;
2. Développement de nouvelles animations qui répondent au besoin de la population et du secteur pédagogique ;
3. Miser sur des activités qui éveillent la curiosité et l'imagination ;
4. Faire de la médiation culturelle ;
5. Construction de partenariats ;
6. Profiter des opportunités telles que les 10 ans du centre d'interprétation, les 100 ans de Marcel Marlier en 2030, le projet de film Martine, etc.

**Objectifs SMART :**

- Assurer une programmation annuelle riche et variée comprenant au moins 6 activités différentes permettant de faire découvrir l'héritage culturel de Marcel Marlier à un large public (10 ans du centre d'interprétation, 100 ans de la naissance de Marcel Marlier en 2030, le projet de film Martine) ;
- Renforcer l'attractivité touristique de notre ville en mettant en avant ses sites muséaux, tels que le MUSEF et le Centre Marcel Marlier. ;
- Par une programmation riche et diversifiée, attirer de nouveaux publics tout en consolidant les liens avec les visiteurs réguliers ;
- Rendre la culture accessible à tous.

**Indicateurs** :

- Nombre et diversité des activités organisées : expositions, évènementiels, nocturnes, stages, etc. ;
- Statistiques de fréquentation ;
- Analyse du profil des participants (âge, origine, etc.) ;
- Résonance médiatique (nombre d'articles de presse ou d'émissions) ;
- Analyse du nombre et de l'impact des collaborations ;
- Satisfaction des visiteurs au terme de l'activité ;
- Accroissement des connaissances autour de l'œuvre de Marcel Marlier et/ou de la littérature de jeunesse + durabilité de l'enrichissement culturel (sondage).

# CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- Avant 2018 : site internet hébergé sur Behosting. A partir de 2018, migration vers Imio (site de la Ville) mais navigation compliquée, peu intuitive, pas responsive, etc.
- Nécessité de revoir le site internet = Conclusion de l'étude de marché réalisée par la société Dicton (pour meilleure maitrise de la communication, visibilité, crédibilité, notoriété, élargissement de l'audience, etc.).

### ENJEUX

- Développer la visibilité du Centre marcel Marlier ;
- Améliorer l'attractivité ;
- S'ouvrir à un public plus large, hors Mouscron.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- S'appuie sur ORC, Outil Régional de Commercialisation, qui permet la réservation en ligne et la vente en ligne sécurisée ;
- Prix démocratique ;
- Encouragé par WBT (accompagnement par équipe e-commerce) ;
- Interface dynamique qui se prête bien à l'univers de Marcel Marlier + possibilité en matière de personnalisations.

**Faiblesses**

- Exercice chronophage ;
- Qualité de l'outil cité comme atout : Présente-t-il des faiblesses ?
- Nécessité d'indexer les tarifs pour couvrir les frais prépaid ;
- Abonnement mensuel et coût d'adhésion.

**Opportunités**

- ORC permet à n'importe quel agent sans connaissances poussées en informatique d'alimenter le site ;
- Couplé avec une campagne de pub comprenant nouveaux flyers, signalétique, street marketing, …

**Menaces**

- ? temps d'adaptation à une nouvelle communication ?

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DECENNAL DE L'ATRACTIVITE DU CENTRE

- **Projet 1 :** Mise en œuvre d'une campagne de communication multicanaux,
- **Projet 2 :** Refonte du site web incluant une solution de réservation et de paiement en ligne,
- **Projet 3 :** Modernisation du parcours d'exposition permanent et renouvellement de la scénographie,
- **Projet 4 :** Inscription dans un réseau de produits touristiques.

### Projet 1 : Mise en œuvre d'une campagne de communication multicanaux.

### Projet 2 : Refonte du site web incluant une solution de réservation et de paiement en ligne.

### Projet 3 : Modernisation du parcours d'exposition permanent et renouvellement de la scénographie.

### Projet 4 : Inscription dans un réseau de produits touristiques.

**Objectifs SMART :**

- Assurer une communication efficace permettant de faire du personnage de Martine un emblème pour la Ville de Mouscron à stratégie basée sur une meilleure signalétique, une visibilité sur le net, du street marketing dans un rayon de 40km autour de Mouscron, des supports imprimés et le Out of Home ;
- Faire de la culture, des festivités et du tourisme des axes stratégiques majeurs pour renforcer l'attractivité de notre ville et son rayonnement ;
- Renforcer l'attractivité touristique de notre ville en mettant en avant ses sites muséaux, tels que le MUSEF et le Centre Marcel Marlier. Par une programmation riche et diversifiée attirer de nouveaux publics tout en consolidant les liens avec les visiteurs réguliers ;
- Rendre la culture accessible à tous ;
- Renforcer le lien avec les écoles dans le cadre du PECA (Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique) ;
- Lancer des campagnes de promotion ciblées pour augmenter la visibilité de la ville et encourager le tourisme transfrontalier.

**Indicateurs** :

- Augmenter la notoriété et la fréquentation du *Centre Marcel Marlier, dessine-moi Martine* de 10% à l'aube de 2030 ;
    - Analyse du trafic web :
        - Taux de conversion : Pourcentage de visiteurs qui ont réalisé une action (exemple : un achat de billet, une inscription, une demande d'information, etc.) ;
        - Pages les plus visitées ;
        - Mots clés saisis dans la barre de recherche ;
        - Temps moyen passé sur le site ;

        - Nombre de personnes qui ont visité le site.
    - Analyse des statistiques de fréquentation (avec comme données de comparaison la moyenne de fréquentation des années 2022, 2023 et 2024) et évaluation des provenances géographiques ;
    - Réseaux sociaux : Analyse du taux d'engagement (interactions obtenues sur les publications, taux de likes, commentaires ou retweets), nombre de followers
    - Couverture presse (nombre d'articles, type de médias, fréquence et qualité des mentions, etc.) ;
    - Retour des visiteurs : Taux de satisfaction et de recommandation, fidélisation, avis sur l'expérience de visite, etc.

# MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Les nouvelles infrastructures, inaugurées fin septembre 2019, et l'offre très variée d'activités au bénéfice des publics-cibles sont – enfin - entrées dans une phase de développement ;
- Les statistiques de visite de 2023 (7.411 visiteurs) dépassent celles de l'année 2012 prise comme référence de lancement des divers chantiers (6.436 visiteurs) ;
- Cependant, la marge potentielle de développement est encore vaste et le MUSEF doit affirmer la nécessaire évolution de « musée de folklore » (appellation restrictive, voire péjorative, donnant une image figée du « bon vieux temps ») en « musée de société » (basé sur l'ethnologie régionale et offrant des analyses évolutives des modes de vie) ;
- L'ancrage sur le territoire transfrontalier de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est juste amorcé et son intensification est un axe de travail.

## ENJEUX

- Faire rayonner le MUSEF sur le territoire transfrontalier ;

La convention de subvention du MUSEF, établie entre la Communauté française et la Ville de Mouscron, se base sur des objectifs et actions définis dans les :

- Plan quinquennal stratégique et opérationnel (2023-2027) ;
- Plan Scientifique et Culturel

Les axes de travail prioritaires sont établis selon les nécessités/faiblesses identifiées dans le dossier de subvention, au regard de la reconnaissance en catégorie B.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Les infrastructures distinguées par 4 prix d'architecture (nomination au Mies van der Rohe Award, Prix d'architecture de Wallonie (catégorie Reconstruction sur la ville), prix international Ianchelevici (intégration d'œuvre d'art) -> 2019, Grand prix de la maîtrise d'ouvrage publique de la FWB -> 2020 ;
- La forte identité territoriale des collections (patrimoines mobilier, documentaire, immatériel et ethnobotanique) ;
- L'affirmation des missions patrimoniales dans des enjeux de société contemporains (dont les objectifs de développement durable) ;
- La qualité des services offerts aux publics distinguée par la nomination au Prix des musées européens de l'année – EMYA (2024) ;
- La position en cœur de ville, facilement accessible par les transports publics et disposant aussi de parking gratuit.

**Faiblesses**

- La position en cœur d'îlot urbain réduisant la visibilité des infrastructures ;
- Le manque de vision touristique structurante ;
- L'équipe trop restreinte (pôle pédagogique et marketing) ;
- La communication multilingue trop réduite (néerlandais, anglais) ;
- La faible génération de recettes propres.

**Opportunités**

- Renforcer la signalétique directionnelle aux portes, en cœur de ville et aux abords du MUSEF ;
- Développer l'ancrage local et transfrontalier notamment par le travail en réseau et en partenariat :
    - Tourisme (promotion sur un territoire élargi, communication multilingue et formation de guides en NL et anglais) ;
    - Offres pédagogiques (écoles, éducation permanente, publics à besoins spécifiques, familles, …) ;
    - Implications citoyennes.
- Organiser des évènementiels en lien avec l'identité et les valeurs du MUSEF.

**Menaces**

- Les restrictions budgétaires qui frapperont le secteur du patrimoine culturel ;
- Le changement fondamental des pratiques culturelles depuis la pandémie (le public se satisfait de découvertes virtuelles) ;
- Le statut communal du MUSEF qui limite son autonomie d'action.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITE

- **Projet 1 :** Programme évènementiel en lien avec l'identité du musée,
- **Projet 2 :** Plan de communication multilingue,
- **Projet 3 :** Maillage partenarial pour une vision touristique structurante sur le territoire de Mouscron et de l'Eurométropole,
- **Projet 4 :** Organisation de catering ponctuel
- **Projet 5 :** Plan de gestion du jardin-musée et des cultures ethnobotaniques

### Projet 1. Programme évènementiel en lien avec l'identité du musée.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Identifier et s'inspirer des événements à succès et les transposer afin qu'ils coïncident avec l'identité et les valeurs du musée.
**Mesurable :** Dans le programme annuel, prévoir une périodicité précise pour ces événements.
**Atteignable :** Établir un échéancier efficace et favoriser les événements de qualité en lien avec l'identité et les valeurs du musée
**Réaliste :** Travailler avec les membres du personnel (sans toucher aux priorisation et performance de leurs tâches respectives) et collaborer avec les services communaux intéressés.
**Temporel :** Insérer ces événements dans l'agenda de la saison 2025-2026

**Indicateurs** : Nombre d'événements organisés pendant l'année.

### Projet 2. Plan de communication multilingue.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Concevoir une communication au minimum bilingue (fr/ndls) pour l'ensemble des supports papier et numérique et penser une offre de services en anglais.
**Mesurable :** Intégrer les communications possibles : Presse, offices du tourisme, musées, centres culturels… et réseaux sociaux.
**Atteignable :** Viser des lieux culturels, touristiques et patrimoniaux en Flandre qui serviront de relais pour la diffusion de nos informations.
**Réaliste :** Adapter le budget lié à la traduction en se basant sur le prix des traductions déjà effectuées. Souscrire un abonnement de traduction développé par l'IA.
**Temporel :** Développer cette communication multilingue dès 2025 afin de répondre aux exigences de la FWB.

**Indicateurs** : Statistiques du nombre du supports promotionnels en NL, EN et de visiteurs non francophones.

**Projet 3. Maillage partenarial pour une vision touristique structurante sur le territoire de Mouscron et de l'Eurométropole.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Collaborer en synergie étroite avec les Maisons du Tourisme.
**Mesurable :** Travailler sur le territoire de Mouscron, la Wallonie picarde et l'Eurométropole.
**Atteignable :** Participer aux réunions et/ou être informé des opérations touristiques entreprises.
**Réaliste :** Renforcer l'intégration du MUSEF dans visit.wapi et visit.wallonia.
**Temporel :** Dès 2025 pour une opérationnalité complète en 2026.

**Indicateurs** : Nombre de projets menés avec les opérateurs touristiques (local, régional et transfrontalier).

**Projet 4. Organisation de catering ponctuel.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
- Créer un espace et un service de rafraichissement lors des événementiels ponctuels ;
- Permettre l'utilisation du pavillon et du jardin-musée comme buvette éphémère.

**Mesurable :** Offrir ce service estimé à 5 évènements/an et de la convivialité aux visiteurs.
**Atteignable :** Se baser sur législation d'exemption de TVA (article 44, §2, 7° du Code de la TVA pour les attractions touristiques) afin de permettre une gestion par le MUSEF .
**Réaliste :** Recevoir le soutien du service Finances et l'adhésion du personnel MUSEF pour la tenue ponctuelle de la buvette.
**Temporel :** Dès 2026.

**Indicateurs** : Génération de recettes propres.

**Projet 5. Plan de gestion du jardin-musée et des cultures ethnobotaniques.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
- Développer le potentiel du jardin-musée et de ses cultures ethnobotaniques ;
- Entretenir les zones végétalisées et développer les parcelles ethnobotaniques.

**Mesurable :** Etablir un planning de tâches de jardinage sur l'année : préparation du terrain, semis en serre, plantation, désherbage (pour le jardinier du MUSEF) / tonte des pelouses, élagage, entretien des sentiers… (pour les ouvriers communaux).
**Atteignable :** Cultiver les végétaux selon les thématiques patrimoniales définies pour chaque parcelle.
**Réaliste :** Obtenir de l'aide technique du service des Espaces verts et de la Cellule environnement pour améliorer l'efficience des cultures.
**Temporel :** Tout au long de l'année.

**Indicateurs** : Nombre d'espèces végétales visibles dans les parcelles ethnobotaniques.

# MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Plan programme existant : La reconnaissance et le subventionnement du MUSEF par la FWB, en catégorie B, est fixée par convention pour le quinquennat 2023-2027 ;
- Les actions à mener sont cadrées par le Décret relatif au secteur muséal en Communauté française (25/4/20219) et par l'Arrêté (19/6/2019) ;
- Le plan de développement du MUSEF détaille la politique professionnelle en matière de gestion des collections, les missions scientifiques, les expositions, les activités à destination des publics, les partenariats menés, la communication, les infrastructures et le personnel affecté au service ;
- La Commission d'accompagnement est une instance d'avis citoyenne exerçant un rôle de conseil et de consultance pour le développement du MUSEF ;
- Depuis 2008, soutien financier par la Direction du Patrimoine culturel de la FWB :
    - Label en catégorie B selon la convention de reconnaissance 2023-2027 ;
    - Subvention structurelle de fonctionnement de 170.000€/an (70.000€ de soutien au fonctionnement et 100.000€ en intervention salariale, hors indexation) ;
    - Ouvrant également la possibilité de financements connexes :
        - Remboursement de gratuité scolaire, projets PECA, acquisitions, expertise en patrimoine culturel immatériel… soit 33.800€ de plus en 2024) ;
        - Ayant assuré la subvention perçue pour le projet d'infrastructures ;
- Prochain plan stratégique opérationnel quinquennal à déposer en juin 2027 ;
- Actions préparatoires :
    - Remédier aux lacunes pointées faces aux critères de reconnaissance (renforcer les valeurs d'un musée de société transfrontalier, augmenter et diversifier la fréquentation, renforcer le taux d'inventorisation des collections, développer l'axe touristique multilingue) ;
    - Suite à l'achèvement des 4 phases du projet d'infrastructures,
        - Définir une meilleure politique de gestion des collections (dons, locaux de réserves) ;
        - Développer de nouvelles offres au bénéfice des publics.

- Le MUSEF a également été proactif pour la recherche de subventions auprès du Commissariat Général au Tourisme de la Région wallonne (Petit Patrimoine Populaire Wallon et Tourisme pour tous). Grâce au soutien financier de 10.000€, un premier recensement a été réalisé sur l'entité et est consultable sur Protéger le petit patrimoine populaire wallon - AWAP Patrimoine.

## ENJEUX

- Introduire des dossiers de subventions afin de financer les dépenses de fonctionnement liées aux missions muséales et conforter l'emploi de personnel ;
- Préparer le prochain plan stratégique opérationnel quinquennal à déposer en juin 2027 ;

La convention de subvention du MUSEF, établie entre la Communauté française et la Ville de Mouscron, se base sur des objectifs et actions définis dans les :

- Plan quinquennal stratégique et opérationnel (2023-2027) ;
- Plan Scientifique et Culturel.

Les axes de travail prioritaires sont établis selon les nécessités/faiblesses identifiées dans le dossier de subvention, au regard de la reconnaissance en catégorie B :

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Les avancées de professionnalisation du travail accompli sont reconnues et subventionnées :
- Les subventions de fonctionnement FWB permettent de couvrir à hauteur de 100% les dépenses liées à la gestion des collections (inventaire, conservation préventive, externalisation d'expertise), aux projets de recherches scientifiques, aux expositions temporaires et autres événementiels, à la diffusion/promotion/communication, aux activités pédagogiques ;
- Les collections offrent des thématiques de médiation culturelle variées, avec un ancrage patrimonial transfrontalier ouvert aux débats de société contemporains ;
- Le pôle pédagogique est formé pour accompagner tous les publics-cibles (scolaires, extra-scolaires, éducation permanente, publics à besoins spécifiques…) et dispose de locaux adaptés ;
- Les actions entreprises tiennent compte des objectifs de développement durable : environnement (cultures ethnobotaniques, gestion des eaux pluviales, décroissance énergétique), éducation de qualité, inégalités réduites, réseaux et partenariats pour atteindre les objectifs ;
- Des projets structurants sont menés en co-construction avec des opérateurs diversifiés (patrimoine, culture, enseignement, social, autres services communaux, membres de la Commission d'accompagnement, …) ;

**Faiblesses**

- **Axe collections patrimoniales :** Les locaux de réserves sont saturés et le rangement ne répond pas aux normes professionnelles. Le taux d'inventaire des collections est trop faible au regard de la catégorie B ;
- **Axe médiation vers les publics :** Le pôle pédagogique est en sous-effectif (2 TP et 2 mi-temps) pour mener les très nombreuses sollicitations (dont les projets PECA) et développer de nouvelles activités dans la Maison des animations du patrimoine ;
- **Axe promotion-communication-diffusion :** La communication n'est pas totalement multilingue (site internet, animations en NL et anglais) et la diffusion reste uniquement axée sur Mouscron. La programmation d'événementiels est encore trop limitée.

**Opportunités**

- Viser une gestion efficiente du patrimoine, avec une priorité de récolement global des collections (mission externalisée de pointage avec localisation des objets en réserves). Une politique revisitée des donations, de la hiérarchisation du patrimoine à pérenniser et ensuite du déclassement devrait être menée avec l'expertise d'un comité d'acquisition, avec accord de l'Autorité communale sur le nouveau protocole ;
- S'adjoindre les services d'animateurs vacataires afin de scinder les visiteurs en sous-groupes dans les différents espaces (parcours permanent, expo temporaire, ateliers de patrimoine, jardin) ;
- Former des guides touristiques maîtrisant le néerlandais et l'anglais ;

- Travailler pour que la communication soit diffusée sur tout le territoire de l'Eurométropole et la Belgique ;
- Scinder les directions scientifique et administrative. Affecter la subvention FWB sollicitée pour une reconnaissance du MUSEF en tant qu'Atelier de réseautage de Patrimoine immatériel, à l'engagement d'un conservateur-adjoint de niveau master ;
- Adhérer aux réflexions de mise en réseau des musées de l'Eurométropole, poursuivre les visées de coopérations professionnelles entre le MUSEF, le CCM, la Maison du Tourisme et le Centre d'histoire de Tourcoing, intégrer un micro projet Interreg avec Roubaix, visant la mobilité transfrontalière des jeunes visiteurs.

**Menaces**

- Négociations en vue de la nécessaire évolution vers une gestion raisonnée des collections (avec le personnel de la Régie des collections, l'Autorité communale et la Direction du patrimoine culturel de la FWB) ;
- Restriction et incertitudes budgétaires de subventionnement : Empêchant les prestations vacataires de guide et d'animateur en fonction des besoins du service (selon les demandes « à la carte » de réservations de groupe) ;
- Restrictions et incertitudes budgétaires : Négociations en cours sur l'indexation des subventions, la suppression des appels à projet ponctuels, le transfert de compétence du patrimoine mobilier et immatériel de la FWB vers la Région wallonne.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES

- **Projet 1 :** Gestion raisonnée des collections,
- **Projet 2 :** Recherche pro-active de subventions,
- **Projet 3 :** Développement d'activités au bénéfice de publics variés,
- **Projet 4 :** Actions pour le travail en réseau, en partenariat, en co-construction.

### Projet 1. Gestion raisonnée des collections.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

- 1) Lister, par le récolement, les collections détenues, leur localisation de stockage, leur état sanitaire ;
- 2) Filtrer les intentions de don au regard du plan scientifique et culturel du MUSEF (patrimoine transfrontalier) ;
- 3) Procéder au protocole de déclassement de collections ;
- 4) Rationnaliser le rangement des collections dans les locaux de réserve ;
- 5) Renforcer le taux d'inventorisation des collections.

**Mesurable :**

- Affectation des 2 agents de la Régie des collections, avec aides ponctuelles de 2 collègues : travail estimé à 6 mois ;
- Affectation d'un budget de 12.500,00€ pour une mission externalisée de service d'un régisseur professionnel ;
- Adoption, par le Conseil communal, d'un nouveau règlement de gestion des collections ;
- Création d'un Comité d'acquisition, d'une grille d'analyse avec critères définis, d'un protocole cadré d'intention de don ;
- Rédaction de la liste des objets problématiques à déclasser de l'inventaire, selon les législations en vigueur, les critères définis au plan scientifique et culturel, les mesures de conservation patrimoniale ;
- Suivi des recommandations établies dans le rapport post-chantier des collections (audit de F. Vincent, experte) ;
- Champs de la fiche minimale d'inventaire bien définis.

**Atteignable :**

Le nouveau plan de gestion se base sur des exemples de bonnes pratiques menées dans le secteur muséal et a reçu l'accord de principe de la direction du Patrimoine culturel de la FWB. Il a été pensé en co-construction (personnel, experte en chantier des collections, membres de la Commission d'accompagnement du MUSEF).

**Réaliste :**

- Affecter un pourcentage de subventions allouées par la FWB pour des missions de service externalisées, afin d'épauler le personnel de la Régie des collections, et l'achat de mobilier/matériel adéquat ;
- Développer les maîtrises professionnelles spécifiques pour atteindre les résultats (inventaire, adressage, rangement, conditionnement) ;
- Rénover les sheds qui abritent les collections en réserve.

**Temporel :**

- Fin de la mission de récolement : Automne 2025 ;
- Printemps 2025 pour la nouvelle gestion des dons ;
- Printemps 2027 pour le protocole de déclassement ;
- 2025 pour les containeurs sur le parvis académie / 2026 pour la réserve au R-1 des nouvelles infrastructures / 2027 pour les 4 sheds ancien bâtiment B / 2028 pour les 3 sheds anciens bureaux ;
- Mission sur longue échéance.

**Indicateurs** :

- Nombre d'items dans le listing de récolement global des collections mobilières ;
- Statistiques du nombre d'intention de don accepté / refusé, avec motifs argumentés ;
- Nombre d'objets proposés au déclassement selon des critères argumentés ;
- Nombre de m³ libérés dans les espaces de réserves de collections grâce à l'efficience de rangement / disparition des coins fourre-tout ;
- Nombre de fiches d'inventaire minimales réalisées par mois.

## Projet 2. Recherche pro-active de subventions.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

1. Répondre aux appels à projet ponctuels lancés dans le secteur culturel, par la Fédération Wallonie-Bruxelles (en cours pour l'année 2025 : projets PECA, Vis ton patrimoine, Bourses de création en langue régionale -> appels récurrents) qui confortent les missions muséales de reconnaissance et subventionnement FWB ;
2. Initier des projets Interreg afin de renforcer l'ancrage du MUSEF sur le territoire de l'Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai ;
3. Développer les missions du MUSEF en tant qu'Atelier d'échange et de réseautage PCI : Reconnaissance structurelle 2025-2028 ;
4. Préparer le dossier structurel de reconnaissance et de subventionnement du MUSEF pour le quinquennat 2028 – 2032 ;
5. Répondre aux appels à projet lancés par la Région wallonne (tourisme, petit patrimoine populaire, ethnobotanique, …).

**Mesurable :**

1) > 5) De manière générale, il convient d'analyser les conditions et critères d'éligibilité des appels à projet. Les différentes rubriques du formulaire de candidature incitent à une réflexion pointue sur tous les objectifs SMART à atteindre.

**Atteignable :**

- 1) & 2) : Constituer de bons partenariats afin d'atteindre les objectifs ;
- -> Pour le programme PECA : en lien avec les objectifs opérationnels 3.2 et 4.4 de la DPC (->selon le Décret musée FWB, le MUSEF doit mener, en partenariat avec les écoles, des projets PECA) ;
- 3) : S'appuyer sur l'expertise de la conservatrice et le réseau de praticiens / détenteurs de PCI déjà constitué et qui sera développé durant le quadriennat ;
- 4) : Remédier aux lacunes et maintenir les objectifs du plan de développement 2023-2027 afin de conserver les droits à la reconnaissance et au subventionnement FWB ;

- 5) : Assimiler les nouveaux critères du Code wallon du tourisme.

**Réaliste :**

- 1), 2) & 5) : Jauger la pertinence du projet au regard du travail à entreprendre et du montant de subvention espéré ;
- 3) : Affecter les subventions perçues pour le développement de ce nouvel axe de missions scientifiques et le recrutement d'un conservateur-adjoint, de grade master ;
- 4) : Viser la bonne catégorie de reconnaissance (B ou mise en conformité A) au regard des critères, des exigences/compétences, des moyens humains disponibles et de l'investissement financier que la Ville est prête à consentir ;
- 5) : Viser une certification qui ouvre la possibilité d'octroi de subventions.

**Temporel :**

- 1) Echéances définies dans les différents appels à projet ;
- 2) Etape de sélection prévue en juin 2025. Si favorable, le projet MORO sera entrepris de janvier 2026 à à juillet 2027 ;
- 3) Selon le plan stratégique opérationnel défini dans le dossier de candidature ;
- 4) Dépôt du dossier avant le 30 juin 2027 ;
- 5) Juillet 2025 pour le nouveau Code wallon du tourisme.

**Indicateurs** :

1. Nombre de bénéficiaires sensibilisés dans les projets / subventions supplémentaires perçues ;
2. Nombre : d'actions entreprises en partenariat / d'élèves impliqués / de communications diffusées / de publications réalisées ;
3. Nombre d'actions entreprises et de bénéficiaires / domaines du PCI atteints par la sensibilisation / dossiers de reconnaissance introduits ;
4. Rapports d'évaluation du nouveau plan de développement rédigés par la Commission musée (experts de l'instance d'avis) et l'Administration de la Direction du patrimoine culturel de la FWB ;
5. Avancées réalisées dans le domaine du tourisme et du patrimoine.

## Projet 3. Développement d'activités au bénéfice de publics variés.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

1. Publics scolaires : Créer des animations pour les élèves du secondaire ;
2. Accueil extra-scolaire : Ajuster le nombre d'enfants accueillis au regard des locaux et des animateurs/trices disponibles ;
3. Publics à besoins spécifiques : être attentifs aux souhaits formulés et créer des animations « à la carte » ;
4. Visites en famille : Créer des parcours de découvertes ludiques et des ateliers intergénérationnels ;
5. Groupes adultes : Renforcer les services prestés par les guides touristiques, notamment par l'offre multilingue ;
6. Visites sur mesure, événementiels.

**Mesurable :**

1. Garantir la qualité de l'activité pédagogique en offrant l'accompagnement d'un animateur par groupe de 15 élèves ;

2. Suivre les normes édictées par l'ONE pour l'accueil extra-scolaire et temps libre. L'inscription AES se fait en journée et pour une semaine complète, durant les vacances FWB / L'ATL est programmé durant les après-midis des vacances scolaires et 2x/mois ;
3. Accueillir en groupe restreint afin de viser le bien-être des bénéficiaires ;
4. Créer des animations pour des tranches d'âges différents : Enfants ne maîtrisant pas la lecture, 7-12 ans, Ados ; pour une activité autonome dans le parcours permanent de +/- 1h de visite ;
5. Accueillir selon la jauge de +/- 50 personnes (capacité d'un autocar) ;
6. Se renseigner sur les formes possibles d'évènements attractifs (sortie d'entreprise, séminaire, team building, …).

**Atteignable :**

1. Cibler les apprentissages repris dans les référentiels du tronc commun afin de créer des animations efficientes pour les élèves ;
2. Offrir un programme varié et ludique, basé sur les richesses thématiques des patrimoines culturels ;
3. Jauger, en amont, le besoin spécifique du groupe afin d'offrir un encadrement différencié bien adapté ;
4. Créer des supports de visites adaptés et attractifs ;
5. Collaborer avec la Maison du Tourisme pour offrir un programme d'une journée dans les environs de Mouscron ; Attirer le public néerlandophone et les touristes présents sur le territoire de l'Eurométropole ;
6. Apporter un service VIP autre que la visite traditionnelle et utiliser le pavillon en buvette éphémère.

**Réaliste :**

1. Etoffer l'équipe pédagogique en permettant l'engagement d'animateur.trices vacataires ;
2. Continuer la collaboration entre le MUSEF et l'AES pour assurer l'encadrement nécessaire (garderie et animation) ;
3. Former, de manière continue, le personnel du pôle animation à l'accueil des publics à besoins spécifiques ;
4. Prévoir une nouvelle activité/an afin de satisfaire les visiteurs réguliers et d'attirer de nouvelles familles ;
5. Trouver et former les guides multilingues NL et EN : Mission en co-construction avec le secteur touristique ;
6. Adapter les tarifs en fonction et activer le potentiel du pavillon.

**Temporel :**

1. Développement progressif de l'offre à partir de l'année scolaire 2025-2026 ;
2. Durant toute la législature ;
3. Selon les formations disponibles ;
4. Lancement du nouveau parcours famille en janvier de chaque année ;
5. 2026.

**Indicateurs** :

1. Statistique du nombre d'élèves du secondaire accueillis ;
2. Statistiques des publics AES et ATL accueillis ;
3. Nombre de formations suivies par an ;
4. Outils de médiation mis en œuvre pour toute nouvelle animation Famille ;
5. Nombre de visiteurs en groupe, venant par le biais de la Maison du Tourisme ;
6. Visiteurs et recettes supplémentaires engendrées.

**Projet 4. Actions pour le travail en en réseau, en partenariat, en co-construction.**

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

1. Réseaux de musées : ICOM, MSW, MEL, Proscitec ;
2. Réseaux touristiques : visit.mouscron/wapi et wallonia, Attractions et tourisme, Agence Eurométropole, C'ART ;
3. Partenariats avec les opérateurs régionaux : Province de Hainaut, culture.wapi, villes de l'Eurométropole ;
4. Partenariats avec les services/structures/associations culture/patrimoine de l'entité mouscronnoise.

**Mesurable :**

1. Permettre des échanges avec des professionnels du secteur muséal et être informé sur les nouvelles législations ;
2. Prétendre à une visibilité sur un territoire élargi (Wallonie et Eurométropole) et participer aux formations utiles aux pôles communication / accueil ;
3. S'entourer de partenaires privilégiés œuvrant sur le territoire transfrontalier et la Province de Hainaut pour accroitre le nombre de projets fédérateurs ;
4. Renforcer le dynamisme culturel, patrimonial, festif de la ville par la création de projets en co-construction.

**Atteignable :**

- 1. & 2. Payer la cotisation d'adhésion aux différents réseaux et participer aux actions de renforcement des capacités professionnelles ;
- 3. Perpétuer les synergies établies, être-autres, avec Hainaut culture, culture.wapi, les villes de Tourcoing et Roubaix ;
- 4. Constituer un cercle de relations socio-culturelles locales et un fichier de coordonnées.

**Réaliste :**

- 1, 2 et 3. Sélectionner et prioriser les réunions, les projets, au regard des missions et objectifs définis dans la convention de reconnaissance FWB afin de concentrer les efforts sur les plus-values ;
- 4. Renforcer l'identité locale, l'attractivité touristique et la participation citoyenne.

**Temporel :**

- 1, 3 et 4. Tout au long de la législature ;
- 2. À partir de 2025 pour la C'ART / 2026 pour le renforcement des objectifs touristiques avec visit.wapi et visit.wallonia.

**Indicateurs** :

- Nombre de projets muséaux intégrés ; de formations professionnelles suivies ; de fiches d'inventaire mises en ligne sur le réseau Proscitec ;
- Évaluation du développement touristique atteint sur base des encarts de promotion et des statistiques de provenance des visiteurs ;
- Nombre de projets mis en œuvre.

# MUSEF - PROGRAMME DE MAINTENANCE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- **Phase 1 du projet d'infrastructures** (nouveau bâtiment). Les suivis de maintenance sont assurés par le pôle administratif du musée, avec l'appui des services communaux bâtiments et les sociétés externes désignées par marché public. Un problème d'étanchéité de toiture a été détecté et impacte déjà le badigeon blanc en façade. La Division technique 1 est en charge du suivi avec l'entreprise de construction ;
- **Phase 2** (aménagement de l'espace vert). Le constat d'un manque de personnel affecté aux espaces verts induit un entretien minimal (parfois insuffisant) des pelouses et des espaces arborés. Afin de mener le projet de cultures ethnobotaniques, un jardinier 1/2T a été engagé grâce à l'augmentation de subventions de la Direction du patrimoine culturel de la FWB ;
- **Phase 3** (scénographie). Une sensibilisation à la langue picarde, via écran multimédia, est entamée grâce aux appels à projet et subventions de la FWB ;
- **Phase 4** (rénovation de l'ancien musée). L'affectation du bâtiment est dévolue aux ateliers de patrimoine et aux stages d'accueil extra-scolaires menés par le MUSEF. La réception définitive des travaux permet la liquidation du solde de subventions alloué par la Direction des Infrastructures culturelles de la FWB. Pour des raisons budgétaires, certains travaux de finition ont été postposés en 2025 (isolation des combles, rénovation des chéneaux, badigeon sur façade) ;
- **Phase 5.** L'aménagement du parvis est en suspens, dans l'attente de la réflexion globale sur le devenir de l'Académie ;
- **Locaux de réserves de collections.** 7 sheds, situés dans la venelle pavée, abritent des collections muséales. L'enfilade est constituée de : 3 sheds (anciens bureaux) loués par la Ville à une personne privée ; [2 sheds garage privé attenant au 9 rue des Brasseurs]; 4 sheds (ancien bâtiment B de l'Académie) propriétés communales. L'enfilade est en mauvais état au niveau des toitures et du rejointoiement du parement de briques ;
- **Parkings.** Sur l'espace « dit Roussel », les zones bleues offrent une disponibilité de stationnement meilleure pour les visiteurs. Les potelets et le mobilier d'accroche pour les vélos empêchent le parking sauvage sur les pelouses du parvis. La végétalisation devrait être améliorée.

## ENJEUX

- Rendre le MUSEF opérationnel pour toutes les missions muséales ;
- Assurer les maintenances du MUSEF ;

La convention de subvention du MUSEF, établie entre la Communauté française et la Ville de Mouscron, se base sur des objectifs et actions définis dans les :

- Plan quinquennal stratégique et opérationnel (2023-2027) ;
- Plan Scientifique et Culturel.

Les axes de travail prioritaires sont établis selon les nécessités/faiblesses identifiées dans le dossier de subvention, au regard de la reconnaissance en catégorie B, et la gestion « en bon père de famille » des infrastructures subventionnées par la FWB.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Les infrastructures permettent de mener les missions muséales imposées au MUSEF, reconnu et subventionné en catégorie B par la FWB : espace d'exposition permanent aux normes de conservation préventive, scénographie adaptée, locaux polyvalents pour les expositions temporaires, conférences, réunions, … locaux pédagogiques, locaux de réserves de collections ;
- Le label Access-i « Tourisme pour tous » a été accordé pour tous les types de handicap (PMR, déficiences visuelle, auditive et de compréhension) ;
- L'espace vert apporte une plus-value évidente aux missions muséales et aux objectifs environnementaux en cœur de ville ;
- Le parking est gratuit.

**Faiblesses**

- Les maintenances des bâtiments et du jardin nécessitent un suivi conséquent, à charge du personnel administratif et ouvrier du MUSEF ;
- Les abords de l'îlot culturel manquent d'aménagements paysagers esthétiques et d'entretiens réguliers ;
- Les abords sont victimes d'actes d'incivilité (dépôt sauvage de déchets, attroupement avec consommation d'alcool et de drogue) ;
- Les phases 4 et 5 du projet global d'infrastructures tardent à se finaliser. Elles ne sont plus subsidiées !
- Les locaux de réserves de collections présentent des manquements importants : locaux loués en mauvais état, non conformes aux normes de conservation préventive ;
- Le pavillon du jardin ne peut être utilisé comme cafétéria lors des événementiels.

**Opportunités**

- Accroître la végétalisation des abords, la convivialité et la sécurité des lieux ;
- Assurer l'entretien des espaces verts en accordant les moyens humains nécessaires ;
- Développer le potentiel du jardin, des cultures ethnobotaniques en diversifiant les partenariats et en engageant des projets pédagogiques novateurs ;
- Affecter des agents d'entretien en suffisance pour tous les espaces muséaux (tenir compte de la Maison des animations du patrimoine) ;
- Installer des caméras de surveillance supplémentaires pour éviter l'insécurité et les dégradations ;
- Conforter les espaces de réserves de collections par l'acquisition des 5 sheds toujours en propriétés privées ;
- Prévoir les indispensables travaux de rénovation des sheds (toiture, rejointoiement, conformité gaz-électricité) ;
- Développer les ateliers de patrimoine, les stages Folklore expériences et les animations intergénérationnelles pour répondre aux attentes citoyennes et accroître la fréquentation ;
- Permettre l'affectation ponctuelle du pavillon en cafétéria lors des événementiels.

**Menaces**

- Les restrictions budgétaires ;
- La rigueur du cadre administratif (moyens humains, projet de cafétéria).

## VOLET 2

## MUSEF - DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE MAINTENANCE

- **Projet 1 :** Programme de maintenance des bâtiments du MUSEF,
- **Projet 2 :** Programme de mise en conformité des conditions de conservation des collections du musée,
- **Projet 3 :** Programme de sécurisation des abords de l'îlot culturel Musée/Académie.

### Projet 1. Programme de maintenance des bâtiments du MUSEF.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Harmoniser, et diminuer le nombre de prestataires devant intervenir dans les bâtiments du musée.
**Mesurable :** Identifier des prestataires proposant une large gamme de service.
**Atteignable :** Collaborer avec le service des Techniques Spéciales pour identifier au mieux les besoins du musée.
**Réaliste :** S'assurer que cette harmonisation/simplification ne se fasse pas aux dépens des besoins des bâtiments et tout en suivant les procédures administratives (offres de prix, marchés publics)
**Temporel :** Objectif atteignable pour fin 2027 car des contrats et des garanties constructeurs courent jusqu'en 2027.

**Indicateurs** :

- Diminution du nombre de sociétés extérieures devant intervenir pour les maintenances.

### Projet 2. Programme de mise en conformité des conditions de conservation des collections du musée.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Rénover et pérenniser les locaux de réserves des collections du musée.
**Mesurable :**
- Établir un diagnostic de l'état du « Bâtiment B »
- Établir une estimation du prix d'achat des anciens bureaux (sheds appartenant à un particulier)

**Atteignable :** Collaborer avec les services communaux ou extérieurs pour mettre les locaux de conservation aux normes.
**Réaliste :**
- Estimer le coût que cela engendrerait et son amortissement ;
- Établir une stratégie pour le déplacement des collections.

**Temporel :**
- Établir un calendrier des rénovations/mises en conformités jusque 2030.

**Indicateurs** :

- Étude des constantes (taux d'humidité, exposition à la lumière, température) ;
- État général des locaux de réserves de collections.

## Projet 3. Programme de sécurisation des abords de l'îlot culturel Musée/Académie

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Aménager & végétaliser efficacement l'espace urbain au niveau de l'îlot culturel.
**Mesurable :** S'appuyer sur les observations faites aux alentours des bâtiments/parkings du musée (dépôts sauvages d'immondices, tessons de bouteilles ou restes de consommation de stupéfiants).
**Atteignable :** Collaborer avec les différents services concernées (académie, police, propreté, espaces verts) et définir ensemble ce qu'il y a lieu de faire.
**Réaliste :** S'assurer de la faisabilité en termes de moyens financiers du coût que cela entrainerait (achat et aménagement de caméras, éclairage publics, diminution des poubelles publiques, végétalisation des parkings, etc.).
**Temporel :** Établir un contrôle régulier de la situation après la mise en place des premiers aménagements avec, en ligne de mire, la fin de cette législature.

**Indicateurs** :

- Diminution des incivilités aux abords de l'îlot culturel ;
- Augmentation/diminution du nombre d'aménagements publics (caméras, éclairages, poubelles).

DA2 – SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

# PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

Plan d'actions coordonnées visant à renforcer l'accès effectif de tous à un ou plusieurs droits fondamentaux répartis en axes. Globalement : réduire les inégalités & renforcer la cohésion sociale.

- **L'élaboration du Plan de Cohésion Sociale (PCS) repose sur ;**
  - Un état des lieux socio-économique de la commune (nombre d'habitants, nombre de familles monoparentales, revenu moyen, densité de population, niveau de chômage, niveau de scolarité, …) ;
  - Les indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) qui permettent d'identifier les droits pour lesquels il y a un déficit d'accès pour les habitants ;
  - L'évaluation du plan précédent établie en interne et avec les partenaires ;
  - La mise en place de groupes de travail (mandataires, agents communaux, acteurs publics et privés) qui élaborent un état des lieux pour identifier l'offre existante et les besoins à satisfaire.
- **PCS 2020-2026 :**
  - 7 droits fondamentaux visés par :
    - 38 actions ;
    - Dont 6 actions article 20 menées par 5 ASBL ;
  - Evaluation régionale du plan 2020-2025 établie en septembre 2024 (axes : logement, article 20, mixité sociales, crises).
- **PCS 2027- ? (2032 ou…)**
  - Elaboration dès réception des documents de cadrage.

    Le Gouvernement Wallon (GW) a approuvé en mars 2025 un avant- projet de décret prolongeant la programmation actuelle des Plans jusqu'au 31 décembre 2026.
    Pour mémoire :
    - Réception de l'appel à projet, des indicateurs ISADF et des arrêtés et montant de la subvention de base, modulable.
    - Entre septembre et décembre 2025, évaluation locale du PCS 2020-2025, élaboration de l'état des lieux, identification des besoins.
  - Passage au Conseil communal ;
  - Proposition du plan 2026-2031 au GW ;
  - Démarrage du nouveau plan dès son approbation.

## ENJEUX

- Soumettre la proposition du plan 2027-… ? (2032) au GW pour une date inconnue à l'heure actuelle ;
  - Evaluer le PCS 2020-2025 ;
  - Définir de nouvelles actions/Redéfinir le Plan de Cohésion Communale / Renforcer les actions existantes destinées à répondre aux difficultés rencontrées par les

citoyens (qui seront identifiées via les indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) qui seront disponibles début 2025) ;

- Définir une stratégie de Communication autour des actions du PCS 2027-… ? (2032).

## ANALYSE AFOM

### Atouts

- Reconnaissance du PCS au niveau local ;
- Une équipe PCS importante, stable et pluridisciplinaire ;
- Soutien de la DICS (attribution par la Direction de la Cohésion sociale d'un référent) ;
- Partenariats (co-construction) ;
- Un outil d'encodage / tableau de bord uniforme pour toutes les communes ;
- Indicateurs prévus pour chaque fiche-action (imposés ou à proposer) ;
- Modification du plan possible en cours de programmation ;
- Plan d'actions sur 6 années avec une évaluation annuelle ;
- Subvention pour le PCS 3 d'un montant annuel de 414.027,57€.

### Faiblesses

- PCS 2020-2026 ;
    - Démarrage en pleine période Covid ;
    - Nombre trop important d'actions ;
    - Gestion des différentes crises (Covid, Ukraine, Energie) en parallèle du PCS ;
    - Certaines actions ont été suspendues et/ou abandonnées ;
    - Manque de motivation des équipes à s'impliquer au redémarrage post Covid ;
    - Par de réel partenariat avec les ASBL bénéficiant de la subvention Article 20 (rétrocession à des partenaires spécifiques validés par le GW) ;
    - Report du terme de l'appel à projets du PCS4, initialement prévu pour le 31 janvier 2025, que le GW justifie par des ajustements significatifs :
        - Simplification administrative ;
        - Autonomie des pouvoirs locaux ;
        - Emergence d'un dispositif efficace et aligné avec les besoins des citoyens.

### Opportunités

- Financement annoncé pour le PCS 4 lors de l'appel à projet ;
- Remotivation des agents autour de l'élaboration d'un nouveau PCS ;
- Simplification administrative annoncée ;
- Simultanéité du démarrage des mandatures gouvernementale et communale ;
- Objectifs établis par le service pour le PCS 4 :
    - Diminuer la quantité d'actions au profit de la qualité ;
    - Intégrer si possible les animations comme les « goûters » des séniors ;
    - Renforcer une synergie de cohésion avec les partenaires ;
    - Faire participer les bénéficiaires à l'élaboration et à l'évaluation du plan.

### Menaces

- Diminution de la subvention ;
- Obligation d'une part communale correspondant à 25% de la subvention ;

## VOLET 2

## PLAN DE COHÉSION COMMUNALE

**Projet 1 :** Promotion d'une alimentation et d'un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuels, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (*actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation*).
**Projet 2 :** Organisation et gestion de l'accueil d'urgence, de jour et de nuit, des personnes en errance ou en mal-logement (*abri de nuit, abri de jour, topaze, etc.*).
**Projet 3 :** Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vies dignes *(réseau sanitaire, plateforme socio-associative, travail social de rue, réduction des coûts pour l'accès à certains services ou activités, alphabétisation et lutte contre la fracture numérique, maintien voire intensification du soutien aux Ecoles des devoirs, atelier d'estime de soi/de relooking, etc.).*
**Projet 4 :** Accompagnement de publics vulnérables en vue d'un logement de qualité (*recherche de logement + aide au maintien à domicile*).
**Projet 5 :** Accompagnement de publics vulnérables en vue d'une meilleure mobilité (*location de vélos, formation au permis, mini-bus*).
**Projet 6 :** Développement de l'interconnaissance en vue d'accentuer la cohésion sociale et le vivre-ensemble (*Conseil Communal des Ainés, Génération outils, Été solidaire, activités de rencontre pour personnes isolées, etc.*).
**Projet 7 :** Consolidation des équipes en vue d'optimaliser les services à la population et de stabiliser l'accompagnement social (*mesures de soutien au personnel*).

**Projet 1 : Promotion d'une alimentation et d'un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuels, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation.**

**Projet 2 : Organisation et gestion de l'accueil d'urgence, de jour et de nuit, des personnes en errance ou en mal-logement.**

**Projet 3 : Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vies dignes.**

**Projet 4 : Accompagnement de publics vulnérables en vue d'un logement de qualité.**

**Projet 5 : Accompagnement de publics vulnérables en vue d'une meilleure mobilité.**

**Projet 6 : Développement de l'interconnaissance en vue d'accentuer la cohésion sociale et le vivre-ensemble.**

**Projet 7 : Consolidation des équipes en vue d'optimaliser les services à la population et de stabiliser l'accompagnement social.**

**Objectifs SMART :**

- Evaluer en interne et avec les partenaires, par le biais d'un questionnaire et de réunions, et ce entre septembre 2025 et décembre 2025, les actions mises en place dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 ;

- À partir de début 2026, en interne et avec les partenaires : Définir de nouvelles actions/Redéfinir le Plan de Cohésion Communale/Renforcer des actions existantes destinées à répondre aux difficultés rencontrées par les citoyens ;
- Définir à partir de mi 2026, une stratégie de communication autour des actions du Plan de Cohésion communale ;

**Indicateurs** :

- Nombre de personnes différentes qui ont bénéficié de l'action, de l'atelier, de la sensibilisation ;
- Nombre de personnes qui bénéficient d'un accompagnement, d'un suivi et la durée de celui-ci ;
- Nombre d'ateliers différents organisés ;
- Nombre de démarches de sensibilisation différentes mises en place ;
- Nombre de demandes d'accompagnement ;
- Nombre de demandes non rencontrées par manque de place.

- Nombre de personnes qui ont modifié leur comportement suite à l'action, à l'atelier, à la sensibilisation ;
- Nombre de personnes en difficulté dont le problème a été solutionné grâce à l'accompagnement ;
- Nombre de personnes en difficulté réorientées ;
- Degré de satisfaction par rapport à l'accompagnement, à l'action, à l'atelier.

DA2 – SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

# FAÎTIÈRE SOCIALE – ABRI DE JOUR ET ABRI DE NUIT

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Faitière sociale : l'union fait la force ou le regroupement de différents secteurs du service des Affaires sociales ;
- Deux localisations distantes de 500 mètres ;
    - Capacité : Nuit 9 à 13 personnes / Jour de 1 à 25 personnes.
- Locaux vétustes ;
- Frais d'entretien, d'énergie, ..., importants.

- **Abri de nuit**
    - Manque de surface : Promiscuité (petites chambres collectives, petites cuisines, pas de salon, …) ;
    - Pas de bureau pour les travailleurs sociaux, pour les veilleurs de nuit ;
    - Pas de possibilité d'une ''mise en sécurité'' pour l'éducateur ou veilleur et ce, par manque de bureau ou d'espace de nuit adaptés ;
    - Pas d'espace de confidentialité, de possibilité de mise à l'écart ;
    - Manque de places : 7 lits Homme et de 2 lits Femme d'où influence ou menaces entre usagers, refus, … ;
    - Places pour les chiens très limitées (au pied du lit : hygiène, bruit, aboiements, …) ;
    - Peu d'espace extérieur : juste une petite cour ≤ 10m² : cigarettes, chiens, … ;
    - Pas de sas d'entrée : attente devant la porte sur un trottoir étroit : bagarres, conflits, problèmes et nuisances vis-à-vis du voisinage ;
    - Peu de sanitaire : 1 douche et 1 toilette homme / 1 douche et 1 toilette femme / pas de toilettes spécifiques pour l'équipe éducative-veilleur de nuit ;
    - Pas d'accès et de sanitaires PMR ;
    - Pannes d'électricité (lumières, ...) et de chaudière récurrentes (eau chaude et chauffage, pression de l'eau, etc.…) ;
- **Résultats**
    - En attente du déménagement, pas de prise en charge financière pour les gros travaux d'entretien par le propriétaire et la commune ;
    - Vétusté des lieux, sanitaires peu salubres, bouchés régulièrement, fuites récurrentes au niveau de la toiture ; descentes de gouttières détériorées ;
    - Parking, alentours et entrée difficiles à ''surveiller'' ;
    - Besoin de travaux de rénovation : cuisine, descentes de gouttières, ... ;
    - Présence de moisissures ;
    - Locaux peu insonorisés ;
    - Espaces vitrés fragiles, inadaptés (d'où recouvrement de panneaux de bois) ;
    - Chauffage aléatoire et dépenses en frais énergétiques importantes.

## ENJEUX

- Ouvrir un site mixte regroupant l'abri de jour et l'abri de nuit

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Budget PIV pour l'acquisition et les travaux d'un site à identifier ;
- Projet porté par le Collège communal et le Conseil communal ;
- Implication financière de l'Administration communale ;
- Initiative reconnue par de nombreux partenaires ;
- Répond à un manque et un besoin social sur le territoire local ;
- Projet complémentaire aux structures et institutions sociales, caritatives locales et régionales.

**Faiblesses**

- Difficulté d'identifier un site répondant à l'ensemble des critères ;
- Acceptabilité du projet par les riverains, voisins des sites visités ;
- Majorité des contrats des travailleurs sociaux ont une reconduction non pérenne, car dépendante de subsides à percevoir ;
- Subventions non pérennes et/ou faibles au regard des dépenses en frais de personnel, entretiens, énergie, besoins des personnes accueillies, etc.

**Opportunités**

- Ensemble de bâtiments site à vendre rue de Roubaix répondant à de nombreux critères de faisabilité et de possibilités d'exploitation ;
- Regroupement des 2 abris sur un site avec entrées et locaux séparés.

**Menaces**

- Montage financier non soutenable et coût des travaux supérieur à l'enveloppe définie (PIV) ;
- Lever de bouclier de la population voisine du site contre ce projet de site mixte ;
- Arrêt des subventions ;
- Durée des travaux.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : ABRI DE JOUR ET ABRI DE NUIT

- **Projet 1 :** Construction d'un abri de jour et d'un abri de nuit.
- **Projet 2 :** Offre de services de première nécessité.

*Le site mixte où se retrouveront l'abri de jour et de nuit aura pour mission d'être un lieu convivial et de proximité qui permet de manière inconditionnelle une mise à l'abri en journée et en nuit, de toute personne en situation de mal-être, d'exclusion ou de grande précarité.*

*Ce service d'accueil vise à répondre aux besoins rencontrés par les personnes vulnérables, mal logées ou sans-abri, en organisant une offre de services de première nécessité, d'accueil à bas seuil.*

*Il vise à promouvoir le bien-être et la santé de la personne, à éviter l'isolement, à endiguer la précarité et à favoriser l'inclusion sociale ainsi que la réflexion autour de solutions de logement.*

*Dans un deuxième temps, afin de répondre à cette finalité et au nombre croissant de personnes accueillies au sein des deux abris, la volonté est de pérenniser l'équipe de travailleurs sociaux en place actuellement.*

### Projet 1 : Construction d'un abri de jour et d'un abri de nuit.

### Projet 2 : Offre de services de première nécessité.

**Objectifs SMART :**

*Pour cela, il faut :*

- *Augmenter le nombre de places d'accueil afin de répondre à la demande des personnes en rue de 9 à 15 places + 5 pour le Plan Grand Froid (PGF) pour 2027 ;*
- *Être attentif et répondre aux appels à projets pour pérenniser le nombre de travailleurs sociaux au sein de l'équipe en continu, en continu ;*
- *Redéfinir un nouveau cadre de travail (missions) des travailleurs pour le 1er trimestre 2026 ;*
- *Mener un travail de réflexion avec le Bureau d'Etudes Bâtiments lors de la réalisation des plans et la construction du futur site (remontées du terrain) de décembre 2024 à la mise en œuvre des travaux ;*
- *Retravailler une grille d'animations à mettre en place avec les usagers pour septembre 2025 ;*
- *Définir des conventions avec divers partenaires en continu ;*
- *Retravailler le ROI et le tableau des sanctions dès décembre 2025 ;*
- *Développer les compétences et connaissances des travailleurs par un cycle de formations en continu et par le biais de supervisions individuelles, dès septembre 2025 ;*
- *Edifier un tableau de ''référentiels suivis'' en adéquation avec les différents secteurs de la Faîtière sociale : TSRue et TopAzes, pour septembre 2025.*

**Indicateurs** :

- Nouvelle infrastructure opérationnelle et répondant aux besoins exprimés ;
- Capacité d'accueil abris de nuit/jour (en routine et en PGF) ;
- Taux de fréquentation ;
- Profils de fonction et descriptions de tâches retravaillés,
- Nombre d'animations (existantes/nouvelles) proposées aux bénéficiaires ;
- Nombre de fiches animations remplies ;

- Taux de fréquentation des animations proposées ;
- R.O.I. actualisé (y compris tableau des sanctions) ;
- Nombre de réunions participatives pour la réalisation du ROI et du tableau des sanctions ;
- Nombre de formations suivies par le personnel Abri de jour – de nuit (Faîtière sociale) ; nombre de supervisions individuelles ;
- Outil référentiel de suivi des bénéficiaires, en collaboration entre le travail de rue et l'accompagnement TopAzes ;
- Nombre d'appels à projets reçus, introduits et acceptés par les pouvoirs subsidiants ;
- Nombre de réunions et de visites de terrain avec le Bureau d'Études Bâtiments.

DA2 – SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

# FAÎTIÈRE SOCIALE – Territoire zéro sans abrisme – Programme TopAzes

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Accompagnement social individualisé à la réappropriation d'un logement.

## ENJEUX

- Stabiliser le projet à court terme ;
- Pérenniser le projet à long terme ;
- Augmenter le nombre de logements.

## ANALYSE AFOM

### Atouts

Le projet TopAzes vise à assurer au bénéficiaire un accompagnement social, global et pluridisciplinaire en logement afin d'éviter la chute et la chronicisation en rue.

C'est un tremplin vers du logement durable et du soin adapté dans le but de rendre les bénéficiaires acteurs de leur projet de vie.

Cette initiative sociale vise le développement de partenariats actifs autour de la demande de la personne au sein du réseau local, régional et transfrontalier afin d'offrir un accompagnement sur mesure pour permettre une remise en ordre administrative et/ou un suivi psycho-médicosocial (soins, agents de probation, maison de justice, mutuelle, CPAS, ...).

- Partenaires (bailleurs sociaux, CPAS, etc.) ;
- Projet actuel défini autour de 7 Logements mis à disposition par :
    - La Ville de Mouscron (convention, usage à titre précaire 3*3 mois) :
        - Appartement 2 chambres (2 personnes cohabitantes/logement) ;
    - La SLM (articles 132 : convention sur 3X1 an vers un statut de locataire SLM pérenne) :
        - Appartement 2 chambres (1 personne/logement plus enfants) ;
        - 2 Maisons Personnes Agées (1 personne / logement) ;
    - Le CPAS (convention Habitation urgence) :
        - Co-accompagnement social avec les assistants sociaux du CPAS ;
        - 2 maisons (1 personne/logement) ;
- 1 personne suivie en logement privé (à sa demande).

### Faiblesses

- Jeunesse de l'équipe et du projet ;
- Critères de création des RSU par la RW (1 par arrondissement) ;
- Dépendance financière (1,5 ETP A2) totale du RSUT (Relais Social Urbain de Tournai) ;
- Subvention non pérenne ;
- Public hébergé.

### Opportunités

- Collaboration avec les travailleurs sociaux de rue et les travailleurs sociaux des abris de jour et de nuit ;
- Insertion dans le réseau des partenaires locaux élargi au volet logement pour SDF, personnes mal logées ;

- Recherche de partenariats avec le privé pour mise à disposition de logements accompagnés ;
- Bâtiment comprenant 6/7 studios appartenant à la SLM laissé en gestion à la Ville (services Logement et Affaires sociales) avec ou sans local social (possibilité de définir le 7ème studio en espace social du projet TopAzes) ;

*Mais*

- Concentration en un même lieu de publics présentant les mêmes types de difficultés.

**Menaces**

- Non reconduction en 2026 des subventions RSUT accordées par la RW pour 2024 – 2025, et rétrocédée à Mouscron ;
- Changement de stratégie de la SLM concernant le bâtiment à mettre à disposition ;
- Retard dans la durée des travaux quant à la rénovation du bâtiment (studios) ;
- Perte de logements au regard du public, de ses difficultés.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : FAÎTIÈRE SOCIALE – TERRITOIRE ZÉRO SANS ABRISME – PROGRAMME TOPAZES

- **Projet 1 :** Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers,
- **Projet 2 :** Redéfinition de l'approche sociale,
- **Projet 3 :** Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale,
- **Projet 4 :** Echanges d'expériences avec des structures de travail social,
- **Projet 5 :** Formations (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, …),
- **Projet 6 :** Développement des compétences par le biais de supervisions individuelles,
- **Projet 7 :** Mise en place d'un « référentiels suivis ».

**Projet 1 : Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers.**

**Projet 2 : Redéfinition de l'approche sociale.**

**Projet 3 : Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale.**

**Projet 4 : Echanges d'expériences avec des structures de travail social.**

**Projet 5 : Formations (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, …).**

**Projet 6 : Développement des compétences par le biais de supervisions individuelles.**

**Projet 7 : Mise en place d'un « référentiels suivis ».**

**Objectifs SMART :**

- Maintenir l'équipe en place (au regard des contrats de travail : CDD) et augmenter le nombre d'emplois temps plein ;
- Accroitre le nombre de logements, en réponse à la demande des personnes en rue, par un travail de partenariat avec les bailleurs privés et publics ;
- Intensifier le nombre de partenaires sociaux, psycho-médicaux, culturels et caritatifs répondant au besoin d'accompagnement pluridisciplinaire à Mouscron par le biais de la mise en place de la Plateforme socio-associative ;
- Développer les compétences et connaissances des travailleurs par un cycle de formations en continu et par le biais de supervisions individuelles, dès septembre 2025 ;
- Développer un planning de rencontres de partenaires locaux, régionaux, etc. en continu ;
- Edifier un tableau de ''référentiels suivis'' en adéquation avec les différents secteurs de la Faitière sociale : Travail social de rue et Abri de jour et nuit pour septembre 2025.

**Indicateurs** :

- Effectif TopAzes (nombre et ETP) ;
- Nombre de logements disponibles (total / occupés) ;
- Nombre de personnes accompagnées dans le cadre du projet TopAzes ;
- Nombre de conventions de partenariat ;
- Nombre de formations suivies par le personnel TopAzes (faîtière sociale) ;
- Nombre de supervisions individuelles ;
- Nombre de rencontres menées avec les associations, institutions partenaires ;
- Outil référentiel de suivi des bénéficiaires, en collaboration Travail social de rue/TopAzes.

DA2 – SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

# FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

Le travail social de rue vise la mise en place d'une présence sociale ''hors murs'' du centre administratif sur différents quartiers mouscronnois. Témoin des réalités vécues sur le terrain, son ambition est de mener une écoute active et une présence continue qui permettent le lieu de la confidence... Cet ''aller vers'' vise à rejoindre des personnes en rupture ou non, dans leur milieu de vie, sur une base volontaire et confidentielle.

Ce travail agit dans l'axe information-éducation-prévention. Il vise à réguler certains phénomènes qui peuvent poser un problème autant pour les individus rencontrés que pour la communauté immédiate ou la société en général.

Par une approche collective et communautaire, il ambitionne une redynamisation des quartiers.

- 5 équivalents temps plein ;
- Axes de travail :
    - Approche individuelle (suivi social des personnes) ;
    - Approche collective (groupes de personnes par exemple maraudes SDF, actions pour/avec groupes de jeunes) ;
    - Approche communautaire (projets de quartier) ;
    - Approche institutionnelle : faire remonter les problématiques observées vers l'autorité politique et administrative ;
    - Redynamisation des quartiers via les projets (Été solidaire, ...).
- Financement : Politique des Grandes Villes (PGV) ;
- Renfort récurrent par le personnel des abris jour et nuit et du suivi de personnes accompagnées par le projet Topaze.

### ENJEUX

- Pérenniser le service et les emplois ;
- Accroître les ressources humaines ;
- Renforcer la représentation sociale des travailleurs de rue ;
- Garantir la subvention PGV ;
- Développer de nouveaux projets en liens avec les problématiques perçues sur le territoire.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Personnel qualifié (éducateurs spécialisés et agents d'éducation) + Formation continue ;
- Equipe mobile ;
- Autonomie dans l'organisation du travail et dans la mise en place de projets et initiatives sociales ;
- Inscription forte dans un Réseau partenarial local riche ;
- Inscrit dans un réseau national d'éducateurs de rue ;
- Grande connaissance du réseau français de Lille métropole.

**Faiblesses**

- Augmentation de la paupérisation et de la précarité à Mouscron ;

- Accroissement du nombre de personnes sans logis, mal logées, en errance ;
- Déficit de RH au regard des problématiques et du nombre de quartiers (13) ;
- Dimension transfrontalière d'une partie du public ;
- Demande d'un travail en doublette (vu les spécificités du public : toxico, santé mentale, ...) ;
- Présence de migrants ;
- Présence de « sortants » de prison et d'hôpitaux psychiatriques (avec peu ou sans traitements) ;
- Peu de projets pour les jeunes de 18-24 ans sortant des foyers ou SDF ;
- Sentiment d'une faible reconnaissance de leur rôle social.

**Opportunités**

- Veille sur les appels à projet.

**Menaces**

- Suppression des subventions PGV.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE

- **Projet 1 :** Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers.
- **Projet 2 :** Redéfinition de l'approche sociale.
- **Projet 3 :** Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale.
- **Projet 4 :** Echanges d'expériences avec des structures de travail social.
- **Projet 5 :** Formations (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, …).
- **Projet 6 :** Développement des compétences par le biais de supervisions individuelles.
- **Projet 7 :** Mise en place d'un « référentiels suivis ».

### Projet 1 : Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers.

### Projet 2 : Redéfinition de l'approche sociale.

### Projet 3 : Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale.

### Projet 4 : Echanges d'expériences avec des structures de travail social.

### Projet 5 : Formations (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, …).

### Projet 6 : Développement des compétences par le biais de supervisions individuelles.

### Projet 7 : Mise en place d'un « référentiels suivis ».

**Objectifs SMART :**

- *Augmenter le nombre de travailleurs sociaux de rue afin de répondre aux demandes croissantes et diversifiées de la population, en fonction de la politique communale et d'éventuels subsides ;*
- *Accroitre la présence sociale au sein de nouveaux quartiers à investir ;*
- *Redéfinir une approche sociale sous forme de ''doublettes'' et réorganiser l'approche en rue en développant de nouveaux ''circuits de rue'' ou ''chemins de maraudes'' au plus près des réalités observées pour septembre 2025 ;*
- *Développer de nouveaux projets facilitant la démarche sociale, '' l'aller vers''...par l'achat ou le don d'une camionnette pour le Plan Grand Froid (PGF) 2025/2026 ;*
- *Développer un planning de rencontres et visites de structures proposant du travail social de rue en Belgique, en France, etc... dès septembre 2025 ;*
- *Proposer des formations dans les différents domaines répondant aux demandes des travailleurs (santé mentale, toxicomanie, travail de rue, précarité, ...) en continu ;*
- *Développer les compétences par le biais de supervisions individuelles, dès septembre 2025 ;*

- *Edifier un tableau de ''référentiels suivis'' en adéquation avec les différents secteurs de la Faitière sociale : AbN-J ( abri de nuit / jour) et TopAzes, pour septembre 2025.*

**Indicateurs** :
- Effectif TSR (nombre et ETP) ;
- Temps de présence au sein des quartiers (Planning horaire calcul horaire ? nombre de permanences ?) ;
- Nombre de quartiers investis ;
- Circuits de maraude (existants retravaillés / nouveaux) ;
- Camionnette itinérante opérationnelle ;
- Nombre de rencontres associations, structures homologues belges ou françaises ;
- Nombre de dossiers de suivis ;
- Nombre de formations suivies par le personnel TSRue (Faîtière sociale) ;
- Nombre de supervisions individuelles.

DA2 – SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

# PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION SAINE EN MILIEU SCOLAIRE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- **Objectifs :**
  - Sensibilisation dans les écoles ;
  - Lutter contre l'obésité infantile ;
  - Favoriser une alimentation équilibrée et une activité physique régulière.
- **Etat des lieux**
  - En 2023, en Belgique, environ 5,8 % des enfants de 2 à 17 ans sont considérés comme obèses. Cette maladie impacte durement leur qualité de vie.
- **Actions**
  - Depuis 2007, la Maison Communale de Promotion de la Santé fait partie du programme Viasano. Ce programme a pour but de lutter contre l'obésité par la promotion d'une alimentation saine et la pratique régulière d'une activité physique ;
  - L'équipe se rend dans les écoles de l'entité de Mouscron afin de faire des animations sur l'alimentation saine en utilisant les outils mis à sa disposition par Viasano ;
  - Une autre action est la vérification et la correction des menus dans les écoles en fonction des recommandations de la Fédération Wallonie - Bruxelles. Le traiteur modifie ses menus en fonction des remarques, formulées par les diététiciennes ;
  - Toutes les cantines des écoles sont contrôlées ainsi que les repas servis et les menus affichés, en fonction des remarques faites au traiteur.
- **Financement**
  - Actions hors Plan de Cohésion Sociale (PCS) et hors Programme d'Action Coordonnées des opérateurs agrées en promotion de la santé (PAC) car relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

## ENJEUX

- Pérennisation du programme d'animation alimentation santé/santé scolaire.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Reconnaissance comme Ville VIASANO ;
- Les enfants adorent les animations proposées ;
- Les enfants apprennent et découvrent beaucoup de choses lors des animations ;
- Discussions variées et intéressantes grâce à l'interculturalité ;
- Proposition de menus variés aux enfants ;
- Découverte de nouveaux aliments ;
- Création de nouveaux outils ;
- Utilisation du Foodtruck Viasano.

**Faiblesses**

- Hors subventions PCS et PAC ;
- Les parents ne prennent pas en compte les conseils donnés ;

- Les professeurs n'approfondissent pas le sujet de l'animation présentée ;
- Le traiteur des écoles ne respecte pas toujours les remarques faites par les diététiciennes pour une alimentation équilibrée ;
- Difficulté de faire déplacer les écoles.

**Opportunités**

- Création de plus d'outils pédagogiques à la suite des discussions menées avec les élèves lors d'animations ;
- Recherche de subsides afin d'améliorer nos outils pédagogiques ;
- Agrandir l'équipe d'animation ;
- Augmentation du public cible.

**Menaces**

- Manque de personnel afin de répondre positivement à toutes les demandes d'animation ;
- Matériel ne répondant pas aux exigences de l'animation ;
- Désintérêt des professeurs.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION SAINE EN MILIEU SCOLAIRE

- **Projet 1 :** Vérification et correction des menus proposés par les traiteurs dans les écoles communales,
- **Projet 2 :** Contrôles effectués dans les cantines des écoles communales (menus affichés, repas servis),
- **Projet 3 :** Sensibilisation à l'alimentation saine dans les écoles autour de différents thèmes (pyramide alimentaire, collation saine, petit-déjeuner, fruits, légumes, différentes eaux, boîte à tartine, …).

**Projet 1 : Vérification et correction des menus proposés par les traiteurs dans les écoles communales.**

**Projet 2 : Contrôles effectués dans les cantines des écoles communales (menus affichés, repas servis).**

**Projet 3 : Sensibilisation à l'alimentation saine dans les écoles autour de différents thèmes (pyramide alimentaire, collation saine, petit-déjeuner, fruits, légumes, différentes eaux, boîte à tartine, …).**

**Objectifs SMART :**
Lutter contre l'obésité infantile, par un programme de sensibilisation à l'alimentation saine en milieu scolaire.

**Indicateurs** :
- Nombre de menus vérifiés et corrigés ;
- Nombre de contrôles effectués dans les cantines ;
- Nombre d'animations de sensibilisation à l'alimentation saine effectuées ;
- Nombre de thématiques différentes et d'outils utilisés autour de l'alimentation.

DA2 – SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

# ESPACE RENCONTRES MOUSCRON

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

L'Espace-Rencontres Mouscron est un service d'accompagnement du droit aux relations personnelles lorsque celui-ci est difficile, interrompu ou trop conflictuel.
Il offre un lieu neutre où toutes les personnes titulaires du droit de visite viennent se rencontrer (enfant, parent, grands-parents, fratrie).
Il est transitoire (maximum 2 ans à dater de l'ouverture du dossier), à la recherche de solutions satisfaisantes pour tous.
Il se compose d'une équipe de professionnels qui assurent l'accueil, l'accompagnement et le suivi des rencontres.
Le service ne se limite pas à un exercice pratique du droit de visite mais a une visée plus large.
Un climat d'écoute, de respect mutuel permet à l'enfant d'exercer son droit à avoir des liens avec son/ses parent(s), grands-parents et de retrouver une relation et une communication plus saine et harmonieuse.

- **Concept : lieu neutre**
  - Qui offre un service d'accompagnement du droit aux relations personnelles à la population mouscronnoise ;
  - Permet de gérer les rencontres entre enfants et parents pour lesquels une décision d'encadrement a été notifiée par une autorité.
- **Objectifs :**
  - Répondre à la demande des autorités compétentes (SPJ, Tribunaux) ;
  - Maintenir ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas ;
  - Permettre à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines ;
  - Amener les familles à gérer elles-mêmes le droit aux relations personnelles en dehors du centre.
- Suite à un diagnostic du PCS en 2009, il a été décidé de mettre en place un « Espace Rencontres » entre parents et enfants rencontrant des difficultés, des ruptures, des déchirements familiaux.
- Demande croissante :
  - En 2010, le service a suivi 14 familles et a reçu 19 enfants dans ses locaux ;
  - En 2015, le service a suivi 32 familles et a reçu 44 enfants dans ses locaux ;
  - En 2023, le service a suivi 44 familles et a reçu 90 enfants dans ses locaux ;
- Suite à l'évolution constante des demandes, le service a introduit une demande de subventionnement et d'agréement auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles, octroyée pour 2024-2029 à concurrence de 42 dossiers à l'année.

## ENJEUX

- Conserver l'agrément ;
- Garantir le montant du subside accordé (nombre de dossiers/an) ;

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Agrément pour 6 ans du 01/01/2024 au 31/12/2029 ;
- Subvention triennale du 01/01/2024 au 31/12/2026 ;
- Réseau étoffé de partenaires pouvant répondre aux besoins spécifiques du service et de la population ;
- Locaux de qualité adaptés à nos missions, situés au centre de la Ville et accessible via les transports en commun ;
- Locaux adaptés aux PMR ;
- Possibilité aux personnes précaires de bénéficier de douches et de machines à laver ;
- Gratuité du service.

**Faiblesses**

- Dépendance des subsides liés au nombre de dossiers.

**Opportunités**

- Agrément et subventionnement de la FWB ;
- Collaboration avec d'autres services de l'administration communale, des institutions privées et d'autres ASBL.

**Menaces**

- Maintien de l'agrément et subventionnement de la FWB ;
- Garantie de suivi du projet à long terme.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : ESPACE RENCONTRES MOUSCRON

- **Projet 1 :** Organisation continue de l'Espace Rencontres,
- **Projet 2 :** Organisation de deux séances de présentation ciblées (étudiants / tout public).

### Projet 1 : Organisation continue de l'Espace Rencontres.

### Projet 2 : Organisation de deux séances de présentation ciblées (étudiants / tout public).

**Objectifs SMART :**
Poursuivre de manière continue, l'accompagnement des familles au droit aux relations personnelles et ce par des professionnels, dans un lieu neutre.

- Répondre à la demande des autorités compétentes (SPJ, tribunaux) ;
- Maintenir ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas ;
- Permettre à l'enfant de se situer dans son histoire et par rapport à ses origines ;
- Amener les familles à gérer elles-mêmes le droit aux relations personnelles en dehors du centre.

Organiser en novembre 2025, une présentation du service Espace-rencontres, à travers un documentaire suivi d'un débat et ce à l'attention en après-midi des étudiants en études supérieures et en soirée au tout public.

**Indicateurs** :
- Nombre de dossiers ouverts sur la plateforme cerbère ;
- Nombre de dossiers émanant du tribunal ;
- Nombre de dossiers émanant du SPJ (service de protection de la jeunesse) ;
- Nombre de dossiers émanant du SAJ (service d'aide à la jeunesse) ;
- Nombre de dossiers de demande spontanée ;
- Nombre de dossiers non ouverts (dossiers où les premiers entretiens et/ou la visite des locaux n'ont pu aboutir) ;
- Nombre de dossiers en liste d'attente.

# PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- **Objectifs :**
  - Mener des activités communautaires sur le territoire mouscronnois afin de favoriser le bien-être global et l'empowerment ;
  - Améliorer le niveau d'information et renforcer les aptitudes de la population dans le but de rendre les citoyens acteurs des décisions concernant leur propre santé.
- Actions de promotion de la santé (alimentation, lutte contre tabagisme, bien-être global, prévention maladies chroniques, prévention maladies infectieuses) ;
  - Une vingtaine d'activités réparties sur 6 fiches-actions pour agir sur 5 axes définis dans le cadre de l'agrément :
    - Modes de vie: alimentation, activité physique et sédentarité ;
    - Mode de vie: lutte contre le tabagisme ;
    - Promotion d'une bonne santé mentale et du bien-être global ;
    - Prévention des maladies chroniques ;
    - Prévention des maladies infectieuses, y compris la vaccination.
- Agrément obtenu suite à une justification chiffrée à l'aide des données quantitatives :
  - du Tableau de bord de la Santé de l'Observatoire de la Santé du Hainaut ;
  - des données fédérales de type Sciensano, du SPF, de fondations etc. ;
  - de l'expérience de terrain en ce qui concerne les données qualitatives.
- Quelques exemples de données :
  - Dépistages en baisse suite à la pandémie (5% en moins pour le cancer du sein par exemple). L'écart d'espérance de vie entre le Hainaut et le reste de la Belgique s'accroit. La mortalité est plus élevée en Hainaut. Plus le revenu médian d'une commune est bas, plus son espérance de vie est basse.
  - Le lien entre les indicateurs socio-économiques et la santé est toujours d'actualité et doit nous inciter à accorder une priorité à la réduction des inégalités sociales de santé au travers de nos actions.

## ENJEUX

- Conserver l'agrément ;
- Consolider la subvention au-delà de 2027.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Agrément pour 5 ans du 01/01/2023 au 31/12/2027 ;
- Projet subsidié par la Région Wallonne 2024-2027 : Subvention annuelle qui devrait couvrir la durée de l'agrément ;
- Equipe pluridisciplinaire ;
- Agrément sur 5 ans ;
- Pouvoir communal, soutien politique ;
- Travail en partenariat pour de nombreux projets ;
- 15 ans d'expérience de terrain ;

- Communication efficace : vitrine Maison de la Santé, page facebook, …

**Faiblesses**

- Contraintes administratives :
    - liées au fonctionnement communal et à ses procédures ;
    - liées au pouvoir subsidiant ;
- Refus par le SPW d'une subvention complémentaire concernant les projets alimentation.

**Opportunités**

- Partenariats internes et externes permettent d'avoir accès à des locaux ;
- Service communal qui permet d'avoir du « Poids » pour certains projets auprès des partenaires ;
- Travail en interne qui permet d'étoffer l'équipe et de compter sur des structures communales sans coût supplémentaire (matériel lors d'actions, locaux, charges liées aux locaux, …).

**Menaces**

- Risque d'arrêt du subside au-delà de 2027 ;
- Perte de visibilité : service délocalisé hors de la MAISON DE LA SANTE vers le service Affaires sociales du centre administratif difficile à comprendre pour les partenaires (et en interne) ;
- Accroissement des demandes et diminution du nombre de travailleurs au sein de l'équipe Maison de la Santé (impossibilité d'y répondre).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES (SANTÉ)

- **Projet 1 :** Séances d'informations « Santé » tous publics,
- **Projet 2 :** Rencontres « fibromyalgie » avec le public cible,
- **Projet 3 :** Promotion du dépistage gratuit du cancer du sein,
- **Projet 4 :** Actions de prévention « Tabac »,
- **Projet 5 :** Actions de prévention « diabète »,
- **Projet 6 :** Réseau Sida et IST,
- **Projet 7 :** Stage Nature et Santé.

### Projet 1 – Projet 2 – Projet 3 – Projet 4 – Projet 5 – Projet 6 – Projet 7.

**Objectifs SMART :**
Mener des activités communautaires sur le territoire mouscronnois afin de favoriser le bien-être global et l'empowerment.

Améliorer le niveau d'information et renforcer les aptitudes de la population dans le but de rendre les citoyens acteurs des décisions concernant leur propre santé.

**Indicateurs :**

### Projet 1 - Séances d'informations « Santé » tous publics.

- Prise en considération des besoins et attentes des partenaires ;
- Adaptation des stratégies d'action selon l'évolution du contexte et des besoins des publics cibles ;
- Evaluation de la stratégie de communication en identifiant la façon dont le public a reçu l'information (conférences) ;
- A la suite de la séance d'informations, le public se sent mieux outillé par rapport à la thématique abordée ;
- Prise en compte des demandes du public concernant les thématiques du cycle de conférences ;
- Nombre de participants par rapport au nombre de participants du cycle précédent ;
- Les outils créés répondent adéquatement à la demande.

### Projet 2 - Rencontres « fibromyalgie » avec le public cible.

- Existence d'une évaluation périodique avec le public final ;
- Participation et implication du groupe aux différents ateliers proposés tout au long de l'année ;
- Les publics-cibles expriment leurs attentes et besoins au travers des activités menées ;
- A la suite de l'atelier, les participants repartent satisfaits, écoutés, et détendus ;
- Les participants créent des liens entre eux en dehors du fibrocafé ;
- Utilisation et prise en compte de l'évaluation pour adapter le fibrocafé (en fonction des demandes des participants).

**Projet 3 - Promotion du dépistage gratuit du cancer du sein.**

- Implication des partenaires dans le projet (CHM, relais pour la vie, à vos marques prêts, la casanou, la clinique du sein) ;
- Adaptation des stratégies d'action selon l'évolution du contexte et des besoins des publics cibles ;
- Augmentation du nombre de mammotests réalisés pour Mouscron ;
- Somme totale des bénéfices reversés aux associations supérieure à l'année précédente ;
- Nombre de brochures de sensibilisation au dépistage distribuées par rapport au nombre de participants à l'évènement.

**Projet 4 - Actions de prévention « Tabac ».**

- Prise en considération des besoins et attentes des partenaires ;
- Des activités de promotion de la santé sont réalisées par les professionnels de services de soins (partenariat CHM) ;
- A la suite de la séance d'information, les employés de l'entreprise de travail adapté se sentent mieux outillés par rapport au tabac et aux méthodes d'aide et de soutien à l'arrêt du tabac ;
- A la suite de la formation donnée par l'Asbl « Soutien Et Prévention Tabagique (SEPT), la Maison de la santé est capable de réaliser l'animation à son tour avec différents publics selon les demandes qui lui sont adressées.

**Projet 5 - Actions de prévention « diabète ».**

- Implication des partenaires dans la durée de l'action ;
- Existence d'une évaluation périodique de pratiques collaboratives ;
- Prise en considération des besoins et attentes des partenaires ;
- Nombre de personnes se présentant au dépistage avec un diabetest préalablement rempli (marché, pharmacies, …) par rapport au nombre total de participants ;
- Nombre de personnes diabétiques participant à l'atelier cuisine adapté au diabète par rapport au nombre d'inscriptions reçues ;
- Suite au dépistage organisé, les personnes présentes repartent avec des connaissances supplémentaires en matière de diabète et ses facteurs de risque ;
- Implication et soutien des politiques dans la mise en place d'actions et de projets en lien avec le diabète et son dépistage.

**Projet 6 - Réseau Sida et des IST.**

**Projet 7 - Stage Nature et Santé.**

- Les membres de la table sensibilisent le public en allant vers lui directement par une accroche (questionnaire) afin de faciliter la discussion et les échanges ;
- Les étudiants de l'école normale sont capables d'échanger avec le public à propos des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et du SIDA et donnent de bonnes informations. Le cas échéant, ceux-ci reviennent vers nous pour obtenir l'information correcte ;
- Existence d'une évaluation périodique des pratiques collaboratives ;
- Prise en considération des besoins et attentes des partenaires.

DA2 - HANDICONTACT

# PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME DE SOUTIEN HANDICONTACT

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- **Objectifs** :
  - Garantir le Label Handicity ;
  - Informer et orienter les personnes dans le domaine du handicap ;
  - Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de leur commune par la création d'un réseau d'information, d'aide et de soutien aux personnes concernées et à leur entourage.
- **Missions**
  - Respecter les 5 points de la Charte Communale de l'Inclusion des Personnes en Situation de Handicap ;
    - Fonction consultative – sensibilisation ;
    - Accueil de la petite enfance – Inclusion et intégration en milieu scolaire et parascolaire ;
    - Emploi ;
    - Accessibilité plurielle : informations, transports, parkings ;
    - Inclusion dans les loisirs : sport, culture, nature, événements.
  - Recevoir la demande en matière de handicap et la réorienter vers les services adéquats ;
  - Proposer des sensibilisations à l'approche du handicap pour les enfants adolescents et adultes ;
  - Se rendre à domicile pour permettre le maintien à domicile des personnes en situation de handicap ;
  - Informer les autorités communales des besoins de la population handicapée ;
  - Organiser l'intégration des personnes handicapées via les Conseils Consultatifs des Personnes Handicapées, les Commissions des affaires sociales,… ;
  - Donner les informations sur les initiatives favorisant l'intégration et la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la commune,
  - Depuis 2008, le service Handicontact est géré de manière générale par le référent Handicontact ;
  - Pour l'aider dans sa tâche, il entretient un réseau social de proximité.
- **Résultats**
  - Par année civile, en moyenne une centaine de personnes se présentent spontanément ou sur rendez-vous afin d'avoir des renseignements, de l'aide dans le cadre du handicap ;
  - Celles-ci seront soit réorientées soit prises en charge directement ;
  - A ceci, il faut ajouter toutes les demandes d'information faites par téléphone ou par email.

## ENJEUX

- Consolider les ressources humaines ;
- Mettre en place un plan de communication.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Mise en place du réseau des handicontacts par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) ;
- Mise en place du Pass Pour Tous dans le cadre du RGPD (cfr Pass Seniors) ;
- Partenariat très développé avec les institutions et les associations.

**Faiblesses**

- Aucun subside ;
- Communication : de trop nombreuses personnes ne connaissent pas encore le service, et ne savent pas qu'en situation de handicap ils peuvent bénéficier d'aides multiples ;
- Ressources humaines insuffisantes pour assurer :
    - Les actions ;
    - La mise en partenariat ;
    - La sensibilisation ;
    - Le suivi individualisé.

**Opportunités**

- Existence de l'ASBL CCIPH pour le transport ;
- Évolution de la législation relative à l'aménagement du logement après 65 ans.

**Menaces**

- Croissance des questions de handicap liées à l'allongement de l'espérance de vie.

## VOLET 2

## PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME DE SOUTIEN HANDICONTACT

- **Projet 1** : Continuité et soutien à la visibilité du Label HandiCity,
- **Projet 2 :** Table de discussion « Le handicap on en discute », rencontre autour du handicap en présence de Personnes en Situation de Handicap (PSH) et d'institutions ayant pour objectif d'améliorer le quotidien des PSH,
- **Projet 3 :** Sensibilisation des PSH sur l'importance de se rendre dans les bureaux de vote et de faire son devoir civique,
- **Projet 4 :** Sensibilisation des élèves de 5ème et 6ème primaires, des étudiants en option sociale sur l'approche du handicap,
- **Projet 5 :** Sensibilisation du tout public à l'approche du handicap comme lors des festivités (Mobicity, Prairie, Bibliothèque, …),
- **Projet 6 :** Organisation, à raison d'une fois l'an, d'une soirée dansante à l'attention des PSH,
- **Projet 7 :** Inclusion et encadrement de stagiaires issus de l'enseignement spécialisé durant l'année scolaire.

- **Catégorie soutien à un service ;**
    - Pôle Egalité des Chances ;
    - Service Jeunesse ;
    - Service Voirie ;
    - Service Mobilité.

### Projet 2. Table de discussion « Le handicap, on en discute ».

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Améliorer le quotidien et l'accessibilité des PSH.
**Mesurable :**
- Plus de PSH présentes lors des festivités ;
- Le nombre de bordures abaissées ;
- Le nombre d'activités reconnues accessibles à tous.

**Atteignable :**
- Établir la liste des lieux à étudier ;
- Listing des associations à inviter.

**Réaliste :** Limiter le nombre d'associations à inviter.
**Temporel :** Une réunion tous les deux mois.

**Indicateurs** : Nombre de réunions par an (maximum 5).

### Projet 3. Sensibilisation des PSH sur l'importance de se rendre dans les bureaux de vote et de faire son devoir civique.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
- Permettre à la PSH d'élargir son autonomie ;

- Permettre une inclusion « sociale » ;
- Être acteur de ses opinions.

**Mesurable :**

- Le nombre de participants aux ateliers de sensibilisation ;
- La diminution des absences au vote.

**Atteignable :**

- Etablir un partenariat avec des mouvements d'éducation permanente,
- Sensibiliser les institutions et associations venant en aide aux PSH à participer à l'animation.

**Réaliste :** Commencer les animations à quelques semaines des élections pour que les PSH n'oublient pas l'information.

**Temporel :** Deux mois maximum avant les élections.

**Indicateurs** : Les deux mois précédant les élections communales.

**Projet 4. Sensibilisation des élèves de 5ème et 6ème primaires, des étudiants en option sociale sur l'approche du Handicap.**

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

- Organiser un module de sensibilisation sur le handicap qui comprend des ateliers interactifs, des témoignages et des activités pratiques pour les élèves de 5ème et 6ème primaires ou les étudiants en option sociale ;
- Favoriser l'inclusion ;
- Promouvoir l'empathie et la solidarité ;
- Informer sur les différents types de handicap.

**Mesurable :**

- Nombre de jeunes sensibilisés ;
- Nombre d'animations réalisées par an.

**Atteignable :** Collaborer avec des associations locales de soutien aux personnes en situation de handicap pour intervenir lors du module et assurer la pertinence et la qualité du contenu présenté.

**Réaliste :** Sensibiliser les élèves et étudiants à l'importance de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société, et leur fournir des outils pour mieux comprendre et interagir avec ces personnes.

**Temporel :** Organiser les modules dans un délai d'un mois, avec une date limite précise pour la mise en place.

**Indicateurs** :

- Nombre d'élèves sensibilisés par an ;
- Nombre de modules par an.

**Projet 5. Sensibilisation du tout public à l'approche du Handicap comme lors des festivités (Mobicity, Prairie, Bibliothèque, …).**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**

- Favoriser l'inclusion ;
- Promouvoir l'empathie et la solidarité ;
- Informer sur les différents types de handicap ;
- Informer sur les actions, les projets, les activités en places.

**Mesurable :** Nombre de « festivités » où le service « Handicontact » est présent pour proposer une animation de sensibilisation.
**Atteignable** : Répondre aux demandes de sensibilisation dans le cadre de « festivités ».
**Réaliste :** Se limiter à 3 ou 4 « festivités » par an.
**Temporel :** Réparti sur une année civile.

**Indicateurs** :

- Nombre de festivités par an.

**Projet 6. Organisation, à raison d'une fois l'an, d'une soirée dansante à l'attention des PSH.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**

- Attirer au moins 150 participants à la soirée dansante ;
- S'assurer que le lieu est entièrement accessible aux personnes en situation de handicap ;
- Prévoir une animation musicale adaptée à tous les participants.

**Mesurable :**

- Compter le nombre de participants à l'entrée ;
- Vérifier que toutes les installations (toilettes, entrées, espace de danse) respectent les normes d'accessibilité ;
- Avoir au moins 3 heures de musique variée.

**Atteignable** :

- Utiliser notre réseau social et associatif pour promouvoir l'événement ;
- Faire appel à un professionnel de l'accessibilité pour évaluer le lieu ;
- Engager un DJ qui a de l'expérience avec des événements similaires.

**Réaliste :**

- Établir un budget pour financer la soirée ;
- Choisir un lieu qui a déjà fait ses preuves en matière d'accessibilité ;
- Prendre en compte les goûts musicaux des participants en amont.

**Temporel :**

- Finaliser les inscriptions un mois avant l'événement ;
- Compléter le documents « festivités » un mois avant la soirée ;
- Finaliser le choix de l'animateur et le programme d'animation 3 mois avant l'événement.

**Indicateurs** :

- Nombre de personnes inscrites à la soirée dansante ;
- Nombre d'institutions participantes.

**Projet 7. Encadrer et assurer l'inclusion de stagiaires issus de l'enseignement spécialisé durant l'année scolaire.**

**Indicateurs** :

- Nombre de stagiaires encadrés par année scolaire ;
- Nombre de demandes de stage par année scolaire.

DA2 – SERVICE COMMUNICATION & PRESSE

# PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Évitement du service Communication et marge de manœuvre trop grande pour les autres services,
- Trop de pages Facebook satellites (8),
- Site internet : évolution technique vers Plone 6 avec des contraintes graphiques imposées par le produit Imio,
- Certains services ne transmettent pas leurs mises à jour concernant le site internet,
- « Mouscron, vivre dans ma ville » : informations distribuées à 30.300 exemplaires,
- La brochure communale : un produit transversal par excellence,
- Le e-guichet : 10.930 formulaires en 2023,
- Relations efficaces avec les membres de la presse,
- Trop de licences Adobe réparties dans l'Administration,
- Séparation des agents de la PAO entre deux services = perte efficacité,
- Prises de photos mal organisées (doublons, planning …).

- **Objectif :** Placer le service Communication comme point central de TOUTE communication émanant de la Ville.

## ENJEUX

- Etablir une stratégie de communication globale concernant à la fois le Collège et l'ensemble de l'Administration,
- Centraliser l'organe de communication au sein du Service communication,
- Assurer une communication centralisée et transversale à la fois vers l'extérieur et vers/au sein de l'administration elle-même,
- Centraliser la communication pour gagner en rigueur, en cohérence, en rapidité et donc en efficacité.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Personnel qualifié pour les métiers de la communication, ouvert à l'évolution/à la formation,
- Efficacité du service en matière de d5 dans le cadre d'une communication de crise,
- Personnel formé à la rigueur journalistique et garant de son devoir de réserve,
- Disponibilité et motivation des membres du service,
- Relations privilégiées avec la presse (passé de plusieurs membres en tant que journalistes),
- Connaissance du milieu et de ses enjeux,
- La qualité du travail déjà effectué.

**Faiblesses**

- Mauvaise réputation non-fondée en interne,
- Besoin du soutien hiérarchique pour remplir la fonction de communication centralisée,
- Délai trop court des demandes de communication,
- Trop grande marge de manœuvre laissée aux autres services en termes de communication de leurs projets qui provoque la dispersion des informations.

**Opportunités**

- Mise en place d'un nouveau Collège,
- Image de l'Administration à redorer auprès des citoyens,
- Nouveau site et nouvelle charte graphique qui appelle à une centralisation de la communication.

**Menaces**

- Mauvaises habitudes prises au sein de l'Administration (changement important à opérer),
- Dépendance à la vision politique,
- Attaques régulières, non-justifiées, gratuites et sans fondements émanant de l'interne.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE

- **Projet 1 :** Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc),
- **Projet 2 :** Convertir et mettre en ligne le site internet de la Ville de Mouscron dans la version Plone 6,
- **Projet 3 :** Garantir la fonctionnalité et l'utilisation des formulaires e-guichet existants,
- **Projet 4 :** Garantir la publication des ordonnances et règlements communaux selon les nouvelles directives en vigueur.

- **Plan de communication centralisée :**
    - Valoriser par une communication adéquate et de qualité les projets entreprises,
    - Par des outils de communication efficaces (brochure communale, site internet, page Facebook, communiqués de presse, boîte mail info@mouscron.be, …), nous assurerons le lien permanent entre les citoyens, l'administration et l'autorité politique.

### Projet 1. Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Retour de l'ensemble de la communication de l'Administration communale au sein du service créé à cet effet.
**Mesurable :** Disparition de toute communication parasite.
**Atteignable :** Contrôle du Collège communal de l'application de la centralisation de la communication.
**Réaliste :** Résistance des « communications » répartis dans différents services.
**Temporel :** Dans les meilleurs délais.

### Projet 2. Convertir et mettre en ligne le site internet de la Ville de Mouscron dans la version Plone 6.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Mise en ligne du site www.mouscron.be en version Plone 6,
**Mesurable :** Diffusion des informations du site sur la plateforme Plone 6,
**Atteignable :** Conception graphique avec l'agence Expansion (janvier 2025) ;
Suivi des opérations avec Imio (réunions – visioconférences – ateliers Imio).
**Réaliste :**
- Contraintes techniques, graphiques et factuelles (mises à jour quotidiennes) ;
- Charte du produit imposée par l'hébergeur ;
- Dépendance du rythme imposé par l'intercommunale qui gère des dizaines de villes en Wallonie ;
- Approbations et/ou modifications souhaitées par le Collège communal ;
- Nécessité de formations des administrateurs des mini-sites.

**Temporel :** Premier semestre 2025.

**Projet 3. Garantir la fonctionnalité et l'utilisation des formulaires e-guichet existants.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Intensification de la digitalisation - E-guichet élargi,
**Mesurable :** Augmentation du nombre de formulaires à proposer,
**Atteignable :** Un(e) employé(e) dédié(e) à plein temps à la création et au suivi des formulaires ainsi qu'à la formation des agents traitants.
**Réaliste :** Anticiper les délais nécessaires à la production des formulaires.
**Temporel :** Dans les meilleurs délais.

**Projet 4. Garantir la publication des ordonnances et règlements communaux selon les nouvelles directives en vigueur.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Publications ordonnances et règlements communaux,
**Mesurable :** Mise en ligne sur le site www.mouscron.be de l'application « deliberations.be ».
**Atteignable** : Collaboration avec le service Juridique et Imio.
**Réaliste :** Évolution technique majeure avec horodatage obligatoire par rapport aux publications au format papier.
**Temporel :** Pour le 1er juillet 2025.

**Indicateurs** :

- Marge de manœuvre trop grande pour les autres services,
- Trop de pages Facebook satellites,
- Nombre de licences Adobe réparties dans l'Administration,
- Utilisation et diffusion libre de formulaires « google forms » par des services à l'encontre de l'élargissement du e-guichet.

DA2 SERVICE COMMUNICATION INTERNE

# PLAN DE COMMUNICATION INTERNE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

Le plan de communication interne de l'administration communale vise à renforcer la **cohésion**, la **motivation** et l'**efficacité** au sein des services. En favorisant la **transversalité** et en luttant contre les silos organisationnels, il contribue à la construction d'une véritable **culture d'entreprise**, fondée sur un **sentiment d'appartenance** et des **valeurs** communes partagées par l'ensemble du personnel.

**La circulation de l'information et l'accompagnement du changement** sont au cœur de ce plan. Il garantit une diffusion équitable des nouvelles directives et des actualités relatives aux projets en cours et aux événements communaux. L'information doit être **accessible, claire et transmise** rapidement via des canaux adaptés. En collaboration avec le service informatique, l'administration modernise et innove ses outils de communication afin d'optimiser leur efficacité et leur portée.

**L'accompagnement** du personnel, en lien avec la gestion des ressources humaines, constitue un axe essentiel du plan. Il intègre les processus d'onboarding pour les nouveaux arrivants, de fidélisation des talents, de réintégration après une absence prolongée et d'outboarding pour assurer un départ respectueux et organisé.

La **transparence** est un autre pilier fondamental. En collaboration avec le CODIR, le plan de communication vise à **clarifier les attentes réciproques** entre la direction, le Collège communal et le personnel en matière **d'objectifs, de méthodes de travail et de résultats** attendus. Ce dialogue constant favorise une meilleure implication des agents dans les projets communaux.

L'amélioration du **bien-être au travail** est une priorité, menée conjointement avec le Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail (SIPP). En encourageant un **dialogue interne** ouvert et constructif, la communication interne participe activement à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux.

Enfin, le plan vise à **stimuler** la créativité et à **valoriser** les initiatives du personnel. Le service PST COM souhaite favoriser un environnement de travail propice à l'innovation en donnant aux agents la possibilité d'exprimer leurs idées et de contribuer activement à l'amélioration des services communaux.

- La création du Service PST COM s'inscrit dans le volet interne du PST ;
- Actions menées :
    - Suivi du PST via PST TEAM ;
    - Revue interne Comm'Une Info (2/an - mai et novembre) ;
    - Fêtes annuelles : Saint Eloi, Saint Nicolas, Vœux du personnel communal ;
    - Séance photo du personnel communal 1x/an (avril).
- Prises de vues en drone, production de vidéos ;

## ENJEUX

- Faire de la communication interne un levier de cohésion, de motivation et d'efficacité de l'administration communale ;
- Soutenir la cohésion (transversalité versus silos organisationnels) et générer une culture d'entreprise (sentiment d'appartenance à travers des valeurs communes) ;
- Assurer la circulation de l'information et accompagner le changement (réformes, nouvelles politiques, …) :
    - Diffusion égalitaire des nouvelles directives, des informations sur des projets en cours ou des événements communaux ;
    - Fluidité et accessibilité de l'information (clarté, rapidité, canaux ad hoc) ;
    - Innovation et modernisation des canaux de communication (en collaboration avec le service informatique).
- Accompagnement du personnel (en collaboration avec la GRH) :
    - Onboarding ;
    - Fidélisation des talents ;
    - Trajet de réintégration ;
    - Outboarding.
- Transparence et clarification des attentes réciproques (direction/ Collège communal / personnel) quant aux objectifs, méthodes de travail et résultats attendus (en collaboration avec le CODIR) ;
- Amélioration du bien-être au travail (en collaboration avec le SIPP) via le dialogue interne ;
- Encourager la créativité et soutenir les initiatives.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Diffusion efficace de l'information (Comm'Une Info) ;
- Renforcement de la cohésion via les fêtes annuelles ;
- Développement de l'implication des agents communaux : Notre vision de la communication interne participative et ouverte encourage l'initiative. Comment ? Via une communication interne participative et ouverte d'une part avec le groupe formé pour les vœux qui développe l'implication des agents et donc la cohésion, et d'autre part avec le Comm'Une Info qui invite les chefs de bureaux/services à faire preuve d'initiative pour mettre en avant leurs services à travers des reportages.

**Faiblesses**

- Inégalités dans l'accès à l'information (mail, valves, doc papier).

**Opportunités**

- Nouveaux outils numériques (intranet, plateformes collaboratives) ;
- Renforcement de la culture organisationnelle (par exemple plan com de la nouvelle identité visuelle) ;
- Mise en place des canaux de retour d'informations (sondages, réunions participatives) pour prendre en compte les préoccupations des employés et ouvriers.

**Menaces**

- Technophobie ou fracture numérique accentuant les inégalités en termes de communication et d'information ;
- Résistance au changement de la part de certains agents communaux dans la mise en œuvre de projets de modernisation.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE COMMUNICATION INTERNE

- **Projet 1 :** Renforcement de la cohésion, de la motivation et de l'efficacité,
- **Projet 2 :** Accessibilité et fluidification de la circulation de l'information et accompagnement au changement,
- **Projet 3 :** Soutien à la gestion des ressources humaines (en partenariat avec les RH : onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding),
- **Projet 4 :** Renforcement de la transparence et du dialogue,
- **Projet 5 :** Amélioration du bien-être au travail (en partenariat avec le SIPP),
- **Projet 6 :** Stimulation de la créativité et valorisation des initiatives.

**Objectifs SMART :**

- Renforcer le sentiment d'appartenance du personnel en favorisant les échanges entre services et en réduisant les silos organisationnels par la mise en place d'un réseau interservices et l'organisation d'événements internes ;
- Améliorer l'accès et la diffusion de l'information en interne en mettant en place un canal de communication unique et efficace par le déploiement progressif d'un intranet ;
- Accompagner le personnel tout au long de son parcours professionnel en commençant par mettre en place un programme d'onboarding structuré avec un guide d'intégration et des supports explicatifs ;
- Améliorer la communication entre la direction, le Collège communal et le personnel en instaurant un échange régulier et accessible via l'intranet par la mise en place d'outils interactifs pour recueillir et traiter les suggestions, tout en veillant à une meilleure compréhension des décisions stratégiques ;
- Favoriser la qualité de vie au travail et prévenir les risques psychosociaux en mettant en place des espaces de dialogue et un dispositif de médiation ;
- Encourager l'innovation et la contribution active des agents en mettant en place un cadre structuré pour la remontée des idées et l'accompagnement des projets en vue de lancer régulièrement un appel aux initiatives internes et valoriser les meilleures propositions.

### Projet 1 : Renforcement de la cohésion, de la motivation et de l'efficacité.

**Indicateurs** :

- Organiser au moins **3 événements internes** par an (ex. : Vœux, St Eloi, St Nicolas, Pâques, séance photo, …) ;
- S'assurer que **50 % des services** participent à au moins une initiative favorisant la transversalité.

### Projet 2 : Accessibilité et fluidification de la circulation de l'information et accompagnement au changement.

**Indicateurs** :

- Mise en œuvre de l'intranet dans un délai de **12 mois** ;
- Augmenter de **20 %** le taux de consultation des communications internes (intranet, Comm'Une Info, affichages) en **6 ans.**

**Projet 3 : Soutien à la gestion des ressources humaines (en partenariat avec les RH : onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding).**

**Indicateurs** :

- Assurer qu'au moins **90 % des nouveaux employés** participent à un programme d'onboarding dans les **3 premiers mois** suivant leur arrivée ;
- Assurer que 75 **% des agents** déclarent avoir réussi leur intégration **6 mois** après l'embauche.

**Projet 4 : Renforcement de la transparence et du dialogue.**

**Indicateurs** :

- Mobiliser les trois piliers de la transversalité :
    - CODIR ;
    - SIPP ;
    - Service du personnel.
- Mettre en place une boîte à idées accessible à tous sur l'intranet et soumettre **au moins 75 %** des suggestions reçues à la hiérarchie (CODIR) et/ou au Collège communal ;
- Assurer que **80 % des agents** déclarent mieux comprendre les décisions stratégiques.

**Projet 5 : Amélioration du bien-être au travail (en partenariat avec le SIPP).**

**Indicateurs** :

- Réduire de **10 %** les signalements liés au stress au travail en **1 an** ;
- Participer à **2 ateliers de sensibilisation** par an organisés par le SIPP ;
- Assurer un dispositif de médiation et des espaces de dialogue accessibles à **100 % des agents**.

**Projet 6 : Stimulation de la créativité et valorisation des initiatives.**

**Indicateurs** :

- Recueillir au moins **15 propositions** d'amélioration des services par an et en mettre en œuvre **5**.

DA2 SERVICE SECURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE

# POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

Le service Sécurité Intégrale et Intégrée agit comme l'interface entre les services de prévention, les services de sécurité et les services communaux dans l'approche d'une problématique d'insécurité, pour assurer l'articulation optimale des différentes actions menées dans un contexte de multi-partenariat. Deux pôles composent ce service, le Pôle « Plan stratégique de sécurité et de prévention » et le pôle « Gardiens de la paix ».

Le PSSP s'appuie sur un Diagnostic Local de Sécurité, il se traduit par un Plan d'actions dont la structure est définie par arrêté ministériel.

Les missions des Gardiens de la Paix sont définies par la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119bis.

## ENJEUX

Harmoniser les forces et moyens disponibles pour :

- Occuper activement le terrain ;
- Veiller à la sécurité et à l'accueil des personnes, conserver un environnement et un espace public sereins ;
- Tenir compte des évolutions en matière de mobilité pour les intégrer dans une vision moderne et complète de la sécurité routière ;
- Prévenir, détecter et limiter des actes et des comportements qui perturbent la vie en société induisant un sentiment d'insécurité.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Formation des agents / personnel qualifié ;
- Cohésion entre les agents ;
- Reconnaissance du travail effectué par les agents ;
- Infrastructure/locaux de qualité ;
- Réunions d'équipe en interne et externe avec les partenaires :
  - Partenariats développés en interne, avec divers services communaux (Service jeunesse, pôle égalité des chances, Service des affaires sociales, …) ;
  - Relations solides, contacts réguliers et constructifs avec les partenaires locaux (écoles, services de Police, services communaux, …) ;
  - Partenariats développés avec d'autres autorités ou institutions (CAHO, BEFUS, FestiWapi, …).
- Frais de fonctionnement et d'investissements en partie couverts par la commune ;
- Mise en œuvre d'actions diverses répondant à la demande ;
- Formalisation du suivi et de l'évaluation du PSSP par des réunions bimensuelles entre les membres du Plan ;
- Collaboration avec les Gardiens de la Paix (GDP) sur différentes initiatives.

**Faiblesses**

- Manque de moyens financiers / dépendance à l'égard des subsides octroyés ;
- Manque de ressources humaines ;
- Charge importante de travail administratif (rapport d'évaluation, encodage financier des dépenses du PSSP dans leur programme en ligne, les différents courriers à rédiger, la rédaction de différentes conventions…).

**Opportunités**

- Soutien des autorités communales ;
- Collaboration supra-locale et transfrontalière, ;
- Travail en partenariat ;
- La visibilité des actions menées par les membres du PSSP ;
- La connaissance/reconnaissance mutuelle des services internes/externes ;
- Rôle de relais de la coordinatrice locale de sécurité intégrale vers les responsables hiérarchiques ou politiques, vers les partenaires policiers, entre travailleurs, …) ;
- Mise à jour régulière des connaissances via la participation à des formations thématiques ;
- Reconnaissance des initiatives du PSSP (présentation de nos projets auprès de partenaires externes) ;
- Brochures diverses accessibles sur la page internet de la commune.

**Menaces**

- Charge importante de travail administratif en lien direct avec les demandes du pouvoir subsidiant (rapport d'activités, organisation et gestion d'un comité de pilotage, gestion budgétaire…) ;
- Soutien financier actuel faible (difficulté à faire face aux divers constats et demandes) ;
- Incertitude du financement à venir pour le PSSP ;
- Proximité de la frontière française (situation qui entraîne une criminalité sur laquelle nous n'avons que très peu de prise mais qui engendre, de temps en temps, un certain sentiment d'insécurité auprès de la population).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE

- **Projet 1 :** Occupation active du terrain : réunions de sécurité Ville-Police, collaboration Gardiens de la Paix / services de police,
- **Projet 2 :** Sensibilisation des citoyens à l'insécurité, au cadre de vie et au vivre-ensemble,
- **Projet 3** : Information et sensibilisation des usagers de la route et des citoyens à l'insécurité routière,
- **Projet 4 :** Sécurisation des sites festifs,
- **Projet 5 :** Répression concernant les infractions environnementales,
- **Projet 6 :** Actions relatives au bien-être animal,
- **Projet 7 :** Développement de projets de prévention thématiques,
- **Projet 8 :** Mise à jour de règlements, mémentos et de procédures internes,
- **Projet 9 :** Lutte contre les nuisances publiques liées à l'usage de drogues,
- **Projet 10 :** Lutte contre les nuisances sociales,
- **Projet 11 :** Lutte contre la radicalisation violente,
- **Projet 12 :** Lutte contre les violences intrafamiliales,
- **Projet 13 :** Actions de sensibilisation à la cyber-sécurité.

**Projet 1 : Occupation active du terrain : réunions de sécurité Ville-Police, collaboration Gardiens de la Paix / services de police.**

**Projet 2 : Sensibilisation des citoyens à l'insécurité, au cadre de vie et au vivre-ensemble.**

**Projet 3 : Information et sensibilisation des usagers de la route et des citoyens à l'insécurité routière.**

**Projet 4 : Sécurisation des sites festifs.**

**Projet 5 : Répression concernant les infractions environnementales.**

**Projet 6 : Actions relatives au bien-être animal.**

**Projet 7 : Développement de projets de prévention thématiques.**

**Projet 8 : Mise à jour de règlements, mémentos et de procédures internes.**

**Projet 9 : Lutte contre les nuisances publiques liées à l'usage de drogues.**

**Projet 10 : Lutte contre les nuisances sociales.**

**Projet 11 : Lutte contre la radicalisation violente.**

**Projet 12 : Lutte contre les violences intrafamiliales.**

**Projet 13 : Actions de sensibilisation à la cyber-sécurité.**

**Objectifs SMART :**

Dans une vision de Sécurité intégrale et intégrée, notre politique locale de sécurité vise à **développer et soutenir une politique de prévention et de sécurité** qui aborde les thématiques d'insécurité sous tous leurs aspects. Les actions se matérialisent par :

- **L'occupation active du terrain** : réunions de sécurité quotidiennes (1 par semaine) avec la police en vue d'adapter la présence humaine sur le terrain en fonction des besoins pour éviter les conflits, les rassemblements problématiques et veiller à la sécurisation de l'environnement urbain tant d'un point de vue objectif que subjectif – un mobilier dégradé pourra donner l'image d'une ville où il ne fait pas bon vivre ;
- **L'information des citoyens** en vue de garantir le sentiment de sécurité ainsi que l'information et **le signalement aux services compétents** des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie ;
- **L'information des automobilistes** au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et la sensibilisation de ceux-ci au respect du règlement général sur la police de la circulation routière et à l'utilisation correcte de la voie publique, ainsi que **l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées ;**
- **La sécurisation des sites et évènements** ;
- **L'information et la répression concernant les infractions environnementales** : jets de mégots, déjections canines, jets de déchets hors des endroits prévus à cet effet, dépôts sauvages ;
- **Les actions relatives au bien-être animal :** sensibilisation des propriétaires d'animaux quant à leurs obligations (identification de l'animal, lui assurer les soins nécessaires et des conditions de vie décentes) ;
- **Les actions liées aux « débits de boissons » et à la consommation d'alcool** : gestion des demandes d'ouvertures tardives des établissements HORECA, coordination de la table « Groupe Réflexion Alcool Mouscron » en synergie avec le PSSP ;
- **Le développement de projets de prévention thématiques** : en fonction des besoins de terrain et des leviers d'actions identifiés, certains projets de prévention avec des thématiques propres aux « préoccupations du moment » sont menés (projet « trottinette », action « semaine propreté », visites de terrains liées au bien-être animal, « prends ta binette », « formation FRERO'S », conférences, … ;
- **La mise à jour de règlements, mémentos et de procédures internes** : notre ville est en perpétuelle évolution, ce qui nécessite une veille informative permettant l'actualisation de plusieurs « documents références » tels que le Règlement Général de Police, le mémento liés aux évènements et aux festivités, la révision des compétences des agents en fonction des évolutions législatives, etc ;
- **La lutte contre les nuisances publiques liées à l'usage de drogues** par la mise en place de diverses actions de prévention, de sensibilisation à la consommation de produits (stand de prévention, conférence, formation, tables de travail…);

- **La lutte contre les nuisances sociales** : ensemble de comportements et/ou rassemblements dérangeants qui engendrent des nuisances comme le bruit, les atteintes à l'environnement, l'insécurité routière, le harcèlement, le harcèlement de rue etc. ;
- **La lutte contre la radicalisation violente** : de nombreuses actions sont mises en place dans le but de savoir aborder, sensibiliser, de conscientiser le tout public et le public scolaire à ces sujets que sont la radicalisation et l'extrémismes. C'est à travers diverses initiatives sont mises en place pour les travailleurs de 1ère ligne ;
- **La lutte contre les violences intrafamiliales :** celles-ci préoccupent depuis plusieurs années les autorités locales. Face à cette réalité interpellante et vu les besoins formulés, il est nécessaire de développer et de structurer le travail en multi partenariat pour donner de la visibilité aux acteurs locaux, et mettre en lumière la réalité du phénomène (sensibilisation et lutte contre la problématique des VIF) ;
- **Les actions de Cyber prévention/sécurité.** L'utilisation des nouvelles technologies questionne les autorités locales et les partenaires. En effet, les personnes moins familières avec les nouvelles technologies pourraient être des victimes faciles. A l'inverse, le public « plus averti » n'a pas toujours conscience des abus possibles avec les outils en ligne. Dans ce contexte, il est indispensable de développer l'esprit critique et de sensibiliser quant aux risques.

Notre plan-programme répond à plusieurs objectifs :

- Au niveau HUMAIN :
  - Préserver l'intégrité physique et la santé des mouscronnois ;
  - Améliorer la qualité de vie ;
  - Favoriser la motivation et l'implication des travailleurs au sein des tables de travail ;
  - Assurer une formation continue des travailleurs en fonction des thématiques travaillées.
- Sur l'aspect SOCIAL :
  - Améliorer l'environnement social via différentes thématiques notamment grâce aux partenariats mis en place avec le milieu scolaire, la Police, les différents services sociaux, … ;
  - Augmenter l'efficience et proposer des modules thématiques sur mesure ;
- D'un point de vue ECONOMIQUE :
  - Harmoniser les actions en collaborant avec les différents partenaires ;
  - Partager les outils existants ;
  - Être le relais des services existants ;
  - Être à la recherche constante de sources de financement.
- Dans le respect des Contraintes et prescrits JURIDIQUES :
  - Tenir compte des exigences relatives aux pouvoirs subsidiants ;
  - Veille informative afin d'adapter les procédures, documents et missions conformément aux évolutions législatives.

1. Organiser une réunion de sécurité chaque semaine avec la police pour adapter la présence humaine sur le terrain et réduire les conflits ;

2. Diffuser des brochures d'information, de sensibilisation sur différentes thématiques aux citoyens et établir des contacts verbaux journaliers avec ceux-ci ;

3. Prendre part aux réunions de sécurisation des évènements quotidiennes (1 par semaine) et aux réunions de coordination régulières (lorsque l'ampleur de l'évènement le nécessite). Etablir et actualiser le plan de sécurisation des abords d'école (analysé en globalité 1 fois par an mais revue de manière actualisée lorsqu'un changement intervient par rapport à la prévision annuelle) ;

4. Diminuer les comportements à risque chez les étudiants, les professionnels de nos institutions mouscronnoises d'ici la fin de l'année en organisant des moments d'échanges, d'écoute et de dialogue. Pour ce faire, des outils de prévention seront créés et diffusés, des tables de concertation mensuelles seront également mises en place ;

5. Promouvoir une approche intégrée et intégrale en matière de prévention des drogues par la participation active au sein de la Coordination Assuétudes du Hainaut occidental et par la diffusion/la création d'outils de sensibilisation à la consommation de drogues ;

6. Renforcer les partenariats locaux et supra-locaux pour aborder les problématiques en développant et en participant aux plateformes locales de concertation et en les orientant vers d'autres institutions si besoin (tables thématiques sur : la consommation d'alcool, la radicalisation/l'extrémisme, la cyber prévention, la VIF, le harcèlement…) ;

7. Effectuer les visites à domiciles nécessaires dans le cadre du bien-être animal, endéans la semaine du signalement. Collaborer aux évènements annuels qui concernent les animaux et le mieux-être, à raison de 2 évènements par an ;

8. Intégrer nos agents APJE et gardiens de parking de manière optimale dans en tenant compte des besoins communaux et des objectifs transversaux.

**Indicateurs** :

1. Rencontrer les partenaires supra-locaux au niveau des thématiques suivantes : les violences intrafamiliales, les nuisances sociales, les nuisances liées à l'usage de drogues, la radicalisation à portée violente et les extrémismes.
    - Participer à minimum 2 plateformes thématiques par an.

2. Rencontrer les partenaires et associations locales :
    - Existence d'un réseau de partenaires par thématique ;
    - Organiser au moins 4 réunions par an de la table scolaire FRERO'S (prévention radicalisation/extrémismes) ;
    - Participer au moins à 75% des réunions mise en place par FESTIWAPI (table de concertation) ;
    - Participer au moins à 75% des réunions mises en place par la plateforme VIF et par la plateforme CASH ;
    - Organiser et participer au moins à 75% des réunions mises en place par le Groupe de Travail Ecrans Mouscron ;
    - Organiser et coordonner au minimum 3 réunions de la CSIL-Opérationnelle.

3. Prôner une politique sociale et transfrontalière en matière de nuisances sociales et de radicalisation à portée violente et extrémismes auprès des partenaires français au vu de notre situation géographique :

- Nombre d'échanges et de participations aux colloques, plateformes (minimum 2/an/thématique).

4. Susciter des projets et actions citoyennes pour les habitants sur les thématiques du Harcèlement de Rue, de la cyber prévention/sécurité, sensibiliser à la consommation d'alcool et autres produits :
    - Participation à 80% des rencontres annuelles de la plateforme GRAM ;
    - Organiser une rencontre annuelle avec les cafetiers labellisés « Hurlu+ » pour évaluer le fonctionnement du projet ;
    - Faire le point mensuellement du matériel disponible de prévention pour le label « Hurlu + » ;
    - Mettre en place au minimum 2 stand Back Safe par an lors des festivités locales (24h, Mobicity, Rhétodéfi, …) ;
    - Organiser au minimum 4 rencontres citoyennes par an au sein des quartiers dans le but de les sensibiliser sur une thématique de la cyber prévention.

5. Organiser des formations sur les thématiques de la radicalisation à portée violente et de la Cyber prévention au moins une par an à destination des professionnels ;

6. Participer activement aux rencontres organisées par la Coordination Assuétude du Hainaut occidental :
    - Participer à 75% des rencontres annuelle du Comité de Pilotage de la CAHO ;

7. Créer, mettre en place et animer des animations à destination du public scolaire sur les thématiques de la consommation d'alcool, de la radicalisation, du harcèlement, de la cyber prévention
    - Participer à au moins à 75% des animations annuelles de CASH ;
    - Participer et animer 75% des rencontres annuelles afin de créer une animation de prévention sur la consommation d'alcool à destination du public ;
    - Créer une animation de sensibilisation à la cyber prévention à destination du public scolaire dans les 6 mois ;
    - Organiser/participer à une animation de grande ampleur par an à destination du public scolaire dont la thématique est en lien avec le projet FRERO'S.

8. En tenant compte des besoins en matière de sécurité et de prévention, concevoir chaque semaine les fiches missions des gardiens de la paix afin d'accroître la visibilité des agents et leur efficience sur le terrain.

9. Contribuer à la préservation de l'environnement en informant les citoyens et le cas échéant, en réprimant toutes les infractions environnementales :
    - Participer au moins à 75% des évènements et des actions en lien avec l'environnement et/ou le bien-être animal ;
    - Collaborer aux actions ciblées de type « Opération nettoyage de printemps », salon canin et salon du bien-être animal, 3 fois par an minimum.

DA2 SERVICE PLAN U-E

# PLANIFICATION D'URGENCE ET ÉVÉNEMENTS

## VOLET 1

---

## PLANIFICATION D'URGENCE

### DIAGNOSTIC

- Identification, mise à jour et analyse des risques (+/- 800 adresses de risques répertoriés hors risques thématiques (catastrophes naturelles, réseaux SNCB, Electricité, pollution …) ;
- Régime de gardes (1 principales + 3 back up) ;
- Exercices de mise en situation ;
- Coordination stratégique des situations d'urgence.

### ENJEUX

- Gestion des risques optimale.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Service existant depuis 2009 ;
- Compétences internes et expérience acquise ;
- Forte impulsion et soutien des autorités politiques, de la direction administrative et des partenaires (Police, ZSWAPI) ;
- Sensibilisation du personnel et réactivité de la cellule PIPS (intervention psychosociale) ;
- Autorisations de déplacement pour analyses de risques in situ.

**Opportunités**

- Exercices interdisciplinaires de mise en situation novembre et décembre 2024.

## ÉVÉNEMENTS

### DIAGNOSTIC

- Champ d'intervention de plus en plus large en matière de sécurité publique ;
- Polyvalence des agents sur les missions urgence et évènements ;
- Demandes de plus en plus nombreuses :
    - Sur domaine privé ;
    - Sur domaine privé accessible au public (hors invitations) ;
    - 25 à 40 % de charge de travail supplémentaire entre 2022 et 2023 (en croissance également pour 2024).
- Encodage dans le logiciel Eaglebe volet évènements : objectif de gestion à 100 % par PlanU-E (GDV pour volet travaux, déménagements …) :
    - Accroissement de la charge de travail ;
    - Plus d'efficacité ;

Coopération avec la cellule de sécurité CSE (PLAN U-E – GDV – DA2 - SII – DT2 signalisation – Police).

### ENJEUX

- Gestion holistique des événements privés et publics sur le territoire.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Compétences internes et expérience acquise.

**Faiblesses**

- Risque de surcharge de missions (à analyser le cas échéant avec les collaborateurs).

**Opportunités**

- Mise en place du logiciel Eaglebe pour se structurer de manière la plus logique ;
- Réattribution de compétences vers la cellule PlanU-E élargie aux Evènements :
    - Demande d'exemption de présenter les points Collège « Festivités – Domaine public - Avis de principe » pour les événements se déroulant sur le domaine public qui sont récurrents ou ne comportent aucun point d'attention particulier ;
    - Les nouvelles festivités ou les dossiers présentant des caractéristiques nécessitant une analyse préalable seront encore présentés pour avis de principe ;
    - Cela évite la redondance car ces points sont présentés pour accord ensuite au Collège (point « Festivités - Demande d'ODP à des fins festives » actuellement à la GDV) ;
    - Chronophage : gain de temps conséquent pour la collaboratrice évènements (à mettre en parallèle avec le souhait de s'occuper à 100 % de la coordination des évènements).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLANIFICATION D'URGENCE ET ÉVÉNEMENTS

- **Projet 1 :** Optimisation de la gestion des risques spécifiques/localisés en augmentant le nombre de Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention existants, en assurant la mise à jour continue des PPUI existants, et en assurant une veille continue sur les objets de risques,
- **Projet 2 :** Anticipation des risques locaux liés aux enjeux climatiques,
- **Projet 3 :** Préparation, planification et gestion gestion optimale des événements se déroulant sur le territoire mouscronnois.

### Projet 1. Optimiser la gestion des risques spécifiques/localisés en augmentant le nombre de Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention existants, en assurant la mise à jour continue des PPUI existants, et en assurant une veille continue sur les objets de risques

**Objectifs SMART :**

- Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de la convivialité urbaine (2.1) ;
- PlanU-E – H2O ;
- Thème : Gestion et mise à jour des risques localisés.

**Indicateurs :**

- Nombre de PPUI existants ;
- Nombre de PPUI mis à jour au cours de l'année ;
- Thématiques ciblées par les nouveaux PPUI élaborées ;
- Nombre d'objets de risques inventoriés (nombre de nouveaux objets de risques) ;
- Pourcentage d'objets de risque « à jour ».

### Projet 2. Anticiper les risques locaux liés aux enjeux climatiques

**Objectifs SMART :**

- Thème : Gestion et mise à jour des risques généraux et en particulier le risque climatique ;
- Thème : Prévention incendie.

**Indicateurs** :

- Inventaire des risques locaux ;
- PPUI « Climat » existant : oui/non ;
- Procédures internes créées (nombre).

### Projet 3. Viser une préparation, une planification et une gestion optimale des événements se déroulant sur le territoire mouscronnois

**Objectifs SMART :**

- Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services (6.1) ;

- Thème : Intégration des nouvelles technologies telles que l'IA, automatisation et la dématérialisation en vue de l'optimalisation de la gestion des ressources ;
- Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de la convivialité urbaine (2.1) ;
- Thème : Sécurité des festivités en tout genre.

**Indicateurs** :

- Mise en ligne du logiciel Eaglebe ;
- Nombre de festivités traitées par an (domaine privé / domaine public) ;
- Nombre de réunions CSE /an ;
- Nombre de réunions de coordination /an ;
- Nombre de PPUI festivités réalisés /an.

DA2 COORDINATION DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT & DU PAEDC

# PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC)

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC :
    - Articuler les actions ;
    - Sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques ;
    - Les mettre en mouvement pour concrétiser les actions en vue de diminuer nos émissions de gaz à effets de serre ;
    - Améliorer l'adaptation de notre ville aux aléas du climat : la préparer à être plus résiliente face à ces incertitudes.
- 2 équipes agissent pour le PAEDC :
    - L'équipe interne : Transition Team qui a notamment pour mission d'identifier tous les projets du PAEDC,
    - Le Comité de pilotage = COPIL POLLEC c'est-à-dire la Transition Team (TT) + quelques représentants dont ceux du Conseil Consultatif Communal des Aïnés, de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, du Conseil Communal des Adolescents ainsi qu'un représentant de l'IEG ;
- Le PAEDC actualisé en 2018, reste néanmoins un document évolutif en fonction des contraintes et opportunités qui se présentent en cours de législature ; https://www.mouscron.be/fr/vivre-a-mouscron/cellule-energie/cellule-energie-pdf/cellule-energie-pdf/paedc-mouscron-20180531.pdf.

- Le programme POLLEC couvre à ce stade 6 actions prioritaires transversales menées par différents services :
    - Formations et réunions collectives dans les quartiers pour diminuer la précarité énergétique (partenariat entre 5 services dont 3 extérieurs) ;
    - Diminuer les îlots de chaleur - promouvoir le déploiement du végétal : charte de végétalisation (partenariat entre 3 services et d'autres consultatifs) + ajouter les actions de verdurisation menées par d'autres services ( ex cours de récréation/ cimetières, espaces publics…) ;
    - Mise en œuvre d'un plan $H_2O$ : initiation Cellule environnement + d'autres partenaires internes et externes ;
    - Sensibilisation des agriculteurs de Mouscron à la nouvelle Politique Agricole Commune en ce compris les questions climatiques ;
    - Pôle vélo (réparation et prêt de vélos à la gare en partenariat avec la Ressourcerie Le Carré et le service mobilité) ;
    - Communauté d'énergie renouvelable (partenariat à mettre en place avec les services concernés et avec IEG ou d'autres partenaires).

## ENJEUX

- Garantir une approche transversale, au sein de l'administration communale, du PAEDC en général, et de la Politique Locale Energie et Climat en particulier ;

- Assurer l'identification de la coordination POLLEC par les services communaux et les responsables politiques ;
- Collationner les données des services et harmoniser les outils et projets servant la thématique ;
- Développer un inventaire du patrimoine communal, qui intègre les données énergétiques, ;
- Vulgariser la thématique, les enjeux liés, et susciter une réelle prise de conscience sur les possibilités d'actions concrètes (de petite et moyenne ampleur).

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Volonté politique de poursuivre la démarche POLLEC subsidiée avec la mise en œuvre du programme des 6 actions transversales ;
- Intégration à la Plateforme de Gestion des Programmations Transversales ;
- Créativité des services.

**Faiblesses**

- Lourdeur de l'OUTIL POLLEC + complexité des reportings PAEDC ;
- Implémentation de la fonction de coordination au sein de l'administration :
    - Méconnaissance du travail de la coordinatrice ;
    - Difficulté d'identifier projets et personnes ressources.

**Opportunités**

- Appel à projet accepté (soutien du COPIL et activation de la participation citoyenne) ;
- « Capsules » : le PAEDC est un volet du PST orienté climat, énergie et développement durables ;
- Beaucoup de services agissent déjà dans les thématiques POLLEC ;
- Support de la Province via son conseiller « Supra » et la plateforme FRAMATEAM (lien entre les Coordinateurs POLLEC) ;
- Benchmarking interne et externe (SLM, CPAS. IEG, IPALLE, …) ;
- Déclaration de Politique Régionale du 11/07/2024 : accent sur la prévention et la gestion des risques.

**Menaces**

- Désinvestissement de la RW dans les projets européens (manque de soutien dans la mise en œuvre et le suivi des programmes d'où crainte de s'y lancer) ;
- Désintérêt du nouveau Gouvernement wallon sur les thématiques de la transition par rapport à d'autres priorités ;
- Difficulté de soutenir l'intérêt des services et de citoyens pour des actions sur le long terme vu la lenteur des procédures administratives et la charge de travail.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC)

- **Projet 1 :** Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC,
- **Projet 2 :** Animation et coordination de la Transition Team et du CoPil POLLEC,
- **Projet 3 :** Mesures de vulgarisation interne et externe des enjeux liés au climat et à l'Energie,
- **Projet 4 :** Réactualisation du PAEDC,
- **Projet 5 :** Mise en place d'outils partagés de centralisation des informations relatives aux actions menées et au territoire,
- **Projet 6 :** Développement de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables.

### Projet 1. Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC

**Objectifs SMART :**

- Formations et réunions collectives dans les quartiers pour diminuer la précarité énergétique (partenariat entre 5 services dont 3 extérieurs) ;
- Diminuer les îlots de chaleur - Promouvoir le déploiement du végétal : charte de végétalisation (partenariat entre 3 services et d'autres consultatifs) + ajouter les actions de verdurisation menées par d'autres services ( ex cours de récréation/ cimetières, espaces publics…) ;
- Mise en œuvre d'un plan $H_2O$ : initiation Cellule environnement + d'autres partenaires internes et externes ;
- Sensibilisation des agriculteurs de Mouscron à la nouvelle Politique Agricole Commune en ce compris les questions climatiques ;
- Pôle vélo (réparation et prêt de vélos à la gare en partenariat avec la Ressourcerie le carré et service mobilité) ;
- Communauté d'énergie renouvelable (partenariat à mettre en place avec les services concernés et avec IEG ou d'autres partenaires) .

**Indicateurs :**

- Nombre de réunions/ateliers organisés par an dans les quartiers ;
- Nombre de participants par session (avec ventilation par quartier) ;
- Nombre de services effectivement impliqués ;
- Nombre de services partenaires engagés dans la mise en œuvre de la charte de végétalisation ;
- Nombre d'actions de verdurisation recensées (cours d'école, cimetières, etc.) par an;
- Surface végétalisée (en m²) créée ou restaurée par an ;
- Nombre d'agriculteurs contactés/sensibilisés ;
- Nombre de réunions ou séances d'information organisées avec les agriculteurs ;
- Nombre de vélos disponibles pour le prêt au pôle vélo ;
- Nombre de réparations effectuées au pôle vélo par trimestre ;
- Nombre d'utilisateurs uniques du service de prêt devélo.

**Projet 2. Animation et coordination de la Transition Team et du CoPil POLLEC.**

Afin de garantir la continuité de la dynamique de concertation sur les actions à mener en faveur de l'Energie et du Climat, veiller à organiser au minimum 3 réunions de la Transition Team et au minimum 3 réunions du CoPil POLLEC par année.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique** : Organiser régulièrement les instances de concertation (Transition Team et CoPil POLLEC) afin d'assurer le suivi des actions énergie-climat en interne et en externe ;
**Mesurable** : Suivre le fonctionnement et l'impact de ces réunions ;
**Atteignable :** Mobiliser efficacement les acteurs clés autour de réunions efficaces ;
**Réaliste :** S'appuyer sur une dynamique déjà existante et maintenir l'engagement sans surcharge ;
**Temporel :** Structurer le calendrier de réunions et d'évaluations.

**Indicateurs** :
- Nombre de réunions de la Transition Team /an ;
- Nombre de réunions du CoPil POLLEC /an ;
- Nombre de citoyens impliqués dans le CoPil POLLEC ;
- Nombre d'actions initiées dans le cadre de la Transition Team ou dans le cadre du CoPil POLLEC.

**Projet 3. Mesures de vulgarisation internes et externes des enjeux liés au climat et à l'Energie.**

Vulgariser en interne et en externe les enjeux liés au climat et à l'Energie en augmentant de 30% le nombre de rencontres interservices, inter-partenaires et citoyennes et en améliorant la communication relative à la thématique et aux actions.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** En interne et en externe les enjeux liés au climat et à l'Energie ;
**Mesurable :** En augmentant de 30% ;
**Atteignable :** En augmentant de 30% ;
**Réaliste :** En augmentant de 30% ;
**Temporel :** Sans délai (NB : volet POLLEC fin 2026)

**Indicateurs** :
- Nombre de réunions de la Transition Team, du COPIL, des Groupes de travail, des Midis de la Transition ;
- Nombre de communications (article de presse, FB, site internet…).

**Projet 4. Réactualisation du PAEDC.**

Réactualiser le PAEDC en suscitant l'adhésion des services, des partenaires et des citoyens

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Réactualiser le PAEDC ;
**Mesurable :** En comptant le nombre d'actions ajoutées et le nombre de partenaires/citoyens participants ;
**Atteignable** : En vue d'y évoquer les actions et leur évolution ;

**Réaliste :** Compter le nombre d'actions ajoutées par an ;
**Temporel :** Sans délai (NB : volet POLLEC fin 2026)

**Indicateurs** :

- Nombre d'actions ajoutées ;
- PAEDC actualisé : OUI/NON.

**Projet 5. Mise en place d'outils partagés de centralisation des infos relatives aux actions menées et au territoire.**

Faciliter la centralisation des infos relatives aux actions menées et au territoire notamment en développant des outils partagés qui tiennent compte des exigences de la Région Wallonne.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Faciliter la centralisation des infos relatives aux actions menées et au territoire ;
**Mesurable :** En développant des outils partagés ;
**Atteignable** : En développant des outils partagés ;
**Réaliste :** En développant des outils partagés ;
**Temporel :** Sans délai (NB : volet POLLEC fin 2026).

**Indicateurs** :

- Nombre d'outils partagés (cadastre patrimoine, cadastre des projets de verdurisation…) ;
- Et si cela est possible techniquement : Nombre de services alimentant l'outil partagé ;
- Alimentation de l'outil POLLEC.

**Projet 6. Développement de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables.**

Augmenter de 30% le nombre de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Dans la thématique Climat, Energie et ressources durables ;
**Mesurable :** Augmenter de 30% le nombre de projets multipartites ;
**Atteignable** : Augmenter de 30% le nombre de projet multipartites ;
**Réaliste :** Augmenter de 30% le nombre de projet multipartites ;
**Temporel :** Sans délai (NB : volet POLLEC fin 2026).

**Indicateurs** :

- Nombre de projets à plus de 3 partenaires existants ;
- Etat d'avancement des projets : en cours/ retardé/ finalisé.

DA3 SERVICE FAMILLE ET PETITE ENFANCE

# PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES – RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DE CRÈCHE

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- **Besoin :**
  - Crèche Au bol d'air : 49 lits, 3 unités (A : 2 sections, B : 2 sections, C : 3 sections) ;
  - Crèche d'urgence : 2 sections de 8 et 7 enfants ;
- Un programme et un organigramme fonctionnel ont été élaborés pour réunir ces 9 sections sur un seul site (espaces d'accueil, espaces de vie, dortoirs, sanitaires, biberonneries, bureaux, espaces extérieurs, cuisine, locaux techniques, etc…) ;
- **Financement**
    - Acquisition d'un terrain rue du Docteur Roux ;
  - En attente du prochain Plan Cigogne (subventionnement des infrastructures et du personnel) ;
- Rapport adressé au Collège par le personnel du Bol d'Air concernant les conditions de travail.

## ENJEUX

- Construction d'une nouvelle crèche (déménagement des crèches Au bol d'air (actuellement 24 lits) + crèche d'urgence (actuellement 10 lits Au bol d'air + 5 lits aux P'tits Garnements).

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Remplacer un équipement trop petit et obsolète par un équipement neuf ;
- Permettre l'extension de l'école Raymond DEVOS ;
- Répondre aux besoins croissants de lits ;
- Rassembler l'accueil d'urgence dans une seule unité, distincte des crèches ;
- Investir dans un équipement de qualité, la plupart des autres crèches communales de l'entité ayant fait l'objet de travaux d'amélioration fonctionnelle et énergétique dans le cadre de la PIV.

**Faiblesses**

- Le projet, introduit en 2022 à l'ONE dans le cadre du Plan Cigogne est sur liste d'attente, Mouscron n'étant pas prioritaire. Le Collège a cependant décidé de poursuivre le projet.

**Opportunités**

- Augmentation du nombre de places et donc meilleure offre d'accueil, meilleure qualité d'accueil ;
- Disposer d'un équipement parfaitement adapté aux normes ONE.

**Menaces**

- Lassitude du personnel de la crèche Au Bol d'air qui attend ;
- Risque de grève du personnel du Bol d'Air.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES – RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DE CRÈCHE

- **Projet 1 :** Construction d'une nouvelle crèche (déménagement de la crèche Au bol d'air (actuellement 24 lits) + accueil d'urgence (actuellement 10 lits Au bol d'air + 5 lits aux P'tits Garnements).

### Projet 1. Plan de gestion des infrastructures – rénovation et construction de crèche.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Construction d'une nouvelle crèche (déménagement de la crèche Au bol d'air (actuellement 24 lits) + accueil d'urgence (actuellement 10 lits Au bol d'air + 5 lits aux P'tits Garnements).
**Mesurable :** Augmenter la capacité d'accueil des 0-3 ans dans les crèches communales.
**Atteignable :** Organiser dès maintenant des rencontres avec le Bureau d'Etudes Bâtiments et les responsables des 2 services concernés afin de construire l'avant-projet en fonction des nécessités des services.
**Réaliste :** Construire le projet en tenant compte des normes infrastructure de l'ONE et des exigences de l'AFSCA.
**Temporel :**

- Acquisition en mai 2025 ;
- Avant-projet détaillé validé par le Collège Communal en septembre 2025 ;
- Introduction du dossier auprès de l'administration en octobre 2025 ;
- Validation du cahier des charges par le Conseil Communal en février 2026 ;
- Approbation par le Collège Communal de l'attribution du marché en juin 2026 ;
- Ordre de commencer les travaux en octobre 2026 ;
- Réception provisoire en décembre 2027.

**Indicateurs** : Suivi et rappel éventuel des différentes échéances prévues.

**Note : Il est entendu que le Collège communal entend par ailleurs pérenniser l'accueil actuel dans les huit crèches communales (dont la plupart ont fait ou font l'objet de rénovations), à l'Envolée, ainsi que dans son SASPE (La Farandole) et la Maison Maternelle, structures d'accueil pour un public différent de celui des crèches mais dont la pertinence n'est plus à démontrer.**

DA3 SERVICE ACCUEIL TEMPS LIBRE (FAMILLE – PETITE ENFANCE)

# PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE (PCLE)

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- **Objectifs :**
  - L'offre d'accueil est présentée dans un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance), envisagé comme un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé. La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil, et favorise la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficience. Le programme CLE a une durée de vie de 5 ans. Sa mise en oeuvre est de la responsabilité de la Commune et de la Commission Consultative de l'Accueil (CCA), avec le soutien du Coordinateur ATL ;
  - Coordinateurs (1.5 TP) subsidiés par l'ONE.
- **PCLE 2020-2025 :**
  - Nombre d'habitants : 58.442 dont 7.504 enfants entre 2,5 ans et 12 ans à Mouscron. ;
  - L'ATL fait partie du service Famille et Petite Enfance ;
  - Travail en partenariat avec les échevinats de la jeunesse, des sports, de la culture et l'instruction publique. ;
  - La CCA (Commission Communal de l'Accueil) est composée de 25 membres, répartis en 5 catégories : représentants du conseil communal, représentants des établissements scolaires, représentants des personnes qui confient leurs enfants, représentants des opérateurs de l'accueil déclarés à l'ONE, représentants des services, associations ou institutions agréés, reconnus ou affiliés à une organisation autre que celle du décret ONE.
- **PCLE 2025-2030**
  - 2025, nouveau PCLE à mettre en place ;
  - Octobre 2024, démarrage de l'état des lieux via des enquêtes vers :
    - Les parents : en ligne sur le « eguichet » et papier ;
    - Les enfants : 1 questionnaire collectif pour les 2,5 ans à 6 ans en classe et AES (accueil extrascolaire) (50), 1 questionnaire individuel pour les 7 – 12 ans en classe (714) et 1 questionnaire individuel pour les 12 – 18 ans en classe et dans les maisons de jeunes (+/-200) ;
    - Les opérateurs d'accueil agréés (5) ou déclarés (33) à l'ONE : papier ou par mail ;
    - Les partenaires agréés par un autre organisme (77): via Google Forms ;
    - Les écoles (29) : fiche de renseignements.

## MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC – MARS 2025

1. **Synthèse état des lieux 2024-2025**
   - ❍ ***Nombres de questionnaires reçus :***

   - ✓ Parents : 281 questionnaires

- ✓ Enfants 2,5 à 6 ans : 506 questionnaires
- ✓ Enfants de 7 à 12 ans : 573 questionnaires
- ✓ Enfants de 12 à 18 ans : 173 questionnaires
- ✓ Opérateurs d'accueil : 86 questionnaires

⇒ ***Par type d'accueil :***

- ✓ ***Ecoles :***

6 écoles communales
15 écoles libres
3 écoles officielles FWB

- ✓ ***Opérateurs agréés ou déclarés ONE :***

4 AES (accueil extrascolaire)
8 CDV (centre de vacances)
2 EDD (école de devoirs)
18 opérateurs déclarés ONE

- ✓ ***Opérateurs reconnus par une autre structure que l'ONE :***

32 structures intéressées par l'ATL
23 structures non intéressées par l'ATL

⇒ ***Par spécificités :***

- ✓ ***Accueils à partir de 2,5 ans :***

Tous les AES *(4)* : P'tit plus, Les P'tits lutins, Collège Sainte-Marie, Sacré-Cœur
CDV *(2)* : Ocarina, Jeunesse
Opérateurs déclarés *(3)* : Azuréa, Evidance, le champ des possibles
Opérateurs hors ONE et intéressés par l'ATL *(5)* : ASBL l'aventure Poneyclub, Centre Marcel Marlier, CGOM, Jeunesses musicales, Math&co danse

- ✓ ***Accueils ouverts à l'inclusion :***

AES *(1)* : Les p'tits lutins (1)
CDV *(5)* : APEDAF, Latitude Jeunes, Auti Bol d'Air, Ocarina, Jeunesse
EDD *(1)* : Studycar (enseignement spécialisé)
Opérateurs déclarés *(3)* : Roz et chocolat (1 enfant/atelier), Art et dessin, Carolune
Opérateurs hors ONE et intéressés par l'ATL *(16)* : Aïkido, Association Mouscron Escrime, Fanfare Royale Union Musicale, BC Thémis, Bowling alliés, Centre Marcel Marlier, CGOM, Handball club Mouscron, JSMC, La ferme des scouts de Luingne, Maison de jeunes La prairie Dottignies et Mouscron, La Ruche, Les Petits Baigneurs, Musée Folklore, RCTT Kitch Mouscron

- ✓ ***Accueils ouverts à la discussion pour l'inclusion, à voir selon les possibilités :***

AES *(1)* : Sacré-cœur (1)
CDV *(2)* : La prairie Dottignies et Mouscron
EDD *(1)* : La prairie Dottignies
Opérateurs déclarés *(5)* : ADSL, Evi dance, La Prairie Dottignies et la Pairie Mouscron, Plume soin et spa
Opérateurs hors ONE et intéressés par l'ATL *(2)* : Service des sports, TT Dottignies

- ✓ ***Accueils + 12 ans :*** *(l'âge mentionné est l'âge maximum pour l'accueil)*

CDV *(4)* : ASBL Latitude Jeunes (15 ans), CRIE (17 ans), La Prairie Dottignies (18 ans), La Prairie Mouscron (18 ans)
EDD (1) : La Prairie Dottignies (18 ans)
Opérateurs déclarés *(13)* : ADSL (13 ans), Art et Dessin (18 ans), Azuréa (13ans), Cajun (14 ans), Carolune (16 ans), Coaching et confiance (18-20 ans), Evi dance (18 ans et +), Jd Beauty (14 ans), La Prairie Dottignies (18 ans), La Prairie Mouscron (18 ans), La Ruche (18 ans), La Frégate (26 ans), Plume soins et spa (16 ans)

Opérateurs hors ONE et intéressés par l'ATL *(29)* : Aïkido (13 ans), ASBL l'aventure Poneyclub (77ans), Association Mouscron Escrime, Fanfare royale (103 ans), BC Thémis (18 ans), Bowling les Alliés (16 ans), CGOM (100 ans), Handball Club (77 ans), JSMC, Ferme des scouts (18 ans), La Frégate (26 ans), Maison de jeunes la Prairie Dottignies et Mouscron (18 ans), La Ruche (18 ans), La Squadra (18 ans), Les Petits Baigneurs (16 ans), LM Studio danse (18 ans), Penchak silat club Mouscron (15 ans), Pole Alchimie (18 ans), RCTT Kitch Mouscron (18 ans), FRC Luingnois (18 ans), Royal Dottignies Sport (18 ans et +), Royal tennis club Dottignien (18 ans), Service des sports (18 ans), Tennis Club Mouscron (18 ans), TT Dottignies (à partir de 6 ans), Unité guides de Mouscron (17 ans),Union sportive Mouscronnoise (18 ans)

⇒ ***Par temps d'ouverture pendant les différentes vacances scolaires :***

1 semaine 2 semaines 3 semaines 4 semaines

| ***Détente*** | ***Printemps*** | ***Juillet*** | ***Août*** | ***Automne*** | ***Hiver*** |
|---|---|---|---|---|---|
| AES Collège Ste-Marie<br>APEDAF<br>Auti Bol d'Air<br>Art et dessin<br>Azuréa/Xtremedance<br>Coaching et confiance<br>Le champ des possibles<br>Centre Marcel Marlier ?<br>La Squadra<br>Les Petits Baigneurs ?<br>LM Studio Dance<br>Pole Alchimie<br>RTC Dottignien ?<br>TT Dottignies ?<br>Union Sportive Mousc. | AES Collège Ste-Marie<br>APEDAF<br>ASBL Latitude Jeunes<br>Auti Bol d'Air<br>CRIE<br>Ocarina<br>Art et dessin<br>Azuréa/Xtremedance<br>Coaching et confiance<br>Le champ des possibles<br>Centre Marcel Marlier ?<br>Jeunesses Musicales<br>La Squadra<br>Les Petits Baigneurs ?<br>LM Studio Dance<br>Musée Folklore<br>Pole Alchimie | Azuréa/Xtremedance<br>Centre Marcel Marlier ?<br>Les Marseillais (Pêche)<br>Les Petits Baigneurs ?<br>Penchak silat club Mouscron<br>Pole Alchimie<br>RTC Dottignien ?<br>TT Dottignies ?<br>ASBL Latitude Jeunes<br>CRIE<br>Art et dessin<br>Le champ des possibles<br>Ass. Mouscron Escrime?<br>CGOM ? | AES Collège Ste-Marie<br>APEDAF<br>Auti Bol d'Air<br>CRIE<br>Azuréa/Xtremedance<br>Le champ des possibles<br>Centre Marcel Marlier ?<br>Jeunesses Musicales<br>La Squadra<br>Les Marseillais (Pêche)<br>Penchak silat club Mouscron<br>Pole Alchimie<br>RTC Dottignien ?<br>TT Dottignies ?<br>ASBL Latitude Jeunes | AES Collège Ste-Marie<br>APEDAF<br>ASBL Latitude Jeunes<br>Auti Bol d'Air<br>Ocarina<br>Art et dessin<br>Azuréa/Xtremedance<br>Coaching et confiance<br>Le champ des possibles<br>Centre Marcel Marlier ?<br>Handball club Mouscron<br>La Squadra<br>Les Petits Baigneurs ?<br>LM Studio Dance<br>Musée Folklore<br>Pole Alchimie | Auti Bol d'Air<br>Art et dessin<br>Azuréa/Xtremedance<br>La Ruche<br>Le champ des possibles<br>Centre Marcel Marlier ?<br>Handball club Mouscron<br>Les Petits Baigneurs ?<br>LM Studio Dance<br>Pole Alchimie<br>RTC Dottignien ?<br>TT Dottignies ?<br>Union Sportive Mousc.<br>ASBL La grande ourse<br>AES Les P'tits Lutins |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| ASBL La grande ourse<br>ASBL Latitude Jeunes<br>La Prairie Dottignies<br>La Prairie Mouscron<br>Jeunesse ADSL<br>La Ruche<br>La Frégate Ass.<br>Mouscron Escrime?<br>CGOM ?<br>Royal Dottignies Sport<br>Service Sports<br>☞ (15)<br>(12)<br>☞ | RTC Dottignien ?<br>TT Dottignies ?<br>Union Sportive Mousc.<br>ASBL La grande ourse<br>AES Les P'tits Lutins<br>La Prairie Dottignies<br>La Prairie Mouscron<br>ADSL<br>La Ruche<br>La Frégate Ass.<br>Mouscron Escrime?<br>CGOM ?<br>Royal Dottignies Sport<br>Service Sports<br>☞ (20)<br>(11)<br>☞ | ASBL La grande ourse<br>La Prairie Dottignies<br>La Prairie Mouscron<br>La Ruche<br>La Prairie Dottignies<br>La Prairie Mouscron<br>Ocarina<br>Jeunesse ADSL<br>La Frégate<br>Service Sports<br>☞ (9)<br>(6)<br>(4)<br>(7) | Art et dessin<br>Coaching et confiance<br>Ass. Mouscron Escrime?<br>CGOM ?<br>Handball club Mouscron<br>Musée Folklore<br>ASBL La grande ourse<br>AES Les P'tits Lutins<br>La Prairie Dottignies<br>La Prairie Mouscron<br>Ocarina<br>ADSL<br>La Prairie Dottignies<br>La Prairie Mouscron<br>La Ruche<br>La Frégate<br>Royal Dottignies Sport<br>Service Sports<br>☞ (15)<br>(7)<br>(6)<br>(6) | RTC Dottignien ?<br>TT Dottignies ?<br>ASBL La grande ourse<br>AES Les P'tits Lutins<br>La Prairie Dottignies<br>La Prairie Mouscron<br>ADSL<br>La Ruche<br>La Frégate Ass.<br>Mouscron Escrime?<br>CGOM ?<br>Royal Dottignies Sport<br>Service Sports<br>☞ (18)<br>(11) | La Prairie Dottignies<br>La Prairie Mouscron<br>La Frégate Ass.<br>Mouscron Escrime?<br>CGOM ?<br>Royal Dottignies Sport<br>Service Sports<br>☞ (13)<br>(9) |

2. **Synthèse analyse des besoins 2024-2025**

❍ ***Avis des différentes parties prenantes***

Les 3 thématiques qui ont été mentionnées le plus souvent pour :

✓ **Les parents :**

1. Les horaires

☞ Demande d'élargir les heures d'ouverture des accueils AES et des stages, prévoir un accueil avant et après car les horaires des stages ne sont pas toujours compatibles avec les horaires de travail des parents.

2. L'offre par tranche d'âge

- ☞ Manque d'accueils pour les enfants avant 3 ans et problème également pour les enfants qui ne sont pas encore propres ;
- ☞ Manque d'activités pour les plus de 12 ans, peu de stages en journée complète.

3. L'accessibilité des enfants à besoins spécifiques

- ☞ Manque beaucoup de places pour les enfants à besoins spécifiques, la demande est grandissante.

✓ **Les opérateurs d'accueil :**

1. La formation continue

- ☞ Thèmes répétitifs, peu de places disponibles, distance des lieux de formations, difficultés pour remplacer le personnel.

2. L'encadrement

- ☞ Difficulté pour trouver du personnel alors qu'il y a beaucoup de demandes d'inscription. Pour les petites structures, non subsidiées, difficile d'avoir du personnel supplémentaire ;
- ☞ Le personnel n'est pas toujours bien formé pour la structure pour laquelle il travaille. On prend « ce qu'on trouve ». Les jeunes ne sont pas toujours bien formés à l'animation, manque de motivation aussi ;
- ☞ Difficile pour trouver des volontaires, bénévoles.

3. La rencontre des objectifs du code de qualité en matière d'accessibilité pour les enfants à besoins spécifiques

- ☞ Plusieurs opérateurs sont ouverts à l'inclusion mais freinés par le manque d'encadrants ou l'infrastructure n'est pas adaptée, du coup l'inclusion ne peut pas se faire de manière optimale.

✓ **Les enfants :**

1. Le manque au niveau de l'offre d'accueil et d'activité

- ☞ Les enfants aimeraient varier les types d'activités au sein des accueils et les ados aimeraient plus d'échanges entre maisons de jeunes et faire plus d'activités.

2. La qualité des infrastructures

- ☞ Souhait d'améliorer certains locaux d'accueil, les rendre plus chaleureux, plus propres, avoir des endroits adaptés aux activités ;
- ☞ Ils aimeraient aussi pouvoir faire plus d'activités en extérieur mais celui-ci n'est pas toujours adapté ou aménagé.

3. La qualité de l'encadrement

- ☞ Le manque d'encadrants a été relevé plusieurs fois. De ce fait, peu d'activités variées sont proposées vu le peu d'encadrants.

❍ ***Diagnostic global***

Il n'y a pas un type d'activité précis à créer mais plutôt continuer à développer, renforcer les accueils déjà présents (personnel, horaires, formations). Se pencher aussi sur l'accueil des plus petits (2,5 – 3 ans), des ados (+ 12 ans) et sur le problème de l'inclusion.

☞ Besoins à rencontrer prioritairement :
- Horaires ;
- Offre (tranches d'âge) ;
- Encadrement ;
- Accessibilité aux enfants à besoins spécifiques ;
- Formation.

☞ Besoins à rencontrer :
- Information aux parents ;
- Infrastructures d'accueil ;
- Accessibilité géographique ;
- Matériel ;
- Coordination et partenariats.

☞ Pas de besoin en la matière :
- Offre (contenu) ;
- Accessibilité – coût ;
- Gestion administrative ;
- Respect du bien-être de l'enfant ;
- Prise en compte de l'avis de l'enfant.

**ENJEUX**
- Structurer, améliorer l'offre d'Accueil Temps Libre ATL sur la commune ;
- Elaboration du nouveau programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance), pour une durée de 5 ans ;
- Analyse des besoins à faire valider pour mars 2025 par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), après débat et discussion en CCA (Commission Communale de l'Accueil) ;
- Programme à faire valider par la CCA et le conseil communal, ensuite l'encoder pour l'ONE avant fin septembre 2025 pour recevoir la nouvelle agrégation qui entre en vigueur le 1 octobre 2025.

**ANALYSE AFOM**

**Atouts**
- Expérience acquise par le service dans l'élaboration et le suivi des programmes PCLE ;
- Réseau d'opérateurs et partenaires assez développé.

**Faiblesses**
- Rôle du go between sans aucun pouvoir contraignant sur les opérateurs (fonctionnement autonome des opérateurs/partenaires).

**Opportunités**
- Renouvellement de la CCA ;
- Croissance de la demande des familles justifiant de revoir l'offre d'accueil ;

- ONE oblige les structures agréées à faire partie du PCLE.

**Menaces**

- Contraintes croissantes du pouvoir subsidiant (ONE) sur les coordinateurs et les opérateurs agréés ou non.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE (PCLE)

- **Projet 1 :** Mise en place d'un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (état des lieux - avis des parents, des enfants et des opérateurs) reposant sur des objectifs de travail à mettre en place sur 5 ans,
- **Projet 2 :** Développement de l'accueil des enfants durant les vacances scolaires en tenant compte des spécificités ; accueil des tout petits, l'inclusion, accueil des adolescents,
- **Projet 3 :** Utilisation plus étendue des espaces extérieurs par les opérateurs d'accueil des enfants.
- **Projet 4 :** Développement accru des moyens de communication des informations aux familles afin de diffuser les informations en temps et en heure,
- **Projet 5 :** Mise en place d'une coordination 0-18 ans pour plus de cohérence en matière d'accueil au sein de la commune.

### Projet 1. Mise en place d'un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance en partant d'un état des lieux de ce qui existe sur la commune au niveau accueil temps libre et en tenant compte de l'avis des parents, des enfants et des opérateurs reposant sur des objectifs de travail à mettre en place sur 5 ans.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Mettre en place un programme de coordination locale pour l'enfance, basé sur un état des lieux des structures existantes dans la commune pour l'accueil temps libre, en intégrant les avis des parents, des enfants et des opérateurs.

**Mesurable :** Réaliser un état des lieux complet des structures d'accueil temps libre existantes et recueillir au moins 80% des questionnaires envoyés aux opérateurs, enfants, et parents. Analyser ces données pour identifier les besoins qui permettront de définir des objectifs de travail précis à travers le Plan d'Actions Annuel (PAA).

**Atteignable :** Collaborer avec les acteurs locaux pour obtenir les informations nécessaires et mise en place d'une nouvelle Commission Communale de l'Accueil (CCA) afin d'organiser des rencontres pour discuter des besoins et des solutions possibles à mettre en place afin de répondre à ces besoins.

**Réaliste :** La création de ce PCLE tend à répondre aux besoins identifiés pour améliorer l'offre, la qualité et l'accessibilité des services d'accueil temps libre pour les enfants de la commune.

**Temporel :** L'état des lieux et l'analyse des besoins ont été envoyés fin février 2025. Le nouveau PCLE doit être défini pour fin septembre 2025 et sera valable pour une durée de 5 ans.

### Projet 2. Développer l'accueil des enfants durant les vacances scolaires en tenant compte des spécificités ; accueil des tout petits, l'inclusion, accueil des adolescents.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Développer l'accueil des enfants durant les vacances scolaires en tenant compte des spécificités : accueil des tout petits, l'inclusion, accueil des adolescents.

**Mesurable :** Augmenter de 10 % le nombre d'enfants accueillis par rapport à l'année précédente, avec des indicateurs spécifiques pour chaque groupe d'âge et pour l'inclusion.

**Atteignable :** Sensibiliser le personnel à suivre des formations, mettre en place des formations et adapter les milieux d'accueil pour répondre aux besoins spécifiques des différents groupes d'âge et/ou permettre l'inclusion.
**Réaliste :** Cet objectif est en lien avec l'objectif de notre PCLE qui est de répondre aux besoins locaux en matière d'accueil temps libre et donc de mettre en place un environnement sûr et inclusif pour tous les enfants.
**Temporel :** Atteindre cet objectif d'ici 5 ans.

**Projet 3. Utilisation plus étendue des espaces extérieurs par les opérateurs d'accueil des enfants.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Utilisation des espaces extérieurs par les opérateurs d'accueil des enfants.
**Mesurable :** Augmenter de 50% le temps passé dans les espaces extérieurs.
**Atteignable :** Proposer des formations en lien avec les activités extérieures, créer et proposer des « fascicules » reprenant diverses activités extérieures et mettre en avant les différents espaces verts publics que l'on peut utiliser dans notre ville. Adapter et équiper les structures pour permettre les activités en extérieur de manière sécurisée.
**Réaliste :** Cet objectif est en lien avec l'objectif de notre PCLE qui est de répondre aux besoins locaux en matière d'accueil temps libre en proposant un environnement sain et sûr afin de promouvoir le bien-être des enfants.
**Temporel :** Atteindre cet objectif au bout de 5 ans.

**Projet 4. Développement des moyens de communication des informations aux familles afin de diffuser les informations en temps et en heure.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Développer davantage les moyens de communication des informations aux familles afin de diffuser les informations en temps et en heure.
**Mesurable :** Publier les informations 5 semaines avant le début des vacances suivantes.
**Atteignable** : Revoir, rafraichir les moyens de communication actuels ou innover en créant de nouveaux outils d'information et sensibiliser les opérateurs à l'importance d'informer les parents en temps en heure sur les différentes possibilités d'accueil.
**Réaliste :** Cet objectif est en lien avec l'objectif de notre PCLE qui est de répondre aux besoins locaux en matière d'accueil temps libre en informant le plus justement possible les parents sur les différentes possibilités qui s'offrent à eux.
**Temporel :** Atteindre cet objectif au bout de 5 ans.

## Projet 5. Travailler à une coordination 0-18 ans pour plus de cohérence en matière d'accueil au sein de la commune.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Travailler à une coordination 0-18 ans pour plus de cohérence en matière d'accueil au sein de la commune.
**Mesurable :** Augmenter les collaborations entre opérateurs en fonction des secteurs (petite enfance, ado) pour favoriser la transition entre eux.
**Atteignable** : Former des sous-commissions entre opérateurs d'un même secteur afin de travailler au développement de cette coordination 0-18 ans.
**Réaliste :** Cet objectif est en lien avec l'objectif de notre PCLE qui est de répondre aux besoins locaux en matière d'accueil temps libre en proposant un environnement d'accueil le plus juste et adapté afin de répondre au bien-être des enfants.
**Temporel :** Atteindre cet objectif au bout de 5 ans.

**OUTIL MÉTHODOLOGIQUE PROPOSÉ POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME CLE 2025-2030**

- **Projet 6 :** Améliorer et développer l'offre d'accueil des enfants à besoins spécifiques (EBS).
- **Projet 7 :** Développer l'accueil des tout petits 2,5-5 ans durant les vacances scolaires.

## Projet 6. Améliorer et développer l'offre d'accueil des enfants à besoins spécifiques (EBS).

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Atteindre 3 structures qui accueillent les enfants à besoins spécifiques (parmi les structures qui n'organisaient pas encore d'inclusion).
**Mesurable :** Accueillir au moins 1 enfant à besoins spécifiques (handicap léger) par groupe d'enfants.
**Atteignable :** Le nombre d'enfants accueillis doit être adapté au taux d'encadrement disponible (voir normes).
**Réaliste :** Les opérateurs identifiés doivent être volontaires, l'infrastructure doit être préalablement adaptée et les encadrants doivent être formés durant la mise en œuvre du projet.
**Temporel :** Que l'objectif soit atteint pour septembre 2030.

**Indicateurs :**

- Nombre de structures accueillant des enfants EBS par an ;
- Nombre d'enfants EBS accueillis par structure par an.

## Projet 7. Développer l'accueil des tout petits 2,5-5 ans durant les vacances scolaires.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Parmi toutes les structures, avoir 3 structures supplémentaires qui accueillent les enfants à partir de 2,5 ans.
**Mesurable :** Augmenter de 10 % le nombre de places disponibles pour les enfants entre 2,5 et 5 ans.
**Atteignable :** Le nombre d'enfants accueillis doit être adapté au taux d'encadrement disponible (voir normes et formation requise, le cas échéant).

**Réaliste :** Les opérateurs identifiés doivent être volontaires, l'infrastructure doit être préalablement adaptée et le programme des activités doit être adapté à la classe d'âge.
**Temporel :** Que l'objectif soit atteint pour septembre 2030.

**Indicateurs :**

- Nombre de structures accueillant des enfants 2,5 – 5 ans par an ;
- Nombre d'enfants 2,5 – 5 ans accueillis par structure par an.

DA3 – INSTRUCTION PUBLIQUE

# CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE DES SPORTS

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- La construction de la nouvelle école des sports suppose une recomposition de l'offre scolaire et la confirmation d'une présence forte maintenue au sein du quartier du Nouveau-Monde.

## ENJEUX

- Construire une école communale permettant d'une part de réaliser ses études sur un seul site (du maternel à la fin des secondaires) et d'autre part d'allier ses études à la pratique d'un sport ;
- Maintenir une offre scolaire dans le quartier de Nouveau-Monde, en maternelles et primaires.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Construire une école sur un site sportif pour limiter les déplacements des élèves entre les classes et les terrains d'entraînement ;
- Réunir sous un même toit trois niveaux d'enseignement : maternel, primaire et secondaire.

**Faiblesses**

- Pas de transport en commun pour y accéder à l'heure actuelle**.**

**Opportunités**

- Développer d'autres sections une fois sur le site (cf fiche section Handisport) ;
- Construire une école d'avenir, connectée et auto-suffisante en terme d'énergie ;
- Avoir un levier pour négocier avec l'OTW pour disposer d'une ligne de bus Mouscron-Dottignies passant par le site de Futuro.

**Menaces**

- Abandonner le quartier du Nouveau-Monde où se trouvent les implantations maternelle et primaire.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE DES SPORTS

- **Projet 1 :** Fin de la construction de l'école des sports,
- **Projet 2 :** Maintien d'une présence scolaire communale dans le quartier du Nouveau-Monde.

### Projet 1. Terminer la construction de l'école des sports.

**Action :** Allier le sport et ses études 2.0.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Répondre à une demande croissante de combiner ses études avec la pratique d'un sport.
**Mesurable :** Augmentation du nombre d'élèves inscrits chaque année dès avant la construction de l'école.
**Atteignable :** L'école a dû respecter des normes physiques et financières, limitant de facto le nombre de classes. Néanmoins, lors de son ouverture, il devra être possible d'accueillir les élèves aujourd'hui déjà inscrits à l'EDS.
**Réaliste :** Une nouvelle école séduit : l'histoire récente du CEME d'Estaimpuis le démontre. Aucun risque que cette école ne rencontre pas le succès escompté.
**Temporel :** Objectif : fin des travaux en 2026. Déménagement des infrastructures actuelles en fonction de la fin desdits travaux.

**Indicateurs** :
- Réception provisoire du chantier de construction ;
- Ensuite, nombre d'élèves inscrits dans chaque niveau d'enseignement et dans chaque discipline sportive.

### Projet 2. Maintenir une offre scolaire dans le quartier du Nouveau-Monde.

**Action :** Permettre aux parents habitant le quartier du Nouveau-Monde de disposer d'une offre scolaire dans le quartier, malgré le départ de deux implantations.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** La ville a acquis un bâtiment voisin à l'école pour y installer une implantation maternelle, l'actuelle devant être de facto fermée lors de l'ouverture de la nouvelle école. L'école primaire existe déjà.
**Mesurable :** En fonction de l'échéance finale (ouverture de la nouvelle école), inscriptions possibles pour cette nouvelle implantation maternelle et pour l'école du Nouveau-Monde actuelle (dite classique), sise rue Roland Vanoverschelde, 121.
**Atteignable :** Le bâtiment acheté par la ville se prête parfaitement à une occupation par des enfants de 2 ans et demi à 6 ans.
**Réaliste :**
- Travaux a minima à réaliser dans le bâtiment devant devenir une implantation maternelle ;

- Il sera nécessaire de disposer d'un numéro Fase : prudents, nous avions, dans le passé, sollicité le maintien d'un tel numéro lors de la fusion des classes de maternelle de la rue de l'Eglise à l'implantation Raymond Devos.

**Temporel :** En parallèle avec l'ouverture de la nouvelle école.

**Indicateurs** : Nombre d'élèves inscrits tant en maternelles qu'en primaires.

DA3 – SERVICE INSTRUCTION PUBLIQUE

# PROGRAMME PÉDAGOGIQUE HANDISPORT

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Succès grandissant pour l'Ecole des Sports qui présente à ce jour 10 sections sportives.

**Objectifs :**

- Inclusion des personnes/élèves en situation de handicap physique ;
- Volonté d'ouvrir ces sections à tout élève en situation de handicap physique en vue de promouvoir un épanouissement socio-sportif.

## ENJEUX

- Consolider les ressources humaines ;
- Mise en place d'un Plan de communication.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Infrastructure prévue pour les PMR dans la nouvelle école des Sports ;
- Recours à des moniteurs ayant une expérience dans le domaine du handicap (par exemple moniteur d'athlétisme expérimenté).

**Faiblesses**

- Difficulté organisationnelle et logistique (matériel adapté à chaque handicap physique) d'intégrer dans une même section des élèves présentant des handicaps de nature différente ;
- Besoin de renfort pour assurer un encadrement de qualité.

**Opportunités**

- Construction d'une nouvelle école des sports en 2026 adaptée aux PMR.

**Menaces**

- Coût d'encadrement supplémentaire à financer.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME PÉDAGOGIQUE HANDISPORT

- **Projet 1 :** Ouverture d'une section Handisport à l'École des sports.

### Projet 1. Ouverture d'une section Handisport à l'École des sports.

**Actions :**

- Profiter de la création d'une école des sports sur le site de Futurosport pour lancer une section dédiée au handisport ;
- Communiquer largement sur les spécificités de cette section, conçue comme une section multisports à destination d'un public souffrant d'un handicap physique.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Développer une section sportive dédiée aux personnes porteuses d'un handicap physique.

**Mesurable :** Le succès de la section s'estimera en fonction du nombre d'inscrits.

**Atteignable :**

- Identifier :
  - les infrastructures/matériel nécessaires à la prise en charge des personnes présentant un handicap physique ;
  - Les qualifications requises pour le personnel d'encadrement ;
  - les disciplines sportives les plus appropriées à la pratique du handisport ;
  - les éventuelles aides financières (ADEPS , Fédération Wallonie Bruxelles, AVIQ- Agence Wallonne pour une Vie de Qualité).

**Réaliste :** S'assurer que la section rencontre un besoin. Affiner l'offre en regard des besoins non rencontrés.

**Temporel :** Lancement trois ans après l'ouverture de la nouvelle Ecole des Sports (2030). Plus tôt si le projet est mûr.

**Indicateurs** : Nombre de demandes d'inscription.

DA3 INSTRUCTION PUBLIQUE

# PROGRAMME DE CONSOLIDATION DE L'ICET

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- L'apparition du tronc commun (de la 3ème maternelle à la 3ème secondaire) est en passe de modifier la structure de l'enseignement et particulièrement celle de l'enseignement qualifiant.
- Pour le site de Dottignies : continuité
    - Moins d'impact pour la formation commune ;
    - A la rentrée 2026-2027, les élèves de Dottignies intègreront une école flambant neuve.
- Pour le site d'Herseaux : inquiétude
    - La qualification des élèves se réalisera désormais sur trois années, de la 4ème à la 6ème secondaire (et non plus dès la 3ème secondaire).
    - Fermeture progressive des options qui ne scolarisent pas un nombre suffisant d'élèves en fonction des normes de maintien (dès la 4ème secondaire).

## ENJEUX

- Consolider l'établissement dans le contexte de la Réforme du qualifiant ;
- Maintenir les sections professionnelles et augmenter les chiffres de la population scolaire pour garantir des emplois.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Retombées de la popularité de l'Ecole des Sports ;
- Bonne rentrée scolaire 2024-25 : 455 élèves ;
- Succès croissant de la pédagogie active ;
- Participation des sections professionnelles à de nombreux concours pour s'assurer une visibilité et une renommée.

**Faiblesses**

- Vétusté du site d'Herseaux ;
- Taux d'absentéisme important tant chez les élèves que chez les enseignants ;
- Désaffection pour les métiers manuels.

**Opportunités**

- Renouer avec les entreprises de la région (stages en entreprises pour ouvrir des portes aux élèves) ;
- Faire connaître le savoir-faire des élèves en participant à des concours.

**Menaces**

- Risque de fermeture des sections professionnelles maintien (vente et chauffage-sanitaire) pour lesquelles il n'existe pas de dérogation en cas de non-respect des normes ;
- Concurrence des écoles avoisinantes ;
- Diminution du personnel encadrant, des périodes, des subsides en cas de renvoi d'élèves pour divers motifs.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : CONSOLIDATION DE L'ICET

- **Projet 1 :** Promotion de l'ICET pour éviter la fermeture de certaines sections malgré la réforme du qualifiant.

### Projet 1. Promouvoir l'ICET pour éviter la fermeture de certaines sections malgré la réforme du qualifiant.

**Actions :**

- Travailler sur l'image de l'école pour la rendre plus attractive ;
- Déployer des moyens matériels et financiers pour moderniser l'établissement et les équipements mis à disposition.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Attirer les élèves pour la qualité de l'enseignement, tant dans le général que dans le professionnel.

**Mesurable :** Maintenir une population scolaire au-delà des 400 élèves.

**Atteignable :**

- Multiplier les actions/stages en entreprise/événements (participation à des concours pour notre filiale qualifiante tels que les Belgium Skills, à des concours nationaux pour nos disciplines sportives de l'Ecole des Sports, …) pour faire connaître le savoir-faire de nos élèves ;
- Budget inscrit en 2025 pour refaire la section boucherie ;
- Tenter d'obtenir l'ouverture de nouvelles sections porteuses (dépend de la FWB).

**Réaliste :** Les chiffres au 15/01/2025 laissent entrevoir une évolution à la hausse pour la prochaine rentrée scolaire. Effort à poursuivre.

**Temporel :** Toute la mandature.

**Indicateurs** : Nombre d'élèves inscrits.

DA3 – INSTRUCTION PUBLIQUE

# PROGRAMME DE RÉNOVATION GLOBALE DE L'ECOLE DE LUINGNE

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Infrastructure trop petite :
    - Pas de salle des profs (la cantine fait office de salle de réunion) ;
    - Bureau de la direction à partager avec le secrétariat (manque de confidentialité, promiscuité) ;
    - Classes de primaire en enfilade au premier étage (manque de praticité, dangerosité en cas d'incendie, …) ;
    - Cour de récréation des primaires à refaire : revêtement actuel abîmé et dangereux, proposition d'aménager des espaces dédiés à plusieurs activités, verdurisation ;
- Nécessité d'améliorer de la qualité de vie et de la sécurité des élèves et des enseignants.

## ENJEUX

- Amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des élèves et des enseignants.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Petite école située en plein cœur du village de Luingne ;
- Petite équipe éducative soudée, direction enthousiaste et volontaire.

**Faiblesses**

- Ecole « enclavée », peu de marge de manœuvre pour une extension.

**Opportunités**

- Possibilité de rattacher l'ancienne maison du directeur à l'établissement ;
- Introduction d'une candidature auprès de la FBW dans le cadre du lancement du Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE pour les bâtiments scolaires).

Mais …

**Menaces**

- Non-sélection du dossier introduit auprès de la FBW ;
- Capacité financière pour réaliser les travaux sur fonds propres.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE RÉNOVATION GLOBALE DE L'ÉCOLE DE LUINGNE

- **Projet 1 :** Accroissement de la capacité de l'école,
- **Projet 2 :** Reconfiguration de la cour de récréation.

### Projet 1. Accroissement de la capacité de l'école.

**Action :** Etendre la capacité de l'école, à l'étroit dans ses murs, en occupant une annexe de ladite école.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Répondre à une demande de la direction et des enseignants de pouvoir évoluer dans un environnement plus adapté à leurs besoins pédagogiques.
**Mesurable :** Conception et réalisation des nouveaux aménagements selon ligne du temps à réaliser par nos services.
**Atteignable :** Budget d'extension inscrit à l'extraordinaire (subside potentiel).
**Réaliste :** La ville est propriétaire de l'annexe où porterait l'extension, ce qui rend le projet réaliste et réalisable.
**Temporel :** Objectif : 2028 en fonction de l'octroi (ou non) du subside (décision pas avant juillet 2026).

**Indicateurs** : En fonction du subside, ligne budgétaire à assoir durant la durée des travaux
Ligne du temps du Bureau d'Etude des Bâtiments à vérifier.

### Projet 2. Reconfiguration de la cour de récréation.

**Action :** Revoir la conception de la cour de récréation de l'école communale de Luingne en y intégrant les notions de développement durable.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Proposer une nouvelle cour de récréation en amenant plus de nature et en aménageant des espaces régulés.
**Mesurable :** Inciter le Bureau d'Etude des Bâtiments à intégrer plus de vert et des espaces spécifiques de jeu/détente/réflexion, dès la conception jusqu'à la réalisation des nouveaux aménagements.
**Atteignable :** Travailler avec la DT1 (architectes, responsable espaces verts) pour la végétalisation et avec le référent harcèlement pour l'aménagement des espaces régulés.
**Réaliste :** S'assurer d'une possible réalisation des travaux majoritairement durant les vacances scolaires
**Temporel :** Chantier achevé en 2030.

**Indicateurs** : Ligne du temps établie par les services techniques pour la réalisation
Budget inscrit.

DA3 – SERVICE INSTRUCTION PUBLIQUE

# PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Trop peu d'espaces verts au sein de nos écoles alors l'on tend actuellement vers une verdurisation des espaces ouverts, plus d'interactions et de communion avec la nature ;
- Sur un moyen-long terme, intégrer plus de végétaux, plus de nature dans les cours de récréation.
    - Pose de bacs à fleurs ;
    - Murs végétaux ;
    - Création de potager ;
    - Plantation de plantes et arbres divers ;
    - Parcours sensoriel pour stimuler les sens ;
    - Installation de cabane végétale ;
    - Création de différents nichoirs, hôtels à insectes, …

## ENJEUX

- Améliorer le cadre de vie ;
- Conscientiser le public scolaire à la nature ;
- Développer le mode d'apprentissage « Ecole du dehors ».

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Accès à un espace vert existant pour les écoles St Exupéry et Raymond Devos ;
- Recours à la cellule plantation de la Ville (expertise par des spécialistes sur le type de plantation adéquat) ;
- Offrir aux enseignants un environnement intéressant pour favoriser les découvertes (biodiversité) avec les enfants, chez les plus jeunes notamment.

**Faiblesses**

- Entretien régulier requis des espaces verts ainsi créés ;
- Potagers : quid de l'entretien, de la récolte durant les périodes de vacances scolaires ?

**Opportunités**

- Adhésion du CEE au projet « OSE LE VERT » (subside de 3.000€ pour créer un espace vert côté cour des maternelles) ;
- Dans le cadre de la réfection de l'école de Luingne, projet de réaménager la cour et d'y inclure plus de verdure.

**Menaces**

- Végétalisation = coût important.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE

- **Projet 1 :** Diagnostic du niveau de végétalisation des cours d'école,
- **Projet 2 :** Priorisation et mise en œuvre de la verdurisation des cours d'école.

### Projet 1 et 2. Développer la couverture végétale dans nos écoles.

**Action :** Augmenter la couverture végétale dans les cours de récréation des écoles communales, en déminéralisant au besoin une partie de certaines d'entre elles.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Sur base d'un diagnostic, augmenter la couverture végétale dans nos écoles afin de permettre de faire baisser les températures dans les cours et d'apporter davantage d'ombre.
**Mesurable :** Intégrer certaines variétés d'arbres/de végétaux sur les différents sites, en fonction des besoins à rencontrer, des facilités à planter in situ.
**Atteignable :**

- Associer la cellule des espaces verts au choix des plantations ;
- Associer les élèves et l'équipe pédagogique dans la création/l'entretien d'un potager.

**Réaliste :** S'assurer que cette végétalisation soit réfléchie de sorte à ne pas entraîner une surcharge de travail au niveau de l'entretien.
**Temporel :** Dès que possible et durant toute la durée de la mandature.

**Indicateurs** :

- Nombre de végétaux plantés,
- Pourcentage de l'augmentation de la couverture végétale par rapport à la situation initiale.

DA3 – SERVICE INSTRUCTION PUBLIQUE

# PARCOURS D'EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE (PECA)

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- Introduction du PECA (Parcours d'Education Culturelle et Artistique) dans le cadre de la réforme de l'Enseignement et son Pacte d'Excellence :
    - Ce parcours permet à chaque enfant, depuis son entrée en maternelle jusqu'à la fin de ses études secondaires, d'avoir accès à la culture, à l'art via différents canaux ;
    - Certains canaux pourraient être plus/mieux exploités (bibliothèques, centre culturel présents sur la commune notamment).
- Faciliter et encourager l'accessibilité à plusieurs supports pédagogiques dans le cadre du PECA.

## ENJEUX

- Mise en place de partenariat écoles / bibliothèques / CCM.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Large choix de livres et d'ouvrage disponibles sur l'entité ;
- Encadrement/conseils assurés par le personnel professionnel de la Bibliothèque.

**Faiblesses**

- Logistique
    - Déplacement des élèves jusqu'à la bibliothèque ;
    - Créneaux horaires contraints.

**Opportunités**

- Antennes décentralisées de la Bibliothèque (Mouscron centre, Tuquet, Herseaux, Dottignies) ;
- Possibilité de faire appel au Bibliobus.

**Menaces**

- Démarchage par des sociétés commerciales proposant un service similaire à domicile.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PARCOURS D'EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE (PECA)

- **Projet 1 :** Développement des partenariats communaux avec la Bibliothèque communale & le CCM.

### Projet 1. Développer les partenariats communaux dans le cadre du PECA.

**Action :** Augmenter les collaborations et partenariats entre les écoles communales, la bibliothèque de Mouscron et le CCM.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Augmenter la fréquentation des antennes communales de la bibliothèque de Mouscron, en tissant des liens avec les écoles tenues de développer la culture dans le cadre de leur PECA.
**Mesurable :** Augmenter de 10 % la fréquentation de la bibliothèque par nos écoles communales.
**Atteignable :** Collaborer avec la bibliothèque de Mouscron et voir dans quelle mesure elle est à même de rencontrer les besoins de chacune de nos écoles communales.
**Réaliste :** S'assurer que la mise à disposition de personnel et de temps soit suffisante pour rencontrer les besoins de nos écoles.
**Temporel :** Lancement année scolaire 2025-2026 (ensuite pérennisation).

**Indicateurs** :
- Augmentation de la fréquentation des bibliothèques par les élèves du réseau communal ;
- Pertinence du PECA (estimée par le Délégué au Contrat d'Objectif -DCO- dans le cadre du plan de pilotage) – Rapports a minima tous les 3 ans.

DA3 – SERVICE INSTRUCTION PUBLIQUE

# PROGRAMME DE DIGITALISATION ET NUMÉRISATION DES ÉCOLES COMMUNALES

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

De nombreuses écoles se sont équipées de matériel informatique dans le cadre du programme « Ecole numérique ». La ville intervient et interviendra pour le déploiement du wi-fi dans ses infrastructures et l'achat de matériel numérique up-to-date.

### ENJEUX

- Assurer le déploiement du numérique dans nos écoles.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Coller à la réalité des jeunes en proposant un enseignement qui allie une approche traditionnelle (tableau noir) et une approche numérique (tableau interactif ou TV interactive).

**Faiblesses**

- Constat : le wi-fi n'est pas présent dans toutes les implantations ou, à tout le moins, la connexion est trop faible pour assurer un flux valable.

**Opportunités**

- Continuer à profiter du programme Ecole Numérique (qui fait partie du programme Digital Wallonia 4 Education) ;
- Profiter du know-how de notre service informatique et de notre service Electricité pour permettre une utilisation maximale du matériel mis à disposition.

**Menaces**

- Réflexion en cours sur la nécessité d'équiper les classes maternelles (des études démontrant qu'il est contre-productif de mettre une population jeune trop vite et trop longtemps devant des écrans).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE DIGITALISATION ET NUMÉRISATION DES ÉCOLES COMMUNALES

- **Projet 1 :** Poursuite du programme Ecole Numérique (qui fait partie du programme Digital Wallonia 4 Education),
- **Projet 2 :** Optimalisation du bénéfice des compétences de notre service informatique et de notre service Electricité pour permettre une utilisation maximale du matériel mis à disposition.

### Projet 1 et 2. Digitalisation et numérisation des écoles communales

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

- Augmenter le nombre d'appareils numériques (TV, écrans, tablettes…) dans les écoles ;
- Améliorer la connexion wi-fi des implantations.

**Mesurable :**

- Commandes opérées dans ce domaine via l'Ecole numérique, via des écrits Communauté Française ou sur fonds propres.

**Atteignable :**

- Know How de nos équipes techniques (informatique et électricité)

**Réaliste :**

- Travail d'ores et déjà lancé quant aux achats via le programme Ecole Numérique ;
- Travail d'ores et déjà commencé quant aux connexions wi-fi (réalisé au CEE et à Luingne).

**Temporel :** Planning pour le wi-fi établi par les électriciens jusqu'en 2027.

**Indicateurs** :

- Nombre d'appareils numériques achetés par implantation et par année ;
- Nombre d'implantations disposant d'un wi-fi fluide.

DA3 – SERVICE INSTRUCTION PUBLIQUE

# PROGRAMME DE REDYNAMISATION DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE DOTTIGNIES

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- Chiffres de la population scolaire en baisse depuis 2019 :
    - Manque d'activités organisées par l'école ;
    - Manque de visibilité (peu de propagande).
- Peu d'implication dans la vie dottignienne (char à la fête de la main, autres festivités, …).

### ENJEUX

- Assurer le cadre (emploi) et éviter une fusion.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Petite école de village à dimension humaine ;
- Petites classes pour un encadrement optimal.

**Faiblesses**

- Nouvelle équipe éducative (arrivée à la suite de départs en pension surtout en maternelle).

**Opportunités**

- Changement de direction avec une vision plus moderne et plus axée sur l'extérieur ;
- Engagement d'un enseignant sur fonds propres pour créer une sixième année primaire et ainsi éviter un dédoublement de classe.

**Menaces**

- Non reconduction de l'engagement d'un enseignant sur fonds propres.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE REDYNAMISATION DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE DOTTIGNIES

- **Projet 1 :** Mise en place une stratégie de communication,
- **Projet 2 :** Multiplication des activités (fancy fair, char de la main, …).

### Projet 1 & 2. Redynamiser l'école communale de Dottignies pour éviter tout fusion administrative.

**Actions :**

- Mettre en place une stratégie de communication pour l'école communale de Dottignies ;
- Investir en moyens humains et financiers pour soutenir la direction en place.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Faire croître la population de l'école communale de Dottignies.
**Mesurable :** Atteindre/dépasser le seuil critique des 180 élèves**.**
**Atteignable :** Multiplier les activités (fancy fair, char de la main…) /Mettre à profit les moyens de communication (publication sur les réseaux sociaux, …) pour faire connaître l'école.
**Réaliste :** Le gap actuel laisse augurer de la possibilité d'atteindre la barre des 180 élèves à moyen terme.
**Temporel :** Objectif à atteindre pour janvier 2027.

**Indicateurs** :

- Nombre d'élèves inscrits ;
- Retour des parents satisfaits/insatisfaits des mesures prises, lors des échanges en conseils de participation.

DA3 - ACADÉMIE

# PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES ET PROGRAMME DE MIGRATION ACADÉMIE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (Enseignement officiel subventionné par la Communauté française ;
- L'Académie offre un enseignement et une éducation artistiques accessibles à tous ;
- L'Académie de Mouscron est l'une des trois académies en Communauté Française à organiser les quatre domaines : Musique, Théâtre, Danse et Beaux-Arts ;
- L'éloignement géographique des cours crée un cloisonnement des 4 domaines (Musique, Théâtre, Danse et Beaux-Arts) et entrave les interactions et la réalisation de projets interdisciplinaires ;
- La mixité générationnelle du public cible est inscrite dans le projet pédagogique du Pouvoir organisateur (émulation, soutien, cohésion sociale …) ;
- Amputée du Bâtiment B (désormais dévolu au MuseF), l'Académie ne dispose plus des surfaces nécessaires pour accomplir ses missions ;
- Le manque de locaux contraint à élaborer les horaires en fonction des classes disponibles :
    - Fermeture de l'ancienne piscine-ancien arsenal suite à la panne de chaudière / 350 élèves des sections « arts plastiques, arts visuels et art de l'espace » en stand by.
- L'absence d'un local permettant d'accueillir un nombre d'élèves plus important a un impact sur la population (et, donc, les dotations) de l'Académie (exemple : cours de chant chorale).
- Nécessité d'assurer des lieux culturels au cœur des lieux d'enseignement afin de permettre l'organisation d'exhibitions par le public scolaire de l'Académie : Les prestations publiques font partie des compétences (à exercer et à maîtriser) exigées par la Communauté Française.
    - Le retrait du Bâtiment B (désormais dévolu au MuseF) entrave l'organisation d'exhibitions tant en interne (auditions privées, examens) qu'avec du public externe (contraintes logistiques du transport du matériel) ;
    - La salle d'audition est occupée par le cours de danse et offre une capacité d'accueil limitée (50 personnes) ce qui impose l'organisation des événements en dehors des heures d'ouverture de l'école ;
    - Manque d'infrastructures culturelles répondant aux besoins spécifiques d'exhibitions dans le projet pédagogique et de mettre au point des projets originaux ;
    - La seule infrastructure d'accueil adaptée est le Centre culturel Marius Staquet dont le planning est déjà bien chargé ;
    - Impossibilité d'organiser certains événements publics.

## ENJEUX

- Aménagement conforme des infrastructures permettant à la fois de répondre aux prescrits légaux et d'offrir aux publics l'enrichissement qu'ils attendent :
    - Hypothèse 1 : Extension à proximité du bâtiment principal rue des Brasseurs et rénovation de celui-ci.
    - Hypothèse 2 : Réaffectation complète au site des Barnabites pour accueillir toutes les sections.
- Répondre aux prescrits légaux et assurer le rôle pédagogique des exhibitions.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Le regroupement sur un site unique faciliterait/facilitera la surveillance des élèves mineurs et permet de leur garantir la sécurité nécessaire ;
- Dans les deux hypothèses une implantation dans le centre et proche des écoles facilite l'accès pour les enfants ;
- Site de Barnabites :
    - Etudes d'orientation programmatique et planologique réalisée ;
    - Bien-fondé de ce projet, tant au niveau de la faisabilité que du respect du patrimoine ;
    - Les travaux s'opèrent dans des zones inoccupées, pas de fermeture de classes requises.
- L'ancienne Eglise des Pères
    - Peut être aménagée pour accueillir des exhibitions ;
    - Permet l'organisation efficace des cours nécessitant un espace important (orchestre, chant choral) ;
        - Ce qui limite les déplacements des instruments et du matériel entre les cours, les répétitions et les exhibitions.

**Faiblesses**

- Le manque d'espace par rapport à notre population (environ 1.750 élèves en octobre 2024) ;
- Le manque d'infrastructures répondant aux besoins spécifiques de notre enseignement ;
- Les installations actuelles (Brasseurs et Arsenal-Ancienne Piscine) ne répondent plus aux normes de sécurité ;
- Des travaux sont prévus à l'Ancien Arsenal. Quid des locaux dédiés au domaine des Beaux-Arts ?
- Hypothèse Brasseurs (y compris extension) :
    - Déménagement des locaux durant les travaux de mises en conformité, etc. ;
    - Différentes réflexions ont été diligentées. Les différentes hypothèses présentaient des handicaps importants (disponibilité foncière insuffisante, dérogations urbanistiques, incompatibilité avec le Musée, etc.).
- La mixité d'usage cours / exhibitions impose une gestion rigoureuse du calendrier et des aménagements spécifiques pour le stockage des grands instruments (hygrométrie, température, etc.) et de la manutention du matériel.

**Opportunités**

- Deux étages de l'Arche ont déjà été partiellement aménagés pour accueillir des salles de cours ;
- Hypothèse Brasseurs :
    - L'attachement à un lieu occupé par l'Académie depuis presque un siècle.
- Hypothèse Brasseurs ou Barnabites :
    - Facilitation des interactions interdisciplinaires et intergénérationnelles.
- Hypothèse Barnabites :
    - L'installation de la classe d'orchestre (et des instruments de percussions) facilite les déplacements dans différents lieux de la Ville. L'Académie participe davantage à la vie de la cité ;
    - Possibilité de construire une salle de danse aux dimensions requises ;
    - L'accueil d'événements culturels externes dans l'ancienne Église des Pères crée des rencontres enrichissantes pour les élèves.
- S'implanter dans l'Eglise des Pères et le complexe des Barnabites :

    - Permettrait de rassembler toutes les disciplines pédagogiques sur un même site et d'y offrir un lieu d'exhibition ;
    - Permettrait de répondre à la demande d'interactions interdisciplinaires et intergénérationnelles y compris dans le cadre de la conception de spectacles ;
    - Rendrait possible d'établir un calendrier des exhibitions en adéquation avec les besoins en tout indépendances des autres équipements communaux.
- L'accueil d'événements culturels externes dans l'ancienne Église des Pères crée des rencontres enrichissantes pour les élèves.

**Menaces**

- Les délais nécessaires à la concrétisation des projets (hypothèse 1 ou 2) ;
- Montage financier – Recherche de subvention (dans les deux hypothèses) ;
- Hypothèse Brasseurs : Problèmes de stationnement et de circulation ;
- Faisabilité administrative (permis).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES ET PROGRAMME DE MIGRATION ACADÉMIE

- **Projet 1 :** Migration des quatre domaines de l'Académie de Musique, Théâtre, Danse et Beaux-Arts vers L'Arche et l'Église des Pères.
- **Projet 2 :** Mise à disposition de nouveaux équipements (bureaux, classes, salle consacrée aux évènements).

### Projet 1. Migration des quatre domaines de l'Académie de Musique, Théâtre, Danse et Beaux-Arts vers L'Arche et l'Église des Pères.

ÉTAPES :

1. Étude de faisabilité :
   - Église des Pères : événements (auditions, concerts, spectacles, etc.).
   (→ Techniques spéciales).
   - L'Arche : ASBL, bureaux, classes et salle de danse (extension).
2. Permis d'urbanisme.
3. Cahier des charges :
   - Église des Pères (priorité).
   - L'Arche.
4. Marché public de travaux + Chantier.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Réaffecter complètement le couvent des Barnabites.

Cette réaffectation vise à accueillir les quatre domaines de l'Académie, à savoir la musique, les arts de la parole et du théâtre (Théâtre), la danse, ainsi que les arts plastiques, visuels et de l'espace (Beaux-Arts), notamment afin de répondre à l'ensemble des besoins de ce service, et d'assurer son développement.

**Mesurable :** Cette réaffectation offre notamment la possibilité d'augmenter la population au sein de l'Académie.

Qui dit augmentation de population dit augmentation des dotations octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Atteignable :** Cette réaffectation est un objectif atteignable notamment grâce à une planification très rigoureuse et sous réserve d'un financement garanti.

**Réaliste :** Cette réaffectation est un objectif réaliste, considérant l'étude d'orientation programmatique et planologique réalisée.

**Temporel :**

- Église des Pères : 06/2027.
- L'Arche : 06/2028.
- Salle de danse (extension) : 06/2029.

**Indicateurs** :

| | Église des Pères | L'Arche | Salle de danse (extension) |
|---|---|---|---|
| Étude de faisabilité | 06/2025 | 06/2025 | 06/2025 |
| Dépôt de permis | 12/2025 | 12/2025 | 12/2025 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Attribution du M.P. | 06/2026 | 06/2027 | 06/2027 |
| Fin des travaux | 06/2027 | 06/2028 | 06/2029 |

**Projet 2. Mise à disposition de nouveaux équipements (bureaux, classes, salle consacrée aux événements).**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Faire de l'Église des Pères un lieu polyvalent accueillant notamment les événements organisés par l'Académie de Musique, Théâtre, Danse et Beaux-Arts.
**Mesurable :** Cet aménagement offre la possibilité notamment :

- D'augmenter le nombre de projets interdisciplinaires ;
- D'augmenter le nombre d'événements ;
- De diminuer le nombre de demandes de déplacement du matériel.

**Atteignable :** Cet aménagement est un objectif atteignable notamment grâce à une planification très rigoureuse et sous réserve d'un financement garanti.
**Réaliste :** Cet aménagement est un objectif réaliste, considérant l'étude d'orientation programmatique et planologique réalisée.
**Temporel :** Cet aménagement est à effectuer dans les meilleurs délais, considérant la grande nécessité de ce projet pour l'Académie, eu égard aux contraintes en matière notamment de budget et planification.

**Indicateurs** :

- Augmentation de la collaboration entre les quatre domaines

**Indicateur : Le nombre de projets interdisciplinaires/année scolaire.**

- Augmentation de la population et, par conséquent, des dotations octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Indicateur : Le nombre d'élèves/année scolaire.**
**Indicateur : La subvention de fonctionnement/année scolaire.**

- Augmentation du nombre d'événements

**Indicateur : Le nombre d'événements/année scolaire.**

- Diminution des déplacements entre les implantations

**Indicateur : Le nombre de déplacements/année scolaire.**

- Diminution du nombre de demandes de transport de matériel

**Indicateur : Le nombre de demandes/année scolaire.**

DA3 – SERVICE JEUNESSE

# PROGRAMME DES ANIMATIONS PLAINES DE JEUX COMMUNALES

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Formation BACV organisée par le service Jeunesse ;
- Manque croissant d'animateurs :
    - Impact :
        - Oblige à réduire la capacité d'accueil des plaines et ne permet donc pas de répondre aux demandes des citoyens même si on observe une amélioration pour les vacances de détente ;
            - En 2023, 52 familles sur liste d'attente lors de vacances de détente et +/- 60 familles en attente lors des vacances d'été ;
            - En 2024, 16 familles sur liste d'attente lors des vacances de détente et +/- 60 familles sur liste d'attente lors des vacances d'été.
    - Motif : salaire moins attractif que les jobs étudiants (enquête réalisée auprès des animateurs) ;
    - Proposition : plan de valorisation des salaires étalé sur 4 ans compensé par l'évolution du tarif des plaines de jeux ;
- Nécessité de garantir un niveau d'accueil et d'animations équivalent dans chaque plaine indépendamment du coordinateur en place et l'équipe d'animateurs.

## ENJEUX

- Renforcer l'attractivité salariale pour les animateurs vs augmenter le tarif des plaines ;
- Mettre en place un plan de redynamisation / harmonisation des plaines de jeux.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Qualité des animateurs : Formation continue et motivation accrue grâce à de meilleurs salaires (révision des barèmes en cours) ;
- Diversité des programmes pour répondre aux besoins et intérêts de tous les enfants.

**Faiblesses**

- Budget limité à répartir entre salaires et fonctionnement.

**Opportunités**

- Augmentation des tarifs des plaines : Recherche de nouvelles sources de financement (y compris augmentation des tarifs) pour soutenir les augmentations salariales ;
- A travers l'harmonisation des Plaines de Jeux, développement de nouvelles activités pour attirer plus d'enfants et répondre à une demande croissante.

**Menaces**

- Salaires ou conditions plus attractives pour les animateurs ( ex : Estaimpuis a augmenté les salaires en 2024) ;
- Ressources financières insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins et des projets ;
- Épuisement des animateurs se dirigeant vers des jobs étudiants mieux rémunérés ;
- Diminution progressive de la capacité d'accueil des plaines pour pallier au manque d'animateurs.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DES ANIMATIONS PLAINES DE JEUX COMMUNALES

- **Projet 1 :** Mesures de valorisation salariale des animateurs en plaines,
- **Projet 2 :** Mesures d'uniformisation de la qualité d'accueil des plaines communales,
- **Projet 3 :** Accroissement du nombre d'animateurs.

### Projet 1. Mesures de valorisation salariale des animateurs en plaines

**Augmenter les salaires des animateurs d'ici 4 ans afin qu'ils soient le plus proche possible du barème des étudiants**

**Actions :**

- Plan de valorisation des salaires: Établir un plan sur quatre ans pour augmenter progressivement les salaires des animateurs.
- Lancer une communication ciblée sur les réseaux/ dans les écoles pour attirer de nouveaux animateurs.
- Planification budgétaire: à réaliser annuellement pour ajuster les augmentations salariales.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Vise à rendre les salaires attractifs et proches de ceux des jobs étudiants.
**Mesurable :** via la progression annuelle des salaires et le nombre d'animateurs recrutés.
**Atteignable :** Planification étalée sur 4 ans.
**Réaliste :** Réponse directe au problème du manque croissant d'animateurs.
**Temporel :** délai de 4 ans.

**Indicateurs** :

- Progression annuelle des salaires des animateurs (% d'augmentation par année).
- Nombre d'animateurs recrutés via les communications ciblées.

### Projet 2. Mesures de standardisation de la qualité d'accueil des plaines communales.

**Standardiser l'accueil et les programmes d'animation pour garantir une satisfaction des familles à partir de 2026**

**Actions :**

- Développement de guides: Créer des manuels de procédures standardisées pour l'accueil et l'animation qui seront remis aux coordinateurs des plaines.
- Suivi et évaluation: Mettre en place un système de suivi et d'évaluation pour vérifier sur chaque site le respect des procédures.
- Mener des enquêtes annuelles auprès des familles pour obtenir des retours et ajuster les programmes.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Vise l'uniformité dans la qualité de l'accueil et des animations.
**Mesurable :** Evaluations, nombre de plaines appliquant les standards
**Atteignable :** Propose des actions concrètes comme les guides et les évaluations.

**Réaliste :** Garantir une qualité constante dans toutes les plaines.
**Temporel :** à partir de 2026.

**Indicateurs** :
- Nombre de coordinateurs ayant reçu ce guide.
- Nombre de plaines appliquant les standards définis.
- Taux de satisfaction des familles (mesuré via les évaluations).

## Projet 3. Accroissement du nombre d'animateurs

**Diminuer le nombre de familles sur liste d'attente d'ici 2026 en augmentant le nombre d'animateurs et la qualité des services.**

**Action :** Recruter davantage d'animateurs pour réduire le nombre de familles sur liste d'attente.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** la diminution des listes d'attente.
**Mesurable :** le nombre de familles sur liste d'attente.
**Atteignable :** Plan de valorisation des salaires mis en place afin de recruter davantage d'animateurs.
**Réaliste :** Réponse aux besoins des familles.
**Temporel :** à partir de 2026.

**Indicateurs** :
- Réduction du nombre de familles sur liste d'attente,
- Nombre d'animateurs recrutés par année.

DA3 – SERVICE JEUNESSE

# PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

**Aires de Jeux :**

- En cours :
  - Le réseau de 16 aires existantes se complète de 5 aires supplémentaires pour répondre à l'objectif d'une aire dans un rayon d'accès de 10 minutes à pied à partir de chaque logement ;
  - Jeux en stock pour les nouvelles aires de l'Agora du Mont-à-Leux et de la rue de la Pâture.
- A prévoir :
  - Remettre aux normes de sécurité les anciennes aires de jeux ;
  - Remplacement des jeux vétustes dans les aires de jeux plus anciennes ( Jacky Rousseau, Vanzeveren, ...) ;
  - Refaire totalement l'aire de jeux de la Place de la Liberté après les travaux de la crèche ;
  - Aire de jeux sur le site des Barnabites.

**Frégate :**

- Programme de rénovation en cours.

**Grange et Coquinie (ESTU), Espaces ouverts des Barnabites (cogestion avec les Sports), sous-sol de la Ressourcerie :**

- Gestion des occupations.

## ENJEUX

- Aires de jeux :
  - Sécurité : contrôle interne mensuel obligatoire – contrôle externe annuel obligatoire – respect de la réglementation en vigueur ;
  - Proximité (ville des 10 minutes à pied) ;
  - Accessibilité et inclusion des enfants en situation de handicap ;
  - Financier :
    - Budget pour entretien régulier et la maintenance (évolution des normes) ;
    - Budget de remplacement de jeux et des sols amortissants des anciennes aires de jeux.
- Sous-sol de la ressourcerie (box de stockage pour milieu associatif) :
  - Etablir les conventions d'occupation (régularisation des occupations).

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Service :
  - Expertise et expérience de l'équipe dans la gestion des aires de jeux ;
  - Collaboration renforcée avec la DT1 et DT2 ;
- Réseau des aires :
  - Amélioration de la sécurité et de la qualité des équipements pour les jeunes ;

- Création d'espaces attractifs, diversifiés et fonctionnels pour les jeunes / les familles ;
- Accessibilité aux enfants porteurs d'un handicap dans chaque aire de jeux.

**Faiblesses**

- Dépendance aux subventions et aux financements externes (aires de jeux PIV) ;
- Coûts de plus en plus élevés des travaux/matériaux de construction et de rénovation : budgets à revoir à la hausse ;
- Coûts de plus en plus élevés des nouveaux jeux et de la pose ;
- Marchés publics : moins disant (voir litiges en cours) ;
- Délais pour obtenir les autorisations nécessaires (permis d'urbanisme) ;
- Perturbation des activités pendant les périodes de travaux ;
- Evolutions de la législation et Contrôle SPF Economie et Emploi.

**Opportunités**

- PIV : Accès à des financements supplémentaires pour des projets visant à améliorer les infrastructures jeunesse ;
- Participation active des citoyens aux projets, renforçant le sentiment d'appartenance (consultation citoyenne, entretien des sites dans le cadre d'Eté solidaire) ;
- Possibilité de moderniser les installations avec des matériaux durables, éco-responsables (versus coût plus élevé, entretien plus complexe) ;
- Apport d'une vision nouvelle à travers le partenariat avec des entrepreneurs extérieurs.

**Menaces**

- Risques de dépassement de budgets affectés et de délais d'exécution (saisonnalité des travaux et de l'occupation) ;
- Changements de réglementation pouvant affecter les projets futurs ;
- Réactions négatives des citoyens face à des perturbations temporaires ou la création d'une nouvelle aire dans leur environnement (voir Hall de l'Europe à Dottignies et aire de jeux du Manège) ;
- Délinquance urbaine : dégâts aux travaux et plantations en cours, dégâts aux jeux (pièces/vols, tags), présence de tranches d'âge inadaptées, déjections de chiens, …

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE

### AIRES DE JEUX

- **Projet 1 :** Aménagement/réaménagement des aires de jeux,
- **Projet 2 :** Mise aux normes de sécurité de toutes les aires de jeux,
- **Projet 3 :** Mesures d'entretien et de rénovation des aires de jeux.
- **Projet 4 :** Mesures d'accessibilité des aires de jeux aux enfants en situation de handicap.
- **Projet 5 :** Sensibilisation des utilisateurs des aires de jeux au tri des déchets.

### GRANGE/COQUINIE/BARNABITES/SOUS-SOL RESSOURCERIE ET AUTRES LOCAUX DÉDIÉS AUX MOUVEMENTS DE JEUNESSE

- **Projet 6 :** Optimisation de la gestion des demandes de location (Grange-Préau des Barnabites),
- **Projet 7 :** Régulation de l'accès au sous-sol de la Ressourcerie,
- **Projet 8 :** Suivi et amélioration des infrastructures.

## PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE AIRES DE JEUX

### Projet 1. Aménagement/réaménagement des aires de jeux.

Développer et améliorer les aires de jeux existantes tout en planifiant de nouvelles infrastructures, avec une stratégie budgétaire cohérente et optimisée

**Actions :**

- Réceptionner l'aire de jeux du Square René Descartes (PIV – suivi dossier avocat) ;
- Nouvelle aire de jeux à la rue de la Pâture ;
- Réaménagement du site de l'agora du Mont-à-Leux ;
- Réaménagement de l'aire du Jacky Rousseau ;
- Réaménagement de l'aire de jeux située à la place de la Liberté après les travaux de la crèche ;

NB : Ces actions demanderont un travail de collaboration avec les équipes de la DT2, éventuellement des entrepreneurs extérieurs (Place de la Liberté) et de la consultation citoyenne (Place de la Liberté) ;

- Planification budgétaire annuelle pour l'aménagement et la révision du budget en fonction des nouveaux besoins ;
- Anticipation des coûts liés à la croissance du nombre d'aires de jeux sur le territoire.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Développer et rénover les aires de jeux existantes et nouvelles.
**Mesurable :** Nombre d'aires aménagées/réaménagées et évolution du budget.
**Atteignable :** Coordination avec les équipes internes et externes, ainsi que consultation citoyenne.
**Réaliste :** Prise en compte de l'augmentation des besoins et des coûts.
**Temporel :** Finalisation des projets d'ici 2030.

**Indicateurs** :

- Nombre d'aires de jeux aménagées/réaménagées ;

- Avancement des travaux : Square René Descartes, rue de la Pâture, Mont-à-Leux, Jacky Rousseau, Place de la Liberté ;
- Consultation citoyenne : Nombre de participants et feedback reçu ;
- Évolution du budget pour les aménagements et les réaménagements.

**Projet 2. Mise aux normes de sécurité de toutes les aires de jeux.**

Assurer que toutes les aires de jeux respectent les normes de sécurité en vigueur en atteignant un taux de conformité de 100%

**Actions :**
- Effectuer une évaluation complète des aires de jeux actuelles pour identifier les besoins de mise à niveau ;
- Développer un plan détaillé pour réaliser les mises à niveau nécessaires ;
- Mettre en place un calendrier de contrôle régulier post-rénovation pour maintenir les standards de sécurité ;
- Maintenir le contrôle sécurité mensuel par l'un de nos agents ;
- Solliciter un contrôle sécurité complet annuel par un organisme extérieur.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Atteindre 100% de conformité des normes.
**Mesurable :** Les résultats des contrôles de sécurité permettent de suivre la conformité.
**Atteignable :** Les actions incluent une évaluation, un plan et des contrôles réguliers.
**Réaliste :** Des contrôles mensuels en interne et un contrôle externe annuel.
**Temporel :** Fin 2026.

**Indicateurs** :
- Résultats des contrôles de sécurité : conformité 100%.
- Fréquence des contrôles : mensuels (internes) et annuels (externes).

**Projet 3. Mesures d'entretien et la rénovation des aires de jeux.**

Allouer un budget suffisant pour l'entretien et la rénovation des aires de jeux en augmentant le budget annuel dédié.

**Action :**
- Planification budgétaire à réviser annuellement, le budget pour l'entretien en prenant en compte l'augmentation du nombre d'aires de jeux, l'inventaire des jeux à remplacer ainsi que l'augmentation des prix des jeux et des pièces de rechange.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Adapter le budget pour répondre aux besoins croissants.
**Mesurable :** Évolution du budget et liste des équipements remplacés.
**Atteignable :** Révision budgétaire annuel.
**Réaliste :** Tient compte de l'augmentation des coûts et des besoins.
**Temporel :** 2026.

**Indicateurs** :
- Évolution du budget annuel pour l'entretien ;
- Liste des équipements rénovés/remplacés.

**Projet 4. Mesures d'accessibilité des aires de jeux aux enfants en situation de handicap**

Aménager les aires de jeux d'ici 2030 afin qu'elles soient accessibles à tous, y compris aux enfants en situation de handicap.

**Actions :**
- Inclure un jeu inclusif sur chaque aire de jeux de la commune – Collaborer avec Handicontact pour concevoir des espaces inclusifs ;
- Vérification des voies d'accès aux aires de jeux et des possibilités d'un aménagement pour tous ;
- Création d'une aire de jeux totalement inclusive.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Inclure un jeu inclusif et créer une aire entièrement accessible.
**Mesurable :** Nombre d'équipements inclusifs et accessibilité.
**Atteignable** : Collaborations avec Handicontact et la DT2.
**Réaliste :** Ressources disponibles.
**Temporel :** 2030.

**Indicateurs** :
- Nombre d'équipements inclusifs installés ;
- Accessibilité vérifiée des voies d'accès ;
- Création d'une aire de jeux totalement inclusive.

**Projet 5 : Sensibiliser les utilisateurs des aires de jeux au tri des déchets.**

**Actions :**
- Installation de poubelles de tri – Collaboration avec la cellule environnement.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Utiliser des poubelles de tri + sensibilisation des utilisateurs.
**Mesurable :** Nombre de poubelles installées et sensibilisation organisée.
**Atteignable** : Collaboration avec la cellule environnement.
**Réaliste :** Facilement intégrable dans le programme existant.
**Temporel :** Les actions peuvent être mises en œuvre progressivement de 2026 à 2030.

**Indicateurs** :
- Nombre de poubelles de tri installées ;
- Activités de sensibilisation organisées (publications sur les réseaux – ateliers de la cellule environnement, etc.).

**GRANGE/COQUINIE/BARNABITES/SOUS-SOL RESSOURCERIE ET AUTRES LOCAUX DÉDIÉS AUX MOUVEMENTS DE JEUNESSE**

**Projet 6. Optimisation de la gestion des demandes de location (Grange – Préau des Barnabites)**

**Actions :**

- Identifier les besoins des utilisateurs (locataires et gestionnaires) ;
- Développer un logiciel/programme en ligne pour faciliter la gestion des demandes de location ;
- Collaborer avec un service interne/externe pour la mise en place ;
- Former les utilisateurs à l'utilisation de ce programme.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Développement d'un logiciel/programme pour gérer les demandes.
**Mesurable :** Temps moyen de traitement et nombre de demandes validées.
**Atteignable :** Collaboration avec des services internes/externes et formation des utilisateurs.
**Réaliste :** Utilisation d'outils numériques.
**Temporel :** 2027.

**Indicateurs** :

- Temps moyen de traitement des demandes ;
- Nombre de demandes validées en ligne.

**Projet 7. Régulation de l'accès au sous-sol de la Ressourcerie.**

**Actions :**

- Rédiger une convention d'occupation pour chaque utilisateur ;
- Créer un règlement ;
- Assurer le suivi du respect des règles établies.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Convention d'occupation et règlement pour les utilisateurs.
**Mesurable :** Pourcentage d'occupants signant la convention, nombre d'incidents.
**Atteignable :** Élaboration et diffusion des documents nécessaires.
**Réaliste :** Suivi structuré.
**Temporel :** 2026.

**Indicateurs** :

- Pourcentage d'occupants ayant signé la convention ;
- Nombre d'incidents ou violations des règles.

**Projet 8. Suivi et amélioration des infrastructures.**

**Actions :**

- Évaluer l'état des infrastructures avec les services techniques ;

- Identifier les travaux nécessaires et leur coût estimatif ;
- Élaborer un plan d'actions et le valider avec les services de la DT1/DT2 ;
- Evaluer les travaux réalisés.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Évaluation des infrastructures, identification des travaux nécessaires.
**Mesurable :** Nombre de travaux réalisés et satisfaction des utilisateurs.
**Atteignable :** Plan discuté et exécuté avec les services techniques.
**Réaliste :** Etapes clairement définies dans le plan.
**Temporel :** 2027.

**Indicateurs** :
- Nombre de travaux réalisés par rapport au plan ;
- Niveau de satisfaction des utilisateurs des sites après les améliorations.

DA3 SERVICE JEUNESSE

# PROGRAMME CITOYENNETÉ

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- **Dispositif :**
  - Conseils Communaux des Enfants et des Adolescents (CCE – CCA)
- **Objectif :**
  - Permettre à des enfants et des adolescents de s'impliquer activement dans la vie communale, développant ainsi une citoyenneté active.
- **Constats :**
  - Le nombre de participants fluctue d'une année à l'autre ;
  - Mobilisation plus difficile des adolescents pour le Conseil Communal des Adolescents (CCA) principalement à cause du travail scolaire important et du job étudiant ;
  - Rôle crucial du passage des conseillers enfants vers le CCA dans le maintien de l'équilibre et de la continuité au sein du programme :
    - Pérennité des projets ;
    - Transfert de compétences et d'expérience entre les différentes tranches d'âge.
- **Propositions :**
  - Recherche des financements supplémentaires pour des projets spécifiques liés à la citoyenneté auprès de la Fédération Wallonie /Bruxelles, du CRECCIDE asbl (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie), de l'UVCW ;
  - Expansion des activités du CCA et du CCE pour inclure des thématiques actuelles (climat, numérique, etc.) ;
  - Renforcement des partenariats avec des écoles, et autres acteurs locaux pour élargir l'impact des projets.

## ENJEUX

- Soutenir l'engagement des publics cibles ;
- Renouveler les contenus ;
- Maintenir un taux de participation constant de 70% aux réunions du CCE et du CCA ;
- Augmenter la participation des adolescents au CCA.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Forte implication des jeunes dans les processus et les projets ;
- Développement des compétences civiques et de confiance en soi chez les jeunes participants ;
- Diversité des actions et projets menés par le CCA et le CCE, favorisant l'inclusion et la participation ;
- Soutien actif des autorités locales et des partenaires de la Commune ;
- Favoriser les rencontres et créer des liens solides entre les jeunes.

**Faiblesses**

- Difficulté à maintenir un engagement constant des jeunes participants sur le long terme ;

- Limites de disponibilité des enfants pour la mise en place de l'ensemble des initiatives proposées par les conseils (1 mercredi après-midi/2 et se mobilisent également pour des actions ponctuelles le weekend).

**Menaces**

- Volatilité des centres d'intérêts des jeunes, nécessitant une adaptation continue des projets pour rester pertinents ;
- Concurrence avec d'autres activités et engagements extra-scolaires des jeunes.
- Risques liés aux contraintes budgétaires pouvant affecter les ressources disponibles.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME CITOYENNETÉ

- **Projet 1 :** Actions de promotion du CCA (Conseil communal des Ados)
- **Projet 2 :** Mesures de transition fluide entre le CCE et le CCA Conseils communaux Enfants & Ados).

### Projet 1. Actions de promotion du CCA.

**Actions :**

- Mise en place d'ateliers/débats :
    - Sur des sujets actuels (environnement, numérique, inclusion, etc) afin de faire émerger chez les ados/enfants des idées de projets pour la commune ;
    - Planifiés à des moments adaptés pour maximiser la disponibilité (ex. mercredi après-midi, week-end).
- Promotion du CCA/CCE afin de susciter l'intérêt des jeunes :
    - Via les réseaux sociaux, la presse locale, la radio locale RQC, etc., lancer des campagnes d'information adaptées au public adolescent (vidéos, posts sur Instagram, témoignages d'anciens membres, etc.) ;
    - A travers des collaborations avec les écoles : sessions informatives ou ateliers de sensibilisation des adolescents au rôle du CCA.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** L'objectif vise à maintenir un taux de participation constant de 70% aux réunions.
**Mesurable :** Le pourcentage de participation est mesuré mensuellement et annuellement.
**Atteignable :** 70% est un seuil réaliste, compte tenu des actions prévues pour motiver les jeunes.
**Réaliste :** Mission de promouvoir la citoyenneté active.
**Temporel :** D'ici 2030.

**Indicateurs** :

- Nombre d'activités réalisées par an ;
- Nombre de nouveaux membres inscrits chaque année = Taux d'augmentation du nombre d'adolescents participants ;
- Maintenir un taux de participation constant de 70% aux réunions du CCE et du CCA ;
- Nombre de partenariats scolaires ;
- Taux de satisfaction des conseillers mesuré via une évaluation en fin d'année scolaire. Objectif : 80 % de satisfaction.

### Projet 2. Mesures de transition fluide entre le CCE et le CCA.

Assurer une transition progressive et encadrée des jeunes conseillers du CCE vers le CCA pour renforcer leur engagement et leur participation active.

**Actions :**

- Programme de parrainage :
    - Les anciens conseillers adolescents du CCA accompagnent les nouveaux membres.

- Sessions d'information et de formation :
    - Sensibilisation des jeunes conseillers du CCE aux enjeux et responsabilités du CCA ;
    - Organisation de rencontres avec des membres du CCA pour présenter leurs missions et actions.
- Actions communes entre le CCE et le CCA :
    - Mise en place de projets collaboratifs entre les deux conseils pour faciliter la transition ;
    - Participation conjointe à des évènements citoyens pour renforcer le lien.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Favoriser une transition encadrée entre les deux conseils via un accompagnement.
**Mesurable :** Suivi des taux de transition et des inscriptions au CCA (+20%).
**Atteignable :** Basé sur un plan structuré (parrainage, sessions d'info, projets communs).
**Réaliste :** S'appuie sur des actions cohérentes et adaptées aux besoins des jeunes.
**Temporel :** Suivi annuel et objectif de progression sur trois ans.

**Indicateurs** :
- Nombre de jeunes ayant bénéficié du parrainage ;
- Pourcentage d'augmentation des inscriptions au CCA ;
- Nombre et qualité des actions communes mises en place.

DA3 SERVICE JEUNESSE

# PROGRAMME « HURLUSBUS »

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- Système de navettes proposé aux organisateurs de soirées de jeunes et permettant aux jeunes jusqu'à 26 ans d'être raccompagnés à leur domicile sur l'entité de Mouscron en toute sécurité pour 1€ symbolique ;
- Conduite des véhicules et accompagnement assuré uniquement par les agents du service jeunesse ;
- En quelques chiffres :
    - En 2024, 189 jeunes reconduits sur 5 évènements (24h00 de Mouscron, Soirée Equinoxe, Nuit du Compas, Saint-Richard et Soirée pour personnes handicapées) et 39 au Salon 'Jobistes... En Piste !' ;
    - En 2023, 236 jeunes reconduits sur 4 évènements (24h00 de Mouscron, Soirée Equinoxe, Nuit du Compas, Soirée Saint Richard) et une vingtaine au Salon 'Jobistes... En Piste !' ;
    - En 2022, 338 jeunes raccompagnés sur 7 évènements (24h00 de Mouscron, Century Festival, Soirée Equinoxe, Jobistes... En Piste!, 90 ans du Mont à Leux, Nuit du Compas, Soirée Saint-Richard).

### ENJEUX

- Assurer les ressources humaines nécessaires ;
- Garantir le cadre juridico-administratif adhoc.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Sécurité : Les jeunes sont raccompagnés en toute sécurité pour seulement 1€, réduisant les risques d'accidents ;
- Impact social : Encourager/permettre la participation à des événements sans souci du retour à domicile ;
- Encourage la participation à des évènements en anticipant sur les conditions d'un retour safe.

**Faiblesses**

- Travail à horaires nocturnes : heures supplémentaires à récupérer au détriment d'autres projets du service ;
- Bénévolat :
    - Difficulté de recrutement ;
    - Cadre juridico-administratif.

**Opportunités**

- Partenariats : Collaboration à envisager avec d'autres services de la Ville ou groupes de travailleurs volontaires pour partager les charges ;
- Les évènements sont des lieux de rencontre et de partage avec la jeunesse.

**Menaces**

- Diminution de fréquentation ces dernières années (les jeunes semblent s'organiser entre eux pour rentrer ;
- Faute de ressources humaines, difficultés à répondre présent aux évènements et mise en péril du projet ;
- Usure du personnel liée aux horaires nocturnes ;
- Contraintes liées au bénévolat :
    - Difficulté de recrutement ;
    - Besoin d'assurances appropriées ;
    - Vérification requise du casier judiciaire.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME « HURLUSBUS »

- **Projet 1 :** Constitution d'une réserve de personnel au sein de l'administration, écolées et encadrées par le personnel du Service Jeunesse, pour l'Hurlusbus,
- **Projet 2 :** Mise à disposition de l'Hurlusbus pour les organisations de jeunesse.

### Projet 1. Constitution d'une réserve de personnel au sein de l'administration, écolées et encadrées par le personnel du Service Jeunesse, pour l'Hurlusbus.

**Actions :**

- Élaborer un protocole d'encadrement et de formation ;
- Présenter une note explicative au Collège reprenant la problématique et les solutions proposées ;
- Appel aux services au sein de l'administration ;
- Réunion explicative du projet aux membres de la réserve du personnel Hurlusbus et rencontre avec le personnel Jeunesse ;
- Planifier les disponibilités des agents pour les évènements.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** L'objectif précise le nombre de personnes (5 à 10) à « recruter », ainsi que le cadre dans lequel cela sera réalisé.
**Mesurable :** Le nombre de personnes recrutées et le nombre d'événements couverts.
**Atteignable :** Les actions proposées (protocole, notes explicatives, réunions) sont réalisables.
**Réaliste :** Il prend en compte les ressources actuelles et envisage de les compléter avec une réserve, ce qui est faisable.
**Temporel :** A partir de 2026.

**Indicateurs** :

- Nombre de collaborations établies avec d'autres services ;
- Nombre de personnes recrutées ;
- Nombre d'événements couverts avec le soutien de la réserve.

### Projet 2. Mise à disposition de l'Hurlubus pour les organisations de jeunesse.

**Actions :**

- Définition des critères de priorité pour les demandes en fonction des ressources disponibles ;
- Développement des partenariats avec d'autres services de la Ville pour mutualiser les ressources et assurer une réponse adéquate à chaque demande reçue.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Répondre aux demandes des organisations de jeunesse de manière efficace et équitable chaque année.
**Mesurable :** Nombre de demandes reçues, nombre de demandes traitées positivement.
**Atteignable :** Grâce à la mise en place de partenariats, nous pouvons mieux organiser l'utilisation des ressources pour répondre aux demandes.

**Réaliste :** Les collaborations avec d'autres services permettent de pallier d'éventuels manques de ressources humaines.
**Temporel :** A partir de 2026.

**Indicateurs** :
- Nombre de demandes reçues et ayant obtenu une réponse favorable ;
- Nombre d'événements couverts avec le soutien de la réserve.

DA3 SERVICE JEUNESSE

# PROGRAMME « CARREFOUR JEUNESSE »

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Programme d'information/soutien des jeunes ;
- **Objectif** : faciliter et favoriser le contact entre les jeunes à la recherche d'un job étudiant, les agences intérim, les employeurs et les espaces d'informations.
- **Concept :**
    - Ateliers à destination des écoles qui préparent les jeunes à postuler correctement via divers ateliers d'apprentissage ;
    - Salon qui permet de postuler directement et de prendre renseignement auprès de nos partenaires d'information ;
    - Informer les jeunes sur des thématiques d'actualité qui les concernent.
- **Activités :**
    - Des ateliers d'une demi-journée sont organisés à destination des écoles ainsi qu'un salon de l'emploi étudiant organisé un mercredi après-midi ;
    - En 2024, 317 élèves et professeurs inscrits aux ateliers, 17 stands présents dont 8 employeurs (dont 4 de l'administration communale) et 488 participants ;
    - En 2023, 227 élèves et 22 professeurs formés, 24 stands présents dont 12 employeurs au salon et 318 participants ;
    - En 2022, 176 élèves et 24 professeurs formés, 23 stands présents dont 13 employeurs au salon et 508 participants.

## ENJEUX

- Conception et mise en place d'une nouvelle formule ;
- Pérenniser l'offre de jobs étudiants au sein de l'administration communale.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Forte participation des élèves/ jeunes ;
- Collaboration des services communaux pour la tenue des stands employeurs (Eté solidaire, Plaines, Cellule commerciale et Service Jeunesse pour la Ville) ;
- Approche mixte entre ateliers préparatoires et salon de recrutement : préparation approfondie suivie de mises en pratique immédiates ;
- Diversité de l'offre d'information ;
- Présence de l'administration communale en tant que recruteur pour jobs étudiants.

**Faiblesses**

- Budget limité à 1.000EUR par an jusqu'en 2024 ;
- Diminution des participants au salon en 2023 et 2024 particulièrement au niveau des employeurs car ce salon ne correspond plus à leurs besoins/attentes : recrutements en ligne, recrutements via intérim et recrutement en interne (enfants du personnel) ;
- Manque de visibilité et de communication autour de l'évènement ;
- Contraintes RGPD pour atteindre les jeunes ;
- Manque d'investissement et de fiabilité des étudiants relevé par les employeurs lors du salon.

**Opportunités**

- Intérêt principal des jeunes présents au salon pour les jobs à pourvoir au sein de l'administration communale qui propose une offre variée ;
- Réflexion en cours au sein de l'équipe dont la création d'un sondage orienté jeunesse afin de connaître l'intérêt des jeunes de 13 à 26 ans ;
- Réflexion à propos de la création de conférences et de partenariats afin de répondre aux intérêts des jeunes qui seront dégagés lors du sondage ;
- Réflexion quant à la création et la gestion d'une plateforme d'information selon les thématiques privilégiées par les jeunes.

**Menaces**

- Travaux du Centr'Expo prévu en 2025 ne permettent pas d'accueillir le salon en 2025 ;
- Désinvestissement des partenaires employeurs du salon 'Jobistes en Piste !' vu le manque de fiabilité du personnel étudiant.
- Concurrence avec d'autres initiatives (salon de l'étudiant, salon de l'emploi) ;
- Évolutions du marché du travail pouvant rendre certaines compétences ou secteurs moins pertinents, nécessitant une adaptation constante du projet.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : « CARREFOUR JEUNESSE »

- **Projet 1 :** Organisation d'un « Jobday Étudiant Ville de Mouscron ».
- **Projet 2 :** Réalisation d'un sondage auprès des jeunes mouscronnois pour comprendre leurs besoins et leurs intérêts.
- **Projet 3 :** Développement d'une plateforme d'information interactive en ligne dédiée aux thématiques prioritaires des jeunes mouscronnois
- **Projet 4 :** Organisation de conférences sur les thématiques d'intérêt des jeunes.

### Projet 1. Organisation d'un « Jobday Étudiant Ville de Mouscron ».

**Actions** :

- Élaboration et diffusion d'une campagne de communication adaptée (internes : services communaux, et externes : jeunes, partenaires) ;
- Organisation pratique des stands et coordination avec les employeurs (espaces, matériel, logistique) ;
- Mise en place d'une stratégie d'évaluation incluant un retour de la part des employeurs et des participants.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Pérennisation des jobs étudiants au sein de l'administration communale, avec des actions définies (organisation pratique, communication, évaluation).
**Mesurable :** Les indicateurs incluent le taux de participation, le nombre de jeunes engagés et les retours positifs via enquête.
**Atteignable :** Les ressources (espaces, logistique, partenariats) sont déjà disponibles, ce qui rend l'objectif réalisable.
**Réaliste :** Il s'appuie sur les atouts déjà identifiés, comme la forte participation des jeunes et l'intérêt pour les postes communaux.
**Temporel :** A partir de 2025.

**Indicateurs** :

- Taux de participation des jeunes au Jobday ;
- Nombre de jeunes engagés suite au Jobday ;
- Feedback positif récolté via une enquête auprès des participants.

### Projet 2. Réalisation d'un sondage auprès des jeunes mouscronnois pour comprendre leurs besoins et leurs intérêts.

**Actions** :

- Création et test du formulaire de sondage (test via le Conseil Communal des Ados par exemple) ;
- Partage du sondage via les écoles, les réseaux sociaux et les partenaires locaux ( MJ, AMO, COJM, etc.) ;
- Analyse et exploitation des données ;
- Etablir un rapport à diffuser auprès des partenaires locaux de la jeunesse.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Il se concentre sur une activité précise (réalisation d'un sondage) pour comprendre les besoins et intérêts des jeunes.
**Mesurable :** Les résultats seront évalués via le taux de réponse, la variété des thématiques identifiées, et l'utilisation concrète des données pour des projets jeunesse.
**Atteignable :** Les outils pour diffuser le sondage (écoles, réseaux sociaux, partenaires locaux) sont accessibles et adaptés.
**Réaliste :** La collaboration avec des partenaires locaux permet une mise en œuvre efficace.
**Temporel** : L'objectif doit être atteint pour fin 2026, offrant un délai suffisant pour préparer, diffuser, et analyser le sondage.

**Indicateurs** :

- Taux de réponse des jeunes ;
- Variété des thématiques identifiées grâce au sondage ;
- Utilisation des résultats pour des projets concrets.

**Projet 3. Développement d'une plateforme d'information interactive en ligne dédiée aux thématiques prioritaires des jeunes mouscronnois.**

**Actions** :

- Construire une plateforme type base de données à partir des résultats du sondage ;
- Collaboration avec les partenaires locaux pour définir les ressources et les informations à intégrer ;
- Création de l'identité visuelle et des fonctionnalités de la plateforme (forum, guides, vidéos) ;
- Gestion continue avec des mises à jour régulières et suivi.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Création d'une plateforme interactive centrée sur les thématiques prioritaires des jeunes.
**Mesurable :** Les indicateurs incluent le nombre de visites mensuelles, le taux d'interaction des utilisateurs et le nombre de partenaires impliqués.
**Atteignable :** Les données du sondage serviront de base pour structurer le contenu de la plateforme, et la collaboration avec des partenariats locaux (experts dans les sujets diffusés) renforce la faisabilité.
**Réaliste :** Nous nous adaptons aux habitudes numériques des jeunes.
**Temporel :** Fixé à 2026, ce délai offre le temps nécessaire pour créer, tester, et lancer la plateforme avec des mises à jour régulières.

**Indicateurs** :

- Nombre de visites mensuelles sur la plateforme ;
- Taux d'interaction des utilisateurs (questions posées, avis laissés) ;
- Nombre de partenaires impliqués dans le contenu.

**Projet 4. Organisation de conférences sur les thématiques d'intérêt des jeunes.**

**Actions** :

- Sélection des sujets prioritaires identifiés notamment via le sondage ;
- Recherche de conférenciers ;
- Préparation logistique des conférences (salles, inscriptions, matériel) ;
- Promotion et communication des événements.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Il vise à organiser des conférences sur des sujets pertinents pour la jeunesse.
**Mesurable :** L'évaluation inclut le nombre de participants, la satisfaction via des questionnaires et le taux de visionnage en ligne.
**Atteignable** : Le fait de solliciter des partenaires locaux et d'identifier des conférenciers permet de confirmer la faisabilité.
**Réaliste :** En organisant ces conférences dans des créneaux accessibles aux jeunes.
**Temporel** : 2026/2027.

**Indicateurs** :

- Nombre de participants par conférence ;
- Évaluation de la satisfaction des participants via un questionnaire post-événement ;
- Taux de visionnage des conférences en ligne si elles sont mises sur la plateforme.

DA3 – SERVICE JEUNESSE

# PROGRAMME DES ANIMATIONS ZAP'S ET PÔLE EVENT

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

**ZAP'S :**

- ZAP'S : Animations destinées aux familles et enfants de 3 à 12 enfants en partenariat avec des services communaux (sports, petite enfance) ou extérieurs (bibliothèque, syndicat d'initiative)
- A la demande de partenaires, animations ponctuelles (« Zanimations ponctuelles ») des enfants lors d'évènements : salons, rencontre jeu t'aime, semaine Kid's.

**Pôle événementiel :**

- Pole évent : Animations destinées aux jeunes de 13 à 21 ans (ex : Ghost Urbex, Laser game , Tournoi FIFA, …) ;
- 2024 : Ghost Urbex (Barnabites), Laser Game (Parc de Mouscron), Tournoi FIFA (tournoi de e-sport), Mini salon des jeux vidéo (Grange) ;
- Participation symbolique entre 2 et 3 € ;
- Collaboration avec le conseiller en prévention et le service PlanU-E.

## ENJEUX

**Pôle événementiel**

- Maintenir une contribution minimale des participants ;
- Innover pour soutenir l'attractivité ;
- Améliorer la communication et les partenariats avec les écoles et les médias locaux ;
- Évaluer avec les participants et les partenaires.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Diversité des activités permettant d'attirer un large éventail de jeunes selon différents centres d'intérêt ;
- Partenariats locaux : Collaboration avec des services/associations pour organiser des événements.

**Faiblesses**

- Coût élevé de l'organisation des activités ;
- Budget redéfini chaque année en fonction des projets ;
- Tantôt
    - Capacité limitée des lieux au regard de l'intérêt suscité (accès sur inscription) ;
- Tantôt
    - Manque de visibilité, faible médiatisation
        - Impossibilité de cibler le public (RGPD) (Voir Pass Pour Tous Seniors et Handicontact au service des Affaires sociales) ;
        - Pas toujours de parution possible dans « Vivre dans ma Ville » ;
    - Ce qui limite l'affluence et l'impact.

**Opportunités**

- Développement de nouvelles activités :
    - Deux nouveaux projets pour 2025 et 2026 en cours de réflexion/création) ;

- Des versions améliorées des événements existants (Ghost Urbex par exemple) pour attirer davantage de jeunes.

**Menaces**

- Concurrence d'autres activités dans la région ;
- Sécurité et risques d’activités comme Ghost Urbex et Laser Game qui exigent une vigilance accrue ;
- Grande volatilité des centres d’intérêts des jeunes exigeant une adaptation constante des activités proposées.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DES ANIMATIONS ZAP'S ET PÔLE EVENT

- **Projet 1 :** Mise en place d'événements attractifs pour les jeunes et augmenter le nombre de participants,
- **Projet 2 :** Développement de la communication ciblée des évènements auprès des jeunes de 13 à 21 ans,
- **Projet 3 :** Mesure de la satisfaction des participants.

### Projet 1. Mettre en place des événements attractifs pour les jeunes et augmenter le nombre de participants.

**Actions :**

- Création et lancement de nouveaux événements:
    - 2025 : La Nuit des Loups ;
    - 2026 : La Zombie Run.
- Optimisation de l'accessibilité :
    - Inscriptions simplifiées et tarifs accessibles.
- Stratégie de communication efficace :
    - Campagnes ciblées sur les réseaux sociaux ;
    - Partenariats locaux.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Mettre en place de nouveaux événements attractifs pour les jeunes.
**Mesurable :** Via le nombre d'événements organisés, le taux de participation et les retours des jeunes.
**Atteignable :** Possible avec une bonne gestion des ressources humaines et un plan de communication structuré.
**Réaliste :** Cohérent avec les enjeux de dynamisation et d'investissement.
**Temporel :** Entre 2027 et 2030.

**Indicateurs** :

- Nombre de nouveaux événements créés chaque année ;
- Évolution du taux de participation et comparaison annuelle ;
- Nombre de partages et commentaires via les réseaux sociaux ;
- Retours des jeunes.

### Projet 2. Développement de la communication ciblée des évènements auprès des jeunes de 13 à 21 ans.

**Actions :**

- Renforcement des partenariats avec les lieux fréquentés par les jeunes (écoles, MJ, etc.) et les médias locaux.
- Mise en place de campagnes ciblées ( via réseaux sociaux par ex.).

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Communication auprès d'un public précis.
**Mesurable :** L'amélioration peut être mesurée via les réseaux sociaux, les inscriptions, ou les retours des participants.
**Atteignable :** Avec les bons outils et stratégies, renforcer la communication ciblée est possible.
**Réaliste :** La faible médiatisation ciblée peut être identifiée comme un problème pour certains évènements ; cet objectif répond à cette faiblesse.
**Temporel :** 2026.

**Indicateurs** :
- Nombre de vues/interactions sur les réseaux sociaux ;
- Taux d'inscription via les canaux numériques.

**Projet 3. Mesure de la satisfaction des participants.**

**Actions :**
- Envoi systématiquement d'un questionnaire d'évaluation rapide (QR code à la sortie, envoi par mail) après chaque évènement ;
- Analyse des résultats pour identifier les points à améliorer et ajuster les événements en conséquence.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Mesure la satisfaction.
**Mesurable :** Taux de 80%.
**Atteignable :** Taux réaliste.
**Réaliste :** Évaluer et adapter les événements est essentiel pour garantir leur attractivité.
**Temporel :** À réaliser après chaque événement.

**Indicateurs** :
- Nombre de questionnaires remplis ;
- Evolution du taux de satisfaction d'un événement à l'autre ;
- Analyse qualitative des suggestions et critiques.

DA3 SERVICE DES SPORTS

# PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- **Objectifs** :
  - Garantir l'accès au sport pour tous, à l'ensemble de la population ;
  - Promouvoir la pratique sportive sous toutes ses formes sans discrimination ;
  - Utiliser le sport comme un vecteur de santé et de mieux-être ;
  - Promouvoir des pratiques d'éducation à la santé et de développement par le sport ;
  - S'assurer que toutes les catégories de population aient accès à des activités sportives ;
  - Encourager la pratique régulière en établissant un plan annuel d'occupation des infrastructures dont le suivi a la gestion et d'animations sportives de proximité dans les différents quartiers ;
  - Assurer un relai efficace entre la vie sportive mouscronnoise et les clubs sportifs.
- **En chiffres :**
  - Pass'Sports : + de 2.000 abonnements par an ;
  - Stages sportifs : 2.500 enfants par an ;
  - Camps sportifs et sorties d'un jour : 2 camps et plus de 10 sorties mensuelles ;
  - Animations sportives : plus de 800 demandes par an, tous réseaux confondus, pour plus de 6.000 participants par an ;
  - Animations sportives de quartier : 2 agoras-space pour une centaine de jeunes et familles dans chaque quartier ;
- Grande expertise dans l'organisation et la gestion d'activités sportives spécifiques (stages et camps sportifs, sorties d'un jour, partenariats internes et externes) et dans l'encadrement d'activités hebdomadaires (programme Pass'Sports) pour le grand public mais également vers les écoles et institutions (animations sportives) ;
- Organisation et collaboration à l'organisation d'événements sportifs, garantissant une bonne coordination et une logistique efficace ;
- Développement d'un axe social avec la tenue journalière du service de proximité dans les deux agoras où le sport sert de vecteur d'action sociale pour les jeunes de quartiers et leur famille ;
- Modification du modèle juridico-administratif (reprise de toute l'administration financière de l'ASBL par la Ville d'où complexité de certaines démarches administratives (passage par le budget Ville, marchés publics, etc.)).

## ENJEUX

- S'assurer que toutes les catégories de population aient accès à des activités sportives et encourager la participation régulière ;
- Maintenir et augmenter l'encadrement (animateurs, vacataires et jobistes) ;
- Garantir la formation spécifique du personnel ;
- S'adapter aux nouvelles tendances et répondre aux nouvelles attentes ;
- Assurer l'équité en matière de vêtements de travail pour les animateurs sportifs (comme pour le personnel ouvrier).

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Label « Commune sportive » 3 étoiles de l'ADEPS ;
- Infrastructures sportives nombreuses et diversifiées ;
- Polyvalence des animateurs sportifs communaux ;
- Diversité des activités sportives ;
- Organisation d'opérations régulières à haute visibilité publique/médiatique ;
- Collaboration avec des partenaires + partenariats et événements récurrents.

**Faiblesses**

- Forte évolution de la culture sportive depuis la crise sanitaire :
    - Public de plus en plus individualiste et consumériste ;
    - Nature des attentes très évolutive : gros besoin de renouvellement des propositions d'animations sportives ;
    - Manque de participation à certaines activités malgré une forte demande initiale ;
    - Difficulté à attirer le public adolescent ;
- Formations des animateurs sportifs communaux (coût, temps, contraintes et enjeux financiers liés aux brevets dans certaines disciplines, …) ;
- Equipements :
    - Vieillissement de l'agora du Mont-à-Leux : bâtiment en manque d'isolation et qui ne garantit pas un accueil adéquat + conditions de travail des animateurs sportifs ;
- Intégration des missions fonctionnelles à l'administration :
    - Plus chronophage ;
    - Nécessité d'anticipation sur les besoins (marchés publics : matériel, formations, …) ;
- Ressources humaines :
    - Travail 7 jours /7 jours : beaucoup d'heures supplémentaires ;
    - Matériel individuel des animateurs non financé.

**Opportunités**

- Partenariats et événementiels : « Teste ton sport », Ronde de Mouscron, HurluBan Trail, MobiRun, Tournoi de l'entité, … ;
- Collaboration en interne et en externe : écoles, Fedasil, Maison de jeunes, entreprises ;
- Evaluation annuelle justifiant le développement de nouvelles pratiques sportives ;
- Activités inclusives : Accroissement de la visibilité et donc du soutien aux activités inclusives dans le guide des sports + Accompagnement au cas par cas grâce au partenariat avec la cellule Handicontact.

**Menaces**

- Impact de la crise sanitaire et des confinements :
    - Changements d'habitude des sportifs amateurs et professionnels ;
    - Concurrence des activités de loisirs non-sportives ;
- Érosion de l'intérêt des jeunes pour les sports traditionnels ;
- Volatilité croissante des besoins et des attentes des différents publics.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES

- **Projet 1 :** Renforcement des animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats,
- **Projet 2 :** Augmentation des actions ciblées vers le bien-être au travail dans le cadre de l'opération « Sport au boulot »,
- **Projet 3 :** Augmentation de la participation des adolescents et jeunes adultes en proposant de nouvelles activités adaptées,
- **Projet 4 :** Création de programmes innovants (ex. sport et santé mentale, sport inclusif, sports en entreprise),
- **Projet 5 :** Digitalisation de l'offre. Développer une solution en ligne pour l'achat des cartes d'abonnement, faciliter l'accès aux horaires et renforcer les liens proactifs avec les usagers.

### Projet 1. Renforcer les animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
- Améliorer la qualité et l'attractivité des animations sportives actuelles en ayant au moins une nouveauté par an ;
- Etablir au moins 5 nouveaux partenariats avec des clubs, associations ou entreprises chaque année.

**Mesurable :** Suivre l'augmentation de la fréquentation de ces activités et augmenter la réactivité grâce à une interface (vente, programmation, …) en ligne.
**Atteignable :** Former les animateurs de manière spécifique et régulière et suivre les nouvelles tendances à ne pas louper.
**Réaliste :** Répond à un besoin d'attractivité et de dynamisation des animations déjà existantes.
**Temporel :** Lancement des programmes en 2025, avec une évaluation continue jusqu'en 2030 (avec des bilans tous les ans (voire deux pour les projets demandant plus de recul).

**Indicateurs** :
- Suivi du nombre de fréquentations avec des indicateurs de satisfaction ;
- Nombre d'accords conclus avec des écoles, institutions et/ou partenaires ;
- Taux de rétention des participants.

### Projet 2. Augmenter les actions ciblées vers le bien-être au travail dans le cadre de l'opération « Sport au boulot ».

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Étendre les activités du programme « Sport au boulot » dans 10 entreprises locales pour favoriser le bien-être au travail par des sessions sportives.
**Mesurable :** Atteindre au moins 500 participants provenant des entreprises partenaires, avec un taux de satisfaction supérieur à 80%.
**Atteignable :** Travailler avec les institutions et entreprises pour mettre en place ces actions, avec un calendrier adapté à leurs besoins.

**Réaliste :** Répond à la demande croissante des entreprises et des salariés pour des initiatives de bien-être au travail.
**Temporel :** Lancement des programmes en 2025, avec une évaluation continue jusqu'en 2030 (avec des bilans tous les ans (voire deux pour les projets demandant plus de recul).

**Indicateurs** :
- Suivi du nombre de fréquentations (personnel et entreprises) ;
- Taux de satisfaction mesuré par des enquêtes après les sessions.

**Projet 3. Augmenter la participation des adolescents et jeunes adultes en proposant de nouvelles activités adaptées.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Créer et promouvoir de nouvelles activités sportives suivant les nouvelles tendances vers les ados et jeunes adultes (sports interactifs, E-game, disciplines en vogue,…).
**Mesurable :** Atteindre une augmentation de 10% de la participation de cette tranche d'âge, vers le maintien pérenne de ces activités.
**Atteignable :** Utiliser des canaux de communication ciblés (réseaux sociaux, événements en partenariat avec des associations) pour attirer le jeune public.
**Réaliste :** Répond à une demande de diversification des activités pour les jeunes adultes, qui sont actuellement sous-représentés.
**Temporel :** Lancement des programmes en 2025, avec une évaluation continue jusqu'en 2030 (avec des bilans tous les ans (voire deux pour les projets demandant plus de recul).

**Indicateurs** :
- Suivi du nombre de jeunes inscrits aux nouvelles activités ;
- Nombre de nouvelles activités créées ;
- Engagement sur les réseaux sociaux (likes, partages, commentaires).

**Projet 4. Lancer des programmes innovants (ex. sport et santé mentale, sport inclusif, sports en entreprise).**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Développer au moins deux actions novatrices autour du sport, comme le sport et la santé mentale et des activités de sport inclusif pour les personnes en situation de handicap ou précarisées.
**Mesurable :** Atteindre la participation de 50 personnes régulières dans ces actions la première année.
**Atteignable** :
- Former les animateurs aux nouvelles approches de santé mentale et d'inclusion, et collaborer avec des spécialistes dans ces domaines ;
- Dresser des ponts avec la future section Handisport de l'Ecole des sports.

**Réaliste :** Répond à des enjeux de santé publique et d'inclusion sociale.
**Temporel :** Lancement des programmes en 2025, avec une évaluation continue jusqu'en 2030 (avec des bilans tous les ans (voire deux pour les projets demandant plus de recul).

**Indicateurs** :
- Nombre de programmes innovants créés ;
- Taux de participation aux nouveaux programmes ;
- Taux de satisfaction des bénéficiaires.

**Projet 5. Digitaliser l'offre. Développer une solution en ligne pour l'achat des cartes d'abonnement, faciliter l'accès aux horaires et renforcer les liens proactifs avec les usagers.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Créer une plateforme en ligne permettant aux usagers d'acheter des cartes d'abonnement, de gérer la participation aux animations en temps réel et d'interagir facilement avec le service des Sports (suggestions, demandes d'informations, inscriptions) en réduisant les démarches administratives fastidieuses.
**Mesurable :** Augmenter l'attractivité du service vers tous les publics, notamment vers hyperconnectés.
**Atteignable** : Collaborer avec un développeur ou une entreprise spécialisée pour créer et tester la plateforme, et assurer un support technique et marketing pour sa promotion.
**Réaliste :** Répond aux besoins des utilisateurs en termes de réactivité et d'accessibilité tout en améliorant l'expérience utilisateur et les interactions avec les usagers.
**Temporel :** Lancement des programmes en 2025, avec une évaluation continue jusqu'en 2030 (avec des bilans tous les ans (voire deux pour les projets demandant plus de recul).

**Indicateurs** :
- Taux d'utilisation de la plateforme en ligne ;
- Nombre de ventes en ligne ;
- Taux de satisfaction des usagers : sondages réguliers pour évaluer la satisfaction ;
- Fréquence des interactions avec les usagers.

DA3 SERVICE DES SPORTS

# PROGRAMME DE CRÉATION, D'AMÉLIORATION ET DE CONTRÔLE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- **Infrastructures existantes :**
  - La ville de Mouscron bénéficie d'une petite dizaine d'infrastructures sportives de petite à grande capacité. Malgré tout, le service est en difficulté quant à son aptitude à répondre à toutes les demandes d'occupations des clubs de l'entité (+200 clubs et associations).
- **Besoins non rencontrés :**
  - La ville ne dispose pas de structure permettant l'accueil d'évènements intérieurs de grande ampleur. A noter que le nouvel hall au Futuro ne va pas répondre à ce type de besoin ;
  - Les usagers ont, à plusieurs reprises et sous plusieurs formes, sollicité de la commune le développement d'un skate-park extérieur en béton lisse avec accès gratuit ;
  - Les clubs de football de l'entité grandissent chaque année en même temps que leur nombre d'adhérents, ce qui implique la mise à disposition des terrains de football extérieurs aux dépens des terrains à accès libre et en faveur de la FASARMO.
- **Besoins annexes :**
  - Le nombre de sportifs augmente en même temps que la population mouscronnoise, les accès « parking » deviennent compliqués pour certains endroits tels que le hall sportif de l'Europe, le complexe de la Herseautoise ou encore le hall sportif d'Herseaux.

## ENJEUX

- Établir un plan annuel de gestion & d'occupation des infrastructures ;
- Assurer que toutes les catégories de population aient accès à des activités sportives ;
- Maintenir et développer les installations sportives dans un état de fonctionnement en parfaite adéquation avec les besoins des clubs sportifs ;
- Intégrer les préoccupations environnementales dans la gestion des installations sportives.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Mesures de gestion :
  - Règlement redevance pour les occupants (clubs, …) ;
  - Règlement de fonctionnement pour les occupations ;
  - Règlement d'ordre intérieur de chaque infrastructure ;
- La ville de Mouscron bénéficie d'un nombre conséquent d'infrastructures sportives ;
- Un nouveau hall sportif devrait être construit pour le mois de juin 2026 ;
- La ville de Mouscron bénéficie d'un label 3 étoiles commune sportive ;
- Les infrastructures existantes permettent de satisfaire toutes les demandes d'occupations scolaires.

**Faiblesses**

- Gestion :

    - La grille tarifaire du règlement redevance actuelle est à simplifier ;
    - La maintenance des installations sanitaires est de plus en plus compliquée à gérer par le personnel technique de l'administration ;
    - Depuis la loi zéro-phyto, l'entretien des terrains de football est devenu une charge difficile à assumer pour le personnel communal (DT2).
- Infrastructures
    - Les clubs sollicitent tous les mêmes créneaux horaires ;
    - Certaines installations sont vieillissantes ;
    - Les clubs d'arts martiaux manquent de place ;
    - Manque de terrains de football pour la fédération amateur de l'entité ;
    - Manque d'un skate-park extérieur type béton lisse sur l'entité ;
    - Les installations actuelles ne permettent pas l'accueil d'évènements d'envergure en intérieur ;
- Financement :
    - L'accès aux subsides est de plus en plus compliqué et les appels à projets de plus en plus exigeants.

**Opportunités**

- Développement de l'école des sports + aménagement du hall de sport ;
- Utilisation des infrastructures sportives par l'équipe « animations » du service des Sports en faveur des écoles, des entreprises, des stages sportifs, des animations Pass'Sports pour les usagers ;
- Certains clubs bénéficient d'un accès aux infrastructures sportives de type « scolaire » pour leurs occupations.

**Menaces**

- Infrastructures :
    - Certaines installations ne sont plus aux normes ;
    - Certaines infrastructures ne bénéficient pas d'un parking sécurisé ;
    - Entretien des terrains extérieurs est compliqué ;
- Pétition et enquête citoyenne liées au manque de skate-park extérieur sur l'entité.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE CREATION, D'AMELIORATION ET DE CONTRÔLE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- **Projet 1 :** Construction d'un nouveau hall sportif,
- **Projet 2 :** Construction de terrains synthétiques,
- **Projet 3 :** Amélioration de l'état et de l'accessibilité aux terrains de football de l'entité,
- **Projet 4 :** Amélioration de l'accessibilité « parking » de certaines structures sportives,
- **Projet 5 :** Elaboration d'un système de contrôle des installations sportives.

### Projet 1. Construction d'un nouveau hall sportif.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Identifier les besoins spécifiques de la communauté sportive et les types d'activités qui seront accueillies dans le hall (sports collectifs, individuels, etc.).
**Mesurable :** Organiser des rencontres avec les clubs sportifs, les écoles, et les associations dès l'année 2025 pour recueillir leurs besoins spécifiques.
**Atteignable :** Collaborer avec les parties prenantes pour obtenir des données concrètes sur les usages potentiels et les prévisions de fréquentation.
**Réaliste :** S'assurer que la future structure corresponde aux besoins exprimés pour chaque discipline sportive envisagée.
**Temporel :** S'assurer que la construction et les achats du matériel sportif soient effectués pour la date de fin de chantier en juin 2026.

**Indicateurs** :
- Nombre de demande d'occupations du futur hall sportif ;
- Nombre de demande d'occupation du futur Dojo ;
- Nombre de disciplines sportives pouvant y être pratiquées ;
- Polyvalence des installations (pratique scolaire, compétitive, événements, handisport, etc.).

### Projet 2. Construction de terrains synthétiques.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Concevoir deux terrains synthétiques répondant aux besoins des clubs demandeurs.
**Mesurable :** S'appuyer sur les demandes des clubs, basées sur leurs taux d'occupation afin de déterminer le projet.
**Atteignable :** Travailler avec un cabinet d'architectes spécialisé dans les infrastructures sportives.
**Réaliste :** S'appuyer sur des devis réalistes basés sur des expériences passées dans des projets similaires.
**Temporel :** Obtenir toutes les autorisations et finaliser la conception pour pouvoir lancer les appels d'offres. Timing de réalisation : 5 ans au total. Ligne du temps à rédiger.

**Indicateurs** :
- Conformité à la ligne du temps préalablement établie ;
- Taux d'occupation des terrains.

**Projet 3. Améliorer l'état et l'accessibilité aux terrains de football de l'entité.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Identifier les besoins de chaque occupant.
**Mesurable :** Etablir un diagnostic de l'état des terrains avant/pendant et après la saison.
**Atteignable :** S'assurer que le nombre de terrains soit en adéquation avec la quantité de demandes.
**Réaliste :** Etablir un plan d'entretien structuré afin de maintenir un bon état des pelouses en évitant l'usure prématurée.
**Temporel :** S'assurer que les terrains soient à disposition des clubs et de la FASARMO pour chaque saison sportive.

**Indicateurs** :
- Nombre de demande d'occupations de terrains de football ;
- Coût d'entretien annuel estimé ;
- Taux de % de terrains répondant aux normes sportives officielles ;
- Nombre d'interventions de rénovation ou d'entretien lourd réalisées.

**Projet 4. Améliorer l'accessibilité « parking » de certaines structures sportives.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Identifier les zones de stationnements problématiques.
**Mesurable :** Evaluer les coûts des modifications.
**Atteignable** : Etablir un calcul du nombre de places nécessaires par site.
**Réaliste :** S'assurer auprès des services urbanisme et mobilité de la faisabilité des propositions de modifications.
**Temporel :** Etablir un planning par site sur la durée du prochain mandat.

**Indicateurs** :
- Nombre de places de parking supplémentaires disponibles proches des structures identifiées ;
- Nombre total de places de parking avant / après projet ;
- Nombre de places dédiées PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et conformité avec les normes ;
- Taux d'occupation aux heures de forte affluence ;
- Nombre de plaintes ou remarques liées au parking / an.

**Projet 5. Etablir un système de contrôle des installations sportives.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Identifier et collationner tous les éléments de contrôle.
**Mesurable :** Etablir un planning de contrôle périodique par site.
**Atteignable** : Veiller à correctement habiliter le personnel formé et à bien délimiter leurs actions dans le cadre des analyses de risques.
**Réaliste :** Veiller à collaborer avec le service SIPP pour la mise en place des actions.
**Temporel :** Etablir un contrôle périodique et en assurer le suivi.

**Indicateurs** :

- Suivi et rapport de contrôle des installations sportives ;
- Nombre de non-conformités détectées par an ;
- Nombre d'accidents/incidents déclarés liés aux installations ;
- Nombre d'interventions de maintenance préventive réalisées / prévues ;
- Nombre de jours d'indisponibilité par site / an.

DA3 SERVICE DES SPORTS

# PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX CLUBS, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUX USAGERS, DESTINÉ À PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Le service des sports offre diverses aides financières pour soutenir à la fois les usagers et les clubs sportifs locaux :
    - Fonctionnement des clubs ;
    - Organisation d'événements ;
    - Accès aux infrastructures ;
    - Soutien à des programmes spécifiques pour des publics particuliers.
- La ville de Mouscron travaille en partenariat avec l'ASBL Comité Omnisports qui rassemble +/- 80 clubs/associations sportifs et constitue un relais vers les clubs :
    - Connaître leurs besoins ;
    - Assurer la redistribution des aides :
        - Chèques sports en faveur des jeunes sportifs : 9.500€/an (aide de 50€ pour minimum 190 jeunes sportifs) ;
        - Subsides ordinaires (à hauteur de +/- 1€/ adhérent) versés via l'ASBL Comité Omnisports ;
        - Subsides extraordinaires (soutien à des événements extraordinaires ponctuels organisés par les clubs) ;
        - Le subside d'aide à la formation.
- Coûts, tarifs, aides externes :
    - Règlement redevance :
        - Tarifs préférentiels ainsi que des prix forfaitaires dès 10h d'occupation hebdomadaire des infrastructures sportives.
    - Tarifs des stages :
        - Réductions pour les familles nombreuses ainsi que pour les personnes bénéficiant anciennement de primes familiales.
    - Accompagnement financier accordé par toutes les mutualités (stages, Pass'Sports etc…) à toutes les catégories d'activités.

## ENJEUX

- Faciliter la gestion administrative et l'accès aux aides ;
- Assurer l'équité dans la répartition des aides ;
- Respect des critères d'attribution des aides ;
- Transparence de l'attribution des aides ;
- Evaluer continuellement l'impact des aides ;
- Renforcement de la subvention de 1€/adhérent.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Partenariat avec l'ASBL Comité Omnisports ;
- Règlement redevance des infrastructures sportives offrant un cadre clair ;
- Activités reconnues dans les aides possibles des mutualités ;

- Octroi des gratuités aux clubs par le Collège pour des demandes exceptionnelles ;
- Engagement d'entraineurs des clubs pour l'encadrement des stages sportifs ;
- Depuis 2024 budget de 8.000€/an, pour couvrir diverses catégories de frais encourus lors d'activités menées par la ville ou le Comité omnisports.

**Faiblesses**

- Moins de 50% des +/- 200 clubs sportifs répertoriés sur l'entité sont représentés au sein du Comité omnisports alors que l'aide financière de 50.800€ annuelle répartie sur les clubs affiliés représente moins d'1€ par adhérent ;
- Plus aucune aide n'est dévolue au sport « Elite ».

**Opportunités**

- Sollicitation de subsides auprès de l'ADEPS en 2024 tant pour l'achat de matériel sportif que dans le cadre de l'encadrement des stages sportifs, suite à l'évolution du modèle d'attribution de ses subsides.

**Menaces**

- Accroissement des demandes d'aide suite aux crises sanitaire et financière ;
- Diminution des sportifs (et clubs) élite sur l'entité.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX CLUBS, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUX USAGERS, DESTINE A PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE

- **Projet 1 :** Renforcement des aides en place en faveur des clubs sportifs ainsi que des jeunes sportifs,
- **Projet 2 :** Création d'un nouveau subside pour le développement du sport Elite.

### Projet 1. Renforcement des aides en place en faveur des clubs sportifs ainsi que des jeunes sportifs.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Solliciter une augmentation de subside plus en adéquation avec le nombre de licenciés sportifs sur l'entité.
**Mesurable :** Suivre le nombre d'adhérents par club et sportif élite demandeur de subside.
**Atteignable :** Bénéficier du soutien politique et administratif en interne pour l'augmentation du budget alloué aux subsides.
**Réaliste :** En fonction de la réalité budgétaire.
**Temporel :** Evaluation annuelle de la clé de répartition des aides.

**Indicateurs** :
- Nombre de demandes de chèques sports/an ;
- Nombre de clubs demandeurs de subsides sportifs ;
- Nombre de sportifs élite sur l'entité ;
- Nombre de demandes de subside « Formation » par les clubs sportifs de l'entité ;
- Nombre de demandes de subside « extraordinaire » par les clubs sportifs de l'entités.

### Projet 2. Création d'un nouveau subside pour le développement du sport Elite.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Etablir une clé de répartition selon les critères tels que le niveau, le statut Elite sportif.
**Mesurable :** Etablir une liste d'athlètes et de clubs potentiels dans les disciplines sportives qui remplissent les critères d'éligibilité basés sur des performances régionales, nationales ou internationales.
**Atteignable :** Collaborer avec les clubs sportifs locaux et les fédérations pour obtenir des données et recommandations sur les athlètes.
**Réaliste :** Utiliser les bases de données existantes des clubs sportifs et des compétitions pour identifier ces talents.
**Temporel :** Evaluation annuelle des demandes.

**Indicateurs** :
- Nombre de jeunes sportifs Elites identifiés par an ;
- Nombre de subsides attribués par an.

DA3 SERVICE JUMELAGE

# PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE JUMELAGE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- 4 comités de jumelage à Mouscron : Comité de jumelage Mouscron, Luingne, Herseaux-Ballons et Dottignies.
- **Objectifs** :
    - Maintien des relations d'amitié et d'échanges entre Mouscron et ses jumelles à travers les mandats.
- **Activités**
    - Une vingtaine de projets menés par an (+/-10 avec les comités de jumelage, +/- 10 hors comité) ;
    - Trois week-ends de délégations officielles par an : Mouscron, Fécamp, Rheinfelden ;
    - Une cinquantaine de semaines de vacances offertes dans les appartements de Mouscron, Fécamp, et Rheinfelden pour un total de 80 à 90 bénéficiaires.

## ENJEUX

- Renouvellement de la programmation des activités de jumelage.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Un employé communal en charge du jumelage à Mouscron ;
- Un appartement à disposition du service jumelage pour loger des groupes jusqu'à 8 personnes ;
- Un véhicules 9 places à disposition du service.

**Faiblesses**

- Manque de visibilité des activités ;
- Usure ou désintérêt des partenaires historiques.

**Opportunités**

- Bénéficier de subventions européennes pour le développement de partenariats transfrontaliers ;
- Exploiter les nouvelles technologies pour des échanges virtuels (webinaires, plateformes collaboratives) ;
- Développer des projets sur des thématiques actuelles comme l'écologie ou la jeunesse.

**Menaces**

- Le vieillissement des comités de jumelage dans nos jumelles ;
- L'absence de logement de groupe dans nos jumelles.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE JUMELAGE

- **Projet 1 :** Mise en place d'une stratégie de communication multicanal,
- **Projet 2 :** Recrutement de membres pour les différents comités de jumelage,
- **Projet 3 :** Programmation annuelle des animations.

### Projet 1. Mise en place d'une stratégie de communication multicanal.

D'ici 2030, augmenter la participation du public aux activités du service jumelage, en développant une stratégie de communication multicanale (réseaux sociaux, newsletter, groupe Facebook).

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Cet objectif consiste à accroître la visibilité et la participation du public aux activités du service jumelage à travers une communication renforcée et diversifiée. Les actions incluent le développement de la page Facebook, la création d'un groupe Facebook communautaire, et la mise en place d'une newsletter mensuelle.

**Mesurable :**

L'objectif sera mesuré en fonction de l'évolution des abonnés sur les différentes plateformes et de la fréquence de publication. Les indicateurs sont les suivants :

- Page Facebook : passer de 464 à 1.000 abonnés d'ici 2030 ;
- Groupe Facebook communautaire : atteindre 300 membres actifs d'ici 2028 ;
- Newsletter mensuelle : atteindre 300 abonnés d'ici 2026 et 600 abonnés d'ici 2030.

**Atteignable :**

L'objectif est atteignable grâce à l'augmentation de l'utilisation des outils numériques et à un plan de communication ciblé. L'engagement des équipes de communication et des bénévoles permettra d'alimenter régulièrement les plateformes et d'encourager la participation du public.

**Réaliste :**

L'objectif repose sur des actions réalistes, comme la publication régulière de contenu, la création d'un groupe Facebook pour favoriser l'interaction avec la communauté, et l'envoi d'une newsletter mensuelle pour tenir le public informé et engagé. Ces actions sont alignées avec les ressources existantes et les compétences disponibles.

**Temporel :**

L'objectif doit être atteint d'ici 2030, avec des évaluations à mi-parcours (en 2026) pour mesurer la progression et ajuster les actions si nécessaire.

**Indicateurs** :

- **Page Facebook :**
  Objectif de passer de 464 à 1.000 abonnés d'ici 2030 ;
  Publier au moins deux fois par mois des contenus variés (photos, annonces, portraits, témoignages d'échanges, etc.) ;
- **Création d'un groupe Facebook communautaire :**
  Ce groupe permettra aux habitants, comités et partenaires d'interagir et de partager des informations ;

Objectif : Atteindre 300 membres actifs d'ici 2028, avec une animation hebdomadaire par le service (ex : publication thématique, relais d'informations des villes jumelles).

- **Lancement d'une newsletter mensuelle :**
  Une newsletter mensuelle sera envoyée, incluant l'agenda, des retours d'événements, et des anecdotes culturelles ;
  Objectif : Atteindre 300 abonnés en 2026 et 600 abonnés en 2030.

**Indicateurs de suivi globaux :**

- Évolution du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux et à la newsletter ;
- Nombre de publications mensuelles sur les différents supports ;
- Nombre de membres actifs dans le groupe Facebook communautaire ;
- Nombre de nouveaux abonnés à la newsletter mensuelle.

## Projet 2. Recrutement de membres pour les différents comités de jumelage.

D'ici 2030, renforcer l'ancrage des comités de jumelage de Mouscron, Luingne, Herseaux-Ballons et Dottignies en assurant un renouvellement progressif de leurs membres, une meilleure reconnaissance locale et un accompagnement régulier par le service communal, afin que chaque comité dispose d'au moins 10 membres actifs et d'un bureau renouvelé ou élargi.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

Cet objectif vise à garantir la pérennité des comités de jumelage locaux en Mouscron, Luingne, Herseaux-Ballons et Dottignies, à travers une gestion dynamique des membres, un soutien constant du service communal et une meilleure visibilité locale. Il implique la structuration des comités, une campagne de recrutement et un suivi régulier pour assurer une continuité dans les actions menées.

**Mesurable :**

L'objectif sera mesuré par les indicateurs suivants :

- Le nombre de membres actifs par comité, avec un objectif minimum de 10 membres par comité ;
- Le nombre de comités ayant un bureau structuré et fonctionnel ;
- Le taux de participation aux réunions inter-comités ;
- Le nombre de nouvelles personnes recrutées chaque année (objectif : +2 membres actifs par comité et par an).

**Atteignable :**

Cet objectif est réalisable grâce à la mise en place d'actions concrètes et régulières. La campagne de recrutement local, les rencontres inter-comités et le suivi par le service communal permettront d'assurer une dynamique positive au sein des comités.

**Réaliste :**

L'objectif est réaliste car il repose sur des actions à mettre en œuvre avec les ressources disponibles : des rencontres inter-comités annuelles, une campagne de recrutement ciblée et un suivi structuré par le service communal.

**Temporel :**

L'objectif doit être atteint d'ici 2030. Des évaluations intermédiaires sont prévues tous les ans pour ajuster les actions, notamment le recrutement et le suivi des comités.

**Indicateurs** :

- **Soutien à la structuration des comités :**

  Organisation annuelle d'une rencontre inter-comités pour partager les bonnes pratiques ;

  Faire le point sur les projets en cours et renforcer la cohésion ;

  Objectif : 1 rencontre structurée par an dès 2025.

- **Campagne de recrutement local :**

  Mise en œuvre d'une campagne locale pour attirer de nouveaux bénévoles, en ciblant spécifiquement les jeunes retraités, les habitants intéressés par les échanges culturels et les membres d'associations locales ;

  Objectif : Recruter +2 nouveaux membres actifs par comité et par an.

- **Accompagnement par le service communal :**

  Organisation d'au minimum 2 réunions de suivi par an pour faire le point sur les besoins, les projets et l'appui possible du service communal ;

  Objectif : Renforcer le lien de confiance et l'efficacité des projets.

**Indicateurs de suivi globaux :**

- Nombre de membres actifs par comité (objectif : 10 minimum).
- Nombre de comités ayant un bureau structuré et fonctionnel.
- Taux de participation aux réunions inter-comités.
- Nombre de nouvelles personnes recrutées chaque année (objectif : +2 par comité).

## Projet 3. Programmation annuelle des animations.

D'ici 2030, augmenter à 20 projets par an associés aux actions de jumelage, en intégrant 3 délégations officielles par an, 3 participations à des stands dans nos villes jumelles, et 10 projets hors délégations officielles et comités, pour favoriser les échanges et la coopération bilatérale.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :**

L'objectif est de développer des projets visant à renforcer les liens de coopération entre Mouscron et ses villes jumelles, en consolidant les actions institutionnelles tout en créant des opportunités d'échanges autonomes entre les habitants et les partenaires. Cela implique la réalisation de 20 projets par an, répartis entre délégations officielles, tenues de stands et projets indépendants.

**Mesurable :**

L'objectif sera mesuré par le nombre de projets réalisés par an, avec des sous-objectifs spécifiques :

- 3 délégations officielles par an ;
- 3 participations à des stands dans nos villes jumelles chaque année ;
- 10 projets supplémentaires réalisés en dehors des délégations et comités chaque année.

**Atteignable :**

Cet objectif est atteignable grâce à l'engagement des comités de jumelage, à la mobilisation des partenaires locaux et européens et à l'extension de la coopération sur des thèmes variés, qui favorisent une meilleure implication de la communauté. Des actions régulières de communication et de coordination permettront de soutenir cette dynamique.

**Réaliste :**
En tenant compte des ressources actuelles, des subventions disponibles et du soutien institutionnel, cet objectif reste réaliste. Il repose sur un cadre de collaboration bien établi, où les projets supplémentaires peuvent être gérés par les comités de jumelage et les bénévoles.
**Temporel :**
L'objectif doit être atteint d'ici 2030. Des évaluations intermédiaires seront effectuées tous les deux ans pour ajuster les actions si nécessaire et garantir la progression vers l'objectif final.

**Indicateurs** :

- **3 Délégations officielles par an :**
  Maintenir la participation de Mouscron à 3 délégations officielles chaque année dans les villes jumelles (Fécamp, Rheinfelden) et continuer l'organisation d'une délégation officielle à Mouscron ;
  Ces échanges devront être diversifiés : culturels, économiques, associatifs, et institutionnels.
- **3 Tenues de stands par an dans les villes jumelles par le comité de jumelage de Mouscron :**
  Organiser des stands de promotion du jumelage à chaque événement majeur dans les villes jumelles, pour présenter les projets en cours, partager des témoignages et faciliter les échanges.
- **10 Projets hors délégations officielles et comités :**
  Développer des projets autonomes, en dehors des délégations et des comités, qui impliquent les habitants, les associations locales et les partenaires européens. Ces projets incluront des événements, des initiatives culturelles, des actions de sensibilisation ou des projets communautaires.

**Indicateurs de suivi globaux :**

- Nombre de projets menés par an (objectif : 20 projets minimum) ;
- Nombre de délégations officielles réalisées chaque année (objectif : 3 par an) ;
- Nombre de stands tenus dans les villes jumelles chaque année (objectif : 3 par an) ;
- Nombre de projets indépendants des comités ou délégations (objectif : 10 projets par an) ;
- Taux de satisfaction des participants et des partenaires sur les projets réalisés (via enquêtes ou retours d'expérience).

DA3 – PÔLE EGALITÉ DES CHANCES

# PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME D'INTERVENTION EGALITÉS DES CHANCES

## VOLET 1

Mise en place d'actions visant à sensibiliser/réduire toutes formes de discriminations selon les 20 critères dits « protégés » par la législation anti-discrimination (lois fédérales, décrets et ordonnances). Relais des plaintes auprès des instances compétentes en matière de discrimination.

## DIAGNOSTIC

- Création en 2007 ;
- Missions assurées par six personnes issues du service Jeunesse et une personne des Affaires Sociales sans aucun quota horaire défini ;
- Missions en lien avec la discrimination :
    - L'écoute du citoyen ;
    - L'information ;
    - Le relais auprès des instances compétentes en matière de discrimination.
- Reconnaissance croissante de l'efficacité et de la pertinence des actions dans les milieux scolaires et associatifs, témoignant de son efficacité et de la pertinence de ses actions dans ces secteurs ;
- Visibilité du Pôle insuffisante auprès des citoyens dans sa fonction de relais :
    - Connaissance du Pôle ;
    - Accessibilité et confiance (les citoyens se sentent-ils à l'aise de contacter et d'interagir avec le Pôle, ou craignent-ils des répercussions, ou manquent-ils de confiance en l'administration ?) ;
    - Priorités :
        - Améliorer la visibilité auprès des citoyens.
- Réduire les obstacles qui empêchent ces derniers de solliciter les services (identification du service et confidentialité).

## ENJEUX

- Cadrer les missions et déterminer les volumes horaires attribués aux agents pour répondre aux besoins en croissance ;
- Consolider la visibilité et la fiabilité du pôle :
    - Outils de conscientisation ;
    - Relais vers les instances ad hoc en cas de discrimination subie.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Base légale solide pour les actions du pôle (critères protégés par la législation anti-discrimination) ;
- Large spectre d'actions ;
- Engagement multidisciplinaire des services Jeunesse et Affaires Sociales renforçant la diversité et l'expertise des actions menées depuis 2007 ;
- Collaboration dans la mise en œuvre d'actions avec les services PST com, SIPP et SII ;
- Collaboration avec UNIA et l'Institut Fédéral de l'Egalité des femmes et des hommes ;

- Forte reconnaissance par les écoles et les associations des projets menés ;
- Actions menées au sein de l'administration (C'est pour rire).

**Faiblesses**

- Absence de définition claire des temps de travail affectés aux missions du pôle (surcharge de travail versus ressources humaines limitées pour répondre aux besoins des 2 services auxquels sont affectés les agents) ;
- Visibilité réduite auprès du grand public ;
- Réticence des citoyens à franchir les portes de l'administration en cas de discrimination (manque de confiance ou méconnaissance des services offerts.).

**Opportunités**

- Augmentation des sollicitations justifiant la nécessité de ressources supplémentaires ;
- Développement de nouvelles collaborations : Potentiel de créer de nouveaux partenariats avec d'autres services et organismes pour renforcer les initiatives et étendre l'impact ;
- Contribution croissante à une meilleure compréhension et à la réduction des discriminations à travers les associations et le milieu scolaire ;
- Amélioration de la visibilité publique :
    - Campagnes de communication ciblées pourraient accroître la connaissance du pôle auprès des citoyens ;
    - Collaboration avec des institutions locales qui pourraient être amenées à orienter des bénéficiaires.

**Menaces**

- Surcharge de travail des agents pouvant entraîner la démotivation des agents ;
- Doublons avec d'autres initiatives menées par d'autres services communaux ;
- Nécessité d'adaptation continue des projets et des formations des agents à l'évolution de la législation, des critères de discrimination et de phénomènes sociétaux discriminants.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME D'INTERVENTION EGALITES DES CHANCES

- **Projet 1 :** Clarification et officialisation du temps alloué aux activités du pôle de l'Égalité des Chances,
- **Projet 2 :** Amélioration de la visibilité du pôle Égalité des Chances,
- **Projet 3 :** Renforcement de la confiance des citoyens et réduire les obstacles d'accès aux services du pôle,
- **Projet 4 :** Soutien aux milieux scolaires et associatifs dans la sensibilisation aux discriminations.

### Projet 1. Clarifier et officialiser le temps alloué aux activités du pôle de l'Égalité des Chances.

**Actions :**

- Réaliser un suivi précis des heures dédiées aux activités du pôle Égalité des Chances grâce à un time sheet à compléter par chaque agent sur une période d'un an ;
- Présenter une analyse des résultats de ce suivi au Collège Communal et formaliser la répartition des ressources humaines et des horaires dédiés.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** la répartition des ressources humaines et des horaires.
**Mesurable :** le suivi des heures via un timesheet et la validation d'un rapport avant décembre 2026.
**Atteignable :** La méthodologie utilisée (TimeSheet) est simple + formalisation de résultats auprès du Collège Communal.
**Réaliste :** Il correspond à un besoin réel.
**Temporel :** L'échéance est fixée à fin 2026.

**Indicateurs** :

- Proportion d'agents ayant renseigné leurs heures via le timesheet ;
- Rapport validé par le Collège Communal avant décembre 2026.

### Projet 2. Accroître la visibilité du pôle Égalité des Chances.

**Actions :**

- Lancer des campagnes ciblées sur les réseaux sociaux, la brochure communale « Vivre dans ma ville », et la radio locale RQC ;
- Organiser un festival marquant les 20 ans du pôle en 2027, avec un plan pour en faire un événement bisannuel en version réduite.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Sensibilisation et visibilité du pôle grâce à des campagnes et un festival.
**Mesurable :** Le succès peut être évalué par le nombre d'interactions sur les réseaux utilisés et la participation citoyenne aux événements.
**Atteignable :** Accentuer la communication et mettre en place des évènements restent réalisables, surtout avec des supports comme la brochure communale et la radio locale.
**Réaliste :** Il répond aux enjeux de visibilité identifiés dans le diagnostic.

**Temporel :** La date limite est fixée à fin 2030.

**Indicateurs** :

- Nombre d'interactions sur les campagnes (clics, partages, retours) ;
- Participation citoyenne aux événements organisés.

**Projet 3. Renforcer la confiance des citoyens et réduire les obstacles d'accès aux services du pôle.**

**Action :**

- Mettre en place un guichet ou un espace de rencontre accessible en dehors des structures administratives habituelles d'ici fin 2030.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Il s'agit de créer un espace ou un point de contact, hors des structures administratives.
**Mesurable :** Le nombre de citoyens.
**Atteignable :** Via les divers bâtiments de la Ville.
**Réaliste :** La création d'un espace en dehors du centre administratif répond à un besoin identifié dans le diagnostic (barrières perçues par les citoyens).
**Temporel :** L'objectif doit être atteint avant fin 2028.

**Indicateurs** :

- Nombre de citoyens ayant utilisé le guichet/point de contact.

**Projet 4. Soutenir les milieux scolaires et associatifs dans la sensibilisation aux discriminations.**

**Actions :**

- Poursuivre le développement des outils pédagogiques (ex. : jeux, clip de sensibilisation, etc.) ;
- Poursuivre les animations dans les écoles, les projets avec les associations.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Des animations clairement orientées vers des groupes spécifiques (écoles, associations).
**Mesurable :** Nombre de demandes reçues.
**Atteignable :** Des actions déjà en cours, ce qui facilite sa réalisation.
**Réaliste :** Les écoles/associations nous introduisent des demandes auxquelles nous répondons déjà selon les ressources humaines dont nous disposons.
**Temporel :** Chaque année.

**Indicateurs** :

- Nombre d'outils pédagogiques utilisés ;
- Nombre de demandes d'animations reçu par les écoles et les milieux associatifs.

# BUDGÉTISATION/PRIORISATION/PLANIFICATION/COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER

## VOLET 1

### DIAGNOSTIC

- La gestion du Patrimoine est assurée par de multiples partenaires :
  - Gestionnaires techniques : Service Patrimoine et Assurances + DT1 – DT2 – SIPP ;
  - Organes externes dans le cas d'inventaire amiante, audit énergétique, … ;
  - Usagers : crèches, écoles, sport, bâtiments sportifs, culturels, administratifs, églises, logements.
- Mise en place d'une coordination mensuelle (objectif : tous les 15 jours) :
  - SIPP, DT1, DT2, DT3, Informatique (contraintes de connectivité des bâtiments) ;
  - Conception d'un « Logigramme » d'intervention.
- Parc immobilier ancien (années 50/60) :
  - Rénovation de l'enveloppe (toiture, châssis…) nécessaire ;
  - Forte évolution des règlementations :
    - Performances Energétiques PEB, Prévention Incendie ;
    - Nouvelles normes : ONE, AFSCA, conformité RGiE, …
  - Mise à niveau des équipements techniques impérative :
    - Electricité, chauffage et production d'eau chaude obsolètes ;
    - Ventilation inexistante ;
    - Mises en conformité liées à la Prévention Incendie.
  - Mise en adéquation fonctionnelle avec les usages :
    - Morphologie ;
    - Equipements ;
    - Connectivité (internet, etc.).
  - En cas de Permis d'Urbanisme
    - Mises à niveau PEB, incendie, … ;
    - Mise en conformité spécifiques (par exemple : ONE pour les crèches).
- Transformations/rénovations
  - Demandes de travaux (DIT) directement adressées à la DT2 par les gestionnaires des bâtiments :
    - Cheminement parfois complexe des demandes (perte d'information, …) ;
    - Problème des compréhension (demandes trop floues, pas de photos, …).
  - Réalisation de travaux relativement importants de transformation par la DT2 :
    - Sans vision globale de l'état général du bien ni anticipation de travaux importants à y réaliser ;
    - Sans passer par le bureau d'Etudes de la DT1 et sans intégrer certaines de mises à niveau impérieuses.
- Investissements programmés en fonction des opportunités d'appels à projets (subsidiés) :
  - Pas d'état des lieux ;
  - Évaluations menées dans l'urgence ;
  - Pas de vision globale des enjeux.

## ENJEUX

- Rénovations lourdes du parc immobilier :
    - Mises en conformités (Electricité, chauffage, PEB, …) ;
    - Rénovations requises pour mettre les bâtiments en adéquation avec l'évolution des besoins des usagers.
- Réalisation un état des lieux global et actualisé du patrimoine ;
- Diffusion du « Logigramme » (arbre décisionnel) ;
- Programmation/Priorisation/Planification/Coordination/ à assurer entre DT1 / DT2 + DT3 ;(patrimoine) + usagers des bâtiments et les Finances.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- En interne : Bureau d'études pluridisciplinaire composé d'architectes et d'ingénieurs en Techniques spéciales ;
- Services extérieurs : Intercommunale, auditeurs, ingénieurs, …

**Faiblesses**

- Méconnaissance de l'état des bâtiments tant par la DT1 que par les utilisateurs ou les gestionnaires qui n'ont pas les connaissances nécessaires ;
- Intervention dans l'urgences (dégâts, fuites, réparations ponctuelles) ou selon les opportunités (subsides) :
    - Pas de vision globale ;
    - Interventions susceptibles d'être remises en question par une approche globale ultérieure.
- DT2 engorgée par des demandes multiples et non structurées ;
- Longueur administrative lors des demandes à l'extérieur (auditeurs UREBA, Ingénieurs, Essais de sol … & géomètres).

**Opportunités**

- Politique Communale Energie – Climat + PAEDC- volet bâtiments : Les objectifs climatiques européens engagent la Belgique, et donc la Ville, dans un processus d'amélioration/ rénovation du parc bâti qui débouchera probablement sur des subsides.

**Menaces**

- Croissance exponentielle du coût des investissements ;
- Absence de diagnostic global de l'ensemble des bâtiments :
    - L'état de l'ensemble des bâtiments inconnu ;
    - La compatibilité des bâtiments avec les besoins actuels de leurs usagers n'est pas toujours prise en considération lorsque les investissements sont envisagés ;
    - Les estimations à fournir lors des appels à projet ne sont pas fiables ;
    - Les priorités de travaux sont difficiles à déterminer.
- Effet d'aubaine des subsides sur les priorités d'investissement :
    - Aux dépends de besoins prioritaires sur d'autres bâtiments ;
    - Travaux entrepris pour des raisons de « visibilité » plutôt que pour des raisons de priorité technique objective.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : BUDGÉTISATION / PRIORISATION / PLANIFICATION / COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER

- **Projet 1 :** Mise en service du logigramme décisionnel des travaux,
- **Projet 2 :** Etablissement d'un marché stock des matériaux / du matériel destinés à l'entretien et aux réparations courantes.

### Projet 1. Mise en service du logigramme décisionnel des travaux.

Principaux sites d'intervention

Crèches
Nouvelle Crèche
Bâtiments scolaires y compris Internat
Bibliothéque rue du Beau Chêne
Académie rue des Brasseurs
Barnabites
Halls et autres équipement sportifs
Villa Rouge Croix - Maison du Cyclisme
Ancienne Piscine-Ancien Arsenal
Maison Picarde
Vieux clocher de Dottignies
Travaux conservatoires du château et des douves
Eglises
Cures
Bourloire
Kiosque du parc communal
Centre Marlier
Centr'Expo
Marius Staquet
Ancien Musée
La Ressourcerie
Ferme - Saint Achaire
Locaux des associations de jeunesse
La Frégate
La Festarade
Fonderie
Brigade canine - Construction d'un nouveau pavillon
Creaves
Antennes communales
Archives communales
Arsenal de Mouscron
Entrepôt Derlys
Malgré-Tout
Locaux Gluttons
Parc communal : local polyvalent
Maison de la Croix-Rouge

Maison des Associations
17 maisons à la Barrière de Fer (PIV15)
Ancien Lycée Charles Plisnier
Abri de jour
Grand-Place - Végétalisation
Mont-à-Leux
Parc Communal - kiosque
Métropole Picardie
Jardin de la Farandole
Cimetières
Mont-à-Leux
Parking de l'Académie
Parking du Musée
Jardin de la Farandole

**Objectifs SMART :**

- **Spécifique** : Mettre en place un outil clair, validé et partagé (logigramme décisionnel) permettant de structurer et standardiser le processus de décision pour tous les travaux sur le patrimoine communal.
- **Mesurable** :
    - Réaliser et diffuser un plan de communication autour du logigramme auprès des services concernés.
- **Atteignable** : Impliquer les services techniques, la cellule patrimoine, les référents patrimoniaux et les membres du Comité de direction dans l'élaboration, la relecture et la validation du logigramme.
- **Réaliste** : S'appuyer sur les besoins identifiés dans la gestion des travaux passés pour créer un outil simple, lisible et directement applicable dans les procédures internes.
- **Temporel** :
    - Le logigramme doit être validé et diffusé avant le 31 décembre 2025.
    - Le plan de communication doit être opérationnel au plus tard en mars 2026.
    - Un suivi annuel permettra de mettre à jour et valider de nouveaux logigrammes en fonction des évolutions réglementaires ou internes.

**Indicateurs** :

- Plan de communication du logigramme décisionnel des travaux ;
- Nombre de logigrammes décisionnels des travaux validés par an.

**Projet 2. Etablissement d'un marché stock des matériaux / du matériel destinés à l'entretien et aux réparations courantes.**

**Indicateurs** :

- Conception d'un marché stock des matériaux / du matériel destinés à l'entretien et aux réparations courantes
- Lancement d'un appel d'offre pour un marché stock des matériaux / du matériel destinés à l'entretien et aux réparations courantes

DT1 – DT2 - DT3 – SIPP - PATRIMOINE

# ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Inventaire actuellement limité à la complétude des données regroupées sur différentes plateformes aux accès plus ou moins limités pour les partenaires. L'idée est d'obtenir un inventaire complet de chaque bâtiment appartenant à la Ville de Mouscron afin de pouvoir le gérer de manière optimale (entretien, gros travaux à prévoir, …). Pour ce faire, une collaboration optimale se doit d'exister entre les services concernés (DT1/DT2/DT3/SIPP) ;
- Patrimoine constitué de 548 bâtiments dont 77 bâtiments administratifs, 25 bâtiments scolaires, 27 installations sportives, 9 crèches, 7 églises & chapelles, 314 habitations, 25 garages, 64 autres bâtiments ;
- Obligations légales :
    - Inventaire amiante des bâtiments antérieurs à 2000 (2005 par acquis de conscience) et suivi : mise à jour annuelle des inventaires (dégradations, désamiantages) réalisés par un conseiller en prévention de niveau 1 (SIPP), contresignée par le médecin du travail. Actuellement 70 inventaires réalisés sur +/-150 bâtiments concernés.
    - Mise aux normes :
        - Ascenseurs (20) : 2 contrôles et 2 entretiens / an – Grosses interventions à budgéter à la Bibliothèque et à la rénovation urbaine ;
        - Prévention incendie (par exemple : Contrôle des extincteurs) ;
        - Contrôles gaz/Électricité selon périodicité réclamée par la zone de secours.
    - Assurances : Marché tous les 4 ans, relance au 1-1-2025 – 14 catégories (patrimoine mobilier, immobilier, responsabilité civile) :
        - Objectif : travailler avec les préventionnistes ETHIAS sur la prévention Incendie et les accidents de travail (focus sur les art. 60 en collaboration avec le CPAS et par la suite sur les ouvriers Ville).
- Stockage des données relatives au patrimoine immobilier ;
- Dropox SIPP ;
- Partage ou ordinateurs personnels : DT1 – DT3 études, projets, … ;
- ATAL : Outil de gestion des bons de travaux + dossiers d'intervention ultérieure (nouvelles constructions) ;
- E-ATAL (DIT - demandes d'intervention techniques : DT2) ;
- 3P : Factures de travaux, de fournitures et services ;
- Archives communales : Littérature, données photographiques, planches graphiques, permis d'urbanisme, dossier d'exécution ;
- Désignation des gestionnaires de bâtiments :
    - Profils divers ;
    - Pas systématiquement de profil technique ;
    - Grande variabilité dans le mode de gestion et la remontée des besoins ;
    - Un « bon père de famille » reconnu qui assure la gestion générale du bien immobilier.

## ENJEUX

- Constituer une base de données complète, unifiée et accessible de l'ensemble des données relatives à chaque bien immobilier ;
- Responsabiliser les gestionnaires et les intervenants.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Création de la plateforme mensuelle dans le cadre de la planification des chantiers à venir (SIPP, DT1, DT2 et DT3, Informatique (contraintes de connectivité des bâtiments).

**Faiblesses**

- Manque de structuration des données concernant les bâtiments : à collationner dans de nombreux services : archives, DT2, Techniques Spéciales, Logement, SIPPT, … ;
- Disparité des lieux de stockage numérique ;
- Démultiplication des sauvegardes de documents susceptibles de n'avoir pas le même niveau de mise à jour ;
- ATAL (outil de base de la DT2) est susceptible de regrouper l'ensemble des données mais semble peu intuitif pour les agents qui n'en ont pas un usage quotidien ;
- Risque de perte de données numériques ;
- Fragilité des documents papier (permis d'urbanisme, …).

**Opportunités**

- Regrouper l'ensemble des données dans un seul logiciel (envisager un SIG) ;
- Demande des divers services afin d'optimiser ce regroupement de données.

**Menaces**

- Réticences de certains à abandonner leur programme actuel ;
- Temps manquant à y consacrer.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER

- **Projet 1 :** Réalisation du listing catégorisé des bâtiments communaux,
- **Projet 2 :** Réalisation de l'inventaire amiante des bâtiments communaux,
- **Projet 3 :** Conception d'une fiche signalétique,
- **Projet 4 :** Mise en place d'une plateforme partagée,
- **Projet 5 :** Etablissement des fiches signalétiques,
- **Projet 6 :** Accompagnement des référents patrimoniaux,
- **Projet 7 :** Procédure de déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut.

### Projet 1. Réalisation du listing catégorisé des bâtiments communaux.

Catégorie (maison, garage, bâtiments administratifs, etc. voir cadastre) ;
Année de construction / en construction ;
Inventaire amiante existant ou non ;
Travaux lourds envisagés (études), programmés (marché) ou en cours (chantier) ;
Coordonnées du référent désigné par le Collège (Concierge, gestionnaire, …).

**Objectifs SMART :**
**Spécifique** : Réaliser un listing exhaustif et structuré des bâtiments communaux.
**Mesurable** : Un tableau renseigné à 100 % des champs définis pour chaque bâtiment.
**Atteignable** : Avec la collaboration des services techniques, de l'urbanisme et des référents désignés.
**Réaliste** : Faisable en 1 an avec les outils existants.
**Temporel** : Listing finalisé pour fin 2026.

**Indicateurs** :
- Pourcentage de bâtiments catégorisés

### Projet 2. Réalisation de l'inventaire amiante des bâtiments communaux.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Réaliser un inventaire amiante pour tous les bâtiments communaux construits avant 2005, conformément à la réglementation en vigueur.
**Mesurable :** Atteindre 100 % de bâtiments concernés identifiés et au moins 80 % des inventaires réalisés dans les délais impartis.
**Atteignable :** Mobilisation des services techniques communaux et, si besoin, de prestataires externes certifiés pour les diagnostics
**Réaliste :** Etablir un listing des inventaires à réaliser selon les priorités et travaux envisagés.
**Temporel :** Finaliser le listing hiérarchisé d'ici le 30 septembre 2026, avec réalisation des inventaires prioritaires avant le 31 décembre 2027.

**Indicateurs** :
- Objectifs : 20 inventaires amiante /an

## Projet 3. Conception d'une fiche signalétique.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :**
Conception d'une fiche signalétique reprenant les informations à archiver ;
Documents disponibles : Plans divers, Plans de permis, Plans techniques, Dossier as build , Dossier d'Interbvention nultérieure (DIU), Fiches d'intervention si travaux réalisés (entretien lourds, modifications, …), Etc.
**Mesurable :**
Identifier les informations à archiver dans la fiche signalétique avec les divisions concernées dans un délai déterminé.
**Atteignable :**
Prévoir réunion avec les services concernés et le cas échéant les référents pour Identifier les informations à conserver et déterminer la forme de la fiche signalétique.
**Réaliste :**
Etablir les friches signalétiques TEST de x bâtiments (par catégorie) pour s'assurer que la structure comprenne bien tous les éléments nécessaires à cette bonne gestion du patrimoine communal
**Temporel :**
Dans un timing défini.

**Indicateurs** :

- Réunion avec les services concernés et le cas échéant les référents pour identifier les informations à conserver
    - Objectifs : fin 2025
- Réunion avec les services concernés pour déterminer la forme de la fiche signalétique
    - Objectifs : mi 2026
- Mise au point de fiches test
    - Objectifs : septembre 2026
- Opérationnalisation de la fiche
    - Objectifs : fin 2026

## Projet 4. Mise en place d'une plateforme partagée.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Mise en place d'une plateforme commune de stockage des informations pertinentes.
**Mesurable :** Réalisation effective de la plateforme commune.
**Atteignable :** Déterminer avec le service informatique le type de plateforme qui serait idéale pour cette gestion : à créer ou existante (OneDrive ? Atal ?).
Déterminer qui doit compléter cette plateforme et avec quels éléments.
**Réaliste :** A réaliser en discussion avec les possibilités de l'informatique.
**Temporel :** Dans un timing défni.

**Indicateurs** :

- Définir les étapes intermédiaires : courant 2026.
- Plateforme opérationnelle
    - Objectifs : 2027

## Projet 5. Etablissement des fiches signalétiques.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Mise en place de l'inventaire complet en commençant par les bâtiments en cours de construction/en cours de travaux
**Mesurable :** Réalisation de l'inventaire des bâtiments concernés
**Atteignable : :** Mobilisation des services techniques communaux.
**Réaliste :** Entamer les 1ers inventaires sur les nouveaux bâtiments en cours de construction (école des sports) ou en travaux (maisons communales Dottignies et Herseaux)
**Temporel :** Dans un timing défini.

**Indicateurs** :

- Nombre de fiches signalétiques complétées par an.

## Projet 6 : Accompagnement des référents patrimoniaux.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique** : Mettre en place un accompagnement structuré et régulier des référents patrimoniaux désignés par le Collège pour chaque bâtiment communal, afin de renforcer leur rôle dans la gestion du patrimoine.
**Mesurable** : Organiser au moins 1 session de formation ou d'information par an et garantir que tous les référents aient reçu une documentation claire sur leurs responsabilités.
**Atteignable** : En s'appuyant sur les services internes, des supports pédagogiques simples, et des réunions collectives ou individuelles selon les besoins.
**Réaliste** : Déployer un accompagnement progressif, en fonction de la disponibilité des référents.
**Temporel** : Dans un timing défini.

**Indicateurs** :

- Nombre de référents identifiés ;
- Taux de participation aux sessions d'information ;
- Nombre de supports de communication diffusés auprès des référents, par an.

## Projet 7. Procédure de déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut

**Objectifs SMART :**
D'ici 2030, formaliser la procédure et la communication liée au déclassement des biens immobiliers ou mobiliers vendus ou mis au rebut.

**Indicateurs** :

- Procédure existante : oui/non
- Inventaire dynamique du patrimoine mobilier et immobilier (nombre d'entrées/sorties)

DT1 – BUREAU D'ÉTUDES ESPACES VERTS

# PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

Le service :

- Assure la conception des espaces verts communaux :
    - Cimetières, parcs publics, aires de jeux, alignements ;
- Intervient dans le cadre de conflits de voisinages liés au domaine végétal ;
- Remets des avis dans le cadre de projets communaux ou privés (voiries, bâtiments, urbanisme) ;
- Assure le suivi phytosanitaire du patrimoine végétal ;
- Consultance pour le service espaces verts de la DT2 ;
- Consultance pour la police dans le cadre des conflits de voisinage.

## ENJEUX

- Assurer le développement du patrimoine végétal :
    - Lutte et réponse au réchauffement climatique ;
    - Amélioration du bien-être psychologique individuel ;
- Gestion pro-active de l'état phytosanitaire du patrimoine végétal ;
- Assurer les ressources humaines nécessaires aux missions croissantes.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Qualification en interne : technicien horticole, architecte- paysagiste, urbaniste.

**Faiblesses**

- Manque de ressources humaines dans le service ;
- Manque de ressources humaines compétentes en horticulture à la DT2 ;
- Études phytosanitaires : validation externe d'où allongement des procédures et surcoût ;
- Conception de projets et avis : certains dossiers ne sont pas soumis à avis (déficit d'opportunité d'exploiter les compétences existantes en interne) ;
- Accroissement des superficies dédiées aux espaces verts sans réflexion préalables sur les enjeux (financiers et ressources humaines de leur entretien) d'où accroissement des coûts (plantations et entretien) ;
- Déficit de communication et de transversalité ;
- Ne participa pas à la plateforme de coordination DT2 (espaces verts – Cimetières – propreté publique) - DT3 (environnement).

**Opportunités**

- Service technique équipé (plantations, entretien, …).

**Menaces**

- Risque phytosanitaire :
    - Accélération du changement climatique (maladies) ;
    - État sénile de beaucoup de grands sujets dans les parcs publics et privés ;
    - Accroissement de l'insécurité publique (chute d'arbres).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL

- **Projet 1 :** Suivi phytosanitaire des arbres classés et remarquables,
- **Projet 2 :** Mise à jour de la liste RW des arbres et haies classées,
- **Projet 3 :** Adaptation des essences dans le cadre du changement climatique (au niveau communal-DT2 + conseils aux citoyens).

### Projet 1 : Suivi phytosanitaire des arbres classés et remarquables.

### Projet 2 : Mise à jour de la liste RW des arbres et haies classées.

### Projet 3 : Adaptation des essences dans le cadre du changement climatique (au niveau communal-DT2 + conseils aux citoyens).

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Assurer un suivi régulier de l'état de santé des arbres classés et remarquables présents sur le territoire communal.
**Mesurable :** : Réaliser un contrôle phytosanitaire sur 70 % des arbres classés d'ici la fin de l'année 2026.
**Atteignable :** : En mobilisant un expert arboricole certifié et en intégrant les observations dans un registre communal.
**Réaliste :** Prioriser les arbres situés dans les zones à forte fréquentation ou à proximité d'infrastructures sensibles.
**Temporel :** Premier diagnostic complet avant le 15 décembre 2026, avec une actualisation tous les deux ans.

**Indicateurs** :
- Nombre de visites techniques dans le cadre de chantiers communaux, chantiers privés, études phytosanitaires, problèmes de voisinage, réclamations, rédactions d'avis, etc…
- Nombre de rapports phytosanitaires rédigés par les ingénieurs de Hainaut Développement et bureaux d'études privés à la suite de l'interpellation du Bureau d'étude 'Espaces Verts' DT1 et collaboration régulière entre les 2 services : DT1-Bureau d'études 'Espaces Verts' et Hainaut Développement (près de 45).
- Nombre d'arrêtés d'abattage pris en urgence par Mme la Bourgmestre dans le cadre d'arbres dangereux à la suite de leur état phytosanitaire problématique ou par suite de dégâts climatiques exceptionnels(près de 35).
- Nombre de nouvelles plantations annuelles.

# PROGRAMME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DE CARTOGRAPHIE

## VOLET 1

- Conception assistée par ordinateur (CAO)
- Programme DATA-SIG

## DIAGNOSTIC

Logiciels AutoCAD + COVADIS (CAO + topographie)

- Réalisation des levés topographiques dans le cadre des acquisitions et cessions de biens communaux ;
- Réalisation des levés topographiques dans le cadre des projets de travaux.

Logiciel ARCGIS (SIG)

- Fait :
  - Gestion de données spatiales ;
  - Génération de visualisations 2D, 3D et 4D attrayantes, et effectuer des analyses cartographiques avancées ;
  - Mise à jour de la carte communale ;
  - Mise à jour du PICC utile aux services (police, voiries, environnement, urbanisme, bureau d'études bâtiments) ;
  - Mise à disposition de données cartographiques et cadastrales sur le réseau informatique communal ;
  - Création et mise à disposition de cartes à usage des services.
- Pouvant être fait :
  - Génération de visualisations 2D, 3D et 4D ;
  - Analyses cartographiques avancées.

Abandon programmé par ESRI de la maintenance du logiciel ArcGis Desktop :

- Migration nécessaire vers le logiciel ArcGis Pro afin de conserver l'accès aux données cartographiques de la Ville.

Exige un serveur centralisé payant.

## ENJEUX

- Migration du logiciel ArcGis Desktop ( ESRI ) vers ArcGis Pro ( ESRI ) ;
- Assurer le financement du logiciel et du serveur spécifique ;
- Assurer les formations du personnel ;
- Garantir les ressources humaines :
  - SIG :
    - Remplacement d'un agent ;
    - Relève d'une mise à la pension dans les 3 ans.
  - Topo :
    - Remplacement d'un agent ayant pris sa pension.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Plus de rapidité dans les accès aux données cartographiques ;
- Une meilleure gestion des accès aux données (modification, lecture seule, etc.) pour les utilisateurs autorisés de la Ville.

**Faiblesses**

- Coût supplémentaire, nécessité de s'appuyer sur les compétences du service informatique pour la maintenance et la mise en place.

**Opportunités**

- Nombre de fournisseurs de données, tels le Cadastre, utilisent des données au format ESRI, ce qui assure à la ville une interopérabilité complète.
- Mettre en place un SIG à partir des données communales.

**Menaces**

- ESRI pourrait, à terme, ne plus fournir de maintenance pour le logiciel ArcGis Desktop, ce qui handicaperait complètement l'activité de plusieurs services si la migration vers ArcGis Pro n'est pas opérée.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DE CARTOGRAPHIE

- **Projet 1 :** Migration du logiciel ArcGis Desktop (ESRI) vers ArcGis Pro (ESRI),
- **Projet 2 :** Formations du personnel ArcGis Pro (ESRI).

### Projet 1. Migration du logiciel ArcGis Desktop (ESRI) vers ArcGis Pro (ESRI).

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Etude de marché ArcGis pro dont formation à faire (selon exploitable sur Windows 11).
**Mesurable :** Calendrier indéterminé.
**Atteignable :** En cas de rejet d'une mise à jour à venir (blocage), retour à la mise à jour antérieure. S'assurer que le budget pour la migration soit disponible pour une installation au 01/05/2027.
**Réaliste :** Objectif : rester sur la version « classique » jusqu'à la prise de pension de l'agent en place.
**Temporel :** 01/05/2027.

**Indicateurs** :
- Installer le logiciel au plus tard le 01/05/2027 (timing).

### Projet 1A. Engagement d'un dessinateur – cartographe.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Profil de poste définie.
**Mesurable :** 1 agent requis.
**Atteignable :** Selon appel à candidature.
**Réaliste :** Selon les profils disponibles sur le marché.
**Temporel :** Fin 2025 au plus tard.

**Indicateurs** :
- Assurer l'engagement d'un dessinateur - cartographe pour une entrée en fonction second semestre 2025.

### Projet 1B. Engagement d'un aide géomètre ayant des compétences de base ArcGis.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Profil de poste définie.
**Mesurable :** 1 agent requis.
**Atteignable :** Selon appel à candidature.
**Réaliste :** Selon les profils disponibles sur le marché.
**Temporel :** Septembre 2025.

**Indicateurs** :
- Assurer l'engagement d'un aide géomètre pour une entrée en fonction au plus tard au 1/9/2025

**Projet 2. Assurer les formations du personnel.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Voir étude de marché ArcGis pro.
**Mesurable :** Calendrier indéterminé.
**Atteignable :** Voir point 2A.
**Réaliste :** Voir point 2A.
**Temporel :** Voir point 2A.

**Indicateurs** :
- Assurer les formations en parallèle à l'installation d'Arc Gis pro.

DT1 – SERVICE VOIRIES-MOBILITÉ

# PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS)

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Environ 350 km de voiries ;
- Missions d'auteur de projet et de maîtrise d'ouvrage pour les services communaux :
    - Établissement des marchés de travaux et suivi des chantiers ;
- Réponse aux appels à projet :
    - PIC – Plan d'investissement communal (NB : uniquement projets de voirie pour la Ville de Mouscron) PIC 2025-2027 (en attente de circulaire et du budget y affecté en 2025 – subsides 22-24 : 60 %) et du PIC 2028-2030 :
        - Droit de tirage ;
            - Élaboration des fiches projets : localisation, nature des travaux, estimation,
    - PIMACI - Plan d'Investissement Mobilité ACtive communale et Intermodalité (ne concerne que la mobilité active – pétons, vélos et interconnexion entre différents modes de circulation) :
        - Droit de tirage ;
        - En attente de reconduction du Plan via circulaire en 2025.
- Financement :
    - Fonds propres ;
    - Plans (triennaux) d'Investissement Communal subventionnés par la RW (PIC et PIMACI).
- Montage de dossier en vue de répondre aux appels à projets régionaux :
    - Analyse de l'état des voiries ;
    - État du réseau d'égouttage via passages caméra ;
    - Nombre de plaintes de riverains ;
    - Aménagements prévus dans le Plan Communal de Mobilité.
- Suivi des interventions des gestionnaires de câbles et conduites sur le domaine public ;
- En lien avec les projets urbanistiques : Avis sur permis, suivi des charges d'urbanisme.

## ENJEUX

- Réaliser le diagnostic global de l'état des voiries ;
- Réaliser et assurer un plan d'entretien des infrastructures de voiries et assimilés ;
- Remplir le cadre du service (recrutement) ;
- Augmenter les ressources humaines en matière de surveillance de chantiers d'impétrants ;
- Améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Bureau d'études en interne (travaux de voirie uniquement) : Moins cher, rapidité de réponse, expertise y compris conseiller en mobilité ;
- In house avec IPALLE (droit de tirage) pour des marchés conjoints voiries et égouttage ;
- Logiciel spécifique de qualité.

**Faiblesses**

- Actuellement pas de diagnostic global de l'état des voiries ;
- Diminution attendue du volume de subvention régionale et des finances communales d'où difficulté de maintenir le nombre/volume d'intervention au rythme actuel ;
- Accroissement du coût des travaux (inflation, coût de l'énergie, …) ;
- Surcoûts liés aux contraintes techniques en matière de gestion des terres à évacuer ;
- Surcoûts liés aux contraintes techniques en matière de gestion des eaux de surface (lutte contre les inondations) ;
- Grande complexité de la procédure d'établissement de PV par l'agent-constatateur assermenté dans le cadre de :
    - Non-respect par les gestionnaires de câbles et conduites d'autorisations accordées ;
    - Ouvertures non-autorisées par des gestionnaires de câbles et conduites.

**Opportunités**

- Marché en cours pour l'analyse de l'état des voiries (tout sauf les voiries en zones rurales) via intelligence artificielle (technologie éprouvée aux Pays-Bas et en Wallonie notamment sur Tournai).

**Menaces**

- Temporalité des PIC – PIMACI (3 ans) par rapport aux contraintes administratives (procédures) :
    - Des délais de conception, expropriations, permis, marché et exécution) ;
    - Des phases d'approbation par les pouvoirs subsidiants qui compromettent la mise en œuvre de projets conséquents dans le cadre de ces appels à projet (reports successifs : par exemple Square Demeulemeester).
- Surcoût éventuels liés à des :
    - Mesures imposées en matière d'infiltration des eaux de surface ;
    - Mesures imposées en matière de durabilité des matériaux.
- Difficulté de recruter des profils techniques.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS)

- **Projet 1 :** Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine, …),
- **Projet 2 :** Planification intelligente des chantiers,
- **Projet 3 :** Mise en place des procédures de demande d'intervention (voirie & égouttage),
- **Projet 4 :** Programme de sensibilisation aux mobilités douce, active et partagée,
- **Projet 5 :** Suivi du Plan Communal de Mobilité (PCM).

- Aménagement d'itinéraires cyclables complets et sécurisés :
    - Vers les lieux les plus fréquentés de la commune (écoles, gares, lieux de loisirs, etc.) ;
    - En continuité avec les communes limitrophes.
- Aménagements de sécurisation :
    - Lutte contre : trottoirs encombrés, stationnement sauvage, bordures trop élevées, les escaliers impraticables dans les lieux publics, phases trop courtes pour les feux aux passages piétons, lumière, parkings dangereux, etc ;
    - Zones dangereuses (voiries, parkings) ;
    - Abords d'écoles ;
    - Abris vélos sécurisés, systèmes de marquage, enregistrement ;
    - Équipements de sécurité.
- Chantiers :
    - Sécurité des piétons et cyclistes ;
    - Planification intelligente des chantiers.
- Réunions citoyennes.

### Projet 1. Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine, …)

**Objectifs SMART**

- Finaliser le marché, en cours, d'auscultation des voiries et analyse de l'état de celles-ci pour juin 2025 ;
- Créer et faire vivre un groupe de travail qui :
    - Pour septembre 2025, établirait un listing de critères devant servir au diagnostic global de l'état des voiries et assimilés ;
    - Pour fin 2025, établir une priorisation des interventions sur le réseau viaire et trottoirs ;
    - Cette priorisation serait accompagnée par une budgétisation et une planification.
- Pour fin 2025 :
    - Etablir une check-list des éléments à envisager dans tout projet étudié :
        - Verdurisation ;
        - Domotique urbaine dont éclairage public intelligent ;
        - Abris vélos sécurisés – Emplacements pour voitures partagées - Bornes de recharge ;
        - Continuité d'itinéraires cyclables complets et sécurisés vers les lieux les plus fréquentés de la commune (écoles, gares, lieux de loisirs, etc.) et en continuité avec les communes limitrophes ;
        - Aménagements de sécurisation des usagers (y compris PMR et jeunes),

        - Lutte contre : trottoirs encombrés, stationnement sauvage, bordures trop élevées, les escaliers impraticables dans les lieux publics, phases trop courtes pour les feux aux passages piétons, lumière, parkings dangereux, etc ;
        - Zones dangereuses (voiries, parkings) ;
        - Abords d'écoles ;
        - Abris vélos sécurisés ;
        - Équipements de sécurité ;
    - Mesures de sécurisation des chantiers (piétons et cyclistes).
- Établir un cahier des charges type pour les dossiers de voiries (clauses administratives et clauses techniques). Ce CSC sera basé sur le CSC type Qualiroutes. Seront notamment présents dans ce CSC type : délai, phasage, déviation, cheminements piétons/cyclistes, essais techniques, etc. Ce CSC type sera à établir pour fin décembre 2025.
- Assurer le cadre du service en analysant tous les 6 mois la complétude du cadre et en lançant les recrutements en fonction de cette analyse.

**Indicateurs**

- Nombre de mètres de trottoirs réalisés/réfectionnés par an ;
- Nombre de mètres de pistes cyclables réalisés/réfectionnés par an ;
- Nombre de mètres carrés de voiries réalisés/réfectionnés par an ;
- Nombre de mètres d'égouttage réalisés/réfectionnés par an.

## Projet 2. Planification intelligente des chantiers

**Objectifs SMART**

- Établir des procédures de suivi powalco (Plateforme Wallonne de Coordination des chantiers) : dispatching des notifications reçues, dossiers d'autorisation, dossier d'exécution, demande de coordination, … et ce pour fin 2025 ;
- Organiser des réunions (tous les 2 mois) concernant les chantiers prévus par les impétrants (Ores et autres) afin de planifier et communiquer vers les riverains ;
- Établir des procédures de communication liées aux chantiers (préavis riverains, avis riverains, réunions citoyennes, …) et ce pour fin 2025.

**Indicateurs**

- Nombre de réunions « impétrants » organisées par an ;
- Nombre de préavis riverains, avis riverains et réunions citoyennes organisés par an.

## Projet 3. Mise en place des procédures de demande d'intervention (voirie & égouttage)

**Objectifs SMART**

- Etablir des procédures pour toute demande liée à des problèmes voirie et égouttage (une procédure voirie et une procédure égouttage) et ce pour septembre 2025.

**Indicateurs**

- Nombre de procédures réalisées par an.

## Projet 4. Programme de sensibilisation aux mobilités douce, active et partagée

**Objectifs SMART**

- Mener des actions de sensibilisation à la mobilité douce auprès des citoyens avec une attention particulière au public jeune ;
- Développer les voitures partagées ;
- Soutien à la véloterie ;
- Systèmes de marquage et d'enregistrement des vélos ;
- Améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles actions aux abords école en vue d'améliorer la qualité de l'air.

**Indicateurs**

- Nombre d'incidents/accidents comptabilisés par an aux abords des écoles ;
- Nombre d'incidents/accidents comptabilisés par an impliquant des cyclistes/piétons ;
- Quantification du nombre d'usagers en vélo via les comptages vélos qui ont lieu deux fois par an - 3ième jeudi des mois de mai et de septembre ;
- Statistiques d'utilisation des voitures partagées.

## Projet 5. Suivi du Plan Communal de Mobilité (PCM)

- Réaliser la mise en œuvre du PCM actualisé. https://www.mouscron.be/fr/vivre-a-mouscron/mobilite/pdf-mobilite/pdf/pcm-partie-5.pdf

**Indicateurs** :

- Nombre de projets repris au PCM (fiches actions) réalisés ;
- Nombre d'actions réalisées aux abords école en vue d'améliorer la qualité de l'air.

DT3 – SERVICE PATRIMOINE – LOGEMENT

# PROGRAMME DE RÉNOVATIONS ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUX

## VOLET 1

---

### DIAGNOSTIC

- Individualisation des chaudières de la rénovation urbaine :
  - 4 phases réalisées, 1 phase en cours de travaux, 3 phases en projet.
- Projet PIV rue de la Barrière de Fer :
  - Remplacement des menuiseries extérieures, isolation des combles, habillage étanche des vélux, installation de la VWC, Adaptation des salles de bain.
- Projet PIV Plisnier :
  - Création de 14 nouveaux logements ;
  - Nombre important de logements vides.

### ENJEUX

- Diminuer les consommations énergétiques ;
- Autonomiser les consommations énergétiques ;
- Améliorer le confort ;
- Programme de rénovation :
  - Terminer l'individualisation des chaudières à la Rénovation urbaine ;
  - Mener le projet de rénovation énergétique de 18 habitations rue de la Barrière de Fer.
- Définir un programme de rénovation complète du parc communal.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Équipe communale ;
- Syndic de la Rénovation Urbaine ;
- Services techniques de la Ville.

**Faiblesses**

- Planning d'intervention des services techniques ;
- Acceptabilité des travaux par les locataires et mise à disposition des lieux.

**Opportunités**

- Remise à niveau des loyers avec les prix du marché.

**Menaces**

- Budgets ;
- Délais administratifs ;
- Statut de copropriété de la rénovation urbaine (validation des projets en Assemblée Générale).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PROGRAMME DE RÉNOVATIONS ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUX

- **Projet 1 :** Programme de rénovation et entretien des logements communaux,
- **Projet 2 :** Mesures de responsabilisation des locataires en termes de consommation énergétique afin de réduire leurs frais d'électricité, de gaz et d'eau.

### Projet 1 – Projet 2.

**Objectifs SMART :**

- Atteindre un taux d'occupation de nos logements de 85% en 2026 et 90% en 2027.

**Indicateurs** :

- Nombre de logements occupés :
  - Objectif : 85 % Log / 2026 ;
  - Objectif : 90 % Log / 2027.
- Nombre de DIT introduites et réalisées / an.
- Nombre de visites annuelles réalisées / an.

DT3 SERVICE PATRIMOINE - LOGEMENT

# PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS »

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

La commune est confrontée à une augmentation constante des situations de mal-logement, dans un contexte de précarisation croissante de la population et de crise structurelle du logement.
Le service du logement enregistre un nombre élevé de dossiers liés à des conditions de logement indignes, révélant une pression importante sur les capacités d'intervention locale.
Cette réalité traduit à la fois un déficit qualitatif du parc immobilier et une vulnérabilité sociale accrue de nombreux locataires.

## ENJEUX

- **Améliorer durablement la qualité du parc de logements :**
  En rénovant, encadrant et contrôlant les logements existants pour garantir des conditions de vie dignes.
- **Lutter activement contre les pratiques abusives :**
  En identifiant et sanctionnant les marchands de sommeil, afin de protéger les personnes vulnérables et restaurer l'équité dans l'accès au logement.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Présence d'un enquêteur communal dédié ;
- Existence d'un cadre législatif structurant ;
- Partenariat actif avec des acteurs locaux (CPAS, police, zone de secours, etc.).

**Faiblesses**

- Procédures longues et complexes ;
- Difficultés de sensibilisation de certains locataires.

**Opportunités**

- Adoption d'arrêtés communaux permettant une action ciblée ;
- Recours possible à des poursuites et sanctions administratives (amendes).

**Menaces**

- Réticence fréquente de certains propriétaires à collaborer ;
- Obligation de relogement pesant sur la commune en cas d'adoption d'un arrêté d'inhabitabilité, compte tenu du déficit de l'offre de logements.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS

- **Projet 1 -** Renforcement de la détection des logements insalubres
- **Projet 2 -** Amélioration du traitement des dossiers d'insalubrité
- **Projet 3 -** Renforcement de la collaboration avec les partenaires
- **Projet 4 -** Prévention et sensibilisation
- **Projet 5 -** Répression des abus

### Projet 1. Renforcement de la détection.

- Multiplier les visites domiciliaires de l'enquêteur communal ;
- Faciliter les signalements.

### Projet 2. Amélioration du traitement des dossiers.

- Réduction des délais administratifs via une procédure type ;
- Numérisation des dossiers pour un meilleur suivi.

### Projet 3. Renforcement de la collaboration avec les partenaires.

- Mettre en place un comité local de concertation avec CPAS, police, zone de secours, acteurs santé (CCA) ;
- Organiser des formations croisées pour harmoniser les pratiques.

### Projet 4. Prévention et sensibilisation.

- Lancer une campagne d'information à destination des locataires et des bailleurs ;
- Distribuer un guide pratique du logement salubre.

### Projet 5. Répression des abus.

- Utiliser les arrêtés communaux pour sanctionner les propriétaires indélicats ;
- Suivre systématiquement les cas avec poursuite et contrôle de conformité.

**Objectifs SMART :**

- D'ici 3 ans, diminuer de 20% le nombre de logements déclarés insalubres sur le territoire ;
- D'ici 1 an, réduire à moins de 150 jours le délai moyen de traitement des dossiers ;
- D'ici 6 mois, organiser des réunions trimestrielles de coordination avec les partenaires (CCA) ;
- D'ici 2 ans, assurer la sensibilisation des locataires et bailleurs via des outils de communication type flyers ou articles spécifiques ;
- D'ici 2 ans, augmenter de 20% le taux de logements remis en conformité suite à un contrôle.

**Indicateurs** :

- Nombre de visites réalisées par l'enquêteur communal/an ;
- Délai moyen de traitement d'un dossier ;
- Nombre d'arrêtés adoptés et de poursuites engagées/an ;
- Taux de participation aux réunions interpartenariales (dont CCA)/an ;
- Nombre de supports d'information distribués/an ;
- Nombre de logements réhabilités après contrôle/an ;
- Taux de récidive chez les propriétaires sanctionnés/an.

DT3 – CELLULE ENERGIE

# CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## VOLET 1

---

### DIAGNOSTIC

- « Challenge zéro watt » mené en 2018 : Animations auprès des élèves, du personnel enseignant et des gestionnaires des bâtiments scolaires ayant permis des économies d'énergie à hauteur de 30% sur une année scolaire dans l'école St Exupéry, avenue Jean Jaurès. Projet soutenu à l'époque par la Région Wallonne ;
- Animation expérimentale en janvier 2025 au sein d'une école primaire communale en vue d'évaluation et de diffusion du projet.

### ENJEUX

- Sensibilisation aux enjeux énergétiques ;
- Diminuer les consommations des écoles et améliorer le confort de leurs occupants.

### ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Agent dédicacé au sein de la Cellule Energie ;
- Evaluation des potentialités d'économies d'énergie dans chaque bâtiment scolaire communal avec leurs référents (directeur, concierge, …).

**Faiblesses**

- Animation à réitérer régulièrement (renouvellement du public scolaire à remotiver).

**Opportunités**

- Identification des problèmes comportementaux et des contraintes techniques associées dans les différentes écoles de l'entité ;
- Mise en place d'un dialogue ouvrant la porte à l'innovation.

**Menaces**

- Manque de réceptivité au projet dans certains établissements.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME :

- **Projet 1 :** Programme de sensibilisation dans les écoles,
- **Projet 2 :** Programme de sensibilisation des citoyens, entreprises, collectivité, …
- **Projet 3 :** Mise en place du projet réno'solidaire (CPAS),
- **Projet 4 :** Aide à la rénovation pour les citoyens,
- **Projet 5 :** Mise en place d'une communauté d'énergie.

### Projet 1 : Programme de sensibilisation dans les écoles.

### Projet 2 : Programme de sensibilisation des citoyens, entreprises, collectivité, …

### Projet 3 : Mise en place du projet réno'solidaire (CPAS).

### Projet 4 : Aide à la rénovation pour les citoyens.

### Projet 5 : Mise en place d'une communauté d'énergie.

**Objectifs SMART :**

- Diminuer la consommation des bâtiments communaux de 5% à l'horizon 2030 ;
- Sensibiliser les citoyens, entreprises, collectivités, … aux économies d'énergie afin de diminuer la consommation globale de notre territoire de 5% d'ici à 2030.

**Indicateurs** :

- Nombre de formations ;
- Nombre de dossiers réno'solidaire ;
- Consommation énergétique des bâtiments communaux :
    - Réduction de 5% à l'horizon 2030.
- Consommation globale pour l'ensemble du territoire mouscronnois :
    - Réduction de 5% à l'horizon 2030.

DT3 – CELLULE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

# PLAN DE RELANCE ET DE PÉRENNISATION DU COMMERCE LOCAL

## VOLET 1

---

## DIAGNOSTIC

- **Objectifs** :
  - Redynamisation commerciale, en intégrant les enjeux d'attractivité, de durabilité et d'adaptation aux évolutions économiques et sociales.
- **Bilan**
  - Conception du SDC 1.0 :
    - Partenariat technique avec OGEO + partenaires locaux publics et privés ;
    - Diagnostic 2015-2016 ;
    - Groupe de travail et définition des actions : 2016-2017 ;
    - Approbation du SDC 1.0 : fin 2017-2018 ;
    - Mise en place de la cellule de DC : juin 2019 ;
    - Faute de ressources humaines dédiées les actions à court terme prévues pour fin 2018, certaines actions ont été lancées par l'urbanisme ou la GCV… avec un manque de temps ou de de ressources. D'autres n'ont pu être lancées qu'en juin 2019. Certains projets non-inscrits au SDC ont été mis en place.
  - Début 2020 COVID :
    - Cessation des actions initiées ou envisagées :
      - Soutien et infos aux commerçants relatifs aux conditions d'ouverture des commerces, à l'obtention des primes fédérales, régionales et communales ;
    - Mise en œuvre du projet chèques commerces (15€ aux habitants, application, mobilisation et accompagnement des commerçants, des usagers, etc.) ;
    - Mi 2021 : Constat de l'obsolescence du SDC 1.0.
  - Depuis mi 2021 :
    - Mise en place des projets hors SDC : Primes Créa'COM, primes-embellissement de façades, chèques commerces, indemnisation travaux) ;
    - Faute de diagnostic, d'objectifs et d'indicateurs, pas de mesures d'évaluation de leurs impacts.
- **Conception du SDC 2.0 – 2025-2030**
  - S'appuyer sur la méthode d'élaboration du SDC 1.0 pour définir le SDC 2.0 : Diagnostics exhaustifs & objectifs mesurables ;
  - Assurer un suivi continu de sa mise en œuvre et ses impacts.

## ENJEUX

- Adopter un nouveau Schéma de Développement Commercial :
  - Réaliser un diagnostic du commerce local et l'évaluation des impacts des actions menées ;
  - Mener une analyse approfondie des besoins et défis locaux ;
  - Identifier les enjeux clés, tels que l'attractivité commerciale, l'adaptation aux nouvelles habitudes de consommation et le soutien aux commerces locaux, afin de définir des priorités stratégiques claires ;
  - Définir un Plan d'Actions ;

- Renforcer les effectifs et le budget.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Personnel dédié au soutien et à la dynamisation du commerce local ;
- Flexibilité, réactivité et capacité de gestion : Service de conseil et de soutien de qualité et grande réactivité pour répondre aux besoins des commerçants ;
- Gestion des urgences (pandémie : adaptation des priorités pour répondre aux problématiques des commerçants).

**Faiblesses**

- Manque de ressources humaines : Entre 2022 et 2023, un seul agent, ce qui a impacté la qualité et l'efficacité des actions ;
- Absence de schéma commercial actualisé (malgré les demandes et la nécessité post COVID-19) ;
- Primes et actions sans stratégie claire : manque d'un diagnostic solide et d'objectifs mesurables dans la mise en œuvre des actions, réduisant leur impact sur la redynamisation du commerce local ;
- Absence de structuration interne : Confusion dans les priorités et les rôles au sein de la cellule, faute de responsable officiel et de missions clairement définies ;
- Décisions centralisées et déconnectées : Les décisions stratégiques ont été inspirées par des acteurs externes souvent sans expertise, et sans concertation préalable avec les acteurs de terrain de la cellule.

**Opportunités**

- Développement des partenariats existants (Gestion centre-ville, Entreprendre, WAPI, associations de commerçants, UCM) ;
- Développement de la transversalité interne dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du SCD 2.0 (Urbanisme et développement du territoire, Finances, Culture et Tourisme).

**Menaces**

- Absence de stratégie :
    - Mauvaise orientation des budgets affectés ;
    - Perte de crédibilité de la part des commerçants et des citoyens ;
    - Perte de motivation des membres de la Cellule ;
- Manque de moyens financiers :
    - Frein aux ambitions du Schéma de Développement commercial 2.0 à définir.
- Concurrence des communes voisines nanties de politiques commerciales structurées et ambitieuses (risque de perdre des parts de marché au profit des villes et centres commerciaux voisins).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DE RELANCE ET DE PÉRENNISATION DU COMMERCE LOCAL

- **Projet 1 :** Création du Forum du Commerce,
- **Projet 2 :** Recensement commercial,
- **Projet 3 :** Evolution du système de soutien aux commerçants (création du prix du commerce local, Créacom, Prime à l'embellissement des façades commerciales).

**Objectifs SMART :**
Soutenir, pérenniser et développer le commerce via les « nodules » commerciaux par le maintien du nombre de commerces sur l'entité.

**Indicateurs :**
- Nombre de commerces ;
- Nombre de commerces vacants ;
- Nombre de commerces dans les « nodules » ;
- Nombre de primes.

**Autres projets pour mémoire :** Voir Schéma de Développement Communal (SDC) et Guide d'urbanisme.

Suite aux réformes du CoDT et du Schéma de Développement du Territoire de la région wallonne, le volet commercial doit être intégré dans l'outil d'aménagement du territoire qu'est le Schéma de Développement Communal (SDC). La commune devra donc identifier des périmètres de densification commerciale et des sites commerciaux stratégiques à réhabiliter.

- Définition des Périmètres de densification commerciale ;
- Identification des sites commerciaux stratégiques à réhabiliter ;
- Règlements relatifs aux enseignes, mobilier de terrasse et certaines contraintes urbanistiques, à assouplir.

### Projet 1 : Création du Forum du Commerce,

### Projet 2 : Recensement commercial,

### Projet 3 : Evolution du système de soutien aux commerçants (création du prix du commerce local, Créacom, Prime à l'embellissement des façades commerciales).

**Objectifs SMART :**
Soutenir, pérenniser et développer le commerce **via** les « nodules » commerciaux par le maintien du nombre de commerce sur l'entité.

**Indicateurs** :
- Nombre de forums organisés / an ;
- Nombre de commerces actifs ;

- Nombre de commerces vacants ;
- Nombre de commerces dans les « nodules » ;
- Nombre de primes accordées ;
- Nombre de prix du commerce local.

DT3 – SERVICE ENVIRONNEMENT

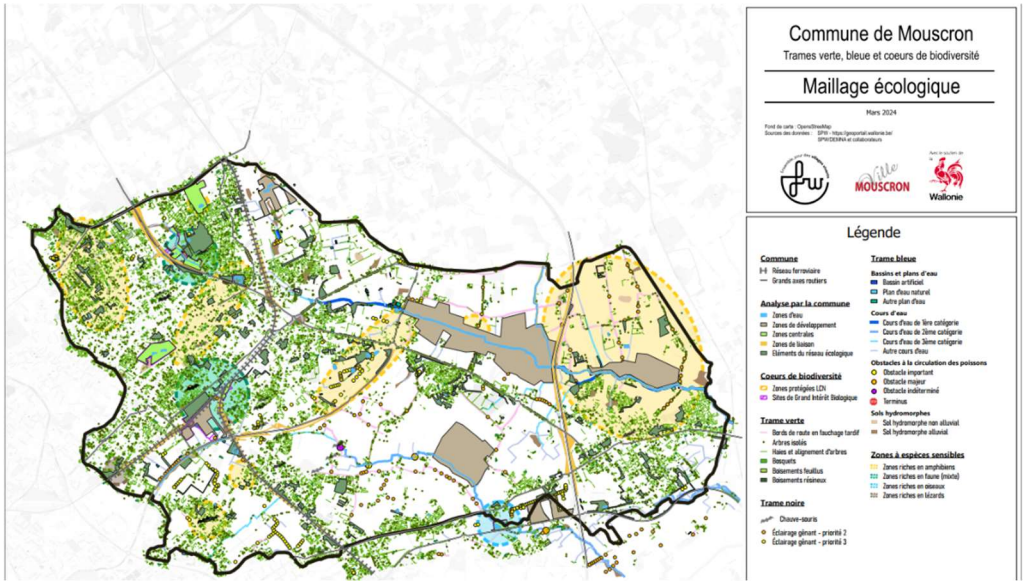
# PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050)

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Peu de changements de la biodiversité par rapport à 2004 :
    - À titre d'exemple : 63 espèces d'oiseaux (groupe cible phare) ont niché sur notre territoire en 2023 ;
    - Depuis 2004, 4 espèces ont disparu et 7 sont apparues. 5 sont en voie de disparition ;
    - 1 site majeur en plus : l'argilière du Sterreberg ;
    - Perte conséquente de la biodiversité en milieu agricole.
- Caractère très urbanisé de notre ville – Milieu important : Les jardins :
    - La somme des superficies de ceux-ci est plus grande que n'importe quelle parcelle dévolue à la biodiversité. Il convient dès lors à notre échelle de privilégier également les actions sur ce milieu.
- De nombreuses actions ont été menées à bien dans le cadre de divers projets (PCDN, semaine de l'arbre, projet Interreg, ...).

Il s'agit principalement de plantations, d'aménagement en faveur de la biodiversité (mares, bandes de nourrissages, de constructions de nichoirs, ...), d'actions de sensibilisation.




## ENJEUX

- Conserver et améliorer la biodiversité et les milieux sur le territoire mouscronnois ;
- Défini un plan d'actions sur base d'un diagnostic sur la biodiversité à Mouscron.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Bonne connaissance de la biodiversité sur notre territoire ;
- Projet « Biodiver'Cité » avec la RW ;

- Partenariats :
    - Nombreux bénévoles (anciens du PCDN, CNB, ...) ;
    - Différents services communaux engagés : Cellule Environnement, Espace vert, ... ;
    - SPW - équipe de la direction générale nature et forêt.

**Faiblesses**

- Difficulté de suivi du projet à long terme ;
- Déficit de communication entre les différents acteurs ;
- Manque de temps, de personnel ou de volontaire ;
- Manque de matériel adapté ;
- Manque de budget, de subsides.

**Opportunités**

- Différents appels à projet ;
- Location de matériel éligible dans certains projets ;
- Argilière du Sterreberg (zone de plus de 7 ha pour la Nature).

**Menaces**

- Changement climatique ;
- Perte d'habitats à la suite de l'urbanisation croissante ;
- Eventuels changements de stratégies politiques ;
- Perte de motivation des bénévoles à la suite de dégradations de chantiers ;
- Délinquance urbaine.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050)

- **Projet 1 :** Création d'une nouvelle zone verte,
- **Projet 2 :** Opération jardin au naturel (particuliers et entreprises),
- **Projet 3 :** Evènements de sensibilisation « grand public » de découverte de la Nature tel CAP NATURE et la distribution communale d'arbres,
- **Projet 4 :** Maison de la Transition.

### Projet 1. Création d'une nouvelle zone verte.

Zone enclavée comprise entre la rue de Comines et la rue du Manège, Cette zone d'environ 2 Ha serait un parfait complément à la réserve éducative de la Fontaine bleue située de l'autre côté de la RN58. Il pourrait s'agir d'une zone de promenade agrémentée de mares, haies, prairies fleuries, … Création d'une passerelle piétonne décorée au niveau des serres.
Partenariats : Urbanisme, région wallonne, voiries, espaces verts, bénévoles pour planter.

### Projet 2. Opération jardin au naturel (particuliers et entreprises).

Conseil, distribution de plantes, concours, inventaire des zones « pelouses » dans les zonings et accompagnement dans la création et la gestion de zones naturelles.
Partenariats : Citoyens, cellule environnement (brochure), UCM, entreprises, IEG, Cellule, CCI, Trait d'union.

### Projet 3. Evènements de sensibilisation « grand public » de découverte de la Nature tel CAP NATURE et la distribution communale d'arbres.

Cet évènement annuel permet à la population de découvrir le site de la Fontaine bleue et la flore et la faune qui s'y trouve.
Partenariats : CREL, CNB, Citoyens, Adalia, CREAVES, POLLEC, CRIE, services communaux, bibliothèques, maison de la santé, maison du tourisme, Services espaces verts, apihurlus, cnb, adalia, hurlus composteurs, région wallonne, arbrenkit.

### Projet 4. Maison de la Transition.

**Objectifs SMART :**

- Augmenter d'au moins 10% les zones propices au développement de la biodiversité (zones centrales et parcs) ;
- Augmenter d'au moins 10% les zones bocagères (haies et plantations en zone rurale) ;
- Consacrer 10% en plus au développement de la biodiversité dans les PUB.

**Indicateurs** :

- Les zones propices au développement de la Nature que sont les zones classées, ou en passe de l'être, (zones centrales et parcs) représentent 42 hectares sur notre territoire. 10 % de celles-ci représente 4,2 hectares ;
- Le nombre de mètres de zones bocagères (haies, saules têtards, peupliers, massifs) en zone rurales est de 2890 m. 10 % de ce nombre représente donc 289 m de plantations ;

- La surface des PUB à Mouscron est de 30.000 m². 10 % représente 3.000m² à consacrer à la biodiversité.

DT3 – SERVICE ENVIRONNEMENT

# PLAN H2O

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Plan de gestion de la ressource en eau (eau potable et les eaux de surface) à l'horizon 2030 en tenant compte des risques liés aux changements climatiques. Vient en complément du Plan qui devrait être proposé par Ipalle et la WAPI ;
- 7 cours d'eau ;
- 27.52 kilomètres de cours d'eau ;
- 8 sites SGIB ;
- 42.34 hectares d'espaces propices à l'accueil de biodiversité ;
- +1 degré en 2021-2023 par rapport aux normales ;
- Consommation d'eau journalière 189L en 2004, 161.6L en 2021 ;
- Production d'eau potable : 4 millions de m³/an ;
- 67% de l'eau domestique concerne les douches et toilettes (soit 108L sur 161L) ;
- En 1990, 128 exploitations agricoles, 54 aujourd'hui ;
- En 1990, en moyenne 18ha par exploitation, aujourd'hui 25.8ha ;
- Terres arables : perte de 288.5ha sur 20 ans, soit -7.1% ;
- - 20% de jours de gel en décembre ;
- Revêtement artificiel : 39.1% des sols en 2002, aujourd'hui 45.5% en 2023 (+2.4 km²) ;
- 7ème commune en termes de taux d'imperméabilité des sols à l'échelle de la Wallonie ;
- 7 catastrophes naturelles remarquables entre 1952 et 1993, (...suite comparaison avec celles de 1993 à 2023).

## ENJEUX

- Informer et sensibiliser autour de la thématique de l'eau ;
- Agir pour la qualité ;
- Aménager et entretenir les cours d'eau et l'infrastructure dédicacée ;
- S'adapter au changement climatique et anticiper.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Réserve pédagogique active ;
- Bonne connaissance de la faune et flore locale ;
- Approche durable de la gestion de l'environnement ;
- Présence de cours d'eau faisant partie du maillage de la Trame Bleue de l'Eurométropole ;
- 8 Sites d'Intérêt Bio sur le territoire communal.

**Faiblesses**

- Manque de précision dans les documents d'aménagements à l'échelle Intercommunale / provinciale ;
- Peu de clarté vis-à-vis des recensements de terrains (catastrophes naturelles) ;
- Budget variable ;
- Coûts d'entretiens importants ;
- Aménagements de berges en matière solide ;
- Manque de ressources sur le recensement des catastrophes naturelles ;

- Ruisseaux méconnus des publics pour la plupart.

**Opportunités**

- Commune et ruisseaux situés dans le réseau de l'Eurométropole (Parc Bleu) ;
- Travaux menés en "co-construction" avec les habitants possibles ;
- Collaboration avec les communes limitrophes ;
- Aménagement du dénivelé des berges de façon durable afin de limiter l'érosion ;
- Subventions potentielles de la région Wallonne ou Province du Hainaut.

**Menaces**

- Pollutions (rejets, dépôts sauvages...) ;
- Artificialisation des sols ;
- Instabilité de la couche argileuse ;
- Pression foncière sur les espaces perméables ;
- Catastrophes naturelles ;
- Changement climatique ;
- Eutrophisation ;
- Lits des ruisseaux qui ne suivent plus leur trajet naturel.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME :

- **Projet 1 :** Mise en place de mesures GESTION des cours d'eau et fossés,
- **Projet 2 :** Mise en place de mesures URBANISTIQUES & RÈGLEMENTAIRES,
- **Projet 3 :** Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE,
- **Projet 4 :** Mise en place de mesures de PREVENTION,
- **Projet 5 :** Protection des eaux de consommation,
- **Projet 6 :** Désimperméabiliser les zones urbaines.

**ATTENTION : Evaluer les indicateurs à l'année de référence et définir les objectifs**

### Projet 1. Mise en place de mesures GESTION des cours d'eau et fossés.

**Objectifs SMART :**

- Cartographie et suivi des cours d'eau et capillaires ;
- Plan d'entretien des fossés, ruisseaux et bassins d'orage ;
- Protéger et gérer la ressource en eau en entretenant les cours d'eau, fossés et bassins d'orage ;
- Suivi via P.A.R.I.S *(Plan d'Actions Régional Inondations et Submersions)* /PGRI (*Plans de Gestion des Risques d'Inondations 2022-2027)* ;
- Creusement de bassin de rétention « naturelle » en fonction des axes de ruissellement + Rétablissement des axes de ruissellement.

**Indicateurs** :

- Cartographie réalisée ;
- Km de fossés et cours d'eau entretenus ;
- Nombre de bassins entretenus ;
- Utilisation de l'application via P.A.R.I.S ;
- Nombre de creusement de bassin de rétention « naturelle ».

### Projet 2. Mise en place de mesures URBANISTIQUES & RÈGLEMENTAIRES.

**Objectifs SMART :**

- Prime à la perméabilisation (toiture végétale, etc..) ;
- Prise en considération des cours d'eau communaux dans les projets ;
- Imposition des distances de culture % aux bords de cous d'eau (mesures règlementaires).

**Indicateurs** :

- Échéance de mise en place de la prime ;
- Nombre de primes attribuées ;
- Echéance de mise en place du règlement.

**Projet 3. Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE.**

**Objectifs SMART :**

- Renaturation des cours d'eau ;
- Protéger et gérer la ressource en eau en entretenant et renaturant les cours d'eau, fossés et bassins d'orage ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau communaux ;
- Projet ARC : Aménagement d'une zone humide et placement d'un mur à hirondelles (Argilière de Sterreberg), création d'une zone humide d'intérêt biologique exemplative (Fontaine Bleue), reméandration d'un cours d'eau, …

**Indicateurs** :

- Km de cours d'eau renaturés ;
- Évolution de la qualité de l'eau de surface.

**Projet 4. Mise en place de mesures de PREVENTION.**

**Objectifs SMART :**

- Axe $H^2O$ dans la PLANU :
  Inclure un volet $H^2O$ dans la PLANU.
- Réunion annuelle des gestionnaires des cours d'eau + réunions post crise si nécessaire ;
- Mise en place de stations de mesurages et d'alerte sur les cours d'eau :
  Établir un réseau de stations de mesures permettant d'évaluer l'évolution, sur le territoire mouscronnois, du climat, de la qualité des eaux de surfaces, de la qualité de l'air et des quantités d'eau de surface dans les cours d'eau principaux afin, à terme (2030), d'identifier des seuils d'alerte.
- Mise en place d'un réseau communal de stations météo ;
- Soutien aux mesures agri-environnementales pour les agriculteurs.

**Indicateurs** :

- Nombre de stations présentes sur le territoire ;
- Données statistiques des stations, à savoir : pluviométrie, t°, vent, qualité des eaux (turbidité, DCO (Demande Chimique en Oxygène), qualité de l'air, …

**Projet 5. Protection des eaux EAU de consommation.**

**Objectifs SMART :**

- Soutien au projet d'usine à eau (Centre de production d'eau de l'Intercommunale IEG)
  Protéger et gérer la ressource en eau en soutenant l'usine à eau de l'IEG.

**Indicateurs** :

- Etat d'avancement du chantier ;
- Mise en service.

**Projet 6. Désimperméabiliser les zones urbaines.**

Conformément aux prescriptions du CoDt sur 5 % du territoire à l'horizon 2030.

**Indicateurs** :
- Evolution des surfaces imperméabilisées.

# PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE (PGD)

## VOLET 1

- Organise la gestion des espaces verts et assimilés afin d'éviter l'utilisation des produits phytos et de favoriser la biodiversité.
- Organise le travail des équipes en classifiant les espaces en fonction de leur destination et de leur mode de gestion.

## DIAGNOSTIC

- Ce qui a été fait : PGD 2018-2024
  - STRUCTUREL
    - Mise en place de la plateforme Espaces Verts (réunion mensuelle) ;
    - Formation d'agents constatateurs supplémentaires ;
    - Réception des espaces verts de lotisseurs.
  - FORMATION – SENSIBILISATION : Formation NATAGORA, Formations ADALIA
  - TECHNIQUE
    - Aménagement de nouvelles zones dans les cimetières ;
    - Solutions techniques : Revêtements de sol : Perméo (à continuer), Dalle alvéolée dans les cimetières, Désherbeur stabnet ;
    - Bac à fleurs en rue ; Plus de plantes vivaces;
    - Création d'Espaces liberté pour chiens.
    - Suppression des grilles (arbres en rue) : revente pour le fer et placement perméo ou couvre-sol ;
- Ce qui n'a pas été fait :
  - Réorganisation et responsabilisation des équipes ;
  - Gestion différenciée des parcs (établissement de plans spécifiques) ;
  - Formations internes ;
  - Gestion des plans d'eau ou fontaines ;
  - COMMUNICATION : montrer ce qui est fait sur les réseaux sociaux ;
  - Signalétiques Espaces Verts.
- 2 SONDAGES :
  - Sondage population : Demande de plus d'arbres, plus de nature, d'espaces verts, favorable à plus de bulbes, à la verdurisation des cimetières ;
  - Sondage interne :
    - Bonne stabilité du Service, ambiance correcte ;
    - Formation trop basique, besoin de formation ; soucis avec le matériel.
- Enquête psycho-sociale.

## ENJEUX

A l'horizon 2030, réorganiser la gestion des espaces verts à Mouscron en n'utilisant pas de produits phytos et en verdurisant la ville au maximum tout en minimisant l'effort d'entretien.

- PLANIFIER le travail ;
- RESPONSABILISER les travailleurs ;
- FORMER les équipes ;
- COMMUNIQUER sur les réalisations.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Mise en place du cadre dans les services Propreté et Espaces Verts ;
- Personnel stable ;
- Travail en sous-traitance.

**Faiblesses**

- Une législature précédente sans plan - Pas de PGD 2018/2024 validé ;
- Personnel vieillissant ;
- Beaucoup d'absentéisme ;
- Matériel inadapté ;
- Réparations tardives du matériel ;
- Manque de sensibilisation.

**Opportunités**

- Enquête psycho-sociale ;
- Démarrage d'une nouvelle législature ;
- Projet de responsabilisation ;
- Demande de plus d'arbres, d'espaces verts et de nature ;
- Eco-pâturage & potagers ;
- Espace de diffusion des principes de gestion zéro phyto.

**Menaces**

- Formation trop basique ;
- Manque de communication des réalisations des résultats, perte de chance de diffuser les nouveaux principes de gestion ;
- Budget matériel roulant en baisse ;
- Manque de personnel ;
- Changement climatique affaiblissant la biodiversité, Impossibilité d'anticiper les conditions climatiques ;
- Manque de motivation du personnel.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : Plan Gestion DIFFÉRENCIÉE (PGD)

- **Projet 1 :** Mise au point de plans de gestion des gros espaces verts (espaces clos),
- **Projet 2 :** Mise au point d'un plan de gestion (dont partage des compétences, R.O.I. et communication) et de verdurisation des cimetières,
- **Projet 3 :** Sous-traitance des tontes,
- **Projet 4 :** Réorganisation du service par rapport aux quartiers en responsabilisant le personnel et en rationnalisant l'utilisation du matériel,
- **Projet 5 :** Maintien et développement des serres communales,
- **Projet 6 :** Plan communication sur la gestion des espaces verts.

**Projet 1 : Mise au point de plans de gestion des gros espaces verts (espaces clos).**

**Projet 2 : Mise au point d'un plan de gestion (dont partage des compétences, R.O.I. et communication) et de verdurisation des cimetières.**

**Projet 3 : Sous-traitance des tontes.**

**Projet 4 : Réorganisation du service par rapport aux quartiers en responsabilisant le personnel et en rationnalisant l'utilisation du matériel.**

**Projet 5 : Maintien et développement des serres communales.**

**Projet 6 : Plan communication sur la gestion des espaces verts.**

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Élaborer des plans de gestion adaptés pour les grands espaces verts clôturés, en définissant les fréquences d'entretien, les usages, et les zones de biodiversité.
**Mesurable :** Couvrir 100 % des espaces clos de plus de 2 000 m² par un plan d'ici fin 2025.
**Atteignable :** En optimisant les cycles de culture, en renforçant la planification et en valorisant les agents dédiés.
**Réaliste :** Adapter la production aux besoins saisonniers (massifs fleuris, arbres de remplacement).
**Temporel :** Planning à définir.

**Indicateurs** :
- Surface d'espaces verts gérés par la commune en m² ;
- Nombre d'heures presté par l'ensemble du service des espaces verts par an pour tailles et tontes ;
- La quantité de personnel utilisé pour l'entretien des espaces verts par an ;
- « Nombre de m² déminéralisés ;

# PLAN COMMUNAL DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (2025-2030)

## VOLET 1

Ce plan a trait tant à l'agriculture professionnelle que non professionnelle. Il vise à assurer un avenir aux agriculteurs et à les aider à assumer la transition écologique pour limiter le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement. Il encourage aussi les citoyens à un retour à la nature et à consommer local et durable.

## DIAGNOSTIC

- Mouscron consacre encore un tiers de son territoire à de l'activité agricole ;
- Baisse drastique du nombre d'exploitations depuis plusieurs décennies (56 en 2022) ;
- Augmentation constante de la superficie des exploitations (superficie moyenne de 27,1 ha en 2022) ;
- Diminution réelle mais contenue de la surface agricole utilisée (1.435 hectares) ;
- Principalement des exploitations mixtes (cultures et cheptel) ;
- 39 Potagers Urbains Biologiques aménagés fin 2024 (quelque 200 parcelles sur environ 3 ha 483) ;
- Plusieurs initiatives de vente de produits locaux (dont le Hall du Terroir de Mouscron) ;
- Sondage réalisé en 2023 auprès de la population sur l'agriculture, les circuits courts et les Potagers Urbains Biologiques (PUB) ;
- Rencontre en janvier 2024 avec une quinzaine experts pour savoir à quoi ressemblera l'agriculture d'ici 2050.

## ENJEUX

- Conserver ou améliorer la biodiversité existante sur notre territoire ;
- Renouer le lien entre producteurs et consommateurs ; encourager les citoyens à consommer local ;
- Aider les agriculteurs à obtenir un revenu décent, notamment en les invitant à se diversifier et en favorisant la promotion des circuits courts ;
- Encourager le développement d'une activité agricole toujours plus durable et respectueuse de son environnement, ainsi que la préservation des ressources ;
- Développer davantage l'agriculture (péri)urbaine et les PUB.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Volonté politique affirmée ;
- Agriculture = 30% du territoire ;
- Qualité des terres agricoles ;
- Production agricole diversifiée ;
- Commission agricole existante ;
- 39 PUB déjà aménagés ;
- Existence du Hall du Terroir - Camion frigorifique pour la facilité logistique ;
- Collaboration existante avec le réseau associatif ;
- Participation aux actions réalisées par d'autres acteurs : réseaux ;
- Projet de cantines durables (10 crèches et asbl La Prairie).

**Faiblesses**

- Contraintes administratives ;
- Diminution lente mais contrôlée du territoire agricole ;
- Agriculture confrontée à des enjeux environnementaux et climatiques ;
- Image pas toujours très positive de l'agriculteur : il est bien souvent celui qui occasionne des nuisances ;
- Vieillissement de la population agricole - Forte diminution du nombre d'agriculteurs ;
- Augmentation continue du prix du foncier agricole ;
- Activités chronophages.

**Opportunités**

- Engouement pour le circuit court / La lutte contre le gaspillage alimentaire / L'alimentation saine, de qualité, durable et équilibrée ;
- Mutualisation de la logistique / Atelier de transformation mis à disposition par la ville ;
- Tisser des liens sociaux et encourager l'échange de compétences (PUB) ;
- Potentiel d'emplois locaux ;
- Liens existants via l'Eurométropole et le projet Interreg VI « ARC » (Acteurs pour la Résilience Climatique) dont l'objectif est d'augmenter la capacité de résilience de la région face au changement climatique grâce à des solutions fondées sur la Nature.

**Menaces**

- Changements climatiques et événements météorologiques extrêmes ;
- Volatilité des prix agricoles - Perte de biodiversité ;
- Diminution du nombre d'exploitations agricoles ;
- Pression foncière : rétention du foncier par les propriétaires ou achat par des non-agriculteurs (Agro-industrie) ;
- Perte d'espaces agricoles (Zonings et extension des zones d'habitat) ;
- Difficultés liées au processus de transmission des fermes.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE 2025-2030

**Projet 1 : Promotion d'une agriculture de proximité et favorisant l'alimentation saine et les circuits courts (hall du terroir, PUB, événements festifs, micro-ferme, etc.),**

**Projet 2 : Coordination de la Commission agricole (défense des zones agricoles, formation du public agricole, etc.).**

**3 actions prioritaires**

Festival Nourrir Mouscron : ODD 17 – ODD 1 – 2 – 3 – 4 – 5-10 – 8- 9- 11 -12

Le projet Nourrir Mouscron vise à sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour d'une transition alimentaire durable et solidaire. Il promeut une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement, et favorise l'accès à une alimentation saine pour tous.
Partenariat : Hall Terroir – PUBs réseaux – Commission Agricole – Viasano – POLLEC – Maison de la Transition – Centre culturel de Mouscron.

Renforcement du Réseau P.U.B's (Potagers Urbains Biologiques) :

Mise en réseau avec les jardins des voisins des villes frontières pour créer des moments de rencontres et d'échanges. Sensibilisation et formation des potagistes.
ODD : 17 – 1 – 2- 3 – 4 – 5 – 10 -11 -12
Partenariat : Ville Tourcoing, Roubaix, Neuville en Ferrain , Wattrelos et Mouscron.

Commission Agricole :

Formation du public agricole - Organisation de formation pour développer des projets de zone de maraîchage. Travail sur la thématique de l'agroécologie. Donner un vrai statut de défense des zones agricoles sur le territoire de Mouscron.
Développement d'un projet zone de maraîchage sur Herseaux.
Partenariat : Région Wallonne – Réseau PAC – Ville de Mouscron.
ODD : 17 – 1 – 2 – 3 – 4 – 8 – 9 – 11 -12

**Actions spécifiques :**

- Moment de rencontre et formation pour les agriculteurs de Mouscron :
  - Cela reprend plusieurs rencontres, voyages et conférences.
- Hall du Terroir : Atelier de cuisine et transformation :
  - Véhicule électrique – logistique ;
  - Panneau solaire – énergie.
- Hall du Terroir : lien avec le CPA – réseau WAPI ;
- Hall du terroir : marché du terroir deux fois par an :
  - Ouverture et développement du HALL.
- Pub's : avenir du jardin fraternité ouvrière ;
- PUB's : verdurisation et agriculteur hors sol ;
- PUB's : renforcement du lien social et des bienfaits du jardinage comme lieu d'intégration, transmission de savoir et lien intergénération ;
- Bonne santé dans mon assiette : Hall Terroir – PUB's – Viasano.

**Projets phare :**

Journée festive autour de l'agriculture et des circuits courts ;
Zone de maraîchage : Installation de filière alimentaire (maraîchage) ;
Hall du Terroir et réseaux CPA – ADL.

**Projet action pour les agriculteurs PRO :**

- Coopérative agricole ;
- Rencontre des agriculteurs ;
- Cadastre des fermes – Zone ressource agricole ;

- Convention d'utilisation de terre public ;
- Energie durable sur l'exploitation ;
- Prairie (zone humide) réserve biodiversité ;
- Gestion des ressources en eau ;
- Analyse de sol : puit carbone / régénération.

**Projet PUB's Mouscron :**
- Potager urbain culture hors sol ;
- Projet semence ;
- Formation au jardinage ;
- Avenir de fraternité ouvrière.

**Hall du Terroir :**
- Promotion des circuits courts – Vente à la ferme ;
- Projet cuisine et transformation ;
- Formation alimentation durable.

Collaboration avec les membres du CPA.

**Objectifs SMART :**
- Maintenir au niveau du territoire les surfaces et zones agricoles, conserver 25 fermes en activité à l'horizon 2030.
- Renfoncer l'auto-consommation des citoyens pour consommer 10 % de nourritures annuelles issues de leurs potagers ou des circuits courts à l'horizon 2030.
- Développer le service du hall du terroir en soutenant l'équipe et en élargissant de 50 % l'horaire d'ouverture à l'horizon 2030.

**Indicateurs** :

Thématique Alimentation :
- 10 cantines cuisines des repas avec des produits locaux issus des partenaires producteurs du hall du Terroir pour 2030.
- Augmenter l'ouverture du Hall (25%) pour mieux accueillir les clients et poursuivre le developpement des circuits courts à l'horizon 2030.

Thématique Foncier :
- 25 % de notre terriroire reste sauvegardé pour l'agriculture et les activités rurales
- Maintien de 2 zones de réserve rurale : Zone nord (espierre et grande Espierre) et zone de la Vallée de l'Espérlion

Thématique Agriculture PRO :
- Maintenir 30 fermes sur notre territoire et 5 fermes alternatives – durable – bio – permaculture – coop sur mouscron à l'horizon 2030

Thématique Enjeu défi :
- Proposer 2 rencontres par an sur les thématiques climatiques et gestion de l'eau pour renforcer les bonnes pratiques jusqu'en 2030

**Indicateurs**

| AGRICULTURE | 2025 |
|---|---|
| Nombre agriculteurs | 56 |
| Actif - toutes âges | 40 |
| Actif moins de 65 ans | 28 |
| SAU Mouscron - moyen / ferme | 68 |
| Prairies - hectares | 22 |
| Cultures - hectares | 46 |
| Nombre de bovins | 2870 |
| Nombres agriculteurs en circuit court | 11 |
| Nombre agriculteurs bio | 2 |
| Bio - hectares | 103 |
| | |
| Nombre de déclaration dégats | 0 |
| Superficie du territoire | 36% |

o Indicateurs :
§ Nombre d'agriculteurs ;
§ Nombre de fermes ;
§ Nombre d'hectares de cultures et d'élevages sur notre territoire.

o Indicateurs :
§ Consommation de nourriture en circuit court en kg/ pers/an ;
§ Création de potager au jardin par foyer.

o Indicateurs, Hall du terroire :
§ Horaire d'ouverture ;
§ Nombre de clients ;
§ Augmentation du CA.

DT3 – SERVICE ENVIRONNEMENT

# PLAN BIEN-ÊTRE ANIMAL 2024-2030

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Cellule dédiée au Bien-Être Animal (CBEA) regroupant plusieurs agents issus de divers services, des agents de la Police de Mouscron et des représentants de différentes associations animales ;
- Page Facebook permettant de sensibiliser les citoyens et de les informer ;
- Sensibilisation et projets :
    - Actions déjà réalisées : Campagnes anti-abandon, collectes de nourritures pour les associations, journée mondiale des animaux sur l'entité de Mouscron, installation de distributeurs de sac à déjections canines, instauration d'un système de carte de nourrissage, installation de Chabane, opération 'Sauve qui poule' ;
    - Sondage publié sur le e-guichet fin 2024, ayant permis de récolter 193 formulaires ;
        - 93% des citoyens ayant répondu, possède un animal de compagnie ;
            - Dont 78% stérilisés contre 12% non stérilisés ;
            - 32% un permis de détention contre 68% qui n'en ont pas.

## ENJEUX

- Développer un pôle bien-être animal au sein de la ville de Mouscron (Associations, CREAVES, …) ;
- Mener des actions de sensibilisation au bien-être animal (réseaux sociaux + écoles) notamment concernant la stérilisation et les permis de détention.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Agents constatateurs et agents de police judiciaire au sein de la CBEA ce qui permet un travail de terrain optimal ;
- Collaboration avec différentes associations de protection animale ;
- Ouverture d'un CREAVES à Mouscron ;
- Réseaux sociaux BEA pour sensibiliser la population.

**Faiblesses**

- Pas de personnel dédié (les membres de la CBEA font partie d'autres services) ;
- Manque de moyens ;
- Manque de temps sur le terrain ;
- Poids des démarches administratives.

**Opportunités**

- Collaboration avec d'autres services de l'Administration Communale et d'autres organismes comme la Police, les pompiers et les associations de protection animale ;
- Sensibiliser la population grâce à nos campagnes de sensibilisation et lors d'évènements (cap nature, le salon de la famille, …) ;
- Ouverture d'un CREAVES à Mouscron en collaboration avec la Commune de Pecq, Estaimpuis et Comines-Warneton ;
- Des animations bien-être animal dans les écoles et des visites de la SPA.

**Menaces**

- La perte d'un subside, qui pourrait fragiliser les associations à laquelle un subside est versé chaque année ;
- Déficit de bénévoles pour assurer le fonctionnement du CREAVES.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN BIEN-ÊTRE ANIMAL 2024-2030

- **Projet 1 :** Création et mise en fonction du CREAVES,
- **Projet 2 :** Formalisation des réseaux interne et externe (maintien et développement du pôle BEA, contacts avec les services extérieurs, soutien aux associations existantes ou à venir, initiatives à l'attention des animaux non encore pris en charge),
- **Projet 3 :** Continuation des initiatives existantes (chabanes, permis nourrissage, espace de liberté pour chiens, …).

**Actions complémentaires**

- Maintenir et développer le pôle BEA (SPA, Cat's, Atout chat, …) ;
- Soutien à la création d'associations pour les animaux pas encore pris en charge (Gallinacés…) ;
- Création et mise à jour de supports de communication / information ;
- Campagnes de sensibilisation (ludiques) (bibliothèque…) ;
- FAQ faune et animaux : bonnes pratiques ;
- Consultations ;
- Évènement festif et fédérateur ;
- Animations BEA dans les écoles.

### Projet 1 : Création et mise en fonction du CREAVES.

### Projet 2 : Formalisation des réseaux interne et externe (maintien et développement du pôle BEA, contacts avec les services extérieurs, soutien aux associations existantes ou à venir, initiatives à l'attention des animaux non encore pris en charge).

### Projet 3 : Continuation des initiatives existantes (chabanes, permis nourrissage, espace de liberté pour chiens, …).

**Objectifs SMART :**

- Redynamiser la cellule bien-être animal afin de créer un réseau large et performant pour 2030 avec un membre de chaque acteur de terrain comme police, vétérinaire, associations, … ;
- Mettre en place un Système de garde communal ou intercommunal pour les particuliers 24h/24h et 365 jours/365 fonctionnel pendant la législature ;
- Augmenter le nombre d'espace liberté pour animaux (un par quartier) d'ici 2030.

**Indicateurs** :

- Nombre de réunion de la CBEA ;
- Nombre d'intervention URGENTE et de véto partenaires ;
- Nombre d'espaces libertés pour chiens.

DT3 – SERVICE ENVIRONNEMENT (SUITE)

# PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET)

## VOLET 1

Le plan déchet regroupe le Plan local de Propreté (PLP) et la démarche Zéro Déchet :

- Lutte contre la malpropreté à travers différentes typologies d'action ;
- Dresse un diagnostic et le bilan des actions de prévention des déchets ;
- Vise à réduire les déchets produits par la commune et ses habitants ;
- Objectif final : Tendre vers une absence totale de déchets.

## DIAGNOSTIC

- Evolutions dans la gestion des déchets (disparition de la déchetterie, nouveau contenu des sacs PMC, création des Points d'Apport Volontaire) :
    - Nouvelles habitudes imposées aux ménages ;
    - Mesures d'accompagnement sur le terrain : campagnes d'information et de répression ;
    - Diminution constante et régulière du tonnage des déchets annuels par habitant pour atteindre le chiffre actuel (2023) de 134,33 kgs/an/hab.
- Nouvel éclairage sur ce que les citoyens attendent de la gestion de la propreté pour les années à venir issu d'un sondage effectué en 2023 (plus de 700 répondants) ;
- Constats en comparaison avec le diagnostic précédent :
    - Réduction des déchets ménagers sur la commune de Mouscron, notamment grâce à la mise en place des Points d'apports volontaires des déchets organiques ;
    - Augmentation du tri des déchets par la population.
- Le tonnage des déchets était de 134 kg/an/habitant en 2023 ;
- 34 actions menées entre 2018 et 2024 ayant permis de toucher un large public dans plusieurs secteurs (école, commerce, administration, population) :
    - Temporalité : Majoritairement des actions ponctuelles ;
    - Type d'actions : Majoritairement des actions de sensibilisation/formation, et un peu d'actions d'aide matérielle ;
    - Public cible : Principalement des actions à destination des citoyens/familles, et un peu d'actions pour les écoles et collectivités ;
    - Thème des actions : Majoritairement des actions de réduction des déchets, avec quelques actions visant à améliorer le tri et quelques actions sur l'alimentation durable.

## ENJEUX

- Diminuer de manière constante le tonnage des déchets ;
- Développer le concept du tri et tendre au 0 déchets ;
- Augmenter la répression ;
- Prévenir et agir efficacement contre les dépôts sauvages ;
- REORGANISER l'ensemble des collectes ;
- Développer des projets à plus large échelle (fonds propres ou subsides) ;
- Réduire la quantité de déchets ménagers via le tri et compostage ;
- Réduire la quantité de déchets, via la prévention et réemploi (Ressourcerie, les 5R) ;
- Doubler les actions de sensibilisation au zéro déchet dans les différents secteurs ;

- Augmenter le tri des emballages.

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Elaboration, mise en œuvre et suivi de A à Z de chaque dossier ;
- Equipe habituée à travailler ensemble ;
- Expérience du terrain de plus de 25 années ;
- Matériel récent et adapté ;
- Idées novatrices.

**Faiblesses**

- Multitude de services et/ou d'intermédiaires ;
- Lourdeur administrative ;
- Manque de budgets (communication, enlèvement, …) ;
- Manque de personnel ;
- Manque de temps.

**Opportunités**

- Public jeune et sensible à la cause environnementale ;
- Aides de différentes asbl et intercommunale ;
- Superficie relativement restreinte de l'entité ;
- Collaboration avec d'autres dynamiques au sein du même service préciser.

**Menaces**

- Interventions sur voiries régionales ;
- Implication citoyenne ;
- Commune frontalière ;
- Densité démographique de l'entité ;
- Coûts de plus en plus élevés (transport, collecte, traitement, Ipalle, …).

**Atouts**

- Cellule Environnement :
    - Dynamisme et créativité ;
    - Réputation positive et capacité à développer des collaborations internes et externes
    - Expérience utile dans le domaine.
- Participation à des événements transversaux (évènements organisés par d'autres partenaires comme Salon de la Famille) ;
- Soutien politique pour les petites actions de faible ampleur, avec un budget communal limité ;
- Outils et supports de communication ;
- Matériel d'animation Zéro Déchet.

**Faiblesses**

- Procédures administratives ;
- Budget plus faible pour les actions de grande ampleur (ex: prime pour les langes lavables).

**Opportunités**

- Création des PAV (points d'apport volontaires) ;
- Collaborations avec les écoles/crèches, les associations, Ipalle, etc. ;
- Nouvelles collaborations externes : CHM, infirmiers/soins à domicile, etc), acteurs locaux privés ;
- Projets citoyens (budget participatif) et intérêt pour le compostage ;
- Plan stratégique Ipalle 2023-2025 ;
- Tendances émergentes Zéro Déchet ;

- Existence de Familles Zéro Déchet.

**Menaces**

- Manque d'implication de la population à grande échelle ;
- Evolution difficile pour changer les mentalités et habitudes ;
- Essoufflement de la tendance Zéro Déchet (post COVID) ;
- Contact et implication difficiles de certains publics (personnes précarisées, fracture numérique, etc) ;
- Faible mobilisation de la SLM (logement public).

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : PLAN DECHET (PLP + 0 DECHET)

- **Projet 1 :** Diagnostic et sondage auprès de la population vivant dans les zones à forte densité,
- **Projet 2 :** Distribution pour chaque foyer d'une carte d'accès aux PAV et Recyparcs,
- **Projet 3 :** Création d'un « bureau de plaintes »,
- **Projet 4 :** Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté + Distributeurs de sacs à déjections canines).

### Projet 1. Diagnostic et sondage auprès de la population vivant dans les zones à forte densité.

Connaître leurs points de vue, leurs habitudes et leur façon d'appréhender leur gestion des déchets en amont en en aval serait un plus indéniable pour des actions futures et plus ciblées.
Partenaires : Service social pour la cible personnes âgées, SLM pour la cible des habitats sociaux et un service externe pour s'assurer une objectivité dans les réponses.

### Projet 2. Distribution pour chaque foyer d'une carte d'accès aux PAV et Recyparcs.

Faire en sorte que chaque foyer/ménage dispose d'une carte d'accès. Les citoyens, au lieu de devoir aller chercher leur carte aux recyparcs auraient la possibilité de l'obtenir au sein de notre administration.
Partenaires : Service social et service population.

### Projet 3. Création d'un « bureau de plaintes ».

Mettre en place un bureau, une antenne où les gens pourraient venir se plaindre de manière discrète et confidentielle pour tous sujets relatifs aux déchets. Ce serait aussi l'occasion de leur donner des idées ou les inciter à fréquenter nos séances d'infos ou ateliers. La rotation serait de 4 dates par an dans les 4 entités.
Partenaires : Service presse et antennes extérieures.

### Projet 4. Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté + Distributeurs de sacs à déjections canines).

**Objectifs SMART :**

1. Passer sous la barre des 100 kgs de déchets par an et par habitant (125 kgs/an/hab en 2024) ;
2. Diminuer de 10% le tonnage des dépôts sauvages ;
3. Augmenter de 50% le nombre de personnes lors de nos actions de prévention, de sensibilisation et d'ateliers.

**Indicateurs** :

1. Tonnage DMR (Actuellement le tonnage de DMR* par an par habitant est de 125 kilos. Passer sous la barre des 100 kilos représente donc une diminution de 20%) ;
2. Tonnage dépôt sauvage (Nous ne connaissons pas le tonnage exact des dépôts sauvages. En effet, ceux-ci sont mélangés aux déchets issus des poubelles publiques, mais aussi avec le tonnage des déchets évacués lors des expulsions. Il faudra donc faire en sorte de séparer ces différentes filières, ou, du moins isoler le tonnage des dépôts sauvages chaque année.) ;
3. Nombre de participants aux ateliers 0 dechet (En 2024, 30 personnes ont été compatibilisées lors de nos différentes activités, ateliers et autres. Augmenter ce nombre de 50% ferait passer les participants à 45.).

DT3 – SERVICE URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

# SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME

## VOLET 1

Le Schéma de Développement Communal (SDC – ex SSC) est un outil stratégique puissant pour les autorités communales, offrant à la fois une vision à long terme pour le développement du territoire et une certaine autonomie dans la gestion de l'aménagement. Cependant, il fait face à des défis liés à sa valeur indicative, aux procédures administratives et à des enjeux de financement. Son efficacité dépendra de sa capacité à intégrer les opportunités locales tout en surmontant les obstacles inhérents à son application concrète.

## DIAGNOSTIC

- Schéma de Structure Communal adopté en 2017 (valable 18 ans selon la péremption générale du CoDT).

## ENJEUX

- Révision (impérative en ce qui concerne les centralités) du Schéma de Développement Communal (SDC) et du Guide d'Urbanisme dans les 6 années (2030) suivant l'adoption du Schéma de Développement Territorial (juin 2024).

## ANALYSE AFOM

### Révision du Schéma de Développement Communal

**Atouts**

- Les centralités définies par le SDT ne posent pas trop de problème à Mouscron mais leur densité imposée est plus rigide (40 logts à l'ha) que le SSC.

**Faiblesses**

- Coût 300.000 € (dont une part subsidiée) ;
- Faible disponibilité des bureaux d'étude (nombre de bureau d'études agréés +/- 20 pour 261 communes wallonnes) ;
- Caractère chronophage du suivi d'un tel dossier ;
- Les centralités du SDT sont établies sans prise en compte des effets frontière français et wallon.

**Opportunités**

- Diagnostic établi par l'Intercommunale IEG dans le cadre d'un financement régional ;
- Nuancer les densités des centralités en conformité avec le SSC ;
- Hypothèse d'un suivi par le GW du recours introduit par Mouscron et Tournai ;
- Hypothèse d'une révision des délais de révision des SDT encore en vigueur.

**Menaces**

- Les centralités du SDT font foi avec 40 log à l'ha à l'horizon 2050 ;
- Attitude du fonctionnaire délégué ;
- Hypothèse d'un rejet par le GW du recours introduit par Mouscron et Tournai.

### Schéma de Développement Communal

**Atouts**

- Vision stratégique à long terme : Le SDC permet aux autorités communales d'élaborer une stratégie territoriale claire, avec des objectifs de développement et d'aménagement du

territoire sur le long terme. Cela permet une organisation cohérente des différentes activités du territoire (résidences, équipements, loisirs, économie, etc.) ;
- Souplesse et autonomie : Les autorités communales disposent d'une certaine autonomie pour adapter le Schéma de Développement communal sur base des centralités définies par le Schéma de Développement Territorial (SDT). Cela permet une meilleure prise en compte des particularités géographiques, sociales et économiques locales ;
- Encadrement du développement territorial : Le SDC permet de guider l'urbanisation en déterminant des priorités pour l'aménagement du territoire, ce qui facilite la gestion des permis de construire et des projets de développement immobilier ;
- Complémentarité avec le SDT et le Plan de Secteur : Bien qu'il soit un document de projet à valeur indicative, le SDC peut proposer des modifications du plan de secteur ou remodeler les centralités présentées au SDT.

**Faiblesses**
- Valeur indicative du SDC : Bien que le SDC propose une stratégie de développement, il reste un document à valeur indicative ;
- Nécessité de procédures administratives complexes : Les révisions des outils d'urbanisme (Plan de Secteur, SOL, nécessitent des procédures ad hoc, ce qui peut engendrer des délais supplémentaires pour appliquer certains changements proposés par le SDC. Cela peut créer une disparité entre la stratégie et la mise en œuvre concrète sur le terrain ;
- Complexité de la gouvernance : L'élaboration du SDC implique la coordination entre plusieurs acteurs (autorités communales, autorités régionales, citoyens, entreprises, etc.), ce qui peut rendre le processus long et difficile à gérer, notamment dans des zones où les enjeux sont multiples et divergents ;
- Adaptation aux réalités changeantes : Le SDC étant un document stratégique à moyen terme (18ans), il peut être difficile d'anticiper certains changements socio-économiques ou environnementaux rapides.

**Opportunités**
- Réduction de l'étalement urbain : Le SDC offre une occasion unique de maîtriser la croissance urbaine et d'encourager un développement plus durable dans les centralités tout en privilégiant la densification des zones déjà urbanisées. Cela peut répondre à des enjeux environnementaux majeurs tout en améliorant la qualité de vie en ville ;
- Densifications raisonnables et raisonnées : Le SDC permet de cadrer les densités nettes de logements/ha dans le développement de projets, garantissant une cohérence des densifications en centralité ;
- Développement d'une infrastructure verte : Le SDC peut être un levier important pour intégrer des espaces verts dans l'urbanisation, en créant des corridors écologiques et en protégeant les paysages naturels. Cela peut répondre à la demande croissante pour un cadre de vie plus écologique et agréable ;
- Réflexion sur la mobilité durable : Le SDC permet d'intégrer des stratégies de mobilité durable en adéquation avec les évolutions des modes de transport (mobilité active, transports en commun, etc.). Cela peut renforcer l'attractivité du territoire et répondre aux attentes des habitants en matière de transports écologiques et accessibles ;
- Infrastructures et équipements publics : Le SDC offre un cadre pour planifier de manière cohérente le développement d'infrastructures et d'équipements publics adaptés à la croissance démographique et aux besoins de la population.

**Menaces**
- Risque de résistance au changement : Les projets de développements urbains ou au contraire les projets de restriction de l'étalement urbain peuvent rencontrer une forte opposition de la part des promoteurs immobiliers, des habitants ou d'autres acteurs économiques ou politiques. Les tensions entre développement économique et préservation de l'environnement peuvent générer des conflits ;

- Incertitude économique et démographique : Les projections utilisées pour élaborer le SDC peuvent ne pas correspondre à la réalité future. Un changement brusque dans la dynamique démographique ou économique peut rendre certains aspects de la stratégie obsolètes ou inadaptés ;
- Concurrence entre communes : Le SDC étant une démarche communale, il peut exister une concurrence entre communes voisines pour attirer des investissements ou pour définir les priorités d'urbanisation. Cela pourrait nuire à une planification cohérente au niveau intercommunal ;
- Manque de ressources financières : Bien que le SDC offre une vision stratégique, la mise en œuvre concrète de cette stratégie peut se heurter à des contraintes budgétaires. Le financement des projets d'infrastructures ou des mesures de développement durable peut être un obstacle à la réalisation des objectifs définis ;
- Complexité de la mise en œuvre des modifications du Plan de Secteur : Les démarches pour réviser le Plan de Secteur peuvent être longues et complexes, et les projets qui en découlent peuvent être retardés par des procédures administratives, juridiques ou des recours, retardant ainsi la réalisation des objectifs du SDC ;
- Visions politiques changeantes : La stratégie territoriale prévue dans le SDC pourrait être remise en question à la suite de changements de majorités politiques.

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME

- **Projet 1 :** Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030,
- **Projet 2 :** Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC,
- **Projet 3 :** Gestion des procédures de permis d'urbanisme au regard des schémas, guides, normes, décrets en vigueur.

### Projet 1 : Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030.

### Projet 2 : Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC.

### Projet 3 : Gestion des procédures de permis d'urbanisme au regard des schémas, guides, normes, décrets en vigueur.

**Objectifs SMART :**

- **ZAN – Zéro Artificialisation Nette** – Réduire progressivement l'artificialisation des sols en vue de tendre vers 0km²/an à l'horizon 2050 afin de préserver les terres agricoles, forestières et les milieux naturels.
- **Désimperméabilisation des sols** – Réduire l'imperméabilisation et favoriser la désimperméabilisation des sols au regard des prescriptions en vigueur et des impositions d'instances externes en privilégiant la végétalisation, les zones de pleines terres, les sols drainants, ... et ce afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de lutter contre les îlots de chaleur.
  Cet objectif sera mesurable au travers des nouvelles annexes de permis d'urbanisme qui entrent en vigueur en septembre 2025.
- **Performances énergétiques** - Améliorer la performance énergétique des bâtiments. Dès aujourd'hui, pour les nouvelles constructions et en cas de rénovations lourdes, le Q-Zen (Quasi Zéro Energie) doit être atteint.
- **Besoins en logements** – Création de logements permettant de répondre à une croissance moyenne attendue pour la région wallonne de +3,4 % de la population wallonne entre 2020 et 2035. Création de 3 logements sur 4 en centralité définie par le SDT et le SDC à l'horizon 2050 et favoriser la reconstruction de la Ville sur la Ville.

**Indicateurs** :

- % d'artificialisation des sols par bassin SPW – Statistique qui devra être réalisée par le SPW + Données Stadbel et Iweps
- % de désimperméabilisation des sols par bassin – Statistique qui devra être réalisée par le SPW + Données Stadbel et Iweps
- Nombre de Permis pour nouvelles constructions et pour rénovation/modification – Données Stadbel
- Nombre de logements créés en comparaison au nombre d'habitants - Données Stadbel et Iweps

PST 2025-2030

Police locale de Mouscron

# PROGRAMME DE LA ZONE DE POLICE

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

Située à la croisée des **frontières belge et française**, la ville de Mouscron occupe une position stratégique au cœur de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Cette localisation géographique en fait un carrefour dynamique, tant sur le plan économique que social. Avec une superficie de 40 km² et une densité d'environ 1.500 habitants au km², Mouscron est l'une des villes les plus densément peuplées de Wallonie picarde. Sa centralité et sa proximité immédiate avec la métropole lilloise en font également un pôle d'attractivité (écoles, zonings, services) important, notamment les week-ends, où l'afflux de visiteurs renforce l'activité commerciale et la vie nocturne, avec les risques et nuisances qui y sont associés.

Ces dix dernières années, la population mouscronnoise a connu une **croissance constante**, dépassant les 60.000 habitants à l'aube de 2025. Cette évolution s'accompagne d'une plus grande diversité culturelle et d'une hausse significative du nombre de résidents non belges, attirés par l'offre de logements, les infrastructures et la position transfrontalière de la commune. Cette diversité est une richesse, mais elle implique également de nouveaux défis en matière de cohésion sociale, d'accès aux services et de gestion des différences culturelles et linguistiques.

Parallèlement, la police locale fait face à un **accroissement du nombre de sollicitations citoyennes**. Les habitants – aspirant à vivre dans un environnement apaisé – se montrent plus exigeants vis-à-vis de la qualité de service, de la rapidité d'intervention et de la sécurité perçue. Dans ce contexte, les **faits de petite délinquance** – vols à l'étalage, incivilités, nuisances nocturnes et tapages – reste un phénomène récurrent, qui mobilise une part importante des effectifs. La capacité d'intervention efficace est parfois mise à mal par la présence accrue de publics fragilisés, marginalisés ou en situation de précarité, nécessitant une approche plus sociale et transversale.

Au-delà de cette délinquance visible, trois phénomènes connaissent une **évolution préoccupante**. Les **violences intrafamiliales** sont en hausse, de même que la **cybercriminalité**, un phénomène difficilement maîtrisable du fait de sa nature dématérialisée. Par ailleurs, la **problématique des stupéfiants** – usage, trafic de rue et consommation, particulièrement présentes chez les publics marginalisés – demeure une priorité sécuritaire de la police, avec des répercussions visibles dans l'espace public et une charge importante pour les services de police.

En outre, le Moniteur de sécurité 2024, basé sur une enquête auprès des citoyens, révèle une **hausse du sentiment d'insécurité** dans le chef des Mouscronnois. Les répondants pointent notamment l'agressivité croissante dans la circulation, les comportements dangereux sur la voie publique et l'insécurité routière comme motifs majeurs de préoccupation. Cette perception souligne l'importance d'un travail renforcé en matière de prévention, de visibilité policière, mais aussi d'éducation à la citoyenneté.

En conclusion, **Mouscron est confrontée à des défis sécuritaires multiples**, à la croisée de dynamiques urbaines, sociales et transfrontalières. Pour y répondre, une approche intégrée et intégrale, impliquant à la fois les forces de l'ordre (zones de police voisines, police fédérale, les services sociaux, les citoyens et les partenaires institutionnels, s'impose afin de garantir un cadre de vie sûr, apaisé et inclusif pour tous.

## ENJEUX

- Dans l'esprit du Community Policing, maintenir des prestations professionnelles de qualité dans le cadre de l'**exécution des fonctionnalités de base** ;

- En tenant compte des attentes des partenaires et parties prenantes, participer à la lutte contre les différentes formes d'insécurité présentes sur le ressort de la zone de police en veillant à l'**exécution et au suivi du Plan zonal de sécurité 2020-2025** ;

- Assurer un **management moderne et transparent du personnel**, prioritairement en matière de recrutement dynamique et l'intégration suivie des nouveaux arrivants et le renforcement du cadre par la prise en compte quotidienne du bien-être des collaborateurs.

- Assurer une gestion en bon père de famille des **moyens mis à disposition de la zone de police** en veillant à une gestion rigoureuse et prospective du budget, à la mise en adéquation des moyens par rapport aux besoins identifiés ainsi qu'à la réalisation des investissements nécessaires au maintien de l'opérationnalité de la zone de police ;

- **Avec les services communaux**, contribuer à l'amélioration de vivre-ensemble, de la convivialité et de la propreté des espaces publics qui impactent fortement le sentiment d'insécurité ;

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Taille humaine de la zone.
- Zone monocommunale
- Connaissance du terrain (superficie limitée) et donc délai d'intervention limité.
- Disponibilité du matériel (charroi, équipement personnel, nouveau commissariat).
- Réputation de la zone de police
- Dynamisme de l'amicale
- Modernisation de l'appui opérationnel (Drône, caméras, …)

**Faiblesses**

- Charge administrative élevée
- Difficulté à recruter du personnel qualifié

**Opportunités**

- Confiance des autorités administratives et judiciaires.
- Recrutement : Politique de recrutement massif de policiers / nouvelles politiques lauréats
- Partenariat très dynamique et varié (ZSWAPI, GDP, GCV, services communaux, CHM, …).
- Nouveau commissariat / amélioration de l'attractivité en tant qu'employeur
- Nouvelles technologies (IA, cybersurveillance)

**Menaces**

- Contexte économique défavorable
- Frontière : Situation isolée au sein de l'arrondissement judiciaire et zone frontière flamande et française => plus de contacts avec la police française et les ZP flamandes mais peu de contact avec les autres ZP de l'arrondissement judiciaire.
  Niveau des futurs collaborateurs recrutés en masse (voir opportunités) et formation de base lacunaire.

- Diminution progressive de l'offre de appui de la police fédérale
- Lourdeur de charges administratives imposées par l'externe et complexification des procédures (PACOS, EPO, EPV, …)
- Criminalité en mutation (cybercriminalité, radicalisation, bandes organisées)
- Perte de confiance de la population en la police
- …

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME …

- **Projet 1 :** Occupation active du terrain par l'ensemble des acteurs
- **Projet 2 :** Intensification du soutien aux publics fragilisés
- **Projet 3 :** Sécurisation de l'environnement et de l'espace public
- **Projet 4 :** Mesures de sécurité routière cohérentes au regard de l'évolution et de la réalité de la mobilité urbaine

### Projet 1. Occupation active du terrain par l'ensemble des acteurs.

Durant l'ensemble de la législature 2025-2030 et au-delà, optimaliser l'occupation du terrain par les acteurs de la sécurité par des démarches concertées et innovantes

**Indicateurs** :

- Renforcement de la présence policière (dans la limite des moyens budgétaires et en saisissant toutes les opportunités de leviers supplémentaires)
- Simplification administrative (en ce compris par le recours aux nouvelles technologies)
- Actions de terrain concertées entre les services de police, les Gardiens de la Paix, les Stewards urbains, les agents constatateurs, les éducateurs de rue, etc.
- Réflexion quant à la mise en œuvre de zones « Vigilis »

### Projet 2. Intensification du soutien aux publics fragilisés.

Durant l'ensemble de la législature 2025-2030 et au-delà, dans le respect des compétences et missions de chacun, collaborer à l'accueil et au soutien des publics fragilisés

**Indicateurs** :

- Accueil et accompagnement respectueux des victimes, en particulier les victimes de VIF
- Accompagnement des publics précarisés et/ou marginalisés
- Prise en compte des besoins et potentiels spécifiques de nos jeunes
- Appréhension des problématiques de santé mentale
- Lutte contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement, de radicalisation

### Projet 3. Sécurisation de l'environnement et de l'espace public.

Durant l'ensemble de la législature 2025-2030 et au-delà, contribuer à la tranquillité et à la sécurité publiques via l'intégration de mesures sécuritaires préventives, répressives ou structurelles dans la gestion et l'aménagement des espaces publics, la gestion et le déroulement des festivités, ainsi que dans la gestion et la planification d'urgence relative aux risques inhérents au territoire

**Indicateurs** :

- Amélioration des équipements urbains
- Gestion (maintenance, développement en fonction des besoins/opportunités) du parc de vidéosurveillance urbaine
- Lutte contre les formes les plus dérangeantes de nuisances et contre toutes les formes de malpropreté urbaine
- Lutte contre les nuisances et incivilités liées à l'exploitation des établissements ouverts la nuit
- Appréhension sécuritaire de la dynamique festive

- Collaboration active en vue de planification d'urgence (en ce compris au regard des nouveaux enjeux impactant le territoire)

**Projet 4. Mesures de sécurité routière cohérentes au regard de l'évolution et de la réalité de la mobilité urbaine.**

Durant l'ensemble de la législature 2025-2030 et au-delà, contribuer à sécurité routière par des mesures sécuritaires préventives, répressives ou structurelles

**Indicateurs** :

- Maintien de la dynamique éducative
- Amélioration de la communication et de la sensibilisation
- Aménagement sécuritaire des voiries, en ce compris les modes doux
- Aménagement sécuritaire des abords d'écoles (en ce compris l'éclairage public adéquat)
- Lutte contre les vitesses excessives et les comportements inappropriés sur la route

DGA SYNERGIES VILLE / CPAS

# PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS »

## VOLET 1

## DIAGNOSTIC

- Article L1123-27 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation modifié par le Décret du 28 mars 2024 visant à simplifier le fonctionnement et l'organisation des organes communaux et provinciaux : *Lorsque la commune décide de développer des synergies, telles que définies à l'article L1512-1/1, elle les intègre dans le programme stratégique transversal.*

- Qu'est-ce qu'une synergie ?
  *Une synergie entre la commune et le CPAS est une* VOLONTE commune et partagée *de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions la réalisation ou la gestion d'un service/action/projet/mission en vue de :*
  • *Opérer des économies d'échelle ;*
  • *Accroître l'efficacité organisationnelle ;*
  • *Viser l'efficience du Service Public dans le respect des missions et de l'autonomie de chacun*

- *Des synergies sont développées depuis de nombreuses années dans les domaines suivants :* 1. Informatique 2. Politique sociale 3. Inclusion socio-culturelle 4. Insertion socio-professionnelle 5. Droit à un logement décent 6. Jeunesse et Petite enfance 7. Appui logistique 8. Marchés publics 9. 3ème âge 10. Finances 11. Planification d'urgence 12. Ressources humaines 13. Règlement général sur la protection des données (RGPD). Outre ces domaines, des synergies sont également projetées en matière de Transversalité et de Patrimoine.

## ENJEUX

- Opérer des économies d'échelle ;
- Accroître l'efficacité organisationnelle ;
- Viser l'efficience du Service Public dans le respect des missions et de l'autonomie de chaque institution : Ville et CPAS
- Améliorer l'accompagnement social des personnes en situation de précarité afin d'assurer un suivi plus efficace et adapté à leurs besoins

## ANALYSE AFOM

**Atouts**

- Guide méthodologique des synergies édité par le SPW
- Collaboration et interconnaissance

**Faiblesses**

- Lourdeur administrative : présentation en séance conjointe Conseil communal / Conseil de l'action sociale, Codir conjoint, rapport annuel des synergies à compléter selon canevas imposé, spécificités des deux institutions empêchent parfois de développer des synergies (ex : DPO commun n'a pu se mettre en place).

**Opportunités**

- Efficacité
- Economies d'échelle

**Menaces**

- Manque d'enthousiasme dans les collaborations à mettre en œuvre entre les institutions ;
- Manque de communication ;
- Absence de suivi des synergies projetées, exposées en séance conjointe du conseil communal et du conseil de l'action sociale

## VOLET 2

## DESCRIPTION DU PLAN - PROGRAMME : OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS

- **Projet 1 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière informatique,
- **Projet 2 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de politique sociale,
- **Projet 3 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'inclusion socio-culturelle,
- **Projet 4 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'insertion socio-professionnelle,
- **Projet 5 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de droit à un logement décent et de patrimoine,
- **Projet 6 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de Jeunesse et de Petite enfance,
- **Projet 7 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'appui logistique,
- **Projet 8 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de marchés publics,
- **Projet 9 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de 3ème âge,
- **Projet 10 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de finances,
- **Projet 11 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de planification d'urgence,
- **Projet 12 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de gestion des ressources humaines,
- **Projet 13 :** Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de protection des données à caractère personnel,
- **Projet 14 :** Synergies à mettre en œuvre en matière de transversalité.

### Projet 1 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière informatique

**Actions** :

- Impression par la Ville de documents divers en grand nombre pour le CPAS en vue de rationaliser les investissements en machines performantes ;
- Support dans la gestion d'applications/Echanges de bonnes pratiques entre les services informatique des deux entités ;
- Amélioration des sécurités informatiques dans les 2 entités consécutivement à l'audit complet réalisé par la Ville ;
- Evaluation d'outils d'intelligence artificielle en vue du développement et de l'utilisation raisonnée de l'IA dans les 2 entités dans le but d'éliminer les tâches répétitives chronophage pour les utilisateurs sur base de données structurées ;
- Dans le cadre de l'optimalisation de la gestion des données et de leur accessibilité (Open data), collaboration en vue de définir les besoins des deux entités pour la mise en place d'une base de données centralisée et sécurisée permettant une recherche plus rapide et plus fiable.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Optimiser la collaboration entre les services informatiques de la Ville et du CPAS afin de mutualiser les ressources, améliorer la sécurité informatique et rationaliser les investissements matériels.

**Mesurable :**

- Réduction de 20 % des coûts liés à l'impression d'ici fin 2026 ;
- Mise en place de 4 sessions d'échange de bonnes pratiques par an.

**Atteignable :** Oui, car les ressources humaines et techniques sont disponibles dans les deux entités, et les audits et projets conjoints sont déjà amorcés.

**Réaliste :**
Les objectifs tiennent compte des contraintes budgétaires et de l'expertise existante dans les deux services informatiques.

**Temporel :**
Les actions doivent être mises en œuvre dans un délai de 24 mois, avec des points d'étapes trimestriels.

**Indicateurs** :

- **Nombre d'impressions mutualisées** entre la Ville et le CPAS (objectif : réduction, conformément à l'objectif stratégique du PST du CPAS qui prévoit d'accélérer la diminution des impressions).
- **Évolution des coûts d'impression** (objectif : -10 % par rapport à 2024).
- **Nombre de sessions d'échange de pratiques informatiques** (objectif : 4/an).
- **Taux de mise en œuvre des recommandations de l'audit** (objectif : 100 % pour les recommandations critiques).
- **Nombre de mesures de sécurité renforcées** dans chaque entité (pare-feu, MFA, sauvegardes, double authentification, etc.)
- **Nombre d'outils d'intelligence artificielle ayant permis un gain de temps des utilisateurs** quant aux tâches répétitives chronophage

**Projet 2 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de politique sociale.**

**Actions** :

- Entretien d'espaces verts par "La Serre" ;
- Collaboration sociale active en matière de droit à la mobilité (accompagnement permis de conduire dans le cadre du Plan de cohésion sociale actuellement suspendu mais pourrait reprendre, …) ;
- Collaboration sociale active dans le cadre de l'accompagnement des sans-abris et personnes en errance ;
- Collaboration dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de l'abri de jour en cas de déclenchement du plan grand froid : Fourniture de repas du midi les week-ends ;
- Utilisation de l'espace sanitaire de la Maison de la Santé ;
- Mise à disposition de l'espace rencontres pour le projet « insertion » du CPAS à concurrence d'une fois par semaine ;
- Visite des services du centre administratif avec le service d'insertion sociale du CPAS ;
- Relancer les permanences sociales dans des quartiers ciblés ;
- Fourniture de repas & colis alimentaires ponctuellement aux services communaux et à la zone de police ;
- Collaboration sociale active avec le Service des affaires sociales et de la santé dans le cadre du travail de rue - Suivi et échanges de bonnes pratiques dans le cadre des tables de travail, dont la table "Urgences sociales" ;

- Collaboration sociale active en matière de droit à la santé (surpoids, assuétude, soutien individuel aux proches de personnes dépendantes, hygiène de première ligne, …) ;
- Collaboration dans le cadre de l'abri de nuit "Au souffle nouveau" - Fourniture de repas et prise en charge du linge plat ;
- Collaboration du service logement et de la faîtière sociale avec le service de médiation de dettes, demandes de logements d'urgence, constitution de garantie locative et obtention de colis alimentaire ;
- Coordination entre les dossiers jeunes et l'octroi de prêts d'étude ;
- Communication dans l'agenda Seniors à propos des services rendus par le CPAS: repas à domicile, centre d'accueil et de soins de jour du home J. Vandevelde ;
- Participation des agents CPAS aux différentes tables de travail et projets mis en place tels que : Ville OMS (dont la table OMS alcool), le "Fil", la commission d'accompagnement du PCS, la coordination solidarité, CSIL-R opérationnelle, sans abrisme… - Echange de bonnes pratiques ;
- Réalisation d'audits énergétiques en vue de réduire les frais énergétiques des bénéficiaires du CPAS ;
- Collaboration dans le cadre du réno'solidaire ;
- Communication - La chargée de communication du CPAS sera tenue informée de tous les projets développés par le service des affaires sociales et santé ;
- Don au CPAS des vélos en bon état trouvés sur la voie publique et intégrés au patrimoine communal après le délai de conservation de 3 mois en vue de permettre au CPAS de les donner aux citoyens ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour en acquérir, en assurant le suivi social utile ;
- Introduction d'une demande d'aide alimentaire destinée aux personnes en situation de précarité auprès du Fond Social Européen +, par le CPAS, à destination des bénéficiaires de l'abri de jour et de l'abri de nuit.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Renforcer l'action sociale concertée entre la Ville et le CPAS pour améliorer l'accès aux services de base (mobilité, santé, alimentation, logement, accompagnement) et coordonner les initiatives sociales locales.

**Mesurable :**

- Organisation de **permanences sociales mensuelles** dans des quartiers ciblés.
- Mise à disposition **hebdomadaire** d'espaces/agents pour au moins 2 **projets** collaboratifs (ex. abri de nuit).
- **Participation active à 3 tables de concertation** thématiques avec comptes rendus d'échange.

**Atteignable :** Oui, car les actions s'appuient sur des ressources humaines et logistiques déjà existantes et sur des collaborations déjà établies

**Réaliste :** Les moyens sont disponibles dans le réseau Ville/CPAS. Le plan d'action est basé sur des partenariats concrets et testés.

**Temporel :** Les actions doivent être mises en œuvre dans un délai de 24 mois, avec des points d'étapes trimestriels.

**Indicateurs** :

- Nombre d'espaces verts entretenus ;
- Nombre de personnes envoyées par le CPAS à l'espace sanitaire de la Maison de la Santé (En 2024 : moyenne 3 personnes par semaine) ;
- Nombre de personnes par semaine se rendant aux permanences sociales ;
- Nombre de dossiers réno'solidaire par an ;
- Nombre d'audits énergétiques réalisés pour réduire les factures énergétiques des bénéficiaires du CPAS, par an.

**Projet 3 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'inclusion socio-culturelle.**

**Actions** :

- Organisation d'ateliers de patrimoine et de visites guidées au Musée de Folklore pour les groupes du pôle insertion professionnelle et pour les personnes âgées vivant en maison de repos ;
- Communication régulière par le CPAS sur les actions et projets initiés par le service des affaires sociales et inversement & participation aux rencontres et tables rondes ;
- Participation de bénéficiaires du RIS aux divers projets de la bibliothèque, du Musée de Folklore, du Centre culturel, etc.
- Animations VIASANO sur le batch – cooking et les repas à petit budget assurées par le service affaires sociales et santé à l'attention des bénéficiaires du CPAS ;
- Mise en place d'une collaboration entre le CPAS et la Maison Maternelle pour l'octroi de tickets Article 27.

**Objectifs SMART :**

**Spécifique :** Favoriser l'accès à la culture, au patrimoine et aux loisirs pour les publics fragilisés (bénéficiaires du CPAS, personnes âgées, jeunes en insertion), via des partenariats entre le CPAS et les institutions socio-culturelles de la Ville.

**Mesurable :**

- Organisation d'au moins 10 activités culturelles encadrées par an pour des groupes du CPAS (visites, ateliers, animations) ;
- 20 bénéficiaires du RIS intégrés dans des projets participatifs (musée, bibliothèque, centre culturel) ;
- Réalisation de 4 animations VIASANO annuelles (batch cooking, nutrition) ;
- 100 tickets Article 27 distribués via la collaboration CPAS – Maison Maternelle ;
- Transmission bimensuelle d'informations croisées entre les services (affaires sociales ↔ CPAS).

**Atteignable :** Oui, car les partenaires sont déjà actifs sur le territoire, les lieux d'accueil sont disponibles, et les publics concernés sont identifiés.

**Réaliste :** Les actions sont de faible coût, s'appuient sur des structures existantes, et peuvent s'adapter à la disponibilité des intervenants.

**Temporel :** Ces synergies doivent se concrétiser sur une période de 24 mois, avec un suivi semestriel pour les ajustements éventuels.

**Indicateurs** :

- Nombre de participants CPAS aux ateliers culturels (musée, bibliothèque…) ;
- Nombre de visites organisées pour les publics cibles ;
- Fréquence des échanges d'information (newsletters, réunions) ;

- Nombre de tickets Article 27 délivrés ;
- Nombre d'ateliers VIASANO réalisés.

**Projet 4 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'insertion socio-professionnelle.**

**Actions** :
- Mise à disposition de personnes sous contrat "art. 60§7" ;
- Ouverture des postes « art.60§7 » à de nouvelles fonctions telles qu'employés administratifs.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'insertion socio-professionnelle des bénéficiaires du CPAS via une meilleure intégration des contrats « article 60 §7 » dans les services de la Ville, y compris pour des fonctions administratives.
**Mesurable :** objectif chiffré à définir pour le nombre d'art. 60 mis à disposition et le nombre de postes créés en art.60.
**Atteignable :** Oui, car les services municipaux disposent déjà d'expériences avec ce dispositif et de référents pour accompagner les bénéficiaires.
**Réaliste :** Le dispositif art. 60 est un dispositif régional revue récemment.
**Temporel :** Déploiement sur une période de 24 **mois**, avec un **bilan semestriel** des intégrations et de la diversification des postes.

**Indicateurs** :
- Nombre d'articles 60 mis à disposition de la Ville de Mouscron par an (2022 : 33 personnes, 2023 : 33 personnes, 2024 : 33 personnes) ;
- Nombre de nouveaux profils/missions ouverts aux art. 60.
-

**Projet 5 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de droit à un logement décent et de patrimoine.**

**Actions** :
- Gestion par le CPAS de logements de transit mis à disposition par la Ville ;
- Collaboration sociale active en matière de droit au logement : guichet du logement, coaching logement, pédagogie de l'habiter, aide au maintien à domicile ;
- Gestion budgétaire et accompagnement par le CPAS des résidentes mouscronnoises admises à la maison maternelle ;
- Participation d'un représentant du CPAS à la cellule de coordination administrative visant à améliorer la qualité de logements, qui regroupe également la zone de police, la zone de secours, les services logement, juridique, finances, urbanisme de la Ville .

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'accès à un logement décent pour les publics précaires en consolidant les synergies entre la Ville et le CPAS via la gestion partagée de logements, le suivi social personnalisé, la coordination interservices, et des actions de pédagogie de l'habiter.
**Mesurable :**
- Gestion effective des **logements de transit** confiés au CPAS par la Ville.

- Mise en place d'**accompagnements logement** personnalisés par an (coaching, maintien à domicile, pédagogie de l'habiter).
- **Suivi budgétaire actif** pour **résidentes** admises à la Maison Maternelle.
- Participation aux **réunions** de la cellule de coordination administrative du logement.

**Atteignable :** Oui, car la Ville et le CPAS ont déjà une collaboration structurée, avec des logements existants et des équipes sociales compétentes.
**Réaliste :** Les moyens humains et logistiques sont adaptés au volume actuel de logements gérés, avec une capacité d'accompagnement individualisé.
**Temporel :** Mise en œuvre sur 24 **mois**, avec des points d'étape trimestriels (notamment en lien avec les réunions de la cellule logement).

**Indicateurs** :

- Taux d'occupation des logements de transit ;
- Nombre de coachings logement réalisés ;
- Nombre de suivis réalisés en prévention d'expulsion ;
- Nombre de budgets encadrés à la maison maternelle.

**Projet 6 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de Jeunesse et de Petite enfance.**

**Actions** :

- Mise en place d'ateliers de lecture par la Bibliothèque au sein des crèches communales et des crèches du CPAS ;
- Protocole d'échange de données avec le CPAS dans le cadre des crèches communales pour le paiement total ou partiel des factures des parents en situation précaire ;
- Collaboration du CPAS avec le service sports de la Ville pour offrir l'accès aux stages sportifs aux enfants de bénéficiaires du CPAS ;
- Collaboration de la Ville et du CPAS dans le cadre de la convention-cadre d'adhésion à la plateforme pour le service citoyen ;
- Distribution de lunch packet aux jeunes travailleurs d'été solidaire dès 2025 et les années suivantes en vue de leur garantir le repas du midi - le CPAS fournirait pain, charcuterie / fromage.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Favoriser l'accès à l'éducation, au sport et à la citoyenneté pour les enfants de familles précaires.
**Mesurable :** Nombre d'ateliers lecture, objectif du nombre d'enfants inscrits aux stages, et nombre de lunch packets à définir de commun accord.
**Atteignable :** Structures disponibles.
**Réaliste :** Volume déjà compatible avec les dispositifs.
**Temporel :** Dès l'année 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :
Nombre d'enfants touchés ;
Nombre d'ateliers ;
Nombre d'aides financières allouées dans le cadre de la prise en charge des frais de crèche ;
Nombre de jeunes issus de familles suivies par le CPAS ayant bénéficié de stages sportifs.

**Projet 7 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'appui logistique.**

**Actions** :
- Mise à disposition du service plantations de la Ville dans le cadre de l'abatage d'arbres appartenant au CPAS ;
- Réalisation des marquages routiers du site du CPAS par les ouvriers communaux.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'efficacité logistique interservices par la mutualisation ponctuelle des moyens techniques et humains.
**Mesurable :** Nombre d'interventions techniques conjointes (fibre, plantations, entretien) à définir de commun accord.
**Atteignable :** Services concernés déjà opérationnels et coopérants.
**Réaliste :** Mobilisation sur demandes ponctuelles, sans surcharge de travail.
**Temporel :** Mise en œuvre dès l'année 2025 et les années suivantes avec bilan en fin d'année.

**Indicateurs** :
- Nombre d'interventions logistiques effectuées ;
- délais de traitement ;
- niveau de satisfaction des services utilisateurs ;
- fréquence des échanges interservices.

**Projet 8 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de marchés publics.**

**Actions** :
- Création d'une centrale d'achats par la Ville ;
- Détermination des marchés publics attribués séparément par la commune et le CPAS et pouvant faire l'objet de marchés publics conjoints.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Optimiser les achats publics via la création d'une centrale d'achat et des marchés conjoints.
**Mesurable :** Création de la centrale d'achats, nombre d'identification de marchés mutualisables à définir.
**Atteignable :** Moyens juridiques et administratifs disponibles.
**Réaliste :** Volonté politique et coopération active.
**Temporel :** Réalisation dès l'année 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :
- Nombre de marchés conjoints ;
- Économies réalisées ;
- Nombre de services utilisateurs.

**Projet 9 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de 3ème âge.**

**Actions** :
- Collaboration Ville et CPAS dans le cadre des plans Canicule et Grand Froid mis en œuvre ;
- Animations réalisées dans les homes du CPAS par les jeunes étudiants recrutés par la Ville dans le cadre d'été solidaire ;
- Collaboration au projet supracommunalité "Food Truck Viasano" dans le cadre d'une synergie avec les homes du CPAS dans l'organisation des activités d'animations itinérantes.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer la prise en charge et l'animation en faveur des aînés.
**Mesurable :** Déploiement complet des plans Canicule et Grand Froid, 4 animations estivales dans les homes.
**Atteignable :** Coopération existante, ressources disponibles.
**Réaliste :** Actions ponctuelles, faisabilité prouvée.
**Temporel :** Dès été et hiver 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :
Nombre d'animations ;
Nombre de bénéficiaires ;
Evaluation post-intervention.

**Projet 10 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de finances.**

**Actions** :
- Collaboration active des directrices financières des deux institutions dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des deux institutions, de la gestion de la trésorerie et de l'échange de bonnes pratiques et de recherches d'optimalisation des ressources financières.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Optimiser la gestion financière par une coordination étroite des directions financières.
**Mesurable :** Élaboration d'un plan de gestion commun, 3 réunions de concertation/an.
**Atteignable :** Acteurs identifiés et volontaires.
**Réaliste :** Procédures partagées et adaptables.
**Temporel :** Suivi continu.

**Indicateurs** :
- Nombre de réunions ;
- Économies identifiées.

**Projet 11 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de planification d'urgence.**

**Actions** :
- Intégration de membres du personnel du CPAS au Plan d'Intervention PsychoSociale (PIPS) communal.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Intégrer le personnel CPAS au Plan d'Intervention PsychoSociale.
**Mesurable :** Participation de 2 agents, au moins 1 exercice de simulation/an.
**Atteignable :** Formations accessibles.
**Réaliste :** Collaboration interservices déjà en place.
**Temporel :** Dès l'année 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :

- Nombre d'agents formés ;
- Taux de participation aux exercices.

**Projet 12 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de gestion des ressources humaines**

**Actions** :

- Utilisation d'un logiciel de gestion de la paie commun ;
- Communication des appels à candidatures dans les deux institutions ;
- Collaboration dans la révision des cadre et statuts (général) ainsi que dans la révision des règlements de travail respectifs ;
- Organisation de formations communes pour le personnel des deux institutions ;
- Collaboration pour le choix d'un logiciel de gestion des congés en lien avec le logiciel de gestion du personnel ;
- Sensibilisation des agents du CPAS à l'utilisation des Objectifs du Développement Durable – Sensibilisation assurée par le personnel communal.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Renforcer l'efficacité RH par l'harmonisation des outils et politiques.
**Mesurable :** Mise en commun de 2 logiciels, 4 formations communes/an, communication croisée des appels à candidatures.
**Atteignable :** Ressources et coopération disponibles.
**Réaliste :** Réalisations progressives.
**Temporel :** Objectifs déployés dès l'année 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :
Nombre de formations ;
Temps de traitement des dossiers ;
Satisfaction des agents.

**Projet 13 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de protection des données à caractère personnel.**

**Actions** :

- Collaboration avec le DPO communal ;
- Ajouter un volet RGPD relatif à l'IA ;
- Elaboration d'une liste protocolaire conforme au RGPD (cfr fiche PST DGA - DPO) accessible aux deux entités.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Assurer une conformité RGPD commune via une collaboration avec le DPO de la Ville.
**Mesurable :** 2 réunions d'échange de pratiques.
**Atteignable :** DPO en place.
**Réaliste :** Enjeux communs, actions mutualisables.
**Temporel :** Réalisations prévues dès 2025 et les années suivantes.

**Indicateurs** :
Nombre de réunions d'échange ;
Nombre de recommandations appliquées ;
Taux de conformité au RGPD.

**Projet 14 : Synergies à mettre en œuvre en matière de transversalité.**

**Actions** :
- Création d'une cellule "Synergies" regroupant des agents communaux et des agents du CPAS chargés de mettre en œuvre de nouvelles synergies et dynamiser les synergies existantes.

**Objectifs SMART :**
**Spécifique :** Créer une dynamique permanente d'identification et de développement des synergies.
**Mesurable :** Création de la cellule « Synergies », nombre de réunions à tenir/an à fixer de commun accord.
**Atteignable :** Agents identifiés, cadre défini.
**Réaliste :** Besoin réel de coordination accrue.
**Temporel :** Cellule opérationnelle dès fin 2025.

**Indicateurs** :
Nombre de synergies nouvelles mises en œuvre ;
Nombre de réunions.

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# ANNEXE 3

# -

# Partenariats

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **VOLET EXTERNE** | | | | | | |
| **1. ASSURER LA DIGNITE DE CHACUN** | | | | | | |
| **1.1. Mettre en place une stratégie globale de lutte contre la précarité et la fragilisation des familles** | DA2 – Service des Affaires sociales et de la Santé | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix)<br>DA2 - Communication externe | CPAS | FAÎTIÈRE SOCIALE – TERRITOIRE ZÉRO SANS ABRISME – PROGRAMME TOPAZES<br>FAÎTIÈRE SOCIALE – ABRI DE JOUR ET ABRI DE NUIT | Projet 2 - Offre de services de première nécessité | Informer quant aux structures, services ( y compris points d'eau, toilettes), et modalités (dans un souci d'optimalisation de l'accompagnement et de la réorientation des personnes par les agents de terrain) |
| | DA2 – Service des Affaires sociales et de la Santé | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DG - SIPPT | | FAÎTIÈRE SOCIALE – ABRI DE JOUR ET ABRI DE NUIT | Projet 1 - Construction d'un abri de jour et d'un abri de nuit | Opérationnalisation d'une nouvelle infrastructure abri de nuit / abri de jour |
| **1.2. Mettre en place une stratégie globale, transversale et cohérente du logement** | | | | | | **Voir Déclaration de Politique du Logement** |
| **2. GARANTIR LE BIEN-ETRE COLLECTIF ET INDIVIDUEL : UNE QUESTION D'ANTICIPATION** | | | | | | |
| **2.1. Assurer la sécurité de chacun dans le respect de ses différences et le souci de la convivialité urbaine** | DA2 - Plan U-E | Tous les services concernés | | PLANIFICATION D'URGENCE ET ÉVÉNEMENTS | Projet 2 – Administration des dossiers et gestions des risques liés aux événements | Créer un PPUI pour les événements de grandes envergures |
| | DA2 - Plan U-E | DT1 Gestion de la voirie (GDV - ODP)<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée<br>DT3 - Cellule développement commercial | Zone de police | PLANIFICATION D'URGENCE ET ÉVÉNEMENTS | Projet 2 – Administration des dossiers et gestions des risques liés aux événements | Poursuivre et renforcer les collaborations existantes en matière d'événements sur le domaine public<br>Intégrer la CDC dès que cela touche à un événement dans une zone commerciale |
| | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (PSSP) | DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix)<br>DA2 - Communication externe<br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br>DT1 - Services Voirie & Mobilité | Zone de police | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME<br>POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE | Projet 3 : Gestion des procédures de permis d'urbanisme au regard des schémas, guides, normes, décrets en vigueur.<br>Projet 2 : Sensibilisation des citoyens à l'insécurité, au cadre de vie et au vivre-ensemble<br>Projet 3 - Information et sensibilisation des usagers de la route et des citoyens à l'insécurité routière | Intégrer les aspects sécuritaires dans les projets d'aménagements urbains et du territoire (voiries, parcs, etc.) |
| | DA2 - Service des Affaires sociales et de la Santé (MCPS) | DA3 - Service Jeunesse<br>DA3 - Service des Sports<br>DA3 - Instruction publique<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (TSR)<br>DA2 - Communication externe | | PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ<br>PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE<br>POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE<br>PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ | Projet 1 - Promotion d'une alimentation et un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuel, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation)<br>Projet 7 : Développement de projets de prévention thématiques<br>Projet 4 - Actions de prévention « Tabac » | Loi Tabac : Sensibiliser et appliquer la Loi Tabac dans les lieux accessibles au public (aires de jeux, infrastructures sportives, établissements scolaires, etc.) |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE | | |
| | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (PSSP) | DA3 - Service Jeunesse<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Phare)<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (TSR) | Zone de Police | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE<br>POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE<br>PROGRAMME « HURLUSBUS » | Projet 1 - Promotion d'une alimentation et un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuel, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation)<br>Projet 7 : Développement de projets de prévention thématiques,<br>Projet 2 : Mise à disposition de l'Hurlusbus pour les organisations de jeunesse. | Lutter contre les nuisances liées à la consommation d'alcool (Hurlu , GRAM, etc.) |
| | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (PSSP) | Pôle Egalité des Chances<br>DA3 - Service des Sports<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (TSR)<br>DGA - Service Juridique<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix)<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Phare)<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (TSR)<br>DA2 - Communication externe | Zone de Police | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE<br>POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE<br>PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET)<br>FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE<br>PROGRAMME DES ANIMATIONS ZAP'S ET PÔLE EVENT | Projet 1 - Promotion d'une alimentation et un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuel, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation)<br>Projet 7 : Développement de projets de prévention thématiques<br>Projet 4 – Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté Distributeurs de sacs à déjections canines)<br>Projet 3 - Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale<br>Projet 1 : Mettre en place des événements attractifs pour les jeunes et augmenter le nombre de participants, | Développer et mettre en œuvre des plans d'actions thématiques<br>Plan de communication (informations, actions, …) : nuisances liées aux drogues, nuisances sociales, harcèlement de rue, vandalisme, radicalisation, etc.<br>Développer et mettre en œuvre des plans d'actions thématiques |
| | DA2 - Plan U-E | DGA - Service Juridique<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix)<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Faîtière sociale)<br>DA3 - Instruction publique<br>DG - SIPPT<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact)<br>DA3 - Service Jeunesse<br>DA2 - Communication externe | | PLANIFICATION D'URGENCE ET ÉVÉNEMENTS | Projet 1 – Gestion « anticipative » des risques généraux – thématiques (dont enjeux climatiques) et localisés | Gestion des risques thématiques :<br>- Parking les Arts<br>- Plans Canicule et Grand Froid<br>- Ecoles<br>- Festivités (ville et autres) |
| | DGA - Service Juridique | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix)<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Faîtière sociale)<br>Direction générale | Zone de police | RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE (RGP) | Projet 1 - Actualisation du Règlement général de police (RGP) | Mettre en place un dispositif destiné à faire remonter les besoins et constats du terrain<br>(Mémento festivités y compris impact écologique) |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | DT1 - Service Voirie & Mobilité | DA3 - Instruction publique<br>DT1 Gestion de la voirie (GDV - ODP) / ODP<br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée | Zone de police | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 2 - Planification intelligente des chantiers | Aménagement des voiries, abords d'école, éclairage, parkings : prévenir les services concernés quand des travaux commencent. |
| **2.2. Assurer le bien-être individuel (et collectif ?) dans une perspective d'insertion et d'intégration sociale** | DA2 - Service des Affaires sociales et de la Santé | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DA3 - Service des Sports<br>DA2 - Communication externe<br>DT2 | | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE<br>FAÎTIÈRE SOCIALE – ABRI DE JOUR ET ABRI DE NUIT | Opérationnalisation d'un réseau de sanitaires et de points d'eau (inventaire de l'existant réalisation d'équipements complémentaires)<br>Projet 2 - Offre de services de première nécessité | Réaliser un inventaire des équipements existants susceptibles d'être ouverts à tout public et des sites susceptibles d'être complétés par ce type d'équipements |
| | DA3 - Service des Sports | DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (MCPS)<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix) | | PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES | Projet 1 - Renforcer les animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats | Réaliser un inventaire et une évaluation des animations sportives existantes en vue d'identifier les manquements et opportunités et de développer de nouvelles actions en conséquence<br>(stages sportifs et sécurisation des évènements) |
| | DA3 - Service des Sports | DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact)<br>DG - SIPPT<br>DA2 - Affaires sociales et Santé (Viasano)<br>DA3 - Service des Sports | | PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES | Projet 1 - Renforcer les animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats<br>Projet 2 - Augmenter les actions ciblées vers le bien-être au travail dans le cadre de l'opération « Sport au boulot»<br>Projet 3 - Augmenter la participation des adolescents et jeunes adultes en proposant de nouvelles activités adaptées<br>Projet 4 - Lancer des programmes innovants (ex. sport et santé mentale, sport inclusif, sports en entreprise) | Lancer des programmes sportifs innovants (sport et santé mentale, sport inclusif, sport en entreprise, etc.) |
| | DA3 - Service des Sports | DA3 - Service Jeunesse<br>DA2 - Communication externe | | PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES<br>PROGRAMME DES ANIMATIONS ZAP'S ET PÔLE EVENT | Projet 3 - Augmenter la participation des adolescents et jeunes adultes en proposant de nouvelles activités adaptées<br>Projet 1. Mettre en place des événements attractifs pour les jeunes et augmenter le nombre de participants.<br>Projet 2. Développement de la communication ciblée des évènements auprès des jeunes de 13 à 21 ans.<br>Projet 3. Mesure de la satisfaction des participants | Développement de l'offre d'activités à destination des ados et jeunes adultes : Inventaire / évaluation des activités à destination des ados et jeunes adultes (zombie run 2026) |
| | DA2 - Service des Affaires sociales et de la Santé (TSR) | DA3 - Service des Sports | | FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE | Projet 1 : Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers.<br>Projet 3 - Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale | Faire remonter les attentes et besoins à travers l'animation sociale de quartier<br>Redynamisation des agoras |
| | DA2 - Service des Affaires sociales et de la Santé (MCPS) | DA3 - Service des Sports<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Faîtière sociale)<br>DT3 - Service Environnement (potagers urbains et hall terroir)<br>DA3 - Instruction publique | | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE<br>PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ | Projet 1 - Promotion d'une alimentation et un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuel, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation)<br>Sensibilisation à l'alimentation saine dans les écoles autour de différents thèmes<br>Projet 1 - Séances d'informations « Santé » tous publics, | Mener des activités à l'attention de différents publics-cibles en faveur du bien-être global et de l'empowerment, en y incluant la sensibilisation à l'alimentation saine |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | DA2 - Service des Affaires sociales et de la Santé (MCPS) | DA3 - Instruction publique | | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 1 - Promotion d'une alimentation et un mode de vie sains, par des mesures d'accompagnement individuel, par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation) | Collaborer mensuellement à la vérification/correction des menus des cantines scolaires |
| | | | | PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION SAINE EN MILIEU SCOLAIRE | Projet 1 - Vérification et correction des menus proposés par les traiteurs dans les écoles communales<br>Projet 2 - Contrôles effectués dans les cantines des écoles communales (menus affichés, repas servis) | |
| | | | | PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ | Projet 1 - Séances d'informations « Santé » tous publics | |
| | DA3 – Service des Sports | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire | IEG | PROGRAMME DE CRÉATION, D'AMÉLIORATION ET DE CONTRÔLE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES | Projet 1 - Construction d'un nouveau Hall Sportif | Conception et mise en service |
| | DA2 – Service des Affaires sociales et de la Santé (Handi) | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix)<br>DA3 - Service des Sports<br>DA3 - Service Jeunesse<br>DA3 - Service Jeunesse (Conseils Ados et Enfants)<br>DA3 - Instruction publique<br>DA2 - Communication externe<br>DT1<br>DT2<br>Services organisateurs d'événements | | PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME DE SOUTIEN HANDICONTACT | Projet 2 - Table de discussion « Le handicap on en discute », rencontre autour du handicap en présence de personnes en situation de handicap (PSH) et d'institutions ayant pour objectif d'améliorer le quotidien des PSH | Prise en compte des besoins propres aux personnes porteuses d'un handicap ( communication/sensibilisation) |
| | | | | PLANIFICATION D'URGENCE ET ÉVÉNEMENTS | Projet 1 – Gestion « anticipative » des risques généraux – thématiques (dont enjeux climatiques) et localisés | |
| | DA3 – Service Jeunesse | DA1 - MUSEF<br>DA2 - Communication externe<br>DA2 - Plan U-E<br>DA2 - Communication externe | | PROGRAMME DES ANIMATIONS ZAP'S ET PÔLE EVENT | Projet 2. Développement de la communication ciblée des évènements auprès des jeunes de 13 à 21 ans | Augmentation du taux de participation aux activités organisées à l'attention des ados :<br>Proposer des événements en partenariat avec le MUSEF |
| | | | | MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ | Projet 1 - Programmation évènementielle en lien avec l'identité du musée. | Mettre en valeur les actions développées via www.mouscron.be |
| | DA3 – Service des Sports | Pôle Egalité des Chances<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact) | | PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES | Projet 1 - Renforcer les animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats<br>Projet 4 - Lancer des programmes innovants (ex. sport et santé mentale, sport inclusif, sports en entreprise) | Intégrer l'objectif d'inclusivité dans le sport dans les animations redynamisées ou développées |
| | DA3 – Service Jeunesse (Egalité des Chances) | DA3 - Service des Sports<br>DA3 - Instruction publique<br>DA2 - Communication externe | | PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME D'INTERVENTION EGALITÉS DES CHANCES | Projet 4 - Soutien des milieux scolaires et associatifs dans la sensibilisation aux discriminations | Mise en place d'actions visant à sensibiliser/réduire toutes formes de discrimination : Développer des animations sportives inclusives et sensibilisant aux formes de discrimination |
| | DA3 - Service Jeunesse | DT3 - Service Environnement<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DT1 - Services Voirie & Mobilité | | PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE | Projet 1. Aménagement/réaménagement des aires de jeux du territoire Mouscronnois<br>Projet 2. Mise aux normes de sécurité de toutes les aires de jeux<br>Projet 3. Mesures d'entretien et de rénovation des aires de jeux | Tri des déchets<br>Permis d'urbanisme ( réflexion en amont)<br>Accès aux plaines à étudier |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br><br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact) | | | Projet 4. Mesures d'accessibilité des aires de jeux aux enfants en situation de handicap<br>Projet 5 : Sensibilisation des utilisateurs des aires de jeux au tri des déchets. | Végétalisation raisonnée |
| | DT1 - Services Voirie & Mobilité | DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact) | | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 1 - Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine, …) | Profils à besoins spécifiques : Installation de dispositifs pour personnes handicapées |
| **2.3. Considérer le bien-être animal comme contributif au bien-être social** | DT3 - Service Environnement (Cellule Bien Etre Animal) | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix)<br><br>DGA - Service Juridique<br><br>DA3 - Service Jeunesse (Conseils Ados et Enfants) (selon projets votés) | Zone de police | PLAN BIEN-ÊTRE ANIMAL 2024-2030 | Projet 2- Formalisation des réseaux interne et externe (maintien et développement du pôle BEA, contacts avec les services extérieurs, soutien aux associations existantes ou à venir, initiatives à l'attention des animaux non encore pris en charge) | Redynamisation de la Cellule BEA<br><br>Création d'un réseau de partenaires large et performant<br><br>Sensibilisation-Répression<br><br>Identification du rôle d'APJE au sein de l'Administration |
| | DA2 - Service des Affaires sociales et de la Santé (Faîtière sociale) | DT3 - Service Environnement (Cellule Bien Etre Animal) | | FAÎTIÈRE SOCIALE – ABRI DE JOUR ET ABRI DE NUIT<br><br>PLAN BIEN-ÊTRE ANIMAL 2024-2030 | Projet 1 - Construction d'un abri de jour et d'un abri de nuit<br><br>Projet 2- Formalisation des réseaux interne et externe (maintien et développement du pôle BEA, contacts avec les services extérieurs, soutien aux associations existantes ou à venir, initiatives à l'attention des animaux non encore pris en charge) | Promotion du BEA<br><br>Permettre aux bénéficiaires de l'abri de nuit et de l'abri de jour d'être accompagnés de leur animal de compagnie |
| **3. PRENDRE SOIN DE NOTRE JEUNESSE C'EST PRENDRE SOIN DE NOTRE AVENIR** | | | | | | |
| **3.1. Optimaliser l'offre de milieux d'accueil à tout âge** | DA3 - Service Famille et Petite Enfance | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT3 - Service Patrimoine<br>DG - Service informatique | | PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES – RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DE CRÈCHE | Projet 1 : Construction d'une nouvelle crèche + accueil d'urgence | Acquisition terrain<br><br>Etudes et conception<br>Soutien technologique |
| **3.2. Optimaliser l'offre d'enseignement** | DA3 - Instruction publique | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact) | | PROGRAMME PÉDAGOGIQUE HANDISPORT | Projet 1 – Ouverture d'une section Handisport à l'Ecole des sports | Identifier les infrastructures et le matériel nécessaires à la prise en charge des personnes porteuses de handicap (en ce compris normes d'accessibilité et besoins spécifiques) |
| **3.3. Mener de l'enseignement à l'employabilité** | **DA3 - Service Jeunesse** | Tous les services concernés<br><br>DT3 - Cellule Energie<br><br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix) | | PROGRAMME « CARREFOUR JEUNESSE » | Projet 1. Organisation d'un « Jobday Étudiant Ville de Mouscron » | Pérennisation de l'offre de jobs étudiants au sein de l'Administration (appui aux services dans la réalisation de leurs tâches)<br>- Organiser un « Jobday Etudiants Ville de Mouscron »<br>- Augmenter l'offre en conséquence (adapter la pub aux nombres de places disponibles) |
| **4. PROMOUVOIR UN ECLECTISME CULTUREL, FESTIF ET TOURISTIQUE** | | | | | | |
| **4.1 Porter la culture partout, pour et avec tous** | DA1 - MUSEF | DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | Partenaires externes | MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES | Projet 4 - Actions pour le travail en réseau, en partenariat, en co-construction | Co-contruire une programmation culturelle |
| | DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - MUSEF | DT1 Gestion de la voirie (GDV - ODP- Foires et Marchés)<br><br>DA1 - Maison du tourisme | | CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE | Projet 1 – Etablissement de la programmation annuelle | Développer des actions culturelles communes |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | DA1 - Syndicat d'initiative<br><br>DT3 - Cellule développement commercial<br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br><br>DA2 - Plan U-E | | | | Imaginer des animations culturelles qui peuvent être intégrées aux événements récurrents se tenant sur le territoire mouscronnois (marchés, ducasses, événements d'ampleur, etc.)<br><br>Plan d'action « culture hors les murs » :<br>- Accueillir des actions au MUSEF, sur les foires et marchés, dans les commerces<br>Délocaliser des spectacles du CCM au musée |
| | DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - MUSEF<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | DT1 Gestion de la voirie (GDV - ODP - Foires et Marchés)<br><br>DA1 - Maison du tourisme<br>DA1 - Syndicat d'initiative<br><br>DT3 - Cellule développement commercial<br><br>Gestion Centre-Ville<br><br>DA1 - Maison du tourisme<br><br>DA1 - Syndicat d'initiative<br>DA1 - Service des Affaires culturelles | | CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE<br><br>MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ | Projet 4 - Inscription dans un réseau de produits touristiques<br><br>Projet 1 - Programmation évènementielle en lien avec l'identité du musée | Développer des actions culturelles communes<br><br>Imaginer des animations culturelles qui peuvent être intégrées aux événements récurrents se tenant sur le territoire mouscronnois (marchés, ducasses, événements d'ampleur, etc.)<br><br>Plan d'action « culture hors les murs » :<br>- Accueillir des actions au MUSEF, sur les foires et marchés, dans les commerces<br>- Délocaliser des spectacles du CCM au musée<br><br>Remettre en place le parcours citadin « Martine & Patapouf », en passant par la fresque sur pignon au carrefour de la rue de la Marlière et de la rue du Congo<br><br>Profiter des activités en centre-ville ou centres de village (festivités, marchés, foires…) pour y intégrer des animations/spectacles ponctuels émanant des sites muséaux |
| | DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - MUSEF<br><br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | DT1 Gestion de la voirie (GDV – Foires et Marchés)<br><br>DA1 - Maison du tourisme<br><br>DA1 - Syndicat d'initiative<br><br>DT3 - Cellule développement commercial<br>DA1 - Service des Affaires culturelles | | MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ | Projet 2 - Plan de communication multilingue<br><br>Projet 4 - Maillage partenarial pour une vision touristique structurante sur le territoire de Mouscron et de l'Eurométropole | Développer des actions culturelles communes<br><br>Imaginer des animations culturelles qui peuvent être intégrées aux événements récurrents se tenant sur le territoire mouscronnois (marchés, ducasses, événements d'ampleur, etc.)<br><br>Plan d'action « culture hors les murs » :<br>- Accueillir des actions au MUSEF, sur les foires et marchés, dans les commerces<br>Délocaliser des spectacles du CCM au musée |
| | DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - MUSEF<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois<br><br>DA1 - Centre Marcel Marlier<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois<br>DA1 - Centre Marcel Marlier | DT1 Gestion de la voirie (GDV – Foires et Marchés)<br><br>DA1 - Maison du tourisme<br>DA1 - Syndicat d'initiative<br><br>DT3 - Cellule développement commercial<br>DT3 - Cellule développement commercial<br>Gestion Centre-Ville<br><br>DA1 - Service des Affaires culturelles | | CCM - CONTRAT PROGRAMME FEDERATION WALLONIE BRUXELLES<br><br>CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DES ANIMATIONS Y COMPRIS ANNIVERSAIRE DES 10 ANS DE L'INAUGURATION DU CENTRE | Projet 1 : Offre d'un service public assurant une mixité sociale, générationnelle et géographique,<br><br>Projet 1 : Etablissement de la programmation annuelle ; | Développer des actions culturelles communes<br><br>Imaginer des animations culturelles qui peuvent être intégrées aux événements récurrents se tenant sur le territoire mouscronnois (marchés, ducasses, événements d'ampleur, etc.)<br><br>Plan d'action « culture hors les murs » :<br>- Accueillir des actions au MUSEF, sur les foires et marchés, dans les commerces<br>- Délocaliser des spectacles du CCM au musée<br><br>Remettre en place le parcours citadin « Martine & Patapouf », en passant par la fresque sur pignon au carrefour de la rue de la Marlière et de la rue du Congo |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE | Projet 1 : Mise en œuvre d'une campagne de communication multicanaux, | Profiter des activités en centre-ville ou centres de village (festivités, marchés, foires…) pour y intégrer des animations/spectacles ponctuels émanant des sites muséaux<br><br>Relayer les événements du MUSEF et du Centre Marlier dans la newsletter du CCM |
| | | | | CCM - CONTRAT PROGRAMME FEDERATION WALLONIE BRUXELLES | Projet 1 - Proposer un service public assurant une mixité sociale, générationnelle et géographique (programmation) | Renforcer l'attractivité touristique en mettant en avant ses sites muséaux : |
| | | | | CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE | Projet 2 - Refonte du site web incluant une solution de réservation et de paiement en ligne | Action de promotion commune |
| | DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - MUSEF | DA1 - Service des Affaires culturelles<br><br>DA1 - Syndicat d'initiative<br>DA1 - Maison du tourisme<br>DA2 - Communication externe<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | Partenaires externes | MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ | Projet 2 - Plan de communication multilingue | Travailler sur une enquête de satisfaction<br>Renforcer l'attractivité touristique en mettant en avant ses sites muséaux :<br>Action de promotion commune<br>Travailler sur une enquête de satisfaction<br>Co-construire une promotion touristique |
| | DA1 - MUSEF | DA1 - Centre Marcel Marlier | | MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ | Projet 4 - Maillage partenarial pour une vision touristique structurante sur le territoire de Mouscron et de l'Eurométropole | Renforcer l'attractivité touristique en mettant en avant ses sites muséaux :<br>Action de promotion commune<br>Travailler sur une enquête de satisfaction |
| | DA1 - Service des Affaires culturelles | DA1 - Centre Culturel Mouscronnois<br><br>DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - Bibliothèque<br>DA1 - MUSEF | | MAISON PICARDE & ANCIENNE PISCINE : PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INFRASTRUCTURES | Projet 2 : Ancienne Piscine – Arsenal. | Création d'un espace Artothèque |
| | | | | CCM - CONTRAT PROGRAMME FEDERATION WALLONIE BRUXELLES | Projet 2 : Amélioration de l'offre culturelle et artistique de sorte qu'elle profite à la fois aux publics et aux artistes. | Analyse patrimoniale des œuvres de Marlier |
| | DA1 - Bibliothèque | DA3 - Instruction publique<br><br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | | PARCOURS D'EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE (PECA) | Projet 1 : Développement des partenariats communaux avec la Bibliothèque communale & le CCM. | Analyser les besoins et revoir les priorités du BiblioBus |
| | DA1 - MUSEF | DA3 - Instruction publique<br><br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br>DA1 - Centre Marcel Marlier<br>DA3- Service Famille et Petite Enfance | | MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES | Projet 4 - Actions pour le travail en réseau, en partenariat, en co-construction | Constitution d'un réseau de partenaires pour atteindre les objectifs (notamment PECA)<br><br>Accueil scolaire / extra-scolaire |
| | DA1 - MUSEF | DA1 Centre Marlier<br><br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br>DA2 - Communication externe<br>DA1 - Service des Affaires culturelles | | MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ | Projet 3 - Plan de signalétique directionnelle aux portes, en cœur de ville et aux abords du MUSEF | Cartographier les services culturels<br><br>Améliorer la signalétique vers les sites culturels |
| | DA1 - MUSEF | DA1 Centre Marlier<br><br>DA2 - Communication externe<br>DA1 - Syndicat d'initiative<br>DA1 - Maison du tourisme<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | | MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ | Projet 3 - Maillage partenarial pour une vision touristique structurante sur le territoire de Mouscron et de l'Eurométropole | Co-construire une promotion touristique |
| | DA1 - MUSEF<br>DA1 - Centre Marcel Marlier | DA2 - Communication externe<br>DA1 - Service des Affaires culturelles | | MUSEF - PROGRAMME D'ATTRACTIVITÉ | Projet 2 - Plan de communication multilingue | Améliorer la promotion culturelle |
| | DA1 - Centre Marcel Marlier | DA2 - Communication externe<br><br>DA1 - Syndicat d'initiative | | CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DÉCENNAL DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE | Projet 1 - Mise en œuvre d'une campagne de communication multicanaux | Co-construire une promotion touristique<br><br>(signalétique, visibilité sur le net, street marketing, des supports imprimés et Out of Home) |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DA1 - Maison du tourisme<br><br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | | | Projet 2 - Refonte du site web incluant une solution de réservation et de paiement en ligne | |
| | DA2 - Communication externe | DA1 - Maison du tourisme<br>DA1 - Syndicat d'initiative<br><br>DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - MUSEF<br><br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois<br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br>DA3 - Service Jumelage<br>DA2 - Plan U-E | | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | | Accentuation de la visibilité des activités :<br>- Développer, gérer et diffuser un calendrier des événements (culturels, festifs…)<br><br>- Réaliser des articles promotionnant ou revenant sur les événements organisés<br>Développer l'e-ticket, basé sur une communication externe ciblée et courte dans le temps (méthode POQQC : pourquoi / où / quand / quoi / comment) |
| **4.2. Permettre à chacun l'accès à une pratique artistique** | | | | | | |
| **4.3. Proposer une « médiathèque » à 360 degrés** | DA1 - Bibliothèque | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire | | PARCOURS D'EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE (PECA) | Projet 1 - Développer les partenariats communaux avec la Bibliothèque communale & le CCM | Intégrer les besoins PECA à l'opérationnalisation d'une nouvelle infrastructure d'ampleur 'médiathèque' (locaux adaptés) |
| | DA1 - Bibliothèque | DT1 | | Bibliothèque - Plan de gestion des infrastructures | Projet 3 - Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat) | Etude et conception de la transformation de l'ancien hôtel de police : Faire de cette institution un troisième lieu de vie avec des espaces spécifiques suffisants et adaptés à sa programmation |
| **4.4. Vivifier l'identité et le patrimoine** | DA1 - MUSEF | DA1 - Centre Marcel Marlier | | MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES | Projet 2 - Recherche pro-active de subventions | Collaborer dans la recherche de financements |
| | DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | DT1<br><br>DG - Service informatique | | MAISON PICARDE & ANCIENNE PISCINE : PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INFRASTRUCTURES | Projet 1 - Maison Picarde<br><br>Projet 2 - Ancienne Piscine – Arsenal | Valoriser et préserver le patrimoine historique et artistique de la ville<br><br>Mise en conformité des bâtiments<br>Besoin en connectivité |
| | DA1 - Centre Marcel Marlier | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments (Cellule Patrimoine remarquable)<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée | | CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE VALORISATION ET RÉHABILITATION DU SITE CHÂTEAU DES COMTES - MARLIER – MESURES CONSERVATOIRES | Projet 1 – Travaux de stabilisation des murs de soutènement et épinglage du corps de logis | Initier les rénovations du logis du Château des Comtes et de ses abords<br><br>Suivi des différents travaux<br><br>Mesures conservatoires |
| | DA1 - Service des Archives | DA3 - Instruction publique | | PROGRAMME DE VALORISATION DES FONDS D'ARCHIVES | Projet 1 - Organisation d'événements éducatifs et interactifs (ateliers, animation, visites, etc.) autour de la généalogie, du métier d'archiviste et des archives dans l'Histoire. | Evènement pilote à mener avec une école communale |
| **4.5. Ouvrir de nouveaux horizons d'ouverture et de solidarité** | DA1 - Service Jumelage | DA1 - Maison du tourisme<br><br>DT1 Gestion de la voirie (GDV – Foires et Marchés)<br><br>DA1 - Syndicat d'initiative<br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br>DA1 - MUSEF<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | | PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE JUMELAGE | Projet 3 : Programmation annuelle des animations. | Accroître le nombre de projets annuels liés au jumelage<br>Présence lors des manifestations<br><br>Echanges d'artistes<br><br>Projets collaboratifs entre villes jumelées |
| | DA1 - Maison du tourisme / syndicat d'initiative | DA1 - MUSEF<br><br>DA1 - Centre Marcel Marlier | | PROGRAMME ANNUEL DES FESTIVITÉS LOCALES | Projet 1 : Accroissement de l'attractivité de la Maison du Tourisme, des sites touristiques et du centre-ville,<br>Projet 2 : Elargissement du public cible, | Amener plus de visiteurs<br><br>Demande de soutien lors de l'accueil de groupe multilingues |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DA1 - Syndicat d'initiative | | | Projet 3 : Accroissement du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux + Newsletter de la Maison du Tourisme, | Mutualiser les expériences de chacun |
| | | DA1 - Service des Affaires culturelles | | | Projet 4 : Mise en œuvre d'initiatives originales (circuits sur le thème du street art, des œuvres publiques, des éléments patrimoniaux, création d'exposition, etc.) destinées à faire découvrir le patrimoine, l'histoire et les richesses de la Ville, | Renforcer l'ancrage dans l'Eurométropole |
| | | DA2 - Communication externe | | | Projet 5 : Etablissement annuel du programme des festivités (proposer un programme de festivités, de manifestations et de salons varié qui s'adresse à tous les publics contribuant ainsi au dynamisme économique et culturel de l'entité avec une attention pour les différents quartiers (Marché aux Fleurs, Venise à Mouscron, Fête nationale, Foodtruck festival, Fête des Hurlus, spectacle d'artistes de rue, brocantes, etc.), | |
| | | DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | | | Projet 6 : Validation du Contrat-Programme 2026-2028 de la Maison du Tourisme (sous réserve de modification de l'échéancier par la FWB). | |
| | | DT3 - Cellule développement commercial | | | | |
| | DA1 - Maison du tourisme / syndicat d'initiative | DA1 - MUSEF | | PROGRAMME ANNUEL DES FESTIVITÉS LOCALES | Projet 1 - Mise en place d'une stratégie de communications multicanal | Accroître le nombre d'abonnés aux réseaux sociaux newsletter Créer un « sortir.be » mouscronnois |
| | | DA1 - Centre Marcel Marlier | | | | Relayer les événements des différentes structures |
| | | DA1 - Centre Culturel Mouscronnois<br>DA2 - Plan U-E<br>DA2 - Communication externe<br>DA1 - Service des Affaires culturelles | | | | Partager les fichiers de festivités |
| | DA3 - Service Jeunesse | Les services selon les thématiques abordées | | PROGRAMME CITOYENNETÉ | Projet 1 - Actions de promotion du CCA (Conseil communal des Ados) | Augmentation de la participation des ados aux activités et au Conseil communal des Ados |
| | | | | | Projet 2 - Mesures de transition fluide entre le CCE et le CCA (Conseils communaux Enfants & Ados) | Réitérer l'opération « Sénégal » |
| **5. ASSURER UN TERRITOIRE RESILIENT** | | | | | | |
| **5.1. Soutenir le Développement Durable** | DA2 - PAEDC | DT3 - Cellule Energie | | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 1 - Projet 1 : Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC | Diminution globale des consommations sur le territoire communal - Conscientisation aux économies d'énergie au sein des écoles communales : |
| | | DA3 - Instruction publique | | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 1 : Programme de sensibilisation dans les écoles, | Pérenniser la sensibilisation dans les classes primaires |
| | | DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts | | | | Développer la sensibilisation dans les classes secondaires |
| | | DT3 - Service Environnement | | | | |
| | | DT1 - Services Voirie & Mobilité | | | | |
| | DT3 - Cellule Energie | DA3 - Instruction publique | | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 2 : Programme de sensibilisation des citoyens, entreprises, collectivité, … | Sensibiliser aux économies d'énergie dans les bâtiments |
| | | DA3 - Service des Sports | | | | Diminution globale des consommations sur le territoire communal |
| | | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DA2 - PAEDC<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé | | | | |
| | | DT3 - Service Logement | CPAS | | | |
| | DA2 - PAEDC | DA2 - PAEDC | | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 4. Réactualisation du PAEDC | |
| | | DT3 - Service Environnement | | | | |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DT1 - Service Mobilité<br>DT3 - Cellule Energie<br>DA3 - Service Jeunesse (Conseils Ados et Enfants) (selon projets votés) | | | | |
| | DA2 - PAEDC | DT3 - Cellule Energie<br>DT3 - Service Environnement<br>DA3 - Instruction publique<br>DT2<br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales | | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 6. Développement de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables. | Conscientisation aux économies d'énergie au sein des écoles communales - Diminution des consommations au sein des bâtiments communaux :<br>Intégrer cette dimension dès la conception des projets |
| | DT3 - Cellule Energie | DA3 – Petite enfance<br>DA2 - PAEDC | Citoyens | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 1 - Programme de sensibilisation des citoyens | Action de sensibilisation au sein de l'accueil extra-scolaire et réfléchir à la sensibilisation dans les crèches |
| | DA2 - PAEDC | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT3 - Service Environnement<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire | | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 6. Développement de projets multipartites dans la thématique Climat, Energie et ressources durables. | Intégration des enjeux de développement durable dans les projets bâtiments et les projets 'territoires' |
| | DT3 - Service Environnement | DGA - Service Juridique<br>DA2 - PAEDC<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire | | PLAN H2O | Projet 5 : Protection des eaux de consommation<br>Projet 6 – Mesures de désimperméabilisation des zones urbaines | Mettre en œuvre des mesures urbanistiques et réglementaires en faveur de l'Eau (primes à la perméabilisation, imposition de distances de cultures par rapport aux cours d'eau, etc.) |
| | DT3 - Service Environnement | DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DA2 - Plan U-E<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DA2 - PAEDC | | PLAN H2O | Projet 5 : Protection des eaux de consommation<br>Projet 6 – Mesures de désimperméabilisation des zones urbaines | Dans tous les projets bâtiments et territoire, garantir la gestion des eaux usées, privilégier l'infiltration et élaborer les procédures de gestion des risques |
| | DT3 - Service Environnement | DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DA2 - Plan U-E<br>DA2 - PAEDC | | PLAN H2O | Projet 4 – Mise en place de mesure de PREVENTION | Inclure un volet H2O dans la planification d'urgence :<br>Elaborer un plan d'urgence relatif aux risques climatiques |
| | DA3 - Instruction publique | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments | | PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE | Projet 1 – Diagnostic du niveau de végétalisation des cours d'école<br>Projet 2 – Priorisation et mise en œuvre de la verdurisation des cours d'école | Augmenter la couverture végétale dans les cours de récréation<br>Action à intégrer dans le projet global du site (Ecole de Luingne) |
| | DT3 - Service Environnement | Tous les services | | PLAN DECHET (PLP 0 déchet) | Projet 2 - Distribution pour chaque foyer d'une carte d'accès aux PAV et Recyparcs<br>Projet 4 – Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté Distributeurs de sacs à déjections canines) | Réduction de la quantité de déchets produits par la Commune et ses habitants : Développer des actions de sensibilisation et de prévention au sein des services communaux |
| | DT3 - Service Urbanisme | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br>DT3 - Service Environnement | | PLAN H2O<br>SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 6 – Mesures de désimperméabilisation des zones urbaines<br>Projet 2 : Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC | Gestion des procédures de permis<br>Verdurisation des sols |
| | DT3 - Service Urbanisme | DT1 - Services Voirie & Mobilité | | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 2 - Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC | Imposition des charges dans les permis ( lotissement) |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **5.2. Valoriser la nature en ville et lutter contre l'artificialisation** | DA2 - PAEDC | DA3 - Instruction publique<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br><br>DT1 Bureau d'Etudes Espaces verts | | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 1 : Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLE | Diminuer les îlots de chaleur |
| | DA3 - Instruction publique | DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br><br>DT2 - Service des Espaces verts<br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments | | PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE | Projet 1 – Diagnostic du niveau de végétalisation des cours d'école<br><br>Projet 2 – Priorisation et mise en œuvre de la verdurisation des cours d'école | Augmenter la couverture végétale dans les cours de récréation<br><br>Action à intégrer dans le projet global du site (Ecole de Luingne) |
| | DT3 - Service Environnement | DT3 - Service Patrimoine<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts | | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 - Création d'une nouvelle zone verte | Augmentation des zones bocagères et/ou propices au développement de la biodiversité :<br><br>Créer une nouvelle zone verte (acquisition aménagement) |
| | DT1 | DT3 - Service Environnement<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 Bureau d'Etudes Espaces verts | | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | | Intégrer la préservation de la biodiversité dans la gestion des espaces ouverts et les projets de réaménagement |
| | DA3 – Service des Sports | DT3 - Service Environnement<br><br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br>DT2 - Service des Espaces verts | | PLAN H2O | Projet 3 – Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE | Conservation et amélioration de la biodiversité et des milieux sur le territoire mouscronnois<br><br>Intégrer le critère de la biodiversité dans l'aménagement/réaménagement des abords des infrastructures sportives |
| | DT1 - Service Voirie & Mobilité | DT3 - Service Environnement<br><br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts | | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 1 - Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine, …) | |
| | DT3 - Service Environnement | DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br><br>DGA - Service Juridique | | PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) | Projet 4 – Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté Distributeurs de sacs à déjections canines) | Diminuer le tonnage des dépôts sauvages :<br><br>Gérer les déchets de démolition dans les demandes de permis |
| | DT3 - Service Environnement | DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br><br>DT2 - Service des Espaces verts | | PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) | Projet 2 - Distribution pour chaque foyer d'une carte d'accès aux PAV et Recyparcs | Augmenter le nombre de PAV et les verduriser (pourtour). |
| | DT3 - Service Environnement | DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts | | PLAN H2O | Projet 1 - Mise en place de mesures GESTION des cours d'eau et fossés<br>Projet 2 – Mise en place de mesures URBANISTIQUES & REGEMENTAIRES<br>Projet 3 – Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE<br>Projet 6 – Mesures de désimperméabilisation des zones urbaines | Prime à la perméabilisation<br>Renaturation des cours d'eau<br>Améliorer la qualité de l'eau<br>ZAN<br>Gestion des eaux par parcelle<br>Prévention inondations |
| | DT3 - Service Environnement | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br><br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts | | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 - Création d'une nouvelle zone verte<br>Projet 2 - Opération jardin au naturel (particulier et entreprise) | Création zones vertes<br>Opération jardin naturel<br>Découverte nature Développer les zones de promenade<br>Augmenter les zones de biodiversité<br>Augmenter les zones bocagères<br>Mettre l'accent sur l'accès aux modes actifs<br>Augmenter les parkings vélos près des promenades |
| | DA3 - Instruction publique | DT3 - Service Environnement | | PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE | Projet 1 – Diagnostic du niveau de végétalisation des cours d'école | Favoriser la biodiversité |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts | | | Projet 2 – Priorisation et mise en œuvre de la verdurisation des cours d'école | Augmenter la couverture végétale des cours de récré et au besoin déminéraliser des parties.<br><br>Rendre les zones végétales accessibles aux élèves<br><br>Rester attentif aux normes incendie |
| **5.3. Garantir une gestion durable du patrimoine immobilier** | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments | DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - MUSEF<br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments (Cellule Patrimoine remarquable)<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois<br><br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire | | MAISON PICARDE & ANCIENNE PISCINE : PROGRAMME DE RÉNOVATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INFRASTRUCTURES<br><br>CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE VALORISATION ET RÉHABILITATION DU SITE CHÂTEAU DES COMTES - MARLIER – MESURES CONSERVATOIRES | Projet 1 : Maison Picarde,<br><br>Projet 2 : Ancienne Piscine – Arsenal.<br><br>Projet 1 : Travaux de stabilisation des murs de soutènement et épinglage du corps de logis,<br><br>Projet 2 : Redéfinition l'affectation, plan financier et recherche de subventions. | Valoriser et préserver le patrimoine historique et artistique de la ville<br><br>Mettre en relation avec le projet de réhabilitation du Château<br><br>Profiter de l'expertise du MUSEF en ce qui concerne le patrimoine mobilier |
| | DA3 - Instruction publique | DT3 - Service Patrimoine<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments | | PROGRAMME DE CONSOLIDATION DE L'ICET | Projet 1 : Promotion de l'ICET pour éviter la fermeture de certaines sections malgré la réforme du qualifiant. | Promotion de l'ICET (développer l'image et moderniser les infrastructures)<br><br>Réaffecter les bâtiments de l'ICET Dottignies après déménagement vers la nouvelle Ecole des Sports |
| | DA3 - Instruction publique | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DG - Service informatique | | PROGRAMME DE CONSOLIDATION DE L'ICET | Projet 1 : Promotion de l'ICET pour éviter la fermeture de certaines sections malgré la réforme du qualifiant. | Déployer des moyens matériels et financiers pour moderniser l'établissement et les équipements mis à disposition<br>Bâtiment vétuste – études à réaliser<br>Soutien technologique |
| | DA3 – Service des Sports | DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments | | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 1 - Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030<br><br>Projet 2 - Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC. | Equiper les infrastructures sportives de récupérateurs d'eaux pluviales pour les sanitaires, et de panneaux solaires |
| | DT3 - Cellule Energie | DA2 - PAEDC<br><br>DT3 - Service Patrimoine<br><br>Référents patrimoniaux<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales | | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 1 - Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030.<br><br>Projet 2 - Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC | Veiller activement sur les chiffres de consommations énergétiques et la PEB des bâtiments |
| | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments | DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales | | Schéma de Développement Communal (SDC) et Guide communal d'Urbanisme (GCU) | Projet 1 - Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030.<br>Projet 2 - Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC | Intégrer le SDC et le GCU dès l'étude des projets bâtiments et territoires |
| | DT3 - Service Environnement | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée<br><br>DGA - Service Juridique<br><br>DA3 - Instruction publique<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (TSR) | | PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) | Projet 4 – Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté Distributeurs de sacs à déjections canines) | Diminution de la quantité de déchets (de manière globale et par citoyen)<br><br>Sensibiliser les citoyens à la problématique des déchets (écoliers / élèves, usagers des aires de jeux, citoyens…) |
| | DA3 - Service Jeunesse | DT3 - Service Environnement<br><br>DA3 - Service des Sports | | PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE | Projet 5 : Sensibilisation des utilisateurs des aires de jeux au tri des déchets | Diminution de la quantité de déchets (de manière globale et par citoyen) |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments | | PLAN DECHET (PLP + 0 déchet) | Projet 4 : Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté + Distributeurs de sacs à déjections canines). | Sensibiliser les usagers des infrastructures Jeunesse au tri des déchets |
| | | DT3 - Service Environnement<br><br>D2 - Ouvriers commuinaux | | PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) | Projet 1 : Diagnostic et sondage auprès de la population vivant dans les zones à forte densité<br><br>Projet 4 : Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté + Distributeurs de sacs à déjections canines) | Diminution de la quantité de déchets (de manière globale et par citoyen)<br><br>Mettre en place des mesures de gestion des déchets liés aux chantiers menés par la Ville |
| | DA3 - Service Jeunesse | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact)<br>DT2<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée<br>DA2 - Gardiens de la Paix<br>DG - SIPPT | | PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE | Projet 1. Aménagement/réaménagement des aires de jeux | Intégrer les infrastructures Jeunesse (aires de jeux, Grange, Ressourcerie, locaux mouvements de jeunesse) à la gestion globale du patrimoine |
| | DA3 – Service des Sports | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DG - SIPPT<br><br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact) | | PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX CLUBS, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUX USAGERS, DESTINÉ À PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE | Projet 1 - Renforcement des aides en place en faveur des clubs sportifs ainsi que des jeunes sportifs<br><br>Projet 2 - Création d'un nouveau subside pour le développement du sport Elite | Subventions à proposer au budget (2026 et suivantes) |
| | DA3 – Service des Sports | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact) | Comité omnisports | PROGRAMME DE CRÉATION, D'AMÉLIORATION ET DE CONTRÔLE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES | Projet 5 : Elaboration d'un système de contrôle des installations sportives | Intégrer les infrastructures sportives à la gestion globale du patrimoine |
| | DA3 - Instruction publique | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br>DG - Service informatique | | PROGRAMME DE RÉNOVATION GLOBALE DE L'ECOLE DE LUINGNE | Projet 1 - Accroissement de la capacité de l'école<br><br>Projet 2 - Reconfiguration de la cour de récréation | Etudes<br><br>Soutien technologique |
| | DA3 - Instruction publique | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DG - Service informatique<br><br>DT3 - Cellule Energie<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>DG - SIPPT<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact) | | ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER<br><br>BUDGÉTISATION/PRIORISATION/PLANIFICATION/COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER | Projet 5 - Etablissement des fiches signalétiques<br><br>Projet 1 - Mise en service du logigramme décisionnel des travaux | Intégrer les structures scolaires à la gestion globale du patrimoine |
| | DA3 - Instruction publique | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (Handicontact)<br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts | | PROGRAMME DE RÉNOVATION GLOBALE DE L'ECOLE DE LUINGNE | Projet 1 - Accroissement de la capacité de l'école | Intégrer l'accessibilité PMR à la gestion globale des infrastructures (bâtiments et espaces extérieurs) |
| | DA1 - MUSEF | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DG - SIPPT | | MUSEF - PROGRAMME DE MAINTENANCE | Projet 1 - Programme de maintenance des bâtiments du MUSEF | Faciliter la gestion des maintenances des bâtiment MUSEF |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Vérifier la garantie décennale |
| | DA3 - Académie | DA1 - Service des Affaires culturelles<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales | | PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES ET PROGRAMME DE MIGRATION ACADÉMIE | Projet 1 - Migration des quatre domaines de l'Académie de Musique, Théâtre, Danse et Beaux-Arts vers L'Arche et l'Église des Pères. | Réfléchir à l'occupation de l'Eglise des Pères (exclusive ou partagée) |
| | DA1 - Centr'Expo | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DG - Service informatique | | CENTR'EXPO - PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ | Projet 1 – Chantier en cours | Surveillance chantier |
| | DT3 - Service Logement | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales | | PROGRAMME DE RÉNOVATIONS ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUX | Projet 1 - Programme de rénovation et entretien des logements communaux<br><br>Projet 2 - Mesures de responsabilisation des locataires en termes de consommation énergétique afin de réduire leurs frais d'électricité, de gaz et d'eau | Soutien à la hiérarchisation des actions et à la discussion sur les économies d'énergie |
| **5.4. Garantir une multi-mobilité apaisée et intermodale** | | | | | | |
| **5.6. Faire de Mouscron une Ville « commerce friendly »** | DT3 - Cellule développement commercial | DT1 Gestion de la voirie (GDV – Foires et Marchés) | ASBL Gestion Centre Ville | PLAN DE RELANCE ET DE PÉRENNISATION DU COMMERCE LOCAL | Projet 2 - Recensement commercial | Cartographie des Nodules<br><br>Mise en parallèle avec les cartographies existantes (Ex. : plan terrasse) |
| | DT3 - Cellule développement commercial | DT1 Gestion de la voirie (GDV – Foires et Marchés)<br><br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire | ASBL Gestion Centre Ville | PLAN DE RELANCE ET DE PÉRENNISATION DU COMMERCE LOCAL | Projet 3 - Evolution du système de soutien aux commerçants (Création du prix du commerce local, Créacom, Prime à l'embellissement des façades commerciales) | Retravailler le système de soutien aux commerçants :<br><br>Etre tenu informé des primes afin de pouvoir donner l'information au guichet GDV<br>Associer les commerçants aux activités foires et marchés |
| | DT3 - Cellule développement commercial | DA1 - Centre Culturel Mouscronnois<br><br>DA1 - Service des Affaires culturelles | | PLAN DE RELANCE ET DE PÉRENNISATION DU COMMERCE LOCAL | Projet 3 - Evolution du système de soutien aux commerçants (Création du prix du commerce local, Créacom, Prime à l'embellissement des façades commerciales) | Retravailler le système de soutien aux commerçants :<br><br>Offrir des places de spectacles lors de certains événements<br>Organisation d'événements artistiques pour dynamiser le centre-ville et les commerces |
| **5.7. Consolider le rôle de « Grande Ville » au sein de la WAPI et de l'hinterland transfrontalier et transrégional** | DA1 - MUSEF | DA2 - Communication externe | | MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES | Projet 2 - Recherche pro-active de subventions | Actions pour une recherche pro-active de subventions :<br><br>Initier des projets Interreg afin de renforcer l'ancrage du MUSEF sur le territoire de l'Eurométropole (NB : il s'agit d'un objectif partagé avec le CHM) |
| | DA1 - MUSEF<br><br>DA1 - Centre Marcel Marlier | DA2 - Communication externe<br><br>DA1 - Maison du tourisme<br>DA1 - Syndicat d'initiative | | MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES | Projet 3 - Développement d'activités au bénéfice de publics variés | Augmentation des visites : Développer les connaissances et les outils nécessaires pour attirer les visiteurs néerlandophones |
| | DA1 - MUSEF<br><br>DA1 - Centre Marcel Marlier | DA2 - Communication externe<br><br>DA1 - Syndicat d'initiative<br>DA1 - Maison du tourisme | | MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES | Projet 3 - Développement d'activités au bénéfice de publics variés | Augmentation des visites : Développer un programme d'une journée dans les environs de Mouscron en vue d'attirer le public néerlandophone et les touristes présents sur le territoire de l'Eurométropole |
| | DA1 - MUSEF<br><br>DA1 - Centre Marcel Marlier | DA2 - Communication externe<br><br>DA1 - Syndicat d'initiative<br>DA1 - Maison du tourisme | | MUSEF - CONVENTION DE RECONNAISSANCE FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, SUBVENTIONS ET MISSIONS MUSÉALES | Projet 4 - Actions pour le travail en réseau, en partenariat, en co-construction | S'inscrire dans les réseaux touristiques et collaborer avec les opérateurs régionaux |
| **6. PARTAGER LA GOUVERNANCE ENTRE ELUS, ADMINISTRATION ET CITOYENS** | | | | | | |
| **6.1. Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services** | DA3 - Service Jeunesse | DA2 - Communication externe | | PROGRAMME CITOYENNETÉ | Projet 1 - Actions de promotion du CCA (Conseil communal des Ados) | Augmentation de la participation des ados au Conseil Comm des Ados |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DA3 - Instruction publique | | | Projet 2 - Mesures de transition fluide entre le CCE et le CCA (Conseils communaux Enfants & Ados) | Mettre en valeur les activités du Conseil Comm des Ados sur le site internet www.mouscron.be |
| | DA3 - Service Jeunesse | DA2 - Communication externe<br><br>DA2 - Service Communication interne (PST COM) | | PROGRAMME CITOYENNETÉ | Projet 1 - Actions de promotion du CCA (Conseil communal des Ados)<br>Projet 2 - Mesures de transition fluide entre le CCE et le CCA (Conseils communaux Enfants & Ados) | Augmentation de la participation des ados au Conseil Comm des Ados<br>Développer des capsules-vidéos sur le principe « Vis ma vie de conseiller ado » (témoignages vidéos diffusés sur la page facebook Ville) |
| | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.) | Centralisation de la communication sortante Faire du site internet www.mouscron.be le point d'entrée principale pour le citoyen<br><br>S'assurer d'une vérification / mise à jour régulière du contenu par les services |
| | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.) | Centralisation de la communication sortante Réaliser un inventaire et évaluer les outils existants au regard des contraintes et besoins des services |
| | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.) | Etablir des schémas / processus de communication applicables par tous les services communaux |
| | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.) | « Identité de Ville » : diffuser largement le nouveau logo et créer/diffuser des modèles de visuels utilisables par tous les services |
| | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 4 - Développement de supports de communication variés (audio-visuel, papier, numérique …) | Développer les outils et messages de communication adéquats pour atteindre les jeunes |
| | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 2 - Renforcement de l'image positive de l'Administration communale via une communication en adéquation avec les projets menés et les décisions prises | Donner de la visibilité positive aux actions menées par les services communaux |
| | DA2 - Service Communication externe | DA1 - MUSEF<br><br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br>DA1 - Centre Marcel Marlier<br><br>DA1 - Maison du tourisme | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.) | Mettre en évidence les activités muséales<br><br>Relayer les informations de nature culturelle |
| | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 5 - Développement/Approfondissement des connaissances techniques et formation continue pour le développement des outils de communication, notamment au niveau du site internet et du e-guichet | Développement du e-guichet et systématisation de son utilisation par les services Réaliser un « vademecum » du e-guichet à l'attention des services potentiellement créateurs |
| | DA2 - Service Communication externe | DA1 - MUSEF<br><br>DA1 - Centre Marcel Marlier | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 5 - Développement/Approfondissement des connaissances techniques et formation continue pour le développement des outils de communication, notamment au niveau du site internet et du e-guichet | Développement du e-guichet et systématisation de son utilisation par les services Elargir le e-guichet aux activités muséales (avec lien vers les sites respectifs des structures) |
| **6.2. Améliorer l'accueil et les services administratifs** | | | | | | |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **6.3. Poursuivre l'amélioration des conditions de travail et du bien-être** | DG - SIPPT | Comité de direction (CODIR) (CODIR) | COSUCO<br><br>COPALOCQ | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Projet 1 - Plan d'actions suite à l'enquête ps y comprishosociale générale réalisée en 2024<br><br>Projet 2 - Plan Annuel d'Actions de Prévention de l'Administration (PAA)<br>Projet 3 - Plan Global Prévisionnel de Prévention de l'Administration (PGP) | Accompagner l'employeur et s'assurer que celui-ci suive le Plan Global Prévisionnel de Prévention de l'Administration : Consultation en termes d'ergonomie, « embellissement » et environnement au travail |
| | DG - SIPPT | DA3 - Service Jeunesse<br><br>DA3 - Instruction publique<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT2 - Ouvriers<br>DT3 - Service Patrimoine<br>Référents patrimoniaux | | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Projet 2 : Plan Annuel d'Actions de Prévention de l'Administration (PAA)<br><br>Projet 3 : Plan Global Prévisionnel de Prévention de l'Administration (PGP) | Accompagner le Collège dans le suivi des 7 domaines composant le bien être au travail<br><br>Mettre en conformité les aires de jeu<br><br>Mettre en conformité les bâtiments<br><br>Prévoir des exercices d'évacuation des bâtiments |
| | DG - SIPPT | Référents patrimoniaux<br><br>Tous les services concernés | | BUDGÉTISATION/PRIORISATION/PLANIFICATION/COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER | Projet 1 - Mise en service du logigramme décisionnel des travaux (voir liste des principaux sites d'intervention) | Implication suffisamment tôt dans les dossiers de rénovation |
| | DA1 - Service des Affaires culturelles | DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DG - SIPPT<br>DA1 - Centre Culturel Mouscronnois | IPALLE<br><br>Auteurs de Projet | BUDGÉTISATION/PRIORISATION/PLANIFICATION/COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER<br><br>BUDGÉTISATION/PRIORISATION/PLANIFICATION/COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER | Projet 1 - Mise en service du logigramme décisionnel des travaux (voir liste des principaux sites d'intervention)<br><br>Projet 2 - Rénovation et mise aux normes du Centre Marius Staquet | Adaptation des installations pour répondre aux variations d'occupation<br><br>Implication dans la rénovation du Staquet |
| | DA1 - Bibliothèque | DG - Service informatique<br><br>DA1 - Service des Affaires culturelles<br><br>DG - SIPPT<br><br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales | | BIBLIOTHÈQUE - PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES | Selon l'option retenue :<br><br>Projet 1 - Rénovation lourde pour un maintien définitif rue du Beau-Chêne<br><br>Projet 3 - Déménagement définitif vers le site des Barnabites (ancien commissariat) | Faire de cette institution un troisième lieu de vie avec des espaces spécifiques suffisants et adaptés à sa programmation :<br>Anticiper les besoins informatiques afin que la bibliothèque fonctionne de manière optimale et en adéquation avec son temps |
| | DA3 - Service Jeunesse | DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (PSSP)<br><br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (TSR) | | PROGRAMME « CARREFOUR JEUNESSE » | Projet 2. Réalisation d'un sondage auprès des jeunes mouscronnois pour comprendre leurs besoins et leurs intérêts. | Susciter la parole des jeunes et mener des campagnes d'information ciblées à l'attention des ados |
| **6.4. Assurer une gouvernance participative pour une Ville en transition** | DT1 - Services Voirie & Mobilité | DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (TSR)<br><br>DA2 - Sécurité Intégrale et Intégrée (Gardiens de la Paix)<br>DA2 - Service des Affaires sociales et Santé (TSR)<br><br>DT1 - Services Voirie & Mobilité<br>DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire | Police | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 1 - Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine, …) | Recueillir les besoins du terrain en préalable aux projets de réaménagement développés |
| **Voir 6.1.Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services** | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | 6.1.Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services | Centralisation de la communication sortante<br><br>Faire du site internet www.mouscron.be le point d'entrée principale pour le citoyen |
| | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.) | Centralisation de la communication sortante |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Réaliser un inventaire et évaluer les outils existants au regard des contraintes et besoins des services |
| **Voir 6.1.Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services** | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.) | Etablir des schémas / processus de communication applicables par tous les services communaux |
| **Voir 6.1.Améliorer l'efficacité et la réactivité de nos services** | DA2 - Service Communication externe | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 1 - Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène (supports PAO, plans de communication liés aux événements ou projets, accentuation du recours à l'eGuichet, etc.) | « Identité de Ville » : diffuser largement le nouveau logo et créer/diffuser des modèles de visuels utilisables par tous les services |
| **VOLET INTERNE** | | | | | | |
| **7-POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DU BIEN-ÊTRE** | | | | | | |
| **7.1. Gérer les ressources humaines (formation, évaluation, accueil…)** | DG - Service du personnel | DG - Service du personnel (Cellule GRH)<br><br>DA2 - Service Communication interne (PST COM) | CPAS | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 1 - Adoption du Statut Général | Soutien à la gestion des ressources humaines :<br><br>Modifier statut / bilan après un an de carrière pour constater ce qui était bien et ce qui est à améliorer dans l'accueil des nouveaux membres |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | DG - Service du personnel (Cellule GRH) | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 3 – Soutien à la gestion des ressources humaines (onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding) | Accueil des nouveaux |
| | DG - Service du personnel | DA2 - Service Communication interne (PST COM)<br><br>DG - Service du personnel (Cellule GRH) | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 1 - Renforcement de la cohésion et de la motivation<br><br>Projet 3 – Soutien à la gestion des ressources humaines (onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding) | Fidélisation des talents/<br><br>Réunions de travail / brainstorming / boîte à idées / maintien emploi / améliorer les recrutements de profils techniques |
| | DG - Service du personnel | DG - Service du personnel (Cellule GRH)<br><br>DG - SIPPT | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 3 – Soutien à la gestion des ressources humaines (onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding) | Parcours de réintégration |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | DG - Service du personnel (Cellule GRH) | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 3 – Soutien à la gestion des ressources humaines (onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding) | Création d'une commission d'accompagnement / d'orientation<br><br>Soutien aux personnes qui quittent l'administration (passage de savoirs) |
| | DG - Service du personnel | Membres des services / chefs de bureau / chefs de service | | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 2 - Plan de formation du personnel communal | Organiser les passages de savoir vers les remplaçants |
| **7.2. Gérer les risques ps y comprisho-sociaux et améliorer les conditions de travail (infrastructures, mesures de prévention…)** | DG - SIPPT | Pôle Egalité des Chances<br><br>Comité de direction (CODIR) | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE<br><br>PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Projet 5 - Amélioration du bien-être au travail (en partenariat avec SIPP)<br><br>Projet 5 : Collaboration au sein du projet « C'est pour rire | Promotion de la qualité de vie au travail et prévention des risques ps y comprishosociaux en mettant en place des espaces de dialogue et un dispositif de médiation<br><br>Poursuivre la collaboration dans le cadre de « C'est pour rire » et concrétiser les mesures de suivi |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | DA2 - Communication externe<br><br>Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 1 - Renforcement de la cohésion et de la motivation | Valoriser les initiatives et les réalisations des agents communaux via les canaux de communication Ville |
| | DG - SIPPT | DG - Service du personnel<br><br>Comité de direction (CODIR)<br><br>Tout le personnel | | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Projet 1 : Plan d'actions suite à l'enquête psychosociale générale réalisée en 2024 | Suivi du plan d'actions élaboré suite à l'analyse des risques ps y comprisho sociaux 2024<br><br>Réunions de présentation des résultats de l'enquête<br>Élaboration du plan d'actions |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Suivi du plan d'actions |
| | DG - SIPPT | DA3 - Service Jeunesse<br><br>Pôle Égalité des chances<br><br>DA2 - Service Communication interne (PST COM)<br><br>Comité de direction (CODIR) (CODIR) | | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Projet 5 - Collaborer au sein du projet « C'est pour rire » | Action »C'est pour rire » : lutte contre le harcèlement)<br><br>Poursuite des actions entamées en 2024 dans le cadre de l'action « C'est pour rire »<br>Réunions de présentation des résultats de l'enquête<br>Élaboration du plan d'actions<br>Suivi du plan d'actions |
| | DG - SIPPT<br><br>DA3 - Service des Sports | DA2 - Service Communication interne (PST COM)<br><br>Personnes de confiance<br>DA2 - Service Communication interne (PST COM)<br><br>DG - Service du personnel (Cellule GRH) | Cohézio (partenaire externe) | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL<br><br>PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES | Projet 4 - Appel à candidature, accompagnement et mise en place de personnes de confiance<br><br>Projet 4 - Lancer des programmes innovants (ex. sport et santé mentale, sport inclusif, sports en entreprise) | Assurer la formation des personnesde confiance, leur mise à niveau et faire connaître les personnes de confiance<br><br>Développer et faciliter les animations sportives à destination du personnel communal<br><br>Développement d'actions ciblées vers le bien-être au travail dans le cadre de l'opération « Sport au boulot » |
| | DA3 - Service des Sports | DG - SIPPT<br><br>DA2 - Service Communication interne (PST COM)<br><br>DA3 - Service des Sports | | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Projet 2 - Plan Annuel d'Actions de Prévention de l'Administration (PAA)<br><br>Projet 3 - Plan Global Prévisionnel de Prévention de l'Administration (PGP) | Développer le sport en entreprise |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | Tout le personnel | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 6 - Stimulation de la créativité et valorisation des initiatives | Boîte à idées / suggestions d'amélioration / organisation de brainstorming sur base du modèle de « midi 21 » |
| | DG - Service du personnel | DG - Service du personnel (Cellule GRH) | CPAS<br><br>Syndicats | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 1 - Adoption du Statut Général | Mise à jour du statut et règlement travail - Concertations / co construction du statut général |
| | DG - Service du personnel | DT1 - Services Voirie & Mobilité<br><br>DA2 - PAEDC (POLLEC) | CPAS<br>IEG<br><br>SLM<br>Ressourcerie | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 1 - Adoption du Statut Général | Mettre en œuvre les propositions de leasing pour les agents f TP<br>Modification statut<br>Leasing vélo entreprise pour agents en CDI TP – déduit du brut de la prime de fin d'année sur 3 ans |
| | DG - Service du personnel | DG - SIPPT<br><br>DA2 - Service Communication interne (PST COM)<br><br>Comité de direction (CODIR) (CODIR) | | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 2 - Plan de formation du personnel communal | Modification statut (Maintien de l'emploi)<br><br>Comment se sentir bien au sein de l'administration<br><br>Soutien à la gestion des ressources humaines, fidélisation des talents |
| | DG - Service du personnel | Comité de direction (CODIR) (CODIR) | CPAS<br><br>Syndicats | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 3 - Optimisation des ressources humaines | Concertation<br><br>Création postes de Managers (fonctions M)<br>Valorisation des fonctions d'encadrement d'équipe |
| | DG - SIPPT | DT2 | | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Projet 7 - Etablissement des fiches de poste | Différencier les EPI selon risques liés au poste |
| | DT2 | DT1<br><br>DT2 - Services Espaces verts, Festivités, Propreté publique | | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 3 - Optimisation des ressources humaines | Réorganisation et gain de temps dans les missions réalisées<br>Redistribution des attributions entre technique et administratif<br>Coordination |
| | DT2 | Chef DT2<br><br>DA2 - Plan U-E | | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS)<br><br>PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 1 - Programme de réfection des voiries (sécurité, domotique urbaine, …)<br><br>Projet 3 - Optimisation des ressources humaines | Limitation des activités énergivores – Gestion des festivités<br>Réfléchir à des nouveaux modes de fermetures des voiries, moins chronophages |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | DT2 | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | | ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER | Projet 6 – Accompagnement des référents patrimoniaux | Améliorer la communication vers les ouvriers communaux mais aussi vers crèches, accueillantes, AES dans le cadre de la programmation des interventions techniques |
| | | DA3 – Petite enfance (Crèches et Accueillantes) | Accueillantes | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 2 - Planification intelligente des chantiers | |
| | | | | BUDGÉTISATION/PRIORISATION/PLANIFICATION/COORDINATION DES INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER | Projet 1 - Mise en service du logigramme décisionnel des travaux | (voir liste des principaux sites d'intervention) |
| **7.3 Développer la collaboration, la communication interne, les relations inter-services et l'esprit d'entreprise** | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | Tous les services | | PROGRAMME « HURLUSBUS » | Projet 1 Constitution d'une réserve de personnel au sein de l'administration, écolée et encadrée par le personnel du Service Jeunesse, pour l'Hurlusbus | Motiver la collaboration entre services et le renfort mutuel par la communication interne |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 1 : Renforcement de la cohésion, de la motivation et de l'efficacité | Renforcement du sentiment d'appartenance du personnel en favorisant les échanges entre services et en réduisant les silos organisationnels par la mise en place d'un réseau interservices et l'organisation d'événements internesDévelopper des actions et des modes de communication internes qui permettent de mieux faire connaître l'ensemble des services à l'ensemble du personnel communal |
| | | | | | Projet 4 - Renforcement de la transparence et du dialogue | |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | Tous les services | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 4 - Renforcement de la transparence et du dialogue | Systématiser des rencontres régulières entre les services communaux et les communicants internes et externes |
| | DA2 - Service Communication externe | | | | | |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | DG - Service informatique | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 2 – Accessibilité et fluidification de la circulation de l'information et accompagnement au changement | Amélioration de la circulation de l'information |
| | | DG - Service du personnel (Cellule GRH) | | | | Création d'un intranet - Comm'une info : Réunions de travail à mener |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | Comité de direction (CODIR) | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 4 - Renforcement de la transparence et du dialogue | Améliorer le dialogue entre le personnel communal, le comité de direction et le Collège communal |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | DG - Service du personnel | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 3 – Soutien à la gestion des ressources humaines (onboarding, fidélisation, réintégration, outboarding) | Valorisation des mérites des agents et des équipes |
| | | Comité de direction (CODIR) | | | | Cérémonies de mise à l'honneur / reportages / vidéo de présentation des métiers<br>Réunions de travail / organisation des événements / reportages et assurer leur diffusion / Vis ma vie / service compris / rencontre en service inconnu… |
| | DG - SIPPT | Comité de direction (CODIR) | Syndicats | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Projet 6 : Collaboration et maintien d'une communication efficace avec les délégations syndicales au travers (entre autres) des réunions du COSUCO | Développer la communication avec les syndicats par le biais du COSUCO |
| | DT2 | DT1 | | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 3 - Optimisation des ressources humaines | Améliorer l'efficacité des réunions de concertation |
| | | DT3 | | | | Réunions techniques sur les projets en cours / futurs |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | Tous les services | CPAS | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 4 - Renforcement de la transparence et du dialogue | Favoriser la communication et les connaissances inter services<br>Mettre en place une meilleure connaissance entre institutions<br>Contacter le pendant du PST Com au CPAS : |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | Autres communes | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 4 - Renforcement de la transparence et du dialogue | Aller au contact d'autres communes pour voir ce qu'ils ont mis en place en termes de communication interne |
| | DGA | DG - Service du personnel | CPAS | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 4 - Renforcement de la transparence et du dialogue | Transmettre au service du personnel les offres d'emploi émanant du CPAS (fait par la Ville) |
| | DG - Service du personnel | DG - Service du personnel | | PROGRAMME « MANAGEMENT & POLITIQUE SALARIALE » | Projet 3 - Optimisation des ressources humaines | Gestion de l'absentéisme / Prévention de l'absentéisme |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DG - SIPPT<br>DA2 - Service Communication interne (PST COM) | | | | |
| | DA2 - Service Communication interne (PST COM) | DG - Service informatique | | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Projet 2 – Accessibilité et fluidification de la circulation de l'information et accompagnement au changement | Amélioration de la circulation de l'information |
| **7.4 . Faire appel aux nouvelles technologies (IA, automatisation et dématérialisation), poursuivre la dématérialisation des processus (modules comptables, envoi des aer -Avertissement Extrait de Rôle- via eBox…), et développer l'offre de service en ligne via l'eGuichet** | DG - Service informatique | DG - Service du personnel<br><br>DA2 - Service Communication interne (PST COM) | | PLAN DE GESTION DES DONNÉES NATIVES NUMÉRIQUES | Projet 2 - évaluation d'outil d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia | Intégration de l'IA<br><br>Formation à l'utilisation de l'IA pour les agents communaux |
| | DF - Services Financiers | DG - Service informatique | | PROGRAMME DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS | Projet 2 : Suivi des formations et ateliers ayant trait à la dématérialisation des processus financiers | Acquisition et/ou développement de modules informatiques de dématérialisation des processus financiers Compatibilité aux systèmes existants<br><br>Développements internes |
| | DF - Services Financiers | DA2 - Communication externe<br><br>DG - Service informatique | | PROGRAMME DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS | Action 1 - Plan de communication à moyen terme pour le déploiement de l'utilisation de l'eBox par les citoyens mouscronnois<br>Action 2 – Suivi des formations et ateliers ayant trait à la dématérialisation des processus financiers | Dématérialisation des avertissements extraits de rôle via l'eBox citoyen<br><br>Plan de communication à moyen terme pour le déploiement de l'utilisation de l'eBox citoyen |
| | DF - Services Financiers | DA1 - Service des Archives | | PROGRAMME D'INVENTORISATION ET SUIVI DES FONDS D'ARCHIVES | Projet 1 - Mise en place d'une base de données unique, sécurisée et interopérable du fonds d'Archives | Dématérialisation des processus<br><br>Acquisition et/ou développement de modules informatiques de dématérialisation des processus financiers<br>Archivage numérique selon l'évolution de la législation |
| | DGA - DPO | Secrétariat de la Bourgmestre<br><br>DA2 - Communication externe<br><br>Tous les services | CPAS | LISTE PROTOCOLAIRE CONFORME AU RGPD, PAR CATÉGORIES DE PERSONNES VISÉES PAR LES ACTIVITÉS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION ET AYANT ACCORDÉ LEUR CONSENTEMENT SPÉCIFIQUE | Projet 1 - Diffusion du formulaire de consentement spécifique à soumettre aux usagers par les services lors des inscriptions aux activités<br><br>Projet 2 - Création d'une liste protocolaire au sein du secrétariat de la Bourgmestre et contenant des onglets spécifiques « seniors », « sports », « jeunesse », « cérémonies patriotiques » …<br><br>Projet 3 - Mise à jour annuelle de la liste protocolaire | Déploiement du Pass consentement thématique Liste protocolaire centralisée contenant des onglets spécifiques de catégories de personnes visées par les activités des services de l'administration sur base de leur consentement pour y figurerUtilisation conforme au RGPD<br><br>Mise à jour annuelle (eguichet ou version papier)<br><br>Synergie envisageable avec le CPAS |
| **7.5 OPTIMISER LA GESTION DES DONNÉES ET ASSURER LEUR ACCESSIBILITÉ (OPEN DATA)** | DG - Service informatique | DGA - DPO<br><br>DA1 - Service des Archives<br><br>Tous les services | | PLAN DE GESTION DES DONNÉES NATIVES NUMÉRIQUES | Projet 1 - Formations à nos outils de gestion des données<br><br>Projet 2 - évaluation d'outil d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia<br>Projet 3 - Début de réflexion sur l'usage des données au sein de l'administration | Structuration de l'infrastructure informatique des données et leur accessibilité<br><br>Formation aux outils de gestion des données<br><br>Evaluation et utilisation d'outils IA pour le traitement des données<br>Travail global sur l'usage, l'accessibilité et l'archivage des données numériques de et par chaque service |
| | DG - Service informatique | DA1 - Bibliothèque | CPAS<br><br>Communes WAPI | PLAN DE GESTION DES DONNÉES NATIVES NUMÉRIQUES | Projet 1 - Formations à nos outils de gestion des données<br><br>Projet 2 - évaluation d'outil d'intelligence artificielle à la suite du programme Startia<br>Projet 3 - Début de réflexion sur l'usage des données au sein de l'administration | Structuration de l'infrastructure informatique des données et leur accessibilité<br><br>Mutualisation des méthodologies et outils Partage d'expériences |
| | DG - Service informatique | Services communaux concernés | | PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS MAISON « SUR MESURES » | Projet 1 - Migration d'applications « Powerbuilder » vers les technologies fournies par « Visual Studio » notamment « Blazor ». | Migration des applications « Powerbuilder » vers des technologies plus performantes<br><br>Amélioration des fonctionnalités et du traitement des données souhaités |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | Ex / Permis/Passeport – Programme d'archivage de numérotation de dossier, de mode de paiement, etc. |
| | DG - Service informatique | Services communaux concernés | | PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS MAISON « SUR MESURES » | Projet 2 - Réponse aux nouvelles demandes de logiciels. | Co-construction des fonctionnalités et de traitement des données souhaités<br>Ex / Urbanisme/Logement/Population - Poursuivre la mise en service définitive du logiciel Immotracker pour les inscriptions provisoires au registre sur base des résultats de la phase test |
| | DG - Service informatique | Services communaux concernés | | PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LOGICIELS MAISON « SUR MESURES » | Projet 1 : Migration d'applications « Powerbuilder » vers les technologies fournies par « Visual Studio » notamment « Blazor »,<br>Projet 2 : Réponse aux nouvelles demandes de logiciels,<br>Projet 3 : Accompagnement dans le choix de solutions externes. | Exploration et mise en œuvre de nouveaux outils pour avoir accès à de nouvelles fonctionnalités (ex/ Intranet)<br>Formations communes |
| | DT1 - Service Cartographie | DG - Service informatique | | PROGRAMME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DE CARTOGRAPHIE | Projet 1 - Migration du logiciel ArcGis Desktop ( ESRI ) vers ArcGis Pro ( ESRI )<br>Projet 2 - Formations du personnel ArcGis Pro ( ESRI ) | Migration vers Arcgis Pro<br>Appui opérationnel pour assurer que la migration se fasse correctement |
| | DT1 - Service Cartographie | DGA - DPO | | PROGRAMME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DE CARTOGRAPHIE | | Assurer la traçabilité des consultations de données Collaboration afin d'établir un protocole de gestion des accès |
| | DT1 - Service Cartographie | DT3 - Service Urbanisme & Aménagement du territoire<br>Régistre National / Population | | PROGRAMME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DE CARTOGRAPHIE | | Poursuivre l'intégration des données cartographiques dans ICARE |
| | DA1 - Service des Archives | DG - Service informatique | CPAS | PROGRAMME D'INVENTORISATION ET SUIVI DES FONDS D'ARCHIVES | Projet 1 : Mise en place d'une base de données unique, sécurisée et interopérable du fonds d'Archives | Mise en place d'une base de données centralisée et sécurisée permettant une recherche plus rapide et plus fiable<br>Aide à la détermination des besoins et/ou à la prospection du marché sur base d'expériences d'autres communes<br>Non évoqué en séance – Synergie possible avec le CPAS |
| | DA1 - Service des Archives | Tous les services | | PROGRAMME D'INVENTORISATION ET SUIVI DES FONDS D'ARCHIVES | Projet 1 : Mise en place d'une base de données unique, sécurisée et interopérable du fonds d'Archives | Mise en place d'une base de données centralisée et sécurisée permettant une recherche plus rapide et plus fiable<br>Formation de l'ensemble des agents communaux pour le versement des archives avec ce nouveau logiciel<br>Création de plan de classement avec certains services |
| **8. DÉVELOPPER UNE GESTION DYNAMIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL** | | | | | | |
| **8.1. Elaborer un inventaire du patrimoine immobilier sous ses aspects distincts (stabilité, étanchéité, sécurité, PEB, informatique, connectivités…)** | DT3 - Service Patrimoine | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DG - SIPPT<br>Référents patrimoniaux<br>DT3 - Service Patrimoine<br>DT2<br>DA2 - PAEDC | | ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER | Projet 3 - Conception d'une fiche signalétique<br>Projet 5 - Etablissement des fiches signalétique | Développer d'un programme commun de suivi et gestion des infrastructures |
| **8.2. Mettre en place une gestion dynamique interne du patrimoine immobilier et accompagner les référents patrimoniaux** | DT3 - Service Patrimoine | DG - SIPPT<br>Référents patrimoniaux | | ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER | Projet 2 - Réalisation de l'inventaire AMIANTE des bâtiments communaux | Disposer d'un inventaire amiante pour tous les bâtiments<br>Suivi dans les bâtiments (signalétique) et auprès des référents |
| | DT3 - Service Patrimoine | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT2<br>DG - SIPPT | | ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER | Projet 3 - Conception d'une fiche signalétique<br>Projet 4 - Mise en place d'une plateforme partagée | Mise en place d'une structure commune reprenant les éléments à conserver<br>Déterminer les éléments |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Référents patrimoniaux | | | | |
| | DT3 patrimoine – DT1 – DT2 - SIPPT | Référents patrimoniaux | | ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER | Projet 6 – Accompagnement des référents patrimoniaux | Mise en place de l'inventaire complet<br>Communication des différents éléments |
| | DT3 patrimoine – DT1 – DT2 - SIPPT | DG - Service informatique | | ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER | Projet 4 - Mise en place d'une plateforme partagée | Trouver l'outil informatique adéquat |
| | DG - SIPPT | DT1 - Bureau d'Etudes Techniques spéciales<br>DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT2<br>Tous les services | | MUSEF - PROGRAMME DE MAINTENANCE | Projet 1 : Programme de maintenance des bâtiments du MUSEF<br>Projet 2 : Programme de mise en conformité des conditions de conservation des collections du musée | Faciliter la gestion des maintenances des bâtiments du MUSEF Soutenir les référents patrimoniaux et faciliter leur travail de gestion des maintenances des bâtiments |
| **8.3. Mettre en place un programme d'intervention prioritaire sur notre patrimoine immobilier, à lier avec la mise en place d'un système de priorisation des demandes d'intervention de travaux (DIT)** | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments (Cellule patrimoine remarquable) | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DT1 - Bureau d'Etudes Espaces verts<br>DA3 - Service Jeunesse<br>Tous les services | | CENTRE MARCEL MARLIER - PROGRAMME DE VALORISATION ET RÉHABILITATION DU SITE CHÂTEAU DES COMTES - MARLIER – MESURES CONSERVATOIRES<br>Vaut, de manière générale pour tous les sites communaux (Maison Picarde, Barnabites, Frégate, Grange, espaces verts, etc.) | | Préserver, valoriser et mettre en lumière le patrimoine culturel et historique (visibilité, communication, signalétique et aménagements des abords, etc.) |
| **8.4. Optimiser les procédures administratives internes liées à l'opérationnalisation des interventions techniques (commandes, gestions des stocks…)** | DT2 | Tous les services<br>Finances - Marchés publics<br>SIPP | | | | Rationnalisation des processus et mise en place des procédures et mesures adéquates pour faciliter la concrétisation des DIT sollicitées par les services |
| **8.5. Dans le cadre de l'inventaire régulier du patrimoine communal, veiller à automatiser la communication relative au déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut** | DT2 | Tous les services<br>Finances DT3 - Patrimoine | | DT1 – DT2 - DT3 – SIPP - PATRIMOINE<br>ETAT DES LIEUX GLOBAL ET ACTUALISÉ DU PATRIMOINE COMMUNAL MOBILIER & IMMOBILIER | Projet 7 : Procédure de déclassement des biens immobiliers/mobiliers vendus ou mis au rebut | Dynamiser le processus de déclassement des biens immobiliers / mobiliers vendus ou mis au rebut |
| **8.6 Elaborer un inventaire de l'état de nos voiries et mettre en place un programme d'intervention prioritaire** | DT1 - Service Mobilité<br>DT1 Gestion de la voirie (GDV - ODP) | DT1 - Service Voirie<br>DA2 - Communication externe | | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 2 : Planification intelligente des chantiers | Programme d'entretien des infrastructures et assimilés Elaboration de procédures de communications externes liées aux chantiers (réunions citoyennes, pré-avis riverains, avis riverains, etc.)<br>Organiser tous les deux mois des réunions avec les impétrants afin de planifier et communiquer avec les riverainsS'appuyer sur les communicants communaux pour soutenir les « techniciens » dans la communication liée aux chantiers |
| | DT1 - Service Voirie | DT1 Gestion de la voirie (GDV - ODP) | | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 3 : Mise en place des procédures de demande d'intervention (voirie & égouttage) | Elaboration de procédures de communications (externes) liées aux chantiers (réunions citoyennes, pré-avis riverains, avis riverains, etc.)<br>Intégrer sur la plateforme Powalco le réseau de nos câbles et canalisations (/nouvelles demandes de raccordement à l'égoût) |
| | DT1 - Service Voirie | DT1 - Services Voirie & Mobilité<br>DT1 Gestion de la voirie (GDV - ODP)<br>DT1 - Services Voirie & Mobilité | | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 2 : Planification intelligente des chantiers | Elaboration de procédures de communications (internes) liées aux chantiers<br>Mettre en place les temps d'échanges nécessaires pour optimaliser le travail des services impactés par les chantiers et améliorer la communication liée |

| Objectif partagé | Service porteur | Services partenaires | Partenaires externes | Intitulé du Plan-Programme | Action visée | Modalités de partenariat |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | DT1 - Bureau d'Etudes Bâtiments<br>DA2 - Communication externe | | | | |
| | DT1 - Service Voirie | DA2 - Communication externe<br><br>DT1 - Service Mobilité | | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 2 : Planification intelligente des chantiers | Améliorer la communication positive liée aux chantiers menés par la Ville |

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# ANNEXE 4

# -

# Objectifs de Développement Durable
# 47 cibles communales

*Rappel : ce document relatif aux ODD se complète de la lecture de la Perspective de Développement Urbain 2025-2030 lors de laquelle, pour chacun des 11 projets-phares autour desquels elle se structure, ont été stipulés les Objectifs de Développement Durable impactés par le projet en question ou les actions qui le composent.*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | **1. Pas de pauvreté** | **1.2** | D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion **d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie** par chaque pays. | D'ici à 2030, la part des Wallon.ne.s exposé.e.s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale doit au moins diminuer de moitié, soit passer de 26,5% en 2015 à 13,25% | D'ici à 2030, la part de la population communale qui déclare rencontrer des difficultés financières pour satisfaire à ses besoins de base doit diminuer de moitié par rapport à 2024 | Part de la population qui déclare rencontrer des **difficultés financières pour satisfaire à ses besoins de base** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Ensemble du plan |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **2** | **1. Pas de pauvreté** | **1,3** | Mettre en place des **systèmes et mesures de protection sociale pour tous**, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient | D'ici à 2030, la part des ménages wallons déclarant avoir dû postposer des soins de santé pour des raisons financières doit tendre vers 0% | D'ici à 2030, la part de la population de 18 ans et plus déclarant avoir dû renoncer ou reporter des soins de santé pour des raisons financières doit tendre vers 0% (idem 3.8) | Part de la population de 18 ans et plus déclarant avoir dû **renoncer ou reporter des soins de santé pour des raisons financières** (idem 3.8) | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après ont

- Soit un rôle de prévention des problèmes de santé ou leur détection
- Soit contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air et, partant, la réduction des maladies notamment pulmonaires, à travers la diminution des énergies fossiles ou le renforcement de la végétalisation urbaine

ce qui, implicitement, permet de réduire les frais médicaux.

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ | Projet 1 : Séances d'informations « Santé » tous publics |
| DA2 | | Projet 2 : Rencontres « fibromyalgie » avec le public cible |
| DA2 | | Projet 3 : Promotion du dépistage gratuit du cancer du sein |
| DA2 | | Projet 4 : Actions de prévention « Tabac » |
| DA2 | | Projet 5 : Actions de prévention « diabète » |
| DA2 | | Projet 6 : Réseau Sida et IST |
| DA2 | | Projet 7 : Stage Nature et Santé |
| | | |
| | | |
| | | |
| DA3 | PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE | Projet 1 : Diagnostic du niveau de végétalisation des cours d'école |
| DA3 | | Projet 2 : Priorisation et mise en œuvre de la verdurisation des cours d'école |
| DA3 | PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES | Projet 1 : Renforcement des animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats |
| DA3 | | Projet 2 : Augmentation des actions ciblées vers le bien-être au travail dans le cadre de l'opération « Sport au boulot » |
| DA3 | | Projet 3 : Augmentation de la participation des adolescents et jeunes adultes en proposant de nouvelles activités adaptées |
| DA3 | | Projet 4 : Création de programmes innovants (ex sport et santé mentale sport inclusif sports en entreprise) |

| | | |
|---|---|---|
| | | |
| | | |
| DA3 | PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX CLUBS, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUX USAGERS, DESTINÉ À PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE | Projet 1 : Renforcement des aides en place en faveur des clubs sportifs ainsi que des jeunes sportifs |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 : Création d'une nouvelle zone verte |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 3 : Evènements de sensibilisation « grand public » de découverte de la Nature tel CAP NATURE et la distribution communale d'arbres |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 3 : Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 4 : Mise en place de mesures de PREVENTION |
| DT3 | PLAN COMMUNAL DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (2025-2030) | Projet 1 : Promotion d'une agriculture de proximité et favorisant l'alimentation saine et les circuits courts (hall du terroir PUB événements festifs micro-ferme etc) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 1. Pas de pauvreté | 1,4 | D'ici à 2030, faire en sorte **que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables**, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils **aient accès aux services de base**, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles **et à des nouvelles technologies** et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance | D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit doit tendre vers 0% | D'ici à 2030, la part de la population communale qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit, doit tendre vers 0% | Part de la population communale qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre, c'est-à-dire de non-recours au droit | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à assurer l'accès aux services de base à tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables

| | | |
|---|---|---|
| DGA | PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » | Projet 2 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de politique sociale |
| DGA | PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » | Projet 3 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'inclusion socio-culturelle |
| DGA | PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » | Projet 9 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de 3ème âge |
| DA1 | PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2026-2030 | Projet 4 : Maintien et enrichissement d'une programmation culturelle de qualité pour tous les publics en renforçant le maillage territorial des partenariats éducatifs et associatifs |
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 3 : Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vies dignes (réseau sanitaire plateforme socio-associative travail social de rue réduction des coûts pour l'accès à certains services ou activités alphabétisation et lutte contre la fracture numérique maintien voire intensification du soutien aux Ecoles des devoirs atelier d'estime de soi/de relooking etc) |
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 7 : Consolidation des équipes en vue d'optimaliser les services à la population et de stabiliser l'accompagnement social (mesures de soutien au personnel) |
| DA2 | ESPACE RENCONTRES MOUSCRON | Projet 1 : Organisation continue de l'Espace Rencontres |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE | Projet 1 : Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE | Projet 3 : Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE | Projet 7 : Mise en place d'un « référentiels suivis » |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – TERRITOIRE ZÉRO SANS ABRISME – PROGRAMME TOPAZES | Projet 1 : Augmentation du nombre de travailleurs sociaux de rue et accroissement de la présence sociale au sein de nouveaux quartiers |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – TERRITOIRE ZÉRO SANS ABRISME – PROGRAMME TOPAZES | Projet 3 : Développement de nouveaux projets facilitant la démarche sociale |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – TERRITOIRE ZÉRO SANS ABRISME – PROGRAMME TOPAZES | Projet 5 : Formations (santé mentale toxicomanie travail de rue précarité …) |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – TERRITOIRE ZÉRO SANS ABRISME – PROGRAMME TOPAZES | Projet 7 : Mise en place d'un « référentiels suivis » |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – ABRI DE JOUR ET ABRI DE NUIT | Projet 2 : Offre de services de première nécessité |

| | | |
|---|---|---|
| DA3 | PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE | Projet 1 : Aménagement/réaménagement des aires de jeux |
| DA3 | PROGRAMME DES ANIMATIONS PLAINES DE JEUX COMMUNALES | Projet 2 : Mesures d'uniformisation de la qualité d'accueil des plaines communales |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 1. Pas de pauvreté | 1,4 | D'ici à 2030, faire en sorte **que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables**, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils **aient accès aux services de base**, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles **et à des nouvelles technologies** et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance | D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui est en situation de fracture numérique doit tendre vers 0% | D'ici à 2030, la part de la population communale qui est en situation de fracture numérique doit tendre vers 0% | Part de la population communale qui est en situation de fracture numérique | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à assurer l'accès à des nouvelles technologies à tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables et lutter ainsi contre la fracture numérique.

| | | |
|---|---|---|
| DF | PROGRAMME DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS | Projet 1 : Plan de communication à moyen terme pour le déploiement de l'utilisation de l'eBox par les citoyens mouscronnois |
| DGA | PLAN DE GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER | Projet 2 : Evaluation de la faisabilité de déploiement d'un réseau 5G au niveau de la commune et de ses entités |
| DGA | PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » | Projet 1 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière informatique |
| DA1 | PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2026-2030 | Projet 3 : Extension de l'action des EPN |
| DA2 | POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE | Projet 13 : Actions de sensibilisation à la cyber-sécurité |
| DA3 | PROGRAMME DE DIGITALISATION ET NUMÉRISATION DES ÉCOLES COMMUNALES | Projet 1 : Poursuite du programme Ecole Numérique (qui fait partie du programme Digital Wallonia 4 Education) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2. Faim "zéro" | 2.1 | D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante | D'ici à 2030, la part de la population wallonne qui consomme la quantité journalière recommandée de fruits et de légumes doit tendre vers 100% | D'ici à 2030, la part de la population qui mange des fruits ou des légumes au moins une fois par jour doit tendre vers 100% | Part de la population qui mange des fruits ou des légumes au moins une fois par jour | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |
| | | | | D'ici à 2030, la part de la population wallonne bénéficiaire de banques alimentaires doit tendre vers 0%, ce qui signifie que les personnes détiennent des revenus suffisants pour avoir accès à une nourriture saine, nutritive et suffisante et ne doivent en conséquence plus bénéficier des banques alimentaires | D'ici à 2030, la part de la population qui déclare ne pas manger régulièrement en quantité suffisante doit tendre vers 0% | Part de la population qui déclare ne pas manger régulièrement en quantité suffisante | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |
| | | 2.2 | D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées | D'ici à 2030, la part de la population wallonne en situation d'obésité est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état d'obésité de la population wallonne était de 18% | Pas d'objectif chiffré communal | - | - |
| | | | | D'ici à 2030, la part de la population wallonne en surpoids est stabilisée et ce pour chaque année à partir de 2018 où l'état de surpoids de la population wallonne était de 51,8% | Pas d'objectif chiffré communal | - | - |
| | | 2,3 | D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles | D'ici à 2030, le revenu agricole familial est supérieur au seuil de pauvreté, et ce pour chaque année | Pas d'objectif chiffré communal | - | - |
| | | 2,4 | D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols | D'ici à 2030, la proportion de superficie agricole biologique sur la superficie agricole totale wallonne (SAU sous contrôle bio/SAU totale %) est de 30% | D'ici à 2030, la proportion de superficie agricole biologique sur la superficie agricole totale de la commune (SAU sous contrôle bio/SAU totale %) est de 30% | Proportion de superficie agricole biologique sur la superficie agricole totale de la commune (SAU sous contrôle bio/SAU totale %) | Bilans communaux de l'état de l'agriculture |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à ce que chacun ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION SAINE EN MILIEU SCOLAIRE | Projet 1 : Vérification et correction des menus proposés par les traiteurs dans les écoles communales |
| DA2 | PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION SAINE EN MILIEU SCOLAIRE | Projet 2 : Contrôles effectués dans les cantines des écoles communales (menus affichés repas servis) |

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PROGRAMME DE SENSIBILISATION À L'ALIMENTATION SAINE EN MILIEU SCOLAIRE | Projet 3 : Sensibilisation à l'alimentation saine dans les écoles autour de différents thèmes (pyramide alimentaire collation saine petit-déjeuner fruits légumes différentes eaux boîte à tartine …) |
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 1 : Promotion d'une alimentation et d'un mode de vie sains par des mesures d'accompagnement individuels par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation) |
| DT3 | PLAN COMMUNAL DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (2025-2030) | Projet 1 : Promotion d'une agriculture de proximité et favorisant l'alimentation saine et les circuits courts (hall du terroir PUB événements festifs micro-ferme etc) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à encourager l'accroissement de la superficie agricole biologique sur la superficie agricole totale de la commune

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | PLAN COMMUNAL DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (2025-2030) | Projet 2 : Coordination de la Commission agricole (défense des zones agricoles, formation du public agricole, etc) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **8** | **3. Bonne santé et bien-etre** | **3,4** | D'ici à 2030, **réduire** d'un tiers, **par la prévention** et le traitement, **le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être** | D'ici à 2030, réduire de 1,5% la mortalité prématurée par maladies cardio-vasculaires, cancer, diabète ou maladies respiratoires chroniques | D'ici à 2030, réduire de 1,5% le taux de mortalité standardisé par sexe et âge | Taux de mortalité standardisé par sexe et âge | Walstat<br>https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=A&theme_id=5&indicateur_id=202501&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0<br>**Taux de mortalité standardisé sur l'âge (femmes) :**<br>882 /100 000 habitar<br>**Wallonie**<br>**Taux de mortalité standardisé sur l'âge (hommes)**<br>1 465 /100 000 habit |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à **la prévention des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être**

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ | Projet 1 : Séances d'informations « Santé » tous publics |
| DA2 | | Projet 2 : Rencontres « fibromyalgie » avec le public cible |
| DA2 | | Projet 3 : Promotion du dépistage gratuit du cancer du sein |
| DA2 | | Projet 4 : Actions de prévention « Tabac » |
| DA2 | | Projet 5 : Actions de prévention « diabète » |
| DA2 | | Projet 6 : Réseau Sida et IST |
| DA2 | | Projet 7 : Stage Nature et Santé |
| DA3 | PROGRAMME D'ANIMATIONS SPORTIVES | Projet 1 : Renforcement des animations sportives existantes et développer de nouveaux partenariats |
| DA3 | | Projet 2 : Augmentation des actions ciblées vers le bien-être au travail dans le cadre de l'opération « Sport au boulot » |
| DA3 | | Projet 3 : Augmentation de la participation des adolescents et jeunes adultes en proposant de nouvelles activités adaptées |
| DA3 | | Projet 4 : Création de programmes innovants (ex sport et santé mentale sport inclusif sports en entreprise) |
| DA3 | | Projet 5 : Digitalisation de l'offre - Développer une solution en ligne pour l'achat des cartes d'abonnement faciliter l'accès aux horaires et renforcer les liens proactifs avec les usagers |
| | | |
| DA3 | PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX CLUBS, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET AUX USAGERS, DESTINÉ À PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE | Projet 1 : Renforcement des aides en place en faveur des clubs sportifs ainsi que des jeunes sportifs |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **3. Bonne santé et bien-etre** | **3,4** | D'ici à 2030, **réduire** d'un tiers, **par la prévention** et le traitement, **le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être** | D'ici à 2030, favoriser et promouvoir la bonne santé mentale pour atteindre une proportion de personnes avec un taux optimal de vitalité à plus de 15% de la population | Indicateur qui pourrait mesurer la santé mentale (enquête ISADF) / intitulé en attente | - | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à promouvoir une bonne santé mentale à travers l'accompagnement adhoc des personnes vulnérables.

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 1 : Promotion d'une alimentation et d'un mode de vie sains par des mesures d'accompagnement individuels par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation) |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE | Projet 5 : Formations (santé mentale toxicomanie travail de rue précarité …) |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – PROGRAMME DU TRAVAIL SOCIAL DE RUE | Projet 7 : Mise en place d'un « référentiels suivis » |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – Territoire zéro sans abrisme – Programme TopAzes | Projet 7 : Mise en place d'un « référentiels suivis » |
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – TERRITOIRE ZÉRO SANS ABRISME – PROGRAMME TOPAZES | Projet 5 : Formations (santé mentale toxicomanie travail de rue précarité …) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **9** | **3. Bonne santé et bien-etre** | **3.5** | Renforcer la **prévention** et le traitement **de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool** | D'ici à 2030, contribuer à réduire d'au moins 2%, la cessation tabagique chez les adultes et les jeunes | Pas d'objectif chiffré communal | **-** | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à assurer la prévention du tabagisme.

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PAC – PLAN D'ACTIONS COORDONNÉES DES OPÉRATEURS AGRÉES EN PROMOTION DE LA SANTÉ | Projet 4 : Actions de prévention « Tabac » |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **3. Bonne santé et bien-etre** | **3.5** | Renforcer la **prévention** et le traitement **de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool** | D'ici à 2030, réduire la part de la population ayant une consommation nocive d'alcool, c'est-à-dire la population de 15 ans et plus qui consomme de l'alcool tous les jours, à 8% | Pas d'objectif chiffré communal | - | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à lutter contre les assuétudes.

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 1 : Promotion d'une alimentation et d'un mode de vie sains par des mesures d'accompagnement individuels par des mesures structurelles et par des actions de sensibilisation (actions multiples relevant de la santé et de l'alimentation) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **10** | **3. Bonne santé et bien-etre** | **3,6** | D'ici à 2020, **diminuer** de moitié à l'échelle mondiale **le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route** | D'ici à 2030, réduire à 100 le nombre de décès annuels dus à des accidents de la route et d'ici à 2050, atteindre une « vision zéro » | D'ici à 2030, réduire de 10% par an le nombre de décès annuels dus à des accidents de la route sur le territoire communal | **Nombre de décès annuels dus à des accidents de la route** sur le territoire communal | Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE | Projet 3 - Information et sensibilisation des usagers de la route et des citoyens à l'insécurité routière |
| DA3 | PROGRAMME « HURLUSBUS » | Projet 1 : Constitution d'une réserve de personnel au sein de l'administration écolées et encadrées par le personnel du Service Jeunesse pour l'Hurlusbus |
| DA3 | PROGRAMME « HURLUSBUS » | Projet 2 : Mise à disposition de l'Hurlusbus pour les organisations de jeunesse |
| DT1 | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 1 : Programme de réfection des voiries (sécurité domotique urbaine …) |
| DT1 | Plan Communal de Mobilité | |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **11** | **3. Bonne santé et bien-etre** | **3.8** | Faire en sorte que chacun bénéficie d'une **couverture sanitaire universelle**, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable | D'ici à 2030, la part de la population wallonne de 16 ans et plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières doit tendre vers 0% | D'ici à 2030, la part de la population de 18 ans et plus déclarant avoir dû renoncer ou reporter des soins de santé pour des raisons financières (idem 1.3) doit tendre vers 0% | Part de la population de 18 ans et plus déclarant avoir dû **renoncer ou reporter des soins de santé pour des raisons financières** (idem 1.3) | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

Voir 1 .3

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 12 | 3. Bonne santé et bien-etre | 3,9 | D'ici à 2030, **réduire** nettement le nombre de **décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol** | D'ici à 2030, la part de la population soumise à une concentration moyenne annuelle de PM2,5 supérieure à 10 µg/m³ doit tendre vers 23%, et tendre vers 0% d'ici à 2050 | D'ici à 2030, 23% maximum de la population est soumise à une concentration moyenne annuelle de PM2,5 supérieure à 10 µg/m³ | **Concentration moyenne annuelle** de PM2,5 en µg/m³ | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 3 : Mesures de vulgarisation interne et externe des enjeux liés au climat et à l'Energie |
| DA3 | PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE | Projet 1 : Diagnostic du niveau de végétalisation des cours d'école |
| DA3 | PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE | Projet 2 : Priorisation et mise en œuvre de la verdurisation des cours d'école |
| DT1 | PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL | Projet 3 : Adaptation des essences dans le cadre du changement climatique (au niveau communal-DT2 + conseils aux citoyens) |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 : Création d'une nouvelle zone verte |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 4 : Maison de la Transition |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 3 : Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 4 : Mise en place de mesures de PREVENTION |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 | 4. Education de qualité | 4,2 | D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient **accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité** qui les préparent à suivre un enseignement primaire | N.A. | Le taux de couverture accueil préscolaire est au minmum de 72 place(s) pour 100 enfants | **Taux de couverture accueil préscolaire** | Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à assurer l'accueil pré-scolaire.

| | | |
|---|---|---|
| DA3 | PLAN DE GESTION DES INFRASTRUCTURES – RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DE CRÈCHE | Projet 1 : Construction d'une nouvelle crèche + accueil d'urgence |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 14 | 4. Education de qualité | 4,3 | D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous **accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable** | D'ici à 2030, au moins 47 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir participé à une formation (formelle ou non formelle) au cours des 12 derniers mois (suivi à partir de 2022) | D'ici à 2030, le taux de participation à l'apprentissage et à la formation à l'échelle communale pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou informel/nonformel) est égal au taux actuel ou supérieur à 47% | **Taux de participation à l'apprentissage et à la formation** à l'échelle communale pour les **personnes âgées de 25 à 64 ans**, sur une période de référence de 12 mois (apprentissage formel ou informel/nonformel) | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

<u>Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD</u>

L'ensemble des actions ci-après contribue à encourager l'insertion socioprofessionnelle.

| | | |
|---|---|---|
| DGA | PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » | Projet 4 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'insertion socio-professionnelle des personnes âgées de 25 à 64 ans |
| DA2 | PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 3 : Accompagnement de publics vulnérables en vue de conditions de vies dignes |

Voir le chapitre consacré à la mobilité de tiers publics ou privés

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **15** | **4. Education de qualité** | **4,4** | D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre **de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi**, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat | D'ici à 2030, la part de la population active qui considère que ses compétences numériques sont suffisantes pour ses perspectives de carrière doit atteindre 100% | D'ici à 2030, la part de la population active de la commune qui considère que ses compétences numériques sont suffisantes pour accéder aux droits et participer à la vie sociale doit tendre vers 100% | Part de la population active de la commune qui considère que ses **compétences numériques sont suffisantes** pour accéder aux droits et participer à la vie sociale | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à assurer l'accès à des nouvelles technologies à tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables et lutter ainsi contre la fracture numérique.

| | | |
|---|---|---|
| DA1 | PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2026-2030 | Projet 3 : Extension de l'action des EPN |
| DA2 | POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE | Projet 13 : Actions de sensibilisation à la cyber-sécurité |
| DA3 | PROGRAMME DE DIGITALISATION ET NUMÉRISATION DES ÉCOLES COMMUNALES | Projet 1 : Poursuite du programme Ecole Numérique (qui fait partie du programme Digital Wallonia 4 Education) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **4. Education de qualité** | | D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre **de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi**, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat | D'ici à 2030, l'écart entre le taux d'emploi des peu diplômés et le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur doit tendre vers 0%, ce qui signifie qu'ils aient le même accès à l'emploi | D'ici à 2030, l'écart entre le taux d'emploi des peu diplômés et le taux d'emploi des diplômés du supérieur doit tendre vers 0% | **Ecart entre le taux d'emploi des peu diplômés et le taux d'emploi des diplômés du supérieur (%)** | Travaux Statbel prévus |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

*Sans objet*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **16** | **4. Education de qualité** | **4,6** | D'ici à 2030, faire en sorte que **tous** les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, **sachent lire, écrire et compter** | N.A. | D'ici à 2030, le pourcentage de personnes qui déclarent "lire, écrire et compter" sans difficulté doit tendre vers 100% | Pourcentage de **personnes qui déclarent "lire, écrire et compter" sans difficulté** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à contrer l'illettrisme.

| | | |
|---|---|---|
| DA1 | PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE 2026-2030 | Projet 1 : Soutien et développement du RAM (Réseau Alpha Mouscronnois) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **17** | **5. Egalité entre les sexes** | **5.1** | Mettre **fin**, dans le monde entier, **à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles** | D'ici à 2030, le taux d'emploi des femmes est le même que celui des hommes, et ce pour chaque année, ce qui signifie que l'écart existant (7% en 2021) doit atteindre 0% | D'ici à 2030, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et le taux d'emploi des femmes habitant la commune doit tendre vers 0% | **Ecart entre le taux d'emploi des hommes et le taux d'emploi des femmes habitant la commune** (%) | Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PROGRAMME : POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE LOCALE | Projet 7 : Développement de projets de prévention thématiques |
| DA2 | PROGRAMME : POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE LOCALE | Projet 12 : Lutte contre les violences intrafamiliales |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **18** | **5. Egalité entre les sexes** | **5.2** | **Éliminer** de la vie publique et de la vie privée **toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles**, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation | D'ici à 2030, la part des plaintes pour coups et blessures volontaires concernant des situations de violence conjugale doit tendre vers 0% | D'ici à 2030, le nombre de violences intra-familales dans le couple doit tendre vers 0 | **Nombre de violences intra-familales dans le couple** | Données police communale |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à lutter contre les violences intra-familiales

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ INTÉGRALE ET INTÉGRÉE LOCALE | Projet 12 : Lutte contre les violences intrafamiliales |
| Police | PLAN D'ACTIONS ZONE DE POLICE | Projet 2 - Intensification du soutien aux publics fragilisés |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 19 | 5. Egalité entre les sexes | 5.4 | **Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille**, en fonction du contexte national | N.A. | D'ici à 2030, l'écart du temps entre les temps consacrés aux tâches ménagères doit tendre vers 0 | **Ecart du temps entre les temps consacrés aux tâches ménagères** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

*Sans objet*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 20 | 5. Egalité entre les sexes | 5.5 | Garantir la **participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction** à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique | D'ici à 2030, la part des femmes dans le management du Service Public de Wallonie doit atteindre 50% | D'ici à 2030, le pourcentage de femmes dans le management de l'administration communale doit atteindre 50% | **Pourcentage de femmes dans le management de l'administration communale** | Données internes à la commune |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

- ***Pourcentage de femmes dans le management de l'administration communale au 31-12-2024***

  *Agents de niveau A + grades légaux : sur 58 personnes, 30 femmes et 28 hommes.*

- ***Part des femmes dans l'administration communale au 31-12-2024***

  *41% hommes*

  *59% femmes*

  (Données : service du personnel 31 juillet 2025)

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **5. Egalité entre les sexes** | | Garantir la **participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction** à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique | D'ici à 2030, **la part des femmes dans l'administration publique** doit atteindre 50% | D'ici à 2030, la part des femmes dans l'administration communale doit tendre vers 50% | **Part des femmes dans l'administration communale** | Données internes à la commune |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

- *Pourcentage de femmes dans le management de l'administration communale au 31-12-2024*

  *agents de niveau A + grades légaux*

  *Sur 58 personnes, 30 femmes et 28 hommes.*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **21** | **6. Eau propre et assainissement** | **6,1** | D'ici à 2030, assurer **l'accès universel et équitable à l'eau potable**, à un coût abordable | D'ici à 2030, maintenir le Coût-Vérité de Distribution (CVD) en deçà de 0,7% du revenu moyen disponible par ménage | D'ici à 2030, la part de la population en situation de difficulté à payer ses factures d'eau doit tendre vers 0% | Part de la population en situation de **difficulté à payer ses factures d'eau** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à assurer le maintien de la ressource locale en eau potable gérée au niveau local.

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | PLAN H2O | Projet 5 : Protection des eaux de consommation |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 22 | 6. Eau propre et assainissement | 6,4 | D'ici à 2030, **augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau** dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau | D'ici à 2030, le taux d'exploitation en eau de la Wallonie a une valeur inférieure ou égale à 5% et ce pour chaque année. | D'ici à 2030, réduire chaque année la consommation domestique d'eau de distribution par rapport à l'année précédente. | Consommation domestique d'eau | Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

*La sensibilisation aux économies d'énergie concerne également la consommation d'eau.*

*Projets de sensibilisation de la cellule énergie, des référents patrimoniaux et de nos locataires à ajouter*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br><br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 7. Energie propre et d'un cout abordable | 7,1 | D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable | D'ici à 2030, diminuer la proportion de ménages wallons en situation de précarité énergétique totale pour atteindre 14,15% | D'ici à 2030, diminuer de moitié la population qui n'a pas été en mesure de payer à temps ses factures de gaz, d'électricité et de chauffage | Population qui n'a pas été en mesure de payer à temps ses factures de gaz, d'électricité et de chauffage | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |
| | | 7,2 | D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial | D'ici à 2030, atteindre 28 à 29 % de la consommation brute énergétique issue d'énergies renouvelables en Wallonie<br><br>D'ici à 2030, la part de chaleur renouvelable doit tendre vers 29% de la consommation brute énergétique en Wallonie<br><br>D'ici à 2030, la part de chaleur renouvelable doit tendre vers 52% de la consommation brute énergétique en Wallonie | D'ici à 2030, la part de chaleur renouvelable doit tendre vers 29% de la consommation de chaleur brute | Part de la production de chaleur SER (Gwh) dans la consommation de chaleur brute (Gwh) | Pourrait être disponible sur Walstat |
| | | | | | D'ici à 2030, la part de l'électricité renouvelable doit tendre vers 52% de la consommation d'électricité brute | Part de la production d'éléctricité SER (Gwh) dans la consommation d'électricité brute | Pourrait être disponible sur Walstat |
| | | 7,3 | D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique | D'ici à 2030, réduire de 29% la consommation énergétique de la Région wallonne par rapport au niveau de 2005 (soit un objectif d'atteindre 117,8 TWh) | D'ici à 2030, réduire de 29% (par rapport à 2005) la consommation finale (CF) totale (GWh) | Consommation finale (CF) totale (GWh) | Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à accompagner les citoyens dans une consommation d'énergie économe.

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 1 : Programme de sensibilisation dans les écoles |
| DT3 | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 2 : Programme de sensibilisation des citoyens entreprises collectivité … |
| DT3 | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 3 : Mise en place duProjet réno'solidaire (CPAS) |
| DT3 | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 4 : Aide à la rénovation pour les citoyens |
| DT3 | PROGRAMME DE RÉNOVATIONS ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUX | Projet 2 : Mesures de responsabilisation des locataires en termes de consommation énergétique afin de réduire leurs frais d'électricité de gaz et d'eau |

L'ensemble des actions ci-après contribue à encourager les investissements dans les sources d'économie renouvelables au niveau domestique.

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 3 : Mise en place du Projet réno'solidaire (CPAS) |
| DT3 | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 4 : Aide à la rénovation pour les citoyens |
| DT3 | CONSCIENTISATION AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE | Projet 5 : Mise en place d'une communauté d'énergie |
| DT1 | | Rénovation énergétique de nos bâtiments |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 26 | **8. Travail décent et croissance économique** | **8,5** | D'ici à 2030, parvenir au **plein emploi productif et garantir** à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, **un travail décent et un salaire égal** pour un travail de valeur égale | D'ici à 2025, atteindre un taux d'emploi de 68,7% pour les 15-64 ans (taux d'emploi BIT), en ayant l'objectif du plein emploi (75%) en Wallonie pour 2030 | D'ici à 2030, le taux d'emploi BIT (selon le Bureau International du Travail) des 20-64 ans résidant dans la commune doit atteindre 75% | **Taux d'emploi BIT (selon le Bureau International du Travail) des 20-64 ans résidant dans la commune** | Walstat |
| 27 | **8. Travail décent et croissance économique** | **8,6** | D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation | D'ici à 2030, le pourcentage de jeunes wallons de 15 à 24 ans qui n'exercent aucun emploi et ne suivent aucun enseignement, ni aucune formation ne doit pas dépasser 7,8% (Young people Neither in Employment nor in Education or Training (indicateur NEET)) | D'ici à 2030, l'indicateur NEET à l'échelle communale pour les 18-24 ans doit etre inférieur à 7,8% | **Indicateur NEET à l'échelle communale pour les 18-24 ans** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

| | | |
|---|---|---|
| DGA | PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » | Projet 4 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière d'insertion socio-professionnelle |
| DA2 | PROGRAMME DE CONSOLIDATION DE L'ICET | Projet 1 : Promotion de l'ICET pour éviter la fermeture de certaines sections malgré la réforme du qualifiant |
| DA2 | PLAN DE COMMUNICATION ET PROGRAMME DE SOUTIEN HANDICONTACT | Projet 7 : Inclusion et encadrement de stagiaires issus de l'enseignement spécialisé durant l'année scolaire |
| DA3 | PROGRAMME « CARREFOUR JEUNESSE » | Projet 1 : Organisation d'un « Jobday Étudiant Ville de Mouscron » |
| DA3 | PROGRAMME DES ANIMATIONS PLAINES DE JEUX COMMUNALES | Projet 3 : Accroissement du nombre d'animateurs |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **28** | **9. Industrie, Innovation et infrastructure** | **9,1** | Mettre en place une **infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente**, y compris **une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain**, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable | Idem cible 11.2 : D'ici à 2030, la répartition des parts modales (en km parcourus) pour la mobilité des personnes tend vers : 5% pour la marche ; 5% pour le vélo; 10% pour le bus, métro, tram ; 15% pour le train et 60% pour la voiture | D'ici à 2030, la population qui déclare que la qualité des routes et des trottoirs est adéquate pour tous doit tendre vers 100% | **Pourcentage de la population qui déclare que la qualité des routes et des trottoirs est adéquate pour tous** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

| | | |
|---|---|---|
| DT1 | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 1 : Programme de réfection des voiries (sécurité domotique urbaine …) |
| DT1 | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 4 : Programme de sensibilisation aux mobilités douce active et partagée |
| Police | Plan d'Actions Zone de Police | Projet 3 - Sécurisation de l'environnement et de l'espace public |
| Police | Plan d'Actions Zone de Police | Projet 4 - Mesures de sécurité routière cohérentes au regard de l'évolution et de la réalité de la mobilité urbaine |
| | Plan Communal de Mobilité ? | |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **29** | **9. Industrie, Innovation et infrastructure** | **9,2** | Promouvoir une **industrialisation durable** qui profite à tous et, d'ici à 2030, **augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi** et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés | D'ici à 2030, faire progresser le secteur secondaire à 25% du PIB wallon | Pas d'objectif chiffré communal | **-** | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

*Sans objet*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **30** | **10. Inégalités réduites** | **10,1** | D'ici à 2030, **assurer** progressivement et durablement une **croissance des revenus des 40 pour cent de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national** | D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen régional, et ce de manière durable | Pas d'objectif chiffré communal | **-** | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

*Sans objet*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **31** | **10. Inégalités réduites** | **10.2** | D'ici à 2030, **autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale**, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre | D'ici à 2030, doubler le nombre de personnes relogées annuellement dans le cadre des dispositifs de type « housing first » en Wallonie | Pas d'objectif chiffré communal | - | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | FAÎTIÈRE SOCIALE – Territoire zéro sans abrisme – Programme TopAzes | Projet 2 : Redéfinition de l'approche sociale |
| DA2 | PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Ensemble du plan |
| DT3 | Voir Déclaration de Politique du Logement | |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **32** | **10. Inégalités réduites** | **10,3** | Assurer **l'égalité des chances** et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière | N.A. | D'ici à 2030, le pourcentage de personnes qui déclarent avoir vécu des discriminations dans la recherche d'un logement doit tendre vers 0% | Pourcentage de personnes qui déclarent avoir vécu des **discriminations dans la recherche d'un logement** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à accompagner les publics vulnérables dans la recherche d'un logement et lutter contre les comportements indélicats des propriétaires.

| | | |
|---|---|---|
| DGA | PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » | Projet 5 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de droit à un logement décent et de patrimoine |
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 4 : Accompagnement de publics vulnérables en vue d'un logement de qualité (recherche de logement + aide au maintien à domicile) |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 4 - Prévention et sensibilisation |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 5 - Répression des abus |
| DT3 | Voir Déclaration de Politique du Logement | |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **33** | **10. Inégalités réduites** | **10,4** | **Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale**, afin de parvenir progressivement à une **plus grande égalité** | D'ici à 2030, maintenir l'indice de Gini à une valeur inférieure ou égale à 0,25 | Pas d'objectif chiffré communal | **-** | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

*Sans objet*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **34** | **11. Villes et communautés durables** | **11,1** | D'ici à 2030, **assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis** | Atteindre 55 000 logements sociaux rénovés entre 2019 et 2030 | D'ici à 2030, le pourcentage des ménages déclarant vivre dans un habitat de qualité doit tendre vers 100% | **Pourcentage des ménages déclarant vivre dans un habitat de qualité** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à assurer des logements de qualité.

| | | |
|---|---|---|
| DGA | PROGRAMME « OPTIMALISATION DES SYNERGIES AVEC LE CPAS » | Projet 5 : Synergies existantes et à mettre en œuvre en matière de droit à un logement décent et de patrimoine |
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 4 : Accompagnement de publics vulnérables en vue d'un logement de qualité (recherche de logement + aide au maintien à domicile) |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 1 - Renforcement de la détection des logements insalubres |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 2 - Amélioration du traitement des dossiers d'insalubrité |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 3 - Renforcement de la collaboration avec les partenaires |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 4 - Prévention et sensibilisation |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 5 - Répression des abus |
| DT3 | PROGRAMME DE RÉNOVATIONS ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUX | Projet 1 : Programme de rénovation et entretien des logements communaux |

*Voir projets des partenaires SLM et AIS dans l'analyse contextuelle.*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 35 | 11. Villes et communautés durables | 11.2 | D'ici à 2030, **assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables**, à un coût abordable, en **améliorant la sécurité routière**, notamment en **développant les transports publics**, une attention particulière devant être accordée aux **besoins des personnes en situation vulnérable**, des femmes, des enfants, des **personnes handicapées et des personnes âgées** | D'ici à 2030, il est au moins attendu que : i) une offre structurante composée de lignes rapides (réseau Express) et desservant chaque commune de Wallonie à raison d'un passage par heure et par sens de 6h à 20h du lundi au samedi sera prioritairement développée et/ou rendue plus lisible et (ii) dans les pôles, les niveaux de service de référence se situent entre 4 et 8 bus par heure et par sens dans les cœurs de Ville et entre 2 et 4 bus en périphérie de 6h à 22h du lundi au samedi. | D'ici à 2030, la part de la population qui déclare rénoncer à se déplacer en voiture ou en transports en commun à cause des coûts doit tendre vers 0% | **Part de la population qui déclare renoncer à se déplacer en voiture ou en transports en commun à cause des coûts** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à orienter les publics vers des solutions de mobilité moins onéreuses/alternatives dans de bonnes conditions de sécurité.

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PCC – PLAN DE COHÉSION COMMUNALE | Projet 5 : Accompagnement de publics vulnérables en vue d'une meilleure mobilité (location de vélos, formation au permis, mini-bus) |
| DT1 | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 1 : Programme de réfection des voiries (sécurité domotique urbaine …) |
| DT1 | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 4 : Programme de sensibilisation aux mobilités douce active et partagée |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 11. Villes et communautés durables | 11.2 | D'ici à 2030, **assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables**, à un coût abordable, en **améliorant la sécurité routière**, notamment en **développant les transports publics**, une attention particulière devant être accordée aux **besoins des personnes en situation vulnérable**, des femmes, des enfants, des **personnes handicapées et des personnes âgées** | D'ici à 2030, **assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables**, à un coût abordable, en **améliorant la sécurité routière**, notamment en **développant les transports publics**, une attention particulière devant être accordée aux **besoins des personnes en situation vulnérable**, des femmes, des enfants, des **personnes handicapées et des personnes âgées** | D'ici à 2030, le pourcentage de la population située à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train) doit tendre vers 100% | **Pourcentage de la population située à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train)** | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

Voir chapitre Mobilisation politique de tiers publics ou privés :

### Institutions et autorités publiques tierces

Mobilisation des instances régionales et/ou fédérales et des Institutions parastatales

Concerne :

- Mobilité
  - Assurer
    - la desserte TEC
      - directe Mouscron/Dottignies
      - de Futurosport, de l'Ecole des sports et du Hall sportif
    - la refonte des lignes de bus TEC - DE LIJN - TRANSPOLE sur le territoire
  - Améliorer la desserte des gares de Mouscron et Herseaux
    - amplitude des horaires SNCB (notamment en soirée
    - offre de trains adaptée aux besoins des navetteurs
    - accessibilité des quais SNCB aux personnes à mobilité réduite)

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **36** | **11. Villes et communautés durables** | **11,3** | D'ici à 2030, **renforcer l'urbanisation durable** pour tous et les **capacités de planification et de gestion participatives**, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays | D'ici à 2030, réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km²/an et tendre vers 0 km²/an d'ici 2050 | Pas d'objectif chiffré communal | - | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à assurer une urbanisation durable.

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 1 : Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030 |
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 2 : Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC |
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 3 : Gestion des procédures de permis d'urbanisme au regard des schémas guides normes décrets en vigueur |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **37** | **11. Villes et communautés durables** | **11.6** | D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la **qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets** | D'ici à 2030, réduire le taux annuel de particules de PM 2,5 dans l'air de 43% par rapport à 2005 | D'ici à 2030, l'indice de qualité de l'air (long terme) doir tendre vers 1 | **Indice de qualité de l'air (long terme)** | Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à limiter la propagation des polluants et favoriser la régénération de l'air.

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 1 : Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 2 : Animation et coordination de la Transition Team et du CoPil POLLEC |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 3 : Mesures de vulgarisation interne et externe des enjeux liés au climat et à l'Energie |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 4 : Réactualisation du PAEDC |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 5 : Mise en place d'outils partagés de centralisation des informations relatives aux actions menées et au territoire |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 6 : Développement de projets multipartites dans la thématique Climat Energie et ressources durables |
| DA3 | PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE | Projet 1 : Diagnostic du niveau de végétalisation des cours d'école |
| DA3 | PROGRAMME DE VERDURISATION DES COURS D'ÉCOLE | Projet 2 : Priorisation et mise en œuvre de la verdurisation des cours d'école |
| DT1 | PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL | Projet 1 : Suivi phytosanitaire des arbres classés et remarquables |
| DT1 | PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL | Projet 3 : Adaptation des essences dans le cadre du changement climatique (au niveau communal-DT2 + conseils aux citoyens) |
| DT3 | PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE (PGD) | Projet 1 : Mise au point de plans de gestion des gros espaces verts (espaces clos) |
| DT3 | PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE (PGD) | Projet 2 : Mise au point d'un plan de gestion (dont partage des compétences ROI et communication) et de verdurisation des cimetières |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 : Création d'une nouvelle zone verte |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 2 : Opération jardin au naturel (particuliers et entreprises) |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 3 : Evènements de sensibilisation « grand public » de découverte de la Nature tel CAP NATURE et la distribution communale d'arbres |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 4 : Maison de la Transition |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **38** | **11. Villes et communautés durables** | **11,7** | D'ici à 2030, assurer l'**accès** de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, **à des espaces verts et des espaces publics sûrs** | N.A. | D'ici à 2030, le pourcentage de la population vivant dans un logement répondant aux critères 3-30-300* doit tendre vers 100% (*Apercevoir 3 arbres depuis son logement, vivre dans un quartier où au moins 30% de l'espace est arboré et habiter à moins de 300 m d'un espace vert) | Pourcentage de la population vivant dans **un logement répondant aux critères 3-30-300*** (*Apercevoir 3 arbres depuis son logement, vivre dans un quartier où au moins 30% de l'espace est arboré et habiter à moins de 300 m d'un espace vert) | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à conserver et renforcer le réseau existant des espaces arborés.

| | | |
|---|---|---|
| DA3 | PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE | Projet 1 : Aménagement/réaménagement des aires de jeux |
| DT1 | PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL | Projet 1 : Suivi phytosanitaire des arbres classés et remarquables |
| DT1 | PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL | Projet 2 : Mise à jour de la liste RW des arbres et haies classées |
| DT1 | PROGRAMME DE GESTION DU PATRIMOINE VÉGÉTAL | Projet 3 : Adaptation des essences dans le cadre du changement climatique (au niveau communal-DT2 + conseils aux citoyens) |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 : Création d'une nouvelle zone verte |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 3 : Evènements de sensibilisation « grand public » de découverte de la Nature tel CAP NATURE et la distribution communale d'arbres |
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 1 : Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030 |
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 2 : Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC |
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 3 : Gestion des procédures de permis d'urbanisme au regard des schémas guides normes décrets en vigueur |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **39** | **12. Consommation et production responsables** | **12,5** | D'ici à 2030, **réduire** nettement **la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation**. | D'ici à 2030, faire passer la production moyenne d'ordures ménagères brutes en Wallonie au moins sous la barre des 100 kg/hab.an | D'ici à 2030, la quantité d'ordures ménagères brutes est limitée à 100kg/habitant par an | Quantité d'ordures ménagères brutes en kg/habitant par an | Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à contenir et réduire la production de déchets ménagers.

| | | |
|---|---|---|
| DA3 | PROGRAMME DE CONSTRUCTION – RÉNOVATION LOURDE, ENTRETIEN ET GESTION DES INFRASTRUCTURES JEUNESSE | Projet 5 : Sensibilisation des utilisateurs des aires de jeux au tri des déchets |
| DT3 | PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) | Projet 1 : Diagnostic et sondage auprès de la population vivant dans les zones à forte densité |
| DT3 | PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) | Projet 2 : Distribution pour chaque foyer d'une carte d'accès aux PAV et Recyparcs |
| DT3 | PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) | Projet 3 : Création d'un « bureau de plaintes » |
| DT3 | PLAN DECHET (PLP + 0 DÉCHET) | Projet 4 : Mesures de prévention (ex : Semaine de la Propreté ou Marche de la propreté + Distributeurs de sacs à déjections canines) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **40** | **12. Consommation et production responsables** | **12,7** | Promouvoir des **pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics**, conformément aux politiques et priorités nationales | D'ici à 2030, 100% des marchés publics passés en Wallonie comprennent des clauses éthiques, sociales et/ou environnementales | Pas d'objectif chiffré communal | **-** | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

*Sans objet*

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **41** | **13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** | **13,2** | Incorporer des **mesures relatives aux changements** climatiques dans les politiques, les stratégies et **la planification** nationale | D'ici à 2030, réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% par rapport au niveau de 1990 | D'ici à 2030, les émissions annuelles de gaz à effet de serre à l'échelle communale sont réduites de 55% (par rapport à 2006) | **Emissions annuelles de gaz à effet de serre à l'échelle communale** | Données internes à la commune et pourrait être disponible sur Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à réduire les émissions annuelles de gaz à effet de serre.

| | | |
|---|---|---|
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 1 : Animation et coordination pour la mise en œuvre du PAEDC et des 6 actions POLLEC |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 2 : Animation et coordination de la Transition Team et du CoPil POLLEC |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 3 : Mesures de vulgarisation interne et externe des enjeux liés au climat et à l'Energie |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 4 : Réactualisation du PAEDC |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 5 : Mise en place d'outils partagés de centralisation des informations relatives aux actions menées et au territoire |
| DA2 | PLAN D'ACTIONS ENERGIE DURABLE ET CLIMAT (PAEDC) ET DE LA POLITIQUE LOCALE ENERGIE ET CLIMAT (POLLEC) | Projet 6 : Développement de projets multipartites dans la thématique Climat Energie et ressources durables |
| DT1 | PROGRAMME DE MOBILITÉ URBAINE (INFRASTRUCTURES DE VOIRIES ET ASSIMILÉS) | Projet 4 : Programme de sensibilisation aux mobilités douce active et partagée |
| DT3 | PROGRAMME DE RÉNOVATIONS ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES LOGEMENTS COMMUNAUX | Projet 2 : Mesures de responsabilisation des locataires en termes de consommation énergétique afin de réduire leurs frais d'électricité de gaz et d'eau |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 1 - Renforcement de la détection des logements insalubres |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 2 - Amélioration du traitement des dossiers d'insalubrité |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 4 - Prévention et sensibilisation |
| DT3 | PROGRAMME « LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS » | Projet 5 - Répression des abus |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** | **13,2** | Incorporer des **mesures relatives aux changements** climatiques dans les politiques, les stratégies et **la planification** nationale | D'ici à 2030, chaque commune wallonne, seule ou en groupe, participe à la convention des maires | D'ici à 2030, la commune a ratifié la convention des maires (ce qui implique d'effectuer un diagnostic de vulnérabilité et d'identifier des actions d'adaptation aux changements climatiques via son Plan d'action d'énergie durable et climat (PAEDC)) | **Convention des maires** | Walstat |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

La Ville a adhéré à la Convention des maires.

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **42** | **15. Vie terrestre** | **15,1** | D'ici à 2020, garantir la **préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce** et des services connexes, en particulier des forêts, **des zones humides,** des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux | D'ici à 2030, les sites naturels protégés représentent 5% du territoire wallon | D'ici à 2030, la superficie de l'entité couverte par les sites naturels protégés est d'au moins 5% | **Superficie de l'entité couverte par les sites naturels protégés** | Géoportail de la Wallonie |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 : Création d'une nouvelle zone verte |

Voir Analyse contextuelle concernant les sites protégés existants.

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **43** | **15. Vie terrestre** | **15,2** | D'ici à 2020, promouvoir la **gestion durable de tous les types de forêt,** mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et **accroître** nettement le boisement et **le reboisement** au niveau mondial | D'ici à 2030, un label de certification de gestion durable doit avoir été attribué à 100% des forêts publiques et 50% des forêts privées en Wallonie | D'ici à 2030, 100% des forêts communales détiennent une certification de gestion durable | **Certification de gestion durable des forêts communales** | Données internes à la commune |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 : Création d'une nouvelle zone verte |
| DT3 | PLAN $H^2O$ | Projet 3 : Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **44** | **15. Vie terrestre** | **15,3** | D'ici à 2030, lutter contre la désertification, **restaurer les terres et sols dégradés**, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres | Idem cible 11.3 ' D'ici à 2030, réduire la consommation des terres non artificialisées à 6 km²/an et tendre vers 0 km²/an d'ici à 2050 | Pas d'objectif chiffré communal | - | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à limiter la consommation des terres non artificialisées et reconstruire la Ville sur la Ville.

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 1 : Modification du SDC suivant entrée en vigueur du SDT soit avant 1er août 2030 |
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 2 : Modification du GCU de manière concomitante à la modification du SDC |
| DT3 | SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC) ET GUIDE D'URBANISME | Projet 3 : Gestion des procédures de permis d'urbanisme au regard des schémas guides normes décrets en vigueur |
| DT3 | Plan AGRI 2030 | Etude des sols agricoles et suivi (CARAH) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **45** | **15. Vie terrestre** | **15,5** | Prendre d'urgence des mesures énergiques **pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction** | D'ici à 2030, au moins 30 % des espèces et des habitats protégés ne présentant pas un état de conservation favorable en 2020 doivent entrer dans cette catégorie | Pas d'objectif chiffré communal | **-** | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l'ODD

L'ensemble des actions ci-après contribue à contenir la dégradation des espaces naturels.

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE (PGD) | Projet 1 : Mise au point de plans de gestion des gros espaces verts (espaces clos) |
| DT3 | PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE (PGD) | Projet 2 : Mise au point d'un plan de gestion (dont partage des compétences ROI et communication) et de verdurisation des cimetières |
| DT3 | PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE (PGD) | Projet 5 : Maintien et développement des serres communales |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 : Création d'une nouvelle zone verte |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 2 : Opération jardin au naturel (particuliers et entreprises) |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 3 : Evènements de sensibilisation « grand public » de découverte de la Nature tel CAP NATURE et la distribution communale d'arbres |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 4 : Maison de la Transition |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 1 : Mise en place de mesures GESTION des cours d'eau et fossés |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 2 : Mise en place de mesures URBANISTIQUES & RÈGLEMENTAIRES |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 3 : Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 4 : Mise en place de mesures de PREVENTION |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 5 : Protection des eaux de consommation |
| DT3 | PLAN H2O | Projet 6 : Désimperméabiliser les zones urbaines |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 15. Vie terrestre | 15,5 | Prendre d'urgence des mesures énergiques **pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction** | D'ici à 2030, 100% des forêts anciennes présentes en Wallonie sont protégées | D'ici à 2030, la part des forêts anciennes publiques et privées disposant d'un statut de protection sur le territoire communal (sous réserve de disponibilité) | **Part des forêts anciennes publiques et privées disposant d'un statut de protection** sur le territoire communal | Consnat |
| | | | | | | | Natura 2000 |
| | | | | | | | Ancienneté des forêts |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 1 : Création d'une nouvelle zone verte |
| DT3 | PLAN BIODIVERSITÉ MOUSCRON (2025-2050) | Projet 2 : Opération jardin au naturel (particuliers et entreprises) |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **46** | **15. Vie terrestre** | **15.8** | D'ici à 2020, prendre des mesures pour **empêcher l'introduction d'espèces** exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires | D'ici à 2030, réduire d'au moins 50 % le taux d'introduction et d'établissement des espèces exotiques envahissantes | Pas d'objectif chiffré communal | - | - |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

| | | |
|---|---|---|
| DT3 | PLAN $H^2O$ | Projet 3 : Mise en place de mesures de développement de la BIODIVERSITE |

| | ODD | Cible | Cible de l'ONU | Objectif chiffré wallon | Objectif chiffré communal | Indicateur de suivi | Accès à l'indicateur<br>2024-2027-2030 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **47** | **16. Paix, justice et institutions efficaces** | **16,6** | Mettre en place des **institutions efficaces, responsables et transparentes** à tous les niveaux | D'ici à 2030, le niveau atteint par l'indice de confiance wallon dans les institutions politiques ne peut pas être structurellement inférieur à 34,29%, à savoir le niveau de 2018 | D'ici à 2030, l'indice de confiance communal dans les institutions politiques est supérieur ou égal au niveau de 2024 | Indice de confiance communal dans les institutions politique | Nouvel indicateur ISADF (à venir) |

Division gestionnaire – Programme visé – Action contribuant à rencontrer l' ODD

| | | |
|---|---|---|
| DG | PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL | Ensemble du programme |
| DG | PROGRAMME : MANAGEMENT ET POLITIQUE SALARIALE | Ensemble du programme |
| DGA | PLAN DE GESTION DES DONNÉES NATIVES NUMÉRIQUES | Ensemble du programme |
| DA2 | PLAN DE COMMUNICATION CENTRALISÉE | Projet 1 : Mise en place de procédures internes permettant une communication centralisée et homogène |
| DA2 | PLAN DE COMMUNICATION INTERNE | Ensemble du plan |

# Programme Stratégique Transversal

## 2025 – 2030

# ANNEXE 5

# -

# Glossaire des acronymes

| Acronymes | Déclinaison |
|---|---|
| (C)PMS | (Centres) Psycho-Médico Sociaux |
| ACIS | Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé |
| AIS | Agence Immobilière Sociale |
| AMG | Association des Médecins Généralistes |
| AMO | service d'Action en Milieu Ouvert |
| AR | Arrêté Royal |
| ARC | Acteurs pour la Résilience Climatique |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| ATL | Accueil Temps Libre (service communal) |
| BE | Bureau d'Etude |
| BEA | Bien-Etre Animal |
| BIM | Bénéficiaires de l'Intervention Majorée |
| CASH | Cellule d'Actions Solidaires contre le Harcèlement |
| CCA | Cellule de Coordination Administrative |
| CCA | Commission Consultative de l'Accueil |
| CCA | Conseil Communal des Ados |
| CCE | Conseil Communal des Enfants |
| CCI | Chômeurs Complets Indemnisés |
| CCIPH | Conseil Consultatif de l'Intégration des Personnes Handicapées |
| CCM | Centre Culturel Mouscronnois |
| CCNS | Comité Concertation et Négociations Syndicale |
| CESE | Conseil Economique, Social et Environnemental wallon |
| CF | Coopération Fonctionnelle |
| CHM | Centre Hospitalier de Mouscron |
| CHR | Centre Hospitalier Régional |
| CHWAPI | Centre Hospitalier de WAllonie PIcarde |
| CLPS | Centres Locaux de Promotion de la Santé |
| CODIR | Comité de Direction |
| COP | Centre Ouïe et Parole |
| COPALOC | Commission Paritaire Locale |
| COPIL | Comité de Pilotage |
| COSUCO | Comité Supérieur de Concertation |
| COZO | Conseil de Zone |
| CPAS | Centre Public d'Action Sociale |
| CQRT | Comité de Quartier du Risquons-Tout |
| CRAC | Centre Régional d'Aide aux Communes |
| CREAVES | Centre de Revalidationpour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage |
| CSAS | Centre de Soins Ambulatoires Spécialisés |
| CSCom | Cellule de Sécurité Communale |
| CSD | Centrale de Services à Domicile |
| CWHD | Code Wallon de l'Habitation Durable |

| | |
|---|---|
| DA (1,2,3) | Division Administrative 1, 2 ou 3 |
| DDDSAV | Direction des Déplacements doux et de la Sécurité des Aménagements de Voiries |
| DEI | Demandeurs d'Emploi Innocupés |
| DG | Directrice Générale |
| DGAdj | Directrice Générale Adjointe |
| DIT | Demandes d'Intervention de Travaux |
| DPC | Déclaration de Politique Communale |
| DT (1,2,3) | Division Technique 1, 2 ou 3 |
| EAFC | Enseignement pour Adultes et de Formation Continue |
| EDC | Egalité des chances |
| EPN | Espaces Publics Numériques |
| ETHOS | European Typology on Homelessness and housing exclusion |
| ETP | Equivalent Temps Plein |
| FRERO'S | Formation Réseau Echange Radicalisme Orientation Solidarité |
| FSC | Foires, Salons et Congrès |
| FWB | Fédération Wallonie Bruxelles |
| GCU | Guide Communal de l'Urbanisme |
| GDV | Gestion de la Voirie (service communal) |
| GPD | Gardiens de la Paix (service communal) |
| GRAM | Groupe Réflexion Alcool Mouscron |
| GRAPA | Garantie de Revenus aux Personnes Agées |
| GW | Gouvernement Wallon |
| HORECA | Hôtels Restaurants Cafés |
| IA | Intelligence Artificielle |
| ICET | Institut Communal d'Enseignement Technique |
| IDETA | Intercommunale de Développement Economique des Arrondissements de Tournai - Agence de développement économique |
| IEG | Intercommunale d'Etude et de Gestion - Agence de développement économique Mouscron-Comines-Estaimpuis |
| ILA | Initiatives Locales d'Accueil |
| INAMI | Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité |
| INASTI | Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants |
| IPIC | Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel |
| ISADF | Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux |
| IWEPS | Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la statistique |
| KUL | Katholieke Universiteit te Leuven |
| MDT | Maison du Tourisme |
| MG | Médecin Généraliste |
| MIM | Marché International Mouscronnois |
| MPOC | Maladie Pulmonaire Obstructive Chronique |
| MR | Maison de Repos |
| MRS | Maison de Repos et de Soins |
| MT/MDT | Maison du Tourisme |

| | |
|---|---|
| MUSEF | Musée de Folklore |
| Notélé | Télévision locale (chaîne de télévision locale de Wallonie picarde) |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| ODP | Occupation du Domaine Public |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONE | Office de la Naissance et de l'Enfance |
| ONEM | Office National de l'Emploi |
| ONSS | Office National de Sécurité Sociale |
| OTW | Opérateur de Transport de Wallonie |
| PAA | Plan Annuel d'Actions |
| PAC | Plan d'Actions Coordonnées |
| PAED(C) | Plan d'Actions Energie Durable (et du Climat) |
| PAEDC | Plan d'Actions Energie Durable et Climat |
| PAO | Publication Assistée par Ordinateur |
| PAV | Points d'Apport Volontaire |
| PCC | Plan de Cohésion Communale |
| PCLE | Programme de Coordination Locale pour l'Enfance |
| PCM | Plan communal de Mobilité |
| PCS | Plan de Cohésion Sociale |
| PDU | Perspective de Développement Urbain |
| PEB | Performance Energétique des Bâtiments |
| PECA | Parcours d'Education Culturelle et Artistique |
| PGD | Plan de Gestion Différenciée |
| PGP | Plan Global Prévisionnel |
| PlanU ou PlanUE | PLANification d'Urgence et d'Evènements |
| PLP | Plan Local de Propreté |
| PMG | Poste Médical de Garde |
| PMR | Personnes à Mobilité Réduite |
| PMS | (Centres) Psycho-Médico Sociaux |
| PO | Pouvoir Organisateur |
| POLLEC | Politique Locale Energie et Climat |
| PPUI | Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention |
| PSH | Personne en Situation de Handicap |
| PSSP | Plan Stratégique de sécurité et de Prévention |
| PST | Plan Stratégique Transversal |
| RAM | Réseau Alpha Mouscronnois |
| RGP | Règlement Général de Police |
| RGPD | Règlement Général de la Protection des Données |
| RHESEAU | Réseau Hainuyer pour l'Epanouissement et la Santé des Enfants et Adolescents |
| RIS | Revenu d'Intégration Sociale |
| RN | Route Nationale |
| ROI | Règlement d'Ordre Intérieur |

| | |
|---|---|
| RW | Région Wallonne |
| SAJ | Service d'Aide à la Jeunesse |
| SASPE | Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance |
| SDC | Schéma de Développement Communal |
| SDF | Sans Domicile Fixe |
| SDT | Schéma de Développement Territorial |
| SEGEFA | Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale |
| SEPP | Service Externe pour la Prévention et la Protection au travail |
| SI | Syndicat d'Initiative |
| SIEP | Service d'Informations sur les Etudes et les Professions |
| SII | Sécurité Intégrale et Intégrée (service communal) |
| SIPP | Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail |
| SLM | Société de Logements de Mouscron |
| SLSP | Société de Logements de Service Public |
| SMART | Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement Défini |
| SNCB | Société Nationale des Chemins de fer Belges |
| SPA | Société Protectrice des Animaux |
| SPF | Service Public Fédéral |
| SPJ | Service de la Protection de la Jeunesse |
| SPW | Service Public de Wallonie |
| STD SA | Service Travaux Divers SA (Société immobilière) |
| SWDE | Société Wallonne Des Eaux |
| TEC | Transport En Commun |
| TN | Terre Nouvelle (ASBL) - Maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfants |
| TV | Télévision |
| UCL | Université Catholique de Louvain |
| UE | Union Européenne |
| Uliège | Université de Liège |
| VIF | Violences IntraFamiliales |
| WAPI | Wallonie Picarde |
| ZAN | Zéro Artificialisation Nette |
| ZOAST MRTW-URSA | Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers Mouscron, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos |
| ZP | Zone de Police |
| ZS | Zone de Secours |
| ZSWAPI | Zone de Secours de Wallonie Picarde |